



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

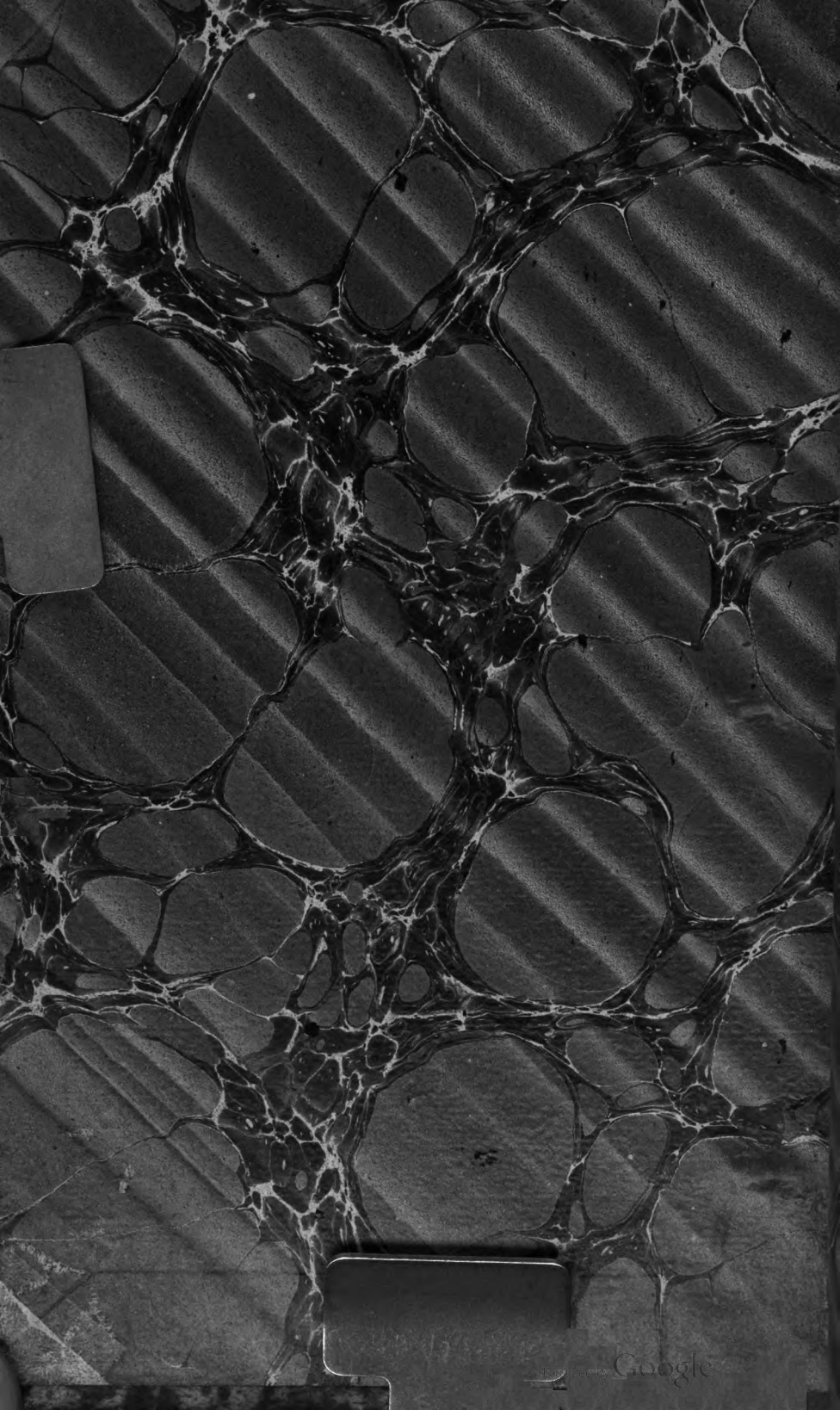
Nous vous demandons également de:

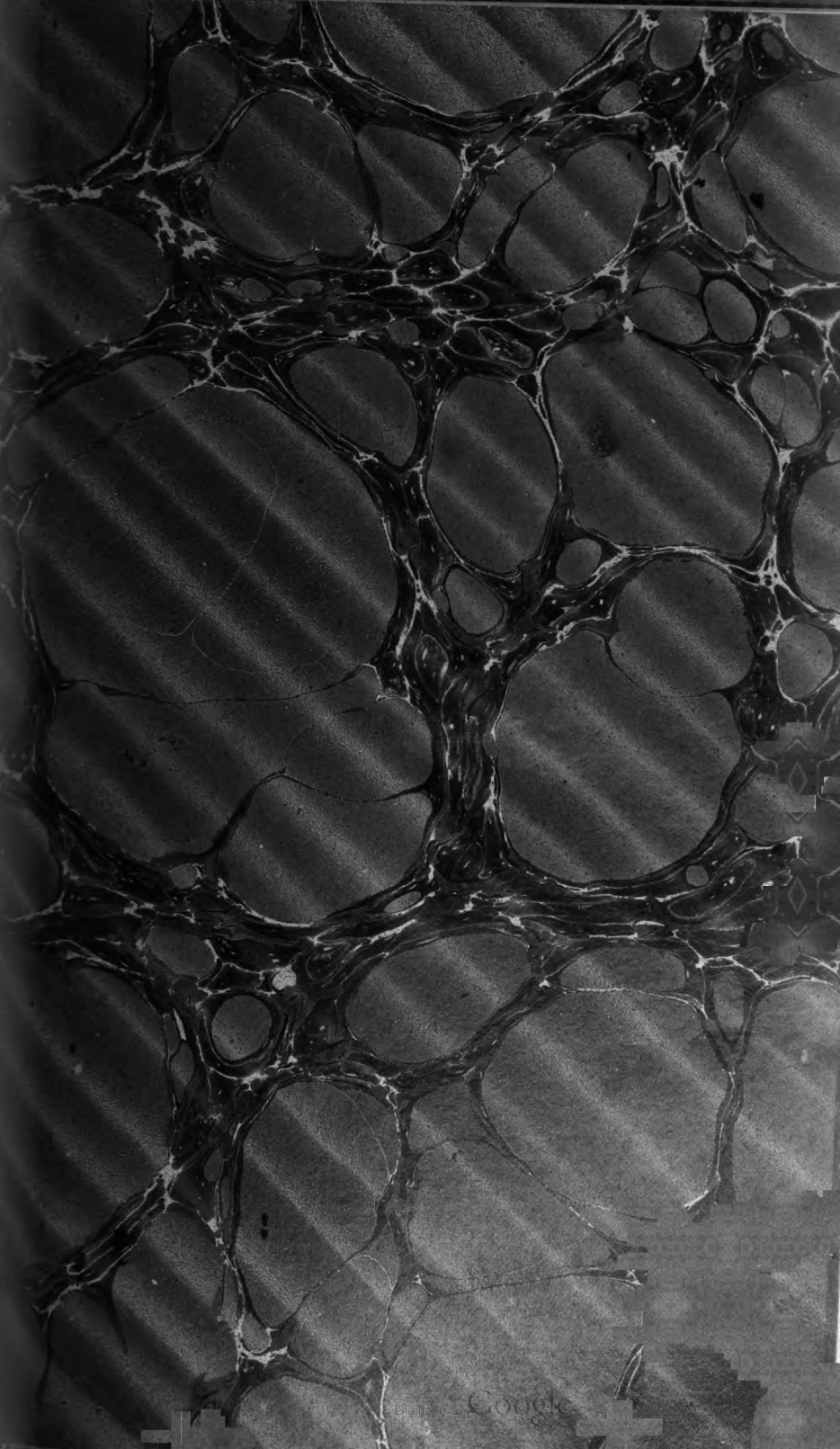
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







HISTOIRE DE FRANCE

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

HISTOIRE DE FRANCE

DÉPUIS

LES PREMIERS AGES JUSQU'EN 1848.

Ouvrage dédié à Mgr l'Évêque de Verdun

PAR L'ABBÉ PIERROT

CURÉ-DOYEN DE DUN, CHANOINE HONORAIRE DE BAYEUX

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'UN DE NOS ÉCRIVAINS LES PLUS CONNUS
DANS LA PRESSE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DEUXIÈME ÉDITION

TOME CINQUIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, RUE DELAMBRE, 9

—
1862

HISTOIRE DE FRANCE.

IV^e ÉPOQUE, 1^{re} PÉRIODE, LIVRE II (suite).

CHAPITRE XVII.

Louis X, dit le Hutin (1314-1316).

Philippe-le-Bel laissa trois fils : Louis X, surnommé le Hutin ; Philippe V, dit le Long, et Charles IV, dit le Bel. Tous trois moururent vite, tous trois se virent déshonorés par l'inconduite de leurs épouses.

Louis le *Hutin*, surnom qui fait suffisamment connaître sa nature et son caractère, avait succédé, dès l'an 1305, à l'âge de seize ans, à Jeanne sa mère, comme héritier du royaume de Navarre. Il fut sacré à Pampe-lune trois ans après (1^{er} octobre 1308) ; mais, au lieu de se préparer à bien régner et à bien gouverner, il se livra tout entier à une vie de plaisirs qui contribua beaucoup à lui faire perdre les belles qualités qu'il avait reçues de la nature. Devenu héritier de la couronne de France en 1314, il retarda de six mois la cérémonie du sacre, pour la partager avec Clémence de Hongrie, qu'il avait choisie pour remplacer, en qualité d'épouse, Marguerite de

Bourgogne, qu'on avait fait étouffer en punition de ses adultères.

Les commencements du nouveau règne devaient être d'autant plus difficiles, que Philippe-le-Bel avait lourdement pesé sur toutes les classes par ses légistes, qui furent les tyrans de la France. Les *Pandectes* étaient leur loi suprême, et ils procédèrent avec une froide et impassible persévérance, à l'imitation du droit romain et de la fiscalité impériale : à l'aide de textes et de citations des codes romains, ils démolirent le grand édifice élevé par le catholicisme et la féodalité. La centralisation monarchique, de nos jours si diversement appréciée, doit remonter aux légistes de Philippe-le-Bel. Pour établir l'ordre civil, ils battirent en brèche le droit ecclésiastique et les juridictions féodales ; ils voulurent enlacer dans leurs filets la nation entière : personnes, biens meubles et immeubles, les monnaies, les terres, les eaux, les forêts. Le Parlement, fixé à Paris, devint le centre de toutes les causes judiciaires, ou plutôt c'est là que tout vint aboutir sous l'autorité royale. Les légistes, convaincus qu'ils ne pouvaient trouver d'appui ni dans le clergé ni dans la noblesse, appelèrent à eux le tiers-état, la bourgeoisie, qu'ils élevèrent à la hauteur des deux autres corps, en lui donnant même la force de les vaincre. Pour soutenir le changement exorbitant apporté dans le gouvernement et faire respecter les arrêts des hommes de loi, il fallait une force imposante, et solder une nuée de sergents à cheval et à pied. C'est ce qui infligea à Philippe-le-Bel la triste nécessité de prendre ces mesures fiscales qui attachèrent une telle réprobation à son nom. Le despotisme, les longues et cruelles

misères qui balancèrent si longtemps les avantages de l'ordre péniblement acheté, firent beaucoup regretter le régime féodal si sagement modifié par saint Louis.

Philippe-le-Bel était à peine mort, que les grands du royaume arrachèrent des concessions à son successeur, qui publia, en effet, une ordonnance en 1315, pour rendre aux seigneurs tous les droits qu'ils possédaient sous saint Louis. Mais la pensée de l'unité était entrée dans le gouvernement; elle y demeura jusqu'à un triomphe complet.

Neuf autres ordonnances du même règne, portées pour accorder de grands privilèges à la noblesse et au clergé, affaiblirent beaucoup la royauté et lui firent perdre plus qu'elle n'avait gagné sous Philippe-le-Bel. Aussi la royauté, sous Louis-le-Hutin, fut plus contestée et combattue qu'elle ne l'avait été sous les règnes prudents et amis des lois de Philippe-Auguste et de saint Louis.

Loin d'être satisfaite par ces concessions, la noblesse, enhardie et poussée par la soif de la vengeance, demanda une victime parmi les légistes qui l'avaient pressurée sous le dernier règne. Elle détestait surtout Enguerrand de Marigny, ministre si puissant sous Philippe-le-Bel, qu'on l'appelait *le coadjuteur au gouvernement du royaume*; parce qu'il avait pris une part très active aux mesures financières du dernier règne, on l'accusait d'avoir conseillé la falsification des monnaies et inventé une multitude de nouveaux impôts; ce qui le rendait odieux au peuple. Les grands étaient plus choqués encore de son orgueil. Malgré la haine qui s'était attachée à sa personne, Louis-le-Hutin l'avait gardé; mais, voyant ses coffres vides, il demanda où étaient passés les impôts, les décimes, les produits de l'altération des monnaies.

Le ministre dit qu'il était prêt à rendre compte de l'emploi de tous les deniers; et comme le comte de Valois, oncle du roi, insistait sur ce point, le ministre eut le courage de lui dire qu'une grande partie des fonds de l'Etat était passée entre ses mains.

Charles, transporté de colère, voulut le percer de son épée sous les yeux du roi, qui l'en empêcha : il jura qu'il ne remettrait pas les pieds à la cour que *ce voleur* n'eût été puni. Quelques jours après, non-seulement tout Paris apprit l'arrestation de Marigny, mais on publia encore à son de trompe que quiconque avait des plaintes à faire contre lui, pouvait se rendre à la cour, qu'il lui serait fait prompte et bonne justice. Malgré cet appel à toutes les calomnies et à toutes les passions mauvaises, lorsque le procès s'instruisit, les charges furent assez légères; il n'y en eut pas une seule qui pût entraîner la peine de mort. Faute de crimes palpables, on recourut à une accusation bien plus terrible : on supposa un crime qui les renfermait tous.

Le bruit se répandit qu'Enguerrand de Marigny avait *envouté* le roi; qu'il avait chez lui de petites figures en cire dont il se servait pour persécuter tous ceux qui étaient l'objet de sa haine. Une perquisition ayant amené la découverte de quelques-unes de ces figures, le crime fut dès-lors complètement avéré, et le coupable jugé digne de mort. Enguerrand, assurait-on, avait vendu son âme au démon, qui lui avait promis de le protéger toujours contre ses ennemis, à condition qu'elle serait à lui et irait en enfer, lorsqu'il n'y aurait ni Pape, ni empereur, ni roi de France; trois circonstances dont la réunion paraissait impossible et qui, cependant, se rencon-

trèrent alors, car il n'y avait ni Pape, ni empereur, et on pouvait dire aussi qu'il n'y avait pas de roi de France, puisque Louis-le-Hutin n'était pas sacré.

Le roi, qui jusqu'alors avait soutenu Marigny, entendant parler d'*envoûtement*, de *pacte avec le démon*, de vente d'*une âme*, se hâta d'*ôter sa main de dessus Enguerrand*, qui fut aussitôt remis au pouvoir d'une commission de barons et de chevaliers. Marigny protesta vainement de son innocence. Les juges lui lurent la sentence qui le condamnait au supplice de la potence. Il fut, en effet, pendu le 30 avril au gibet de Montfaucon, qu'il avait lui-même fait construire pour y exposer les corps des malfaiteurs, après leur supplice. Ce qui fait dire à Mézeray que, *comme maître du logis, il eut l'honneur d'être mis au haut bout, au-dessus de tous les autres voleurs*, plaisanterie que l'humanité réproûve.

Mais telle est la mobilité des pensées du peuple, qui, après avoir cédé au premier entraînement du crime, revient souvent à de meilleurs sentiments, déplore son erreur et lui donne des conséquences qu'elle n'a pas. La mort de Marigny fut suivie de grandes calamités qu'on attribua à cet acte politique; et le comte de Valois, lui qui avait poursuivi la victime avec le plus d'acharnement, fit parcourir toute la capitale par des crieurs qui répétaient à haute voix : « Bonnes gens, priez Dieu pour » monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur Charles de Valois. »

Louis-le-Hutin prit bientôt après deux grandes mesures politiques : la première fut la liberté accordée aux esclaves; nous en avons apprécié la portée dans le 3^e volume.

La seconde mesure fut le rappel des Juifs, qui avaient

été chassés par Philippe-le-Bel. Il leur fut défendu de prêter *sus venel ou aournements d'église, ne sus gages sanglants, ne sus gages mouillés fraîchement*. Il leur était ordonné de porter le *signal là où ils l'avoient accoustumé, et sera large d'un blanc tournois d'argent au plus, et sera d'autre couleur que la robe pour estre mieux et plus clerement apparent*. Il semble que Dieu, pour rappeler le crime des Juifs, avait mis lui-même ce *signal* sur leur poitrine, et que, quand il leur était défendu de prêter sur *gages sanglants* et sur *vêtements mouillés*, ils devaient penser à la robe du Sauveur. On soupçonnait aussi les Juifs de s'enrichir des dépouilles des assassinés et des noyés.

Quoique ces mesures politiques eussent apporté quelque argent au trésor, comme elles ne suffisaient pas pour la guerre de Flandre qu'il fallait recommencer, le roi recourut aux expédients, demanda une décime au clergé, imposa des taxes extraordinaires à la noblesse et au peuple, mit des impôts sur les marchands italiens, vendit le droit de bourgeoisie et rendit vénales toutes les charges publiques. A l'aide de ces ressources, il se vit en état de mettre sur pied une armée réellement formidable, suivie de riches bagages et accompagnée de vivres en abondance. On attendait beaucoup d'un tel armement; mais à peine nos troupes eurent-elles pénétré en Flandre, que des pluies torrentielles défoncèrent tout le pays : il fut impossible d'avancer ni de reculer; les équipages, enfoncés dans la boue, ne purent plus être transportés; il fallut se résoudre à la triste nécessité de les livrer aux flammes pour qu'ils ne fussent pas la proie des ennemis. Mais les Flamands, épouvantés par cet armement, ainsi

que par la destruction de leurs moissons et l'anéantissement de leur commerce, avaient déterminé leur comte à accepter les conditions offertes par le roi de France. La paix ainsi rétablie devait être de courte durée; car à peine l'armée française était-elle rentrée en France, que la Flandre reprit les armes.

Louis avait résolu de tirer, l'année suivante, une cruelle vengeance de cette nouvelle rébellion. En attendant, il s'occupa de réprimer les exactions de ses agents de finances, si bien nommés *loups dévorants*. Une enquête générale fut ordonnée pour reconnaître leurs injustices et les punir. Mais les plus riches et les plus coupables surent échapper au supplice, en corrompant les hommes chargés de rechercher leurs crimes. Le roi n'eut d'ailleurs pas le temps de punir ces iniquités, il mourut peu après, empoisonné, assurent quelques historiens; d'autres disent que, s'étant extrêmement échauffé au jeu de paume dans le bois de Vincennes, il entra dans une grotte glacée, ce qui lui donna la mort. Le vulgaire chercha ailleurs la cause de cette fin prématurée : il la vit dans une énorme comète qui avait étalé sa hideuse chevelure dans le mois de décembre précédent.

« Ce jeune prince, dit Châteaubriand, eut des qualités : il confirma d'utiles ordonnances pour la protection des laboureurs; *personne, sous peine de quadruple et d'infamie, ne pouvait s'emparer de leurs biens*. Il voulait ôter aux seigneurs le droit de battre monnaie, il ne le put; la royauté n'avait point encore détrôné l'aristocratie. Louis X aima les sciences, les lettres et les arts, et se laissa bien conseiller par la *clergie laïque*. »

Son testament atteste les bonnes dispositions de son

cœur. Il ordonna d'exécuter toutes les mesures réparatrices ordonnées par son père, il prescrivit le paiement intégral de toutes ses dettes, il fit des legs magnifiques en faveur des églises et des pauvres, il dota richement le collège de Navarre et se chargea de l'entretien de cent écoliers pendant dix ans. Il n'oublia pas non plus la famille infortunée des Marigny qui, privée de tous ses biens, vivait dans un état voisin de la misère.

CHAPITRE XVIII.

Régence de Philippe-le-Long. — Jean I^{er} (1316).

Louis X laissait en mourant une jeune fille qu'il avait eue de sa première femme. Clémence de Hongrie, sa seconde épouse, se déclara enceinte : il fallut pourvoir au gouvernement. La régence devait appartenir à Philippe, frère puîné du roi, qui se trouvait alors à Avignon pour hâter l'élection d'un Pape, en remplacement de Clément V, décédé dès 1314.

A peine instruit de la mort de Louis X, son frère, Philippe-le-Long se hâta de revenir à Paris pour réclamer la régence, en qualité de premier prince du sang et d'héritier présomptif de la couronne. Pour assurer son droit éventuel à la couronne de France, Philippe assembla les pairs, à qui il proposa deux grandes questions à résoudre concernant la succession au trône de France

et de Navarre. C'était la première fois depuis Hugues Capet que se présentait la question de la succession des femmes au trône de France ; car, depuis le premier roi de la troisième race, il y avait toujours eu des mâles pour succéder directement aux rois défunts. Les pairs, appuyés sur les dispositions de la loi salique, dont nous examinerons plus tard la valeur, déclarèrent que la couronne de France ne tombait pas en quenouille, et que, conséquemment, si la reine mettait au monde un fils, il en serait l'héritier, mais que si elle donnait naissance à une fille, le sceptre passerait entre les mains de Philippe ; jugement d'une haute politique, à laquelle était attaché tout l'avenir de la France, car elle ne permettait pas de faire passer le pouvoir souverain, comme en Espagne, en Portugal, etc., sur des têtes étrangères. La même assemblée nomma Philippe *gardien de l'Etat*, en attendant les couches de la reine, et lui remit le sceau royal.

La constitution de la Navarre n'étant pas la même que celle de la France, le jugement fut tout différent relativement à cet Etat. Les femmes continuaient à être les héritières de ce royaume.

L'affaire principale de la régence de Philippe-le-Long fut la succession de l'Artois, que se disputaient à main armée la comtesse Mathilde et Robert d'Artois. Philippe, en sa qualité de régent, intervint, évoqua l'affaire à la cour des pairs, dont la juridiction ne fut pas reconnue, mais que le roi sut faire respecter. Les conséquences du jugement prononcé en faveur de Mathilde ne se firent pas alors sentir ; nous en verrons toutes les suites sous le règne de Philippe de Valois.

Philippe avait à peine terminé cette affaire, que la reine Clémence mit au monde un fils, qui reçut le nom de Jean-Baptiste. Comme ce roi enfant ne vécut que cinq jours, plusieurs historiens ont négligé de le porter sur le catalogue de nos rois.

CHAPITRE XIX.

Philippe-le-Long (1316-1322).

La question de la succession à la couronne, qui semblait avoir été résolue entièrement après la mort de Louis-le-Hutin, n'avait réellement été qu'ajournée, et elle fut discutée avec beaucoup plus de vivacité après la mort du roi Jean. Philippe-le-Long se hâta de se rendre à Reims et de s'y faire couronner; cérémonie contre laquelle protesta non-seulement le duc de Bourgogne, oncle de la jeune princesse, fille de Louis X et sœur de Jean I^{er}, mais encore le propre frère de Philippe, Charles, comte de La Marche, qui quitta Reims le matin même du jour où devait se faire le sacre, quoiqu'il eût plus qu'aucun autre intérêt à la déclaration d'incapacité des femmes à la succession au trône. Comme on redoutait du tumulte pendant la cérémonie du sacre, le roi fit fermer les portes de la cathédrale; mais ce qui surprit le plus, ce fut de voir la comtesse Mathilde, mère de la jeune reine, faire elle-

même l'office de pair de France, et soutenir la couronne sur la tête du roi.

Pour briser l'opposition formidable qui se formait, Philippe convoqua les Etats de la langue d'Oil : ils déclarèrent que les femmes ne succèdent pas à la couronne de France, et le contre-coup de cette grande mesure politique atteignit le roi le premier, car il n'avait qu'un fils qui mourut peu après la cérémonie du sacre.

L'effet de cette assemblée fut décisif ; elle empêcha les troubles qu'auraient pu faire naître les divers prétendants à la couronne de France. Tous les princes et les barons rendirent enfin hommage à Philippe-le-Long, qui avait su conquérir l'attachement de toute la bourgeoisie.

Les députés du tiers-état, dans le dessein de relever leur ordre, demandèrent à Philippe que « ses bonnes villes et autres, et les gens d'icelles fussent garnis d'armures pour le droit du roi et leur défense. » Philippe accéda à ce désir et rendit une ordonnance le 12 mars suivant pour l'octroi de leur demande.

Quoique les Etats eussent jugé conformément à ses désirs, Philippe, n'étant toujours pas sans inquiétude sur les dispositions du duc de Bourgogne, s'appliqua à le gagner, et lui donna sa fille aînée, Jeanne de France, à qui il accorda en dot le comté de Bourgogne (Franche-Comté). Cet accroissement de puissance rendit le duc de Bourgogne beaucoup plus traitable ; non-seulement il cessa de réclamer la couronne pour sa nièce, il consentit même, en sa qualité de tuteur de la jeune princesse, à céder à la France ses droits sur la Navarre, la Champagne et la Brie, aux conditions suivantes : le roi s'engageait à donner à la jeune princesse, premièrement,

50,000 liv. de rente à prendre sur le comté d'Angoulême et sur celui de Mortain ; deuxièmement, 50,000 liv. tournois destinées à acheter des terres qui seraient tenues en pairies et en baronies. Si le roi venait à mourir sans postérité masculine, la Champagne et la Brie devaient retourner à la princesse, qui rendrait alors ce qu'elle avait reçu en indemnité. Le roi de France conservait en séquestre toutes les autres terres qui pouvaient encore rester à la princesse, jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa douzième année ; mais alors ni elle ni son époux ne pouvaient rentrer en possession de ces terres qu'après avoir prêté serment, elle et son mari, d'observer fidèlement ce traité. Le duc de Bourgogne se rendait garant de cette ratification.

Ce n'étaient pas seulement les questions de succession qui agitaient les populations ; les réformes adoptées par Philippe-le-Bel jetaient toujours un certain trouble dans le pays. Toutes les classes de la société n'avaient qu'un nom dans la bouche, celui de saint Louis ; elles redemandaient à grands cris les monnaies, les institutions et les coutumes en vigueur sous le règne de *monseigneur saint Louis*. Pour répondre au besoin qui se manifestait de toutes parts, Philippe-le-Long tint plusieurs assemblées provinciales, promit que désormais elles seraient régies d'après les lois du saint roi, et s'engagea à révoquer tous les actes et ordonnances en opposition aux célèbres établissements de Louis IX.

Les Flamands seuls, trop peu habitués à l'administration française, trouvèrent ces concessions insuffisantes. Puisant dans le fond de leur caractère inquiet et turbulent un aliment à l'insubordination habituelle, ils reprirent les armes, au mépris du traité conclu l'année précé-

dente, par lequel Louis de Nevers, déclaré successeur de son père, devait faire abattre plusieurs forteresses dont la destruction avait été jugée essentielle pour la sécurité de la France et la soumission des Flamands. Au seul mot de destruction de ces forteresses, qu'elle regardait comme son palladium, la Flandre se souleva ; le roi fut obligé, pour la maintenir dans le devoir, de faire marcher une armée et même de conclure un nouveau traité qui ne laissait à la France que les places de Lille, Douai et Orchies. Les autres places furent rendues au comte. Louis de Nevers, son héritier, dut épouser Marguerite, fille du roi.

L'Italie, terre des agitations éternelles, toujours tourmentée par les dissensions des deux grandes factions des Guelfes et des Gibelins, avait été moins tranquille encore que jamais depuis que la Papauté s'était établie à Avignon. Jean XXII, fils d'un cordonnier, comme l'assurent quelques historiens, homme de basse naissance, au dire de tous, avait promis de se transporter en Italie aussitôt après son élection ; on dit même qu'il jura de ne point sortir de son palais, si ce n'est pour se rendre dans la capitale du monde chrétien ; serment auquel il fut fidèle, puisque, disent quelques historiens, pendant les dix-huit années de son pontificat, il ne sortit pas une seule fois de sa demeure d'Avignon : de là il agissait sur le monde, et là il remuait les questions les plus brûlantes de la théologie et de la philosophie. L'Italie, en attendant son retour, se livrait à toutes les excentricités qui lui sont propres. Massei Visconti, de Milan, qui comptait quatre fils d'une haute valeur et d'une ambition plus grande encore, prit de lui-même le titre de vicaire de

l'empire, et étendit sa domination jusque sur les terres de l'Eglise. Pour pourvoir à la défense du patrimoine de saint Pierre, le souverain Pontife nomma Philippe de Valois, fils du comte de Valois, son lieutenant-général en Italie. Philippe, à qui l'on avait promis qu'il trouverait en Italie une bonne armée napolitaine et des troupes romaines, passa les monts, suivi d'un petit nombre de guerriers, et se vit en présence d'une armée dix fois plus nombreuse que la sienne. Ne voyant aucun mouvement parmi les Romains ni les Napolitains, il reprit le chemin de la France, abandonnant les Etats de l'Eglise à leur malheureux sort.

Tandis que ce prince français allait au secours du domaine de saint Pierre, indignement attaqué par ceux qui auraient dû en être les protecteurs, Philippe-le-Long, sentant renaître en lui le feu sacré qui avait consumé tant de nos illustres guerriers, avait fait vœu de prendre la croix et de conduire une grande armée à la délivrance des Lieux saints qui, depuis si longtemps, étaient retombés sous le joug des infidèles. Loin d'approuver un projet que ses prédécesseurs auraient si ardemment désiré voir se réaliser, le Pape, considérant l'état de l'Europe alors agitée et troublée par les plus grandes divisions, en détourna le roi de France.

Le dessein d'une croisade, que Philippe n'avait pas assez tenu secret, s'étant répandu dans toute la France, y produisit une enthousiasme extraordinaire dans toutes les classes de la société, mais surtout parmi les pauvres, qui renouvelèrent le mouvement désordonné déjà connu sous le nom de *pastoureaux*. Les bergers, les artisans et les colons, persuadés encore une fois que le mauvais

succès des croisades précédentes devait être attribué aux péchés des grands, et s'imaginant que Jésus-Christ, l'ami des pauvres et des humbles, ne pouvait manquer de secourir leurs efforts, prirent la croix et s'acheminèrent vers Paris, sous la conduite d'un curé interdit et d'un moine apostat. Il y eut d'abord quelque chose de touchant dans la manière de vivre et d'agir de ces hommes simples, qui s'avançaient modestement deux à deux, visitant les églises, chantant des cantiques, donnant partout l'exemple des vertus, recevant pour vivre ce que daignait leur accorder une charité bienfaisante. Mais cette troupe de pieux pèlerins, ayant reçu dans son sein les vagabonds et les scélérats des contrées qu'elle traversait, prit bientôt les mœurs et les coutumes de ceux qui les suivaient et devint une plaie publique extrêmement dangereuse. Arrivés dans Paris, les pastoureaux se dirigèrent vers le Châtelet, où, ayant été mal reçus par le prévôt, ils le saisirent et le précipitèrent du haut du grand escalier. La terreur fut bientôt à son comble dans Paris. Chacun s'attendait que le commandant du guet allait rassembler des troupes pour combattre les pastoureaux réunis devant l'abbaye de Saint-Germain; mais le commandant fut plus sage que ses conseillers; persuadé qu'une résistance ouverte ne ferait qu'irriter des hommes dangereux, il aima mieux ouvrir un passage pour laisser écouler le flot populaire, qui se dirigea sur le Midi.

Les pastoureaux avaient conçu pour les Juifs une haine excessive; ils les poussaient devant eux comme un vil troupeau, et leur posaient pour alternative le baptême ou la mort. Les descendants d'Abraham essayèrent

de chercher une retraite dans une tour placée sur la Garonne et y furent assiégés; les assiégeants, trop inexpérimentés pour enlever de force un château fort, amoncelèrent des fascines contre la porte et y mirent le feu. L'incendie se communiqua à l'intérieur, et les Juifs, contraints de se rendre ou de périr dans les flammes, conjurèrent un jeune homme de leur accorder la faveur de les percer de son épée; il en égorga cinq cents, prit par les mains quelques enfants épargnés, et les conduisit aux pasteurs, demandant le baptême pour lui et pour ces jeunes enfants. Indignés d'un acte de barbarie sans nom, les pasteurs se saisirent de ce jeune homme et le hachèrent en morceaux pour le punir de son crime. Les enfants israélites furent conservés et baptisés.

Les contrées traversées par les pasteurs, en proie à tous les désordres, réclamaient à grands cris la protection du roi, qui ordonna enfin à ses sénéchaux de repousser ces brigands fanatisés et de punir très sévèrement tous ceux qui pourraient être saisis. Les pasteurs se dirigèrent alors vers Avignon pour obtenir du Pape ses bénédictions spirituelles, et plus encore pour lui arracher ses trésors; mais le Pape avait ordonné de fermer avec soin tous les passages. Contraints alors de se disperser, les pasteurs disparurent de la scène.

Vers la même époque il se forma, dans le Poitou, une association qui prétendait porter jusqu'à la mort le sentiment de l'amitié. La confrérie des Pénitents d'amour, appelés Galois ou Galoises, avait des réglemens d'une bizarrerie criminelle. Les femmes, aussi bien que les hommes, se disputaient à qui soutiendrait le plus dignement l'honneur de cette religion extravagante, dont l'objet

était de prouver l'excès de son amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des saisons. Les chevaliers, les écuyers, les dames et les demoiselles qui étaient initiés dans le nouvel ordre, devaient, suivant leur institut, se couvrir très légèrement dans les plus grands froids, très chaudement dans les plus ardentes chaleurs.

Un autre vertige s'empara de toutes les têtes méridionales, effrayées des bruits qui se répandirent que les puits et les fontaines étaient empoisonnés par une classe de citoyens exclue de tout contact avec le reste de la société. Les lépreux, devenus nombreux en Europe depuis les croisades, avaient été chassés des villes et des bourgades et obligés de se retirer dans des habitations connues sous le nom de ladreries. Comme ils pouvaient communiquer entre eux, on dit que toutes les ladreries s'étaient réunies en assemblée générale, sous la présidence du roi musulman de Grenade, et qu'elles avaient comploté la destruction de tous les chrétiens de l'Europe par le poison.

Une fois le bruit d'empoisonnement répandu, tout s'agite, peuple, prêtres, rois ; on ne se demande pas si l'empoisonnement des puits et des fontaines est possible ; on ne s'inquiète pas si l'assemblée générale a pu être tenue sans qu'on s'en aperçût : quelques lépreux accablés sous le poids des douleurs de la torture l'ont confessé, on a trouvé un sachet ou deux renfermant les prétendus poisons ; le crime est constaté, il faut le punir : le roi retira *sa main de dessus les lépreux*. Les juges ordinaires eurent le droit de les punir comme ils le voulaient. On se mit à les faire périr tous sans distinction d'âge ni de sexe. Ce massacre ayant épouvanté Philippe, il remit

sa main dessus les lépreux et ordonna de prendre seulement ceux qui seraient reconnus coupables d'empoisonnements et de renfermer tous les autres dans leurs ladre-ries, de manière à n'avoir aucune communication avec le dehors.

Les Juifs, objet d'une si grande animadversion, furent accusés d'être les instigateurs et les complices de l'empoisonnement. « Dans plusieurs provinces, dit le continuateur de Nangis, et surtout en Aquitaine, ils furent tous brûlés, sans aucune distinction; dans le bailliage de Tours, et dans un château royal nommé Chinon, on creusa une fosse immense dans laquelle on alluma un énorme bûcher, et cent soixante Juifs de l'un et de l'autre sexe y furent brûlés tous ensemble. Plusieurs d'entre eux s'élancèrent d'eux-mêmes en chantant des hymnes, dans la fosse, comme s'ils étaient invités à la noce. Beaucoup de mères jetèrent elles-mêmes leurs enfants dans le feu, de peur qu'ils ne fussent pris pour être baptisés par les chrétiens et les nobles à Paris; ceux-là seuls qui s'avouèrent coupables furent brûlés, les autres furent condamnés à un exil perpétuel. »

Philippe-le-Long était alors consumé par une fièvre quarte qui l'emporta après cinq mois de maladie. Ce monarque avait d'éminentes qualités; prince sincèrement chrétien, il mit toujours la religion au premier rang de ses affections; fidèle observateur des lois, il sut les faire garder par ses sujets; ami sincère de son peuple, il s'appliqua à lui accorder toutes les satisfactions légitimes qu'il put réclamer. Il avait trouvé les finances dans un état si déplorable, qu'il dut se montrer sévère dans la perception des impôts. Il eut le malheur d'avoir un ministre

des finances infidèle, qui, cessant à sa mort d'être protégé par la personne du roi, fut arrêté, mis à la question, et convaincu d'un détournement de 1,200,000 livres. Il eût été brûlé vif s'il ne fût mort des suites du supplice de la question.

Philippe-le-Long tenta quelques réformes administratives extrêmement importantes, parmi lesquelles nous devons citer l'établissement des capitaines généraux dans les grandes villes, chargés d'y maintenir l'ordre au nom du roi. Cependant, comme à cette époque la plupart des localités aimaient à être dirigées par des hommes de leur choix, les capitaines généraux furent laissés dans plusieurs villes au choix des habitants. Une autre tentative bien plus importante fut celle de ramener à l'unité les poids et mesures par toute la France. Mais la seule annonce de ce projet, qui eût rendu de si éminents services au commerce, épouvanta toutes les provinces, toutes les villes et même les plus petites localités; ayant chacune leurs poids, leurs mesures et leurs monnaies, elles auraient cru déchoir, si elles s'étaient soumises à une règle générale.

CHAPITRE XX.

Charles IV, dit le Bel (1282-1288).

Charles IV, qui s'était opposé d'une manière si vive à l'avènement de son frère, et qui ne fût jamais parvenu lui-même au trône si ses principes eussent prévalu, ne rencontra aucun contradicteur à son exaltation.

Deux grands objets occupèrent les premiers moments du nouveau règne : la croisade projetée par Philippe-le-Long et la recherche des employés prévaricateurs.

La situation des chrétiens d'Orient était toujours de plus en plus critique. Le roi d'Arménie envoyait des ambassadeurs à l'Occident pour l'instruire des nouveaux malheurs qui allaient accabler les chrétiens menacés par les Musulmans d'Égypte et les Tartares d'Orient. A la nouvelle de ce danger, le Pape rappela à Charles-le-Bel son engagement de défendre les Lieux saints et de prendre la croix. Le roi réunit aussitôt une armée qu'il plaça sous le commandement d'Amalric, vicomte de Narbonne, *son très cher féal chevalier, conseiller et domestique*, pour le précéder à la guerre sainte. Amalric, brave et discret chevalier, expérimenté dans la guerre et animé de la foi la plus vive, avait encouru la disgrâce de Philippe-le-Bel pour avoir fait mettre à mort deux de ses

vassaux coupables, malgré l'appel qu'ils avaient interjeté à la cour du roi. Une flotte magnifique se construisait dans nos ports et annonçait que bientôt les mers d'Orient verraient encore flotter l'étendard français : mais le cours des événements força à employer ces armements à un autre but.

Le soin d'équiper une flotte, d'assembler une grande armée, n'empêchait pas Charles-le-Bel de porter toute son attention sur les affaires intérieures. Les employés prévaricateurs, qui sont la plaie des gouvernements, excitèrent surtout sa vigilance. Comme la plupart des fermiers généraux et des traitants étaient des Lombards, on agit contre eux sans miséricorde ; *on confisqua tous leurs biens et on les renvoya dans leur pays aussi gueux qu'ils en étaient venus*, dit Mézeray.

Charles-le-Bel, qui ambitionnait surtout le surnom de *grand justicier*, rencontra encore dans le royaume quelques-uns de ces brigands titrés qui, parce qu'ils étaient nobles, se croyaient le droit de tout faire : il réprima sévèrement leurs brigandages. Citons seulement un fait. Un nommé Jourdain de l'Île, seigneur de Casaubon, s'étant rendu coupable d'une multitude de forfaits dignes de la corde, fut appelé à comparaître devant le roi, ce *sévère justicier gardant le droit à chacun*. Après avoir obtenu sa grâce, à la prière du Pape dont il était le neveu, Jourdain, pensant qu'il pouvait désormais recommencer ses crimes sans crainte, se mit alors à violer les vierges, à protéger tous les scélérats et à tuer ceux qui s'opposaient à ses caprices. Sommé une seconde fois de comparaître par-devant la cour des Pairs, Jourdain, pour montrer le cas qu'il faisait des ordres du roi, mit à mort l'huissier

qui venait lui apporter la citation d'ajournement. Il comparut, cependant, accompagné de la principale noblesse du pays ; mais ni son appui, ni la protection du Chef de l'Eglise ne purent le sauver. Renfermé d'abord dans la prison du Châtelet, condamné ensuite à mort, il fut traîné à la queue d'un cheval indompté et ensuite pendu au gibet.

Le roi justicier voulut exercer sa sévérité jusque dans sa propre maison. Blanche de Bourgogne, sa femme, qui avait mérité d'être renfermée à Château-Gaillard, en Normandie, pour s'être livrée aux plus grands désordres, eut la liberté de voyager dans les environs, liberté dont elle abusa pour se livrer à ses passions honteuses. En 1322, le roi ayant découvert l'existence d'un empêchement d'affinité dont on n'avait pas obtenu dispense, fit prononcer la nullité de son mariage, et renferma Blanche dans un monastère, où elle donna l'exemple d'une pénitence sévère, bien qu'un peu forcée. Charles épousa Marguerite de Luxembourg, fille de l'empereur d'Allemagne, qui mourut malheureusement l'année suivante. Le roi de France se choisit alors pour épouse Jeanne d'Evreux, dont il n'eut que des filles.

Au milieu de ces préoccupations de famille, la Flandre, pays toujours en mouvement, se divisa en deux partis à la mort de son vieux comte : l'un se déclara en faveur de Louis de Nevers, qui, d'après les traités, devait succéder à son aïeul, et l'autre pour le second fils du comte, comme plus proche héritier que son petit-fils. Il fallut l'intervention du roi pour faire reconnaître par toute la Flandre Louis de Nevers, dont la sage administration mérita d'abord la sympathie de tous les Flamands ; il eut

ensuite le malheur de créer de nouveaux impôts et d'avoir des agents oppresseurs. Bruges se mit alors en état d'insurrection, mouvement auquel Robert de Cassel ; second fils du vieux comte, fut soupçonné d'avoir pris part. Louis de Nevers, n'osant lui faire son procès, envoya au magistrat de Warneton l'ordre de tuer Robert sans aucune forme de procédure ; le magistrat laissa échapper Robert : « Pourquoi, dit le comte Louis au » magistrat, avez-vous trahi mon secret? — Pour sauver » votre honneur, » répondit celui-ci, qui, en récompense, fut aussitôt chargé de fers.

Charles-le-Bel, loin d'engager Louis de Nevers à adoucir les lois d'impôts qui pesaient sur la Flandre, le porta au contraire à les aggraver, ce qui détermina un soulèvement général et l'emprisonnement du comte. A la nouvelle d'un acte si audacieux, le roi de France se hâta d'appeler des troupes sous les drapeaux, et causa ainsi tant d'effroi aux Flamands, qu'après avoir rétabli leur comte, ils coururent à Paris pour solliciter la paix. Charles-le-Bel consentit à l'accorder à condition qu'ils démoliraient les fortifications d'Ypres, de Bruges et toutes celles qui avaient été récemment élevées ; qu'ils s'engageraient à renoncer à toute espèce d'association ou de ligue, point si capital à ses yeux, qu'il menaçait de la peine de mort quiconque le violerait ; qu'ils s'imposeraient une contribution de 4,000 livres tournois, pour élever un couvent de Chartreux, et que les principaux magistrats des villes feraient un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (pèlerinage qu'on pouvait cependant racheter moyennant 10,000 livres tournois) ; ces œuvres étaient prescrites en réparation des pertes que

les églises et le clergé avaient éprouvées dans ces mouvements tumultueux.

Délivré de cette grave affaire, Charles-le-Bel résolut de visiter les provinces méridionales où il remarquait quelques symptômes de désordres. La réception que lui fit la ville de Toulouse se distingua de toutes les autres par les chants poétiques et l'institution des jeux floraux, dont nous parlerons au livre suivant. On croit que, sous l'apparence d'un simple voyage de plaisir, Charles cachait un but politique. La Navarre, dont il avait conservé le gouvernement malgré les traités qui l'accordaient à sa nièce, venait d'éprouver un épouvantable désastre. Les Guipuscoans ayant enlevé par surprise deux châteaux aux Navarrois, ceux-ci, au nombre de 60,000, se soulevèrent, se mirent à ravager le Guipuscoa, et enlevèrent un très riche butin ; ils rentraient triomphants dans leur patrie, lorsqu'ils se virent arrêtés dans un défilé extrêmement étroit, par 800 Basques qui, sans perdre un seul homme, leur en tuèrent 30,000. Cette victoire célèbre, qu'on a sans doute exagérée, est encore aujourd'hui chantée par les Basques. Au moment où Charles se proposait de venger ce désastre, il fut appelé du côté de la Guyenne.

Un seigneur de l'Agénois bâtit, sur l'extrême limite de la France et de la Guyenne, un château que les deux puissances réclamèrent comme étant sur leur territoire. Après avoir épuisé les moyens de négociation, la cour des pairs, appelée à juger ce différend, se prononça en faveur de la France, jugement que repoussa le gouverneur anglais. Avant d'en venir aux mains, Charles-le-Bel adressa au roi d'Angleterre des représentations dans

lesquelles étaient contenus des griefs antérieurs, tels que son absence au couronnement du roi de France, la non-prestation d'hommage pour la Guyenne et l'illégale destruction de la ville de Saint-Serdos. Edouard II répondit que, la ville de Saint-Serdos étant de son domaine, il avait été le maître d'en faire ce qu'il voulait; que, si son sénéchal s'était rendu coupable de quelques injustices, il était disposé à les réparer; que quant à l'hommage, il était étonné des plaintes qui lui étaient adressées; que, n'ayant reçu aucune sommation à ce sujet, il n'avait pu y répondre; enfin qu'il était disposé à rendre l'hommage au jour que le roi daignerait lui indiquer. Ces réponses, présentées par le prince Edmond, paraissaient avoir aplani toutes les difficultés; mais le roi de France rappela son agent de Guyenne, et réunit une armée dont il confia le commandement au comte de Valois, le plus grand capitaine de son temps. Ce prince inonda l'Agénois en quelques jours; Agen ouvrit ses portes sans coup férir et se vengea ainsi du prince Edmond, qui, non content d'accabler cette ville d'impôts, enlevait encore les plus nobles filles à leurs parents et les plus belles femmes à leurs époux. La Réole, défendue par le prince anglais, offrit plus de résistance; les Français éprouvèrent même sous ses murs un échec assez considérable; un corps de nos troupes, emporté par une excessive ardeur, s'étant élancé au milieu des bataillons ennemis, fut enveloppé de toute part et presque totalement massacré. Le comte de Valois répara vite cet échec, réduisit la place à la dernière extrémité et la contraignit de se soumettre. La chute de cette forteresse détermina toutes les places de Guyenne à se rendre, à l'exception de Bordeaux, de

Bayonne et de Saint-Sévère. Le prince Edmond, accablé de tant de désastres, implora la clémence du vainqueur, obtint une suspension d'armes et accepta un projet de paix par lequel La Réole devait rester aux Français. Cependant, pour ne pas faire violence aux inclinations nationales des habitants, il fut déclaré que ceux qui voudraient continuer à vivre sous la domination anglaise, pourraient se rendre avec leurs meubles sur les terres du roi d'Angleterre, et que les autres prêteraient serment de fidélité. Le prince Edmond, ayant aussi pris l'engagement qu'Edouard II se rendrait lui-même en France pour prêter serment de vassalité, obtint la liberté de passer en Angleterre pour déterminer son souverain à accepter son traité de paix, et promit par serment de venir se remettre prisonnier, si le roi d'Angleterre repoussait ces conditions : il donna au comte de Valois quatre chevaliers pour répondre, sur leur tête, de la fidèle observance de ses engagements.

Le héros qui avait si bien conduit cette expédition, mourut peu après, empoisonné par des hommes jaloux de son haut mérite. On a dit de lui qu'il fut fils, frère, oncle, gendre, père, beau-père de rois, sans avoir jamais lui-même possédé cette haute dignité ; s'il ne fut pas revêtu du manteau royal, il avait toutes les qualités qui font les grands rois, comme il possédait les vertus qui font les vrais chrétiens. Toute sa longue et brillante carrière fut consacrée au service de sa patrie, ce qui n'est pas pour lui un léger titre à la gloire et à la reconnaissance de la postérité.

En arrivant en Angleterre, le prince Edmond trouva ce royaume dans la plus étrange confusion. Après avoir

poussé le roi à des actes de cruauté inouïs, les Spencer soulevèrent contre lui la masse de la nation. Le malheureux prince, qui était à peine maître chez lui, fut heureux du traité de paix qu'on lui offrait; il répondit aussitôt qu'il était prêt à *rendre au roi son Seigneur, quand faire désirait, obéissance, honneur et révérence*. Mais lorsque les plénipotentiaires arrivèrent en France, ils trouvèrent Charles-le-Bel entièrement éloigné de la paix et ne parlant que de conquêtes. On persuada adroitement aux ambassadeurs que si la reine d'Angleterre se rendait en France, le roi pourrait accorder aux sollicitations d'une sœur ce qu'il refusait aux négociateurs indifférents. Pris dans ce piège habilement tendu, Edouard fit partir la reine Isabelle pour la cour de France et lui donna une suite brillante, afin de rehausser l'éclat du trône d'Angleterre. La reine arriva facilement à conclure un traité qui rappelait toute l'habileté du règne de Philippe-le-Bel. Par ce traité, les troupes du roi de France devaient quitter la Guyenne et rentrer sur les terres du domaine royal; celles du roi d'Angleterre devaient se replier sous Bayonne. La Guyenne, ainsi dégarnie de troupes, après avoir été remise entre les mains d'un sénéchal nommé par Charles-le-Bel et agréé par Edouard II, devait ensuite être rendue au monarque anglais, lorsqu'il aurait fait hommage à la France. L'Agénois, objet de litige, devait demeurer entre les mains du roi de France jusqu'à ce que la cour des pairs eût prononcé sur la question de droit; la possession devait même durer jusqu'à ce que le roi d'Angleterre eût intégralement payé les frais de la guerre. Ce traité ignominieux fut communiqué à Edouard, avec ordre de se prononcer dans l'espace de huit jours.

Son conseil stupéfait, craignant d'encourir le blâme, refusa de donner son avis sur un sujet qui réclamait la participation du Parlement. Le roi, dans ce triste isolement, finit par l'approuver et se mit en route pour Beauvais, afin d'y rendre l'hommage solennel pour toutes ses possessions de France. Arrivé à Douvres, Edouard y tomba dangereusement malade et se trouva dans l'impossibilité de continuer son voyage : il envoya en prévenir Charles-le-Bel, qui manifesta l'intention de recevoir l'hommage du fils du monarque anglais, si ce prince voulait lui transférer la Guyenne et le Ponthieu. Une telle proposition, quoiqu'elle fût de nature à inspirer de la défiance, ne causa pas le moindre étonnement à Edouard ; il se hâta d'accorder toutes les provisions et fit passer en France son fils Edouard, âgé alors de douze ans, se contentant de la promesse qu'il lui fit de revenir bientôt et de ne pas se marier pendant son absence.

La paix ayant été faite à la pleine satisfaction de la France, il ne restait plus à la reine Isabelle que de retourner en Angleterre avec son fils ; mais tel n'était pas son dessein. En mettant le pied sur la terre de France, elle prétendait s'affranchir de la contrainte dans laquelle on l'obligeait de vivre, et voulait se livrer enfin à toute la vivacité de ses passions. Pour colorer sa conduite aux yeux du roi de France son frère, ennemi déclaré de ces sortes de désordres, elle avait dit, en arrivant à Paris, que le roi Edouard, son époux, était un monstre ; que, non content de la déshonorer aux yeux du monde, il avait encore formé le projet de l'abandonner à la barbare cruauté des Spencer. *Le noble roi Charles, qui la voyoit plorer, lamenter et lui remontrer sa besogne, fut tou-*

ché de compassion et lui dit : Belle sœur, apaisez-vous, car foy que je dois à Dieu et à monseigneur saint Denis, je y pourvoyeray de remède. Le grand remède que Charles-le-Bel voulait employer était la guerre, qu'il eût probablement mis en œuvre, si la cour des pairs ne s'y fût opposé.

Charles put bientôt juger par lui-même des vertus de sa noble sœur. Mortimer, ancien favori du roi d'Angleterre et amant de la reine, condamné deux fois à mort pour trahison, et chaque fois gracié, parvint à s'échapper de la prison où il avait été renfermé; il arriva en France en même temps qu'Isabelle, et s'attacha tellement à sa personne, qu'il ne se séparait d'elle que pour attiser le feu de sa haine contre le roi d'Angleterre. Cette assiduité permanente auprès d'une reine éloignée de son époux, ce zèle excessif pour les intérêts de cette princesse, procédaient évidemment d'une autre source que de l'amour du bien public, et il fut constaté qu'une fille de France, devenue reine d'Angleterre, avait abandonné son époux pour être la maîtresse d'un banni et d'un rebelle. Le roi de France, indigné d'un tel scandale, après avoir inutilement averti sa sœur, cessa de la voir, et défendit aux seigneurs de la cour de la visiter; défense qui fut si fidèlement exécutée, que le comte d'Artois n'osa continuer ses visites que secrètement et à la faveur des ténèbres de la nuit.

Le pauvre Edouard, voyant l'inutilité de toutes ses démarches, de ses lettres flatteuses et de ses prières larmoyantes pour ramener la reine en Angleterre, recourut enfin au Pape, qui ordonna au roi de France de renvoyer sa sœur. Charles n'avait pas vu Isabelle depuis

longtemps ; il alla lui-même lui dire de *vider hâtivement de son royaume, ou qu'il la feroit vider à honte*. Selon le conseil du comte d'Artois, son *chier cousin*, elle se retira en Hainaut, où elle se livra à des intrigues que nous n'avons pas à suivre : elles sont du ressort d'une autre histoire.

Quand l'Angleterre fut tranquille, Charles-le-Bel invita Edouard à venir lui rendre hommage pour son duché de Guyenne. Edouard s'étant excusé sur le fond d'inquiétude qui régnait encore au-delà de la Manche, Charles agréa l'offre de commissaires et conclut un traité de paix qui portait : 1° que de part et d'autre on restituerait toutes les places conquises ; 2° que le roi d'Angleterre paierait au roi de France 50,000 livres sterling pour le dédommager de la dépense de la guerre ; 3° qu'il y aurait amnistie générale ; on excepta cependant les Gascons condamnés, à qui le roi de France daigna accorder la vie et les membres, à condition qu'ils lui prèteraient serment et obéiraient au ban. Pour les déshonorer, le monarque anglais était chargé d'abattre leurs chevaux.

Pendant tous les troubles de l'Angleterre, la France était agitée par des bandes de nobles brigands, ce qui détermina la guerre des *Bâtards*. Pour bien comprendre la cause de cette guerre, il est nécessaire de faire connaître la classe de citoyens qui lui donna son nom. L'incertitude des mariages parmi les premiers Francs permettait difficilement de distinguer les enfants légitimes des bâtards. Lors même que la bâtardise était constatée, elle n'affectait d'aucune déchéance particulière ceux qui en étaient atteints ; il suffisait que la paternité fût reconnue pour qu'elle produisît tous ses effets.

Sous la première race de nos rois nous voyons plusieurs bâtards entrer en partage avec les enfants légitimes; c'est ainsi que Thierry, bâtard de Clovis, obtient le royaume d'Austrasie et une partie des contrées méridionales; Sigebert, bâtard de Dagobert, fut aussi roi d'Austrasie. Il commençait cependant déjà à poindre, dans le sentiment des barbares, une espèce de déchéance de la bâtardise. Ainsi lorsque Thierry, voulant s'assurer l'appui d'Hermanfroi, roi de Thuringe, apportait pour motif le degré de parenté qui existait entre eux, Hermanfroi répondit qu'il ne niait point *que Thierry fût son parent, et partant qu'il eût des droits à sa protection, mais qu'en même temps il ne pouvait assez s'étonner de ce que Thierry prétendît à l'empire plutôt qu'à l'affranchissement, et de ce qu'il voulût, étant né esclave, avoir tout d'abord la domination; qu'en somme il ne lui convenait point de prêter les mains aux prétentions d'un esclave de sa propre famille.*

Les bâtards qui vivaient même dans la maison paternelle, dès lors qu'ils n'étaient pas reconnus par leurs pères, n'avaient aucun droit. On voit, par les monuments historiques, que, sous les deux premières races, le sort des bâtards dépendait absolument de la volonté de leurs pères. Lorsqu'ils étaient abandonnés, ils étaient considérés comme des gens sans aveu et tombaient presque toujours dans l'esclavage.

Le régime de la féodalité, en élevant la morale publique, abaissa profondément la bâtardise. Lorsqu'il était très difficile, je dirai presque impossible de pourvoir les fils cadets légitimes d'un faible apanage, comment aurait-on songé à donner aux bâtards un rang

proportionné à leur naissance? Nous voyons les rois eux-mêmes abandonner à leur malheureux sort des enfants bâtards auxquels ils avaient donné le jour. L'Eglise, qui assujettissait le mariage à des formes rigoureuses pour constater les naissances légitimes, frappait les bâtards d'une déchéance morale et voulait ainsi purifier les mœurs.

C'est par cette double influence de l'indivision des fiefs et des maximes de l'Eglise que les bâtards furent réduits à l'excès de misère qui les conduisit au crime, à la rébellion, à tous les excès qu'ils regardaient comme une sorte d'appendice de leur prétendue noblesse. Une vie commune, ordinaire, laborieuse, leur eût paru avilir le sang qui coulait dans leurs veines.

Les bâtards de nobles, se voyant privés de tout droit de succession, se faisaient chefs de brigands; ils parvinrent, en 1327, à former des bandes si redoutables que, pour les combattre, il fallut réunir des armées. Le roi envoya d'abord contre eux Ferdinand de Lacerda, seigneur et chevalier de Lunel, qui se laissa battre. Il fallut mettre à la tête de l'armée française un capitaine plus expérimenté; le maréchal de Briquebert parvint à anéantir les bandes désordonnées des bâtards.

Cette guerre fut la dernière affaire du règne de Charles-le-Bel, qui mourut au mois de février suivant dans sa trente-quatrième année. Ainsi finit la descendance de Philippe-le-Bel, qui avait laissé trois fils, les trois plus beaux princes que la monarchie française ait possédés. Ils avaient tous trois des vertus, de rares qualités; tous trois semblaient destinés à donner à la famille royale de nombreux rejetons, et tous trois moururent sans laisser

d'enfants mâles, paraissant ainsi accomplir une prophétie populaire qui annonçait que Dieu, en punition des maux que Philippe-le-Bel avait fait souffrir à l'Eglise et au peuple par ses légistes, avait voulu retirer le sceptre de sa famille.

Charles-le-Bel, se sentant sur le point de mourir, réunit les seigneurs autour de son lit de mort et leur dit que, laissant la reine enceinte, si elle venait à accoucher d'une *fille*, *ce serait aux grands barons de France à adjudger la couronne à qui elle appartiendrait* ; il établit en même temps Philippe de Valois régent du royaume. Deux mois après la reine Jeanne mettait au monde une fille, qui fut nommée Blanche, et qui épousa dans la suite le duc d'Orléans. Cette naissance ouvrait de nouveau la grande question de la succession au trône, que nous exposerons dans la période suivante.

LIVRE III.

DE L'INFLUENCE DU MOYEN AGE SUR LES GRANDES INSTITUTIONS
MILITAIRES, POLITIQUES, JUDICIAIRES; SUR LES MŒURS,
LES ARTS ET LES SCIENCES.

Le moyen âge, qui est incontestablement une des grandes époques des annales du genre humain, donna à notre France le rang qu'elle a conservé, celui d'une nation éminemment libérale, dans le sens le plus élevé de cette expression, généreuse, active, accessible à toutes les grandes pensées. C'est surtout sous ce point de vue que nous voulons envisager la France dans ce livre : cette partie de notre histoire, qui montrera la nation depuis son sommet jusque dans ses dernières ramifications, nous la fera mieux connaître que l'histoire générale elle-même.

CHAPITRE PREMIER.

Des institutions militaires en France au moyen âge.

Si toutes les nations ont placé les institutions militaires au premier rang, le Français, singulièrement ami des armes, qui lui ont donné dans tous les temps une place à part, voulut au moyen âge réformer entièrement la manière de faire la guerre et porter, dans tout ce qui concerne l'art militaire, un esprit d'exaltation, de grandeur. Chevalerie, ordres militaires, tournois, pas d'armes, jeux militaires, armées, armures, fortifications, attaque et défense des places, tout prend à cette époque un caractère inconnu jusqu'alors.

§ 1^{er}. *Chevalerie.*

Si le moyen âge place si haut la nation française; si l'homme, à cette époque, grandit et s'élève au-dessus des plus beaux types que l'antiquité nous ait fournis; si, à l'héroïsme des Achille et des Hector, nos héros français joignent l'élévation du sentiment, la perfection de l'honneur; si la nation française s'agrandit et s'ennoblit d'année en année, acquiert à chaque génération des vertus nouvelles, devient l'école de toute l'Europe; si elle étend sa puissance en Angleterre, en Italie, à Constantinople,

en Palestine, dans plusieurs autres contrées de l'Asie, sur les côtes de la Barbarie ; en un mot, si la France est alors l'idéal de la grandeur, à quoi le doit-elle principalement ? nous ne craignons pas de le dire, c'est à la chevalerie, que sans doute on peut tourner en ridicule, parce qu'elle voulait élever l'homme au-dessus de l'humanité ; mais cette exagération des forces de l'homme avait un côté éminemment poétique et progressif. L'importance de la chevalerie nous impose l'obligation d'en parler avec une certaine étendue. Pour en donner une idée aussi complète que possible, nous l'envisagerons dans son origine, dans la cérémonie qui accompagnait la collation de l'ordre, dans les privilèges accordés au chevalier, enfin dans la perte du caractère de chevalerie ou la dégradation.

I. *Origine de la chevalerie.*

« Il est d'usage, dit Tacite en parlant des Germains, qu'aucun d'eux ne prenne les armes avant que la tribu l'en ait jugé capable. Alors, dans l'assemblée même, un des chefs, ou le père, ou un parent, revêt le jeune homme de l'épée et de la framée. C'est là leur toge ; c'est chez eux le premier honneur de la jeunesse. Avant cette cérémonie, ils ne paraissent être que des membres de la famille : alors ils deviennent membres de la république. »

Quoiqu'on trouve quelques vestiges de la chevalerie chez les peuples de race germanique, l'institution elle-même remonte moins haut et a pris son origine à une époque bien plus rapprochée de nous. Nous ne dirons pas, avec certains auteurs, que les croisades sont la date

de sa naissance; il est bien plus probable que la chevalerie se forma des rapports mutuels que les peuples de race teutonique et ceux de race arabe eurent entre eux. Le Teuton apporta sa nature fidèle et sentimentale, l'Arabe sa nature galante et merveilleuse; et le Christianisme, après avoir fondu ces natures, vint leur donner une forme spéciale. Les peuples barbares du Nord avaient un profond respect pour la femme; leurs lois portent l'empreinte de ce respect. Celui qui avait coupé la chevelure d'une jeune fille était condamné à soixante-deux sous d'or; l'ingénu qui avait pressé la main ou le doigt d'une femme de condition libre, était soumis à une amende de quinze sous d'or, de trente s'il lui avait pressé l'avant-bras, de trente-cinq s'il lui avait pressé le bras gauche au-dessus du coude, de quarante-cinq s'il l'avait touchée au sein.

Le respect pour la femme et les indices de la chevalerie se rencontrent dans les premiers romans des deux peuples. Antar, le héros d'un roman écrit sous le règne du calife Aaron-Raschid, aime constamment et timidement Ibla, et fait des prouesses dignes de Roland. Chez les chrétiens, les romans de Turpin en France, et de la Table ronde en Angleterre, si pleins de chevalerie, ne sont que l'expression des écrits composés peu après le règne de Charlemagne. Le poème d'Ermold-le-Noir, sous Louis-le-Débonnaire, nous présente tous les caractères que plus tard la chevalerie exagéra. On voit, par ces seuls faits, que la chevalerie a pris naissance bien avant les croisades.

C'est seulement sous la troisième race que la chevalerie, considérée comme grande institution, commença

à exister. Elle tira des circonstances où elle se trouvait le caractère religieux, et, j'oserais le dire, galant, qui la distingua. La noblesse, ayant consacré à la défense du faible ses armes, devenues la seule force publique de cette époque, comprit que, pour remplir une si noble mission, il fallait relever l'état militaire presque à l'égal du sacerdoce. C'est à cette idée que dut son origine la bénédiction du chevalier qui, chargé de la défense des églises, des prêtres, des seigneurs, des pauvres, des veuves et des orphelins, objets d'une affection spéciale de la divinité, devait aussi avoir un caractère marqué du sceau religieux. C'est encore dans le christianisme que le chevalier puisa ce profond respect pour la femme. En voyant la Vierge Mère de Dieu, dont l'image était partout retracée sous l'idéal de la beauté, et habitués à lui rendre des hommages qui approchaient de ceux que l'on rend à la divinité, les chevaliers apprirent à vouer un respect tout spécial au sexe qu'elle avait réhabilité. Dans le cérémonial consacré à la collation de l'ordre de la chevalerie, tout rappelait que le preux se dévouait non-seulement à Dieu, mais encore aux dames.

II. Cérémonies de la collation de la chevalerie.

Telle était la haute idée qu'on s'était formée de la chevalerie, que, pour être admis dans cet ordre, il fallait être noble de père et de mère, et avoir vingt-un ans accomplis. Le gentilhomme qui n'était pas de parage et qui voulait être armé chevalier, se voyait *trancher les éperons dorés sur le fumier*. Les fils de France étaient admis dans l'ordre de la chevalerie sur les fonts de baptême,

quoique la cérémonie de l'investiture se fit plus tard. Duguesclin, étant parrain du second fils de Charles V, lui présenta l'épée nue sur les fonts.

Celui qui voulait être admis au rang des chevaliers, avait dû d'abord exercer les fonctions d'écuyer, nom qui se prenait comme synonyme de bachelier, damoiseau, valet, etc.

La qualité d'écuyer étant une des conditions nécessaires pour être élevé au grade de chevalier, les fils des plus grandes maisons, à peine sortis de l'enfance, étaient placés en qualité d'écuyers chez quelque illustre seigneur, afin de faire le service et de s'exercer au métier des armes. Après avoir passé quelque temps comme page au service du chevalier, lorsqu'il était parvenu à l'âge de quatorze ans, le jeune homme était conduit par son père et sa mère, tenant chacun un cierge à la main, à l'autel où le prêtre bénissait une épée et une ceinture, et en armait le jeune page, qui devenait ainsi écuyer.

Attachés au service des grands seigneurs pour remplir, à la cour des comtes et des ducs, les grandes charges qui étaient occupées auprès des rois par les plus illustres personnages de l'époque, les écuyers se divisaient les emplois et recevaient ainsi différents noms. Il y avait les *écuyers de corps*, les *écuyers de la chambre* ou *chambellans*, les *écuyers tranchants*, les *écuyers d'écurie*, chargés de dresser et de surveiller les chevaux, enfin les *écuyers d'honneur*.

L'écuyer de corps était spécialement attaché à la personne du seigneur, l'accompagnait partout, portait son heaume, son armure, son bouclier, ses gantelets, sa bannière; avait soin de ses armes et de son cheval, tenait

l'étrier quand il montait à cheval, l'armait au moment du combat, le relevait s'il était renversé dans la mêlée, etc.

L'écuyer de la chambre avait pour principal devoir le soin de la vaisselle d'or et d'argent.

L'écuyer tranchant, toujours debout dans les festins, avait pour fonctions de découper les viandes et de les faire distribuer aux convives.

L'écuyer d'honneur gardait les prisonniers sur le champ de bataille, remplissait dans le château les fonctions réputées honorables, comme celles de préparer le bal, de servir le vin du coucher, de marquer aux hôtes leurs appartements et de les y conduire.

Quelle que fût la naissance de l'écuyer, il était toujours assis sur un siège plus bas que le chevalier, ne mangeant jamais à sa table; il était condamné à perdre le poing, s'il avait le malheur de frapper un chevalier. Les écuyers combattaient à côté de leur maître; plusieurs figurèrent au combat des trente, et ce fut un écuyer qui tua Chandos.

Après l'extinction de la chevalerie, la charge d'écuyer fut conservée pour désigner les grandes charges des écuries du roi. La charge de grand écuyer, l'une des plus considérables de l'ancienne cour, conférait à celui qui en était revêtu, le droit de disposer de la plupart des places vacantes de la grande et petite écurie, d'ordonner de tous les fonds destinés aux écuries du roi et aux haras, de permettre de tenir académie pour exercer les jeunes gens dans l'exercice de la guerre. Le signe distinctif de sa charge était l'épée royale dans le fourreau, avec le baudrier figuré de chaque côté de son écusson. Dans les

entrées solennelles des rois, il marchait devant eux et portait l'épée royale. Après la mort du roi, certains chevaux du prince, avec leurs harnais, devenaient sa propriété.

Lorsque l'écuier avait été jugé digne d'être élevé au rang de chevalier, il se disposait à la grande cérémonie de l'investiture par quelques actes symboliques. Le premier était la cérémonie du bain, qu'on observait avec une extrême exactitude : deux écuyers d'honneur dépouillaient l'aspirant, au son des instruments de musique, et le plongeaient tout nu dans le bain pour le purifier de toutes ses souillures passées. Au sortir du bain, ils le revêtaient de trois tuniques : l'une blanche, pour lui rappeler qu'il devait toujours conserver son cœur pur ; la seconde rouge, symbole du sang qu'il répandrait pour l'honneur de la foi, de Dieu et des dames ; la troisième noire, marque d'un courage intrépide, incapable de se laisser vaincre par les plus grands dangers, même par la mort, lorsque son devoir le demanderait.

Après cette purification, ce dépouillement du vieil homme pour revêtir le nouveau ; après avoir consacré vingt-quatre heures au jeûne, pour se disposer à la réception de l'ordre, le récipiendaire entrait le soir dans une église pour y passer la nuit, seul, ou accompagné de son parrain ; c'est ce qu'on appelait la veille des armes, circonstance tant célébrée dans les romans de la chevalerie.

Au lever du soleil, un prêtre entrait dans la maison de Dieu, conduisait l'aspirant au tribunal de la pénitence, entendait sa confession de toute sa vie, le menait au pied de l'autel pour assister à l'auguste sacrifice et recevoir le corps de Jésus-Christ.

Le prédicateur le plus éloquent du pays célébrait la chevalerie, en développait les privilèges, montrait au récipiendaire les vertus par lesquelles il devait l'honorer, et retraçait les malheurs de la dégradation. Le sermon fini, le récipiendaire s'avancait vers l'autel, portant l'épée de chevalier suspendue au cou ; le prêtre la détachait, la bénissait, puis la remettait entre ses mains, afin qu'il allât se jeter aux genoux du seigneur qui devait l'armer chevalier. « A quel dessein, lui demandait le seigneur, » voulez-vous entrer dans l'ordre ? Si c'est pour être » riche, pour vous reposer et être honoré sans faire hon- » neur à la chevalerie, vous en êtes indigne, et vous » seriez à l'ordre de la chevalerie que vous recevriez, ce » que le clerc simoniaque est à la cléricature. »

Lorsque l'aspirant avait fait à toutes ces questions les réponses inscrites dans le rituel de la chevalerie, des chevaliers, souvent même de nobles dames s'avançaient pour armer le récipiendaire, lui attachaient de magnifiques éperons d'or, chargeaient sa poitrine du haubert ou de la cotte de mailles, suspendaient à ses épaules une forte et brillante cuirasse, couvraient ses mains et ses bras de brassarts et de gantelets de fer, enfin ceignaient ses reins d'une lourde et vaillante épée. Il était ainsi *adoubé*, c'est-à-dire adopté chevalier. Le seigneur, chargé de conférer l'ordre, se levait, lui donnait l'accolade, *l'accolée* ou *colée*, puis frappait trois coups du plat de son épée sur la nuque, et quelquefois un coup de paume de la main sur la joue, en disant : *Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier* ; puis il ajoutait : *sois preux, hardi et loyal*.

Le nouveau chevalier faisait aussitôt serment de s'é-

carter de tous lieux où il y aurait trahison ou faux jugement, s'il n'était pas assez fort pour l'empêcher; de combattre, s'il avait le moindre espoir de succès, et d'être toujours le défenseur de l'Eglise, des veuves, des orphelins, des faibles et de toutes les belles et honorables dames.

Le jeune homme armé ainsi chevalier, après avoir juré de garder fidèlement les lois de son ordre, couvrait sa tête de son casque, montait à cheval dans le lieu saint, brandissait sa lance, faisait flamboyer son épée; puis il sortait de l'église et allait caracoler sur la place publique, sous les fenêtres du château, en présence de la multitude accourue pour assister à ce spectacle.

Tel était le cérémonial prescrit pour la collation ordinaire de la chevalerie; on s'en écartait quelquefois, lorsqu'il n'était pas possible de l'observer, surtout au moment de livrer bataille.

« On créait, dit un auteur du temps de Charles VII, des chevaliers durant les sièges, devant ou après un assaut; c'était le prince ou le général, ou l'un des principaux chefs de l'armée, qui conférait le grade. Celui qui devait le recevoir venait, une épée à la main, se présenter au prince ou au général, et lui demandait la chevalerie. Le prince ou le général prenait l'épée, et, la tenant à deux mains, lui donnait un coup du plat de cette épée, en l'appelant chevalier. Ensuite le prince nommait un vieux chevalier pour lui chausser les éperons dorés et l'accompagner à l'assaut. Que si l'on n'était pas près de donner l'assaut, et si l'on travaillait actuellement à miner la muraille, le nouveau chevalier devait passer et

veiller la nuit dans la mine avec le vieux chevalier (1). »

Froissard nous raconte que les armées de Philippe de Valois et d'Edouard d'Angleterre étant sur le point de se choquer, on vit un lièvre se lever devant l'armée française. Un cri universel s'étant fait entendre, le comte de Hainaut, qui commandait à l'arrière-garde, persuadé que le choc avait commencé, créa aussitôt quatorze chevaliers, qui furent nommés les *chevaliers du lièvre*, parce que la bataille ne fut pas livrée.

Bayard, « sans paour et sans reproche, » conféra la chevalerie à François I^{er}. Le roi lui dit : « Bayard, mon » ami, je veux qu'aujourd'hui sois fait chevalier par vos » mains. Avez vertueusement en plusieurs royaumes et » provinces combattu contre plusieurs nations. Je dé- » laisse la France en laquelle on vous connoist assez. » Dépêchez-vous. Alors prit son espée Bayard, et dit : » Sire, autant vaille que si estoit Roland, ou Olivier, » Godefroy ou Baudouin, son frère, et puis, après si » cria haultement, l'espée en la main dextre : Tu es ben » heureux d'avoir aujourd'hui à un si beau et puissant » roy, donné l'ordre de la *chevalerie*. Certes, ma bonne » espée, vous serez moult bien comme relique gardée, » et sur toutes aultres honorée et ne vous porteray ja- » mais, si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Maures, et » puis après remit au fourreau son espée. »

III. *Privilèges des chevaliers.*

Afin d'honorer la chevalerie, on avait donné de magnifiques privilèges aux membres qui la composaient. Le

(1) Upton, lib. *De Re militari*.

premier était le droit de porter constamment la lance, la cotte de mailles et l'épée; ils étaient salués du nom de *sire*, *messire* et *monseigneur*, et leurs femmes seules étaient appelées *madame*. Tout chevalier avait le droit de s'asseoir à la table du roi, avantage que ne pouvait posséder quiconque n'était pas revêtu de cet ordre, eût-il été prince, fils de roi ou d'empereur. Les barrières des demeures seigneuriales s'ouvraient à leur approche, et les ponts-levis des châteaux forts tombaient devant eux; partout ils trouvaient une hospitalité aussi bonne que généreuse.

Parmi les chevaliers, les uns étaient simples bacheliers, les autres étaient bannerets.

Tout chevalier qui n'avait pas le droit de faire porter une bannière devant lui, soit parce qu'il n'en avait pas obtenu le privilège, soit parce qu'il n'avait pas le nombre suffisant de vassaux, était simple bachelier; il pouvait cependant faire porter devant lui un pennon, sorte de drapeau qui ressemblait aux guidons de nos armées. Les bannerets étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient le droit de porter bannière; les bannières étaient de deux sortes : celles des paroisses, sous lesquelles marchaient les habitants des campagnes et des villes, et celles des chevaliers. Celles-ci étaient attachées au bout d'une lance comme nos drapeaux modernes; elles étaient carrées, c'est ce qui les distinguait des pennons et des pennonneaux, qui se terminaient en pointe et avaient la forme d'une flamme.

Quand un bachelier obtenait le droit de porter bannière, il se présentait devant son prince, qui coupait la queue de son pennon.

Le nombre des guerriers obligés de se ranger sous la bannière était proportionné à la grandeur du fief banneret. Pendant la bataille, les gens soumis à une bannière se divisaient souvent en deux corps, dont l'un se jetait au milieu de la mêlée pour y combattre sans se soucier de son drapeau, tandis que l'autre était chargé d'environner constamment la bannière pour la défendre. Alors comme aujourd'hui, *le droit de porter, de développer, de déployer, de bouler dehors, de relever la bannière*, était un grand honneur, quelquefois héréditaire dans une famille, mais dont personne, quels que fussent ses titres, n'était jamais mis en possession, s'il n'avait fait un serment tout spécial.

Quoique les bannerets eussent le pas sur les bacheliers, ceux-ci pouvaient cependant le conquérir par des actions d'éclat; c'est ainsi que Duguesclin, quoique simple pennon, fut mis à la tête des grandes armées.

On comptait souvent la force d'une armée par le nombre des pennons et des bannières; Froissard commence ainsi le dénombrement des troupes d'Edouard III et de celles de Philippe de Valois, à la bataille de Véronfosse en Thiérache : « La première bataille du duc de Guerle avait vingt-deux bannières et soixante pennons... La seconde bataille avait le duc de Brabant... et avait le duc de Brabant jusqu'à vingt-quatre bannières et quatre-vingts pennons. »

IV. *Dégradation de l'ordre de la chevalerie.*

Instruite par l'Eglise qui, pour l'honneur du corps de ses ministres et le maintien des bonnes mœurs, avait ad-

mis la dégradation, la chevalerie voulut aussi mettre ce moyen en usage à l'égard de ses membres qui pourraient déshonorer l'ordre par leur félonie ou leur lâcheté. La cérémonie de la dégradation était accompagnée d'un appareil aussi lugubre qu'imposant. Au milieu d'une place publique était dressé un échafaud sur lequel on conduisait le criminel condamné par ses pairs. Là, en présence de la multitude accourue pour assister à un douloureux spectacle, on dépouillait le chevalier de ses armes, qui étaient à l'instant même brisées et foulées aux pieds; le blason, symbole de l'honneur, était effacé de son écu, qu'on attachait à la queue d'une cavale maigre, afin de le traîner dans la boue. Cependant les suivants d'armes, chargés d'exécuter la sentence, épuisaient tout le vocabulaire des termes injurieux et méprisants. A côté de l'échafaud se voyaient, revêtus d'ornements noirs, des prêtres chantant l'office des morts. Les chants étaient suspendus tout à coup, pendant que l'un des ministres de l'Évangile s'approchait du coupable, et, la main étendue sur sa tête, prononçait au milieu du plus profond silence de la multitude étonnée, les malédictions contenues dans le psaume viii^m. Un hérault d'armes demandait par trois fois à haute voix le nom du coupable, et chaque fois que le poursuivant répétait le nom du chevalier, le hérault d'armes répondait : « Non, ce » n'est pas le nom de celui qui est ici, car il est un traître » *déloyal et foi mentie*; » puis, prenant un bassin d'eau chaude, il le versait sur la tête du chevalier, afin d'effacer le caractère de la chevalerie. Après l'avoir couché sur une claie, on le couvrait d'un drap mortuaire, ensuite on le conduisait à l'église où se terminait sur lui l'office

des morts. Jeté enfin à la voirie, il se relevait objet du mépris universel.

La chevalerie, qui brilla du plus vif éclat aux xi^e et xii^e siècles, perdit une partie de son lustre au xiv^e, et disparut presque entièrement au xv^e; s'il existait encore à cette époque quelques chevaliers, ce n'était, malgré le mérite de quelques-uns d'entre eux, que l'ombre de l'ancienne chevalerie.

§ II. *Ordres religieux militaires.*

La chevalerie, grande confraternité d'armes, admirable moyen de propager l'esprit guerrier et de grandir les courages, magnifique illustration militaire, ne fut pas le seul moyen de relever la carrière des armes. La religion voulut encore animer de son souffle les âmes entrainées vers l'état militaire; elle les réunit sous une règle, les soumit à des vœux, à des pratiques austères, au célibat, aux abstinences; elle forma des ordres qui possédèrent de grands biens, se distinguèrent sur les champs de bataille par la plus admirable valeur et accomplirent dans le monde des prodiges de charité. Nous connaissons quatre ordres militaires principaux; l'ordre teutonique étant spécial à l'Allemagne, nous nous contentons de le mentionner, quoiqu'il ait existé en Alsace et en Lorraine, provinces qui ne faisaient pas alors partie de notre France; l'ordre des Templiers nous appartient presque exclusivement; comme il a eu son histoire sous le règne de Philippe-le-Bel, marqué par leur catastrophe, nous n'avons pas à y revenir. Nous nous contenterons donc de donner ici une esquisse historique des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Jean de Jérusalem.

I. *Ordre de Saint-Lazare.*

« Quoique les chroniques des croisades ne parlent jamais de l'ordre de Saint-Lazare, cependant cet ordre fait remonter son origine aux temps les plus reculés ; c'est au berceau de l'Eglise chrétienne, dit-on, qu'il s'établit dans la ville d'Acre et qu'il se consacra au service des pèlerins et des lépreux : les empereurs Honorius, Théodose, Valentinien et Tibère protégèrent ce pieux établissement, et lors de l'expédition d'Héraclius en Orient, les religieux de Saint-Lazare accompagnèrent son armée pour panser les blessés et prendre soin des malades. Par la suite, ils obtinrent la permission de s'établir à Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth. Une église antique de Saint-Lazare, dans l'île de Chypre, constate qu'ils avaient un établissement dans cette île. Une bulle de Benoît IX leur accorda de nombreux privilèges, qui furent confirmés lors des croisades par le pape Urbain II. On lit dans les lettres du roi Jean que les frères de Saint-Lazare, desservant les hôpitaux de Jérusalem et de la Palestine, avaient une existence brillante du temps de Tite et de Vespasien ; assertion évidemment exagérée : quoi qu'il en soit, l'auteur de la vie du pape Gélase, écrite du temps des premières croisades, représente les religieux de Saint-Lazare reprenant ce vif éclat dont l'ordre avait brillé à son origine et qui s'était terni durant la domination des races des Arabes et des Sarrasins. Ce fut à cette époque de la première croisade que l'ordre devint tout à la fois militaire et religieux ; comme tous les autres ordres, il dut prendre les armes pour défendre les conquêtes des

chrétiens. Jusqu'alors son institution avait été de soigner les lépreux, les malades, les blessés et de fournir aux pèlerins des moyens de visiter les Saints-Lieux ; il s'unit alors aux ordres militaires ; mais, ne voulant rien perdre de son caractère primitif, l'ordre se divisa en trois classes : tandis qu'une partie des chevaliers repoussait, les armes à la main, les invasions des infidèles, l'autre avait le soin des léproseries ; la troisième enfin, composée de prêtres, se consacrait aux autels, donnait le saint viatique et tous les secours spirituels aux malades.

» Louis VII amena des religieux de l'ordre de Saint-Lazare en France ; ils établirent leur maison entre le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Martin ; de saintes filles s'y affilièrent, et, sous la protection des rois, l'ordre devint bientôt riche et puissant. Des établissements de Saint-Lazare se répandirent en Italie, en Allemagne, et André II les protégea en Hongrie. Quand ils eurent acquis quelques richesses, ils étendirent leur bienfaisance ; ils s'occupèrent de fournir des vaisseaux aux pèlerins qui passaient en Orient et de racheter les captifs des mains des infidèles. L'habillement de l'ordre consistait, dans l'origine, en un manteau, une calotte de religieux et une croix peinte sur le côté du manteau ; ils y ajoutèrent ensuite un collier. Les religieux avaient d'abord adopté la règle de Saint-Basile ; ils prirent ensuite celle de Saint-Augustin : il leur était prescrit de prendre les armes et de suivre la bannière de la Croix pour attaquer les infidèles dans tous les lieux de la terre, de s'adonner aux œuvres de la charité et au soin des malades. Voici quelle était la formule du serment auquel chaque chevalier était soumis en entrant dans l'ordre. « Moi fais aujourd-

» d'hui mon vœu d'obéissance et promets à Dieu tout-
 » puissant, à la sainte Vierge Marie, à notre mons Saint-
 » Lazare, aux chevaliers des malades de Jérusalem, que
 » je serai obéissant et chaste, et, renonçant aux biens du
 » monde, que je garderai fidèlement la règle de Saint-
 » Augustin autant qu'il me sera possible, jusqu'à la
 » mort (1). »

II. *Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte.*

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'un des plus illustres de toute la chrétienté, dont l'institution primitive avait pour but de soigner les chrétiens malades et les blessés, avait eu pour fondateurs le pieux Gérard Tom et ses illustres compagnons : Raymond-Dupuy, Dudon de Comps, de la province de Dauphiné; Gaston de Berdéis, Conon de Montaigu. Ils élevèrent à Jérusalem une magnifique église en l'honneur de saint Jean-Baptiste, à côté de laquelle se trouvaient des bâtiments spacieux, les uns pour servir d'hospice aux malades, les autres de logement aux chevaliers. Un chroniqueur observe que, dans ces temps primitifs de l'ordre, le pain des chevaliers n'était fait que de grossière farine, et qu'on réservait les mets exquis pour les pèlerins blessés dans les combats. Ces frères ne dédaignaient pas de laver les pieds des pauvres pèlerins et de panser leurs blessures; des prêtres attachés à l'hôpital leur administraient les sacrements et les consolations de l'Eglise. Dès cette époque, l'ordre fonde déjà des maisons succursales dans les principales provinces de l'Europe.

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*.

Sous le grand-maître Dupuy, l'ordre, étant devenu militaire, ajoute aux devoirs imposés d'abord aux religieux, celui de combattre les infidèles. C'est ainsi que les biens de cet ordre furent entièrement employés à la défense des Lieux saints; et afin d'atteindre plus sûrement ce but, il fut prescrit à toutes les commanderies d'administrer les biens de l'ordre avec une extrême économie et de faire refluer l'argent vers l'Asie.

Les richesses immenses des Hospitaliers leur inspirèrent une hauteur insupportable et un esprit d'envahissement incompatible avec la vie religieuse. « Nous ap-
» prenons, disent les évêques assemblés sous Adrien IV,
» par les plaintes véhémentes de nos frères de la Pales-
» tine, que les Hospitaliers abusent des privilèges qu'ils
» tiennent du Saint-Siège; que leurs religieux usurpent
» les propriétés ecclésiastiques, les paroisses, les presby-
» tères; qu'ils administrent les sacrements aux excom-
» muniés et les enterrent avec toutes les cérémonies de
» l'Eglise; qu'enfin, dans toutes les circonstances, ils
» usurpent les prérogatives des prêtres de Jésus-Christ.»

Une sorte de réforme fut tentée peu après; le grand-maître ne dut plus avoir qu'un chapelain, un majordome, deux chevaliers, trois écuyers, un turcopole et un page; chacun de ces domestiques ne pouvait avoir qu'un cheval. Le grand-maître n'avait à son service que deux chevaux de main et une mule.

Les chevaliers de l'ordre des Hospitaliers, plus occupés des expéditions militaires que de l'accomplissement des devoirs de charité, résolurent, pour satisfaire à cette partie de leurs vœux, de s'adjoindre des religieuses qui, sous le nom de Filles de Saint-Jean, se consacrèrent en-

tièrement au soin des malades. Leur costume était rouge ; elles le recouvraient aux jours d'apparat d'un grand manteau noir sur lequel était appliquée une croix blanche à huit pointes.

Les Hospitaliers furent les derniers défenseurs des Lieux saints. Forcés enfin d'abandonner la Palestine et les îles voisines, ils se retirèrent d'abord à Rhodes, puis à Malte, île qui leur donna son nom. L'histoire des chevaliers de Malte est entre les mains de tout le monde ; elle est d'ailleurs trop étrangère à notre sujet pour que nous ayons à en rapporter même les principaux traits.

§ III. *Joutes, tournois, armes à outrance et pas d'armes.*

Tous les grands peuples de l'antiquité ont eu des jeux solennels où les citoyens pouvaient faire parade de leur valeur. La France a eu aussi ses jeux ; ses joutes, ses tournois, ses armes à outrance, ses pas d'armes peuvent se montrer sans déshonneur à côté de tout ce que l'antiquité a de plus fameux en ce genre.

Il y avait joute quand, sans annonce, sans prix, sans défi et avec des armes innocentes, c'est-à-dire qui ne blessaient point, deux braves, par galanterie, rompaient une lance ou deux en l'honneur des dames.

Les peuples se sont longtemps disputé l'honneur d'avoir donné naissance aux tournois. Les Français ont prétendu en être les auteurs, les avoir propagés, non-seulement en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, mais même à Byzance et en Asie. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces fêtes du moyen âge, qui ont excité un si vif intérêt et animé tant de courages, il est constant que les lois en

ont été établies par un Français, par Geoffroy de Preuilly, dont les réglemens devinrent européens. Ces règles concernent les personnes admises au combat, les armes dont elles pouvaient faire usage, la manière dont elles devaient combattre, les juges établis pour décerner la palme ou le prix au vainqueur.

Pour être admis à lutter dans un tournoi, il fallait être gentilhomme de deux ou trois races et avoir porté haut le point d'honneur; quiconque s'était mésallié ou s'était déshonoré par quelque action indigne de sa naissance, en était exclu. L'inspection la plus scrupuleuse se portait surtout sur la conduite du chevalier à l'égard des dames. Malheur à celui qui avait manqué de courtoisie envers elles; c'était un crime irrémissible. Si l'un de ces chevaliers peu courtois avait trompé la bonne foi des juges du tournoi, il avait à redouter qu'en entrant dans la lice, une noble châtelaine ne vînt l'arrêter et le soumettre cette fois au jugement des dames, qui prononçaient toujours une sentence sévère.

L'unique but des tournois étant d'exercer au métier des armes et de donner aux grands de brillants plaisirs, on n'admettait d'autres armes que celles dites *courtoises*; c'étaient des lances sans fer, des épées sans taillant ni pointe, souvent des épées de bois, quelquefois même de simples cannes. On voit, dans un vieux manuscrit rapporté par Du Cange, que les *combattants* devaient être *montés et armés de nobles harnais, chacun armoié de ses armes, en hautes selles, pissière et chanfrain, pour tournoyer de gracieuses espées, rabattues et pointes brisées, et de courts bastons*. Il n'était pas même permis de frapper de ces pointes *émoussées*, mais seulement *du haut*

en bas, sans le bouter d'estocq, au hachier, ne tourner mal courtoisement. On ne devait ni combattre hors de son rang, ni blesser le cheval de son adversaire, ni porter des coups de lance qu'au visage et entre les quatre membres, c'est-à-dire au plastron, ni assaillir un chevalier qui avait levé sa visière.

A ces précautions près, chacun paraissait dans la lice du tournoi avec l'équipage qu'il jugeait convenable; le plus magnifique était toujours le mieux reçu de la multitude. Les seigneurs se ruinaient en chevaux de prix, en habits pour eux et pour leurs gens, en perles, en émeraudes et en rubis, dont ils ornaient leurs armoiries; elles étaient brodées non-seulement sur leurs cottes d'armes, mais encore sur les housses de leurs chevaux, qui étaient caparaçonnés de velours et de taffetas. Ils étalaient en grande pompe le long de quelque monastère voisin, leurs écus armoriés, qui y restaient exposés plusieurs jours à la curiosité et à l'examen des seigneurs, des dames et des demoiselles.

Le lieu choisi pour un tournoi était ordinairement l'espace étendu devant un château, qu'on disposait en lice environnée de barrières, surmontées elles-mêmes de galeries pour recevoir la foule brillante qui accourait pour être témoin de la vaillance des chevaliers. On admirait les riches banderolles, les blasons, les armoiries des premières maisons de France et souvent de l'Europe, qui s'étaient fait représenter avec éclat. Le plus bel ornement de ces réunions étaient les dames, qui, chargées de distribuer les prix, en formaient l'âme. Pour exciter le courage des tenants, elles leur donnaient avant le combat ce qu'on appelait *faneur, joyau, noblesse*, ou

enseigne, c'est-à-dire quelquefois une écharpe, une coiffe, un voile, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, une boucle, une pièce détachée de leur habillement, quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornait le sommet de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes ou quelque autre partie de son armure. Si, dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisait passer ces gages précieux au pouvoir du vainqueur, la dame en renvoyait d'autres à son chevalier, pour le consoler et l'animer à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étaient parés, et dont il devait ensuite lui faire une offrande. Quelquefois l'intérêt du combattant faisait oublier à sa dame le soin de la décence extérieure. On lit qu'à la fin d'un tournoi, « les femmes se trouvaient si dénuées de leurs » atours, que la plus grande partie était en pur chef, » elles s'en allaient les cheveux sur les épaules, et leurs » cottes sans manches; car toutes avaient donné aux che- » valiers, pour eux parer, et guimpes et chaperons, man- » teaux et camises, manches et habits; quand elles se » virent à tel point, elles en furent ainsi comme toutes » honteuses, mais sitôt qu'elles virent que chacune était » dans le même état, elles se prirent toutes à rire de leur » aventure. »

Avant d'ouvrir la lice, les fanfares retentissaient dans les airs; et, lorsque les barrières tombaient, de jeunes filles chantaient les défis des combattants, qui entraient dans l'arène en ordre de bataille.

Quand la trompette sonnait pour donner le signal du combat, les chevaliers partaient au galop des deux extrémités de la carrière, la lance en arrêt, recevaient réci-

proquement la pointe de leurs adversaires sur leurs boucliers, et, s'ils réunissaient les uns et les autres une grande vigueur à beaucoup d'adresse, les lances, quoique dures et fortes, volaient en éclats, les deux chevaux étaient renversés sur leur croupe, et les deux combattants se relevaient aussitôt et continuaient leur carrière. L'issue la plus ordinaire du combat était la chute d'un chevalier qui tombait désarçonné, souvent dangereusement blessé. La chute et le désarçonnement étaient une défaite : on emportait le chevalier malheureux hors de la lice. Il y avait encore défaite, quand le chevalier, poussé par son adversaire, était entraîné par l'impétuosité de son cheval à franchir la barrière qui fermait le champ-clos. Lorsqu'aucun des chevaliers n'avait été désarçonné, et que leurs lances avaient été rompues, ils continuaient à se battre avec le bois de leurs lances, devenues des épées de bois, ce qui rendait fréquemment le combat dangereux et occasionnait de profondes blessures.

La plupart des tournois ayant été marqués par de douloureux accidents, les rois, dont la vie était jugée si précieuse à l'État, étaient dispensés d'y paraître; Philippe-Auguste rendit même une ordonnance pour défendre à tous les membres de la famille royale d'y combattre sans la permission du roi. L'Église, cette sentinelle vigilante, toujours en garde contre ce qui pouvait nuire à la vie de l'âme et à celle du corps, frappa les tournois d'anathème et défendit d'accorder la sépulture ecclésiastique à quiconque périrait dans ces luttes.

Un autre jeu militaire, qui se montrait quelquefois dans les tournois, est connu sous le nom d'*armes à outrance*. On appelait de ce nom les combats où les parties

belligérantes faisaient, de commun accord, le choix des armes, les conditions de la lutte, et remettaient cette espèce de code particulier à des juges choisis par eux, qui devaient en exiger la pleine exécution. Cette espèce de lutte différait beaucoup des tournois ordinaires, dont les lois n'étaient point à la libre disposition des combattants, mais avaient un code commun, des lois réfléchies, méditées. Aussi le combat avec des armes à outrance était dangereux et n'avait guère lieu qu'entre ennemis qui l'adoptaient pour arriver plus sûrement à leur fin, sans encourir le blâme d'un guet-apens, d'un assassinat. Quand les princes avaient de graves différends entre eux et qu'ils chargeaient des champions de les venger, souvent ils demandaient des saufs-conduits, faisaient un règlement spécial pour la lutte et nommaient des juges chargés d'en suivre l'exécution.

Quoique le nombre des coups qu'on devait porter fût ordinairement réglé, il était cependant rare que, dans un combat à armes à outrance, il ne restât quelques morts sur le champ de bataille. Ce genre de lutte excitait une sorte de répulsion générale, que les vieux chroniqueurs nous ont transmise. Froissard, en décrivant le combat entre Renaud de Roye, chevalier picard, et Jean de Holland, chevalier anglais, s'exprime ainsi : « Or, re- » gardez le péril où tels gens se mettoient pour leur » honneur exaucer. Car en toute chose n'a qu'une seule » mésaventure, et un coup à meschef. » Racontant ailleurs le combat de Pierre de Courtenay, chevalier anglais, et du sire de Clary, en Picardie, il dit : « Puis leur » furent baillez leurs glaives à pointes acérées de Bour- » deaux, tranchants et affilez. Et fers n'y avoit point

» d'espargne, fors l'aventure, telle que les armes l'en-
» voient. »

Il arrivait souvent que des hommes, se rencontrant par hasard, sans se connaître, sans motif de combat, mettaient l'épée à la main ou la lance en arrêt. La loi de ces sortes de combat était de frapper entre les quatre membres; si l'on frappait ailleurs, on était blâmé et condamné par les juges. La peine de celui qui violait les lois du combat était la perte des armes et des chevaux.

Quelquefois on faisait publier des lettres de défi contre tout venant, comme le fit Jean de Bourbon en 1414. Afin de fuir l'oisiveté et d'acquérir de la gloire, il s'associe seize chevaliers distingués, et, avec leur aide, il porte le défi à tout venant, « armez chacun de tel harnais qu'il » lui plaira, portant lance, hasche, espée et dague au » moins de baston de telle longueur que chacun voudra » pour estre prisonniers les uns des austres, » etc.... Cet étrange passe-temps était aux yeux des chevaliers le plus honorable qu'on pût imaginer.

Les pas d'armes méritent encore d'être connus. C'étaient des combats simulés qui représentaient tout ce qui se passait alors à la guerre, lorsqu'on attaquait ou défendait un pont, un passage, un défilé, qu'il importait d'emporter ou de garder.

Quand un chevalier voulait faire un pas d'armes, il se portait sur le pont ou à l'entrée du défilé qu'il voulait défendre, pendait son écu à un arbre voisin, pour apprendre à tout homme qui avait le droit de ceindre une épée qu'il ne pouvait passer sans se mesurer avec lui : le vaincu était soumis à des peines stipulées d'avance.

Quelques défilés devinrent des lices continuelles; c'é-

tait le rendez-vous général de tous les batailleurs de la province. Parmi ces défilés nous devons citer celui qui existe entre Calais et Saint-Jacquevert. Les Anglais et les Français s'y rendaient fréquemment pour montrer leur vaillance. Les chevaliers de Guyenne et de Gascogne choisissaient quelques passages des Pyrénées, où ils forçaient les caballeros d'Espagne de croiser avec eux la lance et l'épée. Au-devant du château de Pau, il y avait un espace fermé de barrières qui servait de champ-clos aux ferrailleurs des deux côtés des Pyrénées, lieu qui conserve encore le nom de *Champ-Bataillé*. Dans le faubourg Saint-Jacques, une semblable enceinte, destinée au même usage, a porté longtemps le nom de *Maupas* (mauvais pas).

Les pas d'armes étaient annoncés avec l'appareil des tournois; on y voyait accourir la plus haute noblesse du pays.

Le roi René donna près de Saumur un pas d'armes célèbre, où furent traités somptueusement tous les chevaliers qui se présentèrent pour combattre. Pendant quarante jours il soutint, par lui-même ou par ses représentants, la lutte contre tout venant. Il distribua ensuite de riches récompenses à ceux qui avaient le *mieux fait*, et condamna les vaincus à subir la peine de leur défaite.

Ces jeux militaires, auxquels les gentilshommes seuls pouvaient prendre part, étaient extrêmement dangereux, parce qu'on y combattait même à fers émoulés. Aussi un ambassadeur du Grand Turc, qui assista à un pas d'armes sous Charles VIII, disait avec raison : *Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez; si c'est un jeu, c'est trop.*

§ IV. *Armées de terre.*

La force publique a tenu chez tous les peuples le premier rang parmi leurs institutions. Le drapeau sous lequel marchent les soldats, les instruments qui les animent au combat, l'organisation des différents corps, leurs armures, la manière de se présenter et de combattre sur le champ de bataille, les campements, l'attaque et la défense des villes, tout en un mot, dans l'art militaire, doit intéresser.

Toute armée aime d'abord à connaître son drapeau. La France eut au moyen âge deux bannières qu'elle porta avec gloire, savoir la bannière de France et l'oriflamme. Sous Philippe I^{er}, vers l'an 1100, la bannière de France, comme celles des républiques italiennes, se composait d'un grand voile attaché à un mât, placé devant un autel sur un chariot à quatre roues traîné par des bœufs richement caparaçonnés. Dix chevaliers, chargés de défendre la bannière, avaient à côté d'eux des trouvère, troubadours ou ménestrels rangés sur le même char, pour animer par des chants les troupes au combat. Placé au milieu du principal corps de bataille, ce chariot devenait presque toujours le lieu où la lutte était le plus terrible, parce que l'ennemi faisait tous ses efforts pour s'emparer du drapeau national. Même après que l'oriflamme fut devenue le principal étendard de nos rois, la bannière de France tenait toujours son rang parmi nos drapeaux; elle parut encore séparément à la bataille de Bouvines et à celle de Poitiers. En 1125, la bannière de France était composée d'une pièce de velours violet ou

bleu, semée de fleurs de lys d'or, carrée et sans découpure par le bas. Au *xiv*^e siècle, elle fut rendue plus portative; Philippe-le-Bel, par une ordonnance de 1306, la confia au premier chambellan. Quand on cessa de porter l'oriflamme, la bannière de France fut la seule bannière nationale; elle fit place plus tard à la cornette blanche de Henri IV.

L'oriflamme, qui tant de fois se montra la fidèle compagne de la bannière de France, est plus connue encore que celle-ci et a joui d'une plus grande réputation. C'était une espèce de gonfanon de simple taffetas rouge ou couleur de feu, sans broderie, ni figure, fendu par le bas en trois endroits différents, ce qui faisait comme trois queues; elle était ornée de houppes de soie verte et suspendue au bout d'une lance dorée.

L'oriflamme n'était, dans l'origine, qu'une simple bannière de l'abbaye de Saint-Denis, dont les moines se servaient pour les processions et pour diriger leurs soldats contre ceux qui attaquaient les propriétés du monastère. Le comte de Vexin, avoué de l'abbaye de Saint-Denis, allait prendre l'oriflamme lorsqu'il voulait faire la guerre au nom des abbés. Les rois de France, devenus maîtres du Vexin, loin de répudier la coutume de prendre l'oriflamme à Saint-Denis, allèrent la prendre en grande pompe, et en confièrent la garde aux plus vaillants guerriers de leurs armées. Walo, *seigneur de Montigny*, portait l'oriflamme à la célèbre bataille de Bouvines; Anseau, *seigneur de Chevreuse*, avait le même honneur à la célèbre journée de Mons-en-Puelle. Cet étendard si renommé était reporté à l'abbaye, après la guerre, avec l'appareil le plus magnifique.

Pendant les grandes guerres que Charles VII eut à soutenir contre les Anglais, Saint-Denis étant au pouvoir des ennemis, le roi se trouva dans l'impuissance de prendre l'oriflamme; l'habitude de la porter tomba alors dans l'oubli.

Ces nobles étendards, qui devaient si souvent conduire nos soldats à la victoire, se voyaient presque exclusivement suivis de cavalerie. Les peuples guerriers et civilisés ont toujours donné une très grande importance à l'arme de l'infanterie, dont la cavalerie n'est pour ainsi dire que l'auxiliaire. Il n'en était pas de même chez les peuples barbares. Il est ordinaire chez eux d'employer presque exclusivement la cavalerie, parce que toute la force de l'infanterie est dans l'ordre, l'ensemble et la discipline, qui exigent des calculs, des connaissances, des exercices auxquels ces peuples se livrent rarement; au lieu que la cavalerie se rend redoutable par son courage seul et la rapidité de ses mouvements, quelque confuses et désordonnées que soient ses charges. Le moyen âge, qui faisait sortir les nations de la barbarie, donna encore une grande prééminence à la cavalerie. Il était réservé aux Suisses de révéler au monde moderne la valeur de l'infanterie. Ces rudes montagnards, obligés de lutter longtemps contre les ennemis de leur indépendance dans un pays où la cavalerie ne pouvait manœuvrer, organisèrent de gros bataillons armés de longues piques, parvinrent à tenir tête à leurs adversaires, et montrèrent quelle est la force de l'infanterie; ils furent successivement imités par les Allemands, les Flamands, les Italiens, les Espagnols et enfin par les Français.

La piétraille du moyen âge n'était pas une véritable

infanterie, qui suppose une troupe organisée ; c'étaient des masses confuses, tombées dans un tel mépris, que les expressions les plus flétrissantes paraissent à peine suffisantes pour les qualifier. Brantôme désigne les fantassins par les noms de *marauts*, *bélistes*, *mal armez*, *mal complexionnez*, *fainéants*, *pilleurs*, *mangeurs de peuples*. Telle était encore l'idée qu'on avait au xvi^e siècle de l'infanterie, qui avait cependant fait des progrès à cette époque.

Malgré ce mépris de l'infanterie, les arbalétriers avaient joué un rôle assez important dans nos armées. S'il faut en croire Philippe-le-Breton, les arbalétriers ne prirent place dans les armées françaises qu'à dater du règne de Philippe-Auguste. « De notre temps, dit-il, l'arbalète était chose complètement inconnue aux Français, et le roi n'avait pas dans son armée un seul homme qui sût faire usage de cette arme. » Cette assertion paraît exagérée ; il est vrai, cependant, que nos conciles avaient condamné l'usage de l'arbalète comme étant une arme trop meurtrière.

Ce fut, vraisemblablement, au xiii^e siècle que nos rois organisèrent des compagnies d'arbalétriers et encouragèrent les villes à en établir pour leur garde personnelle ; afin d'engager des hommes à entrer dans cette milice armée, les rois leur accordèrent de grands privilèges : ils furent exemptés de la taille et des droits qu'on payait sur les denrées, ils furent affranchis du service du guet. Les arbalétriers obéissaient au commandement royal, servaient le roi dans la ville et hors de la ville, et partout où celui-ci les envoyait ; enfin, ils ne pouvaient quitter le service sans l'autorisation du capitaine qui conduisait

l'armée royale (1). Le métier d'arbalétrier était si avantageux dans certaines villes, que les citoyens se le disputaient et prétendaient le transmettre à leurs fils par droit d'héritage.

Les compagnies d'arbalétriers, d'abord isolées, furent réunies, au *xiv*^e siècle, sous un commandant général connu sous le nom de *maître des arbalétriers*. Cette charge disparut au *xvi*^e siècle, avec les arbalétriers eux-mêmes, qui remplacèrent leurs armes par l'arquebuse et ensuite par le fusil.

On voit, par un reliquaire émaillé du *xiv*^e siècle, que les arbalétriers étaient placés en plusieurs lignes sur le champ de bataille; le premier rang mettait un genou en terre, afin de laisser au second la facilité de se servir de son arc.

La force principale de nos armées se composait surtout des troupes conduites par les chevaliers, qui répondaient à l'appel du ban et de l'arrière-ban. La différence entre le ban et l'arrière-ban consiste en ce que le ban se rapporte aux fiefs et l'arrière-ban aux arrière-fiefs, c'est-à-dire que les vassaux de pleins fiefs étaient soumis au ban, et les arrière-vassaux à l'arrière-ban. Je crois inutile de rappeler ici que le fief immédiat de la couronne était celui qui relevait immédiatement du roi et qui ne reconnaissait point de suzerain intermédiaire. L'arrière-fief reconnaissait un seigneur, comte, duc, etc., pour suzerain immédiat, et ne relevait de la couronne que par celui-ci.

Les érudits ne sont pas tous d'accord sur la significa-

(1) *Recueil des ordon. des rois de France*, t. v.

tion que nous venons de donner au ban et à l'arrière-ban. Il y en a qui pensent que le ban était le service ordinaire attaché au fief, et que l'arrière-ban était un service extraordinaire. Dans la suite, ces deux expressions ont été unies pour désigner le service que l'on doit faire dans l'armée royale.

Les armes de ces différents corps n'étaient pas les mêmes. Voici l'énumération des principales, soit offensives, soit défensives, employées au moyen âge. Ce fut seulement vers le xi^e siècle que les chevaliers commencèrent à porter une armure complète. Elle se composait : 1^o du heaume, de la cotte de mailles ou haubert ; c'était une tunique faite d'anneaux de fer et d'acier ; sur la cotte de mailles flottait une écharpe bleue, rouge, jaune ou verte, selon l'arme ou le blason du chevalier ; la cotte de mailles remplaça un instant la cuirasse, qui fut bientôt reprise ; on y ajouta des pièces pour garantir les côtés et le dos ; 2^o les brassards, les torsettes, les cuissards, les gantelets, les grèves ou bottes faites en fer, étaient destinés à couvrir les jambes, les cuisses, les bras et les mains ; 3^o le casque, argenté pour les princes, d'acier pour les gentilshommes et de fer pour les autres ; 4^o le bouclier, qui était rond ou carré pour les cavaliers, et long pour les fantassins. On se servait, pour armes offensives, de la lance, de l'épée, d'une espèce de couteau ou poignard appelé *miséricorde*, de la masse d'armes, avec laquelle un guerrier pouvait d'un seul coup terrasser son ennemi ; de la fronde, qui lançait des pierres ou des balles de plomb ; de l'arc et de l'arbalète, arme meurtrière inconnue jusqu'alors aux Orientaux.

Les princes et les chevaliers avaient sur leurs ban-

nières des images et des signes de différentes couleurs qui servaient de point de ralliement à leurs soldats. Là on voyait peints sur leurs boucliers et sur les étendards, des léopards, des lions; ailleurs des étoiles, des tours, des croix, des arbres de l'Asie et de l'Occident; plusieurs avaient fait représenter sur leurs armes les oiseaux voyageurs qu'ils rencontraient sur leur route et qui, changeant chaque année de climat, offraient aux Croisés un symbole de leur pèlerinage. Ces marques distinctives animaient alors la valeur sur le champ de bataille et devaient être un jour l'un des attributs de la noblesse chez les peuples de l'Occident (1).

L'armure dont nous venons de donner la description eut pour effet de réduire tellement le nombre des morts, que, quand dix chevaliers restaient sur place, c'était une bataille très meurtrière.

Nous devons maintenant suivre notre armée constituée en campagne, la voir établissant ses camps et combattant sur le champ de bataille.

L'art de construire des camps a été, dans l'antiquité, l'objet d'une étude spéciale. Végèce nous a conservé sur ce point des détails extrêmement curieux. « Lorsqu'on veut placer un camp, on doit, dit-il, choisir un lieu convenable, une éminence qui ne soit point dominée par une hauteur d'où l'on puisse lancer des traits. Il faut que, près de ce lieu, il y ait une onde salubre pour suffire aux besoins de l'armée.

» Quand on a trouvé un lieu convenable, on donne au camp la forme que peut comporter le terrain, préférant

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*.

toujours l'utilité à la régularité. L'étendue du camp doit être proportionnée aux forces de l'armée; un camp trop rétréci ne permet pas de faire les évolutions commandées par la défense, comme un camp trop étendu peut difficilement se défendre.

» Les fortifications d'un camp doivent être proportionnées au temps qu'on veut y passer. Quand on se propose de n'y séjourner qu'une nuit, on se contente de creuser un fossé, dont on rejette les terres dans l'intérieur, afin de former un parapet derrière lequel l'armée se place pour combattre.

» Quand on établissait un camp de longue durée, il était de règle de prendre beaucoup plus de précautions pour le former. A peine le soldat avait-il déposé le bouclier et le bagage, qu'il commençait à creuser un fossé de neuf pieds de large, de onze, de treize et même de dix-sept de profondeur. On disposait des étais, des troncs d'arbres pour empêcher l'éboulement des terres, puis l'on élevait des terrassements que l'on couronnait de parapets et de créneaux comme un véritable rempart. »

Ces règles de la castramétation, en usage chez les Romains, ont été employées dans les Gaules, comme le lecteur a pu s'en faire une idée lorsque nous avons donné avec détail une description du camp de Q. Cicéron, lieutenant de César, et surtout des camps que les Romains élevèrent le long du Rhin pour protéger notre pays contre les invasions des Barbares (1).

(1) Il existe encore des vestiges très marqués des campements des Romains. Nous citons, en ce genre, le *camp de l'Etoile*, près d'un village du même nom, sur la Somme, à 12 kilomètres de Péquigny; le *camp*

Les historiens ne nous ont pas conservé de description détaillée des campements des Gallo-Francs sous la première et la seconde race ; il est probable que le grand art des campements avait fait place à la tactique des Barbares. Sous le régime féodal, les Français élevèrent sur tout le sol des forteresses redoutables, qui servirent de retraite aux soldats. Ce n'est guère qu'au *xiv*^e siècle, pendant les guerres contre les Anglais, que les camps fortifiés se relevèrent. Nous en suivrons les développements dans les périodes suivantes.

L'étude du champ de bataille des chevaliers semble devoir présenter quelque chose de curieux et d'instructif ; mais comme il n'y avait aucune règle déterminée dans leur manière de combattre, nous sommes forcés de renvoyer le lecteur aux célèbres batailles des croisades et surtout à celle de Bouvines, que nous avons décrite avec un soin plus particulier.

L'art de fortifier les places, de les attaquer et de les défendre a toujours eu une grande importance dans les annales militaires. Au moyen âge, on établit au sommet des rochers des châteaux forts ; nous avons donné à cet égard des détails suffisants (1). Au *xii*^e et au *xiii*^e siècle, l'art des sièges, des mines, les machines de jet reçoivent des

de Wissan, entre Calais et Boulogne ; la *cité de Limes*, en Normandie ; la *cité d'Afrique*, près Nancy ; le *camp des Romains*, près de Saint-Mihiel. Nous avons des descriptions détaillées de ces monuments militaires d'un grand peuple guerrier. Nous ne pouvons les donner ici ; le lecteur qui veut faire une étude spéciale de ces campements, doit recourir au *Recueil d'antiquités* de Caylus, t. 1 à VII, et à quelques dissertations particulières.

(1) Voyez tome III.

améliorations si importantes, que les conciles, épouvantés de la puissance de ces moyens de destruction, croient devoir intervenir. Le second concile général de Latran dit : « Nous défendons et punissons d'anathème qui-
» conque emploiera dorénavant, contre les chrétiens
» catholiques, l'art impie et meurtrier de la construc-
» tion des machines destinées à lancer des traits et des
» flèches. »

Ce décret ne condamne ni le droit de guerre, ni l'usage des armes en général; il interdit seulement celles qui sont trop meurtrières, surtout ces puissantes machines qui lançaient à une grande distance des masses énormes, ou un grand nombre de projectiles à la fois. Ce décret ne put arrêter l'impulsion donnée, et les machines de guerre prirent de nouveaux développements en Italie. La France demeura en arrière jusqu'au règne de Philippe-Auguste; mais alors elle fut à la tête des autres peuples sous ce rapport, aussi bien que sous les autres.

Ce fut surtout dans les croisades que nos hommes d'armes apprirent le grand art des sièges. Et, en effet, dans ces immenses armées qui renfermaient les têtes les plus actives du monde, il se faisait une telle communication d'idées et un si grand travail de l'intelligence, que toutes les forces de l'esprit humain, se portant sur un seul point, y firent des progrès étonnants.

La catapulte, machine destinée à lancer les projectiles, était d'une construction si variée, qu'elle lançait non-seulement des balles préparées pour cet usage, mais des pierres, des flèches, des lances, des poutres hérissées de pointes, des tonneaux remplis de combustible, même des animaux entiers, car plus d'une fois les assiégeants, en

signe de mépris, jetèrent dans l'enceinte des murailles des cadavres, des ânes morts. Pour se faire une idée de la force de la catapulte, il suffit de savoir qu'elle lançait quelquefois des meules de moulin à une assez grande distance.

Pour amortir les coups de ces redoutables agents de destruction, les assiégés et les assiégeants faisaient des haies en branches de saule, joignaient des gabions et des tortues à angles aigus, suspendaient le long des murailles des objets mous et élastiques, tels que des matelas, des sacs remplis de foin, etc. Tout cet art, qui avait tant coûté à l'imagination de l'homme, tomba devant le canon.

§ V. *Marine.*

La France avait été sans marine sous la première race. Charlemagne, dont le génie universel embrassait tout, voyant les barbares du Nord ravager nos côtes et pénétrer jusque dans la Méditerranée pour joindre leurs forces à celles des Sarrasins, se fit rendre compte de l'état des ports du royaume, ordonna de nettoyer les anciens et d'en creuser de nouveaux. Afin de donner à sa marine une grande puissance, il combla de bienfaits les plus habiles constructeurs de vaisseaux et les marins les plus expérimentés; c'est ainsi qu'il parvint à avoir une flotte nombreuse, prête à courir les mers et à se porter sans cesse dans les lieux où le besoin de la défense publique pourrait nécessiter sa présence. Voulant s'assurer par lui-même que ses ordres étaient fidèlement exécutés, il parcourut les ports, visita les chantiers de construction, remplit l'office de grand amiral dans toute l'étendue de

son vaste empire, et prescrivit même que cette haute fonction fût réservée aux rois ses successeurs. Cette sage précaution fut malheureusement négligée par Louis-le-Débonnaire et par ses descendants, qui abandonnèrent toutes les côtes à la merci des Normands et des Sarrasins, dont nous avons retracé les affreux ravages. La France n'avait pas un seul navire à leur opposer, ni sur mer, ni à l'entrée des fleuves, qu'ils remontaient sans crainte sur leurs fragiles barques.

Au commencement de la troisième race, la marine, non pas nationale, il n'y en avait pas de telle, mais la marine des seigneurs habitant les côtes, comme celle du duc de Normandie, se releva de ses ruines, et Guillaume-le-Conquérant se trouva en état de réunir une flotte suffisante pour transporter 60,000 hommes en Angleterre. Nos rois ne pouvant avoir de flotte, parce qu'ils n'avaient pas de propriétés maritimes, c'était beaucoup pour eux de posséder quelques barques sur la Seine et sur certains courants intérieurs. Lorsque les premières croisades ouvrirent, pour notre pays, les grandes voies maritimes, nos rois et nos preux chevaliers recoururent aux Génois, aux Catalans et aux Vénitiens. Louis-le-Jeune, sentant la nécessité de sortir de cet état, donna quelques ordres pour faire revivre les grandes idées de Charlemagne sur la navigation ; mais l'inconstance de son caractère ne lui permit pas de suivre avec assez de soin cette tentative. Quand Philippe-Auguste eut accepté de la main d'Innocent III la couronne d'Angleterre, et qu'il voulut posséder ce magnifique présent, il réunit une flotte de dix-sept cents voiles, qui appartenaient, pour la plupart, aux grands vassaux. Cette magnifique résurrection de notre

marine dura à peine quelques mois : après qu'elle eut été réduite à l'impuissance dans le port de Dam, Philippe-Auguste se vit dans la triste nécessité de la livrer aux flammes. Cette flotte, qui était composée principalement de barges de côtiers, c'est-à-dire de grandes chaloupes ou barques à trois mâts, de quelques galées, espèce de vaisseaux de guerre qui étaient mis en mouvement par des voiles et par des rames, fut tellement anéantie, que lorsque Louis, fils de Philippe-Auguste, voulut descendre en Angleterre pour y être couronné roi, il fut obligé de louer des vaisseaux à Eustache Le-moine, célèbre aventurier flamand.

Saint Louis fut le véritable restaurateur, ou plutôt le créateur de la marine française. Dès 1242, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre l'Angleterre, nous le voyons opposer aux Anglais une flotte de quatre-vingts galées, garder en même temps nos côtes par de nombreux navires et jeter les armements de quelques grands vassaux sur les côtes de l'Angleterre pour les désoler. Les bâtiments prennent alors de plus vastes proportions : Marin Sanuti nous fait connaître la capacité des navires d'une flotte de 40 galères : quinze portaient 250 hommes et auraient même pu en recevoir 270 ; vingt en avaient 300 ; elles étaient mises en mouvement par 200 rameurs ; cinq en contenaient 400. Joinville parle d'un vaisseau capable de donner le passage à 800 hommes. Les Templiers et les chevaliers de Saint-Jean, s'étant fait accorder le privilège de transporter les pèlerins en Palestine, faisaient deux fois le voyage par année avec un vaisseau qui contenait jusqu'à 1,500 pèlerins, sans compter des négociants et les hommes de l'équipage.

A la mort de saint Louis, la marine française était dans un état très respectable; aussi Philippe-le-Hardi se vit en mesure de jeter sur les côtes d'Espagne une flotte nombreuse qui, malheureusement, se laissa battre. Notre marine en fut tellement affaiblie, que Philippe-le-Bel dut recourir à Eric, roi de Danemarck, pour soutenir une guerre maritime contre l'Angleterre. Mais ce prince n'ayant pas tenu à sa promesse, Geoffroi de Cormici, chanoine de Senlis, se chargea de faire construire plusieurs navires et de réunir une flotte suffisante pour tenir tête à l'ennemi. Et, en effet, la flotte française fit une descente sur les côtes de l'Angleterre, prit et incendia Douvres et ravagea les terres environnantes. Nous verrons, dans les périodes suivantes, notre marine avoir des alternatives de grandeur et d'abaissement, sans qu'elle ait jamais pu prendre la tête de la navigation.

CHAPITRE II.

Administration, justice, parlements.

Dans notre système politique, qui repose essentiellement sur la distinction des pouvoirs, l'administration ou la gestion des affaires publiques, la justice ou la connaissance du droit et la répression des crimes et des délits, les parlements ou les assemblées judiciaires et politiques

sont tellement distincts, qu'il serait impossible de les confondre. Il n'en était pas de même au moyen âge, où la souveraineté résidait dans la multitude de possesseurs de fiefs, orgueilleux de leurs droits et voulant les exercer en personne; ces petits souverains prétendaient connaître par eux-mêmes les affaires de leurs vassaux. Comme nous l'avons dit au livre premier de cette période, l'administration du roi se réduisait, à l'avènement de la race capétienne, aux proportions des fiefs, qui avaient chacun leur gouvernement. Mais, à dater de Louis-le-Gros, les affaires commencent à changer de face : sous Philippe-Auguste, et surtout sous saint Louis, une ère nouvelle se lève pour la royauté et en même temps pour la France, qui sent enfin un gouvernement régulier. Le roi, que la féodalité tenait captif dans ses étroits domaines, se fraie une route à travers tous les fiefs. Le sol est, si l'on veut, couvert partout de ses débris; les comtes et les barons sont nombreux et puissants; les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne et de Bretagne seront longtemps des rivaux redoutables pour la royauté : malgré cela, le pouvoir central s'étend, et les rois ont des agents sur toute la surface de la France.

Quoique le gouvernement royal portât son action, du temps de saint Louis, sur toute l'étendue du territoire français, il y avait cependant une grande différence dans le pouvoir qu'il exerçait sur ses propres domaines et celui qu'il avait sur les terres des possesseurs de fiefs; c'est pour cela que, dans ses établissements, il a soin de bien distinguer les pays de *l'obéissance du roi* de ceux de *hors l'obéissance du roi*. Ne voulant pas faire, pour ceux-ci, de lois générales sans l'assentiment de leurs

seigneurs, il parvint cependant à faire accepter par le plus grand nombre d'entre eux ses dispositions législatives, et étendit encore sa juridiction par le moyen des cas royaux et des appels. Comme il était maître absolu dans ses domaines, il les soumit à une nouvelle organisation et les divisa en soixante-dix-huit prévôtés, dont l'administration était confiée à des baillis, des sénéchaux, des prud'hommes, des conseillers municipaux.

Le grand changement administratif et judiciaire date de Philippe-le-Bel. Ce despote, pour arriver à établir un gouvernement régulier, ne procède pas, comme saint Louis, par les voies de l'équité toujours éclairées par la prudence et suivies avec fermeté ; il renverse tout avec violence, sans s'inquiéter des droits acquis, et réunit entre ses mains cette puissance tyrannique et sans contre-poids que Montesquieu et Tacite nous peignent sous de si sombres couleurs en nous parlant d'Auguste et de Tibère. Comme Philippe-le-Bel ne peut être partout, il multiplie ses agents, afin de voir et d'agir par eux : la France en est couverte, ils sont aux portes des villes, sur les chemins, sur les rivières, dans les forêts royales, sur les foires, en un mot partout où il y a un homme taillable et qui puisse payer un impôt, que cet homme soit indigène ou étranger. Pour arriver plus sûrement à ses fins, il ne divise pas les pouvoirs : le même individu est à la fois juge, receveur de finances, commandant militaire et chef administratif. Tous ces agents relevaient d'un conseil supérieur, dont le roi était l'âme, auquel il soufflait ses pensées et qui n'agissait que par ses inspirations. Malgré son despotisme absolu, Philippe-le-Bel sait toujours se couvrir de son conseil et de l'autorité des grands

du royaume; aussi ses ordonnances portent presque toujours ces mots : « Après mûre délibération de nos barons » et de notre conseil. »

Les fonctions des gouverneurs de province étaient si nombreuses que, dans l'impuissance de les remplir toutes, ils délèguèrent à des agents inférieurs une partie de leur autorité. Saint Louis avait autorisé ses baillis à se choisir des juges parmi les plus sages; Philippe-le-Bel les remplaça par des auditeurs.

Les juges et les auditeurs étaient aidés par des examineurs de témoins, qui furent abolis par une ordonnance de 1313, laquelle prescrit de confier les enquêtes aux notaires ou autres personnes nommées par les auditeurs ou le prévôt, qui eux-mêmes avaient des clercs « pour tenir les registres et faire les *commissions et secrettes besoignes*; ces clercs payeront le quart de ce qu'ils auront de leurs escriptures, » etc.

Pour maintenir l'ordre et faire exécuter les sentences prononcées par les tribunaux, les prévôts eurent des sergents. — « Le sergent à cheval n'aura pour sa journée » que trois sols parisis, le sergent à pied dix-huit deniers; » le sergent à verges, pour semonce ou arrêt fait hors des » portes de Paris, quatre deniers, et deux en dedans des » portes. — Il n'y aura que soixante sergents à cheval et » quatre-vingt-dix à pied. » Ils avaient aussi probablement la police des marchés et des affaires commerciales.

Pour constater et conserver les contrats, il y avait des tabellions ou notaires choisis par le roi et surveillés par un président, qui eut quelquefois le droit d'en créer de nouveaux.

Ce qu'était le grand Conseil pour les affaires générales

et le Parlement pour la justice, la cour des Comptes l'était pour les affaires de finances. Pour établir les impositions, on avait divisé le territoire en provinces, la province en bailliages, les villes et les communes en feux, qui eux-mêmes étaient divisés en curies et décuries. Chaque bourg, ville ou village avait un certain nombre de répartiteurs chargés de lever les impôts et de les remettre au bailli, qui les transmettait, déductions faites des dépenses, au trésorier de la province, par le moyen duquel ils arrivaient aux trésoriers généraux de France, justiciables de la cour des Comptes. La mission de cette chambre était de contrôler les recettes, d'examiner les dépenses et de tenir sans cesse l'œil ouvert sur tous les administrateurs.

Cette administration, sans doute fort incomplète à son origine, même sous Philippe-le-Bel, était cependant établie sur des bases assez larges pour supporter les plus vastes développements. Le Parlement, le grand Conseil, la cour des Comptes, prirent la première place parmi nos grandes institutions politiques. Peut-être aurions-nous dû placer à la tête de tout ce système les Etats généraux, les assemblées des sénéchaussées, les réunions des bourgeois; mais ces assemblées, plus politiques qu'administratives, étant absolument à la disposition du roi et de ses agents, avaient une part très faible sur la direction générale des affaires.

Cet aperçu général sur les changements apportés sous les derniers rois de la race directe des Capétiens, serait fort incomplet si nous n'y ajoutions quelques détails particuliers sur les grandes charges.

La première des grandes dignités, celle qui remonte le

plus haut et qui a eu le plus d'extension, est incontestablement la charge de sénéchal. Les rois, trop occupés du gouvernement général pour diriger par eux-mêmes les affaires de leur maison, les grands feudataires, les particuliers opulents qui voulaient marcher sur la trace des souverains, confièrent l'administration de leurs intérêts à des agents d'affaires qui furent nommés sénéchaux. Il y eut différents degrés dans les sénéchaussées, suivant l'importance des domaines que les sénéchaux devaient régir; les unes furent appelées grandes, c'est quand elles avaient pour objet le gouvernement des maisons, des affaires, de l'administration des princes et des grands feudataires de la couronne; les autres furent nommées petites, lorsqu'elles n'avaient d'autre objet que le soin des affaires des petits vassaux, des riches plébéiens, ou d'une simple métairie. Cette charge, destinée à devenir l'une des plus considérables de l'Etat, n'était à son origine qu'une fonction si peu relevée, qu'elle était quelquefois confiée à des esclaves, comme la loi des Allemands nous l'apprend. La composition pour l'honneur d'un sénéchal esclave, dont le maître avait douze vassaux dans sa maison, était la même que celle du pâtre qui gardait quarante cochons, du berger de quatre-vingts moutons, du maréchal qui soignait douze chevaux; c'est-à-dire qu'elle était de quarante sous, ce qui indique que cet officier tenait un rang très secondaire dans la domesticité.

Les sénéchaux reçurent aussi le nom de *Dapiferi*, parce qu'un de leurs soins principaux fut d'abord de veiller à ce que la table du roi, du grand seigneur, fût bien servie: ils portaient eux-mêmes les plats; mais lorsque leur charge se fut relevée, ils cessèrent de servir

eux-mêmes, si ce n'est dans les circonstances les plus solennelles, comme le couronnement des rois; encore, dans ce cas, ne portaient-ils eux-mêmes que le premier plat et à cheval.

Sous la première race de nos rois les sénéchaux venaient immédiatement après les maires du palais; on les voit signer les chartes royales, porter en campagne la bannière du roi, commander l'avant-garde dans les marches en avant, et l'arrière-garde dans les retraites; ils employaient les loisirs de la paix à suivre les constructions des forteresses, ils assistaient aux plaids du monarque, et suppléaient le prince dans la fonction de rendre la justice. La multiplicité des fonctions du sénéchal fit multiplier le nombre des titulaires de cette charge.

A la chute des maires du palais, les sénéchaux, devenus les premiers dignitaires de l'Etat, voulurent, comme les possesseurs des bénéfices, rendre leur charge héréditaire. Lothaire, qui régna de 954 à 986, ayant conféré héréditairement la grande sénéchaussée de France à Geoffroy-Grise-Gonelle, Foulques V, comte d'Anjou, l'un des descendants de celui-ci, déclara la guerre à Louis-le-Gros, parce que ce monarque avait donné la grande sénéchaussée au sire de Guerlande; et Louis-le-Gros se vit obligé, pour mettre fin à une guerre dange-reuse, de faire avec Foulques une transaction par laquelle le droit de celui-ci était reconnu, et le sire de Guerlande tint sa place de sénéchal au nom du comte d'Anjou. Thomas de Couci fut sénéchal héréditaire du comté de Flandre; Gérard, sire de Varchin, et ses descendants se disaient sénéchaux de Hainaut; le sire de

Joinville, l'ami et l'auteur de la Vie de saint Louis, avait, par droit d'hérédité, la sénéchaussée de Champagne.

L'hérédité des grandes sénéchaussées, surtout celle de France, pouvait devenir un grand danger pour la couronne. Philippe-Auguste, se souvenant que les maires du palais avaient renversé la première race de nos rois, profita de l'exaltation de la maison d'Anjou sur le trône d'Angleterre, non pas pour rendre la dignité de sénéchal à la nomination du roi, il n'osa le faire, mais pour la laisser vacante, vacance qui fut constatée par lui et par ses successeurs, dans les actes publics, par ces mots remarquables : *Dapifero nullo*. Les sénéchaussées ne furent cependant abolies que dans les domaines de la couronne; les grands vassaux les conservèrent dans leurs provinces; les rois eux-mêmes laissèrent subsister celles qu'ils trouvèrent existantes dans les domaines qu'ils réunissaient à la couronne. Quoique ces sénéchaux, renfermés dans des limites très étroites, n'aient eu entre eux aucunes relations et parussent sans danger, cependant les rois dirigèrent contre leur autorité, pour la restreindre, le pouvoir naissant et actif des baillis, dont le nom seul rappelle l'idée de soutien et de protection. Les baillis que Philippe-Auguste établit pour remplacer les sénéchaux étaient donc des protecteurs, et les bailliages le ressort de leur protection. Autant qu'il est possible de le démêler dans les écrits souvent confus des auteurs du temps, les baillis, hommes de confiance du roi ou des grands seigneurs, exerçaient sur les domaines confiés à leurs soins l'importante fonction de chef de police rurale, urbaine, civile et militaire; ils réunissaient des soldats, poursuivaient les brigands et les vagabonds,

puis rassemblaient sept ou douze pairs et jugeaient les affaires.

Saint Louis donna aux baillis une institution définitive. Nous la trouvons dans une ordonnance rendue en présence des prélats et des barons réunis pour travailler à la réformation des mœurs. En voici les dispositions principales :

En entrant en fonctions et toutes les fois qu'ils auraient une assise, les baillis juraient de rendre bonne et prompte justice, sans distinction des personnes et en se conformant aux coutumes; de conserver les droits du roi, sans préjudice des droits d'autrui; de ne recevoir, ni par eux-mêmes, ni par leurs femmes, ni par leurs enfants, aucun présent, si ce n'est des choses à boire et à manger dont la valeur n'excédait pas dix sols; de n'emprunter, ni par eux, ni par d'autres de leurs administrés, ou des personnes ayant procès devant eux, au-delà de vingt livres, qu'ils devaient rendre dans les deux mois, quand même le créancier voudrait attendre; de n'envoyer aucun présent aux membres du conseil du roi, ou à leurs femmes, enfants, domestiques, aux examinateurs des comptes, aux envoyés du roi; de n'avoir aucune part dans le profit des ventes ou adjudications intérieures de rentes, monnaies, etc.; de ne point protéger les baillis inférieurs qui abuseraient de leur pouvoir, qui commettraient des exactions, ou qui mèneraient une vie scandaleuse.

Le roi avait cru devoir prendre des mesures extrêmement sévères pour faire garder fidèlement ses réglemens par ses baillis. Le jeu, la vie dissipée et de plaisirs, les cabarets, la société des femmes légères, leur étaient inter-

dits. Ils étaient aidés par des sergents, nommés publiquement et aux assises, et qui devaient toujours être porteurs de leur commission. Il était défendu aux baillis d'arrêter qui que ce soit pour dettes, si ce n'est pour celles du roi; de retenir en prison, si ce n'est pour soupçon de crime énorme, ou dans le cas de conviction par l'aveu de l'accusé, ou de présomptions suffisantes; il était ordonné de communiquer aux accusés en procès criminel l'instruction intentée contre eux, de ne point mettre à la question les personnes d'une bonne renommée, même pauvres, sur la déposition d'un seul témoin.

Le bailli, en sa qualité d'homme du roi pour le bailliage, devait encore veiller à ce que l'exportation des blés, des vins, etc., ne se fit que de l'avis du conseil.

Les baillis, voués entièrement à l'exécution des lois, travaillèrent avec le plus grand soin à étendre la juridiction royale et à affaiblir celle des seigneurs féodaux. Philippe-le-Bel, aux yeux duquel tous les moyens de gouvernement étaient bons, dès-lors qu'ils pouvaient servir son despotisme, voulut faire des baillis des instruments de règne, et bientôt les baillis eurent absorbé tout pouvoir. Mais, dit Loiseau, les rois y mirent bon ordre et les ramenèrent à leur condition primitive.

Une troisième grande charge de l'Etat est celle de connétable, qui, de simple office de la cour et de la surveillance des chevaux et des écuries du roi, acquit peu à peu de très hautes proportions. On ignore l'époque précise où les connétables sortirent de leur condition très secondaire pour prendre le commandement général des armées. Dreux de Mello, douzième connétable, fut, selon les uns, le premier qui reçut le commandement de l'ar-

mée (1191 ou 1193); les autres reculent même cette époque jusqu'en 1218, lorsque Matthieu de Montmorency, dont on faisait alors le plus grand état, dit Pasquier, fut revêtu de la dignité de connétable. Cette dernière opinion est la plus généralement adoptée.

Parmi les magnifiques privilèges dont la charge de connétable était dotée, nous devons citer l'inamovibilité, le droit de mettre la main sur les plus hauts dignitaires de l'Etat et l'inviolabilité à l'égard de tous, excepté le roi qui pouvait seul mettre la main sur lui; le butin des villes emportées d'assaut lui appartenait, à l'exception de l'or et des prisonniers, la part du roi et de l'artillerie qui était le partage du grand-maître des arbalétriers; il prélevait, à son profit, un jour de la solde de tous les capitaines de l'armée, impôt dont les princes du sang furent dispensés par Philippe de Valois, parce qu'ils faisaient la guerre à leurs dépens. Le connétable avait le droit de justice non-seulement à l'armée où son prévôt l'exerçait en son nom, mais encore au palais même de Paris, où il avait sa place dans la grande salle, à la table de marbre. Lorsque le roi était à l'armée, le commandement de l'avant-garde appartenait au connétable. Nous verrons dans les périodes suivantes les progrès et la décadence de la charge de connétable.

Une des grandes institutions qui ont pris leur origine au moyen âge est celle des parlements.

Le rôle immense que les parlements ont joué en France a déterminé les savants à faire de profondes recherches sur leur origine, sur leur organisation successive, sur leur juridiction et surtout sur leur influence politique. Lorsqu'on a voulu remonter à l'origine des parlements,

on s'est tout à coup divisé : les uns vont jusqu'à la naissance de la monarchie ; voyant les peuples de la Germanie se réunir en assemblées pour délibérer, et les Francs, sous les rois de la première et de la seconde race, se rassemblant pour discuter les intérêts généraux, ils en ont conclu que les parlements n'étaient que la transformation de ces assemblées. Mais, comme le dit Voltaire, « un tribunal érigé pour juger les affaires contentieuses ne ressemble pas plus aux Etats généraux, aux comices, aux anciens parlements de la nation entière, qu'un préteur de Strasbourg ne ressemble aux préteurs de la république romaine, ou un consul de la juridiction consulaire ne ressemble aux consuls de Rome. »

Ce système est véritablement insoutenable. Ils nous paraissent avoir beaucoup mieux saisi l'origine des parlements ceux qui nous les montrent sortant des entrailles de la féodalité. Et, en effet, les affaires étant devenues plus nombreuses et plus compliquées, les barons, peu habitués à démêler les nœuds inextricables de la chicane, se trouvant au-dessous de leur mission et ne voulant pas d'ailleurs consacrer à cet objet un temps que réclamaient leurs affaires particulières, s'adjoignirent des clercs dont les rapports préparaient la décision de toutes les questions litigieuses. Certaines affaires ne pouvaient d'ailleurs être portées au tribunal des barons sans un grand inconvénient : c'étaient surtout celles qui concernaient les prérogatives royales, les attributions des grands dignitaires ; les fautes qu'ils pouvaient commettre dans l'exercice de leurs fonctions exigeaient des juges spéciaux. De là la nécessité d'un tribunal spécial, dont la formation se composa d'abord : 1° de juges-pairs, ba-

rons et autres; 2° de clerks-conseillers, rapporteurs et enquêteurs, dont les juges prenaient avis et écoutaient les rapports; 3° enfin des conseillers ou juges en titre et officiels. On voit que, par cette composition, la royauté avait eu pour but de masquer son usurpation; qu'en laissant le titre de juges aux barons, se contentant de leur adjoindre des rapporteurs et des conseillers, elle arriva à s'emparer absolument de tout le pouvoir judiciaire; car les conseillers, siégeant habituellement et ayant droit de prendre part aux arrêts, finirent par l'emporter sur les pairs; de là devaient résulter des conflits auxquels Philippe-le-Long vint obvier en mettant hors du Parlement les hommes capables de le gêner. C'est ainsi que, dès 1319, le Parlement était absolument entre les mains du roi; il ne contenait plus que des juges institués par le roi, agissant absolument au nom du roi, et c'était pour montrer d'où émanait ce pouvoir et comment le monarque pouvait retirer à lui toute autorité judiciaire, qu'en certains jours les rois tenaient des lits de justice et exerçaient absolument le pouvoir de juger.

Les attributions du Parlement étaient réellement immenses; il exerçait la juridiction civile, criminelle, administrative et de police: tribunal de première instance pour toutes les affaires d'une importance déterminée; cour suprême et dernière d'appel pour toutes les causes susceptibles de réformation ou d'un nouvel examen, sa compétence s'étendait sur tout, hommes et choses; toutes les personnes, quel que fût leur rang ou leur charge, princes du sang, ministres, grands feudataires, excepté le roi, relevaient de lui; toutes les affaires civiles, criminelles, territoriales, étaient de son ressort.

Pour exercer son immense juridiction, le Parlement se divisait en chambres ou sections qui avaient chacune leurs attributions; toutes les chambres se réunissaient quelquefois pour décider les points sur lesquels elles étaient divisées en matière de législation.

La première chambre du Parlement, dite grande chambre, chambre du Parlement, des plaids, et, dans le langage vulgaire, la grande voûte, la chambre dorée, salle magnifiquement décorée par Louis XII et restaurée en différentes circonstances, était le lieu où s'entendaient les plaidoiries dans les grands jours d'audience, où se tenaient les lits de justice, où venaient s'asseoir les princes du sang, les ducs et pairs, les conseillers d'honneur. Cette chambre, où s'étaient d'abord traitées un grand nombre d'affaires, fut ensuite exclusivement réservée pour la présentation des lettres de grâce, de pardon, d'abolition, la poursuite des requêtes civiles même contre les arrêts de la Tournelle, l'information et réception des officiers du Parlement. La grande chambre tenait tous les jours deux audiences, et trois les mardis et vendredis. Cette chambre se composait de vingt-cinq membres laïques et de douze ecclésiastiques.

La deuxième chambre, connue sous le nom de la Tournelle, établie définitivement au xv^e siècle, avait principalement à traiter toutes les affaires criminelles, à l'exception de celles qui, par privilège soit de personnes, soit tout autre, relevaient de la grande chambre. La chambre des enquêtes devait spécialement s'occuper des affaires qui étaient affirmées et niées et qui exigeaient l'affirmation de quelques faits. La chambre des requêtes jugeait les causes personnelles, possessoires et mixtes de

tous ceux qui, en vertu d'un privilège spécial, relevaient directement du grand et du petit sceau. La chambre des vacations connaissait des affaires pressantes pendant les vacances des autres chambres.

La prérogative peut-être la plus considérable des parlements, celle qui leur donna une très grande importance politique, c'est, incontestablement, le droit d'enregistrer les actes législatifs du roi ; c'était par l'enregistrement qu'était constatée l'authenticité d'une loi, et conséquemment sans cela elle n'était pas obligatoire. On est tenté de se demander comment les rois ont été amenés à asservir leur autorité à la volonté de leur Parlement. Cet asservissement est naturel quand on pense que les parlements faisaient primitivement partie du conseil du roi, qu'ils tenaient registre de ses principaux actes. En devenant un corps indépendant, ils voulurent conserver cette prérogative et s'en servirent comme d'une arme extrêmement redoutable contre la royauté ; le cours de l'histoire générale le constate.

Les parlements, une fois constitués, trouvèrent le moyen d'agrandir leur autorité en servant les prétentions des rois contre l'Eglise et contre les possesseurs de fiefs. En se constituant juges de tous les démêlés survenus entre la royauté et le Saint-Siège, les parlements travaillèrent constamment à faire prévaloir l'autorité civile du roi, à lui donner la prééminence sur la cour de Rome. Dans les luttes du pouvoir royal contre la Papauté, le roi avait infiniment à perdre, comme l'avait prouvé la lutte engagée par Philippe-le-Bel contre Boniface VIII ; il se déchargea de ce soin sur les parlements qui, grâce à leurs habitudes de remontrances, avaient acquis sur le

peuple une influence morale presque aussi grande que celle du clergé, et un pouvoir beaucoup plus étendu. Le clergé, par sa dépendance du pouvoir temporel sous le rapport matériel, n'osait manifester toutes ses pensées, croyait faire acte de prudence en se taisant, puis se laissait traîner à la remorque de quelques têtes ardentes plus dominées par l'ambition que par le véritable intérêt de la religion. De là ces déclarations de principes de quelques esprits faussés par les doctrines parlementaires, et attribuées ensuite au clergé, dont une partie les repoussait, tandis que d'autres les souffraient et qu'un petit nombre les adoptait. Les parlements, qui avaient su obtenir de l'Université et de certains membres du clergé des déclarations de principes, se chargeaient de les faire exécuter et ne demandaient, sur ce point, à personne de les assister. Opiniâtres, subtils, malicieux, tracassiers, ils avaient une sorte d'instinct pour dépister Rome ; ils découvraient tout, ne se lassaient jamais et lassaient la patience pontificale. La moindre concession, le plus petit acte servait de précédent et de point de départ pour arracher un nouveau privilège et détacher une pierre de cette citadelle inexpugnable. Quoique les parlements semblassent faire cause commune avec l'Eglise gallicane, qu'ils s'en déclarassent les partisans les plus dévoués, ils avaient cependant l'œil constamment ouvert sur la conduite de tous les membres du clergé, et les moindres actes qu'ils ne jugeaient pas conformes à leurs principes, étaient poursuivis avec rigueur par un de ces *appels comme d'abus*, si fréquents et si redoutables. Ce qui soutenait l'autorité des parlements dans cette lutte incessante contre l'Eglise, c'est qu'ils se posaient comme les plus

ardents champions du Catholicisme, et que leur corps présentait une imposante rigidité morale.

Ce qui servit peut-être le plus à élever les parlements, à leur mériter les sympathies des peuples et le respect des grands, c'est la pompe mêlée de sévérité qui accompagnait toujours leurs actes.

Cette grandeur d'apparat était relevée encore par la gravité avec laquelle les parlementaires se conduisaient. Le matin, tandis que la grande ville était encore plongée dans le sommeil, on apercevait les magistrats montés sur leurs mules, précédés de serviteurs portant des torches pour les éclairer et les conduire au parlement. Cette régularité frappait la multitude; mais elle était bien plus saisie d'étonnement lorsqu'elle voyait cette magistrature siéger avec la noblesse des plus graves sénateurs de l'antiquité.

L'immense étendue de la juridiction du parlement de Paris obligea à en ériger d'autres sur ce modèle, pour les principales provinces, comme nous le verrons dans le cours de l'histoire. En outre, Philippe-le-Bel, en 1305, établit, ce qu'il s'était déjà proposé en 1302, que *les Parloirs au roi* (comme on disait alors) rendraient justice deux fois l'an à Paris, vers Pâques et vers la Toussaint. C'était une cour de justice suprême, telle que la cour du banc du roi d'Angleterre, la chambre impériale en Allemagne.

Voici comment s'exprime Philippe-le-Bel dans son édit de 1302 : « Pour le bien de nos sujets et l'expédition des procès, nous nous proposons d'ordonner qu'il se tienne, deux fois l'an, deux parlements à Paris, deux échiquiers à Rouen, deux journées (grands jours) à Troyes, et un parlement à Toulouse, tel qu'il se tenait anciennement. »

Il est évident, par cet énoncé, que ces tribunaux étaient érigés pour juger les procès, qu'ils avaient tous une juridiction égale, qu'ils étaient indépendants les uns des autres.

CHAPITRE III.

Education, lettres, sciences et arts.

L'éducation a été chez la plupart des peuples purement nationale ; elle s'est exclusivement renfermée dans la connaissance de la langue, de l'histoire et des lois du pays. C'est ainsi que les choses se passèrent chez les Grecs, les Perses et les Romains. Si, dans l'âge viril de Rome, quelques patriciens allèrent étudier à Athènes, ce n'était point là le fond de l'éducation, ce n'en était que l'accessoire. Le monde moderne a adopté un système entièrement différent. Les Barbares, après avoir soumis les peuples civilisés, voulurent, pour se civiliser eux-mêmes, apprendre des langues que leurs pères ne parlaient pas et qu'on ne parlait plus sur la terre. L'histoire, objet de leur étude, ne fut pas celle des habitants de la Scandinavie, des forêts de la Germanie, de ces mille peuples envahisseurs du peuple romain, ce fut l'histoire des peuples vaincus. Il en fut de même pour la législation ; et, chose étrange, ce phénomène s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Quand on voit ces Barbares se jeter sur les villes, abattre la tête des prêtres, anéantir toute civilisation, on se persuade que toute science va disparaître aussi ; mais ces hommes grossiers, devenus chrétiens, écoutent les prêtres et les moines, sont surpris des flots de science qui s'échappent de leurs bouches ; ils veulent à leur tour savoir ce qu'ils ne comprennent point, et sont les premiers à apporter des pierres pour construire ces brillantes universités qui s'organisent un peu sur les traditions du monde barbaro-romain.

Ce système d'éducation, bon pour les cités, ne s'introduisait pas dans les châteaux. Les châtelains eurent une éducation à part. La mère prenait les enfants, garçons et filles, dès leur plus tendre enfance, et devenait leur premier maître. Quand les garçons étaient en âge de recevoir une instruction appropriée à leur temps, c'était encore sous les yeux de la mère qu'un vieux domestique les formait aux exercices fatigants, leur apprenait à monter à cheval. Intervenant un clerc qui enseignait au jeune seigneur les éléments de la religion, et quelques leçons de grammaire semi-barbare.

Après ces premiers soins, le jeune homme destiné à porter un grand nom quittait la maison paternelle et allait servir de page à quelque comte ou baron. On complétait alors son éducation ; il s'instruisait surtout du noble métier des armes. A quinze ans, admis dans la société des hommes faits, il était chargé du soin des armes, des chevaux et même des domestiques du seigneur auquel il était attaché. Si très peu de ces nobles écuyers acquéraient des sciences, cultivaient la poésie, la plupart, cependant, lors même qu'ils se faisaient honneur

dans les actes publics de ne savoir signer, tournaient un compliment, chantaient une pièce de vers; tous se présentaient avec la meilleure grâce. On voit que l'éducation des grands du monde était entièrement extérieure.

Les filles ne quittaient guère le manoir domestique et n'avaient, la plupart, d'autre maîtresse que leur mère, qui leur enseignait elle-même à broder, à filer, à s'occuper des soins du ménage; il y en avait fort peu qui s'appliquassent à l'étude des lettres, à l'exception de celles qui devaient entrer dans un monastère. Beaucoup de religieuses avaient une instruction très relevée et surpassaient, sous ce rapport, la plupart des hommes du monde.

Le développement méthodique des facultés, tant physiques que morales, reçut bientôt un puissant auxiliaire par l'établissement de grands centres d'instruction, où toute la jeunesse put aller boire au fleuve de la science sans en tarir la source. Nous devons faire connaître au lecteur les grandes écoles établies au moyen âge, les méthodes employées pour communiquer la science, les progrès scientifiques et littéraires, et les grands maîtres qui se sont fait un nom dans les sciences, les arts et les lettres.

§ 1. *Ecoles établies au moyen âge.*

Les derniers membres de la dynastie carlovingienne éprouvèrent de si grands désastres, virent la France si bouleversée par ses enfants et par les étrangers, qu'il leur eût été difficile de donner quelque attention à la culture de l'esprit. Malgré l'abandon général des lettres,

quelques écoles conservèrent encore une partie de la réputation qu'elles avaient acquise sous Charlemagne ; nous pouvons citer de ce nombre celles de Paris, de Reims, de Rouen, de Fleury-sur-Loire, de Lyon et de Tours, qui jetèrent encore quelque lueur. Ces Barbares du Nord, qui avaient amoncelé tant de ruines, détruit les principaux centres des sciences, devaient les ranimer et porter dans l'étude cette activité dévorante qui avait marqué la conquête de la Normandie.

La dynastie capétienne, en faisant de Paris la capitale du royaume, voulut donner à cette ville une importance scientifique qui répondît au rang qu'elle occupait en France, et y attira des maîtres pour ouvrir des écoles extrêmement remarquables. Les savants les plus renommés y accoururent pour y établir le siège de leur enseignement. Germain d'Auxerre ; Odon, son disciple ; Guillaume de Champeaux ; Roscelin, son disciple ; Abailard, jetèrent un si vif éclat, que leurs noms ne périront jamais. La réputation des écoles de Paris fut bientôt si grande, qu'une multitude d'écoliers de toutes les contrées de l'Europe y étant venue pour puiser au fleuve de la science, il fallut songer à l'organisation de l'enseignement. C'est ce qui donna naissance à l'Université et à nos plus fameux collèges.

C'était à l'ombre de la maison épiscopale, dans le cloître de Notre-Dame, que fleurissait l'enseignement principal de la théologie. Après ce grand séminaire de la cathédrale, les écoles les plus importantes avaient été primitivement celles de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, deux nobles émules de science et de renommée. Ces illustres écoles, persuadées qu'en se réunissant elles

auraient plus de force et surtout de science, se fondirent en un seul corps qu'on nomma *Université* (1). Ce nom, donné à la savante corporation, rappelait le noble but qu'elle s'était proposé d'enseigner tout à tous, *universa universis*. C'est pourquoi elle embrassait dans son sein l'enseignement de toutes les connaissances divines et humaines; et, dans cette propagation de toutes les doctrines, dans cette diffusion de toutes les lumières, elle admettait sans distinction tous ceux qui voulaient y prendre part. Afin de rendre son enseignement accessible à tous, et

(1) Voici la liste des principales Universités françaises, avec la date de leur fondation :

L'Université de Toulouse, la plus ancienne de toutes, fondée en 1223, pendant la guerre des Albigeois, afin d'opposer une forte barrière aux efforts constants des hérétiques.

Quelques auteurs font remonter l'Université de Montpellier jusqu'à l'an 1284; cette date est peu probable : il est certain que François I^{er} en confirma l'existence en 1537.

L'Université d'Orléans, érigée par Clément V, qui avait étudié dans cette ville, fut vivement repoussée par la population, à cause des privilèges qui lui furent accordés. Il ne fallut rien moins que l'intervention du roi Philippe-le-Bel, pour imposer silence aux murmures.

Humbert II fonda, en 1339, l'Université de Grenoble, qui fut transférée par Louis XI à Valence.

L'Université d'Angers fut fondée par Charles V, en 1364; celle d'Orange par Raymond V, en 1454; celle de Dole par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1422; elle fut transférée à Besançon en 1676.

L'Université de Poitiers fut érigée, en 1431, par le pape Eugène IV et le roi Charles VII; celle de Cahors par le pape Jean XXII; celle de Caen, en 1436, par Henri II, roi d'Angleterre; celle de Nantes par Pie II, en 1460; celle de Bourges, si fameuse du temps de Cujas par l'enseignement du droit, date de 1469; celle de Bordeaux eut Louis XI pour auteur et remontait à l'an 1472; celle de Reims, en 1513; de Douai, en 1572; de Pau, en 1722; de Nancy, en 1769.

d'ailleurs persuadée que la science, comme la vérité religieuse, est un bien spirituel, un don du Saint-Esprit, qui ne peut ni se vendre ni s'acheter sans une sorte de simonie, elle rendit ses leçons purement gratuites. Tels étaient les principes constitutifs de l'Université de Paris, principes dont la générosité, vraiment catholique, était une faible expression de l'immense charité de sa mère, car l'Eglise catholique en était la véritable mère : les pontifes romains possédaient une haute inspection sur l'enseignement, et les chanceliers ne furent originairement que ses délégués.

Le personnel des élèves et des professeurs y était divisé en quatre nations ou provinces, savoir : France, Picardie, Normandie et Angleterre (cette nation fut remplacée plus tard par l'Allemagne), dans lesquelles les divers membres se groupaient selon le lieu de leur naissance, soit pour discuter en dernier ressort leurs intérêts particuliers, soit pour concourir aux décisions supérieures de la communauté. Les études y étaient également divisées en quatre facultés, comprenant la théologie, le droit civil, le droit canon et les arts. Chacune d'elles avait ses classes, son conseil, son doyen à part, sous l'autorité générale et visible du recteur. Quant à la licence ou droit d'enseigner, elle était conférée par le chancelier de l'église de Notre-Dame, qui représentait le Pape auprès de l'évêque et de l'Université de Paris.

Tout le quartier de Paris situé sur la rive gauche de la Seine, depuis la porte de la Tournelle jusqu'à la tour de Nesle, portait le nom de quartier de l'Université, où s'élevèrent une foule de collèges érigés par les évêques, les riches bénéficiers ou les puissants seigneurs.

Dans le dessein d'exciter le goût des lettres et de relever encore une institution dont la splendeur se reflétait sur tout l'univers et attirait à Paris une multitude d'écoliers, nos rois dotèrent l'Université de magnifiques privilèges. Les plus remarquables étaient de députer aux conciles, de ne contribuer à aucune charge de l'Etat, d'avoir ses causes commises devant le prévôt de Paris, qui se glorifiait du titre de conservateur des privilèges de l'Université. Le pape Célestin IV, en sa qualité de chef universel des écoles, rendit une bulle pour soustraire les écoliers aux juges ordinaires et les placer sous le ressort de la juridiction ecclésiastique. L'Université, qui avait encore le droit de députer aux Etats généraux, chargea un syndic de défendre ses magnifiques privilèges.

L'Université ainsi constituée, formant dans l'Etat un corps indépendant de l'Etat lui-même, fit bientôt sentir aux rois la nécessité de restreindre ses privilèges et de les renfermer dans les limites du juste et du convenable. De là des luttes souvent sanglantes, mais toujours dangereuses par l'effervescence qu'elles répandaient parmi le peuple. Le grand moyen employé par l'Université était la suspension de ses cours, ce qui forçait les rois à reconnaître toutes les anciennes concessions. La suspension fut cependant funeste à l'Université; car de 1229 à 1231, pendant que les cours de l'Université étaient suspendus, les Dominicains et les Franciscains profitèrent de la dispersion des maîtres et des élèves pour élever des écoles rivales, dont l'Université demanda la suppression en rouvrant ses cours. Mais le droit d'enseigner ayant été conservé aux corporations religieuses, elle essaya de les

abattre en se déclarant dissoute (1255), ce qui ne produisit d'autre effet que de la déconsidérer et de l'affaiblir. Enfin elle se résigna et partagea le droit d'enseignement avec les deux ordres religieux.

Si l'Université reçut de magnifiques privilèges de nos souverains, elle voulut se montrer reconnaissante en prenant la glorieuse qualification de *Fille aînée* de nos rois et en approuvant leurs tentatives contre la Papauté; c'est ainsi qu'elle seconda les efforts de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII. Nous la verrons, dans le cours de l'histoire générale, prendre une part importante à nos principaux événements.

Les magnifiques privilèges dont jouissaient les universités, l'action qu'elles exerçaient sur le monde, la haute réputation que se faisaient leurs bienfaiteurs, déterminèrent les grandes familles à fonder des collèges. Ainsi Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, fonda en 1304 le collège de Navarre, d'où sortirent les lettrés les plus éminents de ce siècle; ainsi fut encore fondé le célèbre collège de Montaignu, où l'esprit et les dents, selon le proverbe, étaient également aigus, et où, sous l'inspiration de la famine, s'élevaient des maîtres pauvres, tous élus entre les pauvres écoliers. L'élection, du reste, était générale dans l'Université, particulièrement au sein des corporations religieuses, qui l'emportèrent toujours à cet égard sur les séculiers. Aussi les encouragements du peuple y arrivaient de préférence, et de simples particuliers se faisaient gloire d'y établir de nouvelles bourses pour les pauvres étudiants, dans les quatre facultés de théologie, de philosophie, de droit et de médecine. A cette époque, le Christianisme servait de sève à toutes les

œuvres; aussi les plus nobles motifs inspiraient la plupart des fondations; c'est ainsi qu'en 1380, Aimery, évêque de Paris, fondait le collège de Daimville, « parce » que le Christ, disait-il, veut que la science, répandue » sur tous les climats de l'univers, soit surtout honorée » sur la terre par les chrétiens, comme elle est par lui » couronnée et glorifiée dans le ciel. »

§ II. *Méthode.*

Le moyen âge possède une méthode spéciale, qui fut appliquée à toutes les branches des connaissances humaines; cette méthode est la *scolastique*, si honnie depuis Bacon jusqu'à nos jours. Quelles malédictions n'ont pas été accumulées sur ce « fumier scolastique (1), » sur cette « philosophie à rebours » qui dura cependant sept siècles et produisit des hommes tels qu'Abailard, Albert-le-Grand, saint Anselme et surtout saint Thomas (2)! « Qu'avons-nous à faire de ces disputes de l'école sur le genre et » sur l'espèce? s'écrie l'auteur de *l'Imitation*; que servent ces recherches raffinées sur les choses cachées et » obscures, puisque nous ne serons pas repris au jour » du jugement de les avoir ignorées? Notre aveuglement est étrange; nous négligeons l'utile et le nécessaire, pour nous appliquer à des choses curieuses et » nuisibles. C'est avoir des yeux, et ne point voir... Il est » certain qu'au jour du jugement on ne nous demandera » pas ce que nous aurons lu, mais ce que nous aurons » fait, ni avec quelle éloquence nous aurons parlé, mais » avec quelle sainteté nous aurons vécu. Dites-moi, où

(1) Leibnitz. — (2) Bordas-Démoulin, *le Cartésianisme*.

» sont maintenant tous ces maîtres et ces docteurs que
» vous avez connus lorsqu'ils vivaient et qu'ils floris-
» saient dans les sciences? D'autres à présent occupent
» leurs places. Ils semblaient être quelque chose pendant
» leur vie, et maintenant personne n'en parle. »

Ces expressions, tombées de la plume du plus pieux des écrivains, et qui, prises à la lettre, conduiraient à l'abandon de toute science, ont servi d'écho à toutes les déclamations des promoteurs de nouvelles méthodes, pour exagérer le mérite de celle qu'ils mettent au jour. Pour bien apprécier la scolastique, il faut remonter à son origine et en montrer le développement.

Dans les cinq premiers siècles de l'Eglise, les Pères, tant grecs que latins, chargés de démontrer aux païens la supériorité du christianisme sur les notions les plus saines de la philosophie, adoptèrent comme terme de comparaison le platonisme, qui jetait alors un vif éclat et servait de base au néoplatonisme et à l'éclectisme. La théologie et la méthode qu'ils prirent furent alors extrêmement élevées. Mais bientôt la barbarie enveloppa sous ses ruines les sciences et les arts. Lorsque les lettres reparurent et que les sciences reprirent la place qui leur appartient dans le monde, on n'avait plus besoin de hautes considérations philosophiques, de luttes homériques contre la grande philosophie de Platon et du paganisme savant; il ne fallait qu'une méthode sûre et rigoureuse, soit pour la fixité du dogme chrétien, soit pour la facilité de son enseignement, double avantage que paraissait offrir la méthode péripatéticienne qui venait de reparaitre. Voilà la cause de la préférence donnée à la méthode scolastique, qui, appliquée d'abord à la théo-

logie, s'étendit à toutes les branches de l'enseignement et des connaissances humaines; cette méthode devint elle-même une science qui systématisa toutes les connaissances sous un point de vue plus ou moins rationnel.

Malgré les défauts incontestables de la scolastique, elle n'en est pas moins une grande méthode, que, sous certains points de vue, on peut appeler, avec Mgr Gerbet, « le gymnase dans lequel se sont exercés les athlètes de » la société moderne. » Les savants d'Allemagne, qu'on peut regarder comme les maîtres de la science moderne de la philosophie, portent de la scolastique un jugement aussi avantageux. Kant a traité la question des universaux, et Herder a dit en termes formels que *les travaux du moyen âge ont formé la logique moderne*. Il faut donc reconnaître que l'école philosophique française du moyen âge était un grand progrès sur tout ce que les âges précédents avaient produit, et que la France était alors comme aujourd'hui le centre d'un grand mouvement intellectuel.

§ III. *Résultats scientifiques, artistiques et littéraires obtenus par la méthode scolastique.*

I. PHILOSOPHIE ET THÉOLOGIE.

Les matières de l'enseignement étaient, comme nous l'avons dit, divisées entre différentes facultés dont chacune avait ses classes, son conseil et son doyen, sous l'autorité générale et visible du recteur.

La première chaire, celle qui personnifiait l'enseignement scolastique, est la chaire philosophique et théologi-

que. L'organisation de la science avait été jugée nécessaire pour arrêter le désordre que jetaient dans la société une multitude de maîtres qui ouvraient de leur propre autorité des écoles et y enseignaient de monstrueuses erreurs. Trois hommes surtout démontrèrent, par leur exemple, la nécessité de ne point abandonner l'enseignement au caprice de l'imagination ; ce furent Bérenger, Roscelin et Abailard.

L'un des maîtres les plus célèbres du moyen âge, celui dont le nom a survécu à son siècle, celui qui a été l'objet de la plus vive admiration est, incontestablement, Abailard. Entraîné par un penchant irrésistible vers les sciences, ne voulant en être distrait par aucune occupation importante, représentant d'une race féodale, il renonça à son droit de primogéniture et à son héritage. Après avoir épuisé tout ce que la Bretagne, sa patrie, lui offrait de ressources scientifiques, il vint à Paris : on croit qu'il reçut les leçons du fameux Roscelin, esprit audacieux qui, non content de fonder une philosophie nouvelle, le *nominalisme*, osa attaquer le dogme de la Trinité, sur lequel repose le christianisme tout entier ; puis, passant de la théologie à la politique, il porta atteinte à la puissance ecclésiastique, prétendant la contraindre à se réformer. Un tel maître était dangereux pour une tête aussi active que celle d'Abailard, surtout dans un siècle, où les bases de la philosophie n'étant pas bien étendues, ni les moyens d'instruction considérables, l'esprit philosophique était presque abandonné à lui-même. Quatre écrits de Boëce, commentateur clair et méthodique, mais sans profondeur d'Aristote ; l'*Interprétation*, c'est-à-dire un traité de grammaire, et les *Catégories*, qui, n'étant pas rattachés

à la métaphysique et à la physique, n'offrent guère qu'une classification dont on n'aperçoit pas toute la portée; enfin l'*Introduction* de Porphyre, évidemment destinée à des commençants, et où l'auteur, évitant à dessein toutes les grandes questions, s'arrête à la surface des choses; tels sont, dit M. V. Cousin, les seuls matériaux que possédaient Abailard et son siècle... Ainsi Boèce, et le peu qu'il avait traduit et commenté d'Aristote et de Porphyre, voilà le point de départ de l'esprit humain au moyen âge, voilà le cercle dans lequel il se meut en tâtonnant pendant plusieurs siècles.

Lorsqu'Abailard vint à Paris, il alla entendre les leçons de Guillaume de Champeaux, le plus habile dialecticien de l'époque. Abailard se mit au nombre de ses élèves, écouta quelque temps, puis proposa ses doutes au maître, combattit ses réponses, renversa sa méthode et força le vieux jouteur désarçonné à se renfermer dans un cloître. Abailard, âgé alors de vingt ans, alla ouvrir une école à Melun, où se trouvait la cour; il transporta ensuite le centre de son enseignement à Corbeil, et de là sur le mont Sainte-Geneviève, aux portes de Paris, afin d'attaquer de près le successeur de Guillaume de Champeaux. Celui-ci, apprenant la réapparition de son antagoniste et les succès de son enseignement, sortit de son cloître « pour délivrer, comme dit Abailard, le lieutenant » qu'il avait installé dans sa forteresse, et pour ravitailler » la garnison que son rival tenait assiégée. »

Il attira bientôt, non-seulement de France, mais encore de toute l'Europe, une telle multitude d'auditeurs, que, comme il le dit lui-même, les hôtelleries ne suffisaient plus pour contenir ses élèves. Comme la théologie faisait

la plus grande préoccupation de l'époque, qu'elle était la science par excellence, l'objet des plus vives discussions dans toutes les écoles, Abailard résolut de prendre des leçons de théologie du plus habile maître. Il se rendit à Laon, auprès d'Anselme, évêque de cette ville, le plus grand théologien de France, se fit son disciple, écouta ses leçons, moins pour apprendre que pour créer une méthode contraire à la sienne, attaquer son maître et le défaire s'il était possible. Il crut apercevoir un vice radical dans l'enseignement d'Anselme, qui, fondant son enseignement sur l'unique base de l'Écriture, expliquait plus qu'il ne raisonnait. Abailard fonda alors une nouvelle école de théologie et lui donna le rationalisme pour base. Toute la foule des écoliers abandonna Anselme et courut entendre le nouveau maître, qui revint à Paris, fonda une grande école et forma avec Héloïse cette liaison trop célèbre dont nous avons parlé dans le volume précédent.

Abailard trouva en présence deux systèmes, le *nominalisme* et le *réalisme*, qui s'accusaient mutuellement d'hérésie; il prétendit les concilier en rejetant ce que ces deux écoles avaient de trop exclusif. Il inventa, à ce dessein, le *conceptualisme*, qui reconnaissait les universaux, c'est-à-dire les genres et les espèces, mais simplement comme des notions collectives qui se forment par comparaison et par abstraction; ce n'était qu'une sorte d'éclectisme imparfait qui se rapprochait du nominalisme, dont il rejetait les conséquences.

Abailard porta dans la théologie le même esprit réformateur; croyant donner à l'application du dogme chrétien et à l'interprétation des livres saints un examen sé-

rieux, il composa son livre fameux tant de fois célébré, son *Sic et non*, le *Oui et le non*, accumulant sur les principales questions théologiques des textes des Pères et de l'Écriture, pour et contre la même doctrine, afin de forcer l'esprit à rentrer en lui-même et à n'accepter que ce qui est évidemment conforme à la vérité. Comme on lui objectait que, par sa méthode, il enfantait le doute, il répondait : « La première clef de la sagesse, c'est le » doute ; par le doute on vient à l'examen ; par l'examen » et la recherche, à la vérité. » La route était extrêmement périlleuse ; Abailard y échoua comme Roscelin contre le dogme de la Trinité, qu'il expliquait dans le sens sabellien. C'est alors que saint Bernard, le Bossuet de son siècle, se leva contre lui. « C'est, dit-il, un horrible composé d'Arius, de Pélage et de Nestorius, un moine sans règle, un supérieur sans vigilance, un abbé sans religion, un homme sans mœurs, un monstre, un nouvel Hérode, un antechrist, etc. » Il le dénonça au concile de Sens, le fit condamner par le Pape, et obtint même qu'on prononçât contre lui une sentence de réclusion perpétuelle. Nous avons dit ailleurs la soumission et la pénitence du théologien philosophe.

Les plus illustres docteurs se succédaient pour ainsi dire sans interruption. Après ceux que nous venons de nommer parut Pierre Lombard, un des plus grands noms du moyen âge, dont le livre des *Sentences* fonda la théologie positive, et ramena les esprits à une étude plus approfondie de l'Écriture et des Pères. On lui reproche cependant, avec assez de raison, d'avoir exposé des opinions contradictoires, d'avoir soulevé des difficultés sans les résoudre et d'avoir ainsi suscité des discus-

sions acharnées aux dépens de la véritable science.

Hugues, né en Saxe, et Richard, anglais d'origine, tous deux moines de Saint-Victor, réunirent ensemble, systématiquement, les idées éparses de saint Bernard, et tentèrent de fondre, dans une certaine mesure, la scolastique et le mysticisme. Hugues formule ainsi le principe de la science religieuse : *Chacun peut voir la vérité selon ce qu'il est lui-même*; maxime d'où l'on pourrait tirer des conséquences dangereuses. Alain de Lille se chargea de relever ce que le système de l'école de Saint-Victor pouvait avoir d'exagéré; mais, en prétendant faire de la théologie philosophique et en partant des prémisses nominalistes, il conquisait logiquement au panthéisme.

Le panthéisme réaliste fut professé par Amauri de Bène. Suivant lui « Dieu est tout, la créature n'est pas distincte du Créateur. » David de Dinant, poussant plus loin ces principes, professa le plus pur spinosisme.

L'autorité ecclésiastique apporta un remède à ces dangereuses doctrines et réprouva ces excès.

Cependant la science marchait : Aristote était étudié dans les commentaires arabes; Alexandre de Halès, surnommé le *docteur irréfragable*, résuma un des premiers les travaux d'Avicenne et d'Averrhoës. Ce docteur, qui possédait une logique claire, ferme et rigoureuse, pencha un peu vers l'école panthéistique d'Amauri; en philosophie, il donna une classification des facultés de l'entendement, qu'il divise en trois facultés principales : la sensibilité, la mémoire et l'imagination. La plus grande gloire d'Alexandre de Halès, c'est d'avoir formé saint Thomas et saint Bonaventure, qui eurent pour prédécesseur immédiat Albert-le-Grand. Albert apprit tout

ce qu'on pouvait savoir de son temps, et donna au péripatétisme le plus grand développement qu'il ait jamais eu, principalement en métaphysique. Ce fut sous son influence que commencèrent les discussions subtiles sur la matière et la forme, l'essence et l'être, dont il noya particulièrement la théologie. Mais ce qui dénote en cet homme de génie un talent incontestable, c'est qu'il s'appliqua à traiter les grandes et utiles questions d'origine ou de principe, de moyen et de fin, ou des trois éléments de l'ordre, que des philosophes modernes croient avoir découverts et au moyen desquels ils ont voulu établir la nature du bien et du mal moral.

Ce grand homme eut un disciple digne de lui dans la personne de saint Thomas, l'une des plus fortes intelligences qui aient paru sur la terre. Il se fit une réputation immense par son esprit vraiment philosophique, et, loin d'être tombée, sa réputation grandit chaque jour. C'est dans ses ouvrages que les penseurs religieux vont puiser les réflexions saisissantes qu'ils nous présentent comme des aperçus nouveaux. Sa *Somme de théologie*, ouvrage réellement prodigieux, comprend, outre la métaphysique, un système complet de morale et même de politique, où l'on trouve tracés, d'après saint Augustin, les principaux aperçus de la Théodicée de Leibnitz. Il eut des luttes très vives à soutenir contre Henri Gœthals et contre Duns Scot. De là même sortirent deux écoles, les *scotistes* et les *thomistes*, dont les idées philosophiques et théologiques ont eu tant de retentissement dans les écoles.

A côté de saint Thomas, dans un ordre non moins célèbre, vivait saint Bonaventure, qui avait étudié aussi

sous Alexandre de Halès, mais dont l'esprit contemplatif s'était porté à envisager les questions sous un autre point de vue; il fut surnommé le docteur *Séraphique*, parce que, de tous les docteurs catholiques, il n'en est point de plus capable d'éclairer l'esprit et d'échauffer le cœur. Ses ouvrages solides et pieux ne renferment pas cette multitude de subtilités qu'on rencontre trop souvent ailleurs; ils contiennent une doctrine plus élevée, plus divine, plus capable de conduire à la piété. Comme théologien-philosophe, saint Bonaventure s'appliqua surtout à établir l'union de la philosophie péripatéticienne et des doctrines de l'école contemplative; mais il subordonna complètement la philosophie à la théologie, principalement dans son livre de la *Réduction de tous les arts à la théologie*. Sa philosophie théologique peut être regardée comme un ensemble de connaissances humaines ramenées aux divers points de vue du mysticisme.

Nous devons observer que saint Bonaventure éleva le mysticisme à une telle hauteur, que les plus beaux écrits de Platon sont loin de ceux de notre docteur, qui avait trouvé la véritable sève du Christianisme. Malebranche, Bossuet, Fénelon, ne s'élèvent pas plus haut, n'ont pas de pensées plus profondes.

Après ces illustres docteurs, qui, bien que nés en pays étranger, nous appartiennent entièrement, parce qu'ils se sont formés dans nos écoles et qu'ils y ont jeté le plus vif éclat, la scolastique abandonne cette manière large et féconde, telle que l'avait connue et réalisée saint Thomas, pour tomber dans des subtilités qui rapetissent les questions au lieu de les élever. Duns Scot, surnommé *le docteur très subtil*, prétendant perfectionner l'enseigne-

ment en mettant plus de précision dans l'examen des questions qui préoccupaient les esprits, fit descendre la scolastique au-dessous d'elle-même, et prépara ainsi l'avènement d'une nouvelle méthode dont nous parlerons en faisant l'histoire du xvii^e siècle.

II. BEAUX-ARTS.

Dans le siècle dernier on affichait un souverain mépris pour toutes les productions artistiques du moyen âge ; architecture, sculpture, peinture, chant, musique, rien de ce qui tenait aux arts de cette époque ne semblait digne de fixer l'attention ; tout ce qui s'écartait des formes grecques ou romaines était sans mérite. Il était réservé à notre siècle d'apprécier à leur juste valeur les grandes productions artistiques du moyen âge ; nous allons essayer de les montrer sous leur véritable jour.

Architecture. — Les ravages des Barbares, Normands, Sarrasins, Hongrois, en portant la désolation par toute la France, ne permirent guère de songer à d'autres constructions que celles des châteaux forts, et firent ainsi tomber l'art relevé par Charlemagne. Nous ne pouvons citer comme modèle de la transition de l'art romain ou byzantin à un art nouveau, l'art roman, que l'église d'Ainay, un des monuments les plus curieux sous ce rapport. Lorsque les excursions des Barbares ont cessé, que l'excitation fiévreuse de tous les esprits les porte vers des productions gigantesques, soit militaires, soit artistiques, l'homme cherche un art nouveau ; et, en effet, l'art fait de grands progrès dans le cours du xi^e siècle. Les bas-côtés du chœur des églises sont garnis de chapelles, et les

contreforts ôtent cette monotonie de murailles élevées sans décorations; les archivoltés des portes sont chargées d'ornements, tantôt byzantins, tantôt rustiques, souvent tirés de la nature végétale ou animale, quelquefois bizarres et excentriques; des têtes plates grimaçantes supportent souvent les cordons des archivoltés; les piliers si massifs s'amincissent; les corniches se garnissent de figures fantastiques, de démons et de saints. Voilà les principaux caractères de l'art roman aux XI^e et XII^e siècles. Nous devons citer parmi les principaux monuments qui nous restent de cette époque, Notre-Dame de Poitiers, les églises de Saint-Gilles, de Saint-Trophime d'Arles et de Cunault (Maine-et-Loire). Arrivons maintenant à l'art chrétien.

Art gothique. — Lorsqu'on entre dans l'une de ces cathédrales du moyen âge, il n'est personne qui ne s'arrête saisi d'une admiration involontaire. Tout surprend : la grandeur de l'édifice, la hardiesse des voûtes, la multiplicité et la richesse de l'ornementation. L'admiration devient plus grande lorsque, étudiant ce vaste édifice, on y trouve l'application des plus hauts principes des mathématiques et la parfaite harmonie d'ornements multipliés à l'infini, dont aucun ne se ressemble.

« Cette géométrie de la beauté éclate dans le type de l'architecture gothique, dans la cathédrale de Cologne. C'est un corps régulier qui a crû dans la proportion qui lui était propre, avec la régularité des cristaux. La croix de l'église normale est strictement déduite de la figure par laquelle Euclide construit le triangle équilatéral. Ce triangle, principe de l'ogive normale, peut s'inscrire à l'arc des voûtes; il tient ainsi l'ogive également éloignée

et de la disgracieuse maigreur des fenêtres aiguës du nord et du lourd aplatissement des arcades byzantines. Le nombre dix et le nombre douze, avec leurs subdivisions et leurs multiples, dominant tout l'édifice. Dix est le nombre humain, celui des doigts; douze le nombre divin, le nombre astronomique; ajoutez-y sept en l'honneur des sept planètes. Dans les tours et dans tout l'édifice, les parties inférieures dérivent du carré et se subdivisent en octogone; les supérieures, dominées par les triangles, s'exfolient en exagone, en duodécagone; la colonne a, dans le rapport de son diamètre à sa hauteur, les proportions de l'ordre dorique. La hauteur est égale à la largeur de l'arcade, conformément aux principes de Vitruve et de Plin. Ainsi, dans ce type de l'architecture gothique, se trouvent les traditions de l'antiquité.

» L'arcade jetée d'un pilier à l'autre est large de cinquante pieds. Ce nombre se répète dans tout l'édifice, c'est la mesure de la hauteur des colonnes. Les bas-côtés ont la moitié de la largeur de l'arcade, la façade a le triple; la longueur de l'édifice a trois fois la largeur totale, autrement dit neuf fois la largeur de l'arcade. La largeur du tout est égale à la longueur du chœur et de la nef, égale à la hauteur du milieu de la voûte; la longueur est à la hauteur comme deux est à cinq. Enfin l'arcade, les bas-côtés, se reproduisent au dehors dans les contre-forts et les arcs-boutants qui soutiennent l'édifice. Le nombre sept, des sept dons du Saint-Esprit, des sept sacrements, est aussi celui des chapelles du chœur; deux fois sept, celui des colonnes qui le soutiennent.

» Cette prédilection pour le nombre mystique se retrouve dans toutes les églises. Celle de Reims a sept en-

trées ; celles de Reims et de Chartres, sept chapelles autour du chœur ; le chœur de Notre-Dame de Paris a sept arcades ; la croisée est longue de 144 pieds (16 fois 9), large de 42 (6 fois 7) ; c'est aussi la largeur d'une des tours et le diamètre d'une des grandes roses ; les tours de la même église ont 216 pieds (18 fois 12). On y compte 297 colonnes ($297 : 13 = 99$, qui, divisé par $3 = 33$, qui, divisé par $3 = 11$) et 45 chapelles (5 fois 9). Le clocher qui en surmontait la croisée avait 104 pieds, comme la voûte principale. Notre-Dame de Reims a, dans-œuvre, 408 pieds (34 fois 12) ; Chartres, 396 pieds (6 fois 66). La nef de Saint-Ouen de Rouen et des cathédrales de Strasbourg et de Chartres sont toutes trois de longueur égale, 244 pieds. La Sainte-Chapelle de Paris est haute de 110 pieds, longue de 110, large de 27 (3° puissance de 3).

» A qui appartenait cette science des nombres, cette mathématique divine ? A aucun homme mortel, mais à l'Eglise de Dieu. A l'ombre même de l'Eglise, dans les chapitres et les monastères, le secret s'en transmettait avec les enseignements des mystères chrétiens. L'Eglise pouvait seule accomplir ces miracles de l'architecture ; souvent, pour terminer un monument, elle y appelait tout un peuple. Cent mille hommes travaillaient à la fois à la cathédrale de Strasbourg, et tel était le zèle, que la nuit ne pouvait interrompre leur travail : ils continuaient aux flambeaux. Souvent encore l'Eglise prodiguait les siècles ; elle accomplissait lentement une œuvre parfaite. Renaud de Montauban portait déjà des pierres à la cathédrale de Cologne, et l'on y travaille encore aujourd'hui. Rien ne résistait à cette force patiente (1). »

(1) Michelet, *Histoire de France*, XI, 675. De Caumont.

Sculpture. — Sous la première et la seconde race, la sculpture se traîne sur les traces de la décadence du Bas-Empire; au commencement de la troisième, l'art se débat vainement au milieu des tourments et des agitations de toutes sortes; au xi^e siècle commence une ère réellement nouvelle pour la sculpture. C'est alors que les grandes cathédrales, objet de l'admiration et de l'étonnement de l'univers, sortent de leurs fondements et présentent au sculpteur une riche matière pour exercer son ciseau et son imagination. En 1020, Fulbert, évêque de Chartres, commence son admirable cathédrale, qui ne fut terminée qu'au xiv^e siècle. En 1140, Suger élevait sur les ruines de l'église de Saint-Denis cette splendide basilique destinée à recevoir les restes de nos rois. Les cathédrales de Rouen, d'Auch, de Reims, d'Amiens, de Beauvais, etc., qui décèlent une prodigieuse richesse d'imagination pour les dessins de sculpture, sont à peu près de la même époque.

Lorsque, du domaine des généralités, l'observateur descend au détail, on est forcé de reconnaître un immense progrès. L'art de donner de la proportion aux membres, de les lier convenablement au corps, de marquer les mouvements avec précision, souplesse et beaucoup de naturel, de mettre sur le visage un air en rapport avec le caractère et la situation du personnage, d'harmoniser l'ensemble et les détails, de grouper les personnages, de manière qu'ils soient toujours eux-mêmes et que, cependant, ils remplissent le rôle qu'ils sont destinés à jouer dans une scène, cet art extrêmement difficile, inconnu des artistes romans, apparaît au milieu du xiii^e siècle. On peut citer comme modèle du savoir-faire de cette

époque l'histoire de saint Etienne, sculptée, en 1257, par Jehan de Chelles au portail méridional de Notre-Dame de Paris. Quoique ce bas-relief offre encore plusieurs défauts notables, on ne peut nier qu'il ait aussi de belles qualités, des personnages très remarquables. Les sculptures du portail septentrional, qui sont du commencement du xiv^e siècle, sont beaucoup plus parfaites et dénotent un progrès réel; le dessin en est correct, les groupes bien entendus, l'expression des physionomies bien sentie et bien rendue; la Vierge qui se trouve au trumeau de ce portail excite surtout l'admiration des connaisseurs; il y a dans sa pose, dans la perfection de la sculpture, dans les grâces réellement virginales de toute sa personne, je ne sais quoi de délicieux et de céleste qui élève l'âme vers cette créature angélique formée par le Tout-Puissant pour la régénération du monde.

Les sujets traités à cette époque sont presque tous religieux et ont principalement pour but de représenter la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Fuite en Egypte, la Présentation de Jésus-Christ au Temple, l'Annonciation, en un mot, toute la vie du Sauveur et celle des patrons des églises. On y trouve aussi les rois, les fondateurs des églises, des évêques, des abbés, et souvent, sous la figure de personnages historiques, se voit le portrait des personnes distinguées du temps.

Ce qui fait que certaines figurines du moyen âge n'ont pas tout le fini désirable, c'est que, en imitation des arts du Bas-Empire, elles étaient destinées à être peintes, usage qui paraît remonter à l'âge antique. La sculpture

sacrée, la seule en usage à cette époque, parce qu'elle était la seule en rapport avec les croyances, se montre surtout dans les grands édifices, dans les magnifiques cathédrales ; les portails, les colonnettes, les chapiteaux, les voûtes, les vitraux, les jubés, les stalles, les chaires, enfin toutes les parties de l'édifice sacré, jusqu'aux petites pyramides qui couronnaient les contre-forts, étaient ornées de sculptures. Les monuments qui attestent ce fait sont si nombreux, que nous sommes dispensés d'insister ici.

Au xiii^e siècle, l'art de la sculpture prend une nouvelle forme ; il s'occupe d'œuvres exclusives qui lui sont propres : on cite dans ce genre une statue équestre de Philippe-le-Bel. Il se forma, dès le temps de saint Louis, la célèbre société des *imagiers-tailleurs*, qui sculptaient en os, en ivoire et en bois *figures de saints, crucifix, manches à couteaux, pour les églises, les princes et chevaliers*.

Cette corporation, exécutant en grand, produisit une quantité prodigieuse de châsses, bas-reliefs pour reliures, coffrets, drageoirs, meubles, diptyques, etc., qui sont aujourd'hui admirés comme œuvres de patience et même comme ouvrages de bon goût. On a conservé les noms de plusieurs sculpteurs de l'âge gothique, savoir : Jehan de Chelles, Jean Ravy, qui exécutèrent les principales sculptures de l'église Notre-Dame de Paris ; Jean de Saint-Romain, qui vivait sous Charles V, etc.

Peinture. — Il y avait au moyen âge deux corporations chargées spécialement des ouvrages de peinture : la première, la plus distinguée, travaillait pour les grandes églises, les princes, les chevaliers, les hommes riches,

et recouvrait de couleurs brillantes les objets sculptés en ivoire, en or et en bois. Cette société s'étant un peu écartée de son institution en se livrant à des œuvres mondaines, y fut rappelée, comme nous l'apprend une note marginale du manuscrit des *Métiers* d'Etienne Boileau. Cette corporation disparut et ne laissa subsister que celle des *peintres et tailleurs-imagiers, qui travaillait* plus en relief qu'en statuaire, dorait, argentait et couvrait de peintures les œuvres des plus grands maîtres.

Nous jugeons du talent de ces peintres par les verrières destinées à décorer les vitres des basiliques, qui sont ce que l'art de la peinture a produit de plus remarquable au moyen âge. On admire à Saint-Denis l'histoire de Moïse et les exploits de Louis VII, œuvres commandées par le célèbre Suger. Quoique ce fût, selon l'expression d'un auteur du xvi^e siècle, le livre des illettrés, on doit convenir que, dans l'origine, on cherchait moins la perfection du dessin que l'harmonie des couleurs, et ce jour mystérieux et ravissant qui produisait sur toutes les imaginations des effets si incroyables ; aussi bien que ces fines colonnettes élancées à perte de vue, il portait l'âme, avec le regard, vers le ciel, dont on se formait une brillante idée à la vue de ces fantastiques décors.

Il n'est guère de grande église qui ne conserve encore aujourd'hui quelques peintures sur verre ; mais, parmi ces œuvres, on doit citer comme étant les plus remarquables les verrières de Chartres, de Bourges, d'Auch, de Metz, de la Sainte-Chapelle, de Rouen, de Strasbourg et les belles roses de Notre-Dame de Paris.

La peinture produisit encore des mosaïques et des tapisseries pour les cathédrales ; mais le dessin, comme ce-

lui des verrières, en fut très négligé jusqu'au xvi^e siècle.

Outre ces admirables produits qui relèvent nos plus beaux monuments, nous devons citer les fresques qui ont décoré un si grand nombre d'églises. Bien que les personnages de ces fresques n'aient peut-être pas toutes les proportions d'un art fini, on est étonné de la vivacité des coloris, dont ni le temps ni les matières qui les ont recouverts n'ont pu ternir l'éclat.

Musique et chant. — Ce fut sous le règne de Pepin que les rites et les chants usités à Rome furent reçus en France. Un certain Siméon, le second des chantres de l'école de Rome, fut envoyé à Rouen pour apprendre le chant aux chantres de cette ville. Charlemagne en fit venir deux, dont l'un fut placé à Metz et l'autre à Soissons. La plupart des églises cathédrales voulurent alors avoir des chantres italiens. Ils rencontrèrent de grandes difficultés; les Français jaloux les repoussaient, les attaquaient, et ce fut avec une peine extrême que Charlemagne, *qui avait fort à cœur cette chanterie*, dit Mézeray, put parvenir à faire adopter leur méthode. Le chant grégorien triompha enfin, et l'on admira dans nos églises sa majestueuse simplicité unie à sa religieuse beauté, qui durera autant que le Christianisme lui-même.

L'application de l'orgue à l'accompagnement des chants religieux eut un résultat très important; elle créa au xiii^e siècle l'harmonie, et détermina une révolution dans l'art musical; elle eut aussi pour effet de perfectionner le plain-chant.

Quelques pièces composées au moyen âge et parvenues jusqu'à nous sont des chefs-d'œuvre de mélodie; nous nous contentons de citer le *Lauda Sion*, un des

plus magnifiques morceaux de plain-chant qui soient sortis de la plume d'un compositeur.

La musique commença beaucoup plus tard à s'introduire en France. Avant le x^e siècle on n'a aucun document certain et authentique sur l'art de la musique; mais alors il devient populaire; on trouve des chansons en langue romane; nous en possédons quelques-unes, avec leurs notes, dans la Bibliothèque impériale. Dès le xi^e siècle il y a des chœurs de jeunes filles chargées d'entonner des cantiques immédiatement après les offices publics. Ces chants religieux étaient encore admis dans le cours des processions et surtout lorsqu'elles étaient arrivées à quelque station. Cette musique simple, composée d'une seule voix, d'un seul son, cesse alors, et fait place à de véritables concerts. Pour la distinguer du simple chant, la musique se nomme *déchant*, et ceux qui l'exécutent *déchanteurs*. Le premier nom de ces déchanteurs qui soit parvenu jusqu'à nous, est celui d'Abailard, personnage extraordinaire, dont le sentiment était si vif, qu'il impressionna le monde, non-seulement par ses discussions et ses aventures, mais encore par la mélodie de ses chansons amoureuses que tout le monde voulait chanter, dit Héloïse, à cause « de la douceur de leur » expression et de celle du chant. »

Les croisades, destinées à produire tant d'effets sur l'Occident, y opérèrent encore une révolution dans le chant. Les trouvères qui avaient accompagné les guerriers de la Croix pour les encourager au combat, en leur distribuant les louanges et le blâme, furent initiés à l'harmonie orientale; ils y prirent un tel goût et l'exaltèrent tant, qu'à leur retour ils se multiplièrent à l'infini, par-

coururent les châteaux, et engagèrent les poètes à composer de nouvelles pièces de poésie, afin qu'ils pussent les accompagner de leurs mélodies. Parmi les poètes-musiciens de cette époque, on cite le châtelain de Coucy, le roi de Navarre, le comte de Béthune, le comte d'Anjou, le comte de Soissons, Henri III, duc de Brabant; Adam de La Hale, Perrin d'Angecourt, Gauthier d'Argies, Audefroï dit *le Bâtard*, Guibert de Berneville, Blondel de Nesle, Colart de Bouteillier, Gace-Brûlé, Richard de Fournival, Gauthier de Soignies, etc. Mais, parmi cette longue nomenclature de poètes-musiciens, on ne peut guère citer comme ayant un talent réel de compositeur qu'Adam de La Hale, surnommé *le Bossu*, qui vivait vers le milieu du XIII^e siècle.

La musique prit une telle faveur, que les grandes églises, ne voulant plus se contenter du chant grave et mélodieux, le laissèrent broder et déparer par les déchanteurs, qui improvisaient leurs parties selon certaines règles générales, sans doute, mais aussi d'après leur fantaisie. Le désordre fut bientôt tel, le ridicule monta si haut, que la Papauté dut intervenir et ordonner de conserver l'intégrité du plain-chant.

Les harmonisateurs de fantaisie étaient au nombre de deux ou trois voix; l'une des voix, appelée *teneur* ou *tenor*, servait de base à toute l'harmonie; celle qui accompagnait prenait le nom de *discors*. Lorsque le chant se composait de trois voix, la basse se nommait *tenor*; la voix supérieure se nommait *triplum*, et l'intermédiaire *motectus*. Comme l'imagination n'était pas assez féconde pour créer, un harmonisateur s'avisait un jour de prendre pour tenor d'un motet la mélodie d'une chanson vul-

gaire, et de l'accompagner d'un déchant auquel il donna les paroles latines d'un motet; en sorte que le tenor chantait des paroles profanes, tandis que les autres voix chantaient les paroles latines du motet. Les croisements de voix dans l'harmonie du moyen âge étaient si fréquents, qu'il devait souvent être extrêmement difficile de distinguer la voix grave de l'intermédiaire, et celle-ci de la supérieure.

III. DROIT.

Le droit, l'une des quatre branches de l'enseignement des universités, ne fut d'abord composé que du droit canon, qui est un appendice de la théologie, et dont la connaissance devait d'ailleurs être essentielle à une époque où le droit canon réglait toute la société. Outre les décrets des conciles et les décrétales, le droit canon comprenait six parties différentes : le recueil de Gratien (1), les Décrétales de Grégoire IX, les Sixtines de Boniface VIII, qui servent de sixième livre à la collection précédente; les Clémentines, les Extravagantes de Jean XXII et les Extravagantes communes (2).

Lorsque le droit romain eut été découvert, on en fit une étude particulière, et les rois s'en saisirent rapidement comme d'un moyen de reprendre leur juridiction sur toute la nation. On considéra de nouveau le droit

(1) La collection de canons faite par Gratien, parut sous le nom de décret en 1150 : on y trouve tracé l'ordre à suivre devant la juridiction ecclésiastique.

(2) On appelle *Extravagantes* les décrets rédigés ou recueillis par Clément V, parce qu'elles n'avaient pas encore été mises en ordre dans le corps du droit.

romain comme la raison écrite. L'Eglise avait beaucoup contribué à en perpétuer l'usage.

Le droit romain, au souvenir duquel avait toujours été attachée aux yeux du peuple, une idée de grandeur et de puissance, vivant au milieu de certaines provinces, servit beaucoup la royauté pour vaincre l'esprit féodal et le remplacer par un système où le pouvoir central avait plus de puissance. Les légistes prenaient le droit romain, ils montraient aux peuples que, de même que toute l'autorité était émanée des empereurs, ainsi en France les rois, regardés comme leurs successeurs, devaient être aussi la source de tout pouvoir législatif. Appuyé sur ces principes, Philippe-le-Bel entra hardiment dans la voie du despotisme; il facilita l'étude du droit, établit des *universités des lois*, et arriva, par la nouvelle étude du droit romain et par les commentaires qui en étaient faits par ses légistes, à s'imposer despotiquement à l'Eglise, où il se regardait comme le seigneur absolu, du moins sous le rapport temporel, aux grands dont il ruinait les privilèges, sans s'inquiéter quelle en était l'origine, au peuple qu'il pressurait. Ses chevaliers en droit, les Plasian, les Marigny, les Nogaret, devinrent les tyrans de la France, les démolisseurs du pontificat, de la féodalité, de la chevalerie, les organisateurs de la centralisation monarchique. Le Parlement remplaça toutes les juridictions, et se vit bientôt composé en grande majorité de laïques, qui se firent les très humbles serviteurs d'une royauté despotique, pour opprimer l'Eglise.

Malgré la haute raison que les Ulpian, les Papien, etc., avaient déposée dans le droit romain, cette

législation avait besoin d'être adoucie par les principes chrétiens. Aussi la première application que les légistes voulurent en faire pesa si lourdement sur le peuple, que d'un bout de la France à l'autre s'éleva un cri universel de réprobation ; ce ne fut que plus tard , lorsqu'elle eut reçu la sève du christianisme du moyen âge, qu'elle devint supportable.

IV. MÉDECINE.

Il n'y avait en France, au moyen âge, que deux écoles de médecine, celle de Paris et celle de Montpellier. L'école de Strasbourg fut établie beaucoup plus tard.

On a voulu placer le berceau de l'école médicale en France, dans le palais même de Charlemagne; mais il n'y a aucune preuve authentique de ce fait, et il n'est guère possible de la faire remonter au-delà de l'établissement de l'Université ; elle demeura pendant quelque temps confondue avec les autres corps enseignants, sans avoir une existence particulière ; mais, vers 1580, elle se sépara de l'Université et eut un sceau particulier. Les premiers registres connus de l'école de médecine, qui ont d'ailleurs été perdus, ne remontent guère au-delà de Philippe-le-Long ; les plus anciens qui nous restent sont de l'an 1395.

L'Avicenne, bien et dûment commenté par Desparts, servit longtemps de base à l'enseignement de l'école. La Faculté de médecine avait d'ailleurs fort peu de livres. Elle n'avait, en 1355, que huit ou neuf ouvrages : la *Concordance* de Jean de Saint-Amand (1200) ; la *Concordance* de Jean de Saint-Flour (1325) ; le livre de Galien,

De Usu partium; le *Traité des médicaments simples*, et la *Pratique* de Mesué; le *Traité de Thériaque*, l'*Antidotaire* d'Albucasis; l'*Antidotaire clarifié* de Nicolas Myrpepe (1400); mais le plus précieux de tous se composait de deux petits volumes extrêmement estimés; il n'avait d'autre titre que ces mots : *Totum continens Rhasès*. Lorsque Louis XI, qui désirait avoir une copie de cet ouvrage célèbre, envoya le président de la chambre des Comptes, Jean Ladriesse, pour demander le *Totum continens Rhasès*, la Faculté de médecine fut profondément émue; elle se réunit plusieurs fois au bénitier de Notre-Dame pour délibérer sur cette grosse affaire; elle finit enfin par se dessaisir un moment de son joyau en faveur du roi, en exigeant toutefois un dépôt de 12 marcs de vaisselle d'argent, et un billet de 100 écus d'or souscrit au nom du roi, par un riche bourgeois nommé Malingre. Le Rhasès fut fidèlement rendu à ses propriétaires quelques mois après.

Parmi nos écoles de médecine, la plus célèbre est, incontestablement, celle de Montpellier, que Louis XIV nommait la mère des facultés de médecine de l'Europe, la pépinière des *archiâtres* ou des médecins des rois; la ville reçut même, à cause de sa célèbre faculté, le nom de ville d'Hippocrate et de cité médicale.

Bien longtemps avant l'organisation de l'école de médecine en faculté, il y avait à Montpellier des maîtres qui instruisaient et des praticiens habiles qui réalisaient les leçons. Ces praticiens avaient tant de renommée, que les infirmes se transportaient à Montpellier pour s'y faire traiter.

L'école de médecine de Montpellier ne fut érigée en

faculté qu'en 1220, lorsque l'hérésie des Albigeois y amena le cardinal Conrad, qui obtint une bulle du pape Honorius III pour ériger l'école en université.

La collation du grade de docteur était accompagnée de cérémonies empruntées à l'Eglise; elles consistaient : 1° à donner au récipiendaire le bonnet de docteur; 2° à lui mettre au doigt une bague d'or; 3° à le ceindre d'une ceinture d'or; 4° à lui présenter le livre d'Hippocrate; 5° à le faire asseoir dans la chaire à côté du professeur; 6° enfin, à lui donner l'accolade et la bénédiction.

Les thèses des médecins de Montpellier, qui avaient pour patrons la sainte Vierge et saint Luc, par une bizarrerie étrange, assez ordinaire cependant dans ce siècle, portaient en tête l'invocation de Dieu, de la sainte Vierge et de saint Luc, et se terminaient par ces mots profanes : *Cette thèse sera soutenue dans le sacré temple d'Apollon*. Les médecins de Montpellier s'intitulaient d'ailleurs *médecins orthodoxes, sous le patronage de saint Luc*.

C'est à Montpellier que fut autorisée la dissection des cadavres des criminels; mais elle se faisait en secret, par crainte de l'opinion publique, et en quatre leçons, dont la première était consacrée aux viscères du bas-ventre, la seconde aux viscères de la poitrine, la troisième au cerveau, et la quatrième aux membres.

Jusqu'au règne de Charles VII, tous les membres des facultés de médecine, étant des clercs qui parvenaient souvent, par ce moyen, aux plus riches bénéfices, ne voulurent pas, par eux-mêmes, exercer la chirurgie, afin de ne pas violer la loi de l'Eglise relative à la défense faite aux ecclésiastiques de répandre le sang; ils

furent faire les opérations par les barbiers, qui, trouvant bien d'autres bénéfices à manier la lancette et le bistouri que le peigne et le rasoir, regardèrent leurs fonctions chirurgicales comme les plus importantes, finirent par obtenir de grands privilèges, et s'élevèrent très haut, quelquefois même aux premiers postes de l'Etat.

V. LITTÉRATURE DU MOYEN AGE.

La formation de notre langue est un point d'histoire bien intéressant pour les Français, et cependant il est loin d'être résolu. Plusieurs savants voulaient lui donner le latin seul pour racine; quelques-uns ne lui connaissaient d'autre source que le gaulois. L'opinion générale, aujourd'hui, est que la langue française n'est que le latin, langue officielle jusqu'au x^e siècle, mais corrompu par le langage usuel. En remontant aux premiers monuments de notre langue, on trouve le latin corrompu avec ses règles. Dès le x^e siècle, le latin cesse d'être une langue vulgaire et devient la langue des savants. L'évêque de Verdun s'exprima en langue d'oïl au concile de Mouzon de l'an 995.

On sait qu'à cette époque il y avait en France deux idiomes, qui tiraient leur nom du mot employé pour l'affirmation, *oïl* au nord de la Loire et *oc* au sud. De là la langue d'oïl que les trouvères employèrent, et la langue d'oc qu'on lit dans les écrits des troubadours. Pendant longtemps on s'était persuadé que la langue d'oïl n'avait point de règles et que chacun l'écrivait comme il voulait; mais c'est une erreur, elle avait ses règles, sa grammaire. La langue d'oïl était très générale en Europe

au moyen âge. Nous avons vu que les conquérants de l'Angleterre ne parlèrent d'autre langue pendant très longtemps, et que certains de leurs souverains connaissaient à peine un mot d'anglais. Notre langue fut portée dans la Pouille et dans la Sicile par les Normands, puis en Orient, par le royaume de Jérusalem, comme le constate le livre célèbre des *assises de Jérusalem*.

Quand les Croisés s'emparèrent de Constantinople et y établirent l'empire latin, ils y transportèrent avec eux la langue des Francs, qui y subsista même après le rétablissement de l'empire grec; car Raymond Montareno, auteur espagnol, nous apprend que, vers 1300, on parlait français dans la Morée, dans la Grèce, à Athènes.

Au commencement du xiii^e siècle la langue française était très répandue dans toute l'Italie. Martino del Canale, ayant traduit en français une histoire vénitienne, donne cette raison de ce travail, que *la langue françoise cort parmi le monde et est la plus délitable à lire et à oïr que mille autres*. Après que Charles d'Anjou eut fondé le royaume des Deux-Sicules, les Italiens employèrent notre langue pour écrire en prose *et réservèrent la leur pour la poésie* (1).

Les dialectes fort nombreux de la langue d'oïl peuvent se réduire à trois : le Normand, le Picard et le Bourguignon. Les dialectes parlés dans la Bretagne, le

(1) Il y a à remarquer, sur la langue des trouvères, qu'elle prononçait séparément les voyelles d'une diphthongue. Ainsi haine se prononçait *ha-ine*, roine *ro-ine*, traître *tra-ître*. Femme rimait avec *fème*, l'r, le t, placés à la fin d'un mot, ne se prononçaient pas. *Oi* se prononçait *oué*, eu *u*. Nos contrées du nord de la France ont encore conservé une grande partie de cette prononciation.

Perche, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, sont une dérivation évidente du normand, dialecte principal de l'Ouest. L'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Thiérache, le Réthelois, parlaient le dialecte picard. Le dialecte bourguignon comprenait les autres provinces de la langue d'oïl ; il était le langage de la cour et servit à former notre français moderne destiné à absorber tous les autres dialectes. Le langage de la capitale était nommé le *ramage de Paris*, et il passait pour le plus pur et le plus agréable de toute la France, comme nous l'apprend Jehan de Meung dans sa continuation du roman de la *Rose*, où il excuse l'incorrection de son dicton (1).

La *langue d'oc*, *lemosine*, *romane* et *langue des troubadours*, est la première qui s'est formée du latin, aussi, grâce à son antiquité, en a-t-elle conservé les formes avec plus de fidélité, malgré le mélange des langues gothiques, germaniques et arabes. On croit qu'après le latin, c'est le celtique qui y domine le plus.

Nos provinces méridionales, initiées de bonne heure à l'usage de la langue latine, la corrompirent dès le temps même de Cicéron, qui se plaint que les Gaulois étaient venus corrompre la langue du Latium jusqu'au milieu de Rome. Le langage provençal a d'ailleurs jeté des racines tellement profondes dans les populations méridionales, que les efforts tentés jusqu'aujourd'hui par les gouvernements, depuis plusieurs siècles, pour y substituer le français, n'ont pu avoir un plein succès. Il y a encore une multitude de localités où l'on ne connaît

(1) Si m'excuse de mon langage,
Car ne suis pas de Paris.

d'autre langue que la vieille langue méridionale; même dans les villes, le peuple parle presque exclusivement son vieux langage, et les prédicateurs sont contraints de parler en chaire le patois du pays.

Lorsque nous disons que le latin a servi à la formation de la langue provençale, il ne faut pas entendre le latin pur des Cicéron, des Horace et des Virgile, mais le latin usuel, tel qu'il se parlait par le peuple des provinces. Nous pourrions donner en preuve de cette assertion un grand nombre de mots, mais le lecteur nous saura gré de passer sous silence des détails secs, arides et inutiles pour l'histoire générale.

L'étude de la grammaire fut, incontestablement, un grand moyen de perfectionner notre langue. Dès le ix^e siècle la grammaire avait des maîtres pour l'enseigner et des disciples pour l'étudier. Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, et Liutberg, composèrent sur Donat des commentaires qui n'étaient pas sans mérite pour l'époque. On voit alors paraître des glossaires et des lexiques. Dans les x^e et xi^e siècles, la grammaire continuant à être le fondement de l'enseignement public, les maîtres s'appliquent à en composer; Remy d'Auxerre commente Priscien et Donat; Rathier rédige un manuel de grammaire intitulé : *Spera dorsum* ou *Serva dorsum*, donnant ainsi son travail comme un moyen efficace d'échapper aux punitions alors en usage, aux coups que recevaient les élèves. Lambert, moine de Ponthierre, composait vers la même époque des notes grammaticales sur le Psautier, et rédigeait même un livre élémentaire sur la prosodie; Abbon de Fleury mettait au jour un rudiment pour les enfants, et Jean de Guarlande, un dictionnaire des mots

les plus usités. Aux XII^e et XIII^e siècles, les hautes études ayant repris faveur, la grammaire, un moment négligée et même méprisée, rencontra de nombreux défenseurs, parmi lesquels nous devons citer le célèbre Jean de Salisbury, qui enseigna trois ans la grammaire à Paris. Le concile de Béziers, tenu en 1234, se plaignit vivement de la négligence qu'on apportait à cette étude; et elle reprit tellement faveur, qu'elle pénétra jusque dans les villages. C'est alors qu'Alexandre de Villedieu composa, sur le traité de Priscien, un doctrinal en vers qui servit dans les écoles jusqu'au XVI^e siècle.

La tâche du grammairien était alors assez difficile, parce que, ni la langue provençale, ni la langue d'oïl n'étant fixées, il fallait établir des règles un peu hasardées, qui se trouvaient contredites le lendemain par d'autres, destinées elles-mêmes à éprouver le même sort. Ce n'est, en effet, que lorsqu'une langue est bien fixée par un long usage, qu'il est possible de donner une grammaire raisonnée. Les grammaires éphémères qui se multiplient dans les temps de transition ont cependant cette utilité, de faire connaître la marche qu'une langue a suivie et les variations qu'elle a éprouvées. Au XIII^e siècle, Hugues Faydit et Raymond Vidal avaient publié, l'un sous le nom de *Donatus provincialis*, l'autre sous celui de la *Dreita maniera de trobador*, deux importantes grammaires sur la langue romane. Toulouse vit paraître, au XIV^e siècle, la *Leys d'amor*, ouvrage qui renfermait une grammaire, une poétique et une rhétorique assez étendues. Dans tous les ouvrages que nous venons de citer, on voit que, imbus de la théorie latine, les auteurs,

ne pouvant encore s'en dégager, essayaient de la faire passer dans notre langue.

Au XIII^e siècle, nos universités jetaient le plus vif éclat au dehors, et attiraient une multitude d'étrangers qui accouraient non-seulement pour entendre les leçons de nos maîtres, mais encore pour trouver cette vie agréable et communicative que les Français seuls possèdent. De là ils reportaient notre langue dans leur pays, où elle était reçue avec admiration et devenait même le langage que quelques auteurs étrangers adoptaient pour écrire leurs ouvrages. C'est ainsi que Brunetto-Latini, quoique sa langue maternelle fût beaucoup plus parfaite que la nôtre, adopta le français pour composer un ouvrage d'érudition et de philosophie. Son *Trésor* fut composé dans la langue de Joinville et de Thibaud de Champagne, roi de Navarre, « pour chou que *la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens.* » Ces paroles sont extrêmement remarquables et nous font connaître à quel haut degré de considération notre langue était déjà parvenue. Dante, le disciple de Brunetto-Latini, vint chercher un refuge en France lorsqu'il fut exilé de son pays. Pendant son séjour dans notre patrie, il étudia spécialement notre langue et en fit une appréciation particulière dans un ouvrage de grammaire, où il compare entre elles les trois langues alors en vigueur dans la France occidentale. « La langue d'oïl, dit-il, à cause de son *agrément* et de sa *facilité*, a pour elle de posséder tout ce qui a été écrit ou inventé en prose vulgaire ; les livres remplis des actions des Grecs et des Romains, les longs récits d'Artus, et beaucoup d'autres ouvrages d'histoire et de science. »

Lorsqu'on voit la langue française jouir dans le monde d'une si grande réputation, on s'attend à y trouver des œuvres littéraires capitales, et cependant aucun chef-d'œuvre n'est sorti de la plume de nos écrivains de cette époque. Afin de bien connaître le mouvement littéraire du moyen âge, étudions-en la prose et la poésie.

Quand on considère simultanément le développement de la prose et de la poésie en France, on remarque, contrairement à ce qui arrive dans la plupart des autres contrées, que la prose a marché beaucoup plus vite chez nous que la poésie ; et ce n'est pas seulement au moyen âge, mais, nous osons le dire, à toutes les époques de notre histoire. Prenons quelques époques et les noms les plus fameux dans notre littérature, soit poétique, soit prosaïque, et nous verrons ce fait hors de toute contestation. Au XIII^e siècle, Joinville et Thibaud, comte de Champagne, sont les noms les plus fameux, l'un parmi les prosateurs et l'autre parmi les poètes : il n'est personne qui ne donne la première place au naïf et piquant Joinville. Lorsque Froissard rédigeait sa *Chronique*, semée de tant de traits spirituels, le *Roman de la Rose*, œuvre capitale de ce temps, paraissait aussi. Est-il un homme de goût qui ne préfère la prose colorée, claire et facile de l'historien, au plat et indigeste recueil du *Roman de la Rose*? Tandis que Villon, selon l'expression de Boileau, débrouille l'art confus des poètes barbares, Commines donne ses Mémoires célèbres, que plusieurs critiques de goût placent à côté de l'Histoire de Tacite. La poésie, sortie un peu de la barbarie par Villon, subit sous Ronsard et son école la plus étrange transformation, qui gâte le peu de goût existant alors. Cependant la prose marche toujours, elle

devient plus souple, plus précise sous la plume incisive de Rabelais et sous le pinceau de Montaigne. Pendant le grand siècle de Louis XIV, la prose et la poésie se tiennent presque à une égale hauteur : Pascal, Bossuet, Fénelon, Massillon, nous ont donné cette prose admirable que rien ne semble pouvoir surpasser ; Molière, La Fontaine, Racine, nous donnent en même temps leurs chefs-d'œuvre de poésie. L'âge de la décadence arrive alors pour la poésie, tandis que la prose a encore devant elle un siècle de grande vie : Montesquieu, Buffon, Voltaire, Rousseau, sont sans doute, sous le rapport du style, au-dessous de Fénelon et de Bossuet, mais leur prose est encore extrêmement belle, et elle est infiniment au-dessus des productions poétiques de l'époque. Mettons de côté Voltaire ; que sont Gresset, de Belloy, Lemierre, mis à côté de Buffon et de Montesquieu ? Voltaire lui-même doit-il sa principale gloire littéraire à sa poésie ou à sa prose ? Des connaisseurs habiles ne craignent pas d'affirmer que *La Henriade*, *Zaïre* et *Mérope* ont moins fait pour la gloire littéraire de Voltaire que son *Histoire de Charles XII* et son *Essai sur les mœurs*. Au milieu de la décadence littéraire qui nous poursuit, qu'est-ce qui a le moins perdu ? c'est encore la prose. On voit donc que le génie de notre langue, gêné par la forme poétique, ne peut s'y développer entièrement.

De ces considérations générales si nous voulions entrer dans une étude approfondie de la prose aux différentes époques de notre histoire, nous serions obligés d'étudier, siècle par siècle, tous nos monuments littéraires. Citons seulement les principaux : les œuvres capitales en prose, pendant le XIII^e siècle, sont les *Mémoires*

de *Villehardouin* et la *Chronique de Joinville*. Villehardouin a laissé dans ses ouvrages des traces trop nombreuses de l'idiome provençal et de l'idiome teutonique ; ce mélange disparaît presque entièrement dans Joinville, qui fait faire un grand progrès à notre langue. C'est réellement le premier auteur français, et un auteur assez correct, quoique les règles de la grammaire soient incertaines dans son esprit, que son orthographe varie beaucoup et que ses constructions soient embarrassées.

Froissard, qui paraît dans la première période du xiv^e siècle, a un immense avantage sur Joinville, qui avait pu lui servir de modèle. Il possède une grande ressource de langage, ses tournures sont dégagées, la marche de son discours plus régulière, son dictionnaire plus abondant, l'allure de sa phrase plus vive et plus rapide ; aussi son ouvrage est consulté, non-seulement par les érudits, mais il est même lu avec intérêt et plaisir.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la poésie. Boileau a dit dans son *Art poétique* :

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois ;
La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de nombre et de césure.

Ce jugement est parfaitement exact, quoique Boileau eût peu lu les poètes des xi^e, xii^e et xiii^e siècles. Qu'est-ce que nous rencontrons pendant cette longue période ? Des romans interminables, des poèmes de douze mille vers sur les paladins de Charlemagne, sur les chevaliers normands de la Table Ronde, sur les exploits d'Alexandre,

que l'on grandit d'une manière ridicule, sur les étranges aventures d'Amadis de Gaule. Si la poésie quitte ces hauteurs, c'est pour traiter des fabliaux ou *lais*, où elle déploie la satire, la licence dans les métaphores allégoriques du conte du *Renard*, les tours bouffons du *Velani mire* et la passion de *Griselidis*. Si, par poésie, il suffisait d'entendre des vers réunis sans mesure, sans style, sans les ornements qui doivent composer le beau langage, il est certain qu'aucune époque n'aurait eu une poésie plus riche que celle des temps dont nous faisons l'histoire. Mais ce qui fait la poésie, c'est la langue, c'est le style, c'est l'art, c'est le goût. Or, au XII^e siècle, de prétendus poètes mettaient une rime au bout des phrases et croyaient avoir fait une œuvre poétique importante. Le *Roman du Rou*, de Robert Wace; les œuvres poétiques de Chrétien de Troyes, nous montrent complètement réalisé le jugement de Boileau; il n'y a que la rime, et vainement y chercherait-on le nombre et la césure. « La facilité de » cette langue qui avait peu de règles, dit M. Villemain, » et de cette poésie qui n'en avait qu'une, la rime, per- » mettait à tout homme doué de quelque invention et » de quelque mouvement d'esprit de raconter longue- » ment ce qu'il savait ou ce qu'il imaginait. »

Ce jugement, parfaitement vrai lorsqu'on l'applique aux grandes productions, serait entièrement erroné si l'on voulait, sur ce principe, juger des petites pièces de poésie, telles que rondeaux, chansons, ballades; il y a, dans plusieurs pièces légères des trouvères, un mouvement, un entrain qu'on est tout surpris de rencontrer; le rythme et l'harmonie y déploient de la variété et de la richesse. Mais, s'il y a un peu d'art et de mérite sous

le point de vue de la forme dans les petites pièces de poésie du moyen âge, on est forcé de convenir que l'imagination, le goût, le style, laissent presque autant à désirer que dans les longs romans de chevalerie.

Le fameux *Roman de la Rose*, véritable encyclopédie de l'époque, qui fut lu avec une telle avidité par les auteurs du temps, nous fournit encore moins de véritable poésie que les vers de Thibaud de Champagne; ce n'est que de la prose rimée. Ce qui lui donna une vogue immense, c'est l'apparition de ces mille personnages qui, sous des noms empruntés, désignent des hommes connus.

Le genre le plus communément traité par les grands poètes était l'épopée chevaleresque, qu'on peut regarder sans injustice comme le genre roman; car l'épopée a des caractères distinctifs qui ne se trouvent pas dans ces pièces de poésie. L'épopée doit, selon l'opinion commune, rouler sur des événements très mémorables, être revêtue de la forme de vers, indispensable pour exciter l'illusion, enfin être relevée par le merveilleux. Pour produire un véritable effet sur les esprits, le merveilleux doit être soutenu par des croyances fortes, présenté selon l'ordre de ces croyances, sans mélange étranger qui en fasse un amalgame ridicule. Or, rien de pareil ne se rencontre dans les productions du moyen âge : les poètes sont des conteurs populaires, à qui l'élévation des sentiments et la magnificence de l'expression font défaut, qui ignorent complètement les règles de l'art.

Les romans de chevalerie du moyen âge se comptant par milliers, la critique moderne, en voulant en rendre compte, les a divisés en quelques grandes catégories ou

séries, selon la nature de leur sujet. Ces séries se nomment cycles (1).

Les auteurs de ces poésies étaient nommés *troubadours* et *trouvères*, c'est-à-dire *trouveurs*, *inventeurs*, parce qu'ils étaient les créateurs de la poésie. Le nom de *troubadour* désignait les poètes méridionaux; *trouvère*, ceux du nord à partir de la Loire, à l'exception peut-être de quelques petites enclaves, où l'on parlait la langue méridionale.

Les *troubadours* existaient sur la fin du x^e siècle; ils accompagnèrent la reine Constance à Paris, et y jetèrent un tel désordre, que les hommes graves du Nord les regardaient comme sortis de l'enfer. Les poètes, tant du Nord que du Midi, ont eu les uns sur les autres une action qui a fait progresser notre idiome. Ceux du Nord ont, incontestablement, créé notre belle langue; si ceux du Midi n'ont pas concouru puissamment à la formation des mots, ils ont su faire de ceux de leur dialecte un si heureux emploi, que nos *trouvères* en ont profité. Chrétien de Troyes, Auboin de Sézanne, au xii^e siècle, s'ap-

(1) 1^o CYCLE CARLOVINGIEN, formé des romans : *Les Quatre fils Aymon*, *Maugis d'Aigremont*, *Regnaut de Montauban* et *Garnier de Nanteuil*, qui avait plusieurs branches. 2^o CYCLE DE LA TABLE RONDE, l'un des romans les plus fameux, que tout homme bien élevé devait connaître au moyen âge. De cette source sortirent le *Roi Artus*, l'*Enchanter Merlin*, *Lancelot du Lac*, etc. 3^o ROMANS MIXTES. C'étaient des histoires embellies des hauts faits de la chevalerie; *Alexandre*, *Roland*, le *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, le *Chevalier du Cygne*, etc. Ces romans étaient l'histoire déguisée de quelque preux chevalier. 4^o ROMANS ALLÉGORIQUES, SATIRIQUES ET MORAUX. Le *Roman de la Rose* tenait le premier rang parmi ceux-ci. Il est quelquefois languissant, mais souvent il a des pages gracieuses.

proprièrent certainement les formes de style employées par les troubadours. Thibaud de Champagne, élevé et nourri dans la langue d'oïl, initié ensuite dans la langue d'oc, élabora encore notre langue sur les formes de celle du Midi.

En établissant la différence entre les productions des troubadours et celles des trouvères, on reconnaît que les poésies des premiers sont plus coulantes, plus douces, moins hérissées de consonnes; celles des seconds, dénuées d'une partie de ces qualités, ont plus d'invention, de mouvement, d'action; de naïveté et surtout plus de variété, car les trouvères ont embrassé une multitude de sujets; l'Écriture sainte, les histoires grecque et romaine, les ouvrages des Arabes, les légendes des saints, les exploits des héros, les croyances populaires ont fourni des sujets à leur muse.

Ce qui servit peut-être le plus au développement du talent des troubadours et des trouvères, c'est qu'ils se formèrent en sociétés littéraires, où quiconque possédait le feu sacré du talent pouvait entrer, peu importait son rang et sa condition. Dans ces réunions si connues sous le nom de *Cours d'amour*, *Puys d'amour*, *Gieux sous l'ormel*, *Palinods*, paraissaient le grand seigneur lettré, la haute et puissante dame amie des chants, le roturier doué du talent poétique ou d'une belle voix, et là se livraient des combats littéraires qui remplaçaient la course et le pugilat; c'était une autre espèce de tournoi qui produisait plus de plaisirs et des plaisirs plus durables que les combats des chevaliers armés de toutes pièces. Ces grandes solennités avaient des époques fixes et se tenaient annuellement dans des lieux déterminés, savoir :

à Romanin et à Pierrefeu, pour les contrées méridionales; à Rouen, Caen, Dieppe, Amiens, Beauvais, Valenciennes, Arras, etc., pour les régions du Nord. Les concurrents lisaient eux-mêmes leurs pièces de vers; on comparait entre eux les *contes*, les *tensons*, les *jeux-partis*, les *fabliaux dialogués*, les *improvisations*, et les juges du tournoi littéraire accordaient le prix au vainqueur, qui quelquefois n'avait d'autre récompense que l'honneur ambitionné de porter un *chapel orné d'une plume de paon, en signe de victoire*.

Parmi ces sociétés, la plus célèbre, assurément, fut l'institution des jeux floraux, établie au mois de février en 1324, pour solenniser la visite que Charles-le-Bel voulut faire à Toulouse. Afin de donner plus de solennité à la réception que la capitale du Midi voulait faire à son roi, sept bourgeois, qui se nommaient les sept *troubadors de Tolosa*, invitèrent alors les poètes de leur langue à se rendre dans cette ville, avec une pièce de poésie sacrée, annonçant que l'auteur de la meilleure pièce de vers recevrait une violette d'or et serait décoré du titre de *docteur dans la gaie science*.

Nous avons encore la première circulaire adressée aux troubadours, nous croyons devoir en donner la traduction. « La très gaie compagnie des sept poètes de Toulouse aux honorables seigneurs, amis et compagnons qui » connaissent la science d'où naissent la joie, le bon sens, » le plaisir, le mérite et la politesse, salut et vie joyeuse.

» Puisque vous avez le savoir en partage, et que vous » possédez l'art de la gaie science, venez nous faire connaître vos talents.... Nous sept qui avons succédé au » corps des poètes qui sont passés, nous avons à notre

» disposition un jardin merveilleux et beau, où nous
» allons tous les dimanches lire des ouvrages nouveaux,
» et, en vous communiquant nos lumières, nous en cor-
» rigerons les défauts.

» Pour améliorer le progrès de la science, nous vous
» annonçons que le 1^{er} mai prochain, nous nous assem-
» blerons dans ce charmant verger... Ceux qui nous
» remettront des ouvrages seront honorablement ac-
» cueillis, et l'auteur du meilleur poème recevra une
» violette en signe d'honneur.

.... » Ces lettres ont été données au faubourg des Au-
» gustins, dans notre verger, au pied d'un laurier, le
» mardi d'après la Toussaint, l'an de l'Incarnation 1323.
» Et, afin que vous ajoutiez une foi entière à nos pro-
» messes, nous avons mis notre sceau à ces présentes, en
» signe de vérité. »

Les poètes répondirent en foule à cette invitation. Nous avons, dans le manuscrit qui nous a transmis les détails de cette cérémonie littéraire, le nom des sept troubadours qui furent établis juges, et celui du poète auquel le prix fut décerné; ce fut *Arnaud Vidal*, de Castelnaudary. Les Capitouls, charmés de cette fête littéraire, décidèrent que la violette d'or serait, à l'avenir, fournie aux dépens de la ville.

La société prit bientôt une forme plus décidée et mieux constituée; elle eut à sa tête un chef surnommé *le Chevalier de la gaie science*.

Les sept premiers membres, nommés les *mainteneurs*, devaient soutenir la lutte contre les concurrents qui se présentaient. Le nombre en devint bientôt si considérable, qu'il fallut augmenter le nombre des prix. On y

ajouta d'abord l'églantine et le souci d'argent, et enfin un œillet d'argent. Le *souci* était accordé à celui qui avait donné la meilleure danse, l'*églantine* au meilleur *servente* ou à la meilleure pastourelle; l'*œillet d'argent* servait à encourager le talent des jeunes poètes en qui l'on reconnaissait des dispositions.

La gaie science eut un règlement et une poétique. Le règlement excluait de la société les Juifs, les Sarrasins, les blasphémateurs, les excommuniés et les hommes de mauvaise vie. Dans l'origine, on n'admit que les poètes du Midi; plus tard, on reçut ceux de toute la France qui voulurent se présenter au concours. Le prix de la violette donnait droit au baccalauréat de l'académie; celui qui avait remporté le prix des trois fleurs était docteur ou maître, et avait droit de suffrage dans le collège poétique.

Le roi d'Aragon, ayant lu la poétique de la *Gaie science*, envoya des ambassadeurs à Toulouse pour demander des poètes, afin d'instituer un collège semblable à Barcelone. Il paraît que la poétique de la *Gaie science* était plus pratique que spéculative. Les troubadours n'étaient pas obligés de faire de longues études pour devenir poètes; la poésie était le produit d'un sentiment musical, d'une disposition harmonique, qui rangeait les paroles dans l'ordre où elles flattaient l'oreille, et qui donnait aux pensées, aux images, aux sentiments, cet accord, cet ensemble mélodieux qui vient de l'âme et auquel l'étude ne saurait suppléer. En parcourant les poésies des troubadours, on est surpris du peu de connaissance qu'elles supposent; aucune allusion à l'histoire ou à la poésie; aucune comparaison empruntée des

mœurs étrangères ; aucun souvenir des sciences et de ce qu'on avait appris à l'école : tout procède de l'effusion du sentiment ; c'est ce que l'on comprend aisément quand on songe que plusieurs de ces poètes étaient des princes ou des chevaliers qui savaient à peine lire, et conséquemment n'avaient pu étudier ni l'histoire, ni les sciences.

Dans les intervalles que laissaient les grands exercices littéraires, ces poètes faisaient le métier de ménétriers, parcouraient les châteaux, y récitaient leurs vers ; musiciens, ils jouaient de divers instruments dont ils s'accompagnaient quand ils chantaient des rondeaux, des lais ou des chansons amoureuses. Il arrivait souvent que deux ou plusieurs ménétriers se rencontraient dans le même château ; il s'établissait alors des luttes poétiques dans lesquelles les combattants ne s'épargnaient pas les épigrammes, ce qui quelquefois faisait jaillir des mots très spirituels. Ils étaient fréquemment accompagnés de jongleurs, espèce de baladins qui amusaient la compagnie pendant que les ménétriers prenaient du repos ; ils avaient toujours à leur suite des singes et des chiens dressés à faire des tours ; ils faisaient travailler les animaux, jouaient du gobelet, représentaient des farces, des querelles d'hommes et de femmes, de niais, de personnes ivres.

Les ménétriers jouaient encore d'autres rôles : ils paraissaient sur les champs de bataille pour encourager les guerriers ; ce fut un ménétrier qui donna le signal de la fameuse bataille d'Hasting ; ils se montraient aux processions, allaient aux fêtes patronales célébrer les louanges des saints de la paroisse, relevaient les cérémonies des funérailles, etc.

Tous les poètes n'étaient pas du nombre de ceux qui avaient besoin de mendier pour vivre; ceux qui étaient riches confiaient leurs œuvres à quelque ménestrel ou jongleur, afin qu'ils en eussent la gloire, tandis que ceux-ci en retiraient le profit, profit qui était quelquefois très considérable; car certains ménétriers acquéraient une fortune prodigieuse; et à côté d'eux se trouvait un malheureux troubadour qui périssait de misère. Comme chacun aime toujours à se flatter et se croit supérieur aux autres, ils accusaient, non pas leur défaut de talent, mais l'injustice des hommes qui méconnaissaient le véritable génie. Pierre de Murla, troubadour inconnu, se plaint, dans un sirvente qui ne manque pas d'esprit, du succès des jongleurs de son temps: « Je veux, dit-il, » abandonner le service des jongleurs, car plus on les » sert, moins on y gagne. Ils se sont multipliés au point » qu'il y en a autant que de lapins dans une garenne. » On en est inondé. » Il leur reproche en termes grossiers d'aller deux à deux en criant: « Donnez-moi, car je » suis jongleur, et d'insulter ceux qui ne donnent rien... » Je ne conçois pas comment de pareils hommes peuvent » être admis dans les cours. J'invite les auteurs cour- » tois à s'élever comme moi contre cette mauvaise en- » geance, avec laquelle nous ne devons rien avoir de » commun. »

CHAPITRE IV.

Agriculture et commerce.

I. *Agriculture.* — Pendant plusieurs siècles, lorsque le sol de la France était dévasté par les invasions étrangères ou par les guerres particulières, l'agriculture fut dans une extrême souffrance, ce qu'attestent les nombreuses famines qui désolèrent les règnes de Hugues-Capet, Robert et Henri I^{er}. Dans l'espace de soixante-treize années, on compte quarante-huit années de famine, parmi lesquelles trois se firent remarquer par une violence extrême. La première, qui commença en 1003 et se termina en 1008, fut suivie d'une maladie pestilentielle qui fit périr un grand nombre de personnes : on enterrait confusément les vivants avec les morts (1). Les ravages de ce double fléau devinrent excessifs à la cinquième année. « Les hommes furent réduits, dit Raoul » Glaber, à se nourrir de reptiles, d'animaux immondes, » ce qui est plus horrible encore, à se nourrir de la chair » des hommes, des femmes et des enfants. De jeunes » garçons dévorèrent leur mère, et les mères, étouffant tout sentiment maternel, mangeaient leurs enfants (2). »

(1) *Recueil des historiens de France*, t. x. — (2) *Ibid.*, 21, 225.

Une autre famine, qui dura pendant sept années, depuis 1021 jusques et y compris 1028, fut accompagnée de maladies contagieuses et de mortalité. Presque tous les habitants de la France furent en danger de mourir de faim, dit un contemporain ; il en mourut un très grand nombre.

En 1036, la famine fut si terrible, que les habitants dévoraient les chiens et les souris ; on avait bien de la peine d'empêcher les hommes de s'entr'égorger pour assouvir leur faim. « Les hommes, dit un autre écrivain, » obligés de se nourrir de charognes, de cadavres, de » racines des forêts, d'herbes des rivières, ne tardèrent » pas à mourir... C'est avec horreur que je me détermine » à le dire... Des hommes assouvissaient leur faim avec » la chair des hommes. On arrêtait les voyageurs sur les » routes, on les égorgeait, on se partageait leurs mem- » bres que l'on faisait cuire, et on assouvissait sa faim » par ces affreux repas. Les personnes qui, pour fuir la » famine, s'expatriaient, étaient, pendant la nuit, par » ceux mêmes qui leur donnaient l'hospitalité, poignardées et dévorées. Plusieurs attiraient les enfants de leur » voisinage par de petits présents, et, si ces enfants se » laissaient prendre à ce piège, ils étaient tués, et leur » corps servait de nourriture. La rage de la faim était » arrivée à ce point, qu'on était plus en sûreté dans un » désert, au milieu des bêtes féroces, que dans la société » des hommes. On mit en vente, sur le marché de Tours, de la chair humaine. » Epargnons au lecteur d'autres traits non moins hideux, et terminons par ceux-ci : « On ne voyait partout que des visages pâles, décharnés » ou très bouffis. La voix de ces malheureux était altérée

» et rappelait les cris des oiseaux expirants... Les cadavres très nombreux, et qu'on ne pouvait enterrer, devenaient la proie des loups. »

La Chronique de Verdun, qui cite à peu près les mêmes faits, dit que les loups, habitués à se nourrir de chair humaine, attaquaient les hommes vivants.

Après avoir cessé pendant trois ans, cette famine reparut accompagnée d'une maladie contagieuse nommée peste par les Chroniques. Selon celle de Fontenelle, qui nous donne une description de ce double fléau, les villes, les bourgs, les villages, devinrent déserts et n'offrirent que des ruines; à peine y trouvait-on quelques habitants. L'excès de la faim porta plusieurs personnes à tuer leurs semblables, afin de se nourrir de leur chair.

La maladie contagieuse atteignit les hommes et les animaux; les chemins, les carrefours, les cimetières, les églises, étaient remplis de malheureux qui répandaient des exhalaisons insupportables et qui, de toute part, venaient chercher des remèdes à leurs maux.

Lorsque le calme fut rétabli et que la royauté eut dominé le désordre, la France féodale, forcée enfin de se plier à une discipline plus sévère, employa toute son intelligence et son activité à faire fleurir l'agriculture. Les progrès que fit cette science vraiment économique furent tellement grands, que le sol fut parfaitement cultivé et la culture portée à une grande perfection. Il est vrai que les colons avaient sous les yeux de grands modèles que la Religion, cette mère du genre humain, fournissait encore en un point qui semble si éloigné de sa mission.

Le clergé séculier et régulier devint un maître en agriculture, et nos pères étaient si barbares, qu'il dut leur

enseigner l'art de cultiver la terre. Quand les moines voulaient fonder un monastère, ils demandaient un terrain vague, inculte, de nulle valeur pour le propriétaire, souvent nuisible parce qu'il était le repaire des bêtes féroces, et bientôt ils arrachaient les ronces et les épines, donnaient à l'agriculture des terres fécondes, plantaient des arbres, des vignes. Molesmes, Collan, Cîteaux, qui se couvrent aujourd'hui de vignobles et de moissons, étaient de ce genre. Nous fatiguerions le lecteur si nous voulions seulement nommer toutes les terres que les Bénédictins défrichèrent dans les Gaules sauvages. Maurecourt, Longpré, Fontaine, Le Charme, Colinance, Foici, Bellomer, Consanie, Sauvement, Les Epines, etc..., et cent autres lieux dans toutes les provinces attestent les immenses travaux de ces religieux. C'est à leur école que les paysans apprirent à retourner la terre, à fertiliser le sillon; et le guerrier comprit que la richesse véritable se trouvait plus dans le sol que dans les courses vagabondes à travers les contrées étrangères.

II. *Commerce.* — Le commerce, qui est aussi une des sources de la richesse pour les nations, est essentiellement ami de la paix et de la tranquillité publique. Lorsque les peuples sont en proie à des guerres intestines, l'industrie tombe et le commerce meurt. Telle était précisément la situation de la France à l'avènement de la dynastie capétienne; car, à dater du règne de Charles-le-Chauve jusqu'à Hugues-Capet, la France est sillonnée par les excursions des pirates normands, hongrois, sarrasins, qui ne respectent rien, qu'aucun pouvoir ne peut arrêter. L'établissement des Normands, sous Rollon, sur les bords de la Seine, paraissait destiné à apporter un

remède au mal. Il rétablit l'ordre dans les provinces qui lui avaient été cédées, donna une certaine activité à l'industrie naissante et, avec elle, au commerce. Mais les autres provinces, où il n'y avait pas un chef aussi énergique, demeuraient dans l'anarchie, sans que les rois pussent y apporter le moindre remède, car eux-mêmes entretenaient leurs petits domaines dans un état de guerre continuelle, en combattant constamment contre leurs grands vassaux.

L'avènement de Hugues-Capét semblait devoir apporter un adoucissement au mal. Mais en quoi consistait l'autorité de Hugues-Capet ? Il n'était, en réalité, que le premier entre ses égaux, et, si l'on avait consenti à lui déléguer le titre de roi, c'était à condition qu'il renfermerait sa puissance dans ses domaines. Chaque grand seigneur élevait d'énormes châteaux, des tours réputées imprenables, et, lorsqu'il se croyait sûr de son donjon, il commençait des courses sur les terres des seigneurs ses voisins, arrachait, enlevait tout ce qui pouvait se transporter et détruisait le reste. Notre pays était livré à la convoitise des étrangers : les Anglais occupaient une partie de nos provinces ; les contrées méridionales étaient sous la puissance des ducs d'Aquitaine, des comtes de Toulouse, des rois de Majorque, de Castille et d'Aragon. Que pouvait être le commerce dans un tel état d'anarchie ? Exposés sans cesse aux coups des grands qui les dévalisaient, écrasés d'impôts et de péages, n'ayant pas de routes pour le transport de leurs marchandises, les marchands abandonnaient nos contrées, ou, si quelques-uns se hasardaient au milieu de la confusion générale, ils faisaient payer cher le péril qu'ils avaient couru.

Les croisades, destinées à avoir une si grande influence sur le monde, favorisèrent extrêmement le commerce général et intérieur. En perfectionnant l'art nautique, les croisades jettent les fondements du grand commerce, relèvent les valeurs mobilières et leur préparent, dans l'avenir, plus d'importance qu'aux valeurs immobilières. Les villes maritimes prennent de grands accroissements; Venise, Gênes, Pise, Marseille, Barcelone, couvrent la Méditerranée de leurs vaisseaux, et établissent des comptoirs à Saint-Jean-d'Acre, Antioche, Constantinople, etc. Venise et Gênes envoient leurs denrées par le Tyrol à Nuremberg, à Hambourg, jusqu'au Rhin, qu'elles descendent en enrichissant toutes les villes situées sur les rives du fleuve. Par le Rhône, la Saône, le Doubs et la Moselle, Marseille communique avec Aix-la-Chapelle et avec la Flandre active et industrielle.

Dans l'intérieur de la France, les ateliers étaient en pleine activité pour la fabrication des armes et de tout ce qui était nécessaire pour les expéditions lointaines; les transactions se multipliaient. Il est vrai que certaines villes profitèrent beaucoup, tandis que d'autres se ruinèrent. L'exportation du numéraire fut telle, et le taux de l'intérêt devint tellement exagéré, qu'on dut renoncer à se procurer à prix d'argent les choses même indispensables à la vie. On recourut à l'échange pour la plupart des transactions. Ainsi, dans les marchés, on donnait deux poules pour une oie, deux oies pour un porc, trois agneaux pour un mouton, trois veaux pour une vache, une certaine quantité d'orge et d'avoine pour un boisseau de blé.

Cependant quelques villes du Midi, telles que Mont-

pellier, Béziers, Toulouse, Marseille, Narbonne, entretenaient un commerce assez étendu avec le Levant; elles y avaient des comptoirs et trouvaient une certaine sécurité dans les traités de commerce qu'elles faisaient en leur propre et privé nom. Le commerce de Montpellier surtout avait pris une assez grande extension avec l'île de Majorque, dans les Etats des rois de Chypre et de Jérusalem, avec Antioche, Constantinople, Tripoli d'Afrique; il nomma des consuls dans les principales villes, afin d'y assurer ses intérêts. Cette prospérité entièrement locale finit par disparaître elle-même; et les auteurs sont contraints de dire que le plus grand avantage procuré alors aux transactions commerciales, fut la substitution du chiffre arabe au chiffre romain.

Le règne de Philippe-Auguste, si remarquable sous tant de rapports, fut aussi favorable au commerce par les réglemens que fit ce prince pour les grandes foires du moyen âge, qui sont réellement le point de départ le plus intéressant de l'histoire commerciale.

La foire la plus célèbre du moyen âge était celle de Landit, dont quelques historiens attribuent la fondation à Charlemagne, mais dont l'abbé Lebœuf fixe, avec plus de raison, l'établissement vers l'an 1109. Ce marché, destiné à prendre une énorme extension, avait, comme toutes les foires de cette époque, commencé par un concours de pèlerins à Saint-Denis. Il s'ouvrait le jour de la Saint-Barnabé, par une bénédiction générale et une indulgence accordée par l'archevêque de Paris. Il s'éleva entre ce prélat et les abbés de Saint-Denis une assez vive discussion sur la propriété des offrandes. Les abbés prétendaient qu'elles devaient leur appartenir, tan-

dis que les évêques les réclamaient comme leur droit. Quoi qu'il en soit de cette discussion, le marché fut bientôt changé en une foire prodigieuse, attendue longtemps à l'avance comme une époque de vives jouissances, de surprises et de saisissantes émotions. C'est là, en effet, qu'on rencontrait tout ce qu'on pouvait désirer; on s'y trouvait au milieu d'une foule incroyable, marchands étrangers et indigènes, nobles et bourgeois, enfants et vieillards, écoliers, baladins, courtisans, filous, hommes de tous les métiers et de toutes les conditions; la partie la plus active de la France et de l'Europe semblait s'être donné rendez-vous dans ce lieu.

La grave Université allait processionnellement, avec ses régents, ses professeurs et ses écoliers, à la foire de Landit. Le jour même de l'ouverture de la foire, les écoliers se rassemblaient de grand matin sur la place Sainte-Genève, au plus haut de la montagne; et, montés pour la plupart sur des chevaux, des mules et même des ânes, armés de bâtons et d'épées, vêtus chacun selon leur fortune, traversaient fièrement tout Paris, divisés par nation, ayant à leur tête des bannières flottantes et des tambours qui battaient aux champs, et arrivaient sur la foire pour en augmenter le tumulte et y jeter le désordre. Pendant que le recteur parcourait les boutiques de parcheminiers pour y prélever son droit, et qu'il achetait tout ce qui était nécessaire à l'Université dans le cours de l'année, les écoliers se répandaient en bandes joyeuses chez les taverniers, tourmentaient les marchands et les bourgeois. Les régents, de leur côté, visitaient le chapitre de Saint-Denis, où ils étaient magnifiquement reçus; c'était un jour de fête pour la puissante

Université, plus encore pour les maîtres que pour les disciples, car ceux-là recevaient leurs honoraires pour leurs leçons.

Un auteur du XIII^e siècle nous a conservé la nomenclature des objets qui se vendaient de son temps à la foire de Landit. Les produits qu'on y apportait consistaient en tapisseries, en merceries, en parchemins, en vieux habits, en lingeries, en fourrures; on y voyait des effets de toutes les couleurs, des cuirs, des chaudrons, des souliers, des instruments aratoires, des coffres, du chanvre, des ustensiles de ménage; il y avait des changeurs, des orfèvres, des drapiers, des épiciers, des regrattiers, des taverniers, des marchands de vin et de bière, des maquignons, des femmes folles de leur corps, etc.

Paris avait lui-même des foires assez importantes; celles de Saint-Lazare, de Saint-Laurent, de Saint-Germain, des Jambons et de Saint-Ovide, méritent d'être signalées.

Afin de procurer des ressources à la ladroterie ou léproserie de Saint-Lazare, Louis VI lui accorda une foire qui durait huit jours, et se tenait hors de l'enceinte de la ville, sur le territoire de ce prieuré, le long du chemin de Paris à Saint-Denis. Philippe-Auguste s'empara de cette foire et la transporta dans le grand marché des Champeaux, halle immense, enceinte de murs avec de grandes portes, couverte de hangars pour mettre les marchands à l'abri des injures de l'air. Le roi tirait un grand profit de cette foire, parce qu'il percevait un droit sur les huches et les étaux; il défendit toute espèce de vente à l'étalage pendant le temps de la foire, en sorte

que tous les états, bouchers, cordonniers, changeurs, pelletiers, ciriers, selliers, marchands d'étoffe, étaient forcés de s'y rendre. Quelques états rachetèrent le droit de vendre à l'étalage moyennant une imposition annuelle.

La foire de Saint-Lazare étant devenue prodigieuse, le roi jugea plus facile de faire percevoir ses impôts par un fermier, qui avait alors la police de la foire et tenait son plaïd quatre fois par jour pour terminer tous les différends : « C'est assavoir, dit un manuscrit du xiii^e siècle, à huit heures du matin, à douze heures, au premier cop des vespres de Saint-Eustache, et aux chandelles allumantes. » Ceux qui faisaient défaut à son appel étaient impitoyablement condamnés.

Au fermier appartenaient « tous les exploits de justice, toute confiscation, comme aultres amendes advenues durant et ès fins d'icelle foire, jusqu'à soixante sols parisis et au-dessoubz. » Il est vrai qu'on pouvait faire appel au prévôt de Paris des jugements du fermier, qui, pendant quinze jours, était le véritable roi des halles.

Pour éviter les faux poids et les fausses mesures, à l'ouverture de la foire on allait chercher, dans une maison de la rue des Lombards, le *poids du roi*, qui était transporté aux halles de Champeaux, pour y servir à constater, moyennant un impôt, le poids réel des marchandises.

Pour indemniser les Lazaristes de la perte qu'il leur avait causée en leur enlevant la foire de Saint-Lazare, Philippe-Auguste leur permit d'en ouvrir une le lendemain de la Saint-Laurent, d'un jour seulement, temps qui fut ensuite prolongé jusqu'à deux mois. Cette foire,

un peu trop éloignée du centre de Paris, n'eut une vogue que d'un moment. Les bons religieux employèrent vainement tous les moyens pour la faire revivre; quoique peuplée de marchands de jouets, de pâtisseries, de limonades, d'ustensiles de ménage; quoiqu'elle offrit au public curieux des théâtres de marionnettes, des cabarets et surtout force baladins, elle finit par tomber entièrement.

Quinze jours après Pâques s'ouvrait la grande foire de Saint-Germain-des-Prés. Comme elle était très nombreuse et qu'elle rapportait des revenus assez élevés, les rois achetèrent aux abbés les droits de cette foire, qui prit sous leurs mains un caractère tout spécial d'immoralité. Le roi, les princes, les grands seigneurs, y trouvant des académies de jeux, y accouraient pour risquer leur fortune et celle des autres. A côté de ces halles de jeux se voyaient des salles où les plus saintes lois de la pudeur étaient foulées aux pieds. Les femmes perdues de mœurs, les théâtres, les curiosités de toute espèce y attiraient une foule prodigieuse.

Quoique les foires de la capitale fussent célèbres, elles n'étaient cependant pas les plus fameuses de France; celles de Champagne, qui existaient déjà au v^e siècle, puisque Sidoine Apollinaire en parle dans une lettre à saint Loup, devinrent extrêmement florissantes et rapportèrent des sommes considérables aux comtes (1).

(1) Voici une note de l'argent que le comte en tira en 1296 : Celle de mai à Provins, qui s'ouvrait le mardi d'avant l'Ascension, 1,225 liv. 12 s. 1 d.; celle de Saint-Ayoul, dans la même ville, ouverte le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1,554 liv.; celle de

« Il était facile, dit M. Bourquelot, dans son *Histoire de Provins*, d'obtenir des sommes considérables, en taxant à bas prix les différentes marchandises qui se fabriquaient dans le pays ou qu'on apportait du dehors ; mais les comtes de Champagne, tout en cherchant à tirer le plus d'argent possible des marchands, s'attachaient en même temps à ne pas les éloigner, pour l'avenir, par la privation d'un droit légitime, et réclamaient avec chaleur contre tout acte commis à leur préjudice.

» Un jour, des changeurs de Vézelay, venant aux foires de Provins, furent dévalisés sur le chemin du roi, entre Sens et Bray, par Garin, fils de Salo, vicomte de Sens ; aussi le comte Thibaud-le-Grand écrivit à l'abbé de Saint-Denis, Suger, à qui Louis VII avait remis le gouvernement du royaume. Il faut, dit-il, que vous ordonniez à Salo, qui est sous votre main, de rendre sans délai ce qui a été enlevé aux changeurs ; car je ne laisserai pas sans vengeance une injure qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de nos foires.

» Les villes de commerce de la France et de l'étranger envoyaient à ces foires leurs nombreux marchands. Les Italiens, versés bien avant nous dans la science de la banque, faisaient dès le XIII^e siècle le commerce d'argent aux foires de Champagne, et introduisaient par cette voie, dans le royaume, les coutumes commerciales de leur pays. »

Les Papes prirent sous leur puissante protection les

Saint-Jean à Troyes, 1,375 liv. 18 s. ; celle de Saint-Remy, dans la même ville, 1,396 liv. 8 s. 4 d. ; celle de Lagny, 1,813 liv. 7 s. 8 d. ; celle de Bar, 1,140 liv. 13 s. 5 d.

marchands italiens, et menacèrent de l'excommunication ceux dont ils auraient à se plaindre (1).

Louis-le-Hutin porta une rude atteinte aux grandes foires de France, en frappant de lourds impôts les marchandises qui y étaient étalées. Il fallut que ses successeurs modifiassent ses ordonnances, pour ne pas voir tomber une belle et grande institution.

Afin de donner encore plus d'importance aux foires de Champagne, Philippe de Valois rendit, au mois de juillet 1344, une ordonnance fameuse par laquelle toute garantie était donnée aux marchands indigènes et étrangers, de quelque religion qu'ils fussent, même mécréants, pour leurs personnes et leurs marchandises. Des notaires de foires furent établis pour recevoir authentiquement les transactions passées entre les négociants et entre les vendeurs et les acheteurs. Un tribunal spécial fut érigé pour juger rapidement tous les différends qui pouvaient s'élever durant la foire. Pour donner toute sécurité aux acheteurs, il fut établi des inspecteurs chargés d'examiner avec soin les marchandises exposées aux étalages, afin de constater les défauts s'il y en avait, la bonne, mauvaise ou médiocre qualité. Afin de rendre ces foires plus nombreuses et de mieux déterminer le prix des marchandises pendant le cours de l'année, il était défendu aux villes industrielles de la province de mettre en vente leurs produits avant de les avoir exposés aux foires de Champagne.

(1) Grégoire IX menaça de lancer contre les châteaux de Bar et de Provins une sentence d'excommunication, pour l'atteinte portée aux privilèges des marchands.

Lyon, ayant ouvert des foires, attirera les négociants sur ses marchés, et porta un coup funeste à celles de Champagne. Le commerce qui se faisait en Champagne était sur un pied si distingué, que la noblesse y prenait part sans honte. Quoique les nobles marchands fussent très honorés, on mettait cependant une différence entre eux et ceux qui ne faisaient pas le négoce. De là on distinguait deux espèces de noblesse champenoise, l'une vivant *noblement* et l'autre *marchandement*.

Le Midi avait aussi ses foires, mais elles étaient moins renommées que celles du Nord. Des négociants lombards et toscans, étant venus s'établir à Nîmes sous Philippe-le-Hardi, parvinrent à y faire établir, en 1322, une foire de huit jours. Le commerce prit bientôt tant d'extension, que les habitants avaient conçu le projet d'unir leur ville à la Méditerranée par un canal.

Sisteron avait aussi un marché célèbre. Un registre des délibérations du conseil porte que toutes les personnes étrangères, à l'exception des voleurs et des meurtriers, pourront venir en toute sûreté dans la ville pendant la foire; qu'un local particulier sera disposé pour chaque espèce de marchandises et les bestiaux; que les animaux atteints de maladies ou de vices connus des marchands seraient confisqués, et leurs propriétaires punis d'une amende de cent livres; que les marchands de la ville seraient obligés de fermer leurs boutiques pendant le cours de la foire et de mettre leurs marchandises à l'étalage commun.

L'Ouest de notre France avait aussi quelques marchés renommés. Noyal-Pontivy possédait une des foires les plus anciennes du pays; on y observait des coutumes

singulières. Il était défendu de vendre aucun objet, sous peine de saisie, avant l'autorisation accordée par le receveur du vicomte de Rohan, qui manifestait sa volonté en levant le gant. Avant qu'il fût permis de vendre des chevaux, il était ordonné de faire passer devant l'écurier du vicomte tous ceux qu'on exposait en vente; et cet écurier avait de plus le droit de prendre tous ceux qui convenaient à son maître, au prix qu'il voulait fixer. Toute vente d'un cheval faite avant cette opération, entraînait la confiscation de l'objet vendu.

Le vicomte de Rohan, dans le but de relever l'importance de ces foires, tenait ses plaids en ces jours. Toute espèce de différend soulevé entre les marchands était jugé sur-le-champ, de préférence à toute autre affaire. Afin de donner toute sûreté aux marchands, les habitants de la paroisse étaient tenus de faire le guet pendant toute la durée de la foire, qui était de quinze jours.

Ces grands marchés avaient une influence réelle sur les habitudes de tout un peuple; les hommes de toutes les nations s'y rencontraient, s'entretenaient non-seulement sur les affaires commerciales, mais encore de tout ce qui peut intéresser les hommes, les sciences, la religion, les mœurs, les coutumes. L'habitant des montagnes, presque toujours isolé du reste du monde, reportait dans son réduit ce qu'il avait vu et entendu, et y communiquait un peu de la civilisation.

De ces foires prodigieuses du moyen âge, il ne nous reste guère, comme souvenir, que celle de Beaucaire, où se rendent 100,000 négociants de toutes les parties du monde, et où l'on fait chaque année pour plus de 25,000,000 d'affaires.

Philippe-Auguste, qui avait fait des réglemens pour la foire de la Saint-Landit, fit élever, à Paris, des halles avec une galerie couverte, pour les marchandises; et, afin d'accorder une complète protection aux marchands, il défendit aux clercs d'excommunier ceux qui feraient le négoce avec les Juifs ou qui les serviraient. Il permit de prêter sur gages aux chevaliers qui pouvaient donner comme garantie leurs chevaux, leurs hardes et leurs meubles; il n'interdit que le prêt sur les ornemens et les vases sacrés, et sur les vêtemens ensanglantés.

Le même Philippe-Auguste, pour assurer la sécurité de la Seine et de ses affluents, ces grandes voies commerciales de Paris, créa la prévôté des marchands et lui donna l'inspection sur toutes les marchandises qui arrivaient par cours d'eau. Lorsqu'il eut réuni la Normandie à la France, il permit à la ville de Cherbourg d'équiper un vaisseau pour aller faire le commerce sur les côtes d'Irlande, privilège que la ville de Rouen possédait seule. Il facilita la création des traités d'assurance, destinés à prendre une si grande extension et à offrir des garanties aux négocians et aux simples citoyens. Les Juifs, auteurs de ces traités, les bornèrent d'abord à garantir les voyageurs des risques que couraient leurs marchandises d'être pillées par les voleurs et les grands seigneurs; ces traités s'étendirent ensuite aux risques de mer et devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui.

Le règne de Louis VIII fut trop court pour que ce monarque pût entreprendre quelque chose de sérieux en matière commerciale. Le règne de quarante-quatre ans de saint Louis fut extrêmement favorable au commerce, non-seulement par l'ordre et la sécurité qu'il établit dans

toutes les parties du royaume, par la création d'une forte marine, par la circulation qu'il facilita dans toutes les parties de ses Etats, mais surtout par la nomination d'Etienne Boileau à la charge de prévôt des marchands, événement qui fit alors une profonde sensation. La justice commerciale était alors tellement corrompue, que personne ne voulait y recourir. Saint Louis, profondément touché d'une pareille situation, fit rechercher avec soin un homme probe, éclairé, ferme, capable de punir les malfaiteurs, et trouva Etienne Boileau, qu'il nomma prévôt de Paris. La justice reprit si bien son cours, que tous les coupables subirent la sévérité des châtimens marqués par les lois. Rien ne pouvait fléchir Etienne Boileau, ni les parents, ni les amis, ni l'or, ni l'argent. On dit qu'il poussa la sévérité jusqu'à faire pendre son filleul, coupable de vol, et un de ses compères, pour avoir nié un dépôt d'argent. Saint Louis était si content de son prévôt, qu'il venait quelquefois s'asseoir à ses côtés pour entendre les arrêts qu'il rendait.

Ce qui a surtout rendu Etienne Boileau recommandable aux yeux de la postérité, c'est qu'il a organisé les communautés des artisans. Si c'est une erreur de quelques auteurs de lui attribuer l'établissement des différentes corporations, on ne peut lui dénier d'avoir fait des réglemens pleins de sagesse, qui méritent aujourd'hui toute notre admiration.

Afin de procéder, en une matière aussi délicate, avec toute la maturité que commandaient des questions si complexes à régler, il fit venir au Châtelet les maîtres-jurés ou prud'hommes des différentes corporations, et leur fit expliquer les us et coutumes pratiqués de temps

immémorial dans leurs communautés. Un clerc écrivait ces traditions.

Etienne Boileau reprenait ensuite ces règlements, adoptait ceux qui avaient pour eux l'expérience des temps, rejetait les autres et formulait en quelques lignes des règles que chaque corporation pouvait bien comprendre, facilement retenir et plus aisément pratiquer, puisque ce n'était que l'usage raisonnable réduit en lois.

Ce recueil de règlements est connu sous le nom de *Livre des métiers d'Etienne Boileau*. Ces statuts, objet de l'admiration de tous les siècles, règlent toute la police des métiers, fixent les conditions d'admission à l'apprentissage et le temps qu'il doit durer, les conditions de l'admission à la maîtrise, les droits des maîtres, des enfants, des veuves, la surveillance à exercer sur les producteurs et les consommateurs; l'emploi des matières premières, les procédés de fabrication, les peines portées contre les délinquants, l'organisation de chaque métier. Les ouvriers ne sont plus des hommes isolés, ils deviennent membres d'associations puissantes, ils acquièrent dans la cité une grande prépondérance, prennent part aux élections municipales, et c'est presque toujours de leur sein que sortent les magistrats populaires. Ils ont une sorte d'organisation militaire, marchent sous leur propre étendard, soit à la défense de la patrie, soit à celle de la cité. On a pu attaquer ce système, lui substituer une autre organisation : la libre concurrence, en prétendant briser les privilèges d'un petit nombre au profit de la masse des ouvriers, a-t-elle bien atteint le but qu'elle se proposait? L'industrie poussait-elle avant

la révolution les cris de désespoir qu'elle fait entendre aujourd'hui? De notre temps, l'ouvrier abandonné à lui-même, sans règle, sans lien moral, périt sous le poids de sa prétendue valeur et bouleverse la société qu'il devrait conserver. Les jurandes avaient pour but de maintenir, dans les rapports commerciaux, les droits imprescriptibles de la morale, et dans les rapports entre gens d'un même métier une bienveillance et une charité qu'on ne retrouve pas dans nos mœurs modernes.

Le comté de Toulouse ayant fait retour à la couronne après la mort de saint Louis, Philippe-le-Hardi accorda à nos cités méridionales des privilèges qui attirèrent dans ces contrées une partie du commerce étranger. Philippe, pour montrer combien l'industrie était estimable à ses yeux, anoblit Raoul, son orfèvre et son argentier, belle récompense qui apprenait à la noblesse qu'on pouvait devenir son égal par l'industrie et le commerce. Philippe-le-Bel donna un soin particulier au commerce, moins pour cette partie de la fortune publique, que dans le dessein de se procurer à lui-même des moyens pécuniaires, car chacun sait que ce roi fiscal n'avait qu'un seul but, satisfaire son égoïsme personnel. Il défendit l'entrée des laines, afin de contraindre la nation française à les manufacturer elle-même; il interdit la vente des *fausses marchandises* et des objets volés; il rendit aux foires de Champagne leur ancienne splendeur.

Les villes du Nord se peuplèrent alors de manufactures; Reims vit élever des fabriques, et commença, en France, la fabrication de la soie en tissus. Philippe-le-Bel porta atteinte à l'industrie par ses fameuses lois somptuaires, par lesquelles il interdisait, à tous ceux

qui avaient moins de 6,000 livres de rente, de se servir de vaisselle d'or et d'argent, et prescrivit à ceux qui, ayant moins de 6,000 livres de rentes, en possédaient, de la porter à l'hôtel des Monnaies; il fixa la dépense de table et de garde-robe des nobles, chacun selon leur rang (1).

La législation commerciale de Philippe-le-Bel fut maintenue par ses successeurs, et n'éprouva d'ailleurs aucun changement important jusqu'à l'avènement de la dynastie des Valois.

(1) Voici le service de table tel qu'il était prescrit pour le souper, le principal repas de cette époque. Il était permis de servir un potage au lard et deux mets, ou trois, si c'était un jour de jeûne, parce qu'ayant été privé du dîner, on devait avoir plus de besoins. Il tolérait au dîner une entrée et un entre-mets. Et de peur que, sous le prétexte qu'on n'avait que le nombre de plats voulus, on ne vînt à les multiplier en plaçant plusieurs sortes de viande ou de poisson sur un même plat, la loi avait prévu ce moyen échappatoire et l'avait interdit. Les grandes dames ne pouvaient acheter plus de quatre robes par année; les demoiselles, qui n'avaient pas plus de 2,000 livres de rentes, ne devaient en acheter qu'une seule. Les prélats étaient tenus de se contenter de deux habits; les grands ducs pouvaient en acheter trois. Le prix des étoffes était réglé à 25 sols tournois l'aune de Paris pour les barons et les prélats, et à 12 sols 6 deniers pour les bourgeois. Aucune fille ou femme bourgeoise ne pouvait avoir de char ni se faire accompagner de nuit avec des torches de cire.

CHAPITRE V.

Mœurs et coutumes du moyen âge.

Il est peu d'âges dans les annales du monde qui nous présentent un spectacle plus grand et plus varié que l'époque que nous venons de décrire. L'écrivain qui entreprend de peindre les mœurs de ce temps est extrêmement embarrassé. Il y avait si peu d'ordre dans les choses, qu'il est difficile d'en mettre dans les récits. Cependant, pour que la confusion ne soit pas trop grande, nous essaierons de peindre les mœurs du clergé, celles des grands, enfin celles du peuple.

I. *Mœurs et coutumes du clergé.*

La plupart des historiens se sont plu à nous faire un tableau extrêmement sombre des mœurs du clergé pendant ces siècles, sans mentionner les grands exemples et les belles leçons de vertu. C'est une injustice, car il n'est aucun âge, aucune classe de citoyens qui ne renferme des hommes vicieux. Si l'on veut juger de tout le corps par quelques membres, il faut absolument condamner tous les hommes de tous les siècles, tirer sur eux le voile de l'oubli. Nous voulons peindre le moyen âge tel qu'il fut, avec tout ce qu'il eut de bien et de mal.

Commençons d'abord par le mal. Parmi les vices re-

prochés au clergé, on l'accuse d'avoir autorisé les guerres privées. Ce vice était celui de l'époque ; on doit cependant convenir qu'il était beaucoup plus rare parmi les ecclésiastiques que parmi les autres classes de citoyens. Le clergé fit tout ce qui dépendait de lui pour le faire disparaître, en essayant d'établir *la paix et la trêve de Dieu* ; et quand il faisait la guerre, c'était par nécessité. En 1133, Thomas, abbé de Saint-Victor, se rendant à Chelles pour réformer l'abbaye de ce nom, fut, à son retour en passant devant le château de Gournay, assailli par des hommes du château. « Nous marchions en port- » tant la paix, dit l'évêque Etienne dans une de ses lettres, et nous étions sans armes, puisque c'était un jour » de dimanche ; ils se jettent sur nous l'épée nue à la main, » et, sans respecter Dieu, le jour saint, ni moi ni les personnes vénérables qui m'accompagnaient, ils percent » de coups mortels cet innocent (Thomas, abbé de Saint- » Victor), m'ordonnent de m'éloigner promptement si je » veux éviter la mort. Nous nous jetons à travers les » épées, nous tirons des mains de ses bourreaux le corps » de ce malheureux à demi-mort et cruellement déchiré. »

Un autre reproche extrêmement grave, et qui s'adresse aux religieux de ce temps, c'est l'intérêt excessif pour leurs maisons, ou, pour parler plus exactement, un zèle inconsidéré pour la défense de leurs intérêts matériels. Un évêque de Paris et le légat du Pape, s'étant un jour présentés à la porte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour y demander à dîner, se virent fermer l'entrée de la maison, de peur que ces deux illustres personnages ne s'attribuassent le droit d'exiger un festin à certains jours.

Voici un autre fait. Un jour Louis VII, surpris par la nuit au village de Créteil, se fit servir à souper et à toute sa suite, sans songer à payer cette dépense, regardant sans doute comme un droit d'être défrayé par les peuples chez lesquels il séjournait. Les chanoines de Notre-Dame, à qui le village appartenait, résolurent de fermer l'entrée de leur église au roi, jusqu'à ce qu'il eût acquitté sa dette. Le lendemain matin, le roi, selon son habitude, s'étant présenté à la porte de l'église du couvent, la trouva fermée et ne reçut d'autre réponse des chanoines :

« Quoique tu sois roi, tu n'es pas moins cet homme »
» qui, contre les libertés et les coutumes de la sainte »
» Eglise, a eu l'audace de souper à Créteil, non à tes dé- »
» pens, mais à ceux des habitants de ce village; voilà »
» pourquoi l'église a suspendu ses offices et t'a fermé sa »
» porte. Tous les chanoines ont résolu de se soustraire à »
» ton autorité; et, plutôt que de souffrir la moindre at- »
» teinte aux droits de leur église, ils sont prêts, s'il est »
» nécessaire, à endurer toute sorte de tourments. »

Vainement le roi représenta le bon accueil que les habitants lui avaient fait librement; vainement il apporta la raison de nécessité, vainement il fit intervenir l'évêque diocésain; il fallut, pour se faire ouvrir les portes de l'église, qu'il jurât de payer les dépenses faites par lui et sa maison, et que l'évêque remît aux chanoines deux chandeliers d'argent pour gage de la promesse de ce prince. Ce fait est plutôt honorable au clergé, qui se constituait le défenseur du peuple et montrait une grande indépendance de caractère.

Sous le rapport des mœurs, le clergé laissait beaucoup à désirer. C'est ce qui causa le plus de douleur aux grands

Pontifes qui tentèrent de le réformer. Le célibat était ouvertement méconnu quand Grégoire VII envoya dans toute la chrétienté des légats chargés de rechercher tous les désordres du clergé et de les punir avec une extrême rigueur. Il ne faut cependant pas croire ce que certains historiens affirment. A les entendre, le clergé de cette époque n'aurait été qu'une sentine des vices, le repaire de l'impudicité. M. de Châteaubriand, en recueillant quelques tirades d'écrivains caustiques et railleurs, a déduit des conséquences beaucoup trop larges. Avec cette manière de raisonner, il n'y aurait nulle vertu au monde. En effet, dans tous les âges nous voyons des vices épouvantables; à toutes les époques il se rencontre des hommes qui cèdent aux penchants les plus vils et font horreur à l'humanité. Juger un siècle sur ces individus, c'est le calomnier. Assurément, de toutes les classes de la société, la plus pure à cette époque, c'était le clergé. Les faits déposent en notre faveur; les mesures adoptées par les chefs ecclésiastiques obligeaient tous les ministres des autels à vivre d'une manière digne de Dieu. Quand on voit les Papes envoyer dans toutes les parties du monde catholique des inspecteurs des bonnes mœurs et de la discipline, quand ces envoyés sont des hommes rigides, qu'ils ne passent sur aucun défaut essentiel, qu'ils attaquent ouvertement le vice et le châtient de la manière la plus sévère, on ne peut douter que la corruption ne soit forcée de disparaître. Et cette inspection des bonnes mœurs s'étendait à tous les degrés de la hiérarchie catholique, sur les cardinaux, sur les évêques, sur les prêtres, sur les monastères. Aussi les œuvres saintes se multiplient de toutes parts, les plus belles institutions

se forment, les règles les plus sages sont en vigueur sur toute la surface de la chrétienté.

Il est vrai que le moyen âge est un siècle où les grands veulent être les maîtres, où toute subordination disparaît, où l'autorité souveraine est sans puissance effective sur ses subordonnés. Remarquons que cette société indépendante ne regarde pas le clergé; que sa hiérarchie subsiste alors avec plus de puissance que dans les âges subséquents; et quand on voit l'Eglise ramener les Barbares aux mœurs les plus pures du Christianisme; quand les Papes frappent les rois d'excommunication, que les évêques emploient la même arme contre les seigneurs de leurs diocèses; que les coupables se voient abandonnés de père, mère, serviteurs, enfants, jusqu'à ce qu'ils viennent complètement à résipiscence, peut-on se persuader que le clergé était alors sans hautes vertus? Une telle supposition ne peut résister au moindre examen. Pour être un censeur impitoyable des mauvaises mœurs, il faut être pur soi-même; c'est parce qu'en masse le clergé au moyen âge était chaste qu'il posséda une si grande autorité non-seulement sur le peuple, mais sur les rois, sur les hauts et puissants seigneurs, qu'il contraignait à rentrer dans les sentiers de la justice.

Les grands exemples de vertu donnés par cette multitude de saints qui quittaient le monde afin de se renfermer dans la solitude, agissaient fortement sur le siècle. On ne peut faire un pas dans le moyen âge sans rencontrer un de ces enfants de bénédictions, prévenus de la grâce du Seigneur dès le plus jeune âge, qui persévèrent pendant une longue vie, semant sur leur passage l'exemple des plus magnifiques vertus. Un saint Ber-

nard, amené forcément à des relations avec le siècle, purifie dans toutes les classes ce qu'il y a de corrompu ; il reprend prêtres, moines, peuples, papes, rois, sans s'inquiéter du rang, n'ayant qu'un seul dessein, l'honneur de Dieu et de l'Eglise. Il faudrait des volumes entiers pour raconter la multitude des bonnes œuvres qui s'opéraient. Ces magnifiques cathédrales qui s'élevaient, ces hôpitaux qui se fondaient, ces solitudes qui se peuplaient, cette égalité qui pénétrait jusque dans les derniers rangs de la société, ces pénitences héroïques qui effraient par le seul souvenir notre siècle amolli, ces pèlerinages nombreux qui se multipliaient ; et ces croisades, cet ébranlement du monde qui surprend nos âmes trop froides, trop attachées aux calculs positifs, ne sont-ce pas là des témoins irrécusables, des preuves authentiques de l'immense influence du sentiment religieux ? Non, je ne puis le croire, dans un siècle capable de produire de si grandes œuvres, les mœurs du clergé n'étaient pas si corrompues. Quelques faits, une position sociale qui jetait les ecclésiastiques hors de cette voie modeste qui leur appartient, ont déterminé à généraliser beaucoup les actes d'immoralité. La vertu, lorsqu'elle s'élève haut, n'envisage-t-elle pas comme des vices les imperfections que la charité nous prescrit de tolérer ? C'est sur cette maxime qu'il faut juger les discours de certains Pères de l'Eglise qui relevaient les moindres fautes.

II. *Mœurs des grands au moyen âge.*

Rien peut-être de plus difficile que de peindre les mœurs de la noblesse au moyen âge ; c'est un mélange de vices et de vertus, de douceur et de sévérité, d'humana-

nité et de barbarie, qui semble sortir des conditions ordinaires de l'espèce humaine. Nous avons déjà cité une multitude de traits dans le cours de l'histoire générale; des lettres de Grégoire VII nous ont mis à nu tous les crimes des rois et des grands seigneurs. M. de Châteaubriand nous a fait, sur ce sujet, un tableau singulièrement chargé, que nous devons mettre sous les yeux du lecteur.

« Les châtelains et les châtelaines chantaient, aimaient, se gaudissaient et, par moment, ne croyaient pas trop en Dieu. Le vicomte de Beaucaire menace son fils Aucassin de l'enfer, s'il ne se sépare de Nicolette, sa mie. Le damoiseau répond qu'il se soucie fort peu du paradis, rempli de moines fainéants, demi-nus, de vieux prêtres crasseux et d'ermites en haillons. Il veut aller en enfer, où les grands rois, les paladins, les barons, tiennent leur cour plenière; il y trouvera de belles femmes qui ont aimé des ménestriers et des jongleurs, amis du vin et de la joie. Un troubadour demande un *Pater* pour que Dieu accorde à tous ceux qui aimèrent comme le fils du châtelain d'Áupais, le plaisir qu'il eut une nuit avec Ogine. La dame comtesse de Die écrit au troubadour Rambaud, comte d'Orange : « Mon bel ami, viens ce » soir occuper dans ma couche la place de mon mari. » La comtesse de Die était présidente de la cour d'amour. Guillaume, comte de Poitiers, fonda à Niort une maison de débauche, sur le modèle d'une abbaye; chaque *religieuse* avait une cellule et formait des vœux de plaisirs; une prieure et une abbesse gouvernaient la communauté; et les vassaux de Guillaume furent invités à doter richement le monastère. Il y avait des *maréchaux* de prostituées.

» Ces nobles de la *gaie science* n'étaient pas toujours si courtois et si damoiseaux qu'ils ne se transformassent en brigands sur les grands chemins et dans les forêts. Les bourgeois de Laon appelèrent à leur secours Thomas de Coucy, seigneur du château de Marne. Thomas, tout jeune encore, pillait les pauvres et les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem et qui revenaient de la Terre-Sainte. Afin d'obtenir de l'argent de ses captifs, il les accrochait de sa propre main : *Testiculis appendebat propria aliquoties manu* (Guibert). Une rupture s'opérait par le poids du corps, les intestins sortaient à travers l'ouverture. Thomas pendait encore d'autres malheureux par les pouces et leur mettait de grosses pierres sur les épaules, pour ajouter à leur pesanteur naturelle ; il se promenait en dessous de ces gibets vivants, et achevait à coups de bâton les victimes qui ne possédaient rien ou qui refusaient de payer. »

Des crimes semblables étaient malheureusement trop communs ; ils ne sont cependant pas l'expression des mœurs du grand nombre. Dans ces âges de foi, il y avait de hautes vertus, des actes de religion d'un héroïsme qu'on chercherait vainement ailleurs. Toutes les belles et grandes institutions trouvaient des hommes pour les créer, les soutenir, les défendre. Le riche aidait le pauvre et fournissait ce qui lui était nécessaire pour l'existence. Le pauvre, de son côté, se dévouait au riche et se constituait son défenseur. Ce n'était point l'âge de l'égoïsme : on donnait tout alors ; la fortune, on la sacrifiait en bonnes œuvres ; on achevait un hospice, une léproserie, un couvent ; on offrait son corps ; l'ouvrier consentait à consacrer son travail pour l'érection de ces

magnifiques cathédrales, l'étonnement du monde par leur grandeur et leur élévation ; enfin on faisait le sacrifice de sa vie : on allait combattre les infidèles et l'on pérorait sur un champ de bataille.

« Le moyen âge offre un tableau bizarre, qui semble être le produit de l'imagination puissante, mais déréglée... Toutes les formes de la liberté et de la servitude se rencontraient, la liberté monarchique du roi, la liberté aristocratique du noble, la liberté individuelle du prêtre, la liberté collective des communes, l'esclavage romain, le servage barbare, la servitude de l'aubain. De là ces spectacles incohérents, ces usages qui paraissent se contredire, qui ne se tiennent que par le lien de la religion. On dirait des peuples divers, n'ayant aucun rapport les uns avec les autres, étant seulement convenus de vivre sous un commun maître, autour d'un même autel (1). »

A côté des mœurs sauvages, le moyen âge présentait le spectacle le plus grandiose que l'imagination puisse se représenter ; et quand l'étranger parcourait notre patrie, il était obligé de reconnaître « le grand Etat qu'il avoit » estreuvé, les honneurs qui estoient en France, auxquelles de faire, ni de s'entreprendre à faire, nul autre pays ne s'accomparaige. » Aujourd'hui, la plupart des classes sont confondues ; alors, toutes étaient distinctes par leur costume. Le paysan portait la jaquette ou la casaque grise, liée aux flancs par un ceinturon. Les personnes de tout état se couvraient, pendant le mauvais temps, du sayon de peau, d'où est venue notre blouse.

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

Le grand seigneur, quand il n'avait point son armure de chevalier, se revêtait d'une pelisse ou d'une robe longue relevée de riches fourrures. Au-dessous, on voyait la robe étroite blasonnée, « et si estoient leurs robes si » estroites à vestir et à despuiller, qu'il sembloît qu'on » les écorchât. » On voyait alors toutes les parties du corps se modeler de la manière la plus indécente. Les souliers à la poulaine, ornés de longues cornes, de griffes, qui eurent deux pieds et plus, et qu'il fallut rattacher au genou par des chaînes d'or et d'argent, furent longtemps en usage; cet usage devint même si bizarre et si scandaleux, que les évêques déclarèrent cette chaussure un péché *contre nature*, et Charles V la flétrit comme étant *contre les bonnes mœurs et inventée en dérision du Créateur*. Un acte du Parlement d'Angleterre défendit d'avoir à ses souliers une pointe qui eût plus de deux pouces. Le soulier à la poulaine fut remplacé par de larges babouches carrées.

Les femmes nobles portaient sur la peau un linge très fin, et se revêtaient de robes montantes couvrant parfaitement la gorge, chargées à droite des armes de leur mari, et à gauche de celles de leur famille. La chevelure variait fréquemment : tantôt elle était rase, lissée sur le front; d'autres fois elle descendait en longues nattes, ou l'on en formait d'énormes pyramides d'où pendaient des voiles, des banderolles, des ailes. Souvent, surtout du temps de la reine Isabeau, la porte fut trop basse et trop étroite pour donner passage à une noble châtelaine; il fallut la relever et l'élargir. « Quoi de plus ridicule, » dit Pétrarque, que de voir les hommes, le ventre saigné : en bas, de longs souliers pointus; en haut, des

» toques chargées de plumes ; cheveux tressés, allant de
» ci, de là, par derrière, comme la queue d'un animal,
» retapés sur le front avec des épingles à tête d'ivoire?»
Celui qui inventait une mode nouvelle (haligotte) se fai-
sait une réputation européenne, et son nom volait de
bouche en bouche.

Il était du bon ton de parler avec affectation, de se ser-
vir des expressions les plus extraordinaires du *roman du
Rou*, ou, plus tard, des *Chroniques* de Froissard.

Le luxe des grands était effrayant. Un des habits de
Richard II, roi d'Angleterre, lui coûta 30,000 marcs
d'argent. Jean d'Arundel avait jusqu'à cinquante-deux
habits complets en drap d'or. Les chevaux étaient plus
richement caparaçonnés que les maîtres eux-mêmes, et
rien n'était magnifique comme un tournoi. La chasse
essayait de déployer un aussi grand luxe que les tour-
nois, et certains seigneurs avaient des meutes de seize
cents chiens.

Les repas, qui s'annonçaient au son du cor, se pre-
naient sur des tables autour desquelles se trouvaient des
bancs, d'où est venu le nom de banquets. On recouvrait
les tables de nappes plissées comme *rivière ondoyante*.
C'est plus tard qu'on employa les serviettes et les four-
chettes ; celles-ci apparaissent seulement sous le règne de
Charles V. La plupart des vins étaient mêlés avec des
épices ou adoucis avec du miel (hypocras). Le luxe de-
vint aussi grand dans les tables que dans les autres cho-
ses. Un abbé donna, en 1310, un festin de trois mille
plats pour six mille convives. On fut obligé de frapper
les tables par des lois somptuaires qui n'accordèrent aux
riches que deux services et deux sortes de viande ; il y

avait une exception en faveur des prélats et des barons, qui pouvaient manger de tout en liberté. Les négociants et les artisans ne devaient manger de viande qu'à un seul repas; le lait, le beurre, les légumes, faisaient le fond des autres repas. Toute viande était interdite en Carême. Une femme ayant été prise, dans ce saint temps, mangeant d'un quartier d'agneau et d'un jambon, fut condamnée à se *promener par la ville avec son quartier à la broche sur l'épaule, et le jambon pendu au col.*

Il y avait deux espèces de routes : les chemins *péageux* et les *sentiers*, dont la largeur était réglée par les lois. Le chemin péageau devait avoir quatorze pieds de large; il était permis de planter des arbres le long des sentiers, à condition de les élaguer quand ils étaient placés le long des routes royales. On trouvait, de distance en distance, des hôtelleries où l'on rencontrait le confortable du temps; on s'y procurait sans doute des mulets, des charrettes, des palefrois, pour son usage, car il y en avait sur toutes les routes.

L'usage des bains s'était bien conservé. Du temps de Philippe-Auguste, on criait dans les rues :

Seigneurs, voulez-vous vous baigner?

Entrez donc sans délai;

Les bains sont chauds, c'est sans mentir.

La vie de château, quoique monotone sous certains rapports, était chaque jour égayée par l'arrivée des moines, des pèlerins, des chevaliers, des troubadours. Les uns racontaient les œuvres merveilleuses des Saints; les autres citaient ce qu'ils avaient vu de beau dans leurs courses; le chevalier faisait assister à ses combats héroï-

ques, et le troubadour chantait quelque vieille romance. Quand tous ces thèmes étaient épuisés, restait la mine féconde des contes de fées, de revenants, de loups-garous, qui émouvait si profondément l'auditeur.

III. *Mœurs du peuple au moyen âge.*

Les mœurs des grands qui, en tout temps, se communiquent au peuple, avaient au moyen âge une action d'autant plus grande sur lui, qu'il se composait en grande partie de serfs, de colons et d'hommes attachés au seigneur par quelque lien : il suivait son patron dans les guerres particulières, se faisait voleur avec lui; malgré cela, l'éducation sévère que recevait la jeunesse lui donnait un fond de vertu qui l'abandonnait rarement. Tout nous porte à croire que, dans les campagnes du moins, les mœurs étaient assez pures; mais, dans les grandes villes, la corruption avait déjà fait des progrès effrayants. Voici le tableau que le cardinal Jacques de Vitry nous a tracé des mœurs de Paris :

« Dans ce temps de calamités, de périls et de crimes,
 » dit-il, Paris, ainsi que les autres cités, était comme un
 » cloaque de souillures, et ses habitants marchaient dans
 » les ténèbres. Une simple fornication, chez les Parisiens,
 » n'était point regardée comme une faute. Les filles pu-
 » bliques, dans les rues, dans les places, devant leurs
 » maisons, arrêtaient effrontément les ecclésiastiques qui
 » y passaient, et si, par hasard, ils refusaient de les sui-
 » vre, aussitôt elles criaient après eux en les appelant
 » *Sodomites*; car, continue notre historien, ce vice hon-
 » teux et abominable est tellement en vigueur dans cette

» ville; ce venin, cette peste, y sont si incurables, que
 » celui qui entretient publiquement une ou plusieurs
 » concubines est considéré comme un homme de mœurs
 » exemplaires.

» Dans la même maison se trouvent, à l'étage supé-
 » rieur, une école, et à l'étage inférieur un lieu de pros-
 » titution. En haut, le maître fait la lecture, et en bas les
 » filles publiques exercent leur honteux métier. Ici ces
 » filles se disputent entre elles ou se querellent avec leurs
 » pourvoyeuses; là les clerks-étudiants se disputent et
 » agitent les questions de l'école... »

Arrivant ensuite aux mœurs des écoliers qui affluaient à Paris de toutes les parties du monde, cet écrivain nous en fait un bien triste tableau. « Peu s'instruisent, dit-il, à cause de la diversité de leurs opinions et de leur pays; ils ne cessent de se quereller... Les Anglais sont ivrognes et poltrons; les Français, fiers, mous et efféminés; les Allemands, furibonds et obscènes dans leurs propos de table; les Normands, vains et orgueilleux; les Poitevins, traîtres et avarés; les Bourguignons, des brutaux et des sots; les Bretons, légers et inconstants; les Lombards, avarés, méchants et lâches; les Romains, séditieux, violents et se rongant les mains de colère; les Brabançons, hommes de sang, incendiaires, routiers et voleurs; quant aux Flamands, ils sont prodigues, aiment le luxe, la bonne chère et la débauche, et ont des mœurs très relâchées. »

« Tels furent, dirons-nous avec M. de Châteaubriand, les siècles d'imagination et de force qui marchaient, avec tout cet attirail, au milieu des événements historiques les plus variés, au milieu des hérésies, des schismes, des

guerres civiles, féodales et étrangères; ces siècles dou-blement favorables au génie, par la solitude des cloîtres, quand on la recherchait; ou par le monde le plus étrange et le plus divers, quand on le préférait à la solitude. Pas un seul point de la France où il ne se passât quelque fait nouveau, car chaque seigneurie laïque ou ecclésiastique était un petit Etat qui gravitait dans son orbite et avait ses phases; à dix lieues de distance, les mœurs ne se ressemblaient plus. Cet ordre de choses, extrêmement nuisible à la civilisation générale, imprimait à l'esprit particulier un mouvement extraordinaire; aussi toutes les grandes découvertes appartiennent à ces siècles. Jamais l'individu n'a tant vécu : le roi rêvait l'agrandissement de son empire; le seigneur, la conquête du fief de son voisin; le bourgeois, l'augmentation de ses privilèges; le marchand, de nouvelles routes à son commerce. On ne connaissait le fond de rien; on n'avait rien épuisé, on avait foi à tout; on était à l'entrée et comme au bord de toutes les espérances, de même que le voyageur, sur une haute montagne, attend le lever du jour dont il aperçoit l'aurore. On fouillait le passé ainsi que l'avenir; on découvrait avec la même joie un vieux manuscrit et un nouveau monde; on marchait à grands pas vers des destinées ignorées, mais dont on avait l'instinct, comme on a toute sa vie devant soi dans la jeunesse. L'enfance de ces siècles fut barbare, leur virilité pleine de passion et d'énergie, et ils ont laissé leur riche héritage aux âges civilisés qu'ils portèrent dans leur sein fécond (1). »

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

II^e PÉRIODE DE LA IV^e ÉPOQUE.

Branche des Valois (1328-1589).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE DES VALOIS.

I. — VALOIS DIRECTS.

CHARLES, comte de VALOIS, fils de PHILIPPE-LE-HARDI.

PHILIPPE VI, roi de France, 1328 † 1350.

JEAN-LE-BON, roi 1350 † 1364.		PHILIPPE, duc d'Orléans, † 1375.	
CHARLES V, <i>le Sage</i> , roi, 1364 † 1380.	LOUIS, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples.	JEAN, duc de Berry, † 1416.	PHILIPPE-LE- HARDI, duc de Bourgogne, † 1404.
CHARLES VI, roi 1380, tombe en démence 1392 † 1422.		LOUIS, duc d'Orléans, tige des maisons royales des Valois-Orléans et des Valois-Angoulême.	
LOUIS, dauphin, † 1415.	JEAN, dauphin, 1417.	CATHERINE ép. Henri V, roi d'Angleterre.	CHARLES VII, roi 1422 † 1461.
LOUIS XI, roi 1461 † 1483.		CHARLES, duc de Berry, † 1472.	
CHARLES VIII, 1483 † 1498.		ANNE ép. le sire de Beaujeu.	

II. — VALOIS-ORLÉANS ET VALOIS-ANGOULÊME.

LOUIS, duc d'Orléans, second fils de Charles V, ép. Valentine de Milan, est assassiné en 1407.

CHARLES, duc d'Orléans, † 1465.		JEAN, comte d'Angoulême, tige de la maison des <i>Valois-Angoulême</i> .	
LOUIS XII, roi, 1498 † 1515.		CHARLES, comte d'Angoulême.	
CLAUDE DE FRANCE ép. François I ^{er} , † 1524.		FRANÇOIS I ^{er} , roi 1515 † 1547.	
FRANÇOIS, dauphin, † 1536.	HENRI II, roi 1547 † 1559, ép. Catherine de Médicis.	CHARLES, duc d'Orléans, † 1545.	
FRANÇOIS II, roi 1559 † 1560.	CHARLES IX, roi 1560 † 1574.	HENRI III, roi 1574 † 1589.	MARGUERITE ép. Henri IV, répudiée en 1600.

On remarque dans la période que nous avons à parcourir un double travail, celui de la royauté qui continue à se fortifier, et celui du peuple qui devient un des grands éléments de la nation. Depuis saint Louis, la royauté avait suivi une marche ascendante ; elle s'était imposée en souveraine absolue sous Philippe-le-Bel, en tentant de réaliser les principes de gouvernement préconisés par l'école romaine ; sous ses fils, le pouvoir centralisé a déjà assez de force pour résister aux efforts des démolisseurs, et tandis que l'Angleterre et l'Allemagne sont en proie à la plus horrible anarchie, la France, réunie sous la main du roi, demeure tranquille et paisible ; la justice royale supplante les justices particulières ; la Papauté, ce pouvoir suprême qui avait si longtemps fait trembler les souverains sur leurs trônes, semble devenir captive de nos rois à Avignon. Ce n'est cependant encore que la base jetée par le pouvoir royal ; nous allons voir l'édifice se développer. La royauté aura sans doute de grandes luttes à soutenir ; elle rencontrera de redoutables adversaires dans cette noblesse turbulente qui ne perdra pas aisément le souvenir de son antique puissance ; elle sera obligée de lutter contre les dissensions intestines et les malheurs qui lui viendront du dehors ; elle se relèvera plus absolue que jamais, car la guerre nationale, par la composition des grandes armées, anéantit les guerres particulières et fait disparaître les derniers vestiges de la féodalité. Et, selon l'expression de M. de Châteaubriand, on pourrait presque dire que la poudre, en changeant la nature des armes, fit sauter en l'air le vieil édifice féodal.

Le progrès n'est pas continu ; il a ses moments fébriles,

ses instants de réaction. Afin de mieux saisir la suite des événements, nous divisons cette période en quatre livres : Le premier comprendra l'espace de cent trente-trois ans, depuis l'avènement de Philippe de Valois au trône jusqu'à la mort de Charles VII, époque remplie par la grande et redoutable guerre de la France contre l'Angleterre. Le deuxième livre contiendra notre histoire de 1461 à 1515 ; la royauté est alors toute puissante : après avoir écrasé la féodalité, elle se fait conquérante. Le troisième livre, qui comprendra l'espace de soixante-quatorze ans, aura pour objet principal l'exposition de la rivalité des maisons de France et d'Autriche, l'établissement et les folies du protestantisme, enfin la réaction féodale et protestante contre la royauté. Le quatrième livre traitera spécialement des mœurs et coutumes, des sciences, des arts et des lettres, et des grandes institutions de cette époque.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS AU TRÔNE JUSQU'À
LA MORT DE CHARLES VII (1328-1461).

(Grande et mémorable lutte entre la France et l'Angleterre.)

CHAPITRE PREMIER.

Règne de Philippe de Valois (1328-1350).

§ I. *Avènement de Philippe de Valois au trône. — Ses premiers actes (1328-1337).*

Les questions de souveraineté sont toujours infiniment redoutables pour les empires; on ne peut jamais les agiter sans danger pour la tranquillité publique. Il arrive cependant dans les Etats héréditaires certaines époques où

ces questions brûlantes apparaissent et se discutent : c'est principalement lorsque les races royales défaillassent, surtout quand la loi constitutive ne s'est pas expliquée assez clairement, et qu'il y a douté sur le droit de successibilité. Telle était précisément la situation de la France à la mort de Charles-le-Bel. Ce prince laissait une fille et une femme enceinte. Quoique l'incapacité des femmes, pour succéder à la couronne de France, parût admise en principe et qu'elle eût déjà été résolue deux fois en fait, la question de la succession au trône était cependant encore entièrement problématique. « Quand Charles-le-
» Bel aperçut que mourir lui convenoit, dit Froissard,
» il devisa que, s'il avenoit que la reine s'accouchât d'un
» fils, il vouloit que messire Philippe de Valois, son
» cousin-germain, en fût mainbourg (tuteur) et régent
» du royaume jusqu'à donc que son fils seroit en âge
» d'être roi ; et s'il avenoit que ce fût une fille, que les
» douze pairs et les hauts barons de France eussent con-
» seil et avis entre eux d'en ordonner et donner le
» royaume à celui qui avoir le devoit. »

Deux mois après la mort de Charles-le-Bel, la reine mit au monde une fille nommée Blanche, destinée à épouser Philippe, duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois. Les hauts et puissants seigneurs, les prélats du royaume, n'avaient pas attendu les couches de la reine pour se réunir. Pendant les deux mois de régence, ils s'étaient assemblés pour discuter la grande question abandonnée à leur décision, et avaient appelé dans leur sein des docteurs en droit civil et canonique, prenant la loi salique pour base de leurs discussions. Là, ils se proposèrent ces trois problèmes : 1° Les filles devaient-elles

être exclues de la couronne? 2° En les supposant exclues, les fils qui naissaient d'elles étaient-ils frappés d'une incapacité absolue, et ne pouvaient-ils, en aucun cas, hériter de la couronne? 3° N'y avait-il que les mâles descendants des rois par des mâles qui pussent hériter de la couronne?

La première question était résolue en fait : jamais femme n'avait occupé le trône de France ; elle le paraissait aussi en droit ; car, à la mort de Louis-le-Hutin, la couronne avait été déferée à Philippe-le-Long. « On n'avait, dit Voltaire (1), encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne ; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin. Les anciennes lois saliques étaient ignorées ; l'usage en tenait lieu, et cet usage variait en France. » Quoi qu'il en soit, c'est un principe si bien entré dans nos mœurs, que les différentes dynasties qui ont surgi et ont fabriqué des constitutions dans leur intérêt, ont toujours exclu la succession des femmes.

L'exclusion des femmes parut le point le moins difficile à décider à l'avènement de Philippe de Valois, « quoique cette décision ne fût pas approuvée par tout le monde, et que, à en croire Froissard, elle eût excité des regrets. Ainsi, dit-il, alla le royaume, ce semble, à moult gens hors de la droite ligne. »

L'exclusion des femmes de la couronne de France une fois acceptée comme une loi primitive, venait la seconde question. Il semblait que la loi et les usages avaient frappé uniquement le sexe, mais qu'elle n'avait pas

(1) *Essai sur les mœurs.*

voulu exclure les enfants mâles des filles des rois, en sorte que celles-ci pouvaient occuper le trône par leurs fils, si elles en avaient. La plupart des docteurs repoussèrent même ce moyen terme, et déclarèrent l'incapacité des femmes absolue, en sorte qu'elles ne pouvaient ni par elles-mêmes, ni par représentation, porter la couronne de France, ni la transmettre à leurs fils. L'assemblée consacra donc ce grand principe, que les mâles descendants des rois par des mâles, peuvent seuls hériter du trône de France.

Ce principe, ainsi établi, n'offrait plus l'ombre de difficulté dans son application; Philippe de Valois, le seul prince du sang qui réunît les conditions voulues, fut proclamé héritier de la couronne de France. Il rencontra un concurrent redoutable dans la personne d'Edouard III, roi d'Angleterre, fils de la fameuse Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel. Edouard prétendait que la loi salique n'excluait les femmes qu'à cause de la faiblesse de leur sexe, mais qu'elle ne voulait pas atteindre les mâles issus d'elles. L'application de ce principe, que nous avons vu repousser par l'assemblée générale des prélats et des seigneurs français, présentait de grandes difficultés, en le supposant fondé en droit; car Louis-le-Hutin et Philippe-le-Long avaient laissé des filles qui avaient alors des fils. Comme on répliquait à Edouard qu'en admettant même son principe, il devait être exclu du trône de France, il faisait valoir la date de sa naissance, qui remontait au règne de Philippe-le-Bel; avantage que ne pouvaient faire valoir ses cousins. Une pareille allégation est évidemment un motif dérisoire.

Philippe de Valois n'avait pas attendu son exaltation

au trône de France pour s'occuper de l'administration du royaume. A peine investi de la régence, il s'appliqua à résoudre les principales difficultés qui pouvaient nuire à ses projets d'élévation à la couronne, et voulut aussi faire droit aux plaintes du peuple contre les financiers, regardés comme les plus grands ennemis de la fortune publique. Déjà, sous les règnes précédents, les financiers les plus fameux, chargés de l'administration des biens de la couronne, avaient été un objet de haine, et c'est avec plaisir qu'on avait vu suspendre au gibet de Montfaucon quelques-uns de ces grands voleurs. Mais il semblait en sortir d'autres de leurs cendres. Philippe de Valois employa le temps de sa régence à poursuivre les sangsues des deniers publics, parmi lesquels Pierre Remy, trésorier du dernier roi, occupait une place distinguée, car on assurait qu'il avait amassé une fortune de plus de 1,200,000 fr., somme très considérable à cette époque. Ayant été arrêté, traduit devant une commission spéciale et livré à la torture, il avoua, au milieu du supplice de la question, qu'il avait trahi le roi en Gascogne. Il fut condamné, en conséquence de ses aveux, à être tiré à quatre chevaux et pendu à un gibet neuf, qu'il avait lui-même fait élever, sans doute pour quelques-unes de ses victimes fiscales.

Cette justice plaisait au peuple, le disposait en faveur du prince et fournissait à Philippe d'abondantes ressources pour combattre ses concurrents. Philippe d'Évreux, prince du sang royal, époux de Jeanne de Navarre, dont il avait des fils, aurait pu être pour lui un redoutable adversaire. Le roi consentit, contrairement à la politique de ses prédécesseurs, à lui abandonner le

royaume de Navarre, qui avait été réuni à la couronne sous Philippe-le-Bel. Le lecteur se rappelle que Philippe-le-Long, ne voulant pas démembrement le domaine royal, avait, par un acte passé entre lui et Eudes IV, duc de Bourgogne, oncle de Jeanne de France, fait un traité par lequel la Navarre demeurait annexée à la France, traité que Charles-le-Bel fit valoir pour se faire proclamer roi de Navarre en même temps que roi de France. Lorsque la Navarre fut instruite qu'elle était rétablie en royaume indépendant, sous Jeanne sa reine, elle se livra à une joie insensée, et se porta au crime le plus abominable ; car le premier usage qu'elle fit de sa liberté, fut de massacrer 10,000 Juifs, poursuivis par la haine et les préjugés populaires.

La reine Jeanne était propriétaire non-seulement de la Navarre, mais encore des riches comtés de Champagne et de Brie, situés près de la capitale : il eût été dangereux de les laisser entre les mains d'un souverain étranger. Philippe de Valois invoqua les lois qui régissaient ces comtés, réclama les indemnités des sommes accordées par Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, et parvint à faire signer un traité par lequel la Champagne et la Brie demeurèrent annexées au domaine de la couronne, moyennant une indemnité pécuniaire.

Philippe, pour satisfaire au devoir de la piété et en même temps pour donner à sa personne le caractère sacré de la royauté, alla à Reims recevoir l'onction royale de la main du successeur de saint Remy. La cérémonie fut brillante, le concours des seigneurs extrêmement nombreux ; le roi reçut de vifs applaudissements et fut surnommé *la Fortune*, parce que les trois fils de Phi-

lippe-le-Bel, qui semblaient l'éloigner à jamais du trône, étaient morts sans enfants mâles. « Mais, dit Mézeray, est-ce une bonne fortune que de voir tomber un si terrible poids sur sa tête? et y a-t-il plus sujet de se réjouir que de s'attrister d'une charge qu'on ne peut bien faire sans une infinité de risques, de soucis et de fatigues? » Philippe éprouva bientôt que la plus brillante couronne n'est qu'un fardeau bien lourd à porter.

Parmi les hauts et puissants seigneurs qui parurent au sacre et jetèrent le plus vif éclat, on remarqua le comte de Flandre, accompagné de quatre-vingt-six chevaliers, tous vêtus comme lui; il conjura le roi de le défendre contre des sujets rebelles, sans cesse soulevés contre leur seigneur.

Il existait depuis longtemps, entre la bourgeoisie flamande et les comtes, une lutte extrêmement vive, dont nous devons assigner les causes. Les bourgeois flamands, enrichis par un commerce toujours plus prospère, voulant s'élever au-dessus de la bourgeoisie des autres provinces et devenir les égaux des seigneurs ordinaires, exigeaient impérieusement des franchises, que les comtes accordaient lorsqu'ils se trouvaient les plus faibles, mais aussi qu'ils rejetaient lorsqu'ils se croyaient assez forts pour lutter contre leurs sujets. Lorsque le comte Louis sortit des prisons de Bruges, en 1326, et reprit l'administration de ses Etats, il jura solennellement de respecter les privilèges des communes de Flandre; mais il les brisa quelques mois après, pour imposer de nouvelles charges, croyant n'avoir rien à craindre parce qu'il avait pour lui l'appui du roi de France. A la mort de Charles-le-Bel, les bourgeois d'Ypres, de Bruges et de quelques

autres villes prirent les armes pour reconquérir leurs privilèges.

Philippe de Valois, persuadé qu'il était autant de l'honneur de la couronne que du repos de la France, de ne pas laisser impuni un foyer de rébellion, réunit ses barons pour leur demander conseil. Tandis que quelques têtes ardentes voulaient la destruction immédiate de cette *vile canaille*, la plupart des seigneurs, redoutant une guerre contre les bourgeois exaspérés, et jugeant le danger d'autant plus grand que la saison était très avancée, conseillèrent de remettre l'expédition au printemps suivant. Le roi, affligé de voir ses desseins échouer devant les désirs de sa noblesse, porta un regard significatif sur le connétable Gaucher de Châtillon : « Et vous, seigneur connétable, lui dit-il, que pensez-vous de tout ceci ? croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus favorable ? » Le vieux guerrier répondit en peu de mots : « Sire, qui a bon cœur a toujours le temps à propos. » Le roi, transporté d'allégresse, se lève à ces mots, s'écrie : « Qui m'aime me suive ! » et donne ordre de se trouver à Arras le 22 juillet.

La plupart des seigneurs français, attirés par l'espoir de faire un riche butin dans ces villes de Flandre où se voyaient les riches étoffes, les vêtements somptueux, les armures brillantes, objet de tant de convoitise, se trouvèrent en grand nombre au lieu du rendez-vous. On y comptait cent soixante-dix bannières, rangées sous dix divisions.

Cet immense concours dut plaire doublement à Philippe de Valois, et parce que c'était un indice de succès, et parce que la plus haute noblesse, en venant se

ranger autour de sa personne, apportait une nouvelle force à son gouvernement naissant contre ceux qui auraient osé en contester la légitimité.

Le roi s'était préparé à cette expédition par les actes de la plus touchante piété ; prières plus fréquentes, aumônes abondantes, visites des églises, tout fut employé pour rendre le Ciel propice. Le roi alla à Saint-Denis, selon l'antique usage, pour y prendre l'oriflamme, qu'il remit à Milès des Noyers, vaillant chevalier, et lui dit :
« Vous jurez et promettez sur le précieux corps de Jésus-
» Christ cy présent, et sur le corps de monseigneur saint
» Denis et ses compagnons, qui cy sont, que vous loya-
» lement tendrez et gouvernerez l'oriflamme du roi mon-
» seigneur, qui cy est, à l'honneur et profit de lui et de
» son royaume ? »

Milès en fit le serment, et reçut l'étendard sacré. Le roi descendit en personne dans le tombeau de saint Denis, y fit sa prière, et prit de là le chemin de la Flandre.

Si toutes les communes de Flandre avaient formé un faisceau, l'armée française aurait rencontré de sérieuses difficultés. Mais la puissante commune de Gand n'avait pas voulu prendre part au soulèvement et avait abandonné à eux-mêmes les 16,000 bourgeois soulevés, qui se réunirent sur une montagne près de Cassel, y fortifièrent leur camp et attendirent l'armée française.

Lorsque les Français eurent examiné la position des Flamands, la jugeant trop forte pour l'attaquer de front, ils se mirent à ravager et à incendier le pays. Les Flamands qui voyaient sans en être ébranlés, l'incendie dissiper les ténèbres de la nuit par sa puissante activité, répondirent aux Français par des paroles de mépris, et

arborèrent un étendard où se voyait un coq peint, au-dessus duquel se lisaient ces deux vers :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquérera.

Lassés, à la fin, d'abandonner leur pays à la destruction, les Flamands prièrent Zannekin, leur commandant, de les conduire aux Français. Ce chef se déguisa en marchand de poissons, pénétra dans le camp, le parcourut dans tous les sens, en remarqua les endroits faibles, et reconnut qu'il serait possible de le forcer. Dès le lendemain, 23 août, il divisa ses 16,000 hommes en trois corps, sortit de son camp dans le plus profond silence, au moment où les Français prenaient leur repas du soir, et se dirigea vers la tente du roi à la tête du détachement qu'il commandait, tandis que les deux autres corps devaient se rendre aux tentes du roi de Bohême et du roi de Navarre. Le moment était parfaitement choisi; les Français se livraient au plaisir, il n'y avait pas même de gardes aux portes, et la sécurité était si grande que, lorsque les Flamands arrivèrent à l'entrée du camp, nos guerriers se persuadèrent que c'était un renfort qui leur arrivait. Le sire Renaud de Lor, noble et vaillant chevalier, s'avance au-devant d'eux, les gronde amicalement de ce qu'ils viennent à cette heure troubler le sommeil de leurs amis. On lui répond par un coup de javelot qui le renverse mort. C'est le signal du combat. Il est impossible de peindre la confusion dans laquelle le camp se trouve alors. Le chapelain du roi, religieux dominicain, accourt vers le monarque et s'écrie : *L'ennemi! l'ennemi!* Le roi, lui croyant la tête tournée, le plaisante

sur sa peur, lorsque Milès des Noyers arrive et lui confirme le danger de l'armée française et de son roi. Comme Philippe n'avait auprès de sa personne aucun chevalier pour l'armer, il reçoit ce service des clercs. Cependant Milès des Noyers saisit l'oriflamme, l'élève, l'agite, la soulève, l'abaisse pour avertir les chevaliers de se réunir autour du monarque. La cavalerie accourt, environne son roi, attaque les Flamands vainqueurs et les écrase complètement, malgré la valeur qu'ils montrent dans la défense. « Il n'en échappa nul, dit Froissard; aucun ne recula, tous furent tués et morts l'un sur l'autre, sans yssir de la place où la bataille commença. » Le roi rentra dans sa tente et fit aussitôt chanter le *Te Deum*.

Les Français entrèrent dans Cassel, exercèrent dans cette ville et dans la plupart des cités rebelles les plus horribles cruautés. Bruges, le foyer de toutes les séditions, pour s'épargner un malheur semblable à celui des autres villes révoltées, accourut se jeter aux genoux de son comte, qui lui accorda un généreux pardon, se fit son protecteur auprès du roi de France, et voulut préparer à ce monarque une réception solennelle dans sa bonne ville. Le roi répondit au compliment du comte par ces paroles mêlées de conseils et de reproches : « Beau cousin, je vous remets en votre comté que vous avez perdue; gardez que vous ne la perdiez de nouveau, faute d'y faire bonne justice, et que vous ne me forciez à vous la reprendre. » Il licencia ensuite son armée et reprit le chemin de France.

Le comte Louis, interprétant à sa manière le conseil du roi, exerça une *horrible justice*; en trois mois 10,000

têtes de patriotes tombèrent sous la hache du bourreau. Zeyer Janson, l'un des chefs de l'armée vaincue à Cassel, fut pris à Ostende et subit les plus épouvantables supplices. Après qu'on eut promené un fer rouge sur tous ses membres, on lui brisa les os des bras et des jambes, puis on lui trancha la tête à Bruges. Guillaume-le-Chaube, qui avait tenté d'obtenir le pardon de ses malheureux compatriotes, fut suspendu sur la roue pendant vingt-quatre heures, les poings coupés; on le fit ensuite tirer à quatre chevaux

Philippe de Valois, dont l'autorité avait été affermie par la brillante victoire qu'il avait remportée, résolut d'abattre ses derniers ennemis et surtout de contraindre à lui rendre hommage le fier Edouard III, dirigé alors par sa mère Isabelle, qui avait protesté contre la décision des barons et avait déclaré que son fils *recouvrerait son héritage et ses droits en toutes les bonnes manières qu'il saurait et pourrait*. Afin de lier par un serment son redoutable concurrent aux lois de la vassalité, Philippe de Valois le somma de venir lui rendre hommage pour ses terres de la Guyenne et du Ponthieu. Edouard n'ayant pas répondu à la première sommation, il en arriva bientôt une seconde avec menace de saisir tout ce que les Anglais possédaient en France. Edouard, trop embarrassé par les mouvements intérieurs de l'Angleterre pour répondre avec fierté à l'ordre de Philippe, s'excusa sur les difficultés de la situation de son royaume, demanda encore quelque délai et promit de se rendre au mois de juin suivant dans la ville d'Amiens, pour y remplir l'important devoir de l'hommage. Il tint parole, et parut le 6 juin (1329) dans la cathédrale d'Amiens, mais

avec un tel appareil, qu'il s'honorait plus qu'il n'honorait le roi de France.

Lorsqu'Edouard se fut approché du trône, qu'à l'ordre du grand-maître des cérémonies il eut ôté sa couronne, son épée, ses éperons, et se fut mis à genoux, le même officier de la couronne lui dit : « Vous devenez, » comme duc de Guyenne, homme-lige du roi, monseigneur, qui-ci est, et lui promettez foi et loyauté. »

Edouard refusa de dire *voire*, c'est-à-dire de prêter le serment demandé, prétendant qu'il n'était point tenu à l'hommage-lige; il consentit seulement, au milieu d'une discussion assez vive, à examiner de près ses titres de possession relatifs à la Guyenne, et promit d'envoyer des lettres scellées du grand sceau d'Angleterre, qui expliqueraient à quelle sorte d'hommage il était tenu. On se contenta, pour le moment, d'un hommage pur et simple, en attendant l'examen des titres.

Les écrivains anglais prétendent qu'Edouard fit une protestation contre tout ce qui s'était fait; ce qui paraît d'autant plus improbable, que nous n'en avons aucun vestige, et que, rentré en Angleterre, il examina la nature de l'hommage qu'il devait à la France, et rédigea un acte authentique par lequel il se reconnaissait homme-lige du roi de France.

Heureuse d'une paix complète, notre patrie se livrait au plaisir; la cour donnait des fêtes brillantes; les rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, auxquels Paris était plus agréable que leurs Etats, répandaient un nouvel éclat dans la grande ville. Au milieu de ces amusements, le roi de France s'occupait de l'administration de son royaume, travaillait à ramener les monnaies, si

souvent falsifiées par ses prédécesseurs, à ce qu'elles étaient au temps de saint Louis, selon le désir du peuple et des grands. Il parut, le 21 mars 1329, une ordonnance sur ce sujet, suivie dans le cours de la même année de quatre autres qui ne servirent qu'à jeter une plus grande indécision parmi le peuple, incapable de discerner la valeur nominale de telle ou telle pièce de monnaie.

Les légistes du roi voulaient une mesure bien plus grave; ils prétendaient amoindrir la juridiction ecclésiastique au profit du pouvoir temporel. Il était intervenu depuis quelque temps un conflit entre les officiaux de l'Eglise et les officiers des seigneurs, qui s'accusaient mutuellement d'envahissement. Pour faire cesser ce conflit, le roi réunit les évêques et les magistrats, afin de conférer ensemble sur les plaintes élevées entre les deux puissances. Pierre de Cugnière prononça dans cette circonstance un discours fameux, dans lequel posant hardiment la distinction absolue des deux puissances, il tirait pour conséquence que le roi, conformément au serment fait à son sacre de révoquer ce qui avait été aliéné du domaine de la couronne, devait reprendre tout ce qui avait été usurpé par l'Eglise; et, pour tracer au roi la marche qu'il devait tenir, il ne présentait pas moins de soixante-six articles de griefs contre les ecclésiastiques.

Il accusait les clercs de sortir de la juridiction spirituelle pour envahir le domaine temporel. Le clergé, selon lui, voulait connaître des causes de propriété, pour peu qu'elles concernassent les biens et les personnes des ecclésiastiques; ce qui amenait aux tribunaux ecclésiastiques la plupart des affaires litigieuses en matière d'immeubles. Les causes mobilières n'échappaient guère plus

à son action, et il employait l'excommunication pour contraindre les laïques à s'acquitter de leurs dettes, et de cette manière les affaires purement civiles revenaient aux tribunaux ecclésiastiques. De là, disait Pierre de Cugnière, est résulté un immense abus; afin d'avoir la protection de l'Eglise et d'échapper sûrement à la juridiction laïque, une multitude de personnes se font donner la tonsure, et quand on les arrête pour quelque crime, elles exhibent leurs lettres de cléricature et parviennent à se soustraire à la vindicte des lois. Attaquant l'exercice même de la justice ecclésiastique, il prétendait que ces tribunaux étaient une véritable source de corruption, et par l'impunité, et par les sommes immenses arrachées aux plaideurs, et par la vente des jugements. Il concluait qu'il fallait renfermer la juridiction ecclésiastique dans les choses purement spirituelles, que quant aux choses temporelles, que quant aux biens même ecclésiastiques, ils devaient être du ressort de l'autorité royale. Et il s'appuyait sur la distinction des deux puissances reconnues par Jésus-Christ, observée dans les premiers temps et violée par un inqualifiable abus que l'on ne devait pas décorer du nom de prescription, puisqu'on ne prescrit pas contre la loi. Il finissait par rappeler au roi le serment qu'il avait fait à son sacre, non-seulement de ne pas aliéner les droits du royaume, mais encore de reprendre ce qui aurait été aliéné.

Le clergé répondit à ce discours par la bouche de l'archevêque de Sens, qui commença par établir fortement la nature du respect, de l'honneur et de l'obéissance que l'on doit à Dieu. Il en déduisit que le vrai chrétien ne devait se laisser ébranler ni par les menaces, ni par les tourments, ni par la mort.

Entrant ensuite dans le vif du débat, il montra que la véritable manière de servir Dieu, c'est de lui donner libéralement, d'honorer ses ministres sagement et de rendre à chacun ce qui lui est dû. Sur ce dernier point, il s'appliqua spécialement à rétablir la légitimité de la juridiction ecclésiastique même temporelle, attaquée si vivement par Pierre de Cugnière. « Une chose peut devenir légitime de bien des manières entre les mains de quelqu'un; on ne peut contester que la succession, la commutation, la prescription, le droit, la coutume et les autres moyens d'acquérir reconnus par les codes, ne soient des sources légitimes de propriété. » Il faisait l'application de ces modes d'acquérir à la juridiction du clergé, et montrait qu'elle les réunissait : comme de Cugnière avait fondé sa principale argumentation sur l'impossibilité d'allier les deux juridictions, il établit leur compatibilité dans une seule personne; le prélat appelait en preuve le droit naturel et divin, le droit canonique, civil, coutumier et privilégié. Un principe consacré par tous ces droits et fondé sur l'expérience ne peut être regardé comme impossible.

L'archevêque, tirant les conséquences qui suivaient des assertions de Cugnière, disait que si une chose consacrée à Dieu devait être absolument séparée des choses profanes, il s'ensuivrait qu'un prêtre ne devrait avoir ni biens, ni maisons, ni aucune chose matérielle; que, par une raison contraire, les ecclésiastiques devraient être dans une indépendance absolue du roi, puisque le prince ne peut avoir autorité que sur les choses de la terre, conséquences d'une absurdité révoltante.

L'archevêque de Sens montra ensuite l'association du

sacerdoce et de la juridiction temporelle dans tous les âges du monde, avant le déluge, pendant l'existence de Noé, sous le peuple de Dieu; heureuse association qui, loin d'avoir été repoussée par l'Eglise, a été confirmée par l'apôtre saint Paul, qui blâme les chrétiens de porter leurs différends aux tribunaux séculiers, au lieu de les faire juger par les évêques. Appelant ensuite au simple bon sens, il fait voir que, dans l'Eglise, il se trouve lumière et justice, et conséquemment la plus haute capacité pour prononcer des jugements.

« On nous rappelle, dit l'archevêque, la nécessité d'honorer le roi; nous savons qu'on peut l'honorer de deux manières, l'une en paroles et par de basses flatteries, l'autre en le servant fidèlement et pour le plus grand bien de la nation. Loin de vouloir porter atteinte à l'honneur dû au roi, nous désirons qu'il possède le cœur de tous ses sujets, le plus noble trésor d'un prince. Est-ce en restreignant les libertés publiques, en anéantissant les faveurs accordées par ses prédécesseurs, ou en respectant ces privilèges qu'on se fait le plus aimer des peuples? L'histoire de Roboam et de la séparation des dix tribus d'Israël est là pour répondre. Comment Charlemagne et saint Louis se sont-ils élevés si haut? Que l'on consulte leurs règnes, et l'on verra qu'ils ont mis tout leur soin à fortifier l'autorité de l'Eglise. »

Après quelques jours de délibération, le clergé présenta ses réclamations au roi sous forme de requête, contenant la demande expresse d'être maintenu dans l'usage de sa juridiction, à l'exception cependant des abus qui avaient pu s'introduire et qui seraient sûrement réformés. Pierre de Cugnière, chargé par le roi de répondre

à cette requête, dit que le clergé ne devait pas se troubler de certaines parties de son discours, que le roi avait la ferme volonté de conserver à l'Eglise et aux prélats leurs droits autorisés par les lois ou par une coutume juste et raisonnable. Il insinua cependant que les causes civiles ne pouvaient appartenir au clergé, insistant vivement sur l'absolue séparation du temporel et du spirituel. Cette réponse laissant toujours planer une vague inquiétude sur les privilèges de l'Eglise, le clergé insista pour avoir une réponse plus claire et plus rassurante ; c'est alors que Cugnière prononça ces mots au nom du roi : « Il plaît au roi de vous accorder jusqu'à Noël prochain pour que vous corrigiez ce qui doit l'être ; pendant ce temps-là, toutes choses demeureront dans le même état ; mais si vous ne le faites dans cet espace de temps, le roi y apportera le remède qui sera agréable à Dieu et au peuple. »

Tel fut le résultat d'une assemblée extrêmement mémorable, qui dévoilait le plan des légistes, disposés à suspendre leurs attaques pendant la vie du roi, qu'ils voyaient trop favorable à l'Eglise pour oser pousser leurs principes jusque dans leurs dernières conséquences, mais prêts à reprendre leur œuvre aussitôt qu'ils se sentiraient soutenus par un prince façonné à leurs idées. Quoique content du roi, qui reçut dans cette circonstance le surnom de *bon Catholique*, le clergé blâma vertement l'orateur séculier. On l'appela depuis *Pierre Congnet*, nom d'une petite figure hideuse placée dans un coin de l'église de Paris, au milieu d'un groupe représentant l'enfer. Ces attaques contre Cugnière prouvent la haute importance de la discussion et les conséquences que le clergé redoutait pour son avenir.

Ce conflit des deux juridictions fut le germe qui produisit dans la suite les appels comme d'abus. Cette querelle devint le fondement de toutes les disputes qui se sont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux puissances, et dont l'effet a été de restreindre la juridiction ecclésiastique dans les bornes les plus étroites. On pourrait encore indiquer une autre cause de cet affaiblissement de l'autorité ecclésiastique ; c'est que les évêques commencèrent à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps ecclésiastique, réuni tous les ans, s'entretenait dans sa première vigueur, tandis que les parlements, devenus sédentaires, affermirent leur autorité en ne se séparant jamais.

Au milieu de ces discussions, une grande voix se faisait entendre en Orient ; la Terre-Sainte, plongée dans la plus profonde désolation, envoyait en Europe des pèlerins pour pousser des cris de détresse. Les envoyés du roi d'Arménie parurent à la cour de France pour solliciter la faveur d'un armement considérable, afin de sauver les chrétientés d'Orient. Les prélats et les barons reçurent dans la Sainte-Chapelle cette communication avec les plus vives acclamations, et se montrèrent disposés à prendre les armes pour recommencer l'œuvre de Godefroy de Bouillon et de ses vaillants guerriers. Une ambassade partit aussitôt pour la cour d'Avignon, déposa aux pieds du Saint-Père la demande d'une bulle de proclamation d'une croisade et les conditions auxquelles le roi consentait à prendre les armes. Ces conditions, formulées sans doute par les légistes du roi, étaient au nombre de vingt-sept, dont voici les principales : Le roi demandait le rétablissement du royaume d'Arles en

faveur de son fils ; — la concession de la couronne d'Italie en faveur de son frère Charles, duc d'Alençon ; — la disposition du trésor immense amassé par le pape Jean XXII ; — le droit de percevoir pendant dix ans des décimes sur toute la chrétienté ; — le droit de nommer pendant trois ans à tous les bénéfices de son royaume ; — la faculté d'ajourner son départ de plusieurs années, en constituant deux prélats de son royaume juges des motifs qui pourraient le déterminer à renoncer à la sainte expédition.

Le pape Jean XXII fut effrayé de ces demandes exorbitantes ; se sentant mal à l'aise dans la ville d'Avignon, qui était entièrement sous la main du roi de France, il ordonna au cardinal Bertrand du Poiet de lui préparer une résidence à Bologne. Instruit de ce projet par les villes d'Italie qui l'avaient reconnu pour leur seigneur, le roi de Bohême se rendit à Avignon, conjura le Pape de ne pas abandonner cette ville, lui promettant la plus grande liberté pour le gouvernement de l'Eglise. Mais si le séjour du Pontife suprême à Avignon pouvait convenir à nos rois, qui obtenaient des décimes à leur gré, savaient rendre les Papes souples et complaisants, les empêchaient de prononcer les redoutables mots d'excommunication et d'interdit, il était évidemment préjudiciable au plus haut point à l'Eglise universelle. La Papauté n'avait plus cette haute considération dont elle avait joui, cette puissante action qui relevait les caractères, épurait les mœurs et maintenait chaque classe de la société dans son rang ; en un mot, la Papauté à Avignon était une puissance énervée, un pouvoir incapable d'agir.

Jean XXII, endormi par les agents français, continua

à fixer son séjour en France et consentit à renouer, pour la croisade, des négociations que la mort ne lui permit point de terminer. Il eut pour successeur le fils d'un boulanger du comté de Foix, qui prit le nom de Benoît XII. Les projets qu'il avait, en montant sur le trône pontifical, de rétablir le Saint-Siège en Italie, de ramener à l'Eglise l'empereur Louis de Bavière, et peut-être de s'en faire un appui, enfin de presser vivement la croisade, inquiétèrent Philippe de Valois; il courut à Avignon pour détourner le Pape de ses desseins et l'assurer qu'il persévérerait dans son projet. Au moment du départ du roi pour retourner à Paris, il fut arrêté par un moine, dont le langage dut étonner beaucoup un souverain uniquement habitué à la flatterie. Ce prince montait à cheval quand un religieux se présenta devant lui et lui dit : « Etes-vous Philippe, roi de France, qui » avez promis à Dieu et à son Eglise de délivrer la Terre- » Sainte? » Le roi répondit : « Oui. » Alors le religieux reprit : « Si votre intention est de faire ce que vous avez » résolu, je prie Jésus-Christ de diriger vos pas et de » vous donner la victoire. Si l'entreprise que vous avez » commencée ne doit tourner qu'à la honte et au mal- » heur des chrétiens, si vous n'êtes pas décidé à l'ache- » ver avec le secours de Dieu, si vous avez trompé la » sainte Eglise catholique, la justice divine s'appesantira » sur votre famille, sur votre royaume, et le sang que la » nouvelle de votre expédition fait répandre s'élèvera » contre vous. Si vous alliez en Orient, j'irais devant » vous; mais, comme vous allez à l'Occident, je vous » laisse aller. Je retournerai faire pénitence de mes pé- » chés dans la terre que vous abandonnez aux Sarra-

» sins. » Le projet de croisade fut entièrement abandonné ; d'autres préoccupations tourmentaient le roi.

§ II. *Commencement de la guerre de cent ans (1337-1341).*

Les grandes épreuves par lesquelles les peuples sont obligés de passer ont des causes lointaines, profondes, qu'il faut saisir, afin de bien apprécier les événements. La redoutable guerre que nous avons à raconter avait des racines dans la longue rivalité qui s'était établie dès le temps de Philippe-Auguste entre l'Angleterre et la France. Depuis ce moment, les deux nations sont en lutte constante, l'une pour faire de nouveaux envahissements sur notre pays, l'autre pour chasser définitivement l'étranger de notre sol. Cette rivalité prend une nouvelle activité dans les prétentions d'Edouard III à la succession de Charles IV. Une multitude de petits événements viennent encore ajouter à la situation et précipitent la lutte.

Pendant que les grands projets de croisade se discutaient dans les hautes régions du pouvoir, il se débattait par devant le parlement de Paris un procès fameux, dont les conséquences furent désastreuses pour la France entière, ce qui nous oblige à l'exposer avec une certaine étendue.

Robert II, comte d'Artois, avait eu deux enfants, Philippe et Mahaut ou Mathilde. Philippe, qui avait eu un fils de Blanche de Bretagne, son épouse légitime, étant mort avant son père Robert II, Mahaut prétendit que, puisqu'elle était plus proche parente du défunt que son neveu Robert, le comté d'Artois devait lui revenir.

Le jeune Robert soumit ses prétentions au jugement de la cour des pairs ou du parlement, qui décida que, d'après les principes qui régissaient le comté d'Artois, où la représentation n'était pas admise, le fief devait revenir à Mahaut, comme plus proche parente d'un degré de Robert II. Robert obtint seulement pour lui et pour ses sœurs 5,000 livres de rente en terres et une somme de 24,000 livres une fois payée. La comtesse Mahaut ayant perdu son fils, Robert renouvela ses réclamations, qui furent repoussées d'autant plus vivement, que Philippe-le-Long, roi de France, alors régnant, gendre de Mahaut, était assis sur le trône de France. Dans le nouvel arrêt, le parlement, tenant compte de la non-observation des conditions du premier arrêt, accorda à Robert le comté de Beaumont comme indemnité; voulant même prescrire les sentiments, l'arrêt portait *que ledit Robert aimât ladite comtesse comme sa chière tante, et la comtesse ledit Robert comme son bon neveu.*

L'avènement de Philippe de Valois au trône changeait entièrement la position de Robert, qui, au lieu d'avoir le monarque pour adversaire, comptait, en sa qualité de beau-frère et parce qu'il avait chaudement soutenu ses droits au trône, l'avoir pour appui. Malgré ses espérances de succès dans le cas de révision de l'affaire, Robert n'eût peut-être pas renouvelé ses prétentions, si une intrigante ne fût venue relever sa confiance et le pousser dans une voie extrêmement criminelle. Jeanne Divion, qui avait vécu dans l'intimité de Thierry d'Irechon, évêque de Beauvais et ministre de la comtesse d'Artois, reçut de ce prélat un legs extrêmement important. Mahaut, établie exécutrice testamentaire, refusa

de l'acquitter, elle chassa même la Divion de la province et ne voulut jamais recevoir les nombreuses réclamations qu'elle lui adressa. La Divion, retirée à Paris, se fit d'abord présenter à la comtesse, épouse de Robert d'Artois, et lui assura qu'elle avait entre les mains tous les moyens nécessaires pour faire casser les premiers arrêts du parlement. La comtesse repoussa cette intrigante sans daigner l'entendre, et probablement ne voulut pas faire part à son mari de la communication qu'elle avait reçue. La Divion, voyant le mauvais succès de sa première tentative, résolut de s'adresser au comte lui-même ; elle parvint, en effet, jusqu'à lui, et lui dit que l'évêque Thierry d'Irechon, bourrelé par les remords, lui avait remis un écrit dans lequel il demandait pardon à Dieu et aux hommes d'avoir pris part à la grande injustice commise envers lui, qu'elle savait où étaient les titres qui suffiraient pour faire casser les arrêts prononcés.

Le comte d'Artois, heureux de se voir en possession de la prétendue lettre de l'évêque de Beauvais, courut la montrer au roi, qui ne demandait, pour le remettre en possession du comté d'Artois, qu'un titre authentique constatant que Robert II avait fait une donation de ses terres à son fils Philippe, avec droit de transmission à ses descendants. Instruite de ce qui se tramait, la comtesse Mahaut ordonna d'arrêter les servantes de la Divion, les fit mettre à la question et leur arracha l'aveu que la prétendue lettre était une pièce fabriquée en leur présence. Robert, fort inquiet de ces déclarations, demanda à confirmer par témoins ses assertions, et fit entendre des chevaliers, des abbés, des personnes de nobles familles, dont la réputation était au-dessus de tout soup-

çon ; ils assurèrent que , cinquante ou soixante ans auparavant , ils avaient entendu dire que Robert II avait disposé de son comté en faveur de son fils Philippe et de ses hoirs ; on assura même qu'Enguerrand de Marigny , déjà sur la charrette qui le conduisait au supplice , avait fait une semblable déclaration.

Quelque concluantes que fussent ces dépositions , elles ne suffisaient pas en justice ; il fallait nécessairement des titres que la Divion avait promis , mais qu'elle ne pouvait trouver. Robert , au désespoir , l'ayant menacée de la brûler si elle ne lui en fournissait pas , lui arracha l'aveu qu'elle n'en possédait point , mais qu'il lui serait facile de lui en fabriquer et de leur donner un tel vernis d'authenticité , que les plus adroits y seraient pris. Loin de repousser cette coupable ouverture , Robert l'accepta. Aussitôt la Divion se mit à l'œuvre ; elle fabriqua un acte revêtu de toutes les vieilles formes , détacha un sceau avec un *coutelet chaud* , et le remplaça avec tant d'art , qu'on ne s'apercevait pas du transport. Maître enfin d'un titre faux , mais fabriqué avec une habileté extrême , Robert alla le montrer au roi qui lui en témoigna de la défiance , et lui conseilla de ne pas se servir de ce titre qui lui paraissait supposé.

Les princes du sang s'unirent au roi pour conjurer le comte de se désister de son procès. Mais Robert , croyant son honneur engagé , persista dans sa résolution , quoique la Divion , saisie par la justice et mise à la question , eût tout avoué en présence des juges , et qu'elle eût renouvelé ses déclarations par devant le roi , les princes du sang et le comte Robert lui-même. La cour , ce qui aurait dû lui dessiller les yeux , pour montrer le prix qu'elle

attachait à ces pièces, ordonna de les lacérer devant le comte; mais, loin de se rendre à l'évidence, Robert n'en devint que plus furieux.

La cour, ne pouvant laisser un pareil crime impuni, condamna la Divion à être brûlée vive, peine excessive, mais proportionnée à l'importance plus qu'à la nature du délit; elle fit en même temps ajourner le comte à comparaître au parlement. Ce fut alors seulement que Robert d'Artois, éclairé par le danger, reconnut toute sa faute et résolut de se soustraire à des poursuites par une fuite honteuse. Après avoir fait embarquer secrètement tous ses trésors à Bordeaux, pour l'Angleterre, il erra quelque temps dans le royaume et parvint à atteindre Bruxelles, où il se retira auprès du duc de Brabant.

Robert, sommé de comparaître, refusa de répondre à cet appel, quoiqu'on lui eût offert un sauf-conduit et que, pour plus de garantie, la cour chargée de prononcer la sentence fût présidée par le roi. Le procureur-général conclut à ce que *Robert d'Artois, comte de Beaumont, fût condamné en corps et en biens*. L'arrêt de bannissement fut prononcé et confirmé par le roi.

Instruit de cette condamnation, Robert, retiré alors à Bruxelles, roula dans son esprit mille projets de vengeance contre le roi et sa famille. Le premier qui se présenta et qu'il adopta d'autant plus volontiers qu'il était parfaitement dans les idées du temps, fut l'envoûtement.

Il fit venir, à ce dessein, un *volt*, c'est-à-dire une petite figure en cire ayant une complète ressemblance avec le roi; il en fit faire une seconde semblable à la première et chercha un prêtre qui consentît à la baptiser. La po-

lice, instruite de ces tentatives, arrêta et condamna les complices du comte ; les témoins subornés furent arrêtés et entendus.

L'envoûtement n'ayant point réussi, Robert paya des assassins, auxquels le cœur manqua au moment de commettre le forfait. Il rentra alors en France, passa quelques jours auprès de la comtesse sa femme, essayant de communiquer ses projets de vengeance à quelques seigneurs. Voyant ses tentatives sans succès et ses démarches observées, il rentra dans les Pays-Bas, où des agents français s'attachèrent à sa poursuite ; il se déguisa en marchand et parvint à se retirer auprès d'Edouard.

La nouvelle de cette fuite jeta dans une grande exaspération le roi de France, qui, non content pour se venger de faire saisir tous les biens du comte, chargea encore la comtesse d'ignominie en la livrant au parlement ; il fit accuser d'impudicité la comtesse de Foix, sœur de Robert, et, sur l'ordre du roi, Gaston de Foix l'arrêta et la retint prisonnière au château d'Orthez, en Béarn. Robert, informé chaque jour de nouvelles rigueurs de la part du roi, persuadé que ce monarque voulait détruire toute sa famille, sentait sa haine croître sans cesse et soufflait constamment le feu de cette guerre effroyable que nous allons voir s'enflammer. Il n'en fut pas la seule cause ; nous devons en faire connaître les autres.

L'Angleterre, jalouse de l'indépendance de l'Ecosse, travaillait à faire de ce royaume une province anglaise. La reine Isabelle, pendant la minorité de son fils, non contente de tolérer cette indépendance, l'avait même favorisée en mariant l'une de ses filles avec David Bruce, l'héritier présomptif de la couronne d'Ecosse. Mais lors-

que Edouard se fut mis en possession du pouvoir en Angleterre et qu'il eut puni les amants de sa mère, il tourna ses regards vers l'Ecosse, engagea Edouard Baliol, dont le père avait été dépouillé du pouvoir par l'Angleterre, à réclamer les armes à la main une couronne qu'on ne voulait remettre sur sa tête que pour la faire tomber; car telle fut toujours la politique machiavélique de l'Angleterre. La maison de Bruce ayant été vaincue et Baliol rétabli sur le trône d'Ecosse, David Bruce se retira en France, y fut très bien reçu et obtint qu'il se fit en sa faveur un armement considérable. Contrarié par les vents, cet armement n'eut pas le succès désiré; il suffit cependant pour inspirer à Edouard Baliol un vif ressentiment contre le roi de France et pour l'engager à souffler lui-même l'incendie lorsqu'il commencerait à consumer un coin du pays.

A ces nombreuses causes de guerre vint bientôt s'en joindre une bien plus dangereuse. Les communes de Flandre, *redoutable guépier*, toujours en état d'insurrection contre leurs comtes, après avoir été fortement comprimées par Philippe-le-Bel et ses fils, venaient encore d'être obligées, par Philippe de Valois, vainqueur à Cassel, de plier la tête sous le joug de Louis, leur comte actuel, qu'elles regardaient comme un tyran. Les patriotes flamands murmuraient tout bas, tournaient leurs regards du côté de l'Angleterre, sans oser se soulever. Il ne fallait qu'un homme pour organiser le mouvement. Cet homme se rencontra; ce fut le fameux Artevelle.

Le brasseur Jacques Artevelle était un de ces citoyens dangereux que les rois doivent perdre ou ménager. Il avait reçu de la nature les plus belles qualités : insinuant

ou hardi, audacieux ou retenu suivant les circonstances, la souplesse de son génie se conformait à tout.

Jacques, ayant acquis une immense fortune par son commerce de vin et d'hydromel, était devenu le personnage le plus important de la grande ville de Gand ; sa parole était toujours entendue dans les réunions de commerçants ; il avait sur le peuple, dont il se disait le protecteur, un tel ascendant, qu'il l'agitait ou le calmait à son gré. Jamais il ne paraissait dans les rues sans être suivi d'une multitude de satellites, parmi lesquels se trouvaient quatre hommes tellement dévoués à sa volonté, qu'au moindre signe de sa part, ils mettaient en pièces ceux qu'il désignait à la vengeance populaire. Profondément blessé par le comte Louis, qui voulait faire prédominer le corps de la noblesse et réprimer les emportements du peuple, Artevelle se posa en défenseur des libertés publiques, se déclara l'ennemi de tous les partisans du comte, et, représentant tous les agents de Louis comme des ennemis du peuple, il les chassa de la ville et abolit tous les droits seigneuriaux.

Cet homme, si puissant sur la populace, acquit une prépondérance plus grande encore en se liant avec Edouard, roi d'Angleterre. La Flandre, pays essentiellement commerçant, ayant des rapports habituels avec l'Angleterre où elle transportait ses produits et d'où elle tirait ses riches laines, était couverte de négociants anglais, dont la morgue et le prétendu libéralisme agitaient le peuple et lui inspiraient des sentiments d'insubordination. Le comte Louis, fatigué de leurs intrigues et ayant des réclamations importantes à faire, en arrêta quelques-uns et interdit aux autres l'entrée de ses Etats

jusqu'à ce qu'il eût obtenu une réparation convenable. Edouard usa de représailles, fit saisir les marchands flamands, prohiba le transport des laines anglaises en Flandre, et comme les marchands étrangers faisaient le commerce pour les Flamands, il défendit l'exportation des laines. C'était porter un coup extrêmement rude au commerce flamand. Les communes de Flandre, vivant presque exclusivement du commerce, envoyèrent elles-mêmes à Edouard une députation à la tête de laquelle se trouvait le fameux Artevelle, qui communiqua ses desseins au roi d'Angleterre, se lia avec lui et se crut, à son retour, assez puissant pour repousser absolument le comte Louis, qui parvint à échapper à ses coups en se retirant en France et en demandant protection à Philippe de Valois.

La retraite du comte Louis en France était, pour les communes de Flandre, une menace continuelle de guerre; elles cherchèrent donc à se former de grandes alliances du côté du nord et de l'est de notre patrie. Artevelle, l'âme de tous les mouvements, ayant montré au roi d'Angleterre que le seul moyen de triompher de la France c'était d'abord de s'unir à l'empereur Louis de Bavière, ensuite de rallier en un seul faisceau tous les comtes et seigneurs des Pays-Bas, Edouard fit aussitôt partir ses agents avec une suite royale.

Le comte de Hainaut, quoique beau-père du roi d'Angleterre, entrevoyant les conséquences d'une guerre avec la France, céda difficilement; mais, une fois entraîné, il agit vivement sur les autres petits souverains, promit à chacun ce qu'il pouvait désirer, à celui-ci des terres, à celui-là de l'argent, à cet autre des titres. L'étude des traités particuliers passés dans cette circonstance est in-

contestablement bien curieuse, et montre à nu comment l'ambition, l'intérêt personnel, l'amour de l'argent et la vanité des titres entraînent l'homme hors de la ligne du devoir; mais il serait fastidieux pour le lecteur de voir passer sous ses yeux en détail cette multitude de traités qui offrent peu d'intérêt en eux-mêmes.

Le roi de France, instruit de l'orage qui se formait contre lui, chercha aussi à se faire des alliés. Il ne lui fut pas difficile de gagner les rois de Navarre et de Bohême, brillants chevaliers qui vivaient sans cesse à Paris, préférant les plaisirs de cette capitale à l'accomplissement sévère des devoirs de la royauté. Louis, comte de Flandre, qui avait lié sa cause à celle du roi, quoique chassé de ses Etats, y comptait cependant encore un grand nombre de partisans, et même, parmi les rebelles, beaucoup éprouvaient le sentiment du remords pour s'être déclarés contre leur souverain légitime. Le comte de Bar et le duc de Bretagne, pressés de se ranger du côté de Philippe de Valois, embrassèrent aussi le parti de la France.

Quoique tout fût prêt pour une rupture éclatante, les deux partis étaient néanmoins dans une grande hésitation; ils comprenaient qu'une fois lancés sur cette pente redoutable, personne ne pourrait les arrêter que lorsqu'ils se seraient brisés au fond de l'abîme. Aussi le roi d'Angleterre, malgré la haine qu'il portait au roi de France, malgré le désir de se venger, était incertain, et n'eût peut-être pas commencé, si le comte d'Artois n'eût constamment soufflé au cœur d'Edouard la haine dont il était dévoré. Depuis deux ans il avait vainement employé toutes les ressources de son esprit pour faire prendre les armes à son hôte; il recourut enfin à un

moyen extraordinaire, connu dans l'histoire sous le nom de *vœu du héron*.

A cette époque, le roman se mêle à l'histoire, et très souvent l'histoire elle-même ressemble beaucoup au roman. Il ne faut donc pas être étonné de rencontrer des faits de la plus étrange bizarrerie. On s'animait beaucoup en Angleterre contre la France, et on lui cherchait des ennemis. Un jour des bateliers anglais parurent à la cour du comte de Hainaut, un œil recouvert de drap, *ayant voué entre dames de leur pays que jamais ne verraient que d'un œil, jusqu'à ce qu'ils auroient fait prouesse de leur corps au royaume de France*. Gauthier de Mauny avait juré devant dames et seigneurs qu'il seroit le premier qui entreroit en France et qu'il y prendroit castel ou forte ville, et y feroit aucune apertise d'armes.

Au commencement de l'automne de 1338, selon l'expression du poète historien, *Edouard étoit à Londres, environné de ducs, de comtes, de pages, de dames et de jeunes filles*. Robert d'Artois, se souvenant du très gentil pays de France, dont il étoit banni, étoit allé à la chasse et avait pris un héron. De retour à Londres, Robert fait rôtir son héron et le porte entre deux plats d'argent dans la salle du festin du monarque anglais; il étoit suivi de deux maîtres de vielle et de guitare, et de deux pucelles, filles de deux marquis; elles chantoient accompagnées des vielles et de la guitare. Ouvrez les rangs, s'écrie Robert, pour laisser passer les preux que l'amour a surpris : voici viande à preux à ceux qui sont soumis à dames amoureuses qui tout ont un beau visage. Le héron est le plus couard des oiseaux, il a peur de son om-

bre. Je donnerai le héron à celui d'entre vous qui est le plus poltron; à mon avis c'est Edouard, déshérité du noble pays de la France, dont il étoit l'héritier légitime; mais le cœur lui a failli et pour sa lascheté, il mourra privé de son royaume. Edouard bondit de colère, et jure par le Dieu du paradis et sa douce mère, qu'avant six mois il aura porté défi au roi de Saint-Denis (Philippe de Valois).

Robert jeta un rire et dit tout en basset : A présent j'ai mon avis (désir), et par mon héron commencera grande guerre.

Robert porta le héron au comte de Salisbury et le somma de jurer guerre au roi de France. La dame assise à côté de lui le pressa de prêter le serment demandé, *lui ferma l'œil droit avec deux doigts. Est-il bien clos, belle, dit le chevalier très gracieusement. — Ouy, répondit-elle. — A donc, s'écria Salisbury, je veux et promets à Dieu tout puissant, et à sa dame mère, que jamais cet œil ne sera ouvert ou par longueur de temps, ou par vent, douleur, ou martyre avant que je ne sois entré en France, que je n'y aie porté la flamme et combattu les gens de Philippe en aidant Edouard. A présent advienne qu'advienne.*

Le roi d'Angleterre dévoila ses intentions en réclamant les places de Guyenne, saisies sous le dernier règne. Le lecteur se rappelle que Charles-le-Bel s'était mis en possession de la Guyenne, et qu'un traité étant intervenu, plusieurs places de cette province étaient restées en quelque sorte en séquestre jusqu'à ce que le droit fût parfaitement constaté. Elles étaient toujours au pouvoir de la France à la mort de Charles IV. Quand Edouard vint

prêter serment de fidélité au monarque français, il en demanda la restitution. Loin de repousser cette réclamation, Philippe promit de rendre bientôt les places qui appartenaient évidemment à l'Angleterre, et déclara que la question de possession de celles dont la propriété paraissait douteuse, serait soumise au Parlement, auquel, selon la demande d'Edouard, devaient être adjoints six pairs agréés par lui, afin d'assurer la complète impartialité de l'arrêt. Des nuages s'étant amoncélés presque aussitôt entre la France et l'Angleterre, non content de conserver les places saisies, Philippe donna ordre à son sénéchal en Guyenne d'expulser de vive force Aimeric Dufort, vassal d'Edouard III, des terres contestées. Malgré cela, Edouard manifestait encore le désir de la paix et envoyait de nouveaux ambassadeurs à Paris pour conclure un traité définitif, afin de pouvoir s'occuper exclusivement des préparatifs de la croisade qui était alors l'objet de la grande préoccupation du monde.

Philippe, reconnu pour chef de la croisade, avait mis la plus grande activité dans ses préparatifs; il avait obtenu de la république de Gênes le nombre suffisant de vaisseaux pour le transport des Croisés. Se voyant dans l'impossibilité de réaliser ses projets d'outre-mer, il résolut d'employer ses forces contre l'Angleterre, et fit passer dans l'Océan les vaisseaux génois pour les réunir à la flotte qu'il construisait dans les ports de Normandie. Edouard profita de ces événements pour entraîner le parlement anglais, qui avait toujours été opposé aux guerres continentales et voulait alors refuser les subsides pour la guerre projetée. Lorsque la flotte génoise fut dans la Méditerranée, le Parlement fut convoqué. Dans

un discours soigneusement préparé, on lui montra la flotte française anéantissant le commerce anglais, saisissant les vaisseaux et les marchands, ravageant les côtes; préludes de plus grands désastres qui devaient amener la conquête de l'Angleterre, objet de tous les vœux du roi de France. Entraîné par ce sombre tableau, le Parlement accorda à son roi les subsides qu'il désirait.

Edouard rassembla sa flotte à Portsmouth, et ordonna en même temps aux vaisseaux qu'il avait à Bordeaux et dans les mers voisines, de regagner les ports d'Angleterre, en longeant la France, afin de savoir ce qui s'y passait et pour y causer le plus de mal possible. Philippe, indigné de cette conduite, ordonna à l'amiral Nicolas Bahuchet de se porter sur les côtes d'Angleterre et d'y exercer les plus grands ravages. Fidèle à la mission qu'il avait reçue, Bahuchet ravagea les côtes d'Angleterre, surprit et brûla Portsmouth et plusieurs autres places voisines, et s'empara de Guernesey, qui fut livré aux flammes. Cependant une flotte anglaise portant 500 cuirassiers et 2,000 archers, commandés par Derby et Gauthier de Mauny, parut devant Cadsant, ville qui occupait une position importante à l'entrée de l'Escaut et dans laquelle Louis, comte de Flandre, avait placé une garnison de 500 hommes sous le commandement de Guy, son frère, bâtard de Flandre. Les Anglais, secondés par un vent favorable, entrèrent dans le port à pleines voiles, attaquèrent si brusquement les Flamands, qu'ils les enfoncèrent, tuèrent la plupart des officiers, firent prisonnier Guy de Flandre, pénétrèrent dans la place et y causèrent les plus grands ravages, sans cependant la conserver; car, après avoir donné une rude leçon

à leurs ennemis, Derby et Mauny remontèrent sur leurs vaisseaux et rentrèrent triomphants en Angleterre.

Le pape Benoît XII, pontife aussi pacifique par caractère que par état, profondément affligé de la lutte qui venait d'éclater entre les deux principaux champions de la chrétienté, entreprit de rendre la paix au monde chrétien et de réaliser enfin le grand et magnifique projet de la croisade ; dans ce but, il envoya deux légats pour réconcilier les ennemis et faire cesser les hostilités. Edouard répondit aux légats « que, selon la louable coutume de » son royaume, il n'entreprenait pas d'affaire si impor- » tante sans avoir consulté les prélats, les grands et les » sages de la nation, aussi bien que ses confédérés ; qu'il » cesserait les hostilités jusqu'au 1^{er} mars, et qu'il tâche- » rait d'obtenir une prolongation de la trêve de son par- » lement, qui devait se réunir le 3 février. » La trêve fut, en effet, prolongée jusqu'au 24 juin.

Pendant Edouard ne s'endormait pas. Pour allumer une haine nationale contre le roi de France, il adressait à toutes les paroisses un long manifeste où il énumérait ses griefs contre Philippe de Valois, qui, à l'entendre, avait toujours refusé les propositions les plus raisonnables, tandis qu'il avait fait lui-même tous les sacrifices pour avoir la paix.

Edouard ne se contentait pas de parler, il agissait aussi, rassemblait des vaisseaux, enrôlait des cuirassiers et des archers, prescrivait aux évêques et aux prêtres de recueillir de l'argent dans les paroisses, d'annoncer de sa part, du haut de la chaire chrétienne, que son cœur de roi et de père saignait de surcharger ainsi son peuple, mais que le salut de la nation l'exigeait impérieuse-

ment, et que, sans un sacrifice héroïque, c'en était fait du peuple anglais.

Philippe de Valois ne comprit pas assez cette politique; tout en faisant des préparatifs de guerre, en relevant les murailles des places, en réunissant des troupes pour envahir la Guyenne, il négligea de surexciter le sentiment national, se posa vis-à-vis de la nation comme s'il eût été seul en cause et que le peuple ne fût pas intéressé à sa querelle; il ne sut pas communiquer à ses sujets cette fièvre guerrière, compagne de la victoire, cette haine contre l'Angleterre que les âges suivants ont toujours conservée. Tout en observant fidèlement la trêve, Philippe ne considéra cet armistice que comme un temps de repos, comme un moment donné pour se mieux préparer à la guerre, et prit dans l'Agénois des mesures que le roi Edouard regarda comme des commencements d'hostilités. Le 6 mai, Edouard déclara la trêve rompue.

L'un des auteurs de cette brusque rupture fut, incontestablement, Artevelle qui, poussé par ses Flamands qu'il surexcitait à son tour, pressait Edouard de passer en Flandre, lui promettant que toute la province allait se soulever en sa faveur. Mais les préparatifs d'une grande expédition sont toujours extrêmement lents, et Edouard ne put s'embarquer à Anvers que le 16 juillet. Après être débarqué le 22 du même mois, il trouva réunis quelques-uns de ses confédérés; Edouard les convoqua à Halle, en Hainaut, où accoururent le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le sire Jean de Hainaut, son oncle; le duc de Gueldre, le marquis de Juliers, etc. Ils n'étaient pas prêts à entrer en campagne, et l'eussent-ils été, ils déclarèrent ne pouvoir prendre les armes sans

l'autorisation de l'empereur Louis de Bavière, qui d'ailleurs ne ferait aucune difficulté de l'accorder, pourvu que le roi d'Angleterre daignât lui-même la solliciter.

A cette première déception vint s'en joindre une plus fâcheuse et plus inattendue. Ces Flamands audacieux, ces patriotes intraitables, ces ardents adversaires du comte Louis, qui avaient pendant si longtemps appelé Edouard pour les délivrer d'un tyran, satisfaits de quelques concessions que leur avait faites leur comte, s'étaient réconciliés avec lui et s'étaient engagés à demeurer neutres dans la guerre qui allait s'ouvrir, volonté qu'ils manifestèrent à Edouard, en lui déclarant que, pour attaquer la France, il ne pourrait passer sur leur territoire. Artevelle, sans lequel toutes ces dispositions avaient été prises, prépara un soulèvement; quelques mois après, en excitant une violente émeute, il contraignit le comte Louis à laisser tous ses équipages aux mains de ses sujets rebelles et à se retirer à Saint-Omer.

Edouard se trouva d'abord dans un extrême embarras; le peuple qui l'avait appelé, était sinon hostile, du moins indifférent; les grands seigneurs des Pays-Bas refusaient de lui accorder leur concours sans le consentement de Louis de Bavière, prince excommunié et, pour divers motifs, détesté d'une grande partie de ses sujets. Afin d'obtenir de l'ascendant sur les princes allemands, il se fit créer vicaire de l'empire, et acheta une partie de la noblesse allemande.

Il fallait opposer intrigue à intrigue, et défaire la trame laborieusement ourdie par Edouard. Pour cela Philippe envoya en Allemagne le roi de Bohême, prince plein de vaillance et d'adresse dans les combats; quoique

sans profondeur, il avait le talent de plaire et de manier les esprits à son gré; il usa si bien de ses talents diplomatiques, que, par sa courtoisie, sa franchise et son air vraiment chevaleresque, il regagna toutes les faveurs de l'empereur Louis, détruisit la mauvaise impression qu'il avait conçue du roi de France et le détourna d'unir ses forces à celles du roi d'Angleterre contre notre patrie. Il rentra en France suivi de 500 cavaliers destinés à renforcer l'armée française.

C'était sans doute beaucoup d'avoir reconquis l'amitié de l'empereur Louis de Bavière; mais la ligue des princes indépendants de l'Empire n'en existait pas moins, et, avant tout, il fallait la détruire. Pour y parvenir, Philippe employa les armes de son adversaire, la corruption. Ce n'est point sans dégoût que nous sommes obligé de parler de l'abjection de la noblesse allemande, qui mettait son épée à l'encan, se donnait à Philippe de Valois lorsqu'il lui jetait plus d'or, et retournait à Edouard lorsque celui-ci enchérissait sur son ennemi. Sans doute, dans cette lutte, Philippe de Valois ne perdait pas ses troupes : son armée demeurait entière; mais il épuisait ses trésors, et, pour les remplir, il se voyait forcé de créer de nouveaux impôts; et comme ce moyen était insuffisant, il altéra les monnaies et mérita ainsi d'être rangé parmi les rois qui ont attaché à leur nom la flétrissure de faux-monnayeurs.

Pour opposer une flotte à celle des Anglais et intercepter le passage des troupes des Iles britanniques dans les Pays-Bas, Philippe appela de la Méditerranée vingt galères de Gênes et vingt de Monaco, sous les ordres d'Antoine Doria et Barbavara, qui, réunies aux vaisseaux

français, formèrent une flotte considérable. Placée sous les ordres de l'amiral Quiéret et de Pierre Bahuchet, cette flotte parcourut le détroit sans rien rencontrer, tomba un dimanche matin sur Southampton, pillà cette ville de fond en comble, abandonna les femmes à la brutalité du soldat, et prit le large sans avoir éprouvé de pertes.

Les épisodes guerriers que nous venons de raconter ne sont que des avant-coureurs de la guerre réelle qui allait seulement commencer. Edouard, dans un conseil de ses alliés, ayant mis en question si l'on déclarerait solennellement la guerre, il fut résolu qu'avant toutes choses, *afin que leur guerre fut plus belle, il falloit envoyer leurs défisances au roi Philippe*. L'évêque de Lincoln reçut en conséquence cette importante mission, et se rendit à Paris pour *défier* Philippe. Le prélat, *qui moult étoit renommé de sens et de prouesse*, s'acquitta si noblement de sa mission et y mit tant de courtoisie, que Philippe en fut *charmé*. Le roi d'Angleterre n'en fut pas moins content, chose peu ordinaire en pareil cas.

Aussitôt que l'évêque de Lincoln fut de retour au camp du roi Edouard et eut certifié que les *défiances* avaient été faites au roi Philippe, Gauthier de Mauny se souvint qu'il *avoit promis en Angleterre, entre les dames, qu'il seroit le premier qui entreroit en France et prendroit châtel ou forteresse*. Il prit quarante lances, traversa le Brabant, entra dans le Hainaut, mit le feu en passant à la petite ville de Mortagne, et vint surprendre Thin-l'Évêque, château très fort situé à une lieue de Cambrai. Il remit la garde de cette forteresse à Guillaume de Mauny, son frère, et rejoignit à Malines le

roi d'Angleterre, auquel il rendit compte de cette expédition.

Ce brillant exploit, qui rappelait les plus beaux temps de la chevalerie, excita l'enthousiasme de l'armée anglaise; elle s'avança vers Cambrai, exerçant partout les plus affreux ravages. Dans une étendue de quatorze lieues il ne resta rien debout, excepté dans les forteresses; les maisons, les villages et les villes ouvertes furent totalement détruits, les arbres arrachés ou coupés, le riche butin enlevé, et le reste réduit en cendres; le bétail que l'armée ne pouvait traîner à sa suite fut tué sur place; en un mot, tout le pays fut changé en un désert.

Le roi de France, s'étant attendu que Cambrai serait la première ville attaquée par les Anglais, avait mis une nombreuse garnison dans cette place, qui fut sommée de se rendre par l'évêque de Lincoln, dont le rôle était de servir à la fois d'ambassadeur et de héraut d'armes.

Cambrai, investi par une armée de plus de 40,000 hommes, opposa une vive résistance, soutint des assauts multipliés sans faiblir, résista aux machines de guerre qui battaient vainement ses murailles en brèche, et fit craindre à ses ennemis de ne pouvoir s'en emparer avant la mauvaise saison. Edouard, pour ne pas consacrer une campagne entière contre une ville, sans espoir de l'emporter, ordonna de lever le siège et d'entrer en France. A cet ordre, le comte de Hainaut déclara que s'il avait suivi jusqu'alors le monarque anglais, c'est que la lutte s'était soutenue sur le terrain de l'Empire, mais qu'il ne pouvait entrer en France pour y combattre son oncle et son seigneur. Et il abandonna le roi d'Angleterre pour se placer sous le drapeau français.

Voilà l'esprit chevaleresque pris sur le fait et dans toute sa vérité native. Les rois de France et d'Angleterre comprirent et apprécièrent la conduite du comte de Hainaut; Edouard laissa partir, sans y mettre opposition, un chevalier qui quittait son armée pour se ranger sous les drapeaux de son ennemi, et Philippe de Valois reçut avec joie celui qui venait de combattre ses troupes, sans lui faire aucun reproche de ce qu'il avait guerroyé contre ses soldats.

L'armée anglaise entra en France le 25 septembre. L'avant-garde était dirigée par l'évêque de Lincoln, qui saccagea la terre de Coucy, prit la petite ville de Marle et brûla Saint-Gouvin; mais il fut arrêté devant la ville de Honnoncourt. Henri de Flandre attaqua vivement les retranchements; *mais là étoit Dam l'abbé qui, ne pas s'épargnoit, mais étoit devant et recueilloit les horions puissamment et lançoit aussi à la fois grands coups apertement.* Il saisit par le bras Henri de Flandre, qui fut délivré par les Anglais, sans toutefois pouvoir reprendre son épée, trophée glorieux précieusement conservé dans le couvent comme un gage de la vaillance de son abbé.

Philippe se contenta de suivre son adversaire et de le harceler, afin de fatiguer sa patience. Bientôt les vivres furent complètement épuisés dans l'armée anglaise, car le roi de France n'en avait plus laissé dans le pays que l'ennemi devait traverser. Au moment où le roi d'Angleterre allait faire un mouvement de retraite, trois hérauts d'armes se présentèrent au nom de Philippe et lui demandèrent un champ de bataille où il n'y aurait ni bois, ni marais, ni rivière. Edouard choisit près de la Capelle une plaine qui réunissait toutes ces conditions,

où Philippe alla à sa rencontre le 23 octobre. Les deux armées se rangèrent en bataille et attendaient que l'une des deux commençât l'attaque, quand il se leva vers le midi, devant l'armée française, un lièvre dont la vue excita l'hilarité générale, fit pousser de grands cris et produisit un mouvement qui se communiqua à tous les rangs. Les poursuivants d'armes, persuadés que la bataille avait commencé, se présentèrent à la hâte devant le général, furent reçus chevaliers, et pour cela furent nommés *chevaliers du lièvre*, parce que leurs exploits se réduisirent alors à la scène comique du lièvre.

Les Français, voyant que les Anglais ne faisaient aucun mouvement, mirent en délibération s'ils commencent le combat; les plus sages firent observer que, les ennemis étant contraints d'opérer leur retraite, vouloir les combattre c'était exposer un succès certain contre une chance incertaine, que d'ailleurs, le résultat, fût-il favorable, ne pouvait avoir une issue importante. Afin de ne pas être accusé de lâcheté, Philippe ne quitta le champ de bataille que lorsque les Anglais eurent replié leurs tentes et se furent retirés. Edouard se vit obligé de rentrer sur les terres de l'Empire sans avoir rien fait de sérieux.

La guerre s'était faite avec plus de succès du côté de la Guyenne; les Français avaient remporté plusieurs avantages, s'étaient emparés de Bourg et de Blaye, avaient assiégé Bordeaux, dont les habitants demandèrent un armistice dans le dessein d'attaquer en traître les assiégeants qui se virent obligés de lever le siège.

L'année avait été fort mauvaise pour le roi d'Angleterre : des dépenses énormes englouties sans profit, la

perte de plusieurs villes importantes, sans autre compensation que le petit fort de Thin-l'Evêque; encore une année comme celle-là, et Edouard se trouvait ruiné et réduit à l'incapacité absolue de continuer la guerre. Edouard, pour sortir de cette situation fâcheuse, convoqua à Bruxelles les seigneurs des Pays-Bas, afin de délibérer sur la continuation des opérations militaires. Artevelle s'y présenta avec tout l'appareil d'un prince, pour pousser le roi d'Angleterre dans une nouvelle voie et lui faire prendre une qualité qui devait entraîner la Flandre tout entière, demeurée jusqu'alors dans un état de complète neutralité. Ce qui empêchait les gros bourgeois flamands de se déclarer en faveur d'Edouard, c'est que, sous Philippe-le-Bel, ils s'étaient engagés à payer deux millions d'écus et à encourir l'excommunication s'ils prenaient jamais les armes contre le roi de France. Pour tourner cette difficulté, Artevelle conseilla au roi d'Angleterre de refuser la qualité de roi de France à Philippe de Valois, et de se l'attribuer à lui-même, titre qu'il avait déjà porté, quoique ce ne fût pas constamment. Il cessa dès lors de nommer Philippe roi de France, prit ce titre et associa dans ses armes les fleurs de lys au fier léopard.

Artevelle, tout triomphant de l'heureux succès de sa tentative, accourut auprès de Louis, comte de Flandre, le conjura d'abandonner Philippe de Valois, de s'attacher à Edouard et d'entraîner toute la Flandre à sa suite. Il ne put détacher de la France le comte Louis, non-seulement à cause des engagements qu'il avait pris, mais encore parce qu'il possédait sur le sol français les riches terres de Rethel et de Nevers.

Edouard publia un manifeste dans lequel, essayant de démontrer ses droits à la couronne de France, il énumérait les prétendus crimes de Philippe de Valois, qu'il appelait *falsificateur de monnaies* et *bourreau de ses sujets*. Il félicitait les Flamands d'être enfin rentrés dans l'obéissance au souverain légitime, et témoignait l'espoir qu'ils seraient bientôt suivis par la France entière, heureuse de se placer sous son drapeau. Pendant que ce manifeste se passait de main en main, Edouard retournait en Angleterre pour y faire de nouveaux préparatifs, afin de pousser, l'année suivante, la guerre avec une plus grande activité.

Les Français profitèrent de son absence pour prendre une cruelle revanche des ravages causés en France, se jetèrent sur les Pays-Bas, dévastèrent le Hainaut et se firent ainsi un ennemi implacable du comte titulaire de cette contrée.

Le jeune Guillaume de Hainaut osa défier Philippe, son oncle, qui se contenta de répondre : « Dites à ce » jeune fou que je ne sais à quoi tient que je ne brûle » tout son pays. » Devenu plus furieux par cette réponse, Guillaume, prince fier, belliqueux et nourri des grandes idées chevaleresques, se dévoua complètement à Edouard.

Philippe ordonnait de continuer les excursions, faisait battre les nombreux partis des ennemis, tentait de regagner les Flamands par des promesses flatteuses, et, voyant ses avances sans succès et repoussées par les bourgeois, il déterminait Benoît XII à employer enfin la redoutable sentence d'excommunication qu'ils s'étaient engagés à encourir s'ils prenaient les armes contre le roi de France.

Le service divin cessa tout-à-coup dans toute la Flandre; les Flamands en furent atterrés et seraient sans doute revenus au devoir de l'obéissance, si Edouard ne les eût consolés et ne leur eût envoyé des prêtres anglais qui, foulant aux pieds le premier devoir d'un ministre de l'Évangile, eurent l'infamie de célébrer les saints mystères, comme s'ils eussent pu le faire sans crime.

Cependant Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, continuait les ravages, dévastait le Hainaut à la tête de 6,000 chevaux et de 8,000 fantassins, et venait mettre le siège devant le Quesnoy. Il fut repoussé par des *canons-bombardes*. C'est la première fois qu'il est fait mention dans l'histoire de ces terribles instruments de destruction et de mort qui devaient prendre tant de développement et changer totalement l'art militaire. La garnison de Thin-l'Évêque inquiétant sans cesse Cambrai, le duc de Normandie vint faire le siège de cette place et s'en empara.

Cependant l'Angleterre armait ses soldats, ses vaisseaux se réunissaient, tout annonçait l'une de ces invasions qui ne laissent rien subsister dans un pays. Cette grande armée se mit en mer le 22 juin, s'avança vers la Flandre et rencontra près de l'Ecluse la flotte française forte de 120 gros vaisseaux et d'une multitude de petits bâtiments. Le roi, qui avait confié le commandement de la flotte à l'amiral Quiéret, à Pierre Bahuchet, trésorier de la couronne, à Barbavara, de Porto-Venere, prescrivit à ses amiraux d'empêcher le débarquement des Anglais, ajoutant que si, par leur faute, Edouard abordait, *il les feroit de male mort mourir*.

Les amiraux-commandants de la flotte française furent

divisés sur les dispositions à prendre pour empêcher le débarquement. Barbavara proposa de se tenir en pleine mer, afin d'avoir la liberté des mouvements et d'agir selon les circonstances. Mais, malgré leur peu d'expérience de la mer, se croyant bien plus habiles qu'un corsaire peu digne d'élever la voix devant tant de chevaliers, les amiraux français voulurent former une ligne de vaisseaux assez rapprochés pour fermer le passage; ils choisirent, pour attendre la flotte anglaise, une baie entre l'Ecluse et Blankenberg, où les vaisseaux, disposés sur trois lignes, furent tellement rapprochés, qu'ils se touchaient presque.

Lorsque Edouard, dont la flotte était moins nombreuse que celle des Français, mais mieux exercée à la mer et montée par de valeureux guerriers et les plus habiles marins, aperçut les dispositions de la flotte française, il ordonna un mouvement en arrière. Les Français, immobiles, incapables d'apprécier cette habile manœuvre, disaient : *Ils ressoignent et reculent, car ils ne sont pas gens à combattre à nous.* Ils ne furent pas longtemps dans cette illusion : les Anglais arrivent à pleines voiles, s'élancent sur la première ligne, laissent tomber d'énormes crochets qui saisissent les vaisseaux français; on combat à l'abordage avec un courage de lion. La première ligne une fois détruite, la seconde et la troisième le sont aisément. Quoique le roi Edouard soit trois fois blessé, malgré cela il ne cesse de commander depuis six heures du matin jusqu'à midi, car la bataille navale de l'Ecluse dura tout ce temps. Les Anglais comptèrent 7,000 morts; notre perte en hommes fut de 30,000 soldats et matelots; deux de nos amiraux, faits prisonniers,

furent indignement mis à mort : l'amiral Quiéret fut tué de sang-froid, et Bahuchet fut pendu au mât de son navire; Barbavara, qui avait pris le large, échappa seul avec sa division.

Cette action navale fut la première grande lutte que nous ayons eu à soutenir sur mer. Depuis cette époque, combien de vaisseaux français, de marins illustres n'ont pas succombé en essayant de disputer l'empire des mers à des rivaux heureux !

Il serait difficile de peindre la consternation générale de l'armée française à la nouvelle de la destruction de la flotte; personne n'osant en instruire Philippe, son fou l'en informa. Le roi apprit la nouvelle de cet affreux malheur avec une fermeté de caractère qui l'honore; il ne s'emporta point contre des sujets fidèles et remit entre les mains de Dieu sa vie et la fortune de son royaume.

Le roi se replia aussitôt sur la France pour en couvrir les frontières; prévoyant qu'Edouard attaquerait d'abord Tournai, il confia la défense de cette place à Godemar Dufay, nommé par le roi *souverain-capitaine et régent de tout le pays soumis à la dépendance de Douai et de Tournai*. Dufay, qui sauva alors le pays, devait peu après causer le plus grand malheur à la France, en défendant trop mollement le passage de Blanche-Tache. Il y a des moments dans la vie où les hommes faiblissent, où ils cèdent à des considérations dont ils n'aperçoivent pas toutes les conséquences.

Le roi de France se rapprocha de Tournai pour inquiéter l'ennemi, sans cependant vouloir accepter de combat, et força Edouard à se consumer peu à peu sans rien faire, ce qui lui causait la plus violente colère. Dans

un de ces moments d'emportement, il envoya un cartel à Philippe de Valois (à qui il déniait le titre de roi) pour se battre seul à seul, ou avec un certain nombre de chevaliers, ou avec les deux armées. Philippe répondit qu'il accepterait ce combat comme simple chevalier s'il voulait mettre en jeu son royaume d'Angleterre contre celui de France. Cette proposition dérisoire fut repoussée.

Tout le désavantage était évidemment du côté du monarque anglais qui, malgré sa brillante victoire de l'Écluse, avait épuisé ses trésors sans pouvoir emporter une seule place française, et voyait ses alliés prêts à le quitter. Il perdait dans l'Aquitaine les places de Bourg, Blaye et plusieurs autres forteresses. De leur côté les Écossais, opprimés sous le joug des Anglais, se relevaient, chassaient les étrangers et pénétraient même en Angleterre. Au milieu de ces contre-temps, Robert d'Artois faisait une tentative sur Saint-Omer, où il prétendait avoir des intelligences, et était repoussé avec une perte de 1,800 hommes.

Tant de pertes réitérées coup sur coup firent naître l'espoir d'arriver enfin à la paix, et Jeanne de Valois, sœur du roi de France, mère du comte de Hainaut et belle-mère du roi d'Angleterre, seconda les efforts des légats du pape Benoît XII, chargés d'amener les esprits à une pacification durable. Des plénipotentiaires, nommés de part et d'autre, arrivèrent enfin à faire signer, le 25 septembre, une trêve de six mois.

§ III. *Guerre de Bretagne (1341-1346).*

Le système féodal, en divisant le territoire en une

multitude de souverainetés, avait donné à chacune d'elles une constitution dont les bases n'étaient pas toujours parfaitement définies ; de là naissaient fréquemment des questions très sérieuses, qui réagissaient souvent sur le corps de la nation tout entière. Le roi, en sa qualité de premier suzerain de tous les fiefs, avait incontestablement le droit de prendre connaissance des grands démêlés, et son devoir était d'intervenir quand son action était nécessaire. C'était là une cause de lutte qui amenait fréquemment une conflagration universelle, tant il est vrai que tous les systèmes politiques, même les mieux balancés, ont de graves inconvénients. Le pouvoir absolu, despotique, énerve ; le pouvoir tempéré par des assemblées, soulève des tempêtes ; la centralisation la plus puissante, en ramenant tout à elle-même, s'use dans la multitude des affaires ; la décentralisation jette dans des inconvénients non moins graves. C'est à l'homme politique à étudier les besoins, le caractère, la force du peuple qu'il est appelé à conduire, pour lui donner un gouvernement proportionné à sa nature.

Une question de succession, relative à la Bretagne, vint bientôt faire disparaître les espérances de paix, entre la France et l'Angleterre, que la trêve avait fait naître.

La cause de cette grande lutte reposait sur une question de succession. Jean III, le duc de Bretagne le plus aimé de son peuple, qui mérita d'être surnommé *le Bon*, par son humeur pacifique et ses vertus personnelles, n'avait cessé de travailler à la grandeur de sa chère Bretagne ; il y avait fait fleurir la paix, les arts et les lettres, et il en avait maintenu noblement l'indépendance au-dehors. Au milieu de cette prospérité générale, qui

lui causait tant de bonheur, Jean III, portant les regards dans l'avenir, se voyant sans enfants malgré trois mariages, se demandait ce que deviendrait cette félicité lorsqu'il ne serait plus. Redoutant un conflit entre deux grandes maisons, qui toutes deux pouvaient prétendre à la couronne ducale, il résolut de le prévenir en faisant un testament en faveur de Jeanne-la-Boiteuse, sa nièce, épouse de Charles de Blois, fille de son frère Germain Guy, décédé il y avait quelque temps. Outre cette nièce, Jean III avait un plus jeune frère consanguin, fils de Yolande de Dreux et d'Arthur III, nommé Jean de Montfort, nom qui marquera à jamais dans les annales des Bretons. Si Jean III eût porté son choix sur Jean de Montfort, nul doute qu'en dépit des réclamations, si justes qu'elles fussent, de Jeanne de Penthièvre, la Bretagne n'eût retrouvé la paix et la tranquillité. Mais Jean III se préoccupait avec raison de la question de droit. Considérant que Guy, père de Jeanne de Penthièvre, eût été, incontestablement, l'héritier légitime et incontesté, s'il eût vécu; que le droit de représentation étant admis en Bretagne, sinon clairement exprimé dans les lois, du moins en fait, la couronne ducale appartenait à Jeanne, il la déclara son héritière au duché de Bretagne, du consentement d'une assemblée de nobles et de comtes Bretons.

Jean III, peu rassuré sur les conséquences des mesures qu'il avait adoptées, résolut de donner à sa nièce, pour époux, un neveu du roi de France, Charles de Blois, qu'il voulait même faire reconnaître pour comte par l'assemblée générale de Bretagne, lorsqu'il fut surpris par la mort. Assuré de l'appui des prélats et des barons, Charles

de Blois se persuada qu'il ne rencontrerait aucune difficulté sérieuse; mais le comte de Montfort avait pour lui *les communautés, chapitres, villes et généralement tout le peuple*, aux yeux duquel il était le véritable représentant de la nation, tandis que Jeanne de Penthièvre, malgré tous ses droits, amenait derrière elle l'étranger, toujours suspect en Bretagne. Pour affaiblir l'acte de donation, il se répandit qu'avant de mourir Jean III, voulant paraître devant Dieu pur de toute injustice, avait révoqué cette donation et avait positivement nommé Jean de Montfort son héritier, ce que contestait Charles de Blois; il assurait qu'avant de mourir, son oncle avait confirmé son premier acte et l'avait nommé lui-même duc de Bretagne; mais le testament avait été supprimé, et, après l'avoir vainement cherché, on n'avait pu le trouver. Jean de Montfort, cependant, pour mieux s'assurer du droit, courut à Nantes, s'y fit reconnaître à l'improviste; puis, à *grand foison d'armes*, il alla chercher le nerf de la guerre, c'est-à-dire le riche trésor amassé à Limoges par l'ancien duc. Rentré à Nantes, il trouva encore un autre trésor gardé dans la cathédrale. Avec ces richesses, il donna des fêtes brillantes à Nantes, où il convoqua les *seigneurs, cités et bonnes villes du pays*. Un seul seigneur répondit à cet appel; tous les autres refusèrent de le reconnaître, preuve évidente que Charles de Blois avait tous les grands pour lui. Jean de Montfort, sans se déconcerter, appelle sous ses étendards des soldats de toutes les nations, cavaliers et fantassins, nobles et roturiers, promettant de récompenser noblement tous les services qui lui seraient rendus. Quand il est assez fort pour attaquer, il enlève Brest à Gauthier

de Clisson, Rennes à Henri de Spinefort, Hennebon à son frère Olivier, Auray à Geoffroi de Malestroit et à Yves de Tréziguidy, qui furent obligés de reconnaître son autorité; il prit Vannes et Karhaix, et s'embarqua au Guido pour l'Angleterre, afin de réclamer l'appui du roi Edouard; car il comprenait que, malgré ses succès passagers, il ne pourrait tenir contre la masse de la noblesse soutenue par le roi de France, s'il n'avait lui-même un roi pour défendre sa cause. Il fit hommage à Edouard et le reconnut comme le seul et légitime roi de France.

Charles de Blois, avant de poursuivre une guerre ruineuse pour ses sujets, recourut à la justice, fit en conséquence citer Montfort à comparaître par devant les pairs de France pour constater de quel côté était le droit. Montfort, persuadé que l'hommage rendu à Edouard était ignoré en France, fêta magnifiquement à Nantes les commissaires du roi envoyés pour le citer, se rendit à Paris, accompagné de 400 cavaliers, et se présenta à Philippe de Valois, qui lui reprocha d'avoir fait hommage de ses terres à Edouard et de lui avoir donné la qualité de roi de France. Quoique Montfort eût nié et qu'il eût juré de demeurer à Paris jusqu'à la fin du procès, accusé par sa conscience et sentant que, coupable comme il l'était, le procès ne pouvait avoir une favorable issue, il prit la fuite dès le lendemain et courut se renfermer dans son château de Nantes. Les douze pairs réunis à Conflans, après avoir entendu les avocats de Charles de Blois et ceux de son rival, adjugèrent le duché au premier, pendant que son compétiteur achevait de s'en rendre maître. — « Beau neveu, dit aussitôt Philippe

» à Charles, vous avez jugement pour vous de bel héritage et grand ; or, vous hâtez et pensez de le reconquérir sur celui qui le retient à tort, et priez tous vos amis qu'ils vous veuillent aider à ce besoin, et je ne vous y faudrai mie. »

Charles de Blois réunit des troupes et s'avança vers la Bretagne avec le plus *brillant amas d'hommes d'armes*. La noblesse de France y était représentée par le duc de Normandie, fils du roi, cousin de Charles, généralissime de l'armée; par son oncle le duc d'Alençon, par son frère le comte de Blois, par les ducs de Bourgogne et de Bourbon; par le comte d'Eu, connétable de France; par son fils, le comte de Guines; par le vicomte de Rohan et par tous les princes et barons qui se trouvaient à la cour. Le roi de Navarre, le duc de Lorraine, le duc d'Athènes, le comte de Vendôme, dom Louis d'Espagne, furent aussi de la partie; Antoine Doria et Grimaldi marchaient avec les Génois; le Gallois de la Baume, maître des arbalétriers de France, conduisait les archers.

Après avoir pris en passant Carquefou et Champtocéaux, l'armée se présenta sous les murs de Nantes, et tandis qu'une partie des soldats en commençaient le siège, plusieurs seigneurs firent des *apertises d'armes*; le duc d'Athènes alla attaquer le château de Valgarnier, où il éprouva une assez vive résistance; Sauvage d'Attigny fut même pris par Ferrand, défenseur de la place, qui promit de le rendre si le duc de Normandie voulait consentir à un combat de 200 chevaliers français contre 200 chevaliers bretons. Cette joute fut acceptée, et l'on vit les plus nobles Français descendre dans l'arène et tuer tous les Bretons, à l'exception de trente qui furent pris,

amenés au camp et décapités. Les têtes de ces infortunés furent lancées dans les murs de Nantes pour apprendre aux habitants le sort qui leur était réservé s'ils voulaient continuer une défense impossible. Un nouveau désastre vint abattre tous les courages; Henri de Léon, ayant voulu protéger l'arrivée d'un convoi dans la ville, laissa entre les mains des Français 200 enfants des meilleurs bourgeois. Chacun tremblait de voir renouveler sur eux le supplice cruel exercé sur les trente; pour l'éviter, le peuple ouvrit une porte aux Français, qui prirent possession de la place, se rendirent maîtres de Montfort et le dirigèrent sur Paris, où il fut renfermé dans la tour du Louvre.

La prise de Nantes, l'emprisonnement du chef de la maison des Montfort, les pertes considérables éprouvées par le parti hostile à Charles de Blois, persuadèrent que la Bretagne ne serait plus contestée à Jeanne de Penthièvre. Mais la femme de Montfort, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde et sur lesquelles on a, sans doute, imaginé les fables des amazones. Jeanne de Montfort, qui s'était chargée de la défense de Rennes pendant que son époux défendait Nantes, ayant appris la captivité de son mari, ne douta point qu'il ne fût mis à mort; mais, quoiqu'elle eût « grand deuil en l'âme et fust accablée d'angoisses, elle montra qu'elle avait bien courage d'homme et cœur de lion. »

Jeanne de Montfort, sentant la faiblesse de Rennes, qui devait infailliblement céder devant les forces de la Bretagne presque entièrement réunies sous les drapeaux de Charles de Blois, confia la défense de cette ville à Ca-

doudal, gentilhomme plein de courage, et se retira elle-même à Hennebon, place maritime très bien fortifiée, d'où l'on pouvait facilement communiquer avec l'Angleterre, soit pour en tirer des secours, soit même pour s'y retirer en cas de nécessité. Charles de Blois commença les travaux de la campagne par le siège de Rennes, y jeta la terreur par ses redoutables machines de guerre et l'obligea à se rendre, toutefois à la condition que les soldats seraient libres de se retirer à Hennebon, auprès de la comtesse de Montfort.

Effrayée de la chute de Rennes, Jeanne envoya en Angleterre Amaury de Clisson, pour y conduire son fils, le petit Jean de Montfort, afin de renouveler en même temps à Edouard l'hommage pour le duché de Bretagne et mettre à sa disposition les principales villes de la vieille Armorique. Edouard agréa cet hommage, se déclara le protecteur du jeune comte, et ordonna à Gauthier de Mauny de conduire en Bretagne un corps de 4 ou 5,000 hommes.

Charles de Blois, à peine maître de Rennes, se dirigea sur Hennebon, espérant prendre la comtesse avec son fils et terminer ainsi la guerre. Si les travaux de siège étaient poussés avec une extrême vivacité, la défense, soutenue par la comtesse de Montfort qui *chevauchait le casque en tête, l'épée au côté, animait les soudoyers*, ordonnait aux femmes de dépaver les rues et de porter les pierres sur les murailles, ne fut pas moins brillante que l'attaque. Un jour, au milieu d'un combat acharné, la comtesse, montée au haut d'un donjon pour surveiller le combat, s'aperçoit que le camp de Charles de Blois est absolument abandonné par les guerriers, qui tous avaient

voulu prendre part à l'assaut. Elle descend, monte à cheval, se fait suivre de 300 chevaliers, sort par une poterne détournée, arrive au camp de son rival et y met le feu. A la vue de l'incendie qui dévore ce qu'ils ont de plus précieux, les soldats de Charles de Blois, sur le point d'être maîtres de la ville, abandonnent les remparts pour courir éteindre les flammes. La comtesse, qui cherchait alors à regagner Hennebon, se voyant couper le chemin, pousse jusqu'à Auray, tenant l'épée d'une main et de l'autre le flambeau, instrument de sa victoire; elle entre dans les murs de la ville sans avoir pu être atteinte par Louis d'Espagne, attaché à sa poursuite. Jeanne recueille 5 ou 600 aventuriers, se met à leur tête, et cinq ou six jours après son départ, au lever du soleil, elle reparaît à la porte d'Hennebon, où elle rentre, enseigne déployée, au bruit des fanfares guerrières, ranimant le courage d'une troupe de héros qui la croyaient à jamais perdue. Cet acte vraiment prodigieux jeta les Français dans la plus grande surprise, car *ils ne furent jamais si honteux ni si courroucés, que d'être tellement menés d'une femme à la vue de leur camp*. Ils livrèrent aussitôt un assaut qui dura jusqu'à midi, sans succès.

Tandis que Charles de Blois courait punir Auray de l'asile qu'elle avait donné à Jeanne de Montfort, le célèbre Louis d'Espagne fit venir douze machines de guerre et commença à battre les murailles du château d'Hennebon. Les habitants et les soldats effrayés demandèrent à capituler. La reddition de la place fut arrêtée pour le lendemain, malgré les larmes et les instantes prières de Jeanne de Montfort, qui promettait qu'avant trois jours les assiégés seraient délivrés par les Anglais. La

comtesse, renfermée dans le château, l'œil fixé sur la mer à travers une croisée fermée par une grille de fer, n'attendait que l'heure où elle serait livrée à ses ennemis. Déjà les assiégeants s'avançaient pour prendre possession de la place, quand Jeanne de Montfort pousse ce cri : « Voilà le secours ! voilà le secours ! » On monte en foule sur le donjon, et bientôt on voit la mer couverte d'une multitude de grands et de petits vaisseaux qui entraient à pleines voiles dans le port. A la stupeur succèdent les cris de joie. L'accommodement est rompu, et Mauny débarque librement dans la place.

Après avoir donné l'ordre de tapisser ses appartements, la comtesse descend, *s'avance au-devant d'eux à joyeuse chère, et vient baiser messire Gauthier de Mauny et ses compagnons les uns après les autres, deux fois ou trois, comme vaillante dame.* Louis d'Espagne, sentant qu'il fallait frapper fort, attaqua avec une extrême violence les hautes murailles. Le bruit des machines de guerre semblait faire écho avec les chants de fête qui retentissaient dans l'intérieur du château. Le surlendemain Mauny sortit de la forteresse et se porta à la rencontre de l'armée française. A la vue de nos braves chevaliers : *Que jamais, s'écria-t-il, je ne sois baisé de dame, ni de douce amie, si jamais je rentre en chastel ou forteresse nusque tant que j'aie renversé un de ces venants !* Il s'élança alors avec furie contre l'armée de Lacerda, la met en fuite et *en fait verser plusieurs les jambes contre monts.*

Louis d'Espagne, ayant perdu tout espoir d'enlever Hennebon, leva le siège et se rendit devant Auray auprès de Charles de Blois. Mis à la tête d'un faible corps,

il parcourt le pays, soumet Dinan et Guérande. Après avoir saccagé cette ville, il s'empare de quelques vaisseaux, dévaste les côtes de la Basse-Bretagne, descend sur les terres près de Quimperlé et s'avance dans le pays. Mauny, mis à sa poursuite, divise son armée en trois corps pour enlacer son adversaire. Louis, n'ayant que des forces bien inférieures, essaie de regagner ses vaisseaux. Il écrase un des corps de Mauny; mais presque aussitôt il se trouve enveloppé par les deux autres, auxquels se joignent les paysans bretons. Il traverse leurs rangs, laissant sur le champ de bataille une partie des siens, et arrive presque seul sur le rivage de la mer. Voyant sa flotte au pouvoir des ennemis, il se jette dans une barque, échappe à la poursuite de ses adversaires, s'échoue au port de Redon, s'empare de petits chevaux et parvient à Rennes, échappant ainsi aux efforts de Mauny.

Ce vaillant capitaine anglais remonte alors sur ses vaisseaux et veut regagner Hennebon; mais les vents contraires le forcent à descendre près de la Roche-Prion. *Seigneurs*, dit-il à ses compagnons, *tout travaillé que je suis, j'irois volontiers assaillir ce fort chastel si j'avois compagnie*. Ses chevaliers lui répondent : *Allez-y hardiment, et nous vous suivrons jusqu'à la mort*. Gérard de Maulain, défenseur du fort, repousse l'assaut des assaillants et blesse Jean Bouteillier et Matthieu Dufresnoy, qui avaient eu une grande part au succès de Quimperlé.

Gérard de Maulain eût probablement succombé si un de ses frères, nommé René de Maulain, capitaine commandant d'un petit fort appelé Favet, ne fût accouru à

son secours. Il fit prisonniers en passant Jean Bouteillier et Hubert Dufresnoy, et détermina, par sa seule présence, la levée du siège. Mauny irrité court aussitôt livrer l'assaut au château de Favet; mais ce castel, secouru par Gérard de Maulain, oppose une telle résistance que Mauny, persuadé de l'inutilité de ses efforts, lève le siège, s'empare d'un petit castel qu'il trouve au milieu d'une forêt, et retourne alors à Hennebon auprès de la comtesse de Montfort, qui le *festoya, baisa et accompagna de grand courage.*

Cependant Charles de Blois, après avoir emporté Auray, Vannes et Karhaix, vint de nouveau placer le siège devant Hennebon. Depuis que le premier siège avait été levé, les murailles avaient été mises dans un magnifique état de défense. Aussi, à la vue des engins de guerre de Charles de Blois, la garnison ne cessait de faire entendre des plaisanteries, allait par moquerie essayer l'endroit des murailles qui avaient été frappées par les balistes, et, pour mettre le comble à la dérision, elle criait aux assaillants : « Allez chercher vos compagnons qui reposent » dans les champs de Quimperlé. »

Irrité de telles plaisanteries, le vaincu de Quimperlé, Louis d'Espagne, conçut une affreuse vengeance, et, afin de pouvoir la satisfaire, il sollicita une grâce du *doux et bienveillant* Charles de Blois. Celui-ci, ne soupçonnant nullement quelle pouvait être la grâce sollicitée, engagea imprudemment sa parole. « Je vous prie, dit Louis d'Espagne, que vous fassiez ici tantôt venir les deux chevaliers qui sont en votre prison du Favet; c'est à savoir, messire Jean Bouteiller et messire Hubert Dufresnoy, et me les donniez pour en faire ma volonté.

» C'est le don que je vous demande; ils m'ont chassé,
 » déconfit et blessé. Ils ont occis monseigneur Alphonse
 » mon neveu. Si ne m'en sais autrement venger, lorsque
 » je leur ferai leurs têtes couper devant leurs compa-
 » gnons qui céans sont renfermés. »

« Messire Charles, qui de ce fut moult ébahi, lui dit :
 » Certes, les prisonniers vous donnerai volontiers, puis-
 » que demandés les avez; mais ce seroit grand cruauté et
 » blâme à vous, si vous faisiez deux si vaillants hommes
 » mourir, et auroient nos ennemis cause de faire ainsi
 » aux nostres, quand tenir les pourroient; car nous ne
 » savons ce qui peut nous advenir de jour en jour. Pour-
 » quoi, cher sire et beau cousin, je vous prie, que vous
 » veuillez être mieux advisé. »

Louis d'Espagne rappela à Charles de Blois sa parole de chevalier, lui déclara qu'il quitterait son armée s'il ne la gardait, et obtint ainsi les deux chevaliers. Charles les remit au cruel Espagnol en le conjurant de nouveau de renoncer à son barbare dessein.

Cependant la nouvelle de la prochaine exécution de deux prisonniers était parvenue jusque dans les murs d'Hennebon, et l'on mit aussitôt en délibération le moyen d'arracher ces deux chevaliers à la mort cruelle qui leur était réservée.

Il fut résolu que la plus grande partie de la garnison attaquerait le front de l'armée française, tandis que quelques hardis guerriers, à la tête desquels se trouverait Mauny, tourneraient le camp français, y pénétreraient et délivreraient les captifs. Ce projet réussit complètement, car l'armée française ayant laissé seulement quelques domestiques pour garder le camp français, il fut facile à

Mauny de pénétrer jusqu'à la tente de Charles de Blois, de prendre les captifs, de les mettre sur de bons *destriers* et de les ravir à la mort. C'est là, assurément, l'une des aventures les plus touchantes et l'un des plus grands dévouements de l'amitié chevaleresque. On croit que Charles de Blois se prêta à cet enlèvement : « Car, dit Châteaubriand, on soupçonne la vertu d'avoir commis une bonne action, aussi facilement qu'on accuse le vice de s'être rendu coupable d'un crime. »

Persuadé enfin de l'impossibilité d'emporter Hennebon d'assaut, Charles de Blois leva de nouveau le siège, licencia une partie de son armée, qu'il ne pouvait plus payer, et parcourut, avec le reste, le pays qui tenait encore pour son adversaire.

Jeanne de Montfort, voyant ses affaires baisser et sentant la nécessité d'obtenir de nouveaux secours si elle voulait se soutenir, envoya en Angleterre pour réclamer de nouvelles troupes ; elle y passa elle-même, pensant que sa présence produirait plus d'effet sur le roi Edouard, qui était alors principalement occupé de la guerre d'Ecosse. Le lecteur se rappelle que, pendant l'expédition du roi d'Angleterre en France, l'Ecosse avait non-seulement reconquis son indépendance, mais encore envahi l'Angleterre. Edouard avait résolu de la soumettre absolument, lorsque, vivement pressé par Jeanne de Montfort et sentant la nécessité de la soutenir pour se servir de la Bretagne contre la France, il fit une trêve avec les Ecosais, commença les préparatifs d'une grande expédition sur le continent, et envoya Robert d'Artois avec quelques troupes pour seconder les partisans de Jeanne de Montfort.

La comtesse quitta les côtes de l'Angleterre avec quarante-six vaisseaux, montés par la fleur de la chevalerie, Robert d'Artois, Pembroke, Salisbury et Suffolx. Instruit de ce départ, Charles de Blois courut barrer le passage à cette flotte avec trente-deux gros vaisseaux commandés par Antoine Doria et Louis d'Espagne. Le combat se distingua par un caractère d'animosité rarement connu sur mer : les vaisseaux s'approchaient, se saisissaient ; les guerriers sautaient sur les navires ennemis, prenaient leurs adversaires corps à corps. Aucun surtout ne montra plus d'audace que Louis d'Espagne, qui se vengeait de la malheureuse affaire de Quimperlé. La nuit sépara les combattants, dont les vaisseaux dispersés ensuite par la tempête, ne purent se rejoindre, ce qui empêcha un nouveau combat et permit aux deux partis de rentrer chacun dans leur port. Les Français avaient perdu deux vaisseaux ; les Anglais en avaient laissé quatre entre les mains de nos marins. A peine débarqués dans un petit port près de Vannes, les Anglais se portèrent sur cette ville, en commencèrent le siège et l'emportèrent, pendant une nuit, par une attaque simulée, quoiqu'elle fût défendue par une forte garnison sous les ordres de deux guerriers fameux, Henri de Léon et Olivier de Clisson, qui parvinrent à s'échapper avec leurs troupes. Honteux de cette défaite, Olivier de Clisson et ses compagnons d'armes firent un appel à tous ceux qui partageaient leur antipathie pour les Montfort, se portèrent sur Vannes, reprirent cette ville d'assaut et poursuivirent la garnison anglaise l'épée dans les reins. Robert d'Artois, grièvement blessé dans cette fuite, se retira à Hennebon. Ses plaies ayant pris une marche dangereuse, il demanda à

être transporté en Angleterre pour s'y faire soigner, et mourut en route. Telle fut la triste fin d'un homme qui aurait pu servir honorablement sa patrie, et qui la plongea dans un abîme de malheurs dont il vit à peine le commencement. Il semble que la justice divine l'amena sur la terre de France afin qu'il y reçût le coup de mort de la main de ceux qu'il voulait asservir.

« Edouard, dont Robert était l'idole, se décida, sur la nouvelle de sa mort, à venir en personne conduire la guerre. « Je jure, disait-il, de tourner si mal ce pays félon, que, dans quarante ans, il ne sera plus recouvré. » Il publia aussitôt un ban par le royaume, sommant chacun, noble ou non, d'appareiller pour se mouvoir avec lui dans un mois. A cette époque, en effet, il dirigea sur la Bretagne grand amas d'hommes et de vaisseaux, prit terre à Brest, alla droit au cœur du pays, saccagea Rohan, enleva Pontivy, Le Faouet, La Roche-Derrien, Ploermel, Malestroit, fut reçu et festoyé liement par la comtesse de Montfort, laissa une partie de ses troupes devant Vannes, une autre devant Rennes, une autre devant Nantes, et se mit lui-même à ravager et à tuer tout ce qui se trouvait sur son passage, déclarant bien haut ne rien vouloir entreprendre contre le roi de France, mais défendre l'héritage du jeune Montfort, son futur gendre : étrange manière de défendre un pays que de le mettre à feu et à sang. Edouard revint ensuite au siège de Vannes, où se faisaient les plus brillants faits d'armes ou apertises. Les assiégés portaient l'audace jusqu'à ouvrir les portes et à se ranger devant les murs. Mais, un jour qu'Olivier de Clisson et Henri de Léon repoussaient les Anglais à grands coups de hache, on ferma les portes sur eux, et

ils furent obligés de rendre les armes. En même temps Louis d'Espagne maltraita la flotte d'Edouard à tel point, qu'il fallut la mettre à couvert aux ports de Brest et d'Hennehon (1). »

Le roi de France ayant, de son côté, réuni la plus haute noblesse pour en former une armée considérable sous le commandement de Jean, son fils, duc de Normandie, lui ordonna de se diriger sur Nantes, où accourut aussi le roi d'Angleterre. Edouard s'étant retiré dans un lieu de difficile accès, Jean de France essaya d'envelopper son camp de manière à intercepter tous les vivres et à le contraindre ainsi à se soumettre sans combat. Bientôt fatigués par les pluies qui commencèrent à tomber avec abondance, et honteux de ce qu'ils regardaient comme une vie oisive et indigne d'un soldat, les Français prêtèrent l'oreille aux exhortations à la paix faites par deux cardinaux qui se présentèrent dans les deux camps et finirent par faire conclure une trêve qu'on devait consacrer à élaborer un traité définitif, dont les conditions devaient être discutées à Avignon, en présence du Pape, par les plénipotentiaires des deux rois. Quoique la pacification dût comprendre tous les alliés des deux souverains, il était cependant dit que, dans le cas où les prétendants au duché de Bretagne ne pourraient s'entendre, il leur serait loisible de recourir aux armes, sans que la trêve fût rompue entre les deux monarques, à moins qu'ils n'eussent fait l'un contre l'autre quelque acte d'agression.

Lorsqu'une trêve, même de quelques jours, avait fait

(1) Pitre-Chevalier.

place à la guerre, c'était, comme dans un beau jour d'été après de longues pluies, une joie universelle, un mouvement continu de fêtes qui se succédaient sans fin ; c'était, en un mot, la France vive, agile, heureuse, expansive, toujours prête à s'élancer au plaisir. Pendant la trêve qui venait d'être signée, les réjouissances furent plus magnifiques encore. Le roi, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, son second fils, annonça des fêtes splendides, des tournois plus beaux que ceux qu'on avait vus. Aussitôt l'on vit arriver une multitude d'étrangers, parmi lesquels nous devons citer le comte de Salisbury qui, après avoir été longtemps retenu en France, avait enfin revu sa patrie, où il apprit son déshonneur. Les amours d'Edouard et de la comtesse lui étaient complètement inconnues, lorsque, dans un brillant tournoi donné à Londres, le comte et la comtesse, qui étaient du nombre des invités, assistèrent aux joutes, castilles, pas d'armes, danses de tous les genres. Dans l'une de ces danses, la comtesse de Salisbury ayant laissé tomber un ruban bleu qui attachait son élégant bas-de-chausses, Edouard le releva rapidement, et comme les courtisans se mirent à sourire, Edouard se tourna vers eux en disant : « *Honni soit qui mal y pense !* » Voilà l'origine de l'ordre de la Jarretière, qui parut une chose moult honorable et où tout amour se nourrissoit. Cet ordre a résisté à toutes les commotions qui ont agité l'Angleterre, et nous venons de voir deux souverains aller dans cette île recevoir cette décoration tant vantée encore aujourd'hui.

Le comte de Salisbury, vivement piqué de ce déshonneur que le roi imprimait à son nom, prit le chemin de la France, sous prétexte d'assister au tournoi, mais

avec le dessein réel de rallumer la guerre entre les deux nations. Il découvrit à Philippe une trahison de Clisson et de plusieurs seigneurs bretons qui s'étaient vendus à Edouard et lui avaient remis leur sceau comme témoignage de fidélité à leur engagement. Au milieu même des fêtes du tournoi, Philippe, outré de colère, ordonna d'arrêter Clisson, de le décapiter, de suspendre son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon, et prescrivit de porter sa tête à Nantes et de la fixer au bout d'une pique au milieu de la place. Le sire de Laval, Geoffroi de Malestroit, Jean son fils, Jean de Montauban, Alain de Quedillac, Guillaume, Jean et Olivier de Dreux, etc., furent saisis, traînés tous, mis aux halles et livrés à la populace. Plusieurs écrivains ont révoqué en doute la culpabilité de Clisson et de ses complices; mais la preuve la plus irrécusable qu'ils avaient contracté des engagements criminels avec Edouard, c'est que ce monarque conçut le plus vif ressentiment de leur mort; il en écrivit même au Pape et accusa Philippe d'avoir immolé à sa vengeance des *nobles attachés à sa personne*; il prit ensuite les armes pour venger leur supplice. Se serait-il fait le réparateur d'un tort dont il n'était pas juge, s'il n'y eût été intéressé?

Tous les mécontents se rendaient en Angleterre pour y rendre hommage au prétendu roi de France. Geoffroi d'Harcourt, seigneur normand, possesseur d'une grande fortune, plein de vanité, habitué à une injuste domination sur tout ce qui l'environnait, avait été piqué au vif de ce que, dans une discussion soutenue par lui contre le maréchal de Briqu береbec, le roi n'avait pas jugé en sa faveur; il passa aussi en Angleterre et fit

hommage à Edouard pour les terres qu'il possédait en Normandie. Prévenu de cette infâme trahison, Philippe donna ordre de le saisir; n'ayant pu se rendre maître de sa personne, il s'empara de toutes ses terres.

« Chaque jour on dénonçait de nouvelles trahisons, et chaque jour on faisait tomber les têtes d'un grand nombre de nobles. Loin d'arrêter le mal, ces farouches exécutions précipitaient dans l'abîme ceux qui chancelaient, car ils regardaient la chance de la rébellion comme la moins dangereuse. Au milieu de ce lamentable spectacle, il y a un fait particulier marqué d'un caractère spécial de grandeur, que nous ne pouvons passer sous silence. A peine instruite de la mort de son époux, l'héroïque femme de Clisson assemble 400 gentilshommes, se dirige vers un château occupé par les troupes de Charles de Blois, laisse en approchant une partie des siens en embuscade et se présente accompagnée seulement de 40 cavaliers. On ignorait le sort de Clisson; on croit qu'elle voyage pour une partie de chasse, on l'introduit sans défiance. Dès qu'elle est entrée, le son du cor avertit ses partisans cachés dans les bois; ils accourent, ils attaquent les portes, on combat dans le château; Jeanne en est bientôt maîtresse, et tous ceux qui le défendaient, à l'exception d'un seul, sont passés au fil de l'épée. Elle surprend, grâce à sa diligence et à son audace, quelques places plus importantes, parcourt le pays, y répand la terreur et signale par des vengeances cruelles sa douleur trop légitime. Le roi de France confisque les biens de la maison de Clisson et en enrichit ses courtisans. La belliqueuse veuve arme quelques vaisseaux, va désoler les côtes voisines, attaque tous les bâtiments français qu'elle

rencontre, et, chargée de leurs dépouilles, elle vient offrir à la comtesse de Montfort ses armes et son ressentiment. Elle lui présente son jeune fils Olivier, âgé de sept ans, qu'elle avait toujours tenu à ses côtés au milieu des combats et qui, depuis, fut le fameux connétable. La comtesse voulut que cet enfant fût élevé avec son fils (1). »

Au milieu des tourments que lui causaient les défections de sa noblesse, Philippe de Valois voyait encore ses grands alliés se retirer de lui. Le roi de Majorque, qui avait été longtemps son ami, lui refusa, aussi bien qu'au roi d'Aragon, l'hommage qu'il leur devait pour les terres qu'il possédait tant en-deçà qu'au-delà des Pyrénées. Philippe, accablé déjà par les grandes affaires que lui donnaient l'Angleterre, la Bretagne, les Pays-Bas et la Guyenne, sentant l'impossibilité de faire lui-même la guerre au roi de Majorque, fit un traité d'alliance avec Pierre IV d'Aragon, dit le Cérémonieux; ce qui déterminait le roi de Majorque à reparaitre à la cour de France, sans cependant pouvoir jamais reconquérir l'amitié du monarque. Le roi d'Aragon, obligé de lutter contre les Musulmans, implora le secours de Philippe; il en reçut de l'argent et un corps de Français, parmi lesquels se distingua spécialement Philippe d'Evreux, roi de Navarre.

§ IV. *Continuation de la guerre avec l'Angleterre. — Bataille de Crécy (1345-1346).*

Les trêves, véritables intermèdes pour se préparer à

(1) Pitre-Chevalier, *Histoire de Bretagne*.

recommencer la guerre, doivent être employées par les gouvernements habiles à réparer leurs forces épuisées, à guérir les plaies et à rendre les armées assez puissantes pour soutenir la lutte avec avantage. Tel est, du moins, le soin de tout gouvernement sage; c'est surtout en examinant la conduite des chefs des peuples durant une trêve qu'on peut juger de leur mérite. Pendant la trêve gardée entre la France et l'Angleterre, les rois de ces nations tiennent une conduite entièrement différente; l'un dissipe ses ressources, ajoute encore à la gêne générale; l'autre, au contraire, rassemble les finances, agit sur ses sujets pour les disposer tous à partager ses efforts.

Nous venons de voir que Philippe de Valois avait épuisé ses trésors en folles dépenses, en fêtes splendides, en magnifiques tournois, ce qui l'obligea à recourir à de nouveaux impôts, parmi lesquels nous devons citer l'impôt sur le sel, dont la durée s'est continuée jusqu'à nos jours.

De tous les pays, celui où le sel est le meilleur est peut-être la France. Aussi est-ce une des grandes richesses du royaume, et le cardinal de Richelieu disait que les surintendants les plus intelligents *égalaient le produit de l'impôt du sel levé sur les salines à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne.*

Il y avait eu, sous saint Louis et sous Philippe-le-Long, sur le sel, quelques faibles impôts que Philippe de Valois aggrava par l'établissement des greniers à sel dans le royaume. Cet impôt était nommé gabelle, *dont le roi acquit l'indignation et male grâce des grands comme des petits et de tout le peuple.* Le roi d'Angleterre, fai-

sant allusion au principe que Philippe avait fait valoir pour arriver à la couronne, disait, en parlant de cet impôt, que ce monarque était l'auteur de la loi salique. Philippe se vengeait en donnant à Edouard le surnom de *Marchand de laine*.

Edouard, déterminé à rendre la guerre plus générale, en attaquant à la fois au midi, en Bretagne et au nord, résolut de porter les premiers coups du côté de la Guyenne, parce que nos provinces méridionales étaient plus dégarnies de troupes. Le comte de Derby débarqua au mois de juillet à Bayonne, avec un corps considérable, réunit toutes les troupes anglaises de la province, se dirigea sur le Périgord et de là sur Bergerac, où le comte de Lile Jourdain, sénéchal de France, à la tête de peu de troupes, avait établi son quartier général au milieu d'une noblesse indifférente. Persuadé de l'impossibilité où était le sénéchal de soutenir une longue lutte, Gauthier de Mauny proposa d'aller, le soir même, boire du vin à Bergerac; Derby lui répondit : *Chevauchons au nom de Dieu et de saint Georges*.

Sa proposition se réalisa; car, dès le soir même, il emporta le faubourg, qu'un petit corps défendait à peine : traversant la rivière sur des barques qu'on avait fait remonter de Bordeaux, il détruisit la faible palissade qui protégeait la ville du côté du fleuve, et fut, pour minuit, maître de toute la place.

Derby parcourut l'Agénois en vainqueur, soumit presque sans coup férir Le Lac, Langon, Maduran, Lamonzie, Levèze, Beaumont en Laillois, Montagrier, Auberoche, Libourne, etc. Après avoir éprouvé un faible échec sous les murs de Périgueux, les Anglais rentrè-

rent à Bordeaux couverts de gloire et chargés d'un riche butin.

Le comte de Lile Jourdain, secondé par les comtes de Périgord, de Comminges et par tous les barons de Gascogne encore attachés au parti français, parvint cependant à réunir une petite armée, tomba inopinément sur Auberoche, fit élever quatre énormes engins amenés de Toulouse avec tant de promptitude et de secret, que la garnison anglaise, chargée de la garde de la place, ne fut instruite de la présence des Français et du commencement du siège que par les quartiers de rochers lancés sur la ville. Un page, étant parti une nuit pour aller prévenir le comte de Derby, fut pris et lancé dans la place. Enfin, informé du danger que couraient ses hommes d'armes, Derby quitta Bordeaux à la tête de 300 lances et de 600 archers, envoyant l'ordre aux officiers et aux soldats de le rejoindre, ordre qui ne fut pas reçu ou qu'on n'exécuta pas, car personne ne vint. Comme il était irrésolu sur ce qu'il pourrait entreprendre avec un si faible corps contre 10,000 hommes, Mauny, le terrible Mauny, pour profiter du peu de discipline qui régnait dans le camp français, engagea Derby à se glisser le long d'un petit bois, afin de tomber sur les ennemis au moment où ils seraient à souper. Ce coup hardi réussit complètement; le comte de Lile Jourdain fut pris dans son pavillon; neuf ou dix comtes, une multitude de barons périrent ou demeurèrent prisonniers des Anglais, en sorte qu'il y eut peu de familles du Languedoc qui n'eussent à pleurer un mort ou un prisonnier. Les suites de cette défaite furent bien funestes aux Français; ils perdirent successivement Sainte-Bazilles, La Roche-

Milon, Monséur, Aiguillon et La Réole. Après des pertes aussi considérables, Jean, duc de Normandie, recula encore et laissa emporter Montpézat, Castel-Moron, Villefranche, enfin Angoulême. On est épouvanté de tant de revers, qui décèlent incontestablement une excessive lâcheté ou une trahison, car plusieurs des places abandonnées étaient réellement imprenables; nous mettons de ce nombre Aiguillon, dont le gouverneur sortit de la ville en apprenant l'approche des Anglais et leur offrit les clefs de la place avant même qu'ils fussent sous ses murs. Indigné de cette perfidie, le peuple de Toulouse, où il s'était retiré, se souleva contre lui et lui fit subir le supplice des traîtres.

La guerre recommençait aussi en Bretagne. Le comte de Montfort, prisonnier au Louvre, prit des habits de marchand, que lui firent passer ses amis, s'évada, courut en Flandre et en Angleterre chercher des secours, et fit hommage à Edouard pour la Bretagne, où il reparut bientôt et remporta sur son adversaire quelques avantages qui furent loin de compenser la chute de Quimper.

Charles de Blois, pour enlever la place importante de Quimper, eut l'audace d'attaquer la ville du côté de la mer; et comme on lui observait qu'il s'exposait à se voir surpris par la marée : « Puisque nous avons choisi ce lieu, répondit-il, nous ne le changerons pas, et, par la grâce de Dieu, la mer ne nous fera aucun tort. » Et en effet, il était entré dans la place avant que la marée en eût baigné les murs. Alors commença un massacre horrible; tout tomba sous les coups des soldats, sans exception d'âge ni de sexe, jusqu'à ce que l'aumônier de Charles de Blois, ayant rencontré un enfant attaché au

sein de sa mère égorgée, fit enfin prévaloir la compassion, et ramena les troupes à quelques sentiments d'humanité. Charles de Blois, qui était un ange de douceur et de piété, et qui plus d'une fois recourut à de pieux stratagèmes pour sauver la vie de ses prisonniers, ne fut pas le maître de la fureur de ses soldats. Après sa victoire, il ordonna de détruire toutes les fortifications de la ville, à l'exception de celles de l'évêché. Les plus illustres prisonniers, le sire de la Roche-Tesson, Guillaume Bacon, Richard de Pressé et Henri de Malestroit furent livrés à Philippe de Valois, qui ordonna de décapiter et de pendre, le jour même du Samedi saint, les trois premiers; le quatrième, qui était diacre, fut envoyé à l'évêque de Paris, lié de chaînes de fer dans un tombereau, sur une pièce de bois posée en travers, *afin de le mieux vilipender et que tous pussent le voir à leur aise*. Plus tard, le malheureux Malestroit fut dégradé et exposé sur une échelle aux yeux de la population qui le lapida à la faveur du roi, et il mourut trois jours après.

Après une vaine tentative pour se ressaisir de Quimper, Jean de Montfort alla mourir à Hennebon, d'une maladie qu'il avait probablement puisée dans les prisons du Louvre.

Il nomma, en mourant, tuteur de son jeune fils, le roi d'Angleterre, Edouard, qui envoya de nouvelles troupes en Bretagne et s'avança hientôt lui-même jusqu'aux portes de Paris à la tête d'une armée formidable, pour se diriger un peu plus tard vers les champs de Crécy, de funeste mémoire. Cependant son zélé partisan dans les Pays-Bas succombait.

Le grand agitateur de la Flandre, le tribun audacieux, Artevelle, devait s'user dans les ogies démocratiques, en

pesant sur les gens du peuple aussi bien que sur les grands. En effet, après avoir chassé le comte, à cause des impôts dont il grevait les propriétaires, il marcha lui-même sur ses traces, se mit à régler tout ce qui concernait les affaires publiques, imposant de nouvelles charges, immolant à sa vengeance l'ouvrier qui osait regretter le régime moins despotique des anciens maîtres.

Artevelle, pour demeurer maître du pouvoir qui s'échappait de ses mains et imposer silence à la voix publique qui lui demandait compte du sang répandu et des trésors dilapidés, forma le dessein de donner à sa patrie un nouveau maître, et proposa à Edouard de faire son fils, le prince de Galles, comte de Flandre.

Edouard prit sans tarder le chemin de la Flandre, et débarqua au port de l'Ecluse au mois de juin 1345, conduisant à sa suite son fils et *grande foison de barons et de chevaliers*. A la nouvelle de la visite glorieuse que la Flandre allait recevoir, Artevelle convoqua la noblesse pour aller rendre ses hommages au grand roi d'Angleterre, prit la parole, énuméra tous les griefs de la Flandre contre le comte Louis, grossit les malheurs auxquels les villes avaient été exposées depuis son avènement au pouvoir, et s'efforça de prouver qu'il ne pouvait y avoir de bonheur et de véritable félicité pour la Flandre qu'en choisissant un maître dans la noble famille d'Angleterre. Après avoir relevé les éminentes qualités du prince de Galles, il proposa d'ériger la Flandre en duché en faveur de ce prince.

Tout étonnés de la proposition d'une résolution à laquelle pas un homme présent n'était initié, les députés déclarèrent qu'ils avaient besoin d'en conférer avec leurs mandataires, et ils se retirèrent.

Artevelle comptait trop sur sa puissance à Gand et sur les villes flamandes ; au lieu de précéder les députés , de s'emparer de l'opinion , de s'en rendre maître absolu , il s'amusa à faire la cour au roi d'Angleterre , puis se rendit à Bruges et à Ypres , où il fut écouté avec bienveillance et fit adopter le projet proposé. Cependant il se préparait une révolution à Gand.

Il y avait dans cette grande ville un homme de haute capacité, nommé Gérard Denis, chef des tisserands, qui, soit jalousie de voir si haut placé un faiseur de bière, soit pensée généreuse en faveur du comte Louis, soit peut-être grâce à l'argent de la France, s'était mis en opposition ouverte avec Artevelle et ne manquait jamais de contredire son opinion dans les assemblées générales. A peine instruit du retour des députés de Gand et de la proposition qui leur avait été faite dans les conférences de l'Ecluse, Gérard Denis fait convoquer l'assemblée du peuple et lui tient ce discours :

« Bonnes gens, nous avons jusqu'ici combattu pour
» nos franchises ; Artevelle, qui s'en disait le défenseur,
» nous propose aujourd'hui de les trahir. Mais si nous
» cessons d'être libres à l'instant, tout nous accuse. Com-
» ment nous justifierons-nous ? que nous restera-t-il de
» nos sanglantes rébellions ? Des crimes et des chaînes.
» Cet homme qui vous a entraînés, veut vous livrer au
» roi d'Angleterre. Prince pour prince, n'en avons-nous
» pas un né de notre sang, élevé parmi nous, que nous
» connaissons, qui nous connaît, qui parle notre langue,
» pour lequel nous avons prié, dont nos enfants savent
» le nom comme celui de leurs voisins, dont les pères
» vécut et moururent avec les nôtres ? Parce que nous

» vous réduit nos anciens comtes à être voyageurs,
» notre pays sera-t-il une propriété forfaite, et doit-il
» demeurer à l'Anglais par droit d'aubaine? Ah! pour
» Dieu, si nous voulions un maître, ne soyons pas trou-
» vés en telle déloyauté de déshériter notre naturel
» seigneur, pour donner son lit au premier compagnon
» qui le demande. »

Pour agir plus fortement encore sur le peuple et mettre en jeu une passion avec laquelle il ne compose guère, Denis et ses partisans exposèrent le bilan de l'immense fortune d'Artevelle; ils demandèrent si c'était uniquement en fabriquant de la bière qu'il avait amassé ces prodigieux trésors; ils en montrèrent la source dans les forfaitures, les amendes et les revenus du domaine; ils ajoutèrent perfidement que toute la fortune d'Artevelle n'était pas en Flandre, qu'elle se trouvait principalement en Angleterre, où il faisait passer l'argent des villes. Après une telle accusation, la chute d'Artevelle était certaine.

Cependant le tribun revenait de l'Ecluse, suivi de ses amis et de la garde étrangère qu'Edouard lui avait donnée; après avoir traversé Ypres et Bruges en triomphateur, il espérait recevoir une plus brillante ovation à Gand; mais, au lieu d'une magnifique réception, il trouve tout silencieux sur son passage; ses amis se détournent de lui; il entend, au milieu des groupes formés de gens du peuple, ces mots d'un mauvais augure: « Voyez celui
» qui est trop grand maistre, et qui veut ordonner de la
» comté de Flandre. » Tout lui annonçant des desseins hostiles, il se hâte d'arriver à son hôtel et d'en faire barricader les diverses entrées pour échapper à l'orage qu'il

lui semble déjà entendre gronder. Et en effet, bientôt après, un grand bruit se fait entendre; la multitude amentée veut forcer sa maison; ses domestiques, chose assez rare en pareille circonstance, défendent sa demeure avec courage; une partie est enfin envahie. Artevelle, voulant alors essayer encore une fois son pouvoir sur ce peuple qu'il avait si longtemps conduit, se montre à une fenêtre, la tête découverte et dans la posture d'un suppliant, et dit : « Bonnes gens, que vous faut-il? Qui » vous meut? Pourquoi êtes-vous si troublés sur moi? » En quoi puis-je vous avoir courroucés? — Où est le » trésor de Flandre? s'écrient les attroupés. — Je n'ai » rien pris, dit Artevelle. Revenez demain, je vous satisfèrai. — Non, non, vous ne nous échapperez pas » ainsi; vous avez envoyé le trésor en Angleterre, et pour » cela il vous faut mourir. Descendez et ne nous sermo- » nez pas de si haut. »

Ces paroles retentirent comme un arrêt de mort aux oreilles d'Artevelle, qui ferma sa fenêtre à la hâte et essaya de se sauver par une porte de derrière, espérant arriver à une église voisine et trouver un asile au pied de l'autel du Dieu de miséricorde. Il ne put y parvenir; déjà plus de quatre cents forcenés s'étaient rendus maîtres de sa maison. Gérard Denis, se regardant comme ministre du peuple, juge souverain dans cette circonstance, l'arrête et lui donne le coup de la mort.

Cette nouvelle fut rapidement portée à Edouard, qui, ayant perdu son plus ferme appui, *son grand ami et son compère*, pour nous servir de ses expressions, et sentant le coup manqué, reprit le chemin de l'Angleterre, où des députés flamands se rendirent pour apaiser un grand

roi profondément irrité et lui faire de nouvelles démonstrations d'amitié. « Chier sire, lui dirent-ils, vous avez » de beaux enfants, fils et fille. Le prince de Galles ne » peut manquer d'être encore un grand seigneur, sans » l'héritage de Flandre. Et vous avez une damoiselle à » fille moins aînée, et nous un jeune damoisel, que nous » nourrissons et gardons, et que cet héritage de Flandre » si se pourroit encore bien faire un mariage d'eux » deux. »

Edouard parut apaisé par cette feinte douleur, et la mémoire d'Artevelle fut oubliée comme celle de tous les hommes dont la renommée n'a pas le génie ou la vertu pour fondement.

L'année qui venait de s'écouler ayant été désastreuse pour la nation, Philippe, après avoir épuisé toutes ses ressources pour réveiller le sentiment national, convoqua les Etats de la langue d'Oil à Paris et ceux de la langue d'Oc à Toulouse.

L'assemblée du Nord, réunie à Paris le 2 février, composée de prélats, « barons, chapitres et bonnes villes de » son royaume, lui avoit témoigné que la gabelle du sel » et les impositions de quatre deniers par livre étoient » moult déplaisantes au peuple, et que tant par icelles, » comme pour les prévôts, fermiers et les excessifs nom- » bres des sergents et les commissaires envoyés par le » royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se trouvoit » moult aggravé (1). »

Pour satisfaire à cette remontrance et pour faire toutes les concessions possibles dans ces circonstances malheu-

(1) *Ordonn. de France*, t. II, p. 238.

reuses, le roi annonça une réforme complète de sa maison et l'abolition de toutes les charges inutiles.

Les Etats du Midi, rassemblés à Toulouse le 17 février et présidés par le prince Jean, duc de Normandie, s'engagèrent à payer dix sous par feu pour les frais de la guerre et obtinrent la promesse d'une nouvelle réunion, sur la fin du mois de mai, pour traiter d'une manière spéciale de la réforme des abus. Cependant le duc de Normandie appelait les habitants du Midi aux armes pour chasser les Anglais des contrées qu'ils avaient envahies ; les populations répondirent si bien à son appel, qu'en peu de temps il se vit à la tête d'une armée de 100,000 hommes, avec laquelle il entra en campagne, prit Miremont et Villefranche, et alla mettre le siège devant Angoulême. Cette ville fut si vivement pressée, que les Anglais, sur le point de succomber, recoururent à un stratagème pour se sauver. La veille de l'Annonciation, ils demandèrent et obtinrent, pour célébrer cette grande fête, une suspension d'armes de vingt-quatre heures, dont ils profitèrent pour se retirer à Aiguillon, mouvement de retraite que le duc de Normandie respecta trop fidèlement.

Aiguillon, ville extrêmement forte, dont l'enceinte était assez rétrécie pour être défendue par un petit nombre de braves, avait 2,000 hommes de garnison, les plus vaillants des ennemis, parmi lesquels on comptait Pembroke et Gauthier de Mauny, deux noms à jamais fameux dans les fastes du courage. Une fois maître d'Angoulême, le duc Jean de Normandie se rendit sous les murs d'Aiguillon à la tête de ses 100,000 hommes, qu'il divisa en quatre corps, chargés de se relever successivement, afin de livrer un assaut, pour ainsi dire continu,

que les défenseurs de la place soutinrent sans faiblir. Dans un de ces mouvements de dépit causés par la résistance inattendue d'une bicoque, Jean fit le serment de ne point abandonner le siège, à moins qu'il ne fût rappelé par son père ; serment insensé, qui devait consumer une partie de ses forces et rendre inutile une armée qui aurait pu prendre toutes les autres places, isoler celle-ci et rendre sa chute inévitable. Convaincu enfin de la témérité de son serment, le duc de Normandie envoya deux chevaliers à son père pour lui exposer sa situation et lui demander un moyen de sortir honorablement de sa fâcheuse position. Au lieu de donner à son fils un ordre de rappel, Philippe lui commanda de continuer le siège et de le convertir en blocus, s'il était impossible d'emporter la place d'assaut.

Derby, commandant-général des troupes anglaises dans le Midi, se sentant dans l'impossibilité de tenir tête à ses adversaires, demandait à grands cris au roi Edouard de venir à son secours, s'il ne voulait voir tomber bientôt toutes ses places de la Guyenne ; c'est ce qui détermina la grande invasion qui mena le roi de France à la bataille de Crécy. « Mais, dit le grave historien qui a le mieux connu nos antiquités, les adversités advenues à la France et les grandes victoires du roi Edouard ne doivent persuader la justice de sa querelle, mais être estimées châtiement des vices des Français. La restitution des pertes et conservation de l'Etat jusqu'à présent manifestent que ce n'a été ruine. »

Edouard, vivement inquiet sur ses possessions du Midi de la France, rassembla, dans le pays de Southampton, 1,000 vaisseaux, 4,000 hommes d'armes, 10,000 archers,

16,000 hommes d'infanterie légère, abandonna le gouvernement de l'Angleterre aux archevêques de Cantorbéry et d'York et à quelques barons, se fit accompagner de son fils le prince de Galles, de Geoffroi d'Harcourt et des autres seigneurs français attachés à son parti, et fit voile, sur la fin du mois de juin, pour les côtes de Gascogne. Le vent poussa d'abord la flotte vers la Guyenne, et la France eût été sauvée si un orage ne l'eût repoussée sur les côtes de Cornouailles, où le roi d'Angleterre jeta l'ancre, attendant une brise nouvelle qui le portât au midi. Sur la *nef royale* se trouvait le traître d'Harcourt, qui n'avait jamais été d'avis d'attaquer la France par le Midi, trop éloigné du centre de la monarchie, et d'ailleurs défendu par une multitude de châteaux qui devaient sans cesse arrêter la marche de l'armée. Voyant la flotte poussée loin du but de son voyage, il renouvela son opinion avec une nouvelle énergie, répétant que, pour triompher, il fallait frapper au cœur : « Sire, dit-il à Edouard, je vous » ai toujours conseillé et je vous conseille encore de prendre terre en Normandie. Depuis longtemps les peuples » de ce canton sont sans armes, et ils n'ont jamais vu la » guerre. Toute la noblesse de la province est au siège » devant Aiguillon. Vous trouverez un pays ouvert, rempli de grosses villes non fermées, où vos soldats s'enrichiront pour vingt ans. Je vous supplie de m'écouter, » et je répons du succès sur ma tête. »

Cette fois le conseil fut écouté. Edouard ordonna de tourner la proue vers les côtes de Normandie, et alors commença pour notre pays une dévastation aussi cruelle que celle d'Attila. « Des calamités de cent années, dit » M. de Châteaubriand, furent le fruit de l'inspiration

» d'un moment et d'un changement de vent dans le ciel ! »

Edouard aborda sans obstacle au port de La Hogue, sur les terres de Geoffroi d'Harcourt qui, découvrant le lieu de sa naissance et se rappelant les souvenirs de sa jeunesse, pouvait dire à Edouard : « Voilà la tour de » l'église où j'ai été baptisé, voilà le donjon du château » où j'ai été nourri; là vos soldats pourront déshonorer » le lit de ma mère, ici déterrer les os de mes aïeux. »

A peine Edouard eut-il débarqué, que, comme César en Afrique et Guillaume-le-Bâtard en Angleterre, il frappa rudement la terre. « Cher sire, lui dirent ses officiers effrayés, retracez-vous en votre nef et ne venez » mès huy à terre, car voicy un petit signe pour vous. » — « C'est un très bon signe, répliqua Edouard; ceste » terre me désire. »

Edouard, se proposant de parcourir une grande partie de la France pour la dévaster complètement, ordonna à la flotte de s'avancer lentement le long des côtes de France, de manière à être toujours à la hauteur de l'armée de terre; il voulait ainsi se ménager une retraite dans le cas où il serait vivement pressé par un ennemi supérieur. Par une de ces inspirations venues de l'enfer, il partagea son armée en trois corps, qui devaient être assez rapprochés pour se prêter secours dans le cas de nécessité, et cependant assez éloignés pour changer en désert une vaste étendue de pays. Il prit lui-même le commandement du corps placé au centre, où se trouvaient le connétable et le prince de Galles. Les deux corps détachés furent commandés, l'un par Geoffroi d'Harcourt, et l'autre par le comte de Warwick, qui, à cet effet, furent créés maréchaux.

Il serait difficile de peindre les ravages causés par la flotte et l'armée de terre d'un prince qui se disait français, se présentait comme roi de France, et agissait cependant comme le plus grand ennemi que la France ait jamais rencontré. Rien n'échappa à la destruction ; tout ce que la flotte rencontra sur les eaux, grands navires, petites embarcations, simples barques de pêcheurs, tout fut pris et enlevé ; toutes les villes situées sur les côtes étaient détruites ou du moins pillées ; Honfleur vit tout enlever, les habitants eux-mêmes ; Cherbourg fut réduit en cendres ; Montebourg, Valogne, Carentan, furent entièrement ruinés. Dans ces villes les marins trouvaient *or, argent, riches joyaux et si grande foison de richesses, que compagnons n'avoient cure de draps fourrés de vair.*

L'armée de terre causait des désastres plus affreux encore. *Geoffroi d'Harcourt alloit en avant de la bataille du roy avec 500 armures de fer et 2,000 archers ; et comme il connaissait bien sa patrie, c'était lui qui traçait le chemin.*

Il trouva le pays gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de blé et d'avoine, les maisons pleines de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, moutons, bœufs, qu'on nourrissoit dans ce pays-là, et les plus beaux biens du monde. Ceux du pays fuyoient devant les Anglais de tant loin qu'ils en oyoient parler, et laissoient leurs maisons et leurs granges toutes pleines. Ainsi, par les Anglais étoit arsé (brûlé), robé, gâté et pillé le bon pays de Normandie.

C'est par les malheurs de la France que nous avons appris quel était alors l'état de son industrie. Saint-Lô,

ville célèbre par ses manufactures de draps, fut anéantie. Après le sac de cette cité, l'armée s'avança dans la plaine de Caen.

Le gouvernement du roi, à la nouvelle de l'expédition anglaise, avait réuni des troupes, sans savoir sur quel point les diriger, puisqu'il ignorait le lieu où Edouard ferait sa descente. Quand il apprit que Caen était menacé, le roi y envoya le comte d'Eu, connétable de France, et le comte de Tancarville, récemment arrivé du siège d'Aiguillon. Ils y trouvèrent Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux, qui s'était renfermé dans la place avec la noblesse de la province : il y avait une garnison de 300 Génois commandés par le seigneur de Wargny. C'était peu pour défendre une ville assez grande, *pleine de riches bourgeois, de nobles dames et de belles églises*. Elle avait comme ouvrage de défense un château assez fort, qui, malheureusement, ne protégeait la ville que d'un seul côté; tout le reste était défendu par une simple muraille ouverte en plusieurs endroits.

Les défenseurs de la place, réunis pour concerter le plan de défense, furent tout d'abord divisés. Le comte de Tancarville proposait d'abandonner les faubourgs, de défendre le pont sur l'Orne, le château et le corps de la ville. Le connétable pensait, au contraire, qu'il fallait couvrir les faubourgs eux-mêmes et se montrer à l'ennemi, qui était à l'embouchure de la rivière de l'Orne, à deux lieues de la ville. Ce dernier avis, quoique le plus dangereux, ayant été appuyé par la populace, qui se vantait d'être assez forte pour tenir tête aux Anglais et les repousser, l'emporta; ce qui fit accuser le connétable non-seulement d'incapacité, mais même de trahison : on

disait qu'étant en captivité en Angleterre, il avait pris des engagements envers le roi Edouard et qu'il en avait reçu des présents. Il semble en effet que, dans les temps d'infortune, la fidélité au serment devrait être inébranlable, et presque toujours, dans ces circonstances, on voit les hommes passer, avec une extrême facilité, d'un parti à un autre.

Edouard entendit la messe, fit célébrer un service solennel pour le repos de ceux qui avaient porté leur tête sur l'échafaud, pour acte de félonie dans la trahison de Geoffroi d'Harcourt, et se prépara ainsi à les venger. Il s'avança vers la ville peu après le lever du soleil, culbuta, sans éprouver de résistance, cette multitude brave loin de l'ennemi et pleine de lâcheté en sa présence. Vainqueurs et vaincus entrèrent pêle-mêle dans la place. Alors commença un massacre horrible; tout ce qui tombait entre les mains des Anglais, fût-il le plus inoffensif des hommes, était impitoyablement mis à mort. Le connétable, qui s'était sauvé dans le château, saisi d'effroi, ne songea plus qu'à sauver sa vie en se rendant lâchement. Ayant vu parmi les assassins anglais un borgne, nommé Thomas Holland, qu'il avait connu autrefois dans les guerres de Prusse et de Germanie, il l'appela et se rendit à lui avec une vingtaine de chevaliers. Le comte de Tancarville fut obligé de suivre son exemple.

Les habitants de Caen, après s'être montrés si lâches, tant qu'ils avaient eu l'espoir de sauver leur vie, voyant qu'on ne faisait aucun quartier, résolurent de se battre courageusement. Toutes les rues et ensuite les maisons furent barricadées; en sorte qu'il fallut les prendre d'as-

saut les unes après les autres. On dit que les soldats anglais violaient les femmes au milieu des maisons embrasées, puis les mettaient à mort avec leurs enfants, leurs pères et leurs époux.

Edouard, irrité à la vue de 500 de ses barbares soldats tombés sous les coups des habitants de Caen, résolut d'en finir en un moment avec la ville, et ordonna d'y mettre le feu partout. Geoffroi d'Harcourt, présent à cet ordre, soit qu'il fût ému d'une sorte de compassion pour une ville infortunée, soit qu'il voulût prolonger le malheur de la France, représenta au monarque anglais que ce n'était que le début de la campagne, qu'il aurait bien d'autres villes à prendre, que l'exécution de ses ordres allait mettre le comble à la fureur des habitants, et qu'on attaquerait avec une telle violence son armée, qu'elle ne pourrait accomplir les desseins qu'il s'était proposés. Et, en effet, au commencement d'une invasion, un grand exemple de carnage enflamme les cœurs et détermine les populations à faire des sacrifices héroïques. C'était cet héroïsme que d'Harcourt redoutait. Edouard comprit son langage et lui prescrivit de faire cesser le carnage. D'Harcourt se mit alors à parcourir toutes les rues, défendant aux soldats anglais, de la part du roi et sous les peines les plus terribles, de violer les femmes, de massacrer les citoyens inoffensifs et d'incendier les maisons. A cette nouvelle les bourgeois cessèrent le combat, ouvrirent leurs portes et crurent peut-être leur fortune sauvée. Mais alors commença un pillage régulier, qui dura trois jours. Le roi fit ensuite transporter à Londres, avec les richesses amassées dans les premiers moments de l'invasion, le connétable et le comte de Tancarville

qu'il avait rachetés pour 20,000 réaux à ceux qui les avaient faits prisonniers. C'était un encouragement donné aux Anglais pour les engager à venir en France prendre leur part au sac de ce malheureux pays.

Il y avait, à la suite de l'armée anglaise, deux hommes qui durent souffrir beaucoup de ces horribles dévastations ; c'étaient deux cardinaux, légats du Pape, envoyés par le Chef de l'Eglise pour essayer de rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre. On ne peut assez admirer ces hommes de Dieu conjurant, avant le combat, de ne pas répandre le sang, pleurant après la victoire, ne se laissant point abattre par les rebuts, et se croyant bien récompensés quand ils parvenaient à faire conclure une trêve qu'ils espéraient convertir en une paix durable.

Au bruit de pareilles dévastations, au cri d'alarme poussé par le roi, tous les grands vassaux accoururent dans la plaine de Saint-Denis, lieu désigné pour le rendez-vous général. On y vit Jean de Hainaut, comte de Beaumont, qui, depuis peu, avait abandonné le parti du roi d'Angleterre pour se réconcilier avec la France ; le duc de Lorraine, ayant à sa suite 300 lances ; les comtes de Savoie, de Salbruges, de Flandre, de Namur, de Blois et une multitude de seigneurs de moindre importance. Le roi de Bohême était alors retenu en Allemagne ; malgré son état de cécité complète, et quoique son fils, récemment proclamé roi des Romains, fût vivement menacé par Louis, roi de Bavière, il résolut, à la nouvelle des maux de notre patrie, de prendre le chemin de la France. « Ah ! ah ! quoique aveugle, dit-il à ses barons, » je n'ay mie oublié les chemins de France. Je veux al-

» ler défendre mes chiers amis et les enfants de ma fille, » que les Angleches veuillent rober. » Jean partit aussitôt avec son fils Charles et vint rejoindre Philippe.

Après les abominations commises à Caen, les Anglais reprirent leurs courses dévastatrices. On est épouvanté quand, parcourant les chroniqueurs des différentes provinces, on les voit tous prendre un titre analogue à celui-ci : — « Des maux que les Anglais firent en Normandie. — Comment telle ville fut pillée. — Comment tout le pays fut arsé, exilé et robé. » Edouard, ayant trouvé la ville d'Evreux fermée, passa outre et se dirigea sur Louviers, ville déjà commerçante et industrielle, dont les draps étaient renommés; elle fut prise et totalement dévastée. Rouen, défendue par le comte d'Harcourt, frère du traître Geoffroi d'Harcourt, protégée d'ailleurs par la Seine qui la séparait des ennemis, fut épargnée.

Edouard désirait entrer en Picardie pour se retirer de là dans le Ponthieu, contrée appartenant à sa mère; sachant les ponts de la basse Seine rompus, il remonta ce fleuve, incendiant et détruisant tout ce qu'il rencontrait. Ainsi périrent Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes et le faubourg de Meulan. Arrivé à Poissy, Edouard trouva le pont de cette ville détruit; mais les piles des arches subsistant encore, il résolut d'y établir un passage, et, pour tromper le roi sur ses desseins, il poussa en avant vers Paris, brûlant toutes les habitations qu'il rencontrait. Saint-Germain-en-Laye, Nanterre, Ruel, Neuilly, Saint-Cloud, furent réduits en cendres. Pendant la nuit la ville de Paris voyait la réverbération de l'incendie, et pendant le jour les Parisiens montaient

sur les hautes tours de Notre-Dame pour regarder la *grosse fumée* qui indiquait la marche de l'ennemi.

Il y avait, dans l'enceinte de Paris, un grand nombre de traîtres. S'étant laissés corrompre par l'argent enlevé aux malheureux habitants des provinces dévastées, ils discutaient publiquement les droits du roi d'Angleterre et les trouvaient mieux fondés que ceux du roi Philippe. Au milieu de ce trouble des esprits, de cette terreur universelle, Philippe annonça qu'il allait se retirer dans la plaine de Saint-Denis pour y organiser la défense et faire une grande armée de tous les barons. A cette nouvelle alarmante, la foule vint se jeter aux pieds du roi pour le conjurer de ne pas l'abandonner dans un besoin si pressant.

Ho! sire et noble roi, que voulez-vous faire? Vous voulez laisser la noble cité de Paris? Les ennemis sont à deux lieues près; tantôt seront à cette ville. Quand vous en serez parti, nous n'aurons personne qui défende contre eux. Le roi répondit: Bonnes gens, ne craignez pas les Anglais, ils ne vous approcheront pas de plus près. Je vais à Saint-Denys devers mes gendarmes, car je veux chevaucher contre les Anglais et combattre.

Ces paroles dissipèrent un peu l'inquiétude; mais les mesures de défense prescrites par le roi furent une cause nouvelle de désordres. Pour relever les fortifications jadis élevées par Philippe-Auguste et en construire de nouvelles, il fallait s'emparer de quelques maisons particulières, que les propriétaires ne voulaient céder ni pour or ni pour argent. Ils ameutèrent le peuple en répétant que ce n'était pas assez de l'ennemi pour détruire les propriétés, qu'il fallait encore que les Français s'u-

nissent à lui pour dévaster le pays. L'autorité effrayée respecta entièrement les propriétés individuelles.

Pendant que, trompé par les fausses démonstrations du roi d'Angleterre, Philippe s'avancait au-dessus de Paris pour lui disputer le passage, Edouard jetait un pont sur les piles de Poissy, traversait la Seine et se dirigeait sur la Picardie, lorsque le roi de France le croyait encore sur la rive gauche du fleuve et se disposait à marcher à sa rencontre. C'était une belle manœuvre que celle que venait d'opérer Edouard; car, ne pouvant espérer de prendre Paris, protégé par une armée de 100,000 hommes, et la retraite étant extrêmement difficile à travers un pays ruiné et dont les habitants étaient exaspérés, il se fût trouvé exposé aux plus grands périls. Toutes les difficultés n'étaient cependant pas vaincues, car il avait deux grands cours d'eau à traverser avant d'être dans le Ponthieu; mais il espérait que, comme il avait pu franchir le premier, il parviendrait sans trop d'obstacles à traverser les deux autres.

Geoffroi d'Harcourt, à peine de l'autre côté de la Seine, rencontra les milices de la ville d'Amiens; il les attaqua et leur tua 1,200 hommes. C'étaient les premières victoires du grand drame qui se préparait. Alors recommença la dévastation que nous avons eu la douleur de décrire en retraçant la marche d'Edouard le long de la rive gauche de la Seine. N'ayant pas le temps de prendre les villes fortes, et comptant mettre Dieu de son côté en respectant les églises et les monastères, Edouard ordonna de détruire tout le reste. Aussi, à son approche, les campagnes se changeaient en déserts; leurs malheureux habitants quittaient leurs chaumières à la hâte pour se cacher

dans les forêts profondes, ou se retirer dans les forteresses. Les cités ouvertes, les hameaux, les maisons de campagne, les arbres fruitiers, les temples eux-mêmes et les monastères (car l'ordre d'Edouard n'était pas respecté par le soldat), tout périssait sous les coups des Anglais. C'est en marquant ainsi son passage par les plus horribles dévastations qu'Edouard arriva à Amiens, sur les bords de la Somme.

Cependant Philippe, à la tête de 100,000 hommes animés comme lui des plus affreuses pensées de vengeance, quoiqu'il eût trois jours de retard sur son ennemi, espérait l'atteindre avant le passage de la Somme et le châtier de ses inqualifiables brigandages; car tous les ponts, excepté ceux des villes fortifiées, étaient coupés, et tous les passages suffisamment gardés. Edouard était alors dans la plus vive anxiété : « de même que le loup, dit Mézeray, après avoir fait un grand carnage dans la bergerie, entendant les maîtres aboyer, ne cherche qu'à se retirer dans les bois, ainsi Edouard voulait rentrer dans le Ponthieu, qu'il regardait comme un refuge. »

Edouard, à la tête d'une armée réduite à moins de 30,000 hommes harassés de fatigue, exténués d'une longue marche, chargés d'un butin gênant, sentant à quelques lieues de lui le roi de France à la tête de 100,000 hommes, avait ordonné de parcourir la Somme pour chercher un gué, et n'en avait pas rencontré; il avait prescrit à ses maréchaux de forcer les ponts de Remy, de Longin-Ponthieu et de Péquigny, sans pouvoir y parvenir. A cette nouvelle accablante, à la pensée d'une armée nombreuse qui approchait, Edouard, livré à un sombre désespoir, se hasarda d'écrire à Philippe

pour lui offrir toute satisfaction et la réparation complète des dommages causés. Le roi de France repoussa toutes les offres, refus dont il a été vivement blâmé par des hommes qui n'ont pas sans doute réfléchi sur la situation du roi d'Angleterre, sur l'état des esprits en France, sur la colère des habitants des campagnes dévastées; tout lecteur judicieux conviendra que, dans de pareilles circonstances, il n'y avait qu'une soumission pure et simple qui pût déterminer le roi à entrer en accommodement.

Or, *le roi d'Angleterre*, dit Froissard, *estoit moult pensif à Airaines. Si ouïst messe avant le soleil levant, lors fit sonner ses trompettes de délogement.* Edouard traversa le pays de Vimeux, s'approcha d'Abbeville, brûla un bourg aux environs et vint coucher à l'hôpital d'Oisemont. Les deux maréchaux du roi d'Angleterre, envoyés de nouveau à la recherche d'un gué, revinrent annonçant qu'ils n'avaient trouvé aucun passage. La terreur fut alors à son comble dans le camp des Anglais. Ceux-ci pleuraient leurs femmes, leurs enfants, leur patrie; ceux-là repoussaient avec dédain le riche butin qu'ils traînaient à leur suite et qui ne devait avoir d'autre conséquence que d'augmenter leur infortune. Tous se croyaient perdus, car ils ne voyaient devant eux que la mer et un fleuve infranchissable, et derrière eux Philippe, avec ses 100,000 hommes braves et déterminés, qui n'avait plus que quelques heures de marche pour les atteindre, puisqu'il était arrivé ce jour-là même à leur camp d'Airaines, où il avait trouvé des *pourvéances de chair en hastées, pain et pastes en four, vin en tonneaux et en barils, et moult de tables mises que les Anglais avoient laissées.* Dans une pareille situation, Edouard,

dont la réputation militaire semblait à jamais perdue, promenait un regard sombre sur tout ce qui l'environnait; s'il reposait un moment ses yeux sur le prince de Galles, son fils, qui se trouvait à la veille de prendre rang parmi les héros, il les détournait vite, accablé par sa profonde douleur. Après avoir roulé mille projets dans sa tête, le roi d'Angleterre, ne sachant auquel s'arrêter, rassemble aussitôt le conseil à la lueur des flambeaux, et, inspiré par le mauvais génie de la France, il fait venir tous les prisonniers français en son pouvoir : voulant les gagner plutôt par l'appât de la fortune que par la terreur, il promet la liberté et celle de vingt autres captifs, à son gré, à celui qui indiquerait un gué dans les environs d'Abbeville. Alors un prisonnier, nommé Gobin Agace, dont le nom a été conservé pour être flétri dans tous les siècles, se présenta et déclara qu'à une faible distance se trouvait un gué où douze hommes de front pouvaient passer à la marée basse ; que le fond du lit était formé d'un gravier blanc et dur, d'où lui venait le nom de *Blanque-Taque* ou de *Blanche-Tache* ou de *Blanc-Cayeux*, ce qui rendait le passage possible non-seulement aux hommes, mais encore aux bêtes de somme et aux chariots. *Compains*, s'écria Edouard rayonnant de joie, *si je trouve vrai ce que tu dis, je te quitterai ta prison à toi et à tous tes compagnons, et je te baillerai cent escus nobles.* — *Sire, oyle, en péril de ma tête*, répliqua Gobin Agace.

L'ordre est aussitôt donné à l'armée de préparer tout pour le départ. A minuit, les *sommiers sont troussés, chars chargés*, la trompette du départ sonne, le soldat marche gaïment et arrive, conduit par deux indignes

Français, Gobin Agace et Geoffroi d'Harcourt, au moment du lever du soleil, devant le gué de Blanche-Tache. Un nouvel obstacle, auquel en succède un autre, met le désespoir dans l'armée anglaise : la marée coulait alors à plein bord, et le fleuve était infranchissable. D'autre part, 1,000 hommes d'armes et 6,000 archers génois, auxquels étaient venus se joindre 5,000 hommes des milices d'Abbeville, se rangeaient en bataille pour disputer le passage, ayant à leur tête le brave Godemar Dufay, qui avait si bien défendu Tournai contre les Anglais.

Après quatre longues heures passées dans l'angoisse, la marée se retire, le gué devient praticable. Edouard commande alors aux deux maréchaux Warwick et d'Harcourt de traverser la Somme, *bannière au vent, au nom de Dieu et de saint Georges, les plus valeureux et les mieux montés devant*. Les Français s'avancent, de leur côté, dans le lit de la rivière, la lance basse, et défendent chaudement le passage. Les Anglais, n'ayant plus que deux heures avant le retour de la marée et apercevant déjà sur les coteaux lointains les étendards de l'armée française, font un effort héroïque, repoussent Godemar Dufay et atteignent enfin la rive droite de la Somme.

Le passage venait de s'effectuer lorsque l'armée française entra dans le camp abandonné des Anglais, s'empara de leurs chariots et se saisit de quatre cents traînards qui n'avaient pas encore traversé la rivière. Edouard les eût immolés à sa vengeance ; Philippe leur accorda la vie. Sentant l'impossibilité de traverser la Somme à la marée montante, qui recouvrait déjà le gué, le roi de France se hâta de gagner Abbeville et y effectua le passage de la

Somme, le 24 août 1346, perdant ainsi un jour sur ses ennemis.

Tel est le récit bien circonstancié de Froissard, auteur contemporain, qui se montre toujours favorable aux Anglais. Le continuateur de Nangis, l'auteur de la *Chronique de Flandre*, et après eux Mézeray, en diffèrent essentiellement et assurent que Godemar Dufay, parent de Geoffroi d'Harcourt, s'étant vendu aux Anglais, se retira sans combat. Il est certain que Philippe voulut le mettre à mort pour le punir de n'avoir pas tenu quelques heures de plus. « Mais, dit Châteaubriand, la colère du roi, » excitée par le malheur, et le témoignage des deux his- » toriens qui adoptent tous les bruits populaires, ne » suffisent pas pour détruire le récit circonstancié de » Froissard et pour déshonorer la mémoire d'un vieux » capitaine qui avait donné tant de preuves de courage » et de fidélité. »

Edouard, voyant la rivière entre lui et le roi Philippe, commença à respirer; il remercia Dieu, fit appeler Gobin Agace, lui rendit la liberté et à ses compagnons d'infortune, lui donna les cent nobles promis, et de plus un roussin. Il prit aussitôt possession du Crotoy et trouva dans ce port plusieurs navires chargés de vins de Poitou et de Saintonge.

Jusqu'alors le roi d'Angleterre avait marché à grandes journées; maintenant il s'avance lentement, persuadé sans doute que, dans un pays où il ne pouvait vivre que de pillage, où il n'avait aucun magasin, il serait facilement rejoint par une armée nombreuse, parfaitement approvisionnée; il ne lui restait donc qu'à choisir un champ de bataille convenable où il pût attendre son ennemi.

Lorsqu'il aperçut le village de Crécy, dominé par une pente douce, admirable champ de bataille pour celui qui l'occuperait, il dit à ses officiers : « Nous n'irons pas plus » loin. Je suis maintenant sur l'héritage légitime de ma » mère (le comté de Ponthieu), et il est de mon devoir » de le défendre contre mon adversaire. » On ignore ce que les Flamands, ses alliés, étaient devenus. Entrés sur le territoire français trois semaines auparavant, ils étaient probablement retournés dans leurs foyers.

La veille du jour où devait se donner la bataille, les deux rois donnèrent à souper aux princes et aux principaux officiers de leur armée. Le roi de France avait à ses côtés trois rois : Jean l'Aveugle, roi de Bohême; Charles, son fils, élu empereur, dit roi des Romains, et le roi détrôné de Majorque. On y voyait encore le comte d'Alençon, frère du roi, qui fut cause de la perte de la bataille; le comte de Blois, son neveu; Louis, comte de Flandre, et son jeune fils; les comtes de Sancerre et d'Auxerre; Jean de Hainaut, comte de Beaumont; les ducs de Lorraine et de Savoie; toute la noblesse qui n'était pas au siège d'Aiguillon, et, parmi les écuyers et chevaliers, Harcourt, frère aîné de Geoffroi d'Harcourt. Edouard fut extrêmement enjoué avec ses officiers, les entretint avec la plus grande liberté d'esprit, puis les congédia. Il entra alors dans sa tente, se jeta à genoux devant l'autel et pria Dieu de vouloir bien lui conserver l'honneur. Il se retira à minuit, se coucha sur une peau de mouton; au point du jour, il entendit la messe et communia avec la plupart de ses guerriers, afin d'être prêts à paraître devant Dieu. Il en fut de même dans l'armée française; car, dans ces temps de piété et de ferveur, le soldat ne rougissait pas

de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû, et demandait au Ciel moins la vie que la gloire de vaincre.

L'armée de Philippe, qui avait à peine pris un moment de repos à Abbeville, avait franchi la Somme dès le point du jour, le 25 août, et se dirigeait sur un poste opposé à Crécy, croyant, sur un faux rapport, que l'ennemi avait abandonné ce lieu. Lorsqu'elle fut prévenue qu'il conservait sa position, il fallut, après deux heures de marche, retourner sur ses pas.

Philippe de Valois envoya aussitôt Milès des Noyers, porte-oriflamme, les seigneurs de Beaujeu, d'Aubigny et de Bazèle, dit le Moine, pour reconnaître la position des ennemis. Les Anglais les laissèrent prendre tous les renseignements qu'ils jugèrent nécessaires. Voici la disposition de l'armée anglaise. La colline qui s'élevait au-dessus de Crécy était couronnée d'un petit bois qu'Edouard avait fait environner d'un fossé et où il avait renfermé ses bagages et les chevaux; car, à l'exception de 1,200 chevaliers jetés sur les ailes, toute la cavalerie avait été mise à pied, dans le double but de n'être pas tentée de fuir ni de poursuivre l'ennemi.

L'armée anglaise, placée sur la pente qui conduisait à la forêt, était divisée en trois corps, ayant chacun trois rangs de profondeur. La première division, sous le commandement nominal du prince de Galles, mais en réalité sous les ordres de Geoffroi d'Harcourt, des comtes de Warwick et de Herefort, consistait en 8,000 hommes d'armes, 1,000 hommes d'infanterie galloise et 2,000 archers. Le second corps, placé au-dessus du premier, fort de 8,000 hommes d'armes et de 1,200 archers, avait pour chefs les comtes de Northampton et d'Arundel. La

troisième division, sous les ordres immédiats du roi, comptait 7,000 hommes d'armes et 2,000 archers, et se trouvait stationnée, comme corps de réserve, sur le sommet. La gauche des Anglais, couverte par la forêt de Crécy, et la droite par le village de ce nom, étaient encore fortifiées par des travaux considérables qui rendaient impossible l'attaque par les flancs. Il n'y avait donc qu'un seul côté pour parvenir à l'ennemi, c'était celui de la pente douce ; et, pour vaincre, il fallait traverser neufs lignes formidables, immuables comme des murailles vivantes. Edouard, monté sur un petit palefroi, voulut parcourir tous les rangs, parler à chaque soldat, afin de les engager à bien *faire la besogne, à garder leur honneur*, et *disoit ces langages en riant si doucement de si lie chère* (joyeuse mine), que les plus timides étaient sûrs de vaincre ; il donna des ordres pour qu'aucun homme ne se chargeât de la garde des prisonniers, ou ne quittât son poste pour courir à la poursuite des fuyards. Après ces précautions prises, il remonta au haut de la colline, prescrivant de faire asseoir les soldats et de leur faire prendre de la nourriture, afin qu'ils fussent parfaitement disposés pour le moment de l'attaque. Ils s'assirent à terre, en gardant leurs rangs et posant devant eux leurs arcs et leurs casques.

Il y avait un contraste frappant entre cette belle ordonnance et la confusion qui régnait dans l'armée française. Assurément, celle-ci comptait beaucoup de vaillants capitaines, d'intrépides guerriers ; mais on y aurait vainement cherché un général. Les arbalétriers génois, d'abord mis à la queue de la colonne, furent replacés à la tête, sur la représentation du roi de Bohême, qui savait

qu'ils étaient les seuls capables de résister aux archers anglais. Voici la disposition de l'armée française lorsqu'elle s'avança vers les ennemis à Crécy : 15,000 arbalétriers, la plupart génois, commandés par Charles Grimaldi et Antoine Doria, ouvraient la marche ; ils étaient suivis de 4,000 hommes d'armes sous les ordres de Charles, comte d'Alençon, frère du roi. Philippe de Valois était à la tête du corps de bataille, composé de cavalerie, ayant à sa suite la haute noblesse et les rois étrangers. L'arrière-garde était sous les ordres du duc de Savoie, accompagné du roi Jean de Bohême. Chaque homme à cheval était accompagné de trois ou quatre fantassins destinés à le servir. Outre ces troupes régulières, il y avait une innombrable infanterie, qui marchait sans ordre, obstruant les chemins et gênant le mouvement des corps réguliers.

On s'avançait à la rencontre de l'ennemi quand revinrent ceux que le roi avait envoyés reconnaître la disposition des Anglais. « Quelles nouvelles, s'écria Philippe ? » Les envoyés gardaient un silence inquiétant, qui engagea le roi à répéter la même question. Alors le moine Bazèle, que les uns disent chevalier suisse et d'autres champenois, prit la parole et dit qu'il fallait remettre la bataille au lendemain, afin de tout disposer pour un combat définitif ; il ajouta qu'on devait être assuré que les Anglais ne se retireraient pas.

Ce conseil était extrêmement sage ; l'armée, exténuée de fatigue, venait de parcourir une longue route sur un terrain défoncé par les pluies, au milieu d'un orage violent, qui, par les éclats de la foudre, ajoutait encore à la solennité de la circonstance. Les soldats avaient besoin

de prendre de la nourriture et de faire sécher leurs armes ; les cordes des arcs des Génois, détendues par la pluie, rendaient ces armes inutiles.

Le roi comprit la sagesse de ce conseil, et ordonna aux maréchaux de Montmorency et de Saint-Venant de répéter ces paroles : *Bannières, arrêtez ! au nom de Dieu et de saint Denis*. Ces dernières expressions nous montrent qu'à cette époque de foi, c'était Dieu qui était reconnu comme le souverain des armées.

Les Génois suspendirent leur marche, déposèrent leurs armes et disposaient tout pour une halte, quand ils furent poussés par le comte d'Alençon, qui s'avança sur eux, soit qu'il n'eût pas entendu l'ordre du roi, soit qu'il refusât de s'y conformer. Les chevaliers, pleins de dédain pour ces simples archers, l'arme cependant la plus capable de lutter contre les Anglais, ne pouvant supporter de les voir tenir la tête de l'armée, les traversent pendant qu'ils prenaient leur nourriture, les traitent de lâche ribaudaille et les contraignent à reprendre leur marche. Tous les corps de l'armée sont entraînés par ce mouvement. Les troupes sous les ordres du roi ne veulent point demeurer en arrière. Les troupes irrégulières, les communiers, voyant courir sus la cavalerie, s'excitent à marcher sur ses traces, et s'écrient : *A la mort ! à la mort !* brandissent leurs armes avec fureur et viennent, en se mêlant aux troupes régulières, augmenter encore la confusion générale. Au milieu de ce désordre universel, le soleil s'éclipse, l'orage augmente, le tonnerre gronde, la pluie tombe en torrents ; tout semble, en effet, annoncer *la mort*.

L'armée anglaise présentait un spectacle bien diffé-

rent. Calme, tranquille, attendant en repos l'ordre du combat, elle prend une nourriture substantielle, couvre ses armes afin de les garantir de la pluie. Le premier corps fait un pas en avant ; ceux du second rang tirent leurs épées, et ceux du troisième dressent leurs lances. *Elles étaient si droites qu'elles semblaient un petit bois.*

Cette présence, calme et tranquille, loin d'arrêter l'armée française, semble au contraire l'exalter davantage. « Les voilà, s'écria le roi, ces brigands qui ont occis mes » pauvres peuples, gâté, ardé et exilé la France. Allons, » mes seigneurs, harons, chevaliers, écuyers et bons » hommes des communes, vengeons nos injures, oubliions haines et rancunes passées, s'il y en a entre » nous, et, courtois sans orgueil, portons-nous en cette » bataille comme frères et parents. »

L'attaque commença à trois heures après midi le 26 août 1346. Les archers génois, exténués par la fatigue et par la faim, demandent un peu de repos pour préparer leurs armes ; ils font observer qu'ils ne sont *mie ordonnés pour faire grand exploit de bataille*. Le comte d'Alençon, à qui l'on adresse cette demande, s'emporte et s'écrie : *On se doit bien charger de pareille ribaudaille qui faille au besoin!* et il leur commande de marcher au combat. Ils s'avancent en effet, poussent leur cri de guerre et lancent leurs traits, qui n'arrivent même pas jusqu'aux ennemis, ou ont à peine la force de les effleurer.

Les archers anglais tendent alors leurs arcs d'un bras vigoureux et lancent une telle nuée de traits, que le ciel en est obscurci ; ces traits percent les Génois, les renversent et les contraignent à se replier sur la cavalerie

française. En vain Grimaldi et Doria se font tuer pour les rallier. A la vue de cette fuite, le roi, craignant une trahison, s'écrie : *Tuez, tuez cette ribaudaille qui nous empêche le chemin.* Le comte d'Alençon marche sur les Génois, les disperse et s'ouvre un passage à travers cette troupe en fuite. Il s'avance fièrement vers l'armée anglaise, malgré la nuée de traits qui tombe sur sa troupe et qui frappe chevaux et cavaliers. En un instant la première et la seconde ligne du premier corps des Anglais se trouvent percées. Le combat s'engage alors contre les gardes particuliers du prince de Galles.

Les nobles chevaliers français qui étaient en arrière, voyant le comte d'Alençon cueillir une si riche moisson de lauriers, volent à lui; le comte de Flandre, le duc de Lorraine, le Dauphin de Vienne, veulent partager sa gloire et ses périls. Jamais on ne se battit avec plus de vaillance, mais jamais non plus on ne mit plus de désordre dans une attaque. Le ciel se découvre alors, et montre un soleil brillant qui aveugle les Français.

Le roi ne veut pas, de son côté, rester en arrière; il ébranle tout le corps de bataille et se trouve bientôt en présence. A ce nouveau péril, l'Anglais répond en faisant avancer le second corps. Le combat devient plus vif. Le comte d'Alençon met le prince de Galles en si grand danger, que Warwick et Geoffroi d'Harcourt conjurent le roi d'Angleterre de venir au secours de son fils. « Si, dit » Edouard au messenger, mon fils est-il mort, ou à terre, » ou blessé qu'il ne puisse s'aider? Le chevalier répond : Nenny, sire, si Dieu plaît. Le roi dit : Or, retournez devers lui et devers ceux qui vous ont envoyé, et leur dites de par moi qu'ils ne m'envoient meshuy

» quérir pour aventure qui leur advienne tant que mon
» fils soit en vie, et leur dites que je leur mande qu'ils
» laissent à l'enfant gagner ses éperons. Je veux, si Dieu
» l'a ordonné, que la journée soit sienne. »

Cette réponse, digne d'un antique romain, rend la confiance et le courage aux officiers anglais. Le combat devient plus vif, et l'avantage passager que les Français avaient eu disparaît.

Le roi de Bohême, informé des événements, s'inquiète de la situation de son fils et ordonne de mettre l'arrière-garde en mouvement, et, trouvant la marche trop lente même pour ses vieilles années, il s'écrie : « Compagnons, nous sommes nés à une même terre, sous un même soleil, élevés et nourris à la même destinée ; aussi vous proteste de ne vous laisser aujourd'hui tant que la vie me durera. » Quand on fut près de joindre l'ennemi, il dit à sa suite : « Seigneurs, vous êtes mes amis, je vous requiers que vous me meniez si avant que je puisse faire un coup d'épée. » Les chevaliers répondirent que volontiers ils le feraient, « et adonc, afin qu'ils ne le perdissent dans la presse, ils lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux et mirent le roi tout devant, pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. »

L'histoire a rarement présenté un plus beau spectacle que celui qui s'offrit alors. Le vieux roi de Bohême traversa les bataillons ennemis et se trouva bientôt en présence du jeune Edouard ; et ces deux vaillants guerriers, dont l'un finissait sa carrière tandis que l'autre la commençait, essayèrent de se combattre, mais la foule les sépara.

« Le roi de Bohême alla si avant, qu'il fêrit un coup
» de son épée, voir plus de quatre, et recombattit moult
» vigoureusement. Et aussi firent ceux de sa compagnie
» et si avant s'y boutèrent sur les Anglais, que tous y de-
» meurèrent, furent, le lendemain, trouvés sur la place
» autour de leur seigneur, et tous leurs chevaux liés en-
» semble : vrai miracle de fidélité et d'honneur. »

Jamais courage ne mérita plus d'admiration. Pétrarque voulut chanter la gloire de cet infortuné vieillard, dont le nom doit être immortel ; le prince Edouard, pour rendre hommage à un si noble chevalier, voulut prendre sa devise, assuré qu'avec elle il ne s'écarterait point du chemin de l'honneur.

Déjà les comtes de Flandre et d'Alençon avaient succombé à la tête de plusieurs braves chevaliers, lorsqu'un bruit inconnu se fit entendre et causa plus de ravages que la foudre ; c'était pour la première fois que les Français entendaient le canon sur le champ de bataille. Six pièces d'artillerie, placées sur une hauteur, lancent la mort sans qu'il soit possible d'échapper à ses coups. En vain l'oriflamme s'agite ; que peut faire le guerrier pour défendre ce noble drapeau ? L'ennemi qui frappe les hommes, les chevaux, le haut et puissant seigneur comme le plus humble soldat, est loin des atteintes de nos guerriers. Nous qui devons un jour nous servir de cette arme puissante, nous n'en connaissons pas même l'usage, loin de savoir le moyen de la combattre ; aussi tout expire sous ses coups : princes, rois, chevaliers, hommes d'armes, communiens, rien n'est épargné.

Philippe, au milieu de cet affreux désastre, voyant tout perdu, hors l'honneur, ne voulait pas survivre à

sa défaite. Après avoir eu un cheval tué sous lui, après avoir reçu plusieurs blessures, il voulait se précipiter dans les rangs ennemis. Il céda enfin à une sorte de violence de Jean de Hainaut, qui prit son cheval et l'entraîna hors du champ de bataille en lui disant : *Sire, retrayez-vous, il est temps, ne vous perdez mie si simplement ; si vous avez perdu à ceste fois, vous recouvrirez à une autre.*

Le roi profita des ombres de la nuit déjà répandue sur la terre pour s'échapper avec cinq chevaliers ; c'est ce qui lui restait de l'armée de 120,000 hommes à la tête de laquelle il s'était trouvé peu d'heures auparavant. Arrivé à la porte du château de Broye, le roi dit au commandant, qui demandait le nom de la personne qui voulait entrer à pareille heure : *Ouvrez, c'est la fortune de la France.* Mot magnifique, dont nous comprenons bien la vérité, nous qui avons pu juger du triste état où serait notre pays sans un souverain.

Depuis deux heures la nuit couvrait la terre de ses ombres, sans que les Anglais eussent la connaissance de leur triomphe. Ils lançaient des flèches, donnaient au hasard quelques coups de lance et d'épée ; mais comme tout était en silence, ils allumèrent des flambeaux et parcoururent le champ de bataille qu'ils trouvèrent chargé de morts et de mourants.

Le roi d'Angleterre, qui n'avait pas mis son casque dans tout le cours de cette journée, descendit alors du monticule et vint féliciter son fils : *Dieu vous doins (donne) persévérance ! vous êtes mon fils !* S'il y avait quelque chose de magnifique dans la conduite du jeune Edouard, si le petit-fils de Philippe-le-Bel put avoir un

moment de légitime orgueil, il aurait dû pleurer en sentant ses pieds se plonger dans un sang français ! Mais les pensées d'humanité ne sont pas celles des guerriers ; la victoire, achetée par la vie d'un grand nombre d'hommes, fait leur bonheur.

Le jour suivant devait éclairer encore une scène bien douloureuse pour des Français. Les communes de Rouen et de Beauvais, une troupe commandée par les délégués de l'archevêque de Rouen et du grand-prieur de France, et 1,000 lances conduites par le duc de Lorraine, ignorant entièrement le désastre arrivé la veille, s'avançaient à marches forcées pour rejoindre l'armée française. Les Anglais élevèrent les drapeaux français pris la veille, et les attirèrent ainsi lâchement à une défaite ou plutôt à une boucherie ; et l'on ajouta à la longue liste des seigneurs morts la veille, les noms du duc de Lorraine et du grand-prieur de France.

Si nous en croyons Froissard, il périt, sur le champ d'honneur, 1,100 chefs, 80 bannerets, 1,200 chevaliers d'un écu (servant de leur seule personne) et 30,000 soldats. Le nombre a été porté bien plus haut par certains historiens. Northburgh, témoin oculaire, porte le nombre des hommes d'armes tués, à 1,542 le jour de la bataille, et à environ 2,000 le lendemain ; il ne compte ni les communes ni la pédaille.

Voici la liste des principaux chefs tués dans cette journée. « Furent morts : le roi de Bohême, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, le comte de Flandre, le comte d'Harcourt et ses deux fils, le comte d'Aumale et le comte de Nevers, son frère le seigneur de Thouars, l'archevêque de Sens, l'évêque de Nîmes, le haut-prieur

de l'hôpital de France, le comte de Savoie, le seigneur de Marles, le seigneur de Guyes, le sire de Saint-Venant, le sire de Rasingburgh, six comtes d'Allemagne, et tout plein d'autres comtes et barons et autres gens et seigneurs dont on ne peut encore savoir les noms. Et Philippe de Valois et le marquis, qui est appelé l'élu des Romains (Charles de Luxembourg, élu empereur des Romains), échappèrent navrés (blessés). » Cette lettre est datée devant Calais, le quatrième jour de septembre, neuf jours seulement après la bataille.

Nous devons ajouter à cette liste douloureuse le roi de Majorque, le comte de Blois, neveu du roi de France, les comtes de Sancerre et d'Auxerre, le duc de Bourbon et les deux chefs génois, Grimaldi et Doria.

On dit que, dans cette journée, les Anglais ne perdirent qu'un écuyer, trois chevaliers et très peu de soldats; les vainqueurs croient exalter leur triomphe en diminuant leurs pertes. Nous ne croirons jamais que, dans une affaire aussi importante, où les Français montrèrent tant de vaillance, les Anglais aient éprouvé des pertes aussi insignifiantes.

Philippe, plongé dans la plus profonde douleur, s'était retiré à Amiens pour y recueillir les débris de son armée. C'est seulement lorsqu'il vit le petit nombre de ses guerriers reparaitre sous ses étendards, qu'il comprit l'immensité des pertes qu'il avait faites. Il sentit bientôt qu'il y avait quelque chose de pire que la destruction de son armée, c'était la démoralisation complète de ses troupes, qui tremblaient au seul nom d'Anglais. Aussi lorsqu'il parla de faire de nouvelles levées et de marcher à l'en-

nemi pour réparer l'affront que la France venait de recevoir, il rencontra partout un refus obstiné. « Et quelque » commandement et requête que fit ledit roi Philippe à » ses gens, chacun se retira à son logis, faisant refus de » retourner pour lors en aucune bataille. »

Livré à un sombre désespoir, ne voyant partout que des traîtres, cherchant les auteurs des malheurs de la France afin de les punir, il jeta les yeux sur Godemar Dufay, dont la perte fut résolue. Il le déféra au conseil des pairs, qui le condamna à mort. Jean de Hainaut représenta que, dans de semblables désastres, il fallait oublier les fautes et ne pas augmenter le nombre des mécontents malheureusement trop grand. Il ajouta qu'il n'était pas surprenant que Godemar Dufay n'eût pas résisté à la puissance du roi d'Angleterre, quand toute la fleur du royaume de France ensemble n'y avait pu rien faire.

Un autre fait causa une vive impression sur les esprits : l'auteur de tant de maux, celui qui avait conduit l'armée anglaise à travers la France, qui s'était battu comme un lion à Crécy, qui avait tant aidé Edouard de son épée et de son conseil, Geoffroi d'Harcourt en un mot, en qui le sentiment fraternel avait conservé la plus grande vivacité, parcourut le champ de bataille, cherchant parmi les morts s'il ne retrouverait pas son frère, objet de sa vive affection, qu'il avait voulu sauver au milieu du combat : il le trouva, en effet, mort au champ d'honneur, laissant à sa patrie une gloire pure. A cette vue, Geoffroi d'Harcourt fond en larmes, et ce que les désastres de sa patrie, les larmes des veuves et des orphelins, la honte de la France, n'avaient pu produire sur son cœur, le ca-

davre de son frère l'opère. Il se reproche ses crimes, sa perfidie, et, pour les réparer, se met la *touaille* au cou, va se jeter aux pieds de Philippe, qui, se souvenant que Dieu pardonne aux plus grands coupables, voulut laisser la vie à celui qui avait fait le plus de mal à la France.

Suspendons un instant notre récit de la guerre du Nord pour nous reporter au Midi, où nous avons laissé Jean, duc de Normandie, avec 100,000 hommes, obstiné à se rendre maître du rocher d'Aiguillon. Si, au lieu de se consumer inutilement autour d'un rocher, pendant que le roi d'Angleterre ravageait les provinces du Nord, Jean eût levé un siège inutile et se fût avancé pour combattre Edouard, la France aurait-elle eu autant de larmes à verser? Instruit, six jours après la fatale journée de Crécy, de la destruction de l'armée française, Jean leva enfin le siège et se dirigea vers le Nord.

Voyant les provinces méridionales abandonnées à sa discrétion, Derby, après avoir visité ses postes et pris les troupes dont la présence n'y était pas absolument nécessaire, entra en Saintonge à la tête d'une petite armée qui fit tout plier devant elle. Les villes, frappées de terreur, ouvraient leurs portes sans opposer la moindre résistance. Taillebourg, ayant osé se défendre un moment, fut cruellement puni, surtout pour avoir fait perdre la vie à un favori du chef des Anglais; tous les habitants de cette place furent passés au fil de l'épée. Montreuil-Bonnin n'eut pas un meilleur sort; Saint-Jean-d'Angely se rendit à composition, Niort ne put être enlevé; Poitiers, ville considérable et mal peuplée, fut emportée d'assaut; toute la population agile se sauva par une porte non occupée; le reste, au nombre de 600, vieillards et

infirmes, fut massacré. Cette place demeura vide, sans habitants et sans garnison, parce qu'il eût fallu, à cause de sa vaste étendue, trop de troupes pour la garder.

La Bretagne avait aussi ses désastres. Le comte de Northampton, commandant en Bretagne au moment où Edouard était débarqué dans la Normandie, ayant été rappelé à la grande armée, avec son corps de troupes, qui avait déjà porté de rudes coups à la Basse-Bretagne, fut remplacé par Thomas d'Agworth, surnommé l'Achille anglais. Parmi les brillants faits d'armes de ce vaillant guerrier, les historiens citent un combat fameux dans lequel Agworth, accompagné d'un petit nombre de braves, soutint le choc de l'armée de Charles de Blois. Après neuf heures d'attaques de front sans résultat positif, Charles divisa son armée en trois corps, afin de frapper l'ennemi de trois côtés; Agworth triompha encore, et, quoique la plupart de ses hommes fussent blessés, il traversa avec sa petite troupe les bataillons français, enlevant plusieurs prisonniers.

Pour le malheur de Charles de Blois, Agworth présida à la défense de La Roche-Derrien, où Charles de Blois fut fait prisonnier.

Charles fut transporté en Angleterre, laissant à Jeanne-la-Boîteuse, sa femme, le soin de continuer la guerre contre Jeanne de Montfort. Toutes deux montrèrent un courage égal sur le champ de bataille et une pareille habileté dans le conseil.

Les affreux désastres que nous venons de raconter ne furent pas les seuls qui accablèrent Philippe de Valois; ses plus fidèles alliés devaient aussi ressentir les coups

qui le touchaient si vivement. David Bruce, roi d'Ecosse, après avoir été expulsé de ses Etats, avait reconquis son trône, grâce à Philippe de Valois : voyant Edouard embarqué pour la France, il se détermina, sur les conseils des agents français, à prendre l'offensive contre l'Angleterre, réunit une armée de 40,000 hommes et entra dans le Northumberland alors dégarni de troupes. A la nouvelle de cette irruption, la reine d'Angleterre rassembla 1,200 hommes d'armes, 3,000 archers et 5,000 fantassins, marcha à la rencontre des ennemis, leur livra un combat extrêmement acharné à New-Castle, où les Ecosseis, complètement battus, perdirent beaucoup de monde et laissèrent aux mains des Anglais un grand nombre d'illustres personnages, parmi lesquels se trouvait le roi lui-même.

Les embarras du roi de France étaient extrêmes : il se voyait sans alliés, sans armée, sans finances ; son trésor épuisé était encore surchargé d'une multitude de pensions. L'argent étant le premier besoin d'un gouvernement, Philippe se hâta de se créer des ressources ; pour cela, il frappa de nouveaux impôts, augmenta les taxes et falsifia les monnaies.

Tempérons un peu le sérieux des graves événements que nous venons de rapporter par une scène digne d'entrer dans un roman. Louis, comte de Flandre, qui avait été tué à la fatale journée de Crécy, laissait un fils héritier de ses droits sur la Flandre ; Edouard convoitait toujours cette province, sans cependant oser la réclamer ouvertement depuis que la malheureuse tentative d'Artevella lui avait si mal réussi. Pensant que le moyen le plus facile de parvenir à la réalisation de ses projets,

serait d'attacher le jeune comte à sa famille, il résolut de lui faire épouser Isabelle, sa fille.

Louis de Mâle, ennemi acharné de la race anglaise, indigné qu'on osât lui proposer la main de la fille de celui qui avait fait périr son père à Crécy, répondit qu'il ne prendrait jamais pour femme la fille de ce roi. Les Flamands, partisans déclarés de cette alliance, s'emparèrent de leur comte et le retinrent prisonnier jusqu'à ce qu'il eût consenti à leur demande. Pour se tirer de ce mauvais pas, Louis de Mâle feignit de se laisser persuader, et permit d'annoncer à la cour d'Angleterre qu'il acceptait la main d'Isabelle ; mais quand Edouard, la reine son épouse et plusieurs hauts barons d'Angleterre furent arrivés à Bergues-Saint-Winox pour le mariage, Louis, dans une chasse à courre, suivit son faucon à une grande distance, rencontra un cheval préparé pour le recevoir et courut jusqu'à ce qu'il fût arrivé sur la terre de France : là il se mit sous la protection de Philippe, et repoussa la main d'Isabelle.

L'anecdote que nous venons de raconter nous montre le peu d'autorité que possédait un des plus illustres seigneurs, chargé de gouverner les fameuses communes du moyen âge. Voici un autre trait qui n'est pas moins caractéristique. Gauthier de Mauny, noble anglais dont nous avons admiré la valeur, demanda, après la levée du siège d'Aiguillon, au duc de Normandie, un sauf-conduit pour traverser la France et aller rejoindre son souverain. Comme les nobles cœurs savent se comprendre, le duc de Normandie lui accorda ce sauf-conduit. Philippe, outré de dépit de la funeste journée de Crécy, le viola en se saisissant de Mauny. Jean réclama vive-

ment la liberté de celui qui avait sa parole, et comme Philippe menaçait de le mettre à mort, le duc de Normandie dit à son père que si Mauny n'était remis en liberté, il allait briser son épée et que jamais il ne combattrait contre les Anglais. Vaincu par cette honorable menace, Philippe rendit la liberté à Mauny, qui alla rejoindre Edouard sous les murs de Calais, et devint peu après un protecteur des habitants de cette malheureuse ville contre les desseins cruels de son souverain. De notre temps nous avons vu des chefs d'armée et de tribus ne se rendre qu'à certaines conditions, qu'on leur avait juré d'observer fidèlement; parole qui n'a pas été gardée. La foi religieuse dominait alors la politique aussi bien que les relations ordinaires. Ne valait-elle pas mieux que cette prétendue politesse de nos jours qui consiste dans de purs dehors, que cette politique savante qui n'a d'autre règle que l'intérêt et qui ne trouve juste que ce qui est utile?

§ V. *Prise de Calais. — Fin du règne de Philippe de Valois (1347-1350).*

Un guerrier se fait un nom moins par des victoires que par le fruit qu'il sait en retirer. Attila a été plus souvent vainqueur que la plupart de nos plus illustres généraux; pourquoi donc s'attache-t-il à sa personne un sentiment universel de réprobation? C'est parce qu'il emporte avec lui une idée de ruine, et que l'on ne peut voir en lui qu'un fléau. Celui-là est réellement digne d'admiration qui veut profiter de ses victoires pour fonder quelque chose de vraiment utile. Telle fut la con-

duite d'Edouard III, après la victoire de Crécy, et nous aurions pleinement à le louer, si nous n'avions été les victimes de sa prudence.

Nous avons abandonné Edouard sur le champ de bataille de Crécy. Après avoir contemplé avec étonnement les résultats de ce combat sanglant et décisif, après avoir fait rendre grâce au Tout-Puissant et implorer la protection divine, tant dans son camp que dans toutes les villes et villages d'Angleterre, pour l'exécution de ses nouveaux desseins, le vainqueur résolut de se rendre maître d'un port sur les côtes du nord-ouest de la France, d'où il pourrait partir pour faire la conquête de tout notre pays. Il jeta les yeux sur une place située à une faible distance de l'Angleterre, à l'entrée des plus riches provinces françaises, défendue du côté de la mer par de bons remparts et du côté de la terre par des marais, ce qui lui donnait l'assurance qu'une fois maître de cette forteresse, il lui serait facile d'en faire une place inexpugnable. Elle demeura, en effet, deux cent huit ans au pouvoir des Anglais.

Edouard, arrivé le 3 septembre devant Calais, ayant reconnu qu'il serait impossible d'emporter la place de vive force, contre l'usage du temps, ne donna aucun assaut, n'éleva aucune machine, préférant le moyen lent, mais plus sûr, de la famine. Il établit alors un blocus tellement sévère, que rien ne put, dès ce moment, entrer dans la ville. Tandis qu'une flotte nombreuse bloquait le port et empêchait toute communication au-dehors par la mer, il forma du côté de la terre des lignes infranchissables et intercepta, par de grands travaux, les chaussées qui conduisaient à Calais. Jean de

Vienne, gouverneur de Calais, ne vit pas, sans terreur, construire une ville de baraques autour de la place; il fit une stricte enquête des personnes qui n'avaient pas de provisions, et renvoya 1,000 individus, hommes, femmes et enfants, qui se dirigèrent silencieusement vers le camp des Anglais. Edouard ordonna de les recevoir, de leur donner un bon repas, et leur distribua à chacun deux pièces d'argent à leur départ, nous dit Froissard, auteur connu par sa partialité en faveur du roi d'Angleterre.

La garnison connut bientôt toutes les privations de la famine, tandis que les assiégeants recevaient deux fois par semaine d'Angleterre et de Flandre d'abondantes provisions. On fit alors une nouvelle enquête, et plus de 500 habitants furent de nouveau mis hors de la ville. Edouard ne se montra pas cette fois si généreux que la première; il refusa de recevoir ces infortunés qui, sans abri ni provisions, périrent misérablement entre les murailles et le camp. Cependant la famine croissait sans cesse dans la place; on s'y nourrissait des aliments les plus vils; les chats et les souris devenaient des repas de luxe. Prévenu par Jean de Vienne que, s'il ne venait à son secours, il ne lui restait d'autre ressource que de se faire tuer dans une sortie, Philippe donna l'ordre aux barons de se trouver à Amiens le 20 mai, pour marcher à la délivrance de Calais. Ce ne fut qu'au milieu du mois de juillet que l'armée quitta Amiens.

Les habitants de Calais, qui pouvaient à peine se soutenir, montaient chaque jour sur leurs murailles pour voir s'ils n'apercevraient pas dans la plaine l'armée libératrice. Après n'avoir eu pendant longtemps d'autre

spectacle que les baraques anglaises, ils aperçurent enfin dans le lointain une armée française qui marchait à leur délivrance. Il n'y avait que trois chemins pour arriver à la place : les chaussées établies à travers les marais, mais ces chaussées avaient été coupées de distance en distance et munies de forts; les deux routes par les dunes du nord et du midi paraissaient plus faciles, mais elles étaient dominées du côté de la terre par des défenses, et du côté de la mer par la flotte anglaise, disposée à foudroyer le téméraire assez audacieux pour s'engager dans ces routes. Voyant que toute tentative sur l'un ou sur l'autre point n'aurait d'autre résultat que la destruction de son armée, Philippe envoya défier Edouard soit pour un combat singulier, soit pour une bataille rangée, le laissant libre de désigner le terrain, pourvu que la partie fût égale. Edouard répondit qu'il accepterait la bataille *quand seroit à sa convenance*. Philippe reconnut l'impossibilité de dégager la place, et l'inutilité des efforts de deux légats du Pape pour amener une paix honorable; il se retira le désespoir dans le cœur.

A la vue de cette retraite, les habitants de Calais poussèrent des cris déchirants de douleur, et, persuadés qu'ils n'avaient rien à espérer d'un ennemi qui avait juré de les faire périr tous sans exception, ils allèrent trouver le gouverneur et le conjurèrent de traiter avec les Anglais. Jean de Vienne, sentant l'absolue nécessité d'entrer en négociation, monta sur les créneaux de la ville, fit signe aux Anglais qu'il voulait leur parler et demanda à composer.

Edouard, irrité de la longue résistance de la place et des pertes considérables qu'il avait éprouvées, ne voulait

écouter aucune proposition et déclarait qu'il passerait tous les habitants et les guerriers de Calais au fil de l'épée, lorsque Mauny, aussi généreux que brave, prit la défense des Calaisiens. « Monseigneur, dit-il au roi, vous pourrez » bien avoir tort, car vous nous donnez mauvais exem- » ple. » Voyant l'opinion de Mauny partagée par tous les autres seigneurs, le roi dit : « La plus grande grâce que » ceux de Calais pourront trouver en moi, c'est qu'ils se » partent de la ville de Calais six des plus notables bour- » geois, en purs chefs et tout dechaux, les harts au col, » les clefs de la ville et du chastel en leurs mains, et de » ceux je ferai ma volonté, et le demeurant je prendrai » à merci. »

Jean de Vienne était demeuré appuyé sur les créneaux de la ville jusqu'à ce qu'on lui eût apporté la réponse d'Edouard ; ayant appris de Mauny les dernières conditions de la capitulation, il pria d'attendre jusqu'à ce qu'il les eût communiquées aux habitants de la ville. Au son du beffroi, hommes, femmes, enfants, vieillards, toute la ville accourt sous les halles. Lorsque le gouverneur a fait connaître la volonté d'Edouard, un profond silence s'établit dans toute l'assemblée ; chacun semble interroger son voisin et lui demander s'il veut s'offrir pour être victime et avoir ainsi l'honneur de sauver ses concitoyens. Bientôt des pleurs coulent de tous les yeux, des cris déchirants se font entendre ; les plus vieux guerriers eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de verser des larmes. Le temps presse cependant, il faut une réponse. Au milieu de ces cris on voit un des personnages les plus distingués de la ville se lever et s'avancer au milieu de l'assemblée. C'était Eustache de Saint-Pierre, noble

d'extraction et dont les sentiments étaient beaucoup plus élevés que sa fortune ; il fait signe qu'il veut parler. Les gémissements se compriment dans les poitrines. Voici son discours ; ses paroles sont si belles qu'on ne doit point en retrancher une syllabe : « Seigneurs, grands et » petits, grand pitié et grand meschef seroit de laisser » mourir un tel peuple qui cy est, par famine ou autre- » ment, quand on n'y peut trouver aucun moyen, et seroit » grande aumône et grande grâce envers notre Seigneur, » qui de tel meschef pourroit les garder. J'ai si grande » espérance d'avoir pardon de notre Seigneur, si je meurs » pour ce peuple sauver, que veux être le premier ; et » mettrai volontiers en chemise, à nu chef et la hart au » cou, en la mercy du roi d'Angleterre. » Quand sire Eustache eut dit ces paroles, ajoute l'historien, « chacun allait l'adorer de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds en pleurant tendrement. »

Un si noble exemple ne pouvait rester sans imitateurs. « Secondement, un autre très honnête bourgeois et de » grande affaire, et qui avoit deux belles demoiselles, se » leva et dit tout ainsi qu'il feroit compagnie à son com- » père sire Eustache de Saint-Pierre, et appelloit-on celui- » ci sire Jean d'Aire. Après se leva le tiers, qui s'appeloit » sire Jacques de Tissant, qui étoit riche homme de meuble » et d'héritage, et dit qu'il feroit à ses deux cousins com- » pagnie ; aussi fit Pierre de Tissant son frère, et puis le » cinquième et puis le sixième. »

L'histoire n'a pas pris soin de conserver les noms des deux derniers héros. Un historien dit qu'il s'en présenta plus de cent, et qu'on tira au sort ceux qui seraient unis aux quatre premiers. L'antiquité eût élevé des autels à

ces généreux citoyens : le Christianisme ne veut pas les placer si haut, il les laisse au nombre des hommes qu'il propose pour modèles à tous les siècles futurs.

Jean de Vienne, accablé par la fatigue et par les ans, monta sur une petite haquenée, conduisit, jusqu'aux portes de la ville, les six bourgeois suivis des habitants, de leurs femmes et de leurs enfants qui *tordoient leurs mains et criaient à haute voix très amèrement*. En remettant ces nobles victimes qui se sacrifiaient pour le salut de tous, Jean de Vienne dit à Mauny : « Messire » Gauthier, je vous délivre, comme capitaine de Calais, » par le consentement du pauvre peuple de cette ville, » ces six bourgeois. Si, je vous prie, gentil sire, que vous » veuillez prier pour eux au roi d'Angleterre, que ces » bonnes gens ne soient pas mis à mort. »

Edouard attendait les nobles victimes assis sur son trône, environné de la reine et des grands de l'armée. Mauny fit un récit touchant du dévouement de ces grands citoyens, et demanda leur grâce. Le roi opposa un sévère refus.

« La reine d'Angleterre se trouvoit alors dans le camp ; elle étoit enceinte, elle pleuroit si tendrement de pitié, qu'elle ne se pouvoit soutenir. Si se jeta à genoux par devant le roi son seigneur et dit : *Ah ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, je ne vous ai rien requis ni demandé. Or, vous priai-je humblement que, pour le Fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes mercy.*

» Le roi attendit un petit à parler, et regarda la bonne dame sa femme qui pleuroit à genoux moult tendrement. Si lui amollia le cœur et si dit : *Ah ! dame, j'aimerois*

trop mieux que vous fussiez autre part que cy... Tenez, je vous les donne, si en faites votre plaisir. La bonne dame dit : *Monseigneur, très grands mercis.*

» Lors se leva la reine et fit lever les six bourgeois et leur ôtoit les chevesêtres (cordes) d'entour leur cou, et les emmena avec elle dans sa chambre, et les fit revêtir et donner à dîner toute aise, et puis donna à chacun six nobles et les fit conduire hors de l'ost à sauveté.

» Edouard prit possession de Calais. Il y chevaucha à grande gloire avec les barons et les chevaliers, avec si grand foison de menestriers, de trompes, de tambours, de chalumeaux et de musettes, que ce seroit merveille à recorder. On ne retint dans la ville que trois Français, l'un prebste et deux autres anciens hommes bons coutumiers des lois et ordonnances de Calais; et fut pour enseigner les héritages, voulant le roi repeupler la ville de purs Anglais. Ce fut grande pitié quand les grands bourgeois et les nobles bourgeoises et leurs beaux enfants furent contraints de guerpir (quitter) leurs beaux hôtels, leurs héritages, leurs meubles et leurs avoirs, car rien n'emportèrent (1). »

Voilà une des plus belles pages de notre histoire, à laquelle l'antiquité n'a rien de comparable. Edouard, prince capable de sentiments de générosité, ne voulant pas se contenter d'une stérile admiration à l'égard d'Eustache de Saint-Pierre, lui rendit une partie de ses propriétés et lui accorda même une pension. On est profondément affligé quand on voit les écrivains incrédules du dernier siècle, poussés par une haine horrible contre

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

le catholicisme, révoquer en doute le dévouement religieux d'Eustache de Saint-Pierre. L'incrédulité, incapable d'un pareil acte, a eu l'infamie d'accuser Froissard de fausseté, uniquement parce que Eustache de Saint-Pierre avait reçu une pension d'Edouard. Mais l'estime qu'inspira, même aux ennemis de la France, un beau dévouement, doit-il lui faire perdre l'honneur qui lui est dû? Ils sont bien coupables ceux qui cherchent à rabaisser la vertu, et qui veulent trouver dans les plus belles actions quelque motif de les soustraire à l'admiration publique.

Edouard avait fait, par politique, le siège de Calais; craignant que l'amour de la patrie ne vint à se réveiller dans le cœur de citoyens capables d'une défense héroïque, il se détermina à dépeupler la ville et ordonna aux Calaisiens d'abandonner les maisons qui les avaient vus naître et le sol qui les avait nourris. Il conserva seulement un moine et quelques vieillards instruits pour faire connaître l'étendue et les limites des propriétés qu'il voulait donner aux familles qui furent appelées d'Angleterre pour occuper les maisons et les propriétés des Calaisiens. Afin d'augmenter le nombre des habitants de la nouvelle cité, Edouard lui accorda de grands privilèges et en fit le dépôt général des marchandises exportées d'Angleterre, ce qui la rendit extrêmement prospère, pendant plus de deux siècles, sous la protection des Anglais.

Les infortunés habitants de Calais, laissés sans demeure et sans aucune ressource, demandèrent l'hospitalité à différentes provinces de France. Il s'est trouvé des hommes, et nous le disons en rougissant, des Français qui nous ont représenté les défenseurs héroïques de

Calais traînant leur misère par toute la France sans pouvoir rencontrer un cœur pour les consoler ni une main pour les soulager. On s'est plu surtout à outrager Philippe de Valois sur ce point. Ce monarque prit cependant des mesures pour subvenir aux besoins de ces admirables exilés; diverses ordonnances en font foi. Il en est une que nous devons signaler spécialement, c'est celle du 8 septembre 1347, par laquelle Philippe abandonnait aux Calaisiens tous les héritages qui pourraient lui échoir, de quelque nature qu'ils fussent. Il payait ainsi généreusement sa dette au malheur.

Nous avons vu qu'aussitôt que la guerre avait recommencé entre Philippe et Edouard, le Pape avait repris ses tentatives pacifiques. La violence et l'obstination du roi d'Angleterre n'épuisèrent point ses efforts. Lorsque Calais fut tombé au pouvoir d'Edouard, les légats renouvelèrent leurs propositions, et l'armistice qui se conclut (18 septembre) pour quelques mois, fut, sur les instances réitérées du Saint-Siège, prolongé successivement pendant six mois. Ces délais étaient devenus nécessaires au roi de France pour rétablir ses finances et rendre un peu de courage à son peuple abattu. Ils n'étaient pas moins agréables au monarque anglais, qui put aller promener ses lauriers dans sa patrie et en goûter les douceurs.

Un historien doit remercier la Papauté de sa bienveillante intervention : influence pacifique dont on n'a pas toujours apprécié suffisamment les avantages. Dans un siècle où l'on ne reconnaissait d'autre mérite que celui des armes, l'Europe eût été plongée dans une guerre perpétuelle, si les Papes n'avaient successivement et cons-

tamment travaillé, soit à la conservation de la paix, soit à son rétablissement. Ils luttèrent contre les passions et réprimaient les extravagantes prétentions des souverains. Leur caractère de père commun des fidèles donnait à leurs représentations un poids qu'aucune autre médiation ne pouvait offrir, et leurs légats n'épargnaient ni voyages ni fatigues pour concilier les intérêts opposés des cours et placer l'olivier de la paix entre les armées rivales.

Pendant les guerres affreuses dont nous avons raconté les déplorables circonstances, les terres ayant été ravagées ou laissées sans culture, et les réserves qui existaient ayant été consumées par les Anglais, il en résulta, durant les années 1346 et 1347, une disette épouvantable, qui fut bientôt suivie d'un mal plus affreux encore : une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique, vint s'abattre sur l'Europe. Villani affirme que cette contagion prit naissance à Casan, à la suite de plusieurs tremblements de terre ; que des fugitifs la portèrent dans le Levant, où des pluies continuelles servirent à la développer : le mal contagieux fut apporté en Sicile et dans la Corse par huit vaisseaux génois. On assure qu'un vaisseau anglais, dont tous les marins étaient morts du fléau, ayant été poussé par la mer sur les côtes de la Norwége, y introduisit cette horrible calamité, qui produisit des maux incalculables. Cette peste du xiv^e siècle, assez semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous Justinien et du temps d'Hippocrate, est connue, en France, sous le nom de *peste noire*, de *mort noire*, de la *grande mort*. Cette horrible maladie, dont quelques médecins contemporains nous ont donné des détails circonstanciés, tuait les quadrupèdes, les oi-

seaux et même les poissons. Les symptômes extérieurs ne furent pas partout les mêmes : en Orient, c'était un saignement de nez; en Italie et en France, un gonflement aux aines et aux aisselles. Plus tard, il apparut des tumeurs dans toutes les parties du corps; mais l'indice le plus commun étaient des taches noires et livides, plus ou moins larges. De fréquentes hémorrhagies se faisaient jour par toutes les parties du corps, principalement par le nez, les oreilles, la bouche, les voies urinaires, etc.

Nous possédons un rapport adressé au pape Clément VI sur le nombre des personnes enlevées par la peste dans quelques-unes de nos villes et de nos provinces : Marseille perdit 16,000 habitants; Paris, 80,000; Saint-Denis, 1,400; Avignon, 40,000 (quelques écrivains portent le chiffre à 120,000, ce qui est très invraisemblable); Strasbourg, 26,000; Lyon, 45,000; la Bourgogne, 80,000; la Provence, 120,000. Quelques villes de Bourgogne furent tellement maltraitées, que Beaune ne conserva pas le dixième de ses habitants. Nuits fut plus flagellé encore, si l'on en croit un vieux proverbe du pays :

En mil trois cent quarante-huit,
A Nuits, de cent restèrent huit.

Le catholicisme enfanta, comme dans toutes les grandes calamités, des actes d'un dévouement sublime. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, et Jeanne de Normandie, sa sœur, furent victimes de leur charité et de l'abnégation la plus admirable.

Les corps scientifiques, alors comme aujourd'hui, furent chargés de faire des recherches sur la nature du mal, d'en indiquer les causes et d'assigner des remèdes

convenables. La faculté de médecine, établie juge compétent en cette matière, n'hésita pas à indiquer les causes du mal dans un prétendu combat des étoiles et du soleil contre la mer, combat où le feu et l'eau, ayant eu tour à tour l'avantage, répandirent dans l'air un poison mortel. Avec une semblable théorie, quelles conséquences pratiques pouvait-on tirer? Aucune, si ce n'est peut-être quelques inductions astrologiques qui infectaient toutes les sciences.

Le même fléau se ralluma deux ans après à Paris et y enleva 40,000 hommes en deux mois. Le mal, qui avait sans doute perdu de sa force, n'eut ni la même étendue, ni la même intensité que la première fois : il frappait cependant si subitement, que les malades, craignant de ne pas être ensevelis, s'enveloppaient eux-mêmes dans un suaire avant de mourir.

Il est un autre point de vue sous lequel il faut considérer cette épidémie, c'est relativement à son effet moral. *Obstupuerent mentes et obduruerunt*, dit Othon d'Arezzo ; les uns oublièrent même les liens du sang et ne conservèrent que la vie de la brute qui ne songe qu'à sa conservation individuelle ; d'autres cherchaient à s'étourdir sur le danger en se livrant à tous les excès des passions ; plusieurs, sentant les premières atteintes du mal, s'enivraient, afin d'arriver à la mort à travers le sommeil de l'ivresse. Dans plusieurs paroisses, le service divin cessa absolument, faute de ministres ; la justice fut un moment suspendue. Beaucoup, voyant dans la maladie une vengeance du Ciel, crurent l'apaiser en poussant le sentiment religieux jusqu'au fanatisme le plus condamnable.

Les Juifs, peuple infortuné qui, semblable au bouc émissaire, paraît devoir être chargé de tous les malheurs, furent alors accusés d'être les auteurs de l'épidémie, en empoisonnant les puits, les fontaines et les rivières à l'aide d'un poison subtil composé d'araignées, de sang de hiboux et d'animaux venimeux. La fureur contre eux fut extrême en Alsace; une nombreuse assemblée d'évêques, de comtes, de barons, prétendit avoir constaté l'existence de l'empoisonnement. Le peuple courut sur les Juifs et les massacra : on éleva, au milieu de Strasbourg, un énorme bûcher où 2,000 Juifs furent brûlés; les mères elles-mêmes y jetaient leurs enfants pour les soustraire au baptême.

Les Juifs de Paris s'étaient retirés dans la forêt Sainte-Opportune; sur le point d'y être cernés, ils rentrèrent dans la rue dite *des Hérétiques*, où ils furent égorgés en grande partie par le peuple et laissés sans sépulture, ce qui rendit pendant longtemps cette rue inabordable. La rue des Hérétiques est celle dite plus tard *Transnonain*, si fatalement célèbre en 1834 et détruite aujourd'hui.

Un autre genre de fanatisme qui ne fut guère moins condamnable, quoiqu'il ne fût pas aussi cruel, entraîna une partie du peuple vers une prétendue perfection réellement étrange. Il s'éleva en Flandre, en Hainaut, en Alsace, en Lorraine, une secte de nouveaux *Flagellants* qui, réunis par bandes de cent et de deux cents, commandés par un chef appelé le *général de la dévotion*, couraient le monde au hasard, sans autre but que de prêcher la pénitence sanglante et de se flageller en présence de la multitude assemblée. Ces sectaires, couverts d'un manteau blanc marqué d'une croix rouge, marchaient deux à deux,

précédés d'une croix, en chantant des psaumes et des cantiques. Arrivés dans les villes et les bourgades, ils se rangeaient en cercle au milieu des places publiques, se dépouillaient jusqu'aux reins et se frappaient avec des fouets armés de pointes de fer jusqu'à ce que le sang coulât en abondance. La multitude, profondément émue à un pareil spectacle, s'exaltait et apportait à ces prétendus saints les malades, afin qu'ils daignassent les toucher et les guérir.

Les *Flagellants* causaient une telle agitation dans les lieux où ils paraissaient, que les villes se virent obligées de fermer leurs portes, qui plus d'une fois furent enfoncées par ces pénitents insensés. L'autorité ecclésiastique éleva la voix pour condamner ces excès et les marques d'une dévotion aussi contraire au bon ordre qu'au véritable esprit de l'Évangile. Quoique le pouvoir séculier eût employé la force pour disperser ces bandes désordonnées, à Noël de l'année 1349, on comptait encore en France plus de 800,000 flagellants. Cette secte disparut peu à peu. Nous la verrons renaître sous le règne de Henri III.

Au milieu des scènes émouvantes qui se succédaient, il n'était guère possible de s'occuper de politique. Cependant la présence des Anglais à Calais indignait les Français, et l'on se demandait quand ces étrangers seraient chassés de cette ville, lorsque la nomination au commandement de la place, d'Aimery de Pavie, ancien précepteur d'Édouard, lombard avide comme tous ceux de sa nation, fit concevoir au gouverneur de Saint-Omer le projet d'acheter la ville de Calais. Le roi, s'il eût eu connaissance de cette tentative, l'eût repoussée comme

indigne d'un gentilhomme. Le marché fut conclu moyennant 20,000 écus qui devaient être payés au moment même où la place serait livrée. Edouard, qui était bien servi par sa police, fut instruit de cette coupable manœuvre; il donna l'ordre à Aimery de se conduire comme si le marché devait être exécuté.

La veille du jour où la place devait être livrée, Edouard vint lui-même à Calais, accompagné du prince de Galles, de cent hommes d'armes et de six cents archers. Au moment marqué, Oudart de Renti apporta les 20,000 écus, fut introduit dans la ville avec douze chevaliers français et cent armures de fer, suivi de Charny qui, à peine arrivé aux portes, reconnut qu'il était trahi et se défendit avec un courage héroïque. Edouard se battit comme un simple chevalier sous le commandement de Gauthier de Mauny. Il y eut une rencontre célèbre entre le monarque anglais et Eustache de Ribamont, brave chevalier français, qui, après avoir désarmé deux fois Edouard, lui remit son épée lorsqu'il vit les Français vaincus.

Malgré les désastres de son règne et les agitations continuelles qui ne cessèrent de le troubler, Philippe de Valois agrandit beaucoup le domaine de la couronne. Il acheta du roi de Majorque le Roussillon, la Cerdagne et la seigneurie de Montpellier. La plus importante de toutes ses acquisitions fut, incontestablement, le Dauphiné de Viennois, qui fut cédé à Charles, fils aîné du duc de Normandie. Comme il serait trop long de rapporter ici les conditions de cette cession (1), nous nous contentons de citer un extrait de l'acte de transmission

(1) Voy. tome III, page 467.

de cette magnifique propriété. Le Dauphin « se dessaisit et devestit réellement et corporellement, et transporte audit Charles présent et acceptant, en présence du duc de Normandie, son père, tous ses Etats, et en saisit et vestit réellement ledit Charles, ses hoirs et ceux qui auront cause de lui, perpétuellement et héritablement en saisine et en pleine propriété, et en signe desdites saisines et dessaisines, baille audit Charles l'épée ancienne du Dauphiné et la bannière de S. Georges, qui sont anciennes enseignes des dauphins de Viennois, et un sceptre et un autel. » L'acte de transport dit expressément « que le nom et les armes du Dauphin seront conservés par ceux qui leur succéderont à perpétuité, et que leurs Etats, quoique faisant partie dès-lors du royaume de France, seraient possédés séparément et à titre différent par leurs successeurs, à moins que l'empire ne se trouvât réuni en leur personne. » On ne peut douter que les rois n'aient eu la volonté de se conformer à cette disposition. C'est par cette raison que, pendant très longtemps, dans leurs déclarations et autres lettres expédiées pour le Dauphiné, ils n'ordonnaient l'exécution de leur volonté qu'en qualité de Dauphins, et sous le sceau et les armes des anciens princes de ce nom.

Ces augmentations territoriales avaient dû ajouter encore beaucoup à la gêne d'un trésor épuisé, et augmenter les difficultés du gouvernement. Au milieu même de ces graves préoccupations, un autre malheur, plus grand encore que tous les autres, parce qu'il était plus sensible, frappait le roi. La reine Jeanne, fille du duc de Bourgogne, femme douée des plus belles vertus, d'une modestie angélique, d'une charité sans bornes,

d'une humilité profonde, d'une piété séraphique, fut enlevée à l'affection du monarque. Le roi aimait à prendre conseil d'elle, et on voit souvent dans les actes de son règne cette formule : *De l'avis et de la volonté de la reine notre chère épouse*. Si ses avis avaient toujours été suivis, ils auraient épargné de grands malheurs à la France. Redoutant les conséquences des rigueurs déployées contre Robert d'Artois, elle avait blâmé la sévérité exercée contre lui et avait demandé plusieurs fois de suspendre l'arrêt qui, en flétrissant ce prince, mit la monarchie sur le bord de l'abîme. Un autre membre de la famille royale descendit presque en même temps que la reine dans le tombeau : la mort de la duchesse de Normandie vint frapper d'une nouvelle douleur une cour qui avait tant besoin de consolation.

Après un an de deuil, Philippe, songeant à donner une nouvelle épouse à son fils, jeta les yeux sur Jeanne de Navarre, princesse accomplie, qui réunissait à l'extérieur le plus avantageux l'esprit le plus élevé et le cœur le plus généreux. Dans leur admiration pour la réunion de tant de belles qualités, les Espagnols la surnommaient *la Belle-Sagesse*. Lorsqu'elle parut à la cour de France, elle y fit une sensation si profonde, non-seulement sur la masse des courtisans, mais encore sur le roi, que son admiration se changea en passion exaltée. Philippe la prit pour lui-même, et donna à son fils la comtesse de Bourgogne, Jeanne, veuve de Philippe de Bourgogne.

Philippe, s'étant livré en jeune homme à sa passion pour la reine, tomba dans une maladie de langueur qui l'entraîna au tombeau le 22 août 1350. Se sentant près de mourir, il fit appeler ses fils, le duc de Normandie et

le duc d'Orléans, leur donna des conseils sur l'union qui devait régner entre eux, les exhorta à travailler pour le bonheur de la France, à maintenir l'ordre et la justice. Puis, s'adressant spécialement au duc de Normandie, son successeur : « Mon fils, défendez donc courageusement » la France après ma mort. Il arrive quelquefois, comme » j'en ai fait l'expérience, que ceux qui combattent pour » une chose juste, éprouvent des revers; mais ils doivent » mettre leur espoir en Dieu, qui ne permet pas que le » règne de l'iniquité soit durable. Aimez-vous, mes fils; » maintenez la justice et soulagez les peuples. Et d'au- » tres belles choses encore, dit Mézeray, que les princes » recommandent plus souvent à leurs successeurs en » mourant, qu'ils ne les pratiquent en leur vie. »

Le triomphe du droit et de la justice, que Philippe promettait à ses fils, fut encore longtemps à se faire attendre. La royauté demeura de longues années opprimée par l'étranger; et les quatre règnes suivants seront des règnes de luttes contre l'oppressive Angleterre.

Philippe de Valois était un chevalier dans toute l'étendue de cette expression; courageux, magnanime, libéral, esclave de sa parole, juste, pieux et magnifique jusqu'à l'excès. Si son droit au trône ne lui eût pas été contesté, il eût rendu la France brillante et eût fait sa cour la plus belle du monde. Il eut le malheur d'avoir pour adversaire un prince très habile et fort puissant, qui se posa en rival et sut ainsi jeter la dissension au sein d'une nation invincible lorsqu'elle est bien unie.

CHAPITRE II.

Règne du roi Jean II (1350-1364).

§ I. *Premiers actes du règne de Jean II. — Réunion célèbre des Etats généraux (1350-1356).*

Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, élevé à la cour la plus brillante de l'Europe, avait reçu une éducation digne de son rang et du trône auquel il devait arriver un jour. Il puisa dans l'étude des lettres un amour spécial pour les savants et pour la multiplication des livres les plus recherchés de l'antiquité ; ce qui l'engagea à ordonner des traductions de Tite-Live, de Salluste, de Lucain et des Commentaires de César. Il avait plus de générosité dans le cœur que d'étendue dans l'esprit, ce qui était un péril pour la nation ; car, dans un roi, les qualités excessives du cœur, si elles ne sont dirigées par un esprit bien ferme, peuvent devenir un danger, comme l'histoire de ce règne ne nous le prouvera malheureusement que trop. Il y avait eu à la cour de Philippe de Valois un chevalier fameux, qui servit de modèle au duc de Normandie ; c'était Jean, roi de Bohême, que nous avons vu mourir à Crécy, prince habile dans tous les exercices du corps, brave jusqu'à la témé-

rité, galant dans les relations sociales, prodigue avec ses amis, doué de manières séduisantes, d'une éloquence entraînante, de beaucoup d'adresse et de grâce dans l'esprit. Jean, roi de France, s'était laissé séduire par ce qu'il y avait de brillant dans la chevalerie et voulait le réaliser. Il unissait l'impétuosité du caractère à l'irrésolution de l'esprit; il aimait la justice, et personne ne la protégea mieux que lui; dévoué aux grandes maximes de l'honneur, il poussa la fidélité à sa parole et à ses engagements jusqu'à sacrifier l'Etat, dont le salut est certes au-dessus de la parole d'un roi. Tel est le prince qui prit en main la direction des affaires au mois d'août 1350, et les conduisit pour son malheur et celui de la France.

Pour faire face aux dépenses occasionnées par son sacre, qui fut l'un des plus magnifiques, le nouveau roi, huit jours après la mort de son père, rendit une ordonnance pour élever de 31 sous la valeur du marc d'or.

Les bruits de la fête avaient à peine cessé de se faire entendre, que la noblesse apprit qu'une illustre tête venait de tomber sous la hache du bourreau, afin de l'instruire que les traîtres ne trouveraient pas grâce sous le nouveau règne. Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, prisonnier d'Edouard, courtisan habile, ou, comme dit Froissard, « durement abbé, gai, » frais, plaisant, joli et léger, et en tous états si très » gracieux, » sut si bien gagner la bienveillance du roi d'Angleterre, que ce monarque consentit à réduire sa rançon à la somme de 60,000 écus d'or, et lui accorda, sur sa parole de chevalier, la permission de rentrer en France. Raoul étant venu à la cour de France, le roi le fit entrer seul dans son cabinet et lui montra une lettre

qui le fit pâlir. Alors le roi lui dit : « Ah ! ah ! mauvais » traître, vous avez bien mort desservie. Si n'y faudrez » mie pour l'âme de mon père. » Quelques jours après sa tête tombait en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac et de plusieurs autres seigneurs. On ne sait quel était son crime; on présume seulement qu'il s'était engagé à livrer la ville de Guines au roi d'Angleterre.

La place de connétable étant vacante, Jean en disposa en faveur de Charles d'Espagne, fils d'Alphonse Lacerda, frère du célèbre Louis d'Espagne, que nous avons vu combattre si vaillamment en Bretagne. « Charles, dit » Villani, était un chevalier de grand cœur et de grande » hardiesse, vaillant dans les armes, plein de vertu et de » courtoisie, de belle figure et de belles manières. »

Le Pape, toujours fidèle au beau rôle de représentant de celui qui est appelé le Prince de la paix, à peine instruit de la mort de Philippe de Valois, écrivit aux deux rois de France et d'Angleterre pour les exhorter à mettre fin à leurs différends. Tout en feignant de partager le désir du Saint-Père, les deux rois se contentèrent de confirmer la trêve conclue sous le règne précédent, trêve qui fut prorogée à diverses reprises jusqu'à trois ans. Mais, malgré cette suspension d'armes, la lutte ne continua pas moins en Guyenne et en Bretagne. Avant d'exposer les péripéties de cette guerre, arrêtons-nous un moment aux mesures politiques et gouvernementales adoptées par le nouveau roi.

Une des premières mesures politiques du roi fut d'empêcher que le grand fief de Bourgogne ne fût porté dans une maison étrangère. Le jeune duc de Bourgogne, enfant dont la santé était très débile, laissait pour héritière,

s'il venait à mourir, une sœur non-seulement promise en mariage au duc de Savoie, mais déjà élevée auprès de sa tante Blanche de Bourgogne, femme du duc. Pour empêcher une alliance qui pouvait réunir la Savoie et la Bourgogne sur une même tête et former ainsi sur nos frontières de l'Est un voisinage dangereux, le roi, en sa qualité d'époux de la duchesse douairière de Bourgogne et d'administrateur du duché pendant la minorité du jeune duc, visita la Bourgogne, rompit le projet de mariage et fit revenir la jeune princesse en France.

Après avoir terminé cette affaire, le roi se rendit dans le midi de la France, réunit les députés des sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire et du Rouergue, pour demander des subsides, qui ne furent probablement accordés que l'année suivante, car nous voyons alors les députés des provinces assemblés pour régler les contributions qu'elles devaient fournir. Pendant ce voyage, le vicaire-général de Toulouse présenta une supplique au roi pour obtenir le redressement des peines excessives employées par certains abbés contre les religieux qui s'étaient rendus coupables de fautes graves. Les supérieurs les jetaient dans une prison perpétuelle et ténébreuse, qu'ils nommaient *vade in pace*; ils ne leur donnaient, pour vivre, que du pain et de l'eau, et leur interdisaient toute communication avec les hommes, en sorte que, les uns après les autres, ils y mouraient désespérés. Le roi statua, pour remédier à cet excès, que les supérieurs des maisons religieuses visiteraient par eux-mêmes deux fois le mois les religieux renfermés dans le *vade in pace*; le même devoir devait être rempli par d'autres religieux deux autres fois le mois.

La tenue des Etats généraux, qui devaient se réunir au mois de février, força le roi de rentrer à Paris. Nous n'avons aucun détail sur cette assemblée générale, nous n'en connaissons les résultats que par les ordonnances qui furent rendues en cette circonstance.

« Dans le courant de l'année 1351, dit Sismondi, le roi Jean ne rendit pas moins de dix-huit ordonnances sur les monnaies, tantôt pour augmenter, tantôt pour diminuer la valeur du marc d'or et d'argent, et presque toujours avec injonction de tenir secrète la première de ces deux opérations et de faire grand bruit de la seconde. On comprend à peine comment le commerce pouvait résister à ces fluctuations continuelles. Les historiens italiens nous apprennent, il est vrai, qu'elles causèrent la ruine de leurs compatriotes, et qu'elles déterminèrent le plus grand nombre d'entre eux à renoncer aux affaires et à quitter la France. Deux ordonnances de cette année nous apprennent aussi que le roi Jean confisqua les créances des marchands juifs et lombards, et défendit à ses sujets de leur payer ce qu'ils leur devaient, s'ils ne voulaient s'exposer à payer deux fois. Néanmoins, comme un pays ne peut se passer entièrement de commerce, d'autres marchands étrangers bravaient tous les hasards pour continuer d'approvisionner la France ; seulement, ils exigeaient de leurs chalands, comme compensation de leurs risques, des bénéfices énormes, et ils contribuaient ainsi à augmenter la misère universelle (1). »

Nous remarquons un progrès bien important pour

(1) Sismondi, *Histoire des Français*.

l'ordre et le développement de la fortune publique, c'est que chaque province eut ses assemblées particulières, ses Etats, pour régler les affaires spéciales qui la concernaient et prendre des mesures administratives soumises à la sanction du roi. C'est ainsi que les députés de Troyes obtinrent un règlement particulier sur la confection des toiles, industrie importante dans le pays; que Mâcon fit confirmer une charte communale; que les bourgeois de Paris firent rendre par le roi un règlement de police fort détaillé, destiné principalement à prévenir les luttes entre le travailleur et le propriétaire. Le règlement fixait les lois du travail, les privilèges de chaque profession; l'on mettait les salaires et les profits à un maximum pour empêcher l'exorbitante augmentation du prix du travail, une des conséquences de la peste qui avait enlevé un grand nombre d'ouvriers.

Les députés des provinces stipulèrent aussi, chacun en particulier, la contribution de guerre à laquelle chaque province serait tenue. L'assemblée des *nobles et communes* du Vermandois, présidée par l'évêque de Laon, accorda une imposition de six deniers par livre sur le prix de chaque marchandise vendue dans l'étendue du bailliage.

Les députés de Normandie se réunirent seulement le 22 mars à Pont-Audemer. Ils firent entendre leurs doléances sur l'indiscipline des gens de guerre, sur les ruineuses et continuelles altérations des monnaies. Ils consentirent, malgré cela, à s'imposer comme les habitants du Vermandois. Amiens donna la moitié de l'octroi de la ville; la sénéchaussée de Carcassonne, qui comprenait vingt-deux villes, se taxa à 50,000 livres, à condition

qu'il ne lui serait fait aucune autre imposition dans le cours de l'année.

Ces assemblées provinciales n'étaient pas des arènes politiques et oratoires, c'étaient des conseils qui discutaient avec maturité les véritables intérêts du pays. Cette voie entièrement nouvelle, ces concessions volontaires de l'impôt, soumettaient, sur un point extrêmement important, le roi à la volonté de ses sujets; c'était le principe de nos institutions modernes, qui veulent que l'impôt soit consenti par le pays avant d'être exigible.

Le roi Jean, voulant remédier au malheureux état de nos finances, prit des mesures pour y porter l'ordre et la lumière; il prescrivit à la cour des Comptes de faire une enquête sévère sur la comptabilité générale du royaume et de rechercher exactement les coupables, qui surent, la plupart, se soustraire à toute recherche. C'était là, du reste, un bien bel emploi du loisir que laissait la trêve qui, malheureusement, ne devait pas durer assez longtemps.

Malgré la suspension d'armes, les hostilités, comme nous l'avons dit, avaient toujours continué en Guyenne et en Bretagne. D'après l'ordre que le roi Jean donna à ses maréchaux de reprendre, sur les Anglais, la place de Saint-Jean-d'Angely, les Français occupèrent le pont de Taillebourg, qui conduisait à la ville. Beauchamp, gouverneur de Bordeaux, sorti de la place à la tête de ses meilleurs chevaliers pour reprendre cette position, la voyant trop bien défendue, opéra une prudente retraite; les Français, l'attribuant à la peur, se mirent à poursuivre leurs ennemis et osèrent les attaquer dans une position formidable. Après avoir été battu par les Fran-

çais, Beauchamp se retira à Bordeaux avec quelques prisonniers de noble maison, capables de payer une riche rançon. Saint-Jean-d'Angely, abandonné par le commandant général des forces anglaises, fut contraint de se soumettre et de reconnaître la domination française.

Quoique la trêve eût été proclamée entre les deux partis en Bretagne, il existait cependant une telle animosité, qu'il en résultait des luttes fréquentes, parmi lesquelles le *combat des Trente* tient le premier rang. Ce combat véritablement homérique, et bien caractéristique des mœurs grandioses de l'époque, a été, pour cela, contesté par quelques historiens dont l'opinion est repoussée aujourd'hui. Voici, avec ses principaux détails, ce combat fameux.

La guerre civile qui désolait la Bretagne y ayant causé d'affreux malheurs, il fut résolu entre les chefs qu'on épargnerait les moissons, les maisons, ainsi que les personnes. Infidèle à cette convention, la garnison anglaise de Ploërmel ne respectait rien, détruisait tout ce qui se rencontrait sous sa main. Beaumanoir, pour mettre un terme aux maux qu'enduraient ses compatriotes, demanda un sauf-conduit au commandant anglais Bembro, alla le trouver, lui reprocha de faire mauvaise guerre et lui lança un défi. Il fut convenu que, dans chacune des deux armées, on choisirait les trente plus braves, et qu'on se battrait entre Ploërmel et Josselin, au chêne de *Mi-Voie*.

Tous les nobles bretons accoururent pour assister à ce combat. Bembro, au moment d'en venir aux mains, soit scrupule, soit sentiment de son infériorité, demanda à en référer à son souverain; mais Beaumanoir repoussa cette demande, et le combat commença. Beaumanoir voit

d'abord cinq des siens succomber, sans qu'aucun de ses ennemis soit hors de combat; il s'irrite, il anime les soldats, puis se précipite sur Bembro, qui lui dit : « Rends-toi, je ne te tuerai pas, je te donnerai en présent à ma mie. » — « C'est ta mie qui sera mienne, » répond Beaumanoir, et, l'instant d'après, Bembro est mort; c'est le signal d'une lutte plus acharnée. « A boire ! » dit Beaumanoir dévoré par la soif. — « Bois ton sang, et ta soif se passera, » lui répond l'un de ses chevaliers. Les Anglais succombèrent enfin. Pendant plusieurs siècles on a célébré, en Bretagne, la bataille des Trente, et quand il y avait une lutte effroyable, on disait : « Jamais on ne se battit ainsi depuis le *combat des Trente*. »

La chevalerie, dont ce combat nous présente un si brillant reflet, avait besoin d'être relevée encore par l'institution d'un ordre composé des plus valeureux et des plus purs chevaliers. C'est dans ce but que le roi Jean établit l'*ordre de l'Etoile*, le premier de cette nature qui ait été connu en France. Les chevaliers désignés pour faire partie de cet ordre, furent convoqués à se trouver au palais de Saint-Ouen, autrement Clichy, près de Paris, où se fit la cérémonie d'institution. Le roi leur donna les insignes de l'ordre, qui consistaient en un collier et une étoile blanche sur un émail rouge, avec cette devise : *Monstrant regibus astra viam*. Cet ordre ne devait durer qu'un siècle; il disparut en 1460.

Pendant que la France s'amusait à des fêtes, qu'elle assistait à des tournois, à de petits combats, le roi d'Angleterre surprenait Guines, petite ville située à deux lieues de Calais, du domaine de Raoul, connétable de France. A la nouvelle de cette audacieuse violation de

la trêve, le roi reprocha son manque de bonne foi à Edouard, qui se contenta de répondre par une maxime infâme, destructive de toute sécurité en la parole donnée : que *les trêves sont marchandes*.

Encouragé par ce succès, Aimery de Pavie, gouverneur de Calais, jeta, pour s'en rendre maître de même façon, les yeux sur Saint-Omer, place qui avait pour gouverneur un habile commandant, dont l'œil était toujours ouvert sur les démarches du chef anglais. Instruit que des traîtres avaient vendu la place à Aimery et devaient la livrer à un moment marqué, le comte de Charney, gouverneur de Saint-Omer, fit prendre les armes aux troupes de la ville, mit en embuscade un corps d'élite, dont les mouvements furent aperçus par les ennemis au moment où ils s'avançaient vers la porte de la place. Une sortie vigoureuse, opérée à l'instant où le chef anglais commençait sa retraite, écrasa le corps anglais et fit prisonniers ceux qui ne furent pas tués : parmi eux se trouvait Aimery, qui paya alors sa perfidie et fut tiré à quatre chevaux.

C'est à peu près vers cette époque que parut ce qu'on appela le troisième fléau de la France. Le premier avait été le trop fameux comte d'Artois, dont nous avons raconté la triste fin ; le second fut Geoffroi d'Harcourt, qui avait obtenu un généreux pardon après la funeste journée de Crécy, et qui disparaîtra bientôt de la scène ; le troisième, le plus redoutable de tous, fut Charles, roi de Navarre, surnommé *le Mauvais*, fils de Philippe d'Evreux, prince du sang, et de Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, reine de Navarre. Héritier du royaume de Navarre après la mort de sa mère, Charles avait succédé à son

père dans ses terres d'Evreux et ses autres possessions de Normandie. Si les comtés de Champagne, de Brie, de Chartres et de Blois n'eussent été alors réunis à la couronne, s'ils s'étaient encore trouvés entre les mains du roi de Navarre, la France eût probablement succombé sous les coups de ses puissants et nombreux adversaires.

Charles, qui était plus rapproché de la couronne par sa mère Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, qu'Edouard, roi d'Angleterre, ne l'était par la sienne, Isabelle de France, fit tous ses efforts pour faire admettre le principe de la succession des femmes au trône. Aussi, quoique l'Anglais et le Navarrais se soient unis en plusieurs circonstances contre la France, jamais le roi d'Angleterre ne soutint assez le roi de Navarre pour qu'il pût triompher, sachant qu'il se présenterait le premier et lui disputerait ses prétendus droits à la couronne. Edouard poussait Charles comme un homme de désordre et de troubles, dont il espérait profiter pour son propre compte.

Charles-le-Mauvais mérita son nom : esprit inquiet, âme noire, impuissant dans les forfaits comme dans les débauches, ses qualités étaient avortées comme ses vices.

Charles de Navarre succéda à sa mère le 6 octobre 1349, à l'âge de dix-sept ans, et se rendit l'année suivante à Pampelune pour s'y faire couronner. Soupçonnant un complot contre son autorité, il fit saisir les conjurés réels ou prétendus, leur fit subir des châtimens horribles et mérita ainsi d'être nommé *le Mauvais*, nom qu'il porta toujours depuis. Charles, déjà lié à la famille royale par sa naissance, resserra encore ces liens de parenté en épousant la fille du roi Jean. Ce qui semblait devoir unir plus intimement les deux maisons, servit peut-être à les

diviser. Le roi de France devait au roi de Navarre une double rente, que l'état du trésor royal le mit souvent dans l'impuissance de payer. Ces deux rentes formaient une somme de 25,000 livres, dont 12,000 livres pour la dot de la reine de Navarre, et 15,000 pour prix des comtés de Champagne et de Brie réunis à la couronne, rentes assignées sur les terres d'Angoulême et de Mortain qui, se trouvant sans cesse exposées aux ravages des Anglais, ne pouvaient les acquitter.

Déjà fort mécontent de ne pas être exactement payé des rentes qui lui étaient dues, Charles-le-Mauvais l'était bien plus de se voir sans grand crédit à la cour et de sentir le roi livré à un favori indigne, selon lui, d'un si haut crédit. Charles de Lacerda, descendant des grandes maisons de France et de Castille, ayant, comme son frère Louis, rendu d'éminents services à la couronne de France, avait mérité d'être promu à la haute dignité de connétable après la mort violente de Raoul, comte de Guines. La noblesse, épouvantée de la chute d'une si noble tête sans aucune forme de procès, accusa Lacerda d'avoir poussé le roi à cette rigueur excessive, pour avoir la dignité de connétable qui devint ainsi le prix du sang versé. Jaloux de la faveur dont un étranger jouissait, les nobles poussèrent le roi de Navarre à se défaire d'un adversaire. La mort de Lacerda fut alors résolue; il ne fallait qu'une occasion pour exécuter le dessein prémédité, elle se présenta bientôt.

Le roi de Navarre aurait pu, selon les lois du temps, défier son adversaire pour un combat singulier, moyen réputé alors si honorable, qu'un de ses officiers l'avait engagé à le prendre. Charles répondit brusquement :

« Je le tiens tout défié, » et déclara que son dessein était de l'insulter lorsqu'il le rencontrerait et de le faire attaquer aussitôt par des hommes décidés. Il le fit poignarder dans son lit, à L'Aigle, où il était lui-même accouru pour s'assurer que sa victime ne lui manquerait pas. Quand le roi de Navarre entendit le bâtard de Mareuil, chef des assassins, lui dire : *C'est fait ! c'est fait !* il monta à cheval, suivi de sa troupe, retourna à Evreux au galop, ferma les portes de cette ville, promit aux assassins un complète sécurité, et les assura que jamais il n'accepterait de lettres de pardon qu'ils n'y fussent compris.

Un crime marche rarement seul; Charles-le-Mauvais passa de l'assassinat à la trahison. Le duc de Lancastre, alors en Flandre, à peine informé de l'horrible attentat commis sur la personne du connétable, dépêcha un affidé au roi de Navarre pour lui promettre la protection du roi d'Angleterre et l'assurer qu'Edouard lui fournirait les troupes dont il aurait besoin pour faire la guerre à la France. Un traité fut, en effet, conclu sur ces bases et jeta ainsi le roi Jean dans le plus cruel embarras. Le roi de Navarre comptait parmi les seigneurs français un grand nombre de partisans, entre lesquels nous nommerons spécialement les d'Harcourt, hommes de tête et de main, politiques aussi habiles que guerriers intrépides : le seul Geoffroi d'Harcourt avait mis la France à deux doigts de sa perte; il pouvait, par ses intrigues et son courage, ramener sur notre malheureux pays les calamités que nous avons eu la douleur de rapporter.

Le roi Jean, profondément irrité de l'assassinat du connétable, son ami, jura de punir sévèrement les au-

teurs d'un si grand crime, et réunit des troupes pour contraindre Charles à les lui livrer. Loin de s'effrayer de cet armement, Charles-le-Mauvais prit la responsabilité de l'assassinat, accusa le connétable de *plusieurs grands méfaits*, et s'avança jusqu'à Mantes, accompagné d'une noblesse si nombreuse et de tel rang, que le roi de France, épouvanté, se trouva heureux de rencontrer les deux reines de la maison d'Evreux pour porter des paroles de paix au roi de Navarre. Jeanne, veuve de Charles IV, et Blanche, veuve de Philippe VI, toutes deux reines douairières de France, allèrent, au nom de Jean, offrir la paix au roi de Navarre, qui imposa des conditions au lieu d'en accepter. Jean eut la faiblesse de céder à Charles le comté de Beaumont-le-Roger et les châellenies de Conches et de Breteuil. Il lui accorda de plus Pont-Audemer, le Cotentin et les vicomtés de Valognes, de Coutances et de Carentan. Ces immenses possessions, soumises pour une seule fois à l'hommage-lige, furent érigées en pairie et placées sur le même rang qu'avait autrefois occupé le duché de Normandie; c'est-à-dire que le roi de Navarre eut, comme les anciens ducs, le droit de tenir deux fois l'an un échiquier ou cour de justice. Après cette cession, après que le roi se fut engagé de nouveau à payer les arrérages du douaire de 12,000 livres de rente et des 15,000 livres, prix des comtés de Champagne et de Brie; après avoir obtenu du roi son second fils comme ôtage et comme garant de la parole royale, Charles-le-Mauvais demanda pardon au roi pour lui-même et pour ses complices.

Jean se félicitait peut-être de cette réconciliation lorsqu'il apprit enfin tous les détails d'une conspiration qu'il

ne connaissait point. Les d'Harcourt, jusqu'alors les agents les plus actifs et les conseillers les plus intimes du roi de Navarre, se séparèrent tout à coup de celui-ci, sans qu'on en connaisse le véritable motif, se réconcilièrent franchement avec le roi, l'instruisirent des trames formées contre lui et contre le connétable, et lui apprirent que, dans son propre palais, dans son conseil même, se trouvaient des complices de l'assassinat de Lacerda. C'est ainsi qu'il connut que Robert de Lorris et le cardinal de Boulogne avaient été instruits du complot et y avaient pris part. Tout en laissant à ces deux coupables les moyens de s'évader, le roi prit des mesures contre Charles-le-Mauvais, qui, après avoir mis ses places en état de défense, se retira à Avignon afin d'agir fortement sur les négociateurs français et anglais qui travaillaient, sous l'égide du Pape, à jeter les bases d'un traité de paix entre la France et l'Angleterre. Sa vie à Avignon présente le plus triste spectacle. On nous le montre comme les animaux malfaisants qui ne sortent que la nuit du fond des sombres forêts; caché le jour chez les cardinaux de Boulogne et d'Ostie, il allait la nuit chez le duc de Lancastre et employait tout ce que son génie fécond et malfaisant pouvait inventer pour empêcher la conclusion d'un traité qui eût mis le terme à ses intrigues. Quoique, contre son attente, la trêve eût été prorogée de deux ans, il espéra bien la faire rompre et ne pas lui laisser une durée qu'il regardait comme excessive.

Instruit que le roi de France, justement indigné, avait fait saisir judiciairement ses terres de Normandie et qu'il s'était emparé de quelques places, Charles-le-Mauvais fit un coupable traité avec le duc de Lan-

castre, agissant au nom du roi d'Angleterre. Assuré de la coopération d'Edouard, Charles passa en Navarre, y réunit des troupes, parut à leur tête dans la Normandie, forma en corps d'armée les garnisons des villes d'Evreux, de Pont-Audemer, de Cherbourg, etc., fit de nombreuses excursions sur les terres du roi et y causa de si grands ravages, que le malheureux Jean, épouvanté encore par les démonstrations du duc de Lancastre, recourut à un accommodement et le signa à Valognes. Le roi pardonna tout et jura de n'inquiéter aucune des personnes portées sur une liste qui contenait trois cents noms, nombre épouvantable, qui effraya le roi par la multitude des ennemis dont il se voyait environné.

Le traité conclu, le roi de Navarre vint au Louvre, supplia le roi de vouloir bien lui pardonner *et le tenir en sa grâce*, et *promit qu'il lui seroit bon et loyal si comme fils doit être à son père et vassal à son seigneur*. Adoncques, dit un de nos anciens historiens, *lui fit dire le roy par le duc d'Athènes, qu'il lui pardonnoit de bon cœur*. Le roi parut satisfait, ou feignit de l'être, de ces protestations de la part d'un prince à qui les serments ne coûtaient rien.

Comme on était sur le point de recourir aux armes entre la France et l'Angleterre, le Pape, usant de son autorité pontificale et agissant non-seulement comme père commun des fidèles, mais encore comme médiateur accepté par les partis, ordonna que la trêve qui expirait au printemps de 1355, serait gardée jusqu'à la Saint-Jean. Les négociations pour la paix furent définitivement rompues. Les Anglais accusent les Français de la reprise des hostilités, parce qu'ils refusèrent d'accepter toutes les conditions qu'ils leur avaient proposées.

Pour juger de la bonne foi de ceux-là, il suffit d'observer que leurs prétentions étaient tellement exorbitantes, qu'elles furent à peine accordées après la funeste journée de Poitiers. Edouard voulait être souverain absolu de toutes ses possessions situées sur la terre de France ; il refusait même l'hommage que ses prédécesseurs avaient rendu de tout temps à nos rois. La nation française n'était pas encore descendue assez bas pour faire de semblables concessions, et, malgré les malheurs qui suivirent, nous devons la louer de sa fermeté.

Edouard, comptant sur la coopération du roi de Navarre, s'était embarqué pour descendre en Normandie, lorsqu'apprenant le traité de Valognes, qui réconciliait Charles-le-Mauvais avec la France, il fut obligé de se rabattre sur Calais. Il sortit de cette ville pour marcher à la rencontre du roi Jean qui, cette fois du moins, déconcerta tous ses plans, en évitant prudemment et avec une adresse extrême un engagement général ; il se contenta d'opérer sa retraite devant l'ennemi et de ravager les terres que celui-ci devait parcourir. Les Anglais étaient à peine arrivés sous les murs d'Amiens, que, forcés par la disette, ils se virent obligés de se retirer par le Boulonnais, où ils se procurèrent quelques vivres, et rentrèrent à Calais dix jours après avoir quitté cette ville.

Cependant la nouvelle arrivait en France que les Ecosseis avaient secoué le joug de l'alliance anglaise, qu'ils avaient emporté Berwick, qu'ils dévastaient les contrées du Nord. Le roi de France, pour seconder ses alliés dans ces graves circonstances, se rapprocha des Anglais, défia Edouard, lui demanda une bataille rangée, que celui-ci refusa, sentant l'absolue nécessité de

rentrer en Angleterre pour arrêter la redoutable invasion des Ecossais.

Pendant qu'Edouard attaquait la France par le nord, le prince Noir, si fameux dans les annales anglaises, avait ouvert dans le Midi la campagne avec 60,000 hommes, sur un plan dévastateur horriblement combiné. Non content de donner à ses soldats l'ordre de piller, de brûler et de détruire, le prince Noir, pour ravager une immense étendue, divisa son armée en plusieurs *batailles* (ou corps de troupes), avec des instructions pour se tenir, durant leur marche, à une distance fixe les unes des autres. Des murs de Bordeaux, le prince Noir conduisit ses pillards au pied des Pyrénées, au travers du comté d'Armagnac, tourna vers le nord et continua ses dévastations jusqu'au moment où il arriva devant la ville de Toulouse. Pendant deux jours il fit des efforts inutiles pour attirer ses ennemis au combat; voyant qu'ils avaient la sagesse de résister à toutes ses provocations, il passa la Garonne, reprit son système de destruction et livra aux flammes la grande et riche cité de Narbonne. Averti enfin par les mesures prises pour lui couper la retraite, le prince Noir se replia sur Bordeaux, où il rentra chargé d'un butin inestimable. Il put se vanter que, dans le court espace de sept semaines, il avait réduit en cendres plus de cinq cents villes et villages, dans des provinces peuplées qui, depuis plus d'un siècle, n'avaient pas été visitées par les horreurs de la guerre. Il nait une bien triste réflexion en lisant ces horribles excès : Edouard ambitionnait la souveraineté de notre France, et cependant il la convertissait en ruines ! plus cruel ainsi que le tigre du désert, qui du moins respecte sa tanière.

Epouvanté par les affreux ravages d'une guerre qui n'était que le prélude d'une plus terrible encore, le roi Jean, persuadé qu'abandonné à lui-même il serait infailliblement au-dessous de la tâche immense qu'il avait acceptée, se détermina à surexciter le sentiment national, et convoqua les Etats généraux.

Les Etats de la langue d'Oil s'assemblèrent à Paris le 2 décembre dans la grande chambre du Parlement. Pierre Laforest, archevêque de Rouen, chancelier de France, prit la parole au nom du roi, et demanda, « qu'ils » vissent avec ensemble quelle aide ils pourroient faire » au roi qui fût suffisante pour faire les frais de la guerre ; » et, pour ce qu'il avoit entendu que les sujets du » royaume se tenoient fortement grevés de la muta- » tion des monnoies, il offrit à faire forte monnoie et » durable, pourvu que l'on lui fit une autre aide qui fût » suffisante pour faire sa guerre. »

Les trois orateurs délégués par les trois Etats, Jean de Craon, pour le clergé ; Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, pour la noblesse, et le trop fameux Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, pour le tiers-état, protestèrent qu'ils étaient « tous appareillés de vivre » et mourir avec le roi, et de mettre corps et avoir à son » service. » Après cette protestation, les trois ordres demandèrent à se retirer pour délibérer sur les demandes de subsides et sur les réformes à introduire dans l'Etat. Cette demande, extrêmement hardie, disait à la royauté qu'elle n'était plus souveraine absolue. Le roi cependant y consentit.

Le lendemain les Etats se réunirent en comité, posèrent la question sur un des points les plus brûlants, et

dépassèrent d'un seul bond nos chartes constitutionnelles modernes. Ils se constituèrent législateurs absolus ; il ne fut même pas question de majorité ou de minorité ; chaque ordre fut souverain pour ce qui le concernait, ne se trouvant obligé que par les dispositions qu'il acceptait, et de ce moment le tiers-état devint l'égal des autres ordres. On est saisi d'étonnement quand on vient à réfléchir sur l'importance que la classe populaire avait acquise depuis quelque temps. La grande émancipation du peuple datait à peine de quarante ans ; il avait fallu une sorte d'ordre de la part de Louis-le-Hutin pour déterminer les serfs à user de la liberté et du droit de rachat ; et le peuple se trouvait maintenant l'égal de la noblesse et du clergé.

Toutes les réformes proposées par les trois Etats ou plutôt imposées (car il n'est pas dit que le roi ait été appelé à donner sa sanction au décret constituant) furent consignées dans une ordonnance fameuse du 28 décembre 1355, qui a été comparée à la grande charte d'Angleterre. Son importance nous oblige à donner une notion assez étendue d'un acte qui dépassait ce qu'il y avait de plus libéral à cette époque, et témoignait d'une civilisation trop hâtive, et c'est peut-être pour cela que la civilisation rétrograda réellement au lieu d'avancer.

Les trois ordres qui avaient juré qu'ils étaient « tous » appareillés de vivre et mourir avec le roi et de mettre « corps et avoir à son service, » accordèrent la solde de 30,000 hommes d'armes pour un an, évaluée à environ 5,000,000 de livres parisis ; mais ils ne voulurent pas abandonner cette somme à la libre disposition du monarque. Le souverain, conformément aux désirs des députés, accepta une commission de neuf intendants gé-

néraux nommés par les Etats eux-mêmes, trois de chaque ordre. Cette commission avait le soin de tout ce qui concernait la levée et l'emploi de l'impôt consenti.

La création et la nomination de la *commission des neuf* n'étaient que le prélude de mesures aussi graves sur la plupart des matières, et en particulier sur les monnaies. Le roi promit, pour lui et pour ses successeurs, de faire dorénavant une monnaie bonne et stable, savoir des deniers d'or fin de cinquante-deux au marc, valant chacun vingt sols parisis, et la monnaie blanche ou d'argent à proportion, en sorte qu'un marc d'or fût égal en valeur à onze marcs d'argent; il s'engagea aussi à ne point porter dans les refontes de sa monnaie le prix d'un marc d'argent au-delà de six livres tournois. Pour la commodité du *menu peuple*, un jour de la semaine fut destiné à fabriquer de la monnaie noire ou de billon, des deniers et des mailles de cuivre.

L'article qui contient la suppression des droits du roi et de ses grands officiers dans ses voyages et pendant la guerre nous montre à quelles vexations le peuple était exposé. Le roi, tant pour la reine son épouse, ses enfants, les princes du sang, que pour ses officiers, tels que le connétable, les maréchaux, le maître des arbalétriers, les maîtres-d'hôtel, les amiraux, les maîtres des garnisons, châtelains et capitaines, renonce à perpétuité au droit usité jusqu'alors de prendre sur les gens du peuple, *bleds, vins, vivres, charrettes, chevaux ou autres choses quelles qu'elles soient*, se réservant cependant, lorsqu'il voyagerait, le droit de faire fournir à ses maîtres-d'hôtel, par la justice des lieux, les choses indispensablement nécessaires, en payant le juste prix

desdites fournitures le jour même ou le lendemain.

Pour arrêter les abus des transports de créances, le roi fait défense à tous créanciers de transporter leurs dettes à des personnes privilégiées ou plus puissantes qu'eux. L'ordonnance réforme les tribunaux, détermine les juridictions, réprime les exactions des officiers judiciaires, leur défend expressément, sous peine de destitution de leurs offices, de prison et de punition exemplaire, d'exiger aucune chose par-delà leurs salaires, ni de faire payer plusieurs journées pour différentes exécutions qu'ils auraient faites dans le même jour.

Pour faciliter les développements de l'agriculture, l'assemblée demanda en outre que l'ordonnance contint quelques dispositions favorables à cette source inépuisable de la richesse nationale. C'est dans ce but et pour ne pas détourner le peuple de ses occupations ordinaires, que le roi promet de ne plus convoquer à l'avenir l'arrière-ban sans une évidente et urgente nécessité, et sur les avis des députés des trois Etats. Pour assurer la tranquillité et la liberté du commerce, toute espèce de trafic fut interdit aux gens du grand conseil, aux principaux officiers. Défense leur fut faite d'exercer aucun commerce directement ni indirectement, par eux-mêmes ou sous des noms empruntés, à peine de confiscation des marchandises et de punition arbitraire.

Telle fut même la défiance de l'assemblée à l'égard de la royauté, qu'elle ne voulut pas s'en rapporter au roi sur le service militaire; « afin de prévenir tous les abus qui se commettaient à cet égard, il est ordonné que les surintendants députés des Etats assisteront aux revues; que nul ne sera cru sur son écrit ou sur sa parole, sans

en excepter les princes du sang et les seigneurs; qu'il ne sera rien payé qu'à ceux qui se seront réellement présentés en armes et en équipages; que les chevaux seront marqués, afin d'empêcher qu'on en puisse faire différentes montres.

» Les capitaines sont rendus responsables des désordres que leurs gens pourront faire dans les lieux de leur passage. Les troupes ne peuvent séjourner plus d'un jour dans les villes de leur route; permis de leur refuser des vivres au-delà de ce terme, et même de les contraindre d'aller en avant. »

Il était impossible qu'une semblable ordonnance fût de durée; elle associait deux choses inconciliables, la république et la royauté. Nous sommes persuadés que cette mesure politique ne fut pas étrangère à l'agitation que nous verrons se produire pendant la régence du Dauphin, prince qui fut d'abord loin de faire concevoir les grandes vues qu'il réalisa.

S'étant lié d'une amitié intime avec le roi de Navarre, génie séducteur, malfaisant et astucieux, le Dauphin, alors âgé de dix-sept ans, se laissa persuader que son père reportait toute son affection sur son fils cadet, en qui il voyait briller toutes les qualités d'un beau chevalier, et qu'il voulait l'établir héritier de la couronne. Trompé par des discours habilement ménagés, par certains faits de nature à l'induire en erreur, le jeune Charles forma le dessein de se soustraire aux dangers dont il se croyait environné, en se retirant en Allemagne auprès de son oncle l'empereur Charles IV. Arrivé à Mantes, le Dauphin, mesurant les immenses conséquences de son départ, conçut de l'inquiétude sur sa détermination. Les

remords succédèrent vite au trouble ; il retourna aussitôt sur ses pas, courut se jeter aux genoux de son père, lui ouvrit son cœur, dévoila toute la vérité et reçut, en récompense de son repentir, le duché de Normandie, dont il unit le titre à celui de Dauphin.

Le roi de Navarre, dont la tête était toujours dans un état d'effervescence, n'abandonnait une intrigue que pour se jeter dans une nouvelle. Il tenta de s'opposer aux desseins du roi relativement à la gabelle, ce qui fit résoudre son arrestation ; il ne fallait plus qu'une occasion favorable pour se rendre maître de sa personne, elle se présenta.

Charles, dauphin de France, tenant sa cour à Rouen, invita, pour le samedi 16 avril, veille de Pâques fleuries, le roi de Navarre et le comte d'Harcourt à dîner. Le roi, qui se trouvait alors à Orléans, fut instruit de cette invitation. Par qui ? on l'ignore. Quelques écrivains ont accusé le Dauphin de ce guet-apens, mais rien ne le prouve ; nous pensons plutôt que le roi avait des agents secrets qui suivaient toutes les démarches de ses ennemis et l'en instruisaient. Quoi qu'il en soit, le roi, jugeant la circonstance favorable pour se défaire d'intrigants infatigables, mit aussitôt le heaume en tête, et, suivi de soixante cavaliers, chevaucha tout d'un trait jusqu'à Rouen, y arriva au moment où les convives se mettaient à table, monta rapidement les degrés du château, précédé du maréchal Arnoult d'Audeneham, qui entra l'épée nue à la main. « Nul ne » se meuve, dit-il, pour chose qu'il voie, s'il ne veut » être mort de cette épée ! » Le roi s'avança aussitôt vers la table « et lança son bras dessus le roi de Navarre, le » prit par le derrière de la tête et le tira moult roide

» contre lui, en disant : Or sus, traître, tu n'es pas digne
» de seoir à la table de mon fils (1). »

Un certain nombre de convives furent en même temps arrêtés. Le Dauphin se jeta aussitôt aux genoux de son père : « Ah ! monseigneur, pour Dieu mercy, vous me » déshonorez ; que pourra-t-on dire ni recorder de moi, » quand j'avois le roi et ses barons prié de dîner chez » moi, et vous les traitez ainsi. On dira que je les aurai » trahis ; et si ne vis oncques en eux que tout bien et » cause courtoise. » — « Souffrez-vous, Charles, répon- » dit le roi, ils sont mauvais traîtres, et leurs faits les » découvriront bientôt. Tous ne savez pas ce que je » sais. » A ces mots, passa le roi avant, et prit une masse de sergent et s'en vint sur le comte de Harcourt, et lui donna un grand horion entre les épaules, et dit : « Avant, » traître orgueilleux, passe en prison, à mal étrene ! » Par l'âme de mon père, vous saurez bien chanter » quand vous m'échapperez (2) ! »

Jean ordonna de charger de chaînes le comte d'Harcourt, le seigneur de Graille, Maubué de Mainant et Colinet Doublet ; il prescrivit de les conduire au *Champ-du-Pardon*, c'est-à-dire au lieu du supplice, et, pour s'assurer que ses ordres seraient fidèlement exécutés, il suivit lui-même le cortège, la figure convertie sans doute par son armure de fer. A la vue de cette troupe de hauts et puissants seigneurs chargés de chaînes, le peuple commença à s'agiter ; pour le tempérer, le roi leva son casque, se fit reconnaître, déroula aux yeux de la multitude un parchemin auquel étaient attachés les sceaux du roi

(1) Froissard, III *Addit.*, p. 128. — (2) *Ibid.*

d'Angleterre, et apprit au peuple épouvanté que ces grands coupables avaient formé l'infâme projet de se défaire du roi et de la famille royale, pour mettre la France sous le joug des Anglais. Afin d'apprendre le sort réservé à l'avenir aux conspirateurs, le roi fit exécuter les coupables sous ses yeux, et ordonna de transporter leurs cadavres au gibet de Rouen.

Tous les autres seigneurs qui prenaient part au festin furent à l'instant même rendus à la liberté, à l'exception du roi de Navarre, de Friquet et de Vaubattu, qui furent renfermés, le premier à la tour du Louvre et les deux autres au Châtelet.

Le roi venait de faire un acte de grande et terrible justice, qui procédait de son caractère vif, emporté, incapable de maîtriser son premier mouvement de colère. Lorsque le sang avait cessé de bouillonner dans ses veines, la bonté excessive de son cœur reparaissait; il accordait le plus généreux pardon sans en mesurer les conséquences. « Sa colère l'aveugla, dit M. de Châteaubriand, et passa plus vite que sa bonté, qui revint trop tôt pour épargner le seul coupable qu'il eût fallu punir; il se croit sûr de sa justice, et il est arrêté au milieu de l'exécution par sa miséricorde; il viole assez les lois pour faire haïr la couronne, pas assez pour la sauver; il prouve qu'un honnête homme ne peut devenir un mauvais roi, et qu'après tout il n'est pas si aisé d'être un tyran. »

Un coup d'une telle vigueur demandait à être soutenu par une politique ferme, active, prévoyante; et le roi Jean, persuadé que, les principaux agitateurs décapités ou renfermés en prison, tout se calmerait, se laissait dominer par son caractère imprévoyant, songeait à peine à

surveiller deux hommes extrêmement dangereux, Philippe de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, et Geoffroi d'Harcourt, oncle du malheureux comte que nous venons de voir périr ignominieusement. Ce Geoffroi, personnage malheureusement trop fameux dans nos annales, avait conduit Edouard à travers la France, aux champs de funeste mémoire de Crécy, où il commanda le premier corps des Anglais. Ces deux grands seigneurs français, frappés dans leurs familles et redoutant peut-être pour eux-mêmes un pareil sort, se hâtèrent de mettre leurs châteaux en défense, de les munir de fortes garnisons, passèrent en Angleterre, firent hommage au roi Edouard comme au véritable souverain de la France, et lui demandèrent des forces pour attaquer leur souverain.

§ II. *Bataille de Poitiers (1356).*

Quand une nation doit être jetée dans les plus grands malheurs par l'impéritie de son chef, quand un peuple fameux doit voir un de ces désastres qui entraînent à leur suite la ruine et, ce qui est plus terrible encore, l'anarchie la plus hideuse, il y a là une grande instruction, et l'historien a besoin de se recueillir un instant avant de raconter des événements si douloureux. Un roi prévoyant, après avoir mécontenté une partie de la haute noblesse, après l'avoir déterminée à aller mendier le secours de l'étranger, l'appui d'une nation forte, jalouse de sa prépondérance au-dehors, fière de ses succès récents, ce roi n'eût pas manqué de prendre toutes les mesures commandées par la prudence pour mettre à couvert toutes celles de ses frontières qui pouvaient être menacées.

Mais il n'y avait pas tant de calcul dans l'esprit chevaleresque du roi Jean. Pousser la guerre avec vigueur sur un point sans trop s'inquiéter des autres, c'était là toute sa tactique.

Pendant que les plus illustres seigneurs français passaient en Angleterre pour réclamer l'appui d'Edouard, le roi Jean, à la tête de troupes valeureuses, faisait le siège des places du roi de Navarre, situées en Normandie, enlevait Evreux et le livrait aux flammes, s'emparait de quelques autres forteresses et se proposait d'emporter successivement toutes les villes de ses ennemis. Le duc de Lancastre, qui était alors en Bretagne, se rapprocha de la Normandie, unit ses forces à celles des Navarrais et forma ainsi un corps de 40,000 hommes, à l'aide duquel il repoussa les Français et se mit à ravager les terres du roi de France. On ne peut lire, sans être saisi d'horreur, les crimes affreux qui furent alors commis; les villes étaient prises, ruinées, réduites en cendres, et leurs habitants impitoyablement massacrés. C'est le sort que subirent Vernon et Verneuil. Le roi de France réunit enfin une armée, poussa à son tour le duc de Lancastre, qui, par une manœuvre habile, se déroba aux coups de son adversaire et gagna Cherbourg. Délivré de son redoutable ennemi, Jean reprit son œuvre et recommença le siège des places du roi de Navarre. Il fut bientôt obligé de quitter ces opérations pour courir à la défense d'autres provinces menacées ou attaquées.

Edouard, toujours fidèle à son système d'agir vigoureusement sur l'opinion publique lorsqu'il voulait commencer une grande entreprise, fit paraître un manifeste qui fut non-seulement proclamé du haut de toutes les

chaires de son royaume, mais encore répandu dans toutes les parties de l'Europe, pour éclairer le monde sur ses desseins.

En même temps qu'il propageait ce manifeste, Edouard donnait l'ordre au duc de Lancastre de se rapprocher de la Normandie, et au fameux prince Noir de passer en Guyenne. Le prince de Galles ayant, l'année précédente, porté la désolation et la mort dans les provinces méridionales, se détermina cette fois à se diriger vers le centre de la France. Il ravagea l'Auvergne, le Limousin et s'approcha de la Touraine sans rencontrer de résistance sérieuse. Déterminé enfin à mettre un terme à ces affreuses calamités, Jean ordonna aux barons, grands vassaux, gentilshommes, simples chevaliers, de se trouver en armes dans les plaines de Chartres pour marcher à la rencontre des Anglais et à la délivrance des provinces du Centre et du Midi. Toute la noblesse répondit à l'appel du roi. Aussi, depuis longtemps on n'avait vu une aussi brillante armée, animée du plus ardent courage. Afin de s'avancer avec sécurité et de connaître parfaitement les forces du prince de Galles et leur situation, le roi Jean mit trois capitaines expérimentés à la tête de 300 hommes d'armes, et leur ordonna d'éclairer le pays et d'écraser tous les faibles détachements qui se sépareraient de l'armée anglaise.

Craon, Boucicault et l'Ermite de Chaumont attaquèrent vivement quelques corps d'Edouard qui, pour se délivrer de ces redoutables adversaires, ordonna à son armée de faire volte-face et de poursuivre les officiers français. Ceux-ci coururent se renfermer dans Romorantin, place fortifiée dont les murailles étaient malheureu-

sement en fort mauvais état. Edouard fit le siège de cette ville, employa le canon pour battre en brèche les murailles, et finit, après plusieurs jours d'attaque, par s'en rendre maître. C'est la première fois que l'histoire fait mention de l'usage du canon pour l'attaque des places.

Le prince de Galles venait de commettre une énorme faute, en laissant, par le siège d'une bicoque, à une armée infiniment supérieure, le temps de le rejoindre, et ce fut cette faute qui le couvrit de gloire.

Les deux armées ignorant leur situation respective, les Français, après avoir passé la Loire, se portèrent rapidement sur Poitiers. Ce fut devant cette place qu'ils apprirent qu'ils se trouvaient en avant de leurs adversaires et qu'ils pouvaient leur barrer le passage. Un petit corps de l'avant-garde anglaise, qui se dirigeait avec sécurité vers la Guyenne, marchait avec la plus grande assurance, sans avoir le moindre soupçon qu'elle était précédée par l'armée ennemie, lorsqu'elle fut arrêtée par un corps français et connut la présence du roi de France. On rapporta aussitôt au prince de Galles que la plaine était couverte de soldats français : « Or, dit ce prince, il nous » faut savoir à présent comment nous les combattons » à notre avantage. » Le roi Jean fit, de son côté, volte-face, déterminé à livrer aussitôt bataille, si la nuit ne l'eût contraint à remettre l'attaque au lendemain, 18 septembre.

Toute l'armée se prépara au combat par les actes de la plus touchante piété. Le roi fit chanter la messe avant l'aurore et communia avec ses fils et tous les princes du sang. Ensuite le roi proposa au conseil de livrer immédiatement bataille, avis qui fut partagé par tous les barons,

brûlant du désir de se mesurer avec les ennemis implacables de la France.

« Les historiens, dit M. de Châteaubriand, ont blâmé cette résolution; mais ils n'ont considéré ni les circonstances, ni les mœurs. Sans doute il eût été plus sûr d'affamer les Anglais et de les forcer à se rendre; mais il était aussi très possible et plus héroïque de les vaincre. Si l'on n'eût pas perdu un jour, si le duc d'Orléans ne se fût pas retiré avec un tiers de l'armée à l'abord de l'engagement, il est probable que le prince de Galles eût succombé. Et quel juste sujet de ressentiment le roi n'avait-il pas contre les Anglais!

» Dans ces temps, d'ailleurs, les batailles n'étaient plus des calculs; elles étaient le fruit du hasard ou d'une impulsion guerrière; elles n'avaient presque jamais de grands résultats; elles ne changeaient pas la face des empires; c'étaient des actions où l'on décidait, non de l'existence, mais de l'honneur des nations. Aussi les princes s'envoyaient-ils des cartels pour se rencontrer en tel lieu convenu, comme de simples chevaliers s'appelaient en défi. « Vous irez à Troyes, dit le comte de Buckingham aux deux hérauts d'armes qu'il envoya au duc de Bourgogne, sous le règne de Charles V; vous parlerez aux seigneurs et leur direz que nous sommes sortis d'Angleterre pour faire faits d'armes, et là où nous les croyons trouver, nous les demandons; et, pour ce que nous savons qu'une partie de la fleur du lys et de la chevalerie française repose là-dedans, nous sommes venus à ce chemin, et, s'ils veulent rien dire, ils nous trouveront sur les champs. » On poussait si loin quelquefois cette délicatesse du point d'honneur entre deux armées, qu'on

se refusait à prendre l'avantage du terrain. Souvent les généraux et les rois faisaient serment de combattre leur ennemi partout où ils le trouveraient, comme les dieux d'Homère juraient par eux-mêmes de faire des choses qui n'étaient pas toujours raisonnables, ou plutôt comme les vieux Germains s'engageaient à porter une longue barbe ou un anneau de fer jusqu'à ce qu'ils eussent abattu un Romain. »

Jamais armée ne témoigna plus d'allégresse que l'armée française lorsqu'elle fut instruite que la bataille allait enfin être livrée. Les cors de chasse et les trompettes sonnent haut et clair; les ménestriers jouent de leurs instruments; le soldat apprête ses armes. « Les seigneurs déploient leurs bannières; les chevaliers montent à cheval et viennent se ranger à l'endroit où l'étendard des lis et l'oriflamme flottaient au vent. On voyait courir les chevaucheurs, les poursuivants, les hérauts d'armes, les pages, les varlets, avec la casaque, le blason et la devise de leurs maîtres. Partout brillaient belles cuirasses, riches armoiries, lances, écus, heaumes et pennons; là se trouvait toute la fleur de la France, car nul chevalier ni écuyer n'avaient osé demeurer au manoir. On entendait retentir, au milieu des fanfares, la voix des chefs, le hennissement des chevaux, les cris d'armes des différents seigneurs : *Montmorency au premier chrétien! Chastillon au noble duc! Montjoye au blanc épervier! Montjoye-Bourgogne! Bourbon-Notre-Dame!* Tous ces cris étaient dominés par les cris de : *France! Montjoye-Saint-Denis!* par des complaintes en l'honneur de la Vierge et par la chanson de Roland. Des vassaux, tête nue, sous la bannière de leur paroisse, et portant des co-

lobes et des tabards (espèces de chemises sans manches et de manteau court) ; des barons en chaperons, en robes longues et fourrées, marchant sous les couleurs de leur dame ; une infanterie en pelisson ou jaquette, armée d'arcs, d'arbalètes, de bâtons ferrés et de fauchards ; une cavalerie couverte de fer et portant le bassinet et la lance ; des évêques en cotte de maille et en mitre ; des aumôniers, des confesseurs ; des croix, des images de saints ; de nouvelles et d'anciennes machines de guerre ; toute cette armée, enfin, présentait aux feux du soleil un spectacle aussi extraordinaire que varié. Les troupes réunies formaient plus de 60,000 combattants : on y voyait le frère et les quatre fils du roi, la plupart des seigneurs des fleurs du lys, d'illustres commandants étrangers, trois mille chevaliers portant bannières. Tous ces guerriers avaient à leur tête le roi, qui, s'il n'était pas le plus grand capitaine de son royaume, en était du moins le plus brave soldat et le premier chevalier (1).

Cette brillante armée fut, d'après le conseil du connétable Jean de Brienne et des deux maréchaux d'Audeneham et de Clermont, divisée en trois corps ou *batailles*, comme on s'exprimait alors. Le premier, placé sous les ordres du duc d'Orléans, frère du roi, comptait trente-six bannières et deux cents pennons. Le second, commandé par le dauphin Charles, qui avait à côté de lui ses deux frères Louis et Jean, était réellement placé sous les ordres des sires de Saint-Venant, de Landas, de Vondenay et de Cervolles, dit l'archiprêtre, qui servaient de conseil aux jeunes princes. Le roi dirigeait lui-même

(1) Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

la troisième *bataille* avec Philippe, le plus jeune de ses fils, tige de la seconde maison royale de Bourgogne.

Ce qui doit peut-être le plus nous surprendre, et ce qui montre l'impéritie des commandants généraux de l'armée française, c'est que cette division de l'armée fut adoptée sans avoir aucune connaissance de la position prise par les ennemis ; car ce fut seulement après que les trois corps eurent été disposés en ligne oblique, un peu en arrière les uns des autres, que le roi envoya à la reconnaissance de la position occupée par ses adversaires Eustache de Ribamont, si célèbre dans le combat des Trente, en Bretagne, Jean de Landas et Richard de Beaujeu. En attendant leur rapport, Jean parcourut tous les rangs de son armée pour encourager les officiers et les soldats à bien faire : « Entre vous autres, disait-il tout » haut, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen ou » à Orléans, vous menacez les Anglais et désirez avoir le » bacinet en la tête devant eux ; or, y êtes-vous, je vous » les montre, si leur veuillez remontrer leurs mal talents » et contre-venger vos ennemis et les dommages qu'ils » vous ont faits, car sans faute nous combattons. » On répondit à cette harangue militaire par des protestations de courage et de fidélité.

Les trois officiers français envoyés pour reconnaître la position des Anglais, la trouvèrent réellement formidable. Qu'on se représente un terrain élevé, couvert de vignes et entrecoupé de haies, accessible seulement par un seul défilé long et étroit, qui, dans aucune de ses parties, n'offrait de passage à plus de quatre cavaliers de front, et l'on se formera une idée du champ de bataille choisi par les Anglais. Le prince avait ordonné à ses

hommes d'armes de se placer à pied en face de la route ; il porta la moitié de ses archers devant eux, en forme de herse, disposition qu'il affectionnait, et ordonna à l'autre moitié de se ranger en ligne le long des haies, entre le corps principal et le bas du coteau par où les Français devaient arriver.

Eustache de Ribau mont ayant fait au roi un rapport exact sur la position des ennemis, Jean lui demanda quel serait le meilleur ordre de bataille ? « Tous à pied, répondit Ribau mont, excepté 300 armures de fer choisies entre les plus habiles et les plus chevalereuses ; elles entreront dans le chemin creux pour rompre les archers ; elles seront suivies du reste des hommes d'armes à pied pour donner sur les hommes d'armes anglais qui sont en bataille sur la hauteur, au bout du défilé, et pour les combattre de la main à la main. »

Ce conseil paraissait sage, puisque la cavalerie française ne pouvait pas plus manœuvrer au milieu des vignes que la cavalerie ennemie. Il y avait cependant un défaut capital dans cette disposition, car le simple bon sens indiquait qu'il fallait attaquer à dos les archers placés le long des haies et les déloger avant de s'engager dans un chemin couvert, où quelques hommes suffisaient pour arrêter une armée. Le plan de Ribau mont, par son extrême hardiesse, ayant plu au roi, il choisit 300 chevaliers parmi les plus braves pour ouvrir le passage ; la cavalerie mit pied à terre, à l'exception d'un corps d'Allemands qui conserva ses chevaux pour le cas de nécessité et au milieu duquel le roi prit place pour observer le premier choc. Afin de manier plus facilement leurs lances, les cavaliers les coupèrent à cinq pieds de long.

Quand tout fut disposé pour la bataille, au signal du combat les 300 chevaliers embrassent leur targe et vont s'élançer contre les ennemis, lorsqu'ils se voient arrêtés par un cavalier qui arrive à toute bride et demande à parler au roi. C'était le cardinal de Périgord, ministre de la paix, qui accourait vers le roi de France lui demander de se rendre auprès du prince de Galles, pour arriver à la paix et épargner le sang chrétien. — Le roi y consentit.

Le cardinal remonta au pas de course la colline occupée par les Anglais, se dirigea vers le prince de Galles couvert de son armure noire, disposé à recevoir le choc des Français, et lui proposa de traiter. Le prince répondit : « J'entendrai à tout, fors à la perte de mon honneur et de celui de mes chevaliers. » Le cardinal répliqua : « Beau fils, vous dites bien, » et il retourna en toute hâte au camp français.

Le légat du Pape, de retour auprès du roi de France, le supplia de suspendre la bataille pour suivre des négociations. « Vos ennemis, disait le cardinal, ne peuvent » échapper, accordez-leur un moment pour reconnaître » leur péril. » Le roi s'y refusa d'abord, son conseil exigeait l'attaque immédiate ; il se laissa de nouveau tenter par l'espoir d'une paix avantageuse, et, pour ne pas déplaire au Saint-Siège, il permit au cardinal de retourner vers Edouard pour entendre ses propositions. Les troupes françaises prirent du repos ; le roi fit dresser sa magnifique tente.

Le cardinal, revenu au camp français, y fit connaître les propositions du prince Noir, qui offrait de rendre les prisonniers, de remettre au roi les châteaux qu'il avait

enlevés depuis trois ans, et s'engageait à ne pas porter les armes contre la France pendant sept ans. Villani ajoute qu'il prenait de plus l'engagement de réparer les dommages commis dans ses excursions. Afin de cimenter la paix, il demandait en mariage une fille du roi de France, n'exigeant pour dot que le seul duché d'Angoulême. Il demandait enfin la liberté du roi de Navarre, et jurait de faire ratifier toutes ces conditions par le roi d'Angleterre.

Ces conditions n'étaient pas à dédaigner; elles pouvaient mettre fin à une guerre désastreuse qui durait depuis longtemps et dont personne n'était capable de prédire la fin, car la défaite du faible corps commandé par le prince de Galles était peu importante pour l'Angleterre. Le roi Jean était disposé à accepter ces conditions, quand Renaud de Chauveau, évêque de Châlons, se leva; après avoir rappelé ce qu'il y aurait de vil de donner une fille de France à un prince qui avait couvert notre patrie de ruines, il dit que ces propositions de paix n'étaient qu'un moyen perfide.

Ce discours rompit les négociations : « Allez, dit le roi » de France au cardinal, allez dire au prince de Galles » de se rendre prisonnier, lui et cent de ses principaux » chevaliers; c'est à cette seule condition que nous lais- » serons passer son armée. » Le prince Noir répondit avec fierté : « Je ne livrerai aucun de mes chevaliers; » s'ils sont pris, ils ne le seront que les armes à la main. » Quant à moi, quoi qu'il puisse arriver, l'Angleterre ne » sera pas obligée de payer ma rançon. »

Le soleil arrivant à son déclin, la bataille fut remise au lendemain. Pendant le cours de cette journée les che-

valiers anglais et français avaient chevauché et, s'étant rencontrés, ils s'étaient traités en amis. Le maréchal de Clermont aperçut sur les armes de Chandos l'emblème qui était sur les siennes, c'est-à-dire une dame vêtue d'une robe bleue, placée au milieu des rayons d'un soleil éblouissant; il lui dit : « Chandos, depuis quand avez-vous pris ma devise? — Et vous la mienne? répliqua Chandos. — Si nos gens, reprit Clermont, n'étoient au moment de jouer des mains, je vous prouverois tout à l'heure que vous ne devez pas porter cette devise. — Eh! s'écria Chandos, demain nous nous retrouverons, et je vous prouverai que la dame bleue est plutôt mienne que vostre. »

Le lendemain ces deux hommes se rencontrèrent sur le champ de bataille et se combattirent avec vaillance. La fortune frappa l'un de nos valeureux guerriers, le maréchal de Clermont périt sous les coups de son redoutable adversaire.

Pendant que les Français se livraient à la joie ou au sommeil sans nul souci du combat qui devait se donner, les Anglais, qui avaient eu le loisir d'étudier toutes les dispositions de l'armée française, fortifièrent de nouveau leur position, mirent à leur front de bataille des hommes bardés de fer, et cachèrent derrière un petit mamelon dont les Français avaient négligé de s'emparer, un corps de 600 cavaliers, avec l'ordre d'attaquer en flanc la bataille du Dauphin et d'y jeter le désordre.

Pendant le cardinal de Périgord était revenu au camp français pour tenter encore un accommodement. On le pria de se retirer. Il remonta aussitôt vers le prince de Galles et lui dit : « Beau fils, faites ce que vous pour-

» rez, il vous faut combattre. — J'y compte, ainsi que
» mes chevaliers, répliqua le prince; que Dieu daigne
» soutenir le bon droit. » Le messenger de la paix s'éloi-
gna du champ de bataille, pleurant sans doute sur le
sang qui allait être versé.

Le prince Noir voulut adresser quelques paroles à ses
compagnons d'armes, afin de les engager à bien faire
leur devoir : « Seigneurs, leur dit-il, si nous ne sommes
» qu'un petit nombre contre l'armée puissante de nos
» ennemis, il ne faut pas laisser s'affoiblir nostre courage.
» Ce n'est pas le soldat, c'est Dieu qui donne la victoire.
» Si nous sommes vainqueurs, nostre triomphe en sera
» plus éclatant; si nous devons mourir, j'ai un père et
» deux frères, vous, vous avez des amis qui nous ven-
» geront. »

A peine ce discours fini, Chandos alla se mettre au
premier rang pour se mesurer avec le maréchal de Cler-
mont; d'Audeley, qui avait si bien disposé l'armée an-
glaise, l'y suivit, pour accomplir le vœu qu'il avait fait à
Dieu d'y vaincre ou d'y mourir.

L'armée française s'ébranle enfin, le cri de guerre se
fait entendre dans tous les rangs; les maréchaux de
France d'Audeneham et Clermont marchent à la tête des
300 chevaux et pénètrent dans le chemin creux. Lorsque
cette troupe y est bien engagée, les archers lancent avec
vigueur des flèches longues, barbues, acérées, dentelées,
qui percent les chevaux et les cavaliers. Les chevaux se
cabrent, se renversent et jettent la confusion de toute
part. Les derniers rangs veulent passer sur les premiers;
bientôt on ne peut avancer ni reculer. Cependant quel-
ques braves arrivent au front de l'armée ennemie. En

vain ils veulent franchir les retranchements anglais, ils sont arrêtés par les hommes bardés de fer et par des archers à couvert derrière leurs retranchements; ils périssent tous ou sont faits prisonniers. Clermont meurt de la main de Chandos, et Audeneham est fait prisonnier par d'Audeley.

Les 600 cavaliers anglais sortent de leur embuscade dans ce moment, attaquent en flanc la *bataille* du Dauphin, y jettent le plus grand désordre et mettent en fuite ce corps qui se défend à peine; le duc d'Orléans, saisi de terreur, le suit quoiqu'il n'ait pas combattu.

Instruit de la déroute des deux premiers corps français, le prince Edouard ordonna à ses hommes d'armes de monter à cheval. « Sire, dit Jean Chandos au prince, » chevauchons avant, la journée est vostre; marchons » au roi de France; je sais bien que, par vaillance, il ne » fuira point; ainsi il nous demeurera. — Allons, Jehan! » répondit le prince, vous ne me verrez d'aujourd'hui » retourner en arrière, » et il cria à sa bannière : « Bannière, chevauchez avant, au nom de Dieu et de saint » Georges! » L'armée anglaise se met alors en marche pour descendre la colline.

Le roi de France, que l'on remarquait au milieu de son armée à sa haute taille, à son air martial, aux fleurs de lis semées sur sa cotte d'armes, ordonna de serrer les rangs à l'entrée du défilé par où descendaient les Anglais. Il était à pied, comme le reste des chevaliers, tenant à la main une hache d'armes à deux tranchants qui rappelait la francisque des Francs. Le roi, ayant à côté de lui le jeune Philippe, son fils, à peine âgé de quatorze ans, digne par son courage de tenir la droite de son père,

combattait avec une telle vaillance, que si les deux premiers corps avaient montré la même valeur, l'armée anglaise eût été détruite.

Le corps commandé par le roi soutint assez bien le choc des ennemis tant que les Allemands purent résister; mais lorsque ces étrangers virent les comtes de Saarbrück, de Nidau et de Nassau, leurs commandants, mis à mort ou hors de combat, ils prirent la fuite et entraînent les chevaliers français.

Bien que n'ayant plus autour de lui qu'un petit nombre de guerriers courageux et fidèles jusqu'à la mort, le roi Jean, loin de reculer à la vue des Anglais, montrait le plus grand courage et abattait les têtes qu'il pouvait frapper. Cependant les plus braves chevaliers de France tombaient à ses côtés, étaient faits prisonniers ou se voyaient broyés sous les pieds de la cavalerie anglaise. Charny agitait l'oriflamme, pour appeler du secours, et personne n'accourait; il repoussait vaillamment les ennemis qui voulaient lui arracher le glorieux étendard de la France; frappé enfin du coup de mort, il tomba tenant dans ses mains roidies notre drapeau qu'elles ne voulaient pas laisser échapper, même après le trépas. Le roi, la tête nue (il avait perdu son casque en se défendant), frappait à coups redoublés. Son fils Philippe, qu'il avait ordonné d'éloigner du champ de bataille, s'étant échappé des mains de ses gardes, était accouru auprès de son père pour le défendre: « Mon » père, prenez garde! à droite, à gauche, derrière » vous, » disait-il, à mesure qu'il voyait approcher quelque guerrier ennemi.

Le roi restait presque seul sur le champ de bataille,

combattant courageusement pour sauver l'oriflamme, sa couronne et son honneur. On lui criait de toutes parts : « Sire, rendez-vous ! » et il ne répondait que par des coups de hache d'armes. Il ne pouvait presque plus se soutenir ; le sang s'échappait de ses blessures, lorsqu'un chevalier inconnu fend les rangs des Anglais et lui dit en français : « Sire, au nom de Dieu, rendez-vous ! » Le roi, frappé du son de cette voix, baisse sa hache et dit : « A qui me rendrai-je ? à qui ? Où est mon cousin le » prince de Galles ? Si je le voyois, je parlerois. » — « Il » n'est pas ici, répondit le chevalier ; mais rendez-vous à » moi, et je vous mesnerai vers lui. » — « Qui êtes- » vous ? » reprend le roi. — « Sire, je suis Denys de » Morbec, chevalier d'Artois ; je sers le roi d'Angleterre, » parce que j'ai été obligé de quitter mon pays pour » avoir tué un homme. »

Le roi tira son gant, le jeta au chevalier français en disant : « Je me rends à vous ! » Le roi se rendit à un Français qui combattait, il est vrai, dans les rangs des Anglais ; mais, à son langage, on comprit qu'il n'était pas un traître.

Cependant le prince Noir, ne voyant plus d'ennemis à combattre, ordonna de sonner la retraite. Chaque homme d'armes ramenait plusieurs prisonniers, et, chose douloureuse à raconter ! dix soldats français se laissaient conduire par un seul Anglais. Le nombre des prisonniers surpassait de beaucoup celui des vainqueurs, qui, dans l'impuissance de les garder tous, se montraient généreux et rendaient la liberté aux chevaliers sur la simple promesse de faire parvenir leur rançon à Bordeaux, dans le courant de l'année ; d'ailleurs le soldat, riche de l'or

qu'il avait trouvé dans les ceintures des chevaliers tombés sur le champ de bataille, pouvait ne pas être exigeant sur ce point.

Le prince de Galles, ignorant le sort du roi de France, en demanda des nouvelles à ses généraux, qui lui répondirent : « Il est mort ou pris, car il n'a pas quitté le » champ de bataille. » C'était aussi la conviction de tous ceux qui connaissaient la bravoure du roi. Le prince Noir dit à Warwick et à Cobham : « Allez, je vous prie, » et chevauchez si loin, que vous me puissiez apprendre » nouvelle du roy de France. » Ils partirent aussitôt et découvrirent bientôt une troupe d'hommes qui marchaient lentement et se disputaient. « Je l'ai pris, » disait celui-ci. « C'est moi, » répondait un autre. Ils se poussaient, saisissaient le roi par tous les membres pour prouver que la proie leur appartenait. Le roi, qui se trouvait à chaque instant sur le point d'être écartelé, leur disait : « Menez-moi courtoisement, et mon fils aussi, » devant le prince de Galles, mon cousin ; ne vous que- » rellez point pour ma prise, car je suis assez grand sei- » gneur pour vous faire tous riches. » Ces paroles apaisaient un instant le tumulte, qui recommençait presque aussitôt. Lorsque Warwick et Cobham le virent, ils écartèrent la foule et menacèrent de la mort ceux qui voudraient s'approcher du roi.

Le prince de Galles, instruit de l'approche de Jean, alla à sa rencontre, s'inclina jusqu'à terre devant une si grande infortune, et fit tout ce qu'il put pour adoucir la peine de son prisonnier. La générosité est toujours le partage des nobles cœurs. Le soir, il fit dresser des tables spéciales pour les captifs français les plus illustres :

Jacques de Bourbon, Jean d'Artois, les comtes de Tancarville, d'Etampes, etc. Il y eut une table particulière pour le roi et son fils, que le prince de Galles voulut servir. Vainement le roi de France l'engagea à se mettre à table avec lui, il refusa constamment, disant qu'il n'était pas assez présomptueux pour aller s'asseoir auprès d'un si vaillant guerrier et d'un si grand roi. Il lui adressait de ces paroles pleines de noblesse que l'histoire a conservées : « Chier sire, ne vous laissez abattre, si Dieu n'a » pas voulu faire aujourd'hui ce que vous désiriez. Mon- » seigneur mon père vous traitera avec tous les honneurs » que vous méritez, et, quoique la journée n'ait pas été » vostre, vous avez acquis le haut renom de prouesse, » vous avez surpassé tous ceux de vostre costé. »

Ces touchantes paroles firent une vive impression sur le roi. Jusqu'alors il avait montré la plus grande fermeté et s'était placé au-dessus du malheur ; mais lorsqu'il se vit traiter ainsi, il se mit à pleurer ; de grosses larmes marquaient leurs traces dans les taches de sang qui restaient encore sur sa figure. Tous les prisonniers, témoins de ce triste spectacle, bénissaient leur noble vainqueur, qui devait lui-même mourir peu après, accablé par l'infortune, et dont le fils allait être abandonné par les seigneurs anglais qui avaient triomphé avec lui à Poitiers. Personne ne peut compter sur la fidélité des hommes que guide le seul motif de l'intérêt personnel. Les champs de Poitiers, déjà célèbres par la victoire du premier roi franc, acquirent, cette fois, un triste renom par la défaite du roi Jean. Quelques vestiges du lieu où le camp des Anglais avait été placé ont survécu à la puissance destructive du temps et se nomment aujourd'hui *Carthage*.

Il semble que la fortune ait voulu remplacer le véritable nom de ce lieu par un nom plus fameux encore.

Le prince de Galles, persuadé que tout ce qu'il y avait à faire pour lui c'était de mettre son immense butin et ses prisonniers en sûreté, ne s'amusa pas à essayer d'emporter de nouvelles places ; il passa à côté de Poitiers, sans tenter d'emporter cette ville, et se dirigea sur Bordeaux ; il traita Jean en roi. Edouard qui n'avait pas des sentiments aussi élevés que ceux de son fils, fit aussitôt publier que Dieu avait reconnu la légitimité de ses droits sur la couronne de France, espérant se servir ainsi de cette défaite pour s'emparer d'un trône qu'il ne devait pas occuper.

Le roi de France passa plus de six mois et demi à Bordeaux avant que le roi d'Angleterre exigeât qu'il fût transporté à Londres. Les barons de Gascogne, quoique le roi fût captif au milieu d'eux, n'avaient pas oublié qu'il était leur suzerain : ils ne voulaient pas le laisser transporter hors de France. Etrange contradiction d'un peuple qui tient à son roi prisonnier au nom du roi d'Angleterre, et ne veut pas le lui livrer ! Le prince de Galles, pour les faire consentir à ce transport, leur offrit 70,000 florins, somme qui ne leur parut pas assez forte ; mais ils se laissèrent tenter pour 100,000. Edouard put faire alors embarquer son noble captif et ses illustres compagnons sur une petite flottille montée par des hommes bien armés. Pour mettre en spectacle sa grande victime aux yeux de la multitude, le roi Edouard avait tout préparé pour une réception pompeuse ; c'était insulter au malheur tout en ayant l'air de l'honorer. Toutes les villes allaient à la rencontre du roi. Edouard, pour voir le roi

avant son arrivée à Londres, commanda une grande chasse, eut l'air de se trouver par hasard sur le passage de Jean et lui dit : « Cher cousin, soyez le bien-venu » dans l'île d'Angleterre. » Jean répondit : « Soyez le bien » trouvé. » Edouard engagea le monarque français à prendre part à la chasse. — « Ce n'est guère le moment, » dit celui-ci. — « Vous pourrez, quand vous voudrez, » prendre tous vos ébats dans l'île, et à la chasse et à la » rivière. — Je vous en rends grâces. — Adieu, bon » cousin. » Edouard rentra aussitôt dans la forêt avec sa suite.

Londres voulut faire au roi de France une réception triomphale. Le peuple tout entier sortit de la ville pour aller à sa rencontre; le maire de la capitale et tous les magistrats avaient revêtu leurs habits de cérémonie; les rues par lesquelles le cortège devait passer étaient tendues, et les bourgeois avaient étalé leurs plus belles tapisseries, leur or et leur argenterie; c'était ainsi que Rome faisait suivre par les rois vaincus le char de triomphe de ses généraux. Après cette grande humiliation, les rois et les plus illustres capitaines étaient jetés dans des cachots, livrés à l'ignominie et à la mort. Si le roi de France fut traité avec plus d'humanité, nous croyons moins aux sentiments généreux d'Edouard qu'à son égoïsme

§ III. *Etats généraux. — Tentatives pour une révolution politique (1356-1358).*

Pendant que nous suivions Jean-le-Bon jusque sur la terre de la captivité, où il se montra plus grand que sur

le trône et sut conquérir, par l'élévation de ses sentiments, l'estime de ses ennemis les plus acharnés, notre infortunée patrie tombait dans la situation la plus digne de pitié. Ses armées dispersées se changeaient en bandes de vagabonds; ses finances épuisées ne pouvaient subvenir aux dépenses les plus urgentes; le peuple, à peine sorti de l'esclavage, devenait factieux, méconnaissait l'autorité et se montrait redoutable. La noblesse et le clergé, dont les principes sont essentiellement conservateurs, comptaient aussi dans leurs rangs des agents de trouble. Quelle était la digue à opposer à ce grand fleuve débordé? quel était le remède à ce mal presque incurable? Un jeune prince âgé de dix-sept ans, qui ne s'était encore fait connaître que dans deux circonstances et toutes deux malheureuses; il s'était ligué avec Charles-le-Mauvais contre son père : c'était là l'homme politique; il avait pris, un des premiers, la fuite sur le champ de bataille de Poitiers : c'était là le guerrier. Si quelqu'un avait prédit que, sous l'administration de ce prince, la France se relèverait, qu'elle secouerait presque entièrement le joug anglais, qu'elle étonnerait par l'ordre rétabli à l'intérieur et la prépondérance acquise au dehors, il eût été regardé comme un insensé. Et cependant tout cela se réalisa.

Le dauphin Charles, plus homme de tête que d'action, savait concevoir un projet, prévoir tous les obstacles, mettre en jeu les moyens de réussir, en un mot, du fond de son cabinet, il dirigeait les guerriers qu'il savait toujours choisir parmi les plus habiles, surveillait les collecteurs des deniers publics, avait l'œil sur tous les agents chargés d'administrer les provinces en son nom. Quoi-

qu'il n'ait pas possédé les qualités brillantes que le monde admire, il mérita le surnom de Sage, et fut sinon le plus glorieux, du moins l'un des plus habiles souverains que la France ait possédés.

Après la mémorable et funeste journée de Poitiers, le dauphin Charles courut, sans s'arrêter, jusqu'à Paris, et ne fit rien pour rallier l'armée dispersée. Quoiqu'il eût été reçu par les habitants de la capitale avec des démonstrations de respect et d'affection, il dut cependant apercevoir, au milieu de ces preuves d'intérêt, que sa conduite à Poitiers était douloureusement appréciée, car on flétrissait tout haut la lâcheté de ces guerriers timides qui avaient abandonné le combat et causé l'affreux désastre qui pesait sur la nation.

Charles prit le titre de lieutenant-général, que son père lui avait conféré, et commença à exercer, au nom du roi, toute l'autorité royale. Son premier soin fut de réunir auprès de lui les Etats généraux qui devaient s'assembler à la Saint-André, d'après une convocation faite par le roi Jean avant son départ pour la guerre du Midi. Ce terme parut trop éloigné au Dauphin, qui invita les députés à se réunir le 17 octobre. En attendant, il fit paraître quelques ordonnances pour rendre un peu de sécurité à la France.

Le 17 octobre parurent, dans la grande chambre du parlement de Paris, 800 députés, nombre beaucoup trop considérable pour qu'on puisse délibérer avec calme et utilité. Le tiers-état, qui avait plus de 400 membres, en comptait ainsi à lui seul plus que les deux autres ordres. La noblesse fut présidée par le duc d'Orléans, frère du roi; le clergé, par Jean de Craon, archevêque de

Reims, et le tiers-état par le fameux Etienne Marcel, prévôt des marchands. C'était un homme passionné, qui avait le talent d'agir sur les masses, un de ces révolutionnaires qui veulent tout bouleverser pour dominer, et qui finissent par être écrasés sous les ruines qu'ils ont amoncelées.

L'archevêque de Rouen, chancelier du royaume, prit la parole au nom du prince, exposa l'état de la France, fit comprendre la nécessité d'employer les moyens de la mettre en sûreté contre l'étranger, et demanda une contribution pour la délivrance du roi. Avant de répondre aux demandes qui leur étaient faites, les députés demandèrent à se réunir aux Cordeliers dans trois salles séparées. Dès le début de leurs premières opérations, les députés s'aperçurent que leur multitude non-seulement nuisait à la rapidité des travaux, mais les mettait dans l'impossibilité de rien faire de sérieux ; ils établirent une commission de cinquante membres, pour un travail préparatoire, qui devait ensuite être présenté à l'approbation de l'assemblée et recevoir après cela la sanction royale. Les commissaires choisis dans ces trois ordres furent pris parmi ceux qui se distinguaient par l'exaltation de leurs sentiments, qui parlaient le plus de leur dévouement pour la patrie et réclamaient les réformes les plus radicales. Après avoir conçu un projet qui renversait toute la constitution primitive de la France, les commissaires firent venir le Régent afin de le lui communiquer et de le préparer à l'accepter et à le promulguer. Comme il y avait grand péril que le projet échouât, s'il était divulgué, ils prétendirent exiger du Dauphin le serment de ne pas en conférer même avec ses conseillers les plus

sages, prétention que le prince repoussa, ne voulant pas, avec raison, prendre sur lui-même la responsabilité d'un pareil acte.

Malgré ce refus, la commission ne continua pas moins son œuvre et chargea du rapport général Robert Lecoq, évêque de Laon ; des orateurs furent nommés pour défendre devant les Etats les conclusions du rapporteur.

Robert Lecoq était un de ces intrigants parvenus, toujours au service des maîtres qui s'élèvent ; flatteurs des rois lorsqu'ils sont puissants, démagogues insensés lorsque le flot populaire semble l'emporter. Il avait, par ses basses flatteries, obtenu les faveurs des rois Philippe de Valois et Jean-le-Bon ; il était parvenu, de simple avocat au conseil, à la dignité épiscopale, si enviée alors par les plus hauts personnages. Lorsque l'autorité royale eut presque entièrement disparu, que le peuple voulut prendre lui-même en main la direction des affaires, l'évêque de Laon se mit au nombre des ultra-réformateurs, et mérita ainsi d'être nommé rapporteur dans la grande question agitée alors par-devant les Etats. Il prononça en cette qualité, en présence même du Dauphin, un de ces discours incendiaires qui font connaître le véritable état des esprits à une époque donnée. Après avoir étalé sous les yeux de l'assemblée l'état déplorable de la France, il rechercha quelles en étaient les causes, et les trouva dans la mauvaise administration, qui exigeait une réforme immédiate ; il accusait aussi tous les ministres et les conseillers qui jusqu'alors avaient environné et obsédé les rois : « C'est à leurs pernicieux conseils, disait-il, qu'il faut attribuer tous les malheurs de l'Etat ; ils ont flatté le roi, ils n'ont eu égard ni à la crainte de

» Dieu, ni à l'honneur du souverain, ni à la misère des
» peuples; ils n'ont eu en vue que leur intérêt particu-
» lier, s'occupant uniquement du soin d'acquérir des
» possessions, d'arracher des dons excessifs et de se
» faire conférer les uns aux autres, ou à leurs amis, les
» dignités et les charges. »

Il présenta ensuite une liste de vingt membres, qu'il proposa de mettre en accusation, se soumettant à perdre tous ses biens si, après une enquête faite de bonne foi, ces ministres étaient trouvés innocents. Pour atteindre les ecclésiastiques dans les peines à infliger, il dit que, comme il y en avait parmi eux qui, par le privilège de leur état, n'étaient point sujets à la juridiction temporelle, il était à propos que le duc écrivit de sa propre main au Pape, pour le prier de permettre aux Etats de nommer des commissaires qui fussent autorisés à juger définitivement les ecclésiastiques trouvés coupables de malversations.

Afin d'empêcher le retour de ces malversations, il proposa la formation d'un conseil permanent composé de quatre prélats, de douze chevaliers et de douze membres du tiers-état, nommés par chacun des Etats. Ce conseil, revêtu de beaucoup plus d'autorité que nos assemblées délibérantes, devait être supérieur au gouvernement lui-même, qui ne pouvait prendre aucune résolution, ni rendre une ordonnance sans son consentement. Lecoq demanda, en terminant son discours, la liberté du roi de Navarre, dont il vanta le mérite et exalta le patriotisme.

Trois orateurs parurent à la tribune après Lecoq : ce furent Jean de Pecquigny pour la noblesse, Nicolas-le-

Chanteur et Etienne Marcel pour le tiers-état. Ils demandèrent impérieusement les réformes dont Robert Lecoq avait posé les bases, et déclarèrent que de l'acceptation de ces réformes par le gouvernement dépendait le vote d'un subside ; promettant dans ce cas 30,000 hommes d'armes et une imposition de trois vingtièmes sur les biens du clergé et de la noblesse. Les propositions du tiers-état étaient d'équiper et d'entretenir un homme d'armes chaque dix feux.

On ne peut s'empêcher de faire une réflexion sur la marche si décidée du tiers-état. Il est à peine admis à prendre une part sérieuse aux affaires publiques, et déjà il s'avance d'un pied ferme vers un seul but, l'absorption de toute autorité ; mais bientôt se sentant écrasé sous le fardeau, il succombe sous le faix après avoir causé de grands malheurs. Ce fait est constaté dans tous les âges et chez tous les peuples.

Le Dauphin, qui avait été loin de s'attendre à ces prétentions réellement destructives de toute autorité royale, répondit qu'avant de dire s'il pouvait accepter ces conditions, il avait besoin de les méditer et d'en conférer avec son conseil.

Lorsque le conseil fut saisi des propositions de Robert Lecoq, il se trouva dans une perplexité d'autant plus grande, que plusieurs de ses membres étaient portés sur la liste de ceux qui devaient être décrétés d'accusation. Malgré cette grave considération, la majorité du conseil, frappée de terreur à la seule pensée de l'état de décomposition de la France, inclinait à les accepter pour obtenir des subsides, lorsque le Dauphin, convaincu que le conseil de permanence serait la destruction de tout

pouvoir royal, s'y opposa et fit adopter un moyen déclinaoire. Le Dauphin avait promis d'exprimer sa pensée dans le sein même des Etats, la veille de la Toussaint; ne voulant pas paraître devant l'assemblée générale, il fit venir les principaux membres de chaque Etat et leur déclara qu'il ne pouvait adopter de résolution définitive sur un sujet aussi grave, avant d'avoir pris l'avis de son père. Cette réponse inattendue avait causé au sein de l'assemblée une vive agitation, que le duc d'Orléans parvint à tempérer par un discours habilement préparé. Il fut donc résolu que les propositions de l'assemblée seraient envoyées à Londres pour être soumises au roi et recevoir son agrément.

Comme la réponse du roi devait se faire attendre longtemps, beaucoup de députés retournèrent dans leurs foyers, et l'assemblée se sépara d'elle-même après avoir préalablement rédigé un procès-verbal de toutes ses opérations, où toutes les demandes proposées au Dauphin furent exactement insérées.

Les Etats de langue d'Oc, qui avaient été convoqués à Toulouse pour la mi-octobre, sous la présidence du comte d'Armagnac, n'avaient pas montré la même opposition à l'autorité royale. Ils s'étaient engagés à fournir et à entretenir, aux frais du pays, 13,000 chevaux et 2,000 fantassins.

Le Dauphin, n'ayant pu obtenir des Etats généraux les subsides qu'il avait réclamés, espéra trouver plus de facilité auprès des Etats particuliers de chaque province. La plupart accordèrent, en effet, les subsides sollicités, mais à une condition réellement ruineuse pour le pays, c'est qu'ils seraient employés à la défense de la province

qui les votait. C'était éparpiller sur toute la France une armée devenue ainsi incapable de résister à une attaque sérieuse. Il n'y avait que la centralisation des forces qui pût obtenir des résultats satisfaisants.

Au milieu de cet état d'incertitude et afin de se soustraire aux obsessions des agitateurs, le Dauphin prit la route de Metz, pour y aller rendre ses hommages à l'empereur Charles IV, son oncle, qui ne pouvait lui donner ni secours ni conseil, sa tête étant trop faible et ses idées trop étroites pour servir de guide à un jeune prince; il avait d'ailleurs trop peu de puissance sur ses Etats pour en obtenir des secours matériels en faveur de ses parents de France. Pendant l'absence du Dauphin, le duc d'Anjou, son frère, chargé du gouvernement, se trouvant dépourvu d'argent, fit rendre une ordonnance tendant à donner cours à une nouvelle espèce de monnaie. Ce moyen, déjà si souvent réprouvé, objet de remontrances réitérées dans les assemblées de la nation, excita de vifs murmures parmi le peuple. Marcel, prévôt des marchands, souleva les têtes ardentes, se rendit au Louvre, accompagné des hommes les plus dévoués au parti populaire, et fit entendre de sévères remontrances au duc d'Anjou qui, redoutant un soulèvement général, suspendit l'effet de l'ordonnance jusqu'au retour du Dauphin, établi juge en dernier ressort du conflit.

Le Dauphin, se voyant sans argent, tenta de maintenir l'ordonnance comme un mal absolument nécessaire; il essaya de le faire comprendre au redoutable prévôt des marchands, avec lequel il eut une conférence dans une maison des Clôîtres de Saint-Germain. Vainement Charles constata la nécessité de l'ordonnance et même en dé-

montra la justice, Marcel demeura ferme, menaça d'agiter le peuple et de le soulever, et contraignit le prince à rapporter l'ordonnance. C'est ainsi que le dépositaire de l'autorité se trouvait obligé de se plier aux volontés d'un tribun.

Cet homme audacieux, se sentant maître de la multitude, prit des mesures pour la rendre inattaquable par la cavalerie, qui aurait pu la broyer sous les pieds des chevaux. A ce dessein, il fit poser à l'entrée des rues des chaînes énormes, à l'aide desquelles on pouvait arrêter les chevaux et même interdire facilement l'entrée des différents quartiers. Il exerça ensuite le peuple au maniement des armes, et apprit aux femmes et aux enfants le genre de guerre que nous avons malheureusement vu réussir de notre temps; il les plaçait aux fenêtres, sur les toits, d'où il leur apprenait à lancer des pierres et à résister à une armée organisée.

Lorsque le prévôt des marchands vit le peuple bien exercé aux armes, il se montra d'une audace inqualifiable, se rendit au Parlement, accompagné d'une force imposante, demanda la destitution et la condamnation des vingt ministres ou conseillers du roi portés sur la liste de Robert Lecoq, et enfin exigea impérieusement la convocation immédiate des Etats généraux. Ces propositions audacieuses causèrent le plus grand embarras au Dauphin, qui, finissant par céder, facilita la fuite des personnes portées sur la liste des suspects, et convoqua les Etats généraux pour le commencement de février suivant.

Marcel gagnait sans cesse du terrain; un succès était pour lui un marche-pied pour arriver à un nouveau

succès. Après avoir fait plier le Dauphin sous sa volonté, il se détermina à former à Notre-Dame une confrérie qui avait pour but de concerter avec ses nombreux associés les mesures à prendre pour maintenir le nouvel état de choses. Ce fut là que, pour la première fois depuis l'établissement de la monarchie, on osa mettre en question la puissance royale.

Les Etats réunis le 5 février dans la salle des Cordeliers, s'occupèrent de préparer les projets qu'ils devaient présenter en séance publique, dans l'assemblée générale des Etats, le 3 mars. Robert Lecoq, évêque de Laon, prit la parole et prononça, pour étaler aux yeux de tous les doléances du peuple, un discours bien plus véhément et plus séditieux que dans la précédente réunion. Après avoir fait un tableau politique des malheurs de la France, il demanda la destitution du chancelier et des autres magistrats qu'il accusait d'être les auteurs de ces désastres. Le Dauphin se soumit, pour empêcher de plus grands maux. Différentes ordonnances rendues dans cette circonstance nous font connaître les exigences des Etats.

Ces ordonnances contenaient plusieurs articles déjà rapportés dans le précis des Etats tenus avant la bataille de Poitiers. Il faut y inscrire de plus quelques autres réglemens, tels que la révocation des dons excessifs et des aliénations des domaines de la couronne depuis Philippe-le-Bel; la défense expresse, dans toutes les juridictions, de recevoir aucune composition, en matière criminelle; l'abolition de toutes lettres d'Etat, dont l'effet était de suspendre le cours de la justice; l'ordre à tous les juges subalternes qui ne rendaient point leurs sentences, et laissaient les affaires indécises (dans la crainte d'encourir

l'amende à laquelle ils étaient sujets lorsque les juges supérieurs réformaient leurs jugements), de terminer les procès et de prononcer leurs sentences sous peine de prise de corps et de privation de leurs offices; taxation des écritures et frais de justice; salaires des sergents et huissiers, etc.

Il y avait, incontestablement, dans cette ordonnance des mesures fort sages, et si l'autorité royale n'avait été annihilée par les factieux, on n'aurait pas eu trop à se plaindre. Mais les meneurs, dans le dessein de faire du roi une simple machine à signer, choisirent trente-six personnes, douze de chaque Etat, pour gouverner sous le couvert du roi. Ce conseil décidait de tout, faisait tout et ne laissait d'autre autorité au Dauphin que celle de sanctionner les décisions par son sceau. Avec un semblable conseil, la royauté était réellement détruite.

Les Trente-Six commencèrent leurs opérations par la réforme du Parlement; ils en réduisirent les membres au nombre de seize, et ceux de la chambre des Comptes à quatre seulement.

Au milieu de ces troubles intérieurs, les dernières étincelles de la guerre proprement dite s'éteignaient, une petite guerre se continuait en Normandie; Philippe de Navarre ravageait cette province; Geoffroi d'Harcourt causait les plus grands dégâts. Pour mettre enfin un terme aux dévastations d'Harcourt, le sénéchal de Normandie réunit des forces considérables et marcha contre ce seigneur rebelle qui, loin de décliner le combat, se présenta à la tête d'une troupe de guerriers déterminés. Ses compagnons d'armes, écrasés par le nombre, le laissèrent presque seul sur le champ de bataille. Sentant que,

s'il était pris vivant, il porterait sa tête sur l'échafaud, Geoffroi reprit un courage de lion, saisit sa hache d'armes, et, *mettant un pied devant l'autre pour être plus fort, car il était boîteux d'une jambe*, il attendit les vainqueurs. Ce seigneur était d'une force extraordinaire; aussi se défendit-il longtemps avant que de pouvoir être abattu. *Il portait des coups si terribles*, que nul ne les osait attendre. Enfin deux hommes d'armes montèrent sur leurs chevaux, et, venant avec impétuosité fondre sur lui les lances baissées, le renversèrent par terre. Aussitôt on se jeta sur lui et on l'acheva sur la place à coups d'épée.

La guerre continuait aussi en Bretagne; et là nous voyons apparaître la figure la plus franche, la plus originale, la plus étonnante de notre histoire : c'est le célèbre Bertrand Du Guesclin. On nous pardonnera de donner de longs détails sur sa jeunesse; ils ne seront certainement pas sans intérêt pour le lecteur.

Bertrand Du Guesclin était le fils aîné d'un chevalier breton d'une antique noblesse, dont la plus grande fortune était dix enfants. « La nature n'avait pas fait pour lui plus que la fortune : il était le plus laid des enfants, avait les jambes tortues, des yeux verdâtres, des bras d'acier, des pieds et des mains de fer; la finesse de ses mains montrait seule qu'il était issu d'une famille noble. Quant à son caractère, il était le plus hargneux qu'on pût voir; il ne sortait point sans une arme et rentrait rarement sans avoir frappé. Il rangeait les enfants de son âge en deux bandes pour faire la guerre, et celle qu'il commandait remportait toujours la victoire. »

Ce fut dans un tournoi de Rennes qu'il se révéla tout

entier. Ayant pris part au tournoi, comme simple spectateur, sur un roussin de chétive apparence, il devient l'objet des quolibets de toute l'assemblée. Il se retire, obtient le cheval et l'armure de l'un de ses parents. « Un instant après, la lance au poing, la visière basse, il entre au tournoi; un des plus rudes champions est le premier qu'il défie. Les trompettes sonnent, et les deux rivaux s'élancent : d'un seul choc Bertrand culbute le cavalier. Celui-ci demande le nom de son vainqueur; le vainqueur répond par quinze victoires pareilles. Jamais on n'avait vu tant de force et tant d'adresse : les plus vieux jouteurs s'enthousiasment; toutes les écharpes volent, toutes les mains applaudissent; ceux qui raillaient Bertrand tout à l'heure le saluent maintenant de mille acclamations sans le reconnaître. Cependant, qui triomphera du terrible inconnu? Le seigneur Du Guesclin, en sa qualité de tenant du tournoi, s'avance en personne pour venger les chevaliers de Rennes; mais son fils a reconnu l'écusson paternel; il baisse sa lance et s'incline avec respect sur les arçons. Cette action met l'étonnement au comble : chacun veut absolument savoir quel est ce champion aventureux; c'est le nom qu'on lui donne. Un chevalier normand, fameux par son habileté, se charge de lui enlever sa visière : du premier coup, en effet, il décoiffe Bertrand; mais celui-ci se surpasse par un dernier exploit : passant tout près de son rival, il le saisit du bras gauche, l'enlève de dessus la selle et le renverse dans l'arène. A ce tour de force plus encore qu'à son visage, tout le monde a reconnu le jeune Du Guesclin. Son père, ivre de joie, l'embrasse au milieu des applaudissements.

» A partir de ce jour, il se déclara champion de Charles

de Blois ; il eut un cheval, des armes, voire une petite troupe, et quelle troupe ! Elle se composait de soixante compagnons plus ou moins nobles, mais tous bons voleurs, intrépides comme leurs épées, aventureux comme leur destin. Avec cette bande, Du Guesclin fit la guerre de partisan, c'est-à-dire qu'il battit la campagne au hasard, la hache au col et l'épée à la main, ferraillant et maraudant un peu partout, détroussant au passage les amis de Montfort et souvent aussi les voyageurs quand la solde était en retard, embusqué le jour dans les défilés et dans les chemins creux, passant la nuit dans les forêts après le partage du butin. Si Bertrand se trouvait au dépourvu, il rendait visite à sa mère ; il lui voyait son argenterie, son or et ses bijoux et revenait quelques jours après les lui rendre (1). »

Du Guesclin se fit bientôt un nom redoutable, enlevant les convois, emportant les châteaux, tuant les ennemis dans des combats singuliers. L'un de ses premiers exploits fut l'enlèvement du château de Fougeray, alors au pouvoir des Anglais. Il habille en bûcherons les soldats les plus vaillants, les charge de bois, porte lui-même son faix, se présente à la porte de la forteresse, où il sait que le besoin de bois se fait sentir. Il y est introduit avec les siens, se bat avec vaillance, est secouru promptement, demeure maître du château et tue les Anglais ou les fait prisonniers.

Peu après, Rennes, vivement pressée par les Anglais, allait se rendre, quand Bertrand, informé de cette triste situation tombe sur le camp ennemi, y porte le désordre,

(1) Pître-Chevalier.

jette des vivres en abondance dans la place et fait adresser des vins par un message au général anglais.

Lancastre ne fut point offensé de ce message ; il invita même à dîner Bertrand Du Guesclin. Lorsqu'il parut au camp des Anglais avec quatre bons compagnons : « Voyez, » disaient les Anglais, comme il est gros et noir, et comme » il a les poings carrés ; il est fort et puissant. »

Un si beau festin ne pouvant se passer sans combat, Guillaume Bembourg proposa à Bertrand de rompre avec lui trois fers de glaive, trois fers de hache et trois fers de dague.

Toute l'armée anglaise assista à cette joute célèbre. Après avoir percé l'écu et la cotte de mailles de l'Anglais, Du Guesclin lui dit : « Continuons-nous ? — Oui, » répond Bembourg. Bertrand lui passa sa lance au travers du corps, puis il salua Lancastre et rentra dans Rennes.

Le siège de cette ville fut presque aussitôt levé. Bertrand continua toujours sa guerre. Quoiqu'il fût terrible en rase campagne et invincible corps à corps, il aimait de prédilection les surprises nocturnes, les embuscades, les stratagèmes où se déployait son esprit inventif ; il aimait à combiner ses mouvements, à étudier les accidents du terrain, à mettre à profit toutes les circonstances qui pouvaient influencer sur le sort des armes.

Cette guerre fut suspendue, comme toutes celles qui agitaient la France, lorsque le roi, encore captif à Bordeaux, conclut, par l'intermédiaire des légats du Pape, une trêve qui semblait un des préliminaires de la paix. Le prince de Galles, puisant dans la générosité de son cœur des sentiments de véritable grandeur, inclinait à la paix ; il avait reçu de son père pleins pouvoirs à ce

sujet; mais, sentant que la journée de Poitiers et la prise du roi de France changeaient totalement la face des affaires, il n'osa rien conclure par lui-même et en référa au roi son père; en attendant, il consentit à une trêve dont les conditions furent envoyées à Paris avec la réponse aux demandes des Etats. Persuadé que les subsides de guerre devenaient dès-lors sans objet, le roi défendit de les lever; mesure de nature à satisfaire le peuple, il est vrai, mais bien propre aussi à irriter les agitateurs. Lecoq, Marcel et leurs amis les Trente-Six, qui voulaient avoir des finances pour arriver plus facilement à dominer le pouvoir, déçus dans leurs calculs, répandirent parmi le peuple le mot toujours si effrayant de trahison; ils excitèrent par là un tel tumulte, que le Dauphin, pour l'apaiser, consentit à l'annulation des lettres du roi et à la levée des subsides.

Calmé par cette mesure, le peuple de Paris se livra à la plus grande agitation, sur la prétendue nouvelle que l'archevêque de Sens, Tancarville et le comte d'Eu réunissaient des troupes pour marcher sur la capitale et mettre les rebelles à la raison. Marcel releva les murailles écroulées, fit creuser des fossés profonds autour de Paris et de ses faubourgs, et une fois les mesures de défense prises contre tout ce qui pouvait venir du dehors, le peuple tranquille se reposa en paix.

Pendant la commission des Trente-Six, qui fonctionnait à côté du Dauphin et lui imposait ses volontés, était elle-même frappée d'impuissance et se sentit bientôt l'objet des mêmes accusations qu'elle avait soulevées contre les anciens ministres. Les subsides votés par les Etats généraux existaient toujours en droit, et les

députés du tiers avaient déterminé le peuple à s'exécuter d'assez bonne grâce ; mais le clergé et la noblesse, avertis par les lettres du roi , avaient constamment refusé de payer leur part de subsides, ce qui avait tari les deux sources principales sur lesquelles les Trente-Six avaient compté. Le peuple, dont l'argent avait été employé au traitement que les Trente-Six s'étaient adjudgé, ne voyant tirer aucun fruit des sacrifices qu'il s'était imposés, se persuada bien vite que les prodigalités de la cour, objet de plaintes si vives de la part des prétendus amis du peuple, étaient surpassées par les Trente-Six, et qu'au lieu d'être un remède au mal, ce conseil était une nouvelle bouche béante prête à engloutir le fruit de ses sueurs. D'ailleurs, malgré la paix, il n'y avait pas plus de sécurité qu'auparavant dans les campagnes ; les ennemis de l'ordre public les parcouraient en tous sens ; Philippe de Navarre venait même de reprendre la ville d'Evreux. Paris commença à ouvrir les yeux et murmura contre une commission qui ne servait qu'à augmenter le désordre. Le Dauphin, qui avait eu l'habileté d'exécuter les volontés des Trente-Six pour faire mieux comprendre leur incapacité gouvernementale, profita de ce moment de discrédit pour les dissoudre. Ils se séparèrent alors. Marcel essaya cependant de se relever ; mais, se sentant frappé d'impuissance, il se soumit. Robert Le-coq se retira dans son évêché de Laon, car *il voyoit qu'il avoit tout honni et gâté.*

Le Dauphin sortit alors de Paris pour visiter les provinces et en tirer quelques subsides. Profitant habilement de cette absence, les agitateurs réchauffèrent leur parti, et, pour lui rendre toute sa vigueur, ils se déterminèrent

à proposer au Dauphin la convocation d'un fantôme d'États généraux. A son retour à Paris, le Dauphin se vit l'objet des démarches les plus attentives de la part de ceux qu'il devait regarder comme ses ennemis les plus acharnés; ils lui offrirent des subsides au nom de la ville, et, en se plaignant de ne pouvoir faire plus, indiquèrent la convocation des États généraux comme un moyen inévitable d'obtenir toutes les ressources dont il pouvait avoir besoin. Le lieutenant-général, pressé par l'excessif besoin d'argent, et ne soupçonnant pas le piège qu'on lui tendait, accepta cette proposition. Le ville de Paris, au comble de la joie à cette nouvelle, heureuse de la réconciliation opérée entre le peuple et le Dauphin, fit don à *Notre-Dame d'une chandelle de cire de la longueur du tour de Paris*. On ne dit pas si elle était bien grosse.

Les agitateurs instruits, par l'expérience du passé, qu'ils n'auraient aucun succès, même avec les États généraux, tant qu'ils n'auraient pas à leur tête un homme capable d'imposer à la multitude non-seulement par ses talents, mais encore par son nom, jetèrent les yeux sur le roi de Navarre, et résolurent d'obtenir sa délivrance de gré, de force ou par la corruption. Pendant leur administration, les Trente-Six avaient inutilement réclamé l'élargissement de l'ambitieux et inquiet souverain, renfermé dans le château fort d'Arleux, situé sur la frontière du Cambrésis et de l'Artois. Voyant toutes leurs demandes repoussées, ils firent nommer au gouvernement de la Picardie Jean de Pecquigny, ardent zélateur de la réforme, avec mission secrète de faire évader Charles-le-Mauvais. Jean parvint, en effet, à corrompre le gouverneur d'Arleux, qui profita, pour

faire sortir le prince, du moment où les députés de la nation se réunissaient.

La marche du roi de Navarre, depuis Arleux jusqu'à Paris, fut une ovation continuelle. Amiens le reçut en triomphe; toutes les villes allaient à sa rencontre; Marcel et Robert Lecoq lui préparèrent une entrée royale à Paris. Tout ce qu'il y eut de cœurs honnêtes, de gens dévoués aux grands principes de l'ordre, se tint renfermé ou quitta la capitale. L'évêque de Paris, Jean de Meulan, suivi de deux cents des principaux bourgeois, alla à la rencontre du prince jusqu'à Saint-Denis. Toute la capitale, précédée de ses échevins et de son prévôt des marchands, reçut le prince aux portes. Charles-le-Mauvais traversa la ville au milieu de ce brillant cortège et alla descendre à Saint-Germain-des-Prés.

Les habitants de Paris furent invités à se réunir le lendemain dans le Pré-aux-Clercs, vaste terrain destiné aux combats en champ clos. Lorsque la multitude fut réunie, que le Dauphin, forcé de céder à la nécessité, fut à côté du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais prit la parole, se présenta comme un juste persécuté, et raconta avec une émotion profonde les douleurs de la prison. Il fut interrompu par les cris de l'assemblée, indignée des maux endurés par le martyr de la justice. Quand l'émotion fut moins vive, Charles déclara qu'il aurait pu réclamer le trône de France avec plus de raison que le roi d'Angleterre, mais qu'animé du plus vif désir de voir la France heureuse et le peuple en paix, il avait fait taire tous ses droits. Il finit en disant qu'il n'avait d'autre désir que celui de vivre pour le bonheur et la gloire de la France. Ce dernier trait porta l'enthousiasme

à son comble. Marcel courut aussitôt au Dauphin, le conjura de recevoir le roi de Navarre dans ses bonnes grâces et de le traiter en ami. Robert Lecoq, évêque de Laon, n'attendit pas la réponse du lieutenant-général; il dit que « non-seulement monseigneur rendroit justice au roi de » Navarre, mais qu'il agiroit à son égard avec grâce et » courtoisie, et comme un bon frère doit agir avec son » frère. » Le Dauphin céda par nécessité, et il fut arrêté qu'une entrevue aurait lieu chez la reine Jeanne de Navarre. A l'heure indiquée pour cette mutuelle visite, tout Paris s'ébranle; la foule se range à la suite de Charles-le-Mauvais et vient environner l'hôtel de la reine de Navarre, où le Dauphin arrivait accompagné de quelques gardes qui furent repoussés par la multitude. Le roi de Navarre exigea la restitution de toutes les propriétés confisquées sur ses domaines; conditions que le Dauphin fut obligé de subir, d'après l'opinion de son conseil.

Charles-le-Mauvais exigea en outre que toutes les prisons de Paris fussent ouvertes, et, afin qu'on ne se méprît pas sur ses intentions, il rédigea lui-même une liste de tous les criminels dignes de grâce. Voici cette nomenclature, capable d'épouvanter une société même en démence: *Larrons, meurtriers, voleurs de grands chemins, faux-monnoyeurs, faussaires, coupables de viol, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières et empoisonneurs.*

Ces hommes ou plutôt ces grands criminels étaient libérés pour jouer leur rôle dans le drame, pour servir d'instrument aux desseins coupables de ces prétendus amis de l'humanité. Les massacres et les assassinats commencèrent alors dans Paris. Christine de Pisan assure

que le Dauphin fut empoisonné par le monstre de Navarre, et que ce fut par hasard qu'il échappa à la mort; ses ongles et ses cheveux tombèrent. Il conserva toujours depuis-lors cette débilité qui l'empêcha de se mettre à la tête des armées et le contraignit de se renfermer dans son cabinet, d'où il sut du moins les diriger et conduire toutes les affaires.

Sur les réclamations du roi de Navarre, le Dauphin ordonna aux gouverneurs des places saisies en Normandie de les remettre à leur propriétaire. Mais ces gouverneurs, qui connaissaient à quelle nécessité extrême le Dauphin était réduit, refusèrent d'obtempérer, déclarant qu'ils n'obéiraient qu'à un ordre exprès du roi. Lorsque Charles-le-Mauvais connaît cette réponse, il sort de Paris, réunit quelques troupes, met la Normandie à feu et à sang. Le Dauphin rassemble, de son côté, quelques chevaliers pour rétablir l'ordre. La capitale s'émeut alors, Marcel déclare la liberté en danger et ose dire que les soldats ont été réunis contre le peuple. Pour la première fois, l'entrée des rues est barricadée par les lourdes chaînes fortement attachées aux maisons. Ce système de défense devait être fréquemment renouvelé dans nos guerres civiles, surtout dans celles des Armagnacs, de la Ligue et de la Fronde.

Le Dauphin, plein d'inquiétude sur les conséquences de l'effervescence populaire, assembla les Parisiens aux halles, y prononça un discours pour justifier sa conduite et parvint à rassurer son auditoire. Pour ne pas laisser aux paroles du Dauphin le temps de produire leur effet, Marcel réunit aussitôt le peuple dans l'église de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, le harangua avec une force ex-

trême, et se rendit maître des esprits. L'exaltation était grande, quand, instruit de cette réunion, le Dauphin y accourut accompagné de son chancelier, à qui il donna l'ordre de parler au peuple et de répondre à tout ce que Marcel avait dit. Ce discours n'ayant produit aucun effet, le prince et son chancelier furent obligés de se retirer. Un échevin prit alors la parole, justifia Marcel et aggrava tellement les accusations accumulées contre le Dauphin et ses conseillers, qu'il ne fallait qu'un mot pour lancer la multitude contre eux.

Il est à remarquer que, pendant notre révolution de 1789, sous le règne exécrable de la Convention, on n'a pas même vu le peuple établi ainsi juge des différends des partis; jamais les chefs prétendus populaires ne furent contraints de venir plaider leur cause devant la populace assemblée. La Convention rejeta même l'appel au peuple.

Au milieu de ces mouvements convulsifs de Paris, le roi de Navarre, pour réhabiliter la mémoire des quatre gentilshommes pendus à Rouen, se rendit dans cette ville; le clergé alla processionnellement au lieu même du supplice, chanta les vigiles des morts au *Champ-des-Pardons*, ensuite détacha du gibet ce qui restait encore des pendus et les fit porter par des chevaliers jusqu'à la cathédrale, où avait été disposée une chapelle ardente; elle était tendue de noir, uniquement éclairée par une multitude de flambeaux, dont la lumière se reflétait sur les écussons de ces victimes, seul ornement de ce sanctuaire lugubre.

Toute la population rouennaise, qui avait été témoin de la mort des coupables, le fut aussi de leur réhabilitation; elle se rendit sur la place de Saint-Ouen pour y

entendre la harangue du roi de Navarre. Il monta à l'une des fenêtres de l'abbaye et prononça un discours célèbre, qui avait pour texte ces paroles : *Les innocents et les hommes droits se sont attachés à moi*. Il peignit des plus vives couleurs les belles vertus des martyrs de la justice et de la fidélité à l'Etat, tira un torrent de larmes de tous les yeux et fit maudire mille fois l'infortuné Jean, qui était alors sous les verroux des prisons de Londres. Après cette oraison funèbre, Charles-le-Mauvais, suivi de tout le peuple, se rendit à la cathédrale, où un service solennel fut célébré par l'évêque d'Avranches ; puis les illustres pendus reçurent les honneurs de la sépulture. Dans ce moment même, à trois lieues de Rouen, le château de Couronne, appartenant au Dauphin, était livré aux flammes par les troupes du roi de Navarre. Voilà une scène populaire digne des plus beaux jours de notre grande révolution ; le peuple est toujours le même dans ses émotions prétendues libérales et humanitaires.

Paris était plus violemment agité ; on ne parlait que de contre-révolution, d'ennemis du peuple, de la nécessité de démasquer les oppresseurs. Marcel saisit cette circonstance pour prendre un signe distinctif, c'était un chaperon mi-parti de drap rouge et perse (bleu verdâtre), avec des fermoirs d'argent émaillés, et avec cette inscription : *A bonne fin*. Tous les bons citoyens, les amis du peuple et du bien public, furent invités à se décorer de ce chaperon. Justement alarmée de ces étranges nouveautés, qui ne tendaient qu'à tout bouleverser, l'Université défendit aux étudiants et aux maîtres de prendre aucun des signes distinctifs des factieux.

Ces prétendues couleurs nationales, destinées à diviser

la nation dans un moment où elle aurait eu besoin de tant d'union, augmentaient tellement l'agitation, que les députés des Etats, convoqués à Paris vers cette époque, ne s'y rendirent qu'en petit nombre. On n'y vit pas de représentants de la noblesse; quelques ecclésiastiques exaltés, indignes de leur noble caractère, s'y présentèrent; mais le plus grand nombre des députés du tiers se trouvèrent à Paris au moment indiqué. Un incident, qui eût été insignifiant en tout autre circonstance, vint encore aggraver une situation déjà trop tendue. Un valet de Marc Perrin, changeur, ayant assassiné le trésorier du Dauphin, ce prince ordonna de saisir le coupable, quoiqu'il se fût réfugié au pied des autels, lui fit couper les poings et ordonna de le pendre au gibet, bien que l'évêque Meulan l'eût réclamé comme appartenant à l'Église; les agitateurs blâmèrent cette exécution et crièrent à la violation du droit de refuge. Le maréchal de Champagne, qui avait arraché de l'église le coupable valet, fut dès lors regardé comme un séide du Dauphin, et en cette qualité dévoué à la mort.

L'agitation allait toujours croissant, et l'autorité du Dauphin était à peine nominale reconnue, comme le prouve le fait suivant. Une députation étant allée sommer le Dauphin de rendre au roi de Navarre les places saisies, afin de faire cesser l'anarchie qui dévorait les provinces, l'orateur n'ayant pas osé pousser plus loin son discours, un religieux de Saint-Denis s'écria : « Tu » n'as pas tout dit. » Il déclara formellement que si, une fois les places rendues, le Dauphin ou le roi de Navarre reprenait les armes, le peuple saurait se faire justice. Lorsqu'un souverain est contraint d'entendre de pareils

discours sans pouvoir punir les coupables, il ne lui resta qu'à abandonner les rênes de l'empire.

Quelques jours après (22 février 1358), il se passa une scène beaucoup plus horrible, digne de figurer dans ce que les soulèvements populaires ont de plus monstrueux. Marcel se mit à la tête de 3,000 Parisiens armés et pénétra, avec les hommes les plus farouches de cette troupe, dans la chambre du Dauphin, qui avait à ses côtés les maréchaux de Champagne et de Normandie. La vue de cette populace émut profondément le prince : « Sire, dit » Marcel, ne vous esbaissés pas des choses que vous vééz, » car il est ordonné et convient qu'il soit ainsi fait. » Se tournant ensuite vers ses gens : « Allons, dit-il, faites en » bref ce pour quoi vous êtes venus ici. »

A peine eut-il cessé de parler, que ces furieux se précipitèrent sur les deux maréchaux et massacrèrent le maréchal de Champagne sous les yeux du Dauphin, et le sang de cette grande victime rejaillit sur le prince. Le maréchal de Normandie avait cherché un asile dans un cabinet; il y fut trouvé et immolé à la rage de ces scélérats. Le lieutenant-général, abandonné à la merci d'une troupe de forcenés, demande à Marcel si l'on en veut à sa vie : « Ne craignez rien, monseigneur, répond le pré- » vôt; mais, pour plus de sûreté, prenez mon chaperon. » Ce prince est alors ostensiblement revêtu du signe de ralliement de ses ennemis; et Marcel se couvre du chaperon broché or du Dauphin, et le porte pendant tout le jour comme un trophée irrécusable de victoire.

La scène n'était pas finie; il fallut encore que le Dauphin vît traîner devant lui les corps des deux seigneurs massacrés; on les roula le long des degrés du palais jus-

qu'à la *Pierre de marbre*, sous les fenêtres de l'appartement du prince, où ils demeurèrent, le reste du jour, exposés aux regards et aux insultes de cette lâche et vile multitude, sans que personne osât les enlever.

Après cette scène horrible, qui soulève le cœur d'indignation, Marcel court à l'Hôtel-de-Ville, où le peuple inquiet est déjà réuni; là il fait un portrait hideux des *faux et mauvais traitres* qui venaient d'être immolés, il reçoit de frénétiques applaudissements, bien dus au sauveur de la patrie; puis il renvoie le peuple, content d'un pareil guide, et retourne auprès du Dauphin, qui tressaillit à sa vue, persuadé que sa dernière heure allait sonner. Marcel se fait son consolateur, lui dit que tout s'est fait par le peuple et pour le peuple, lui demande de devenir l'ami du peuple. Le Dauphin consent à tout. Qu'aurait-il pu faire contre la tempête soulevée? Il manifesta d'ailleurs un amour si sincère du peuple, que le factieux parut content et lui envoya ce soir même, en témoignage de satisfaction, deux pièces de drap, l'une rouge et l'autre perse, pour faire des chaperons à tous ses officiers.

Le mouvement révolutionnaire concentré dans Paris chercha vainement à s'étendre au dehors. Marcel, dans le dessein d'animer toute la France de son souffle, écrivit aux principales villes, engageant les magistrats à se couvrir du chaperon aux prétendues couleurs nationales. Aucune ville ne lui répondit, à l'exception de Laon, qui était poussée par son évêque, Robert Lecoq, et d'Amiens, qui fut entraînée par quelques démagogues.

Le régent était dans un extrême embarras au milieu de la capitale, n'osant ni parler, ni agir, bien moins encore se retirer de Paris, et guettant une circonstance

qui lui permît de sortir honorablement de cette situation fâcheuse. Il s'en présenta une, il la saisit avidement. Les Etats de Champagne, qui devaient s'assembler à Provins, avaient invité le Dauphin à se rendre au milieu d'eux ; Charles l'avait promis, et, pour ne rencontrer aucun obstacle de la part du prévôt des marchands, il avait si bien simulé le patriote, s'était montré si bon ami de Charles-le-Mauvais, *faisant moult grand semblant d'eux moult aimer*, que Marcel le vit peut-être partir avec joie, espérant qu'il deviendrait le propagateur des idées populaires dans le sein même des Etats de Champagne.

Dans le discours d'ouverture, le prince ne fit aucune mention des déplorables événements de Paris, craignant de se compromettre devant une assemblée dont les dispositions ne lui étaient pas assez connues. Les nobles champenois, pleins de douleur de l'horrible assassinat commis sur Jean de Chalons, maréchal de Champagne, manifestèrent sans aucune restriction leurs ressentiments et demandèrent quel était le crime de ce noble guerrier pour avoir mérité une mort ignominieuse. A peine le prince eut-il déclaré qu'il avait toujours eu à se féliciter de ce noble cœur, que le seigneur de Braine, qui parlait au nom de la noblesse, se précipita à ses pieds et lui dit : « Monseigneur, nous Champenois qui cy sommes » vous remercions de ce que vous avez dit, et nous attendons que vous fassiez bonne justice de ceux qui notre » ami ont mis à mort et sans cause. »

Sentant tout le danger qu'il y aurait eu à flétrir trop durement les Parisiens, le Dauphin se contenta de répondre par quelques mots d'appel à la concorde. Son

langage fut compris. Les nobles conçurent une plus haute estime pour un prince qui, si jeune encore, montrait tant de sagesse et de prudence, et refusèrent d'accepter l'alliance qui leur était offerte par deux affidés de Marcel. Ils auraient rougi de s'allier avec des agents provocateurs, qui s'emparaient de l'esprit du peuple pour l'induire en erreur.

Rassuré par la bonne réception qu'il avait eue à Provens, le Dauphin se rendit aux Etats réunis à Meaux. Cette ville, plus rapprochée de Paris, recevait plus facilement le contre-coup de ce qui se passait dans la capitale. Le Dauphin se fit précéder par soixante gens d'armes, capables d'arrêter les mouvements provocateurs du petit nombre de séditieux qui pouvaient s'y trouver.

L'absence prolongée du Dauphin hors de Paris et la retraite de la noblesse inquiétaient les Parisiens, non-seulement parce que leur commerce en souffrait, mais encore parce qu'ils redoutaient qu'une armée ne vint assiéger la place. Pour rassurer la multitude, le prévôt des marchands s'empara du Louvre, augmenta les fortifications de la ville et fit distribuer des armes à tous ceux qui étaient attachés à son parti. Si ces mesures militaires rendaient un peu de confiance à quelques Parisiens, le reste en était extrêmement effrayé, car la province se prononçait de plus en plus contre le pouvoir dictatorial qui s'imposait au Dauphin.

Les Etats de Vermandois et de Champagne, réunis à Compiègne, offrirent au lieutenant-général du royaume le moyen de détruire cette dictature dont le pouvoir se cimentait avec le plus pur sang de la France. Se sentant fortement appuyé, le Dauphin prit une mesure

extrêmement vigoureuse et convoqua les députés des trois Etats à Compiègne, afin de les soustraire à la pression que le prévôt des marchands faisait peser sur eux. L'assemblée fut très nombreuse. Parmi les représentants, celui dont la présence audacieuse dut le plus étonner fut Robert Lecoq, évêque de Laon. Les députés demandèrent son expulsion, et adressèrent une supplique au prince pour qu'il fit subir à Marcel un supplice exemplaire, en punition des forfaits dont il s'était rendu coupable.

La réunion des Etats généraux à Compiègne, la fermeté qu'ils déployaient, les menaces qu'ils faisaient entendre contre les perturbateurs de l'ordre public, avaient effrayé Marcel, ce roi du peuple parisien. D'autre part, l'impression que les actes de l'assemblée de Compiègne avaient faite sur le peuple de Paris, l'antipathie que les habitants de la capitale avaient contre les Anglais, le peu de puissance que le roi de Navarre possédait, sans ces étrangers, montrèrent au prévôt des marchands qu'il ne lui restait qu'à déterminer le Dauphin à rentrer à Paris. Une députation de membres de l'Université partit pour Compiègne et conjura le Dauphin de ne pas contrister plus longtemps la capitale de France par une absence trop prolongée. Charles répondit que, lorsqu'on lui aurait livré dix ou douze personnes qui agitaient les masses populaires, il rentrerait volontiers dans la bonne ville de Paris. Epouvanté de cette réponse, Marcel travailla de nouveau aux moyens de défense de la capitale et forma des alliances avec les bandes qui désolaient le royaume. Avant de continuer l'histoire des troubles politiques, il est nécessaire de faire connaître la nature et

l'origine des bandes armées qui couvraient tout le sol de notre patrie.

Dans la guerre redoutable que nous avons racontée, sous le règne de Philippe de Valois et de Jean, son fils, les rois de France et d'Angleterre ne s'étaient pas contentés de réunir sous leurs drapeaux les troupes nationales, les nobles, les chevaliers, les gens d'armes ; ils avaient encore pris à leur solde des hommes de tous les pays : Brabançons, Ecossais, Français, Anglais, etc., qui n'avaient d'autre métier que celui des armes. Lorsque la trêve fut conclue après la funeste journée de Poitiers, les armées ayant été licenciées, une multitude de soldats vagabonds couvrirent le sol de la France, se formèrent en bandes sous des chefs habiles, et quelquefois sous des princes. C'est ainsi que Philippe de Navarre parcourait la Normandie en véritable chef de brigands, à la tête de ses aventuriers navarrais. Un des chefs de bande se fit nommer *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde*. Il est impossible de peindre la détresse où se trouva la France : qu'on se représente toutes les provinces couvertes de bandes qui en exploitaient successivement toutes les contrées, détruisaient tout sur leur passage, à l'exception des forteresses qu'elles n'osaient attaquer et des églises pour lesquelles elles avaient encore du respect et qui, d'ailleurs, avaient des murailles assez fortes pour résister à une attaque d'un moment. Les maisons étaient incendiées ; les habitants forcés par les plus horribles tortures à livrer leur or. Un homme, placé sur une haute tour ou au sommet d'une église, cherchait au loin s'il ne voyait rien venir. Lorsqu'il apercevait une de ces bandes dans le lointain, le cri d'alarme était entendu, et tout se

retirait dans la forteresse ou dans l'église; les animaux, poussés par un instinct de conservation, y accouraient pour se trouver en sûreté. Lorsque les églises étaient trop petites ou trop faibles, les habitants des campagnes se creusaient des souterrains dont les issues étaient secrètes, y renfermaient des vivres et y demeuraient cachés jusqu'à ce que les bandes se fussent éloignées. Comment peindre la douleur de l'habitant des champs lorsqu'il voyait sa hutte incendiée, son champ dévasté, et qu'il sentait à l'avance la famine arriver à grands pas?

A ces maux effroyables vint s'en joindre un autre, qui avait pour auteurs ceux mêmes qui auraient dû protéger le peuple. Les seigneurs qui s'étaient rachetés sur parole après la funeste journée de Poitiers, pressés par le besoin d'argent pour acquitter leur dette, demandaient de l'or au malheureux paysan si rudement flagellé; et alors qu'il ne pouvait ou ne voulait en donner, on le frappait rudement, et cela si fréquemment, qu'on disait en proverbe : *Il ne lâche point son argent, si on ne le roue de coups; il paiera, s'il est battu.*

Les paysans, accablés de tant de maux, privés de repos et de sommeil, abandonnés sans justice et sans protection, firent des ligues entre eux, et, le 28 mai 1358, les habitants de Saint-Leu, de Cérent, de Nointel, de Cramoisi et de quelques autres villages des environs de Clermont en Beauvaisis, se réunirent et firent serment de détruire tous les nobles, chevaliers et écuyers de France qui trahissaient le royaume. Ils se choisirent pour chef un paysan de Merlo, nommé par les uns Guillaume Callet ou Caillet, par d'autres Karles ou Jacques Bonhomme. Encouragés par la prise d'un château voisin, qu'ils pillè-

rent de fond en comble après avoir tué le seigneur, sa femme et ses enfants, ils firent d'autres tentatives couronnées de succès et appelèrent à eux tous les paysans du voisinage. « A ce signal, tous les paysans de la contrée prirent leurs couteaux, leurs coignées, leurs socs de charrue, coupèrent des bâtons dans les bois pour en faire des piques, et coururent sus aux nobles, assaillant hardiment ces fiers châteaux devant lesquels ils avaient si longtemps tremblé, les emportant d'assaut, tuant tout ce qu'ils y trouvaient et y mettant le feu. En peu de jours, l'insurrection se répandit dans tous les sens avec la rapidité de l'incendie qui court sur une campagne couverte d'herbes sèches; elle embrasa le Beauvaisis, l'Amiénois, le Ponthieu, le Vermandois, le Noyonnais, la seigneurie de Coucy, le Laonnais, le Soissonnais, le Valois, la Brie, le Gâtinais, le Hurepoix, toute l'Ile-de-France; elle couvrit tout, entre l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne. Plus de 100,000 vilains quittèrent la bêche pour la pique : les chaumières avaient assez brûlé, c'était le tour des châteaux. La noblesse était dans la stupeur. Presque nulle part les nobles n'essayaient de se défendre; les plus illustres familles fuyaient à dix et vingt lieues, dès qu'on signalait l'approche des *Jacques*, en voyant derrière eux remparts et donjons s'écrouler dans les tourbillons de flammes. Plus de soixante forteresses et bonnes maisons furent détruites en Amiénois, Santerre et Beauvaisis; plus de cent dans le Valois et les diocèses de Laon, Noyon et Soissons, sans compter celles qu'on abattit dans la Brie, dans les environs de Senlis et dans d'autres contrées de l'Ile-de-France et de la Champagne. Tous les châteaux de la maison de Montmorency

furent rasés. La duchesse d'Orléans n'eut que le temps de s'échapper de Beaumont-sur-Oise, qui fut saccagé aussitôt après son départ; elle courut se réfugier à Meaux, où la duchesse de Normandie et plus de trois cents nobles dames et demoiselles s'étaient retirées, *de peur d'être violées et par après meurtries par ces méchantes gens*; elles n'avaient point de merci à espérer.

» Aucune insurrection, dans les temps modernes, n'eut jamais un caractère aussi terrible et aussi atroce; les *Jacques* n'avaient plus rien de l'exaltation religieuse des *Pastoureaux* : ils n'attendaient plus le Saint-Esprit et le règne de la justice; ils combattaient afin de rendre tortures pour tortures, outrages pour outrages. On tuait jusqu'aux *petits enfants qui ne faisaient point de mal*, dit le continuateur de Guillaume de Nangis (1). »

Loin d'être effrayés des excès des Jacques, les capitaines de Paris espérèrent trouver en eux un appui pour relever leur parti qui tombait; ils leur envoyèrent quelques troupes mal vêtues et mal armées, qui donnèrent à leurs alliés l'espérance de réussir dans de plus grandes entreprises. Ils portèrent leurs vues sur Meaux, ville assez peu fortifiée, qui comptait dans son enceinte beaucoup de riches. La ville fut prise et le château investi. Heureusement pour cette forteresse que le captal de Buch et le comte de Foix, Gaston Phœbus, qui revenaient d'une croisade contre les païens de la Lithuanie et de la Prusse, s'étaient jetés dans la place avec quelques bonnes lances. « Les vilains, dit Froissard, qui estoient noirs et » petits et très mal armés, » ne purent soutenir le choc de

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. v, p. 542 et suiv.

ces hommes bardés de fer. « Les gens d'armes les abat-
» toient à grands monceaux ; ils en tuèrent tant, qu'ils en
» estoient tous lassés et les firent saillir en la rivière de
» Marne... Ils en mirent à fin plus de 7,000. » L'histoire
ajoute que les vainqueurs et les vaincus entrèrent pêle-
mêle dans la ville, où il se fit un effroyable massacre,
dont l'horreur fut encore augmentée par un incendie
qui dura quinze jours.

Encouragés par cette victoire, quelques gentilshommes se réunirent et poursuivirent tous les paysans qu'ils rencontrèrent, sans s'informer s'ils appartenaient à l'insurrection des Jacques. Le roi de Navarre, ayant à venger la mort de quelques-uns de ses officiers, laissa approcher 3,000 Jacques qui venaient demander grâce, et les massacra tous sans exception. Pour châtier Senlis de s'être montré favorable aux Jacques, une troupe de seigneurs entra dans cette ville, mais cette troupe, environnée par les bourgeois armés, se vit obligée de fuir, laissant les plus vaillants soldats sur le terrain. La *Jacquerie* ne dura que six semaines et causa d'affreux ravages dans ce court espace de temps, car presque toutes les campagnes de l'Ile-de-France demeurèrent sans habitants.

Cet immense soulèvement disparut pour faire place à de plus grands agitateurs. Le Dauphin, trop faible encore pour rentrer à Paris, avait accepté l'offre de la noblesse de Champagne, qui s'était resserrée autour de sa personne, lorsqu'elle avait vu la *Jacquerie* menacer la société d'une destruction totale. Le roi de Navarre lui-même s'était rapproché du Dauphin et avait conclu avec lui un traité dans lequel les prétentions du Navarrais furent évaluées à 400,000 florins, payables en différents

temps, et 10,000 livres de rente en terres ; il s'engageait, de son côté, à s'unir avec le régent *envers et contre tous, excepté contre le roi de France*, et promettait de porter les Parisiens à se soumettre et à fournir 300,000 écus pour une partie de la rançon du roi, à condition que le régent leur *remettrait toute peine criminelle pour le passé*.

Le Dauphin, qui était alors près de Paris pour attaquer cette grande ville, avait eu surtout un but, séparer le roi de Navarre des Parisiens, qui, une fois abandonnés à eux-mêmes, devaient bientôt accepter toutes les conditions qu'il daignerait leur faire. Paris se trouvait en effet dans un état alarmant, les troupes du lieutenant-général empêchaient les arrivages par la Seine et menaçaient d'affamer la grande cité. Marcel, effrayé de cette habile tactique, tout en augmentant les fortifications de la ville, tentait de nouvelles négociations, que le Dauphin repoussait, à moins qu'on ne lui remit dix agitateurs qu'il se réservait de désigner. Marcel, bien persuadé qu'il serait porté le premier sur la liste et succomberait sans l'appui du roi de Navarre, agit si bien sur son esprit et lui fit de si belles promesses, que celui-ci rompit ses engagements avec le Dauphin, entra dans la place, prit le commandement des Parisiens, parvint à leur tête à détruire un pont au pouvoir du lieutenant-général, et porta par cet exploit l'enthousiasme populaire à son comble.

Cependant le Dauphin resserrait toujours de plus en plus le blocus. Le peuple, redoutant les horreurs de la faim, demandait à grands cris d'être conduit à l'ennemi ; Charles-le-Mauvais sortit de la capitale, suivi de ses Parisiens, et s'avança jusqu'aux avant-postes des troupes royales. Il eut là avec le Dauphin un long entretien, que le

soldat regarda comme une trahison, lorsqu'il reçut l'ordre de rentrer dans la capitale sans avoir donné un seul coup d'épée. Pour montrer à ses alliés qu'il ne les trahissait pas et pour leur apprendre comment il fallait faire la guerre aux troupes du roi, Charles sortit de la capitale, s'établit à Saint-Denis avec ses Navarrais et ses Anglais, fit des excursions sur les terres des seigneurs attachés au Dauphin, et les contraignit, par la dévastation, à quitter ses drapeaux. Il avait laissé dans la capitale un petit corps de Navarrais qui se prit de querelle avec les Parisiens et fut presque entièrement détruit. Irrité de ce désastre et convaincu de la lâcheté des démagogues, il se rapprocha du Dauphin et fit un nouveau traité plus avantageux que le premier. Le lecteur peut être étonné qu'un homme aussi habile que Charles-le-Sage se soit amusé à faire des traités presque aussitôt rompus; ce sont cependant des actes d'une haute portée politique; car, en divisant même momentanément ses ennemis, il se réservait toutes ses forces pour agir plus vigoureusement contre le principal adversaire. Marcel, voyant sa chute prochaine dans le traité qui venait d'être conclu entre le Dauphin et le roi de Navarre, offrit la ville de Paris à Charles-le-Mauvais et s'engagea à lui faire tenir tout l'argent dont il aurait besoin pour lever des troupes. Le marché fut conclu. Il est indubitable qu'il y avait des projets cachés et non avoués. Quels étaient ces desseins? Le roi de Navarre voulait-il se faire proclamer roi de France? Se proposait-il de se faire rendre la Champagne, la Brie, les comtés de Blois et de Chartres qui avaient appartenu à ses ancêtres? Nous n'avons sur ce point que des conjectures. Ce qui est certain, c'est qu'à la mort de Marcel, Charles-le-Mau-

vais signait à Londres un traité de partage de la France avec Edouard, qui devait joindre à son titre celui de roi de France, abandonnant seulement au roi de Navarre les provinces qui avaient appartenu à sa famille et de plus le bailliage d'Amiens. Si Charles-le-Mauvais avait été mis en possession de Paris, proclamé roi de France et bien établi sur nos provinces, il eût tenu un tout autre langage. Triste destinée de l'ambition et de l'égoïsme qui n'ont d'autre principe que leur propre intérêt !

Marcel, qui avait vendu la capitale et désigné le jour où elle devait être remise, savait que, si les Parisiens pouvaient être trompés par des promesses fallacieuses de réforme, il ne serait pas si facile de détruire en eux le principe de la nationalité et d'opérer un changement subit de dynastie ; aussi il avait conduit cette affaire avec le plus profond secret. Il y avait cependant un œil qui le surveillait, suivait toutes ses démarches, pénétrait tous ses desseins. Instruit de l'infâme marché qui venait d'être passé entre un prétendu grand citoyen et le détestable Navarrais, Maillard, échevin de Paris, s'était proposé de le faire échouer.

Le dernier jour de juillet, époque fixée pour la prise de possession de Paris par le roi de Navarre, Marcel, dans l'après-midi, entreprit de s'assurer des portes de Paris et d'en confier la garde à des hommes qui lui étaient dévoués. Il se rendit à la porte ou à la bastille Saint-Denis, et ordonna à ceux qui la gardaient d'en remettre les clefs au trésorier du roi de Navarre. Sur le refus d'obéir à cet ordre, il s'éleva alors une vive altercation dont le bruit attira le commandant du quartier. Jean Maillard accourt, approuve le refus et met ainsi Marcel en fu-

reur. Indigné de la conduite de Marcel, Maillard monte à cheval, arbore la bannière de France, parcourt les rues en criant : *Montjoie Saint-Denis, au roi et au duc!* publie, sur son chemin, que Marcel veut ouvrir les portes aux troupes anglaises, et se rend aux halles où il appelle le peuple aux armes. Une troupe nombreuse de gens armés se range autour de lui et se dispose à le suivre pour combattre celui qui voulait livrer Paris aux Anglais.

Cependant le prévôt des marchands, triomphant de la retraite de Maillard, avait vainement insisté de nouveau pour avoir les clefs de la porte Saint-Denis; il se porta à d'autres portes et rencontra le même refus. A la porte de la bastille Saint-Antoine, il avait été précédé par Maillard, qui était bien accompagné alors et donnait des ordres aux gardiens de cette porte. Tout Paris fut en un instant dans la plus grande agitation; les partisans du Dauphin, qui jusqu'alors s'étaient tenus dans une prudente réserve, voyant le pouvoir de Marcel gravement ébranlé, prirent les armes, coururent à l'hôtel de Saint-Pol prendre une bannière de France et volèrent à la bastille Saint-Antoine, conduits par deux gentilshommes, Pepin des Essarts et Jean de Charny. Ils s'unirent aux troupes de Maillard, se précipitèrent sur Marcel, qui, tenant les clefs de la bastille, opposait quelque résistance et essayait de repousser les assaillants. Un cri domine tout à coup le tumulte. *A mort! à mort! tuez le prévôt des marchands et ses complices!* Marcel, saisi de terreur par ce cri redoutable, veut s'échapper par la fuite; mais Charny l'arrête et lui abat la tête d'un coup de hache d'armes : chacun, voulant avoir l'honneur

de frapper ce malheureux traître, perça son corps d'un coup de sabre, de hallebarde, ou de pique. Les compagnons du prévôt des marchands éprouvèrent le même sort; les autres satellites furent mis à mort ou jetés en prison. Gentien Tristé fut nommé prévôt pour succéder à Marcel. Voilà une révolution populaire opérée en un instant. Le peuple, qui tout à l'heure maudissait le Dauphin, fait maintenant retentir les airs du cri mille fois répété : *Vive le Dauphin ! à bas les Anglais !*

Quoique averti sur-le-champ de la révolution qui venait de s'opérer dans la capitale, le Dauphin ne voulut pas s'y rendre aussitôt. Pour donner à l'effervescence populaire le temps de se calmer, et pour mieux s'assurer de la disposition des esprits, il mit trois jours avant de faire son entrée solennelle dans la capitale. Le 10 août 1358, il fut reçu aux acclamations de la multitude et donna des lettres d'abolition pour tous les délits commis contre l'autorité royale. Il excepta de cette amnistie ceux qui s'étaient rendus coupables de trahison, c'est-à-dire ceux qui étaient ou auraient été du conseil secret *sur le fait de la grande trahison dudit prévôt et de ses complices ; c'est à savoir de vouloir empêcher de faire et poursuivre la délivrance du roi, de vouloir attenter à la vie du roi et du prince régent, ou de les tenir en prison perpétuelle, et de faire le roi de Navarre roi de France.*

Le roi de Navarre, pour satisfaire sa colère de se voir déçu dans ses espérances, et tirer une vengeance dont on parlerait dans tous les siècles futurs, appela à lui tous les bandits qui ravageaient la France, Brabançons, Hennuyers, Anglais, Navarrais, et en forma deux armées considérables; il confia le commandement de l'une à

Philippe de Navarre, son frère, et se réserva l'autre à lui-même. Rien ne résistait aux attaques violentes de ces bandes organisées. « Et faisoient ces Navarrois, dit Froissard, les plus grandes apertises d'armes, tellement » qu'on se pouvoit émerveiller comment ils les osoient » entreprendre; car quand ils avoient avisé un châtel ou » une forteresse, si fort qu'il fût, ils ne se doutoient point » de l'avoir, et chevauchoient bien souvent sur une nuit » trente lieues, et venoient sur un pays qui n'étoit en » nulle crainte; et prenoient à la fois, au point du jour, » les chevaliers et les dames en leurs lits, dont ils les » rançonnoient ou ils prenoient tout le leur, et puis les » boutoient hors de leurs maisons. »

Froissard, qui montre tant d'intérêt pour les nobles chevaliers et les belles châtelaines qui lui rendaient de grands honneurs et lisaient avec admiration ses écrits, ne s'occupait guère du pauvre peuple, dont les souffrances étaient alors inouïes. Jamais, peut-être, on n'avait vu une pareille désolation. Les paysans étaient mis à mort, les campagnes changées en déserts; les villages, livrés aux flammes, ne se reconnaissaient plus qu'à la lueur de l'incendie, ou par des tourbillons de fumée, ou à des monceaux de cendres; les routes présentaient moins de sécurité qu'au moment de l'invasion des Barbares; pour les parcourir, il fallait obtenir des Navarrais un sauf-conduit semblable à ceux qu'accordent les voleurs associés. Les habitants des bords de la Loire se retirèrent dans les îles du fleuve, ou sur leurs bateaux, attendant le moment où leurs champs seraient libres, pour reprendre possession des terres désertes, car la plupart avaient été laissées sans culture.

Le bruit des ravages causés par les Brabançons parvint à Paris et y causa une terreur telle, qu'il fut défendu de sonner les cloches pendant la nuit, excepté pour le couvre-feu. On craignait que le son des cloches n'empêchât les sentinelles, placées d'espace en espace sur les murailles, d'entendre les bandes militaires qui auraient pu s'approcher de la ville. Le continuateur de Nangis, pour donner le dernier trait au tableau de la désolation de la France, ajoute que « la misère devint si grande, qu'elle » s'étendit jusqu'aux chefs du clergé, qui jouissaient auparavant des plus considérables revenus. »

Pour se faire une faible idée des malheurs de la France, il suffit de savoir que le roi de Navarre et ses lieutenants occupaient dans la Champagne soixante châteaux forts, d'où ses bandes se répandaient dans tout le pays pour le ravager, et que, dans les autres provinces, il y avait un pareil système de guerre. Le Languedoc et les grandes villes du reste du royaume reconnaissaient seuls l'autorité du Dauphin; tout le reste était soumis au Navarrais. Les grandes villes commençaient elles-mêmes à chanceler, et plusieurs étaient menacées, lorsque le connétable de Fiennes et le comte de Saint-Pol, suivis de quelques chevaliers valeureux, attaquèrent les bandes dispersées qui dévastaient la Picardie, finirent par les expulser entièrement de cette province, et, pour épouvanter les autres, firent subir le dernier supplice à ceux qui avaient secondé ces étrangers dans leurs ravages.

Cet acte de vigueur fut le réveil de la France. Le régent réunit ses États, en obtint des subsides en hommes et en argent, tenta de dégager Paris, qui s'approvisionnait très difficilement, parce que la haute et la

basse Seine étaient occupées par les Navarrais, et fit remonter le fleuve jusqu'à Melun, pour disperser toutes les bandes placées sur ses rives. Charles-le-Mauvais appela ses bandes disséminées pour tenir tête à son adversaire. Comme elles possédaient un riche butin et qu'elles ne voulaient pas s'exposer aux risques d'une bataille, elles refusèrent de répondre à cet appel, et déterminèrent ainsi le roi de Navarre à demander à traiter. Des conférences s'ouvrirent d'abord à Vernon, ensuite à Pontoise. Charles-le-Mauvais, pressé par le repentir, voulant se montrer généreux, déclara, en présence du conseil du Dauphin, la résolution qu'il avait prise de finir les malheurs de l'Etat et d'être à l'avenir sincèrement ami du roi et de son fils, protestant qu'il n'exigerait ni or, ni terres nouvelles, content de recouvrer les propriétés qui lui appartenaient; et, afin que l'engagement qu'il contractait eût un plus grand nombre de témoins, il demanda que le peuple fût convoqué pour recevoir sa déclaration solennelle. Telle fut la surprise générale à la vue de ce changement, que le régent dit lui-même « que si le » roi de Navarre pensait comme il parlait, c'était Dieu » lui-même qui l'inspirait. » Philippe de Navarre reçut de son frère l'ordre de suspendre les hostilités; mais il refusa de se soumettre à ce commandement, disant : « Il faut qu'on ait ensorcelé mon frère pour lui faire » accepter un accommodement si préjudiciable. » Il continua à guerroyer, quoique Charles-le-Mauvais eût lui-même remis plusieurs places au Dauphin, et il fut imité par plusieurs chefs de bandes. C'est ainsi que la garnison de la partie de Melun qui commandait la Seine, refusa de se soumettre et tira d'immenses profits de la

navigation, en imposant un droit sur toutes les marchandises qui passaient sous le pont de la ville. Le tonneau de vin devait payer dix écus, le muid de grains deux, et toutes les autres marchandises dans la même proportion.

Parmi les chefs de bandes qui refusèrent de se rendre, les chroniqueurs nomment principalement le sire d'Aubercicourt, qui aimait Isabelle de Juilliers, veuve du comte de Kent. Fière de l'affection d'un guerrier de si grand renom, la comtesse lui envoyait d'Angleterre, *harnais de guerre, haquenées, coursiers et lettres amoureuses, par quoi ledit messire Eustache en étoit plus hardi et faisoit tant de chevaleries et de beaux faits d'armes, que chacun gaignoit avec lui.*

Aubercicourt parcourait la Champagne en maître; il eut même l'audace de pénétrer dans Châlons-sur-Marne et de défier les citoyens au combat. Pour opposer à ce fameux aventurier un guerrier d'égal renom, le Dauphin jeta les yeux sur Brocard de Fenestrange, aventurier lorrain, qui se chargea de la commission moyennant une grosse somme d'argent. Fenestrange rassembla ses gens, au nombre de 500 hommes d'armes, enleva le château fort d'Aubercicourt, blessa ce seigneur et le fit prisonnier.

La trêve expirait sans qu'on eût pu s'entendre avec l'Angleterre. La guerre, avec ses redoutables chances, dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, menaçait donc la France; elle avait même déjà recommencé sur plusieurs points, lorsque la trêve fut prorogée jusqu'au 25 juin, terme regardé comme suffisant pour amener un traité de paix définitif.

§ IV. *Paix de Brétigny. — Mort du roi Jean (1359-1364).*

Quand une nation est livrée à une telle anarchie qu'elle se sent tomber en dissolution, elle demande alors la paix, afin de pouvoir apporter un remède à tous ses maux. La paix vint en effet s'offrir; un traité de pacification, signé par le roi Jean et Edouard, fut présenté au Dauphin. Il semblait qu'il dût l'accepter avec reconnaissance, quelque onéreuses que fussent les conditions. Mais l'âme du prince Charles était trop française pour rien accepter qui fût préjudiciable aux intérêts de sa patrie. C'est surtout dans ces circonstances qu'on reconnaît les hommes de génie. Le Dauphin eut, en effet, à lutter contre son cœur, contre son infortune, contre l'état déplorable de la France, contre la puissance formidable de l'Angleterre, et il triompha de tout.

Le roi de France, accablé sous le poids des douleurs communes à tout son royaume, consentit à acheter son retour par un traité qui contenait l'humiliante condition de la division de la France. Jean cédait à Edouard, pour les posséder en toute souveraineté, la Normandie, la Guyenne, la Saintonge, l'Aunis, Tarbes, l'Agénois, le Quercy, le Bigorre, le Périgord, le Limousin, la Touraine, le Poitou, l'Anjou, le Maine, Boulogne, Guines, le Ponthieu, Montreuil-sur-Mer et Calais; il lui abandonnait en outre la suzeraineté de la France sur la Bretagne, et il lui promettait enfin 4,000,000 d'écus d'or pour sa rançon.

Lorsque ce traité fut communiqué au Dauphin, il en trouva les conditions tellement inacceptables, qu'il réso-

lut de le repousser ; et comme la piété filiale l'empêchait de manifester franchement son opinion, il prit le parti de s'abriter derrière les Etats généraux, qui furent convoqués pour le 19 mai. Pour donner plus d'assurance aux députés, le Dauphin voulut fortifier leur opinion par la présence du peuple de Paris, qui s'unit à eux dans la grande cour du palais pour entendre la lecture du traité.

L'avocat-général, Guillaume de Dormans, monta sur le *perron de marbre*. « Là furent, dit Froissard, les » lettres lues et relues, et bien ouïes et entendues, et de » point en point considérées et examinées ; et leur sembla » ce traité trop dur, et répondirent d'une voix auxdits » messagers, que ils auroient plus cher à endurer et » porter encore le grand meschef et misère où ils étoient, » que le noble royaume de France fût ainsi amoindri et » défraudé ; que le roi Jean demeurât donc encore en » Angleterre, et que, quand il plairoit à Dieu, il pourvoiroit de remède (1). »

Tout ayant tourné selon les désirs du Dauphin, il voulut profiter des bonnes dispositions de l'assemblée pour faire révoquer la condamnation portée contre ses ministres par les Etats de 1357. Il obtint encore quelques subsides et la promesse du service gratuit des gentilshommes pendant un mois. Il fit enfin agréer trois ordonnances pour falsifier les monnaies, déplorable expédient que le malheur des temps rendait nécessaire !

Lorsque le rejet du traité fut connu à Londres, il y produisit une impression pénible. *Hoha !* dit le roi Jean, *Charles, beau fils, vous vous conseillés au roi de Na-*

(1) Froissard, c. 419.

varre qui vous déçoit et décevrait quarante tels que vous êtes. Edouard en témoigna le plus grand dépit; il jura qu'avant le commencement de l'hiver *il entreroit au royaume de France si puissamment, et y demeurerait tant qu'il auroit fin de guerre, ou bonne paix à son honneur ou plaisir.*

Le Dauphin, qui avait prévu cette exaspération, n'avait pas attendu jusqu'à ce moment pour préparer un plan raisonné de défense. Convaincu, par les guerres passées, que vouloir tenir tête aux armées anglaises, c'était s'exposer au plus grand péril, il résolut d'abandonner le pays aux Anglais, de mettre dans les places fortes de bonnes garnisons, pour tomber sur les derrières des ennemis, et de laisser ainsi l'armée anglaise s'user dans des courses inutiles qui ne pouvaient avoir rien de bien sérieux. Chaque gouverneur des places fortes reçut l'ordre de se munir de vivres et de faire tous les préparatifs de défense, mesure à laquelle le peuple concourut aussi bien que le soldat, tant le nom anglais était, déjà à cette époque, odieux à tous les Français sincèrement attachés à leur patrie!

Edouard, dans l'exaltation de sa colère, avait appelé les *soudoyers* de tous les pays au pillage de la France. On vit accourir sous ses drapeaux des soldats de tous les coins de l'Europe; les bandes qui couvraient la France répondirent à l'appel du roi d'Angleterre, et le duc de Lancastre quitta la Bretagne avec ses guerriers, pour lui conduire de nombreux renforts.

Cette masse prodigieuse d'Anglais et d'étrangers réunis à Calais longtemps avant le commencement des opérations militaires y causant d'horribles ravages, le duc

de Lancastre leur proposa de faire, en attendant l'arrivée du roi d'Angleterre, des excursions dans la Picardie et l'Artois, se mit lui-même à la tête de ces bandes, et fit de vaines tentatives sur Saint-Omer, Béthune, Arras, Bapaume et Péronne; il éprouva même un échec considérable devant Bray-sur-Somme. Les aventuriers, chargés du butin recueilli dans les vastes régions qu'ils avaient changées en désert, dégoûtés de ce métier, reprirent en grand nombre la route de leur pays. Le reste rentra à Calais pour se vendre au roi Edouard qui venait de débarquer. Trouvant les conditions qui leur étaient offertes trop peu avantageuses, presque tous reprirent leur vie vagabonde, toujours prêts à se mettre au service de celui qui voudrait bien les payer.

Le chiffre de l'armée anglaise ne nous est pas certainement connu; quelques historiens le portent à 100,000 hommes; mais ce qui prouve évidemment de quelle multitude de soldats elle était composée, c'est qu'elle était suivie de six mille chars attelés et portant non-seulement plus de munitions, mais plus d'ateliers ambulants, de forges, de fours, de moulins, qu'on ne peut s'imaginer; dans aucune armée on n'avait encore vu de semblables préparatifs. Edouard était arrivé le 30 novembre devant Reims, avec le dessein de s'y faire sacrer. Mais cette ville repoussa l'attaque avec tant de courage, que le roi d'Angleterre, après sept semaines de siège, reconnut l'impossibilité d'emporter la place; il leva le siège, et pendant que l'un de ses capitaines ravageait la Lorraine et s'emparait de Commercy, il se dirigea alors sur la riche Bourgogne, dans l'espoir de la forcer par la terreur à se déclarer en sa faveur. La reine Jeanne, qui s'y était retirée

auprès de son fils, crut sans doute les affaires de France perdues sans ressource, car elle donna elle-même le conseil de négocier avec le monarque anglais. La Bourgogne s'engagea à payer au roi d'Angleterre 200,000 écus d'or et à ne fournir au Dauphin aucun subside ni en hommes, ni en argent. Après cette défection de la principale province de France, exemple extrêmement funeste, qui pouvait entraîner beaucoup d'autres provinces, Edouard s'approcha de Paris, commença (1) à dévaster et incendier les campagnes, les bourgs des environs de la capitale, et appela l'armée française au combat. Le Dauphin, fidèle à son plan de défense, parut insensible à tous ces désastres et ne daigna pas même répondre à ce défi d'Edouard ; il était d'ailleurs persuadé que l'armée anglaise, à cause du nombre excessif de ses soldats, sentirait bientôt la nécessité de se porter vers un pays qui n'avait pas été dévasté. L'armée anglaise se rapprocha en effet de la Loire, avec le projet de revenir sur Paris à l'arrière-saison.

Si le roi d'Angleterre faisait d'horribles dégâts en France, du moins il n'emportait aucune place importante. Les deux partis souffraient ; c'est ce qui les rapprocha. Les légats du pape Innocent VI interposèrent leurs bons offices, et des conférences commencèrent à Bretigny, près de Chartres. Les Anglais avaient osé demander la couronne de France ! Qu'auraient-ils pu exiger de plus, s'ils avaient été maîtres de la capitale et des principales forteresses ? Ils sentirent la nécessité de restreindre leurs prétentions et signèrent le traité de paix aux conditions suivantes : Edouard III renonçait à ses prétentions sur la couronne

(1) Froissard, t. iv, c. 443, p 42.

de France, tandis qu'en retour le duché d'Aquitaine, que ses prédécesseurs avaient tenu en fief de la France, était érigé pour lui en souveraineté indépendante, à laquelle étaient annexés le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Bigorre, la Vallée de Gaure, l'Angoumois et le Rouergue. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Lile-Jourdain et de Périgord, les vicomtes de Comminges, de Limoges et les autres seigneurs qui possédaient des fiefs dans l'étendue des pays cédés, devaient transporter leur hommage du roi de France au roi d'Angleterre. Un petit territoire autour de Calais, composé des comtés de Ponthieu et de Guines, et de la vicomté de Montreuil, était en même temps cédé en toute souveraineté au roi d'Angleterre, le roi de France devant renoncer expressément à tout droit sur toutes ces provinces, à tout ressort et à toute souveraineté, et le roi d'Angleterre devant les posséder comme voisin et non comme feudataire (1).

« Une observation qui me semble, dit M. de Château-briand, avoir échappé aux historiens, doit être faite : Jean, en cédant tant de provinces à Edouard, ne cédait pourtant presque rien des domaines de son royaume proprement dit. C'étaient des seigneurs indépendants, les La Marche, les Comminges, les Périgord, les Châtillon, les Foix, les Armagnac, les Albret, qui changeaient seulement de seigneur, qui, n'ayant jamais reconnu que la couronne de France eût le droit de leur donner un suzerain, en appelèrent sous Charles V à cette couronne, et secouèrent le joug étranger. Ainsi ce démembrement

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, p. 571.

de la monarchie féodale ne se pourrait comparer en aucune manière au démembrement de la monarchie compacte et constitutionnelle d'aujourd'hui (1). »

Quoique la Bretagne, dont la longue guerre de succession dévorait le pays, n'eût pas été comprise dans le traité de paix, il y avait cependant un article qui devait y suspendre les hostilités; car les droits respectifs du comte de Montfort et de Charles de Blois devaient être réglés sur les principes de la justice, et, en attendant, les partis étaient invités à rester dans leur état respectif

Le traité, solennellement juré à Paris par le Dauphin et par six chevaliers anglais nommés à cet effet, causa une joie universelle. Des fêtes magnifiques, dont la capitale avait été privée depuis longtemps, ramenèrent cette gaieté qui fait l'un des plus grands charmes de Paris. La paix était signée, la France allait enfin jouir de la tranquillité et du bonheur. Espérance trompeuse! Car la France devait passer encore par de nombreuses épreuves avant d'avoir la paix tant désirée.

Le roi Jean, qui soupirait depuis si longtemps après l'heure de la délivrance, jouissait à l'avance de cette félicité; il devait en effet rentrer dans sa patrie, mais pour retourner ensuite sur la terre d'exil et y rendre le dernier soupir. Sa rançon avait été portée à la somme énorme de 3,000,000 d'écus d'or, dont 600,000 devaient être payés au moment où le roi serait mis en liberté à Calais. Dans l'état de pénurie où se trouvait la France, après de longues guerres et des pillages inconnus dans les annales du monde, il était difficile de trouver cette somme : la

(1) Châteaubriand, *Histoire de France*.

ville de Paris en avait fourni une faible partie. On prétend que c'est pour compléter le reste que se fit le mariage d'une fille de France avec Galéas Visconti, fils de l'une des plus riches maisons d'Italie. Galéas donna, en effet, 30,000 florins ou dauphins et acheta pour la même somme le comté de Vertus, en Champagne. Au moment où se conclut ce mariage, il fut regardé comme un avilissement pour notre maison royale. Nous ne regardons pas cette alliance comme une vente : quoique la famille des Visconti fût moins grande que celle des rois de France, elle tenait cependant un rang très distingué en Italie.

Le premier paiement fut ainsi assuré. Mais ce n'était pas la seule difficulté ; il fallait encore, pour garantie du paiement intégral de ce qui restait à acquitter, des ôtages responsables. Edouard élevait des difficultés sur certains articles du traité, voulant avoir la renonciation absolue de la couronne de France sur toutes les provinces que l'Angleterre possédait dans notre pays ; le Dauphin, de son côté, aurait voulu conserver la suzeraineté sur les provinces cédées. Innocent IV intervint, rappela que la paix faite avait été confirmée par serment par les deux souverains, et son heureuse intervention suspendit pour un moment le renouvellement des fureurs de la guerre.

Un autre traité, non moins important pour la France, fut signé, à Calais, entre le roi de Navarre et le Dauphin. Le Navarrais et son frère Philippe, contents de ce qu'ils avaient en France avant l'emprisonnement de Charles-le-Mauvais, obtinrent que tout fût rétabli dans l'état où il se trouvait alors, et que la conduite de tous ceux qui avaient pris part aux mouvements de rébellion serait

couverte d'un voile; ils obtinrent même des lettres spéciales de pardon pour les plus compromis. Le premier qui figurait sur la liste des trois cents noms présentés par le roi de Navarre était le célèbre Robert Lecoq, évêque de Laon; sur l'avis du Dauphin, il se retira en Espagne et y occupa le siège de Calatrava.

En quittant Calais, le roi Jean se rendit à Boulogne pour acquitter un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de cette ville; il alla ensuite à Saint-Omer pour assister à un tournoi donné en son honneur. S'il avait eu le sentiment profond de son malheur et des calamités de son royaume, il eût renoncé au plaisir de cette fête brillante; saint Louis l'eût repoussé, car s'il fit une entrée solennelle à Paris au retour de son expédition de la Terre-Sainte, il ne céda qu'au désir trop hautement exprimé par sa capitale. Avant de rentrer à Paris, Jean se rendit à Saint-Denis pour y vénérer le patron de la France et se placer sous sa protection; il y rencontra le roi de Navarre, qui venait renouveler ses serments de fidélité à la France, en jurant sur le corps de Notre-Seigneur, que l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses habits pontificaux, tenait entre ses mains, « que dorénavant il seroit bon, loyal et fidèle sujet » et fils du roi de France, son beau-père, qui, de son côté, promit qu'il lui seroit beau-père et seigneur. »

Paris, livré pendant si longtemps à l'anarchie, heureux d'en être délivré et de sentir l'action du pouvoir légitime, voulut donner à son roi une preuve d'un attachement profond en lui faisant une réception admirable : les rues étaient couvertes des plus riches tapis; des fontaines de vin, disposées d'espace en espace, désaltéraient les passants. Après avoir été à Notre-Dame rendre grâce à Dieu

et le conjurer de détourner de sa tête les maux qui avaient pesé trop lourdement sur elle, le roi rentra dans son palais du Louvre, où il reçut les hommages de sa bonne ville de Paris, qui daigna lui offrir en présent un service en argent du poids de mille marcs.

Un des premiers actes du souverain fut de ratifier toutes les mesures gouvernementales arrêtées par le Dauphin. Il s'occupa ensuite de l'exécution du traité fait avec l'Angleterre. Comme plusieurs lui conseillaient de le regarder comme non avenu, parce qu'il l'avait signé sous les chaînes de la prison, il fit cette belle réponse, qui mériterait d'être gravée en lettres d'or dans les palais de tous les rois : « Si la justice et la bonne foi étaient bannies du » reste du monde, il faudrait encore qu'on retrouvât ces » vertus dans la bouche et dans le cœur des rois. »

Plusieurs Français des provinces cédées, ennemis implacables de l'Angleterre, refusaient de reconnaître les sénéchaux anglais; ils furent enfin, sur l'ordre exprès du roi, obligés de leur obéir. Mais il resta toujours au fond du cœur de ces nobles français un profond attachement à la patrie, ce qui facilita beaucoup, sous le règne suivant, la réunion de ces provinces à la France.

Le roi s'occupa ensuite de quelques mesures législatives : il abolit le droit de prise et tous les péages perçus illégitimement; il s'engagea à ne battre que de bonnes monnaies. Pour combler le vide du trésor, il créa de nouveaux impôts, savoir : le cinquième du prix du sel, le treizième du prix des boissons, le vingtième du prix de toute autre marchandise vendue dans les provinces de la langue d'Oil. Une autre mesure financière, non moins importante et déterminée par la nécessité des temps, fut

le rappel des Juifs, les seuls financiers de l'époque. Chaque famille israélite paya son séjour en France au prix de quatorze florins pour la première année, et de sept pour les années suivantes.

Ces mesures et le traité de paix faisaient concevoir l'espérance de voir enfin des jours plus prospères. Mais notre patrie devait être éprouvée encore par trois grands fléaux, la famine, la peste et les *grandes compagnies*.

La non-culture des terres, la petite quantité de céréales récoltées, élevèrent si haut le prix des grains, que la disette dégénéra en famine, mère des maladies contagieuses. Comme si tous les grands maux devaient sévir ensemble, on vit renaître la terrible peste de 1348, qui enlevait si rapidement les malades et causait de si grands ravages. Celle de cette année visita surtout les lieux élevés et y fit une multitude de victimes.

Les maux causés par la disette et l'épidémie furent peu de chose encore, comparés à ceux que produisirent les *grandes compagnies d'aventure*. Les bandes formées des armées licenciées, après avoir ravagé les campagnes, comprirent que l'or et les richesses étaient principalement dans les villes et se réunirent afin de former des corps de troupes capables d'attaquer les cités. Après avoir rançonné les villes de Toul et de Verdun, elles se présentèrent sous les murs de Langres, formant un effectif de 7,000 hommes bien armés ; elles firent payer un impôt à cette ville : Besançon, Dijon et Beaune furent traités de même. Quelques autres bandes s'étant réunies à celles-ci de manière à former un effectif de 16,000 hommes, *s'avisèrent les compagnons qu'ils tire-*

roient vers Avignon et iroient voir le Pape et les cardinaux.

Les Compagnies approchaient déjà de Lyon lorsqu'elles apprirent qu'une armée française n'était pas éloignée, ce qui ne les arrêta pas : « Si la fortune est pour nous, » disaient-ils, nous serons tous riches pour un long » temps, tant en bons prisonniers que nous prendrons » qu'en ce que nous serons si redoutés où nous irons, que » nul ne se mettra contre nous; si nous perdons, nous » serons privés de nos gages; » ou, pour traduire ces paroles en bon français, comme ils n'avaient rien à perdre, ils ne couraient d'autre risque que de gagner.

Jacques de Bourbon, qui s'avancait à la tête des seigneurs du Midi pour les combattre, avait sous ses ordres le célèbre Regnault de Cervolles, surnommé l'*Archiprêtre*, l'un des plus fameux chefs de bandes de cette époque. Il alla reconnaître les ennemis, et rendit ainsi compte de sa mission au duc de Bourbon : « On ne voit que six ou » huit mille hommes; mais il y en a plus du double qui » sont cachés; ils sont au moins 15 ou 16,000.—N'importe » leur nombre, répliqua le duc de Bourbon, il faut les » attaquer. » Et, en effet, l'attaque commença presque immédiatement. Lorsque le combat fut bien engagé, huit ou dix mille compagnons sortirent de leur embuscade, tombèrent sur l'arrière-garde du duc, mirent son armée en déroute, et firent prisonniers ou tuèrent la plupart des hommes de distinction, auxquels les compagnons s'attachaient principalement. Jacques de Bourbon parvint à s'échapper, mais il avait été si *malmené*, qu'il mourut peu après.

La Grande Compagnie, n'ayant plus contre elle de

corps de troupes pour la combattre, se divisa en plusieurs bandes pour ravager le pays dans une plus grande étendue. Le Pape, effrayé de tant de dévastations, menaça les compagnons d'excommunication, et comme cette menace produisait peu d'effet, il annonça une croisade. La plupart des compagnons accoururent alors pour prendre la croix. Mais lorsqu'ils s'aperçurent qu'on ne leur donnait que des indulgences et l'absolution de leurs péchés pour récompense de leurs services, ils quittèrent la croisade pour recommencer leurs brigandages. Ils menaçaient d'une forte contribution de guerre le Pape et les cardinaux, qui, heureusement, en furent délivrés par le marquis de Montferrat, alors en guerre avec les Visconti, seigneurs de Milan. Le marquis vint en France, où il acheta une grande partie de la compagnie des *Tard-Venus*; elle passa en Italie et y porta la désolation et la mort.

Une bande des *Tard-Venus* se jeta sur la Gascogne, enlevant tout ce qui pouvait être transporté. Charles-le-Mauvais, qui convoitait les richesses, se mit en communication avec le chef de bande nommé Seguin, et lui offrit une principauté en Normandie. Comme Seguin voulait l'avoir en Navarre, Charles dit à ses séides : « Le garçon » est trop cher, il faut s'en défaire. » Il fut massacré peu après. C'est la justice criminelle du temps, justice qu'il était impossible d'exercer autrement en certaines circonstances.

La France eut, peu après, l'occasion de reprendre une grande partie des possessions qu'elle avait perdues par le traité de Brétigny. Le jeune duc de Bourgogne mourut de la peste dans le château de Rouvres, vers les

fêtes de Pâques, en 1362. Il laissait d'immenses propriétés; car, outre son duché de Bourgogne, il était encore possesseur des comtés de Boulogne et d'Armagnac.

Philippe de Rouvres, à son retour d'Angleterre, avait fait un testament par lequel la succession de ses États fut divisée en deux parties. Jean de Boulogne, oncle de la reine Jeanne, mère du jeune prince, fut mis en possession des comtés de Boulogne et d'Auvergne. Marguerite de Flandre hérita des comtés de Bourgogne et d'Artois. Le duché de Bourgogne, ainsi que tout ce qui provenait de l'héritage direct d'Eudes IV, retourna au roi Jean, à qui d'ailleurs cette succession appartenait par droit de naissance, ce monarque étant fils de Jeanne de Bourgogne, sœur d'Eudes. Il est vrai que, sans la disposition testamentaire du duc, le droit du roi de France aurait pu être contesté par le roi de Navarre, à cause de Marguerite de Bourgogne, sa grand'mère, pareillement sœur d'Eudes, et même l'aînée de la mère du roi; mais Jean opposait à cette prétention l'avantage qu'il avait, sur le roi de Navarre, d'un degré de proximité.

Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion des généalogies de famille que cette question pouvait faire naître. Elle fut d'ailleurs tranchée en fait, ce qui remit les armes aux mains du roi de Navarre, qui prétendait avoir à venger un déni de justice.

Jean visita son nouveau duché, en parcourut toutes les villes, et *chemina ledit roi à petites journées et à grands dépens et séjournant de ville en ville, de cité en cité, en la duché de Bourgogne*. Jean avait fait acte de bonne politique en réunissant ce duché à la couronne, et, s'il eût toujours marché dans cette voie, il eût, assurément,

ment rendu un immense service à ses descendants et à la France; mais il le donna à son fils Philippe, le premier duc de la seconde maison de Bourgogne, « pour » reconnoître, disent les lettres datées de Germiny, le 6 » septembre 1636, le service que Philippe lui avoit témoigné, à lui Jean, en s'exposant à la mort et en combattant intrépidement à ses costés à la bataille de Poitiers, où ce fils si cher avoit été blessé et fait prisonnier » avec lui. » Les ducs de Bourgogne furent élevés par les mêmes lettres au premier rang entre les pairs de France.

Jean continua son voyage jusqu'à Avignon, dans le dessein, assurent quelques historiens, de se rendre favorable le souverain Pontife, qui, ayant beaucoup d'autorité sur la reine de Naples, récemment devenue veuve, pouvait déterminer cette reine à accepter sa main. Par ce mariage, Jean eût réuni à la couronne de France Naples et la Provence, importante province qui aurait agrandi notre patrie du côté de l'Orient. Mais cette femme n'attendit pas le roi de France, elle épousa le fils du roi de Majorque, que nous avons vu briller à la cour de Philippe de Valois; ce prince ne fut que le mari et le sujet d'une femme qui, après avoir fait périr son premier époux, refusa même au second le titre de roi.

Quoique la France fût loin d'être dans une situation assez prospère pour entreprendre une croisade, cependant, comme tout ce qui rappelait les beaux temps de la chevalerie plaisait infiniment au roi Jean, il prit lui-même la croix le jour du Vendredi saint, mais dans un but que doivent approuver ceux qui mettent l'utile en première ligne; car il se proposait principalement de purger

la France et l'Europe de toutes les bandes qui les désolaient. Certes, s'il avait jeté en Asie cette multitude de bandes désordonnées qui auraient pu y rendre quelque service contre les infidèles, il eût fait plus pour son pays que par les plus brillantes conquêtes. Ce qui, aux yeux de Jean, offrait de plus grandes sources de prospérité pour notre patrie dans ce projet, c'est que les rois d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne semblaient tout-à-fait l'adopter; mais ce ne fut qu'un rêve chevaleresque que nous allons voir s'évanouir.

Pendant son séjour à Avignon, Jean reçut et approuva un traité conclu par les seigneurs retenus en otage en Angleterre. Le duc d'Orléans, frère du roi, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourbon, qui auraient mieux aimé chevaucher en France que supporter les ennuis de l'exil, dans l'espoir d'obtenir leur délivrance, accordèrent au roi d'Angleterre les seigneuries de Gaures et de Belleville, les châteaux de Chisec, de Melle, de Cointas et de Villeneuve. Quoique le roi eût approuvé ce traité, cependant, avant de le mettre à exécution, il l'adressa au Dauphin, qui gérait les affaires à Paris pendant son absence. Bien que Charles-le-Sage le trouvât extrêmement défavorable aux intérêts bien entendus de la France, il n'osa le repousser ouvertement, par respect pour son père; mais il recourut à la cour des pairs, qui déclara impossible l'admission d'un semblable traité et le fit rejeter.

Edouard, comptant sur la ratification du traité, avait fait transporter les princes français à Calais. « Il accorda » aux quatre *seigneurs des Fleurs de Lys*, la liberté de » pouvoir chevaucher quelque part qu'ils voudroient,

» trois jours hors de Calais, et au quatrième, devant so-
» leil couchant, y revenir; et ces princes avoient écrit
» au roi et au Dauphin qu'ils s'entendissent à leur déli-
» vrance, ainsi que juré et promis leur avoient, quand
» ils entrèrent en Angleterre, ou autrement ils y enten-
» droient eux-mêmes, et ne se tiendroient plus pour pri-
» sonniers (1). »

Le comte d'Anjou, fils du roi, dans l'une de ses courses aux environs de Calais, se sauva à Guise, auprès de sa femme, refusa de se remettre prisonnier, et ne voulut aller à Paris que lorsqu'il sut le roi parti. Connaissant l'extrême délicatesse de son père sur le point d'honneur, et sachant que le monarque désapprouverait sa conduite, il disait que, quand le roi connaîtrait les motifs qui l'avoient déterminé à se soustraire à l'orgueilleuse tyrannie de l'Angleterre, il serait complètement justifié à ses yeux.

Les principes chevaleresques du roi Jean sur le point d'honneur étaient bien différents; non content de blâmer la conduite de son fils, il déclara sa résolution bien arrêtée de se constituer de nouveau prisonnier pour servir d'otage à l'Angleterre. « Nul, dit Froissard, ne pouvoit » ôter ni briser au roi Jean son propos; si étoit-il fort » conseillé du contraire, et lui disoient plusieurs prélats » et barons de France, qu'il entreprenoit grande folie » quand il se vouloit encore mettre au danger du roi » d'Angleterre. Il répondit à ce et disoit qu'il avoit trouvé » au roi d'Angleterre son frère, en la reine et en ses » neveux leurs enfants, tant de loyauté, d'honneur et

(1) Froissard.

» de courtoisie, qu'il ne s'en pouvoit trop louer, et que
» rien ne se doutoit d'eux qu'ils ne lui fussent courtois,
» loyaux et aimables en tous cas. Et aussi il vouloit ex-
» cuser son fils le duc d'Anjou, qui étoit retourné en
» France. »

Nous croyons avoir assigné la véritable cause du retour du roi de France à Londres. Une expression échappée à la plume du continuateur de Nangis, a mis en travail l'imagination des faiseurs de romans, qui ont vu dans ces expressions *joci causa*, motif du retour du roi, une preuve manifeste qu'il n'avait été conduit que par la passion de l'amour. On prétend même qu'il fut le rival d'Edouard, et qu'il sut se faire aimer de la belle duchesse de Salisbury. Nous ne chercherons pas à lever les ombres de ce mystère qui ne sera probablement jamais éclairci.

Le roi de France avait encore, en retournant en Angleterre, l'espoir de déterminer Edouard à prendre part à la croisade projetée pour la délivrance de l'île de Chypre. Ce qui augmentait ses espérances sur ce point, c'est que le roi de Chypre, après avoir visité le prince Noir, en Guyenne, et en avoir reçu la promesse la plus positive, était passé en Angleterre et y avait vu ses demandes accueillies. Reçu avec beaucoup d'affection par Edouard, Jean résida au palais de Savoie avec les trois *seigneurs des Fleurs de Lys*, et employa plusieurs semaines à donner et à recevoir des divertissements, au milieu desquels il fut saisi d'une maladie dangereuse qui ne lui permit point de s'occuper de ses grands projets, et l'emporta après l'avoir fait languir quelque temps (8 avril 1364).

Quatre mille torches et autant de cierges éclairèrent ses funérailles dans l'église de Saint-Paul de Londres. On a remarqué, par une triste comparaison, qu'il y avait encore plus de flambeaux à Crécy pour voir les morts sur ce lugubre champ de bataille.

Le corps du roi Jean fut rapporté en France et enterré à Saint-Denis, auprès du grand autel. Nous n'avons pas besoin de tracer ici le caractère de ce prince, les événements nous le montrent assez. Il fut le type de la chevalerie; heureuse la France s'il avait eu un peu plus de prudence!

CHAPITRE III.

Règne de Charles V, dit le Sage (1364-1380).

§ 1. *Mesures de Charles V pour rétablir l'ordre à l'intérieur. — Fin de la guerre de Bretagne. — Paix avec le roi de Navarre (1364-1366).*

Jamais un État ne se trouva dans une situation plus déplorable que ne l'était la France lorsque Charles V recueillit la couronne. L'ennemi était au cœur du pays; il

s'était emparé des postes avancés. Edouard, par le traité de Brétigny, devenu maître absolu de grandes provinces au midi et de postes redoutables au nord, semblait satisfait; c'était une halte pour prendre un essor plus rapide; ce qu'il voulait, c'était la couronne, c'était la France, l'objet de sa convoitise constante. Un autre ennemi moins puissant, qui avait des forteresses presque sous les murailles de la capitale, n'était peut-être pas moins dangereux par son activité dévorante, son amour de l'intrigue, les ressources prodigieuses de son génie; le lecteur a déjà nommé Charles-le-Mauvais: son passé suffit pour nous dire combien il était à craindre. Il y avait un autre mal aussi redoutable: c'étaient ces Grandes Compagnies dont nous avons déjà signalé l'existence; elles couvraient le sol français, le sillonnaient dans tous les sens, portaient de toutes parts la désolation et la mort. Telle était la situation réelle de la France à l'avènement de Charles-le-Sage, et cependant ce monarque rend à notre patrie toute sa vigueur. Qu'avait donc Charles V pour opérer un pareil prodige? Rien que sa prudence. S'il n'avait ni armée, ni trésor, il possédait ce qui vaut mieux: un esprit ferme, éclairé, prévoyant les obstacles, souple pour tourner les difficultés et les vaincre sans les attaquer de front. Ce qui lui donne une place à part entre nos rois, c'est qu'il avait la connaissance des hommes et l'intelligence des choses. On voit en lui le talent rare de se servir de tout ce qu'il y a de supérieur autour de lui; il détache successivement tous les hommes remarquables du parti anglais pour les lier à sa personne; il calcule froidement les conséquences de ses desseins, et lorsqu'il les juge propres à relever la France, à la fortifier, à humilier

ses ennemis, surtout les Anglais à qui il avait juré une haine implacable, il les admet, quoique la France puisse en souffrir momentanément. On l'a accusé, pour cela, de barbarie; mais le médecin est-il cruel lorsqu'il emploie des remèdes sévères, lorsqu'il attend que le mal ait fait assez de progrès pour l'abattre plus sûrement? Charles était un puissant moteur placé au centre; il agissait sans cesse sur lui-même et faisait agir au loin les forces les plus vives de la nation.

Nous avons déjà vu Charles, dauphin, pratiquer cette politique. Lorsque l'émeute grondait dans les rues, il savait user de grands tempéraments, céder à propos pour ressaisir habilement ce qu'il avait accordé. Nous avons été les témoins de sa haute dextérité dans le rejet des deux traités signés par son père, traités si défavorables à notre patrie; il ne les repousse pas par lui-même, sa piété filiale ne le lui permettait pas, mais il les fait rejeter par les Etats généraux et le Parlement. Cette haute capacité va apparaître bien plus encore dans les différents actes de son gouvernement.

Charles-le-Mauvais, dont l'humeur inquiète ne supportait pas un moment de repos, avait à peine quitté la France pour se retirer en Navarre, qu'il se trouva mêlé à de nouvelles intrigues en Castille, et offrit ainsi à un adversaire entièrement rusé un moment favorable pour tirer une éclatante vengeance des maux qu'il lui avait causés aussi bien qu'aux Etats de son père. La ville de Mantes, poste avancé du roi de Navarre, gênait, par sa proximité de Paris, les desseins de Charles; il ordonna à Du Guesclin et au maréchal de Boucicault de s'en emparer. Comme il eût été difficile d'emporter cette place d'as-

saut, ces deux guerriers usèrent de ruse : à une lieue de Mantes se trouvait le château de Rollebois, occupé par les Compagnies d'aventure qui ravageaient le pays et portaient la désolation dans toute la contrée. Boucicault répandit le bruit qu'il allait détruire ce repaire de brigands, s'avança, secondé par les vœux de tout le pays, surtout de ceux des habitants de Mantes qui avaient eu tant à se plaindre ; puis tout à coup il reparut aux portes de la ville, tenant enchaînés une dizaine de compagnons et demandant avec instance qu'on daignât lui donner une retraite dans les murs, pour échapper aux coups des aventuriers qui le poursuivaient à outrance, après l'avoir défait. Malgré leur haine pour les brigands de Rollebois, et quoiqu'ils eussent de la reconnaissance à Boucicault pour sa prétendue tentative contre ce repaire, cependant, ayant une excessive défiance de ce guerrier, ils lui dirent :

« Nous savons que le duc de Normandie (le Dauphin, » son père se mourait alors), votre sire, nous hait pour la » cause du roi de Navarre, notre sire ; si sommes en grand » doute, que nous ne soyons déçus par vous, qui êtes » maréchal de France. »

Boucicault fit de si vives protestations d'amitié, un tableau si chargé de la terreur produite par les compagnons qui allaient venir se ruer sur lui et se jeter sur Mantes, que les bons bourgeois, heureux peut-être d'avoir son épée et celles de ses braves pour appui, firent tomber les barrières, ouvrirent les portes, dont Boucicault se rendit maître, faisant entrer dans la place d'autres prétendus fuyards qui se succédèrent rapidement. Enfin arriva Du Guesclin, et toute sa troupe partit au galop : « Vive Guesclin ! à la mort, à la mort tout Navarrais !

» Donc entrèrent ces Bretons par les hostels, si pillèrent
» et robèrent tout ce qu'ils trouvèrent, et prirent des
» bourgeois, desquels qu'ils voulurent pour leurs pri-
» sonniers, et en tuèrent aussi assez. »

Le même jour, et par une semblable manœuvre, Meulan succombait. Ces prises étaient extrêmement importantes pour Paris, parce que ces villes dominaient la Basse-Seine et pouvaient intercepter les arrivages par le fleuve. Les Navarrais pris dans ces deux places furent transportés à Paris par l'ordre du Dauphin, qui fit exercer sur eux une justice très sévère; il les fit décapiter.

Quelques heures après ces événements militaires, le roi Jean rendait le dernier soupir et laissait définitivement le pouvoir à son fils, qui se hâta d'aller à Reims pour y recevoir l'onction royale, ce complément alors nécessaire pour être roi. Ce que ce sacre présente de remarquable, et ce qui prouve les énormes changements arrivés dans la situation politique de la France, c'est que l'office de pairs fut rempli par plusieurs étrangers; ainsi Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant, oncle du nouveau roi; Jean, duc de Lorraine, et Robert, duc de Bar, quoique les deux premiers fussent absolument étrangers à la France et vassaux de l'Empire, représentèrent, le premier, le duc de Normandie; le second, le comte de Champagne, et le troisième, le comte de Toulouse; le comte de Flandre et le duc de Bourgogne y tinrent leur place naturelle, et le duc d'Anjou celle du duc de Guyenne.

Le couronnement du roi reçut un brillant reflet d'une victoire remportée par Du Guesclin sur l'un des plus habiles capitaines du roi de Navarre. Pendant que Charles-

le-Mauvais exerçait son activité turbulente en Espagne, le captal de Buch, son lieutenant, à qui il avait confié quatre cents lances pour la défense de ses terres en Normandie, voyant une partie des troupes françaises à Reims, prit quelques compagnies d'aventure à son service, réunit les garnisons de plusieurs places, alla à la rencontre de Du Guesclin et se plaça le long d'une forêt où on le vit étaler avec complaisance des vivres et du vin en quantité, tandis que les Français manquaient de provisions. Il envoya même, par dérision, un héraut à Du Guesclin pour lui offrir des vivres : « Gentil héraut, répondit notre » brave, vous savez très bien prêcher ; aussi, pour votre » discours, je vous donne un coursier de 100 florins ; » mais dites au captal que je veux combattre, et que, s'il » ne vient pas à moi, j'irai à lui ; avant la fin du jour, je » mangerai un quartier du captal. » Il s'ébranle aussitôt pour une fuite simulée, afin d'attirer l'ennemi à lui et de l'obliger à désertir une position inexpugnable. Le captal ne veut pas croire à ce mouvement de retraite, parce que jamais Du Guesclin n'a reculé ; il se rend enfin à l'évidence et descend dans la plaine. A cette vue Du Guesclin s'écrie : « Les filets sont bien tendus, nous aurons les » oiseaux. » Les Français font volte-face ; la bataille s'engage aux cris de : *En avant saint Georges ! qui m'aime me suive !* du côté des Navarrais, et de : *Montjoie Saint-Denis !* du côté des Français. « Pour Dieu, » mes amis, disait encore Du Guesclin, souvenez-vous » que nous avons un nouveau roi ; que sa couronne soit » aujourd'hui étrennée par vous. » Le combat commence alors avec une fureur égale de part et d'autre : le captal, s'étant avancé pour soutenir ses hommes et leur donner

l'exemple du courage, est à l'instant environné par trente cavaliers français, les plus adroits et les plus forts de l'armée; ils le saisissent, l'enlèvent et, par ce coup hardi, inspirent une nouvelle ardeur à leurs compagnons d'armes, qui se précipitent surtout sur les officiers, les mettent à mort et font ensuite un carnage affreux des soldats. Telle fut l'issue de la bataille de Cocherel, donnée le 16 mai, et dont la nouvelle parvint à Reims la veille même du sacre.

Pour récompenser Du Guesclin de son héroïque valeur et de la magnifique étrenne qu'il venait de donner à sa nouvelle royauté, Charles V confisqua le comté de Longueville sur le roi de Navarre et en fit don à notre héros, qui voulut noblement payer la dette de la reconnaissance. Les Navarrais, placés sous le commandement du troisième frère du roi de Navarre, avaient réuni plusieurs bandes, s'étaient ainsi trouvés assez nombreux pour faire des excursions dans la Normandie, sur les terres du roi, et s'étendaient jusque sur les bords de la Loire. Pour repousser les ennemis et s'emparer des principales forteresses du Navarrais, nos capitaines ne s'abandonnaient plus à cette valeur bouillante qui ne sait ni compter ses adversaires, ni examiner la position qu'ils occupent, mais on les voit recourir à une multitude de petits stratagèmes, employer même des moyens frauduleux. C'est ainsi que le roi parvint à se rendre maître d'un grand nombre de petits châteaux dans le pays de Caux, le Perche, le Cotentin, le pays d'Evreux, la Beauce et la Marche d'Auvergne; les ennemis rendirent même, par composition, l'importante place de la Charité-sur-Loire.

Ces conquêtes n'étant point de nature à plaire au Pape,

gardien de la paix, ni au roi d'Angleterre dont on attaquait les alliés. Charles V ordonna à ses amis, tant en Angleterre qu'à Avignon, de soutenir vivement les droits de la France en cette circonstance, et surtout d'amuser les souverains de ces Etats par de belles promesses, comptant bien sur les faits accomplis pour faire reconnaître les conquêtes comme légitimes.

Après avoir heureusement rendu la sécurité à l'Ile-de-France et à la Normandie, Charles porta son attention sur la Bretagne, pays infortuné toujours livré à la guerre redoutable des partis qui se la disputaient et n'avaient voulu recevoir aucun accommodement définitif, ni à Brétigny, ni à Saint-Omer, ni à Calais. On s'en était rapporté au mot vague *que tout serait réglé sur les principes d'équité*; et, lorsqu'on avait voulu fixer les bases d'un arrangement définitif, on n'avait même pu établir un principe comme point de départ des droits respectifs des partis contractants. Aussi se mirent-ils à raser les châteaux, à brûler les chaumières, à dévaster les campagnes. Charles de Blois enleva plusieurs petites forteresses.

Jean de Montfort, trop faible pour lui résister, réunit de nouvelles troupes, appela à son secours les Anglais, qui soutenaient le roi de Navarre en Normandie, et mit à la tête de son armée Olivier de Clisson, qui balançait alors la réputation de Du Guesclin; il lui donna pour second Chandos, le plus habile capitaine anglais.

Le sort de la Bretagne allait se décider les armes à la main, quand les évêques intervinrent et firent arrêter les bases d'un traité par lequel la Bretagne était scindée en deux provinces, ayant l'une Nantes pour capitale, et l'autre Rennes. Le duché de Nantes échut à Montfort, et

celui de Rennes à Charles de Blois. Il ne manquait que la ratification de Jeanne de Penthièvre, qui entra en fureur à la nouvelle de ce traité, et s'écria : *Tout ou rien*. Ce fut son dernier mot.

Quand Charles de Blois notifia à Montfort le refus de Jeanne de Penthièvre, celui-ci retint prisonnier notre Du Guesclin, l'accusant de *foi mentie*. Mais ce héros sut s'échapper, et, pour ne pas oublier le métier des armes, il alla offrir ses services au dauphin Charles (le roi Jean n'était pas encore mort). En se rendant en France, il emporta Trogof et Pestivien ; et comme on l'accusa de ne pas avoir eu la délicatesse d'un vrai chevalier (il n'avait pas, en effet, la fidélité de ceux du siècle précédent), il répondit que, les habitants étant tourmentés par les garnisons, il n'avait pu résister au besoin de les délivrer de leurs tyrans.

Du Guesclin, à peine au service de la France, enleva Mantes et Meulan, gagna la victoire de Cocherel, exploits que nous venons de raconter. Quand il eut chassé les Anglais de la Normandie, il alla conduire ses soldats vainqueurs à Charles de Blois, qui se préparait alors à livrer une bataille décisive. Les deux armées se trouvèrent en présence dans une prairie près d'Auray. Charles de Blois semblait découragé ; il avait vu des oiseaux de mauvais augure, et, malgré lui, il ne pouvait se défaire de certaines appréhensions ; mais il avait, sur les pressantes sollicitations de sa femme, résolu de livrer un combat à mort. Aussi repoussa-t-il les propositions qui lui furent faites de nouveau de la séparation de la Bretagne, comme elle avait été arrêtée d'abord. Puis, lorsque les armées furent rangées en bataille, il envoya

dire qu'il les acceptait. Chandos répondit qu'il était trop tard, que Montfort refusait la paix comme on la lui avait refusée. — Eh bien ! que Dieu soit juge, répliqua le sire de Beaumanoir.

Les deux armées furent partagées en trois corps de bataille et un de réserve. Après quelques escarmouches la mêlée devient générale; un cavalier, portant l'armure de Montfort, vient défier Charles de Blois, qui répond à son appel et l'abat avec sa hache d'armes. Victoire, s'écrie Charles ! Bretagne ! Bretagne ! Montfort mort ! Les bataillons de celui-ci étaient déjà incertains, quand le véritable Montfort arrive, revêtu du manteau d'hermine. Le combat recommence plus violent que jamais. La mêlée est épouvantable ; les plus vaillants s'attaquent, se renversent, se tuent sans quartier. Au milieu de cette mêlée la réserve de Charles de Blois accourt, se joint au reste des combattants et semble donner un instant la supériorité aux siens ; mais quand la confusion est à son comble, la réserve anglaise donne avec une extrême impétuosité et se porte sur Charles de Blois, à qui l'on ne veut point faire de quartier. Le pennon de ce prince infortuné étant tombé, l'on croit qu'il a demandé à se rendre et on le tue traîtreusement. On savait que, lui étant mort, toutes ses troupes se disperseraient ; c'est ce qui arriva en effet. Les Français, accablés par cette nouvelle, prirent la fuite. Le vaillant Du Guesclin combattit tant qu'il lui resta un peu de forces ; enfin, ne pouvant plus soutenir ses armes, il se rendit à Chandos.

Les ennemis dépouillèrent Charles de Blois ; mais, au lieu de riches parures qu'ils espéraient trouver sous ses

habits de guerre, il ne tomba entre leurs mains qu'un cilice armé d'aiguilles. Charles était, en effet, un saint qui pratiquait les plus grandes œuvres de pénitence, tout en se montrant l'un des plus vaillants chevaliers de son temps.

Jamais coup plus terrible n'avait frappé la fière Jeanne de Penthièvre, qui voyait son armée détruite, son mari tué, deux de ses fils prisonniers en Angleterre, et le troisième, encore enfant, incapable de rétablir ses affaires. Son courage n'était pas abattu par la plus horrible défaite; elle voulait recommencer la guerre et désirait en confier la direction au duc d'Anjou, son gendre, frère du roi. Charles V envisagea les choses d'un œil plus pratique; craignant que Jean de Montfort, après avoir triomphé par les forces anglaises, poussé à bout par l'attaque sans cesse persévérante des Français, ne fît hommage de ses terres à Edouard, il voulut conjurer ce grand péril en envoyant l'archevêque de Reims pour servir de médiateur entre les deux partis et amener la conclusion d'une paix désirable. Pendant que les négociations s'ouvraient, et sous les yeux mêmes du médiateur, Montfort continuait ses exploits, emportait Redon, Jugon, Dinan et assiégeait Quimper. Plus Montfort faisait de progrès, plus il se montrait difficile sur les conditions; il mettait une lenteur calculée afin d'obtenir l'avis du roi Edouard, son beau-père. Le roi d'Angleterre se faisant vieux, ses coffres étant vides, et son peuple témoignant une grande répugnance pour une guerre étrangère, il conseilla la modération à son gendre, et l'engagea à *bailler quelque compensation à Madame de Blois, pourvu qu'il eût la duché entière*. Les conférences

se tinrent à Guérande. Toute la Bretagne était en prières dans les églises pour obtenir la paix du ciel. Le traité de Guérande fut signé et juré la veille de Pâques, 1365, en l'église de Saint-Aubin. Par ce traité, qui terminait trop tard une guerre de vingt-quatre ans, Jean IV de Montfort, reconnu duc de Bretagne, s'engageait à aller faire hommage à Charles V, roi de France, son suzerain. Le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges furent octroyés à la veuve de Charles de Blois, avec une rente de 10,000 livres, et la succession de la Bretagne fut déclarée réversible sur la tête de l'aîné de ses fils, dans le cas où Montfort décéderait sans héritier mâle. En attendant une telle chance, le malheureux prince et ses frères restèrent prisonniers à Londres, et furent les seuls qui ne profitèrent point d'un traité conclu tout à leur préjudice. Quant à l'Angleterre, elle gardait en France le vaste duché d'Aquitaine, et le prince de Galles vint tenir à Bordeaux une cour non moins somptueuse que celle de Charles V à Paris.

Ce traité de paix, depuis si longtemps désiré et qui s'était fait principalement sous la direction du roi de France, ne fut cependant ratifié que huit mois après. Plusieurs difficultés arrêtaient Charles-le-Sage, qui craignait de voir échapper à la France une de nos grandes provinces, destinée à être remise entre les mains d'un homme plus étranger que français. Ce qui dénotait les intentions de Montfort, c'était le serment de fidélité imposé par le nouveau duc à ses sujets, serment qui semblait soustraire totalement la Bretagne à l'action de la France; et ce qui les montrait encore mieux, c'est que ce duc, si dévoué à l'Angleterre, lié à ce royaume par

les liens les plus forts, faisait des difficultés sur la nature de l'hommage qu'il devait au roi de France. Charles V exigeait l'hommage-lige tel qu'il avait été prêté par Arthur I^{er}, et Montfort prétendait ne devoir que l'hommage simple, tel qu'il avait été juré par les autres ducs. Après de longues discussions, que le défaut de titres suffisants ne permettait pas de résoudre d'une manière satisfaisante pour les partis, il intervint une espèce de transaction conçue en ces termes : « Je vous fais l'hommage » tel que mes prédécesseurs l'ont fait aux vôtres. » Après avoir prononcé ces paroles, qui laissaient la question indécise, Jean plia le genou, ôta son chaperon et son manteau et se lia ainsi à la France.

La grande affaire de la Bretagne, qui durait depuis si longtemps, était enfin terminée. Il n'y avait plus en France de guerre qu'avec le roi de Navarre, guerre que Charles V parvint encore à terminer par un traité aussi honorable qu'avantageux.

Charles-le-Mauvais, épouvanté d'une alliance formée entre la Castille, l'Aragon et la France, craignait de voir ses Etats de Navarre envahis par les princes espagnols ; il nomma le captal de Buch, alors captif du roi de France, son plénipotentiaire pour traiter de la paix. Charles V consentait à rendre au Navarrais toutes les terres conquises sur lui, à l'exception de Meaux, de Meulan et du comté de Longueville ; mais ces conditions paraissaient inadmissibles au captal, qui ne pouvait supporter l'idée d'un pareil sacrifice. Afin d'arriver à une paix désirable pour la prospérité de la France, le roi offrit, en compensation de ces terres, la seigneurie de Montpellier, que Philippe

de Valois avait acquise du roi d'Aragon. A ces conditions, les renonciations aux prétentions de la maison de Navarre sur la Champagne et la Brie furent renouvelées, et la propriété de Mantes, Meulan et Longueville absolument cédée. Charles-le-Mauvais élevait encore des prétentions sur le duché de Bourgogne, qui avait été donné par le roi Jean à son fils Philippe; cette difficulté fut écartée, sous le spécieux prétexte de remettre entre les mains du Pape la décision du droit en litige.

Cependant le roi de France n'oubliait pas les mesures financières. Au mois de mai 1364, il étendit et confirma les privilèges des Juifs et reçut d'eux, en retour, l'argent dont il avait besoin pour son sacre; il obtint des fermiers des aides, des avances d'argent, à des conditions qu'il interdit à la chambre des Comptes d'examiner. Le 12 juillet il prolongea pour deux ans, probablement moyennant finances, quoiqu'il n'en soit pas fait mention, l'exception du droit de prise en faveur des bourgeois de Paris, ce droit aboli tant de fois étant toujours supposé exister. Il révoqua tous les dons des domaines royaux faits soit par les rois ses prédécesseurs depuis le temps de Philippe-le-Bel, soit par les deux derniers Dauphins de Viennois.

§ II. *Guerre de Castille. — Destruction des Grandes Compagnies (1366-1369).*

Les sommes que Charles V percevait ainsi devaient servir à l'exécution du second de ses grands projets. Il était délivré du roi de Navarre par le traité définitif qu'il venait de conclure, et surtout par les embarras qu'il

savait lui créer au-delà des Pyrénées. Avant d'entreprendre le plus difficile de ses desseins, l'expulsion des Anglais du sol de la France, il fallait délivrer le pays des Grandes Compagnies, qui portaient la désolation et la mort dans toutes nos provinces, rendaient tout progrès impossible et empêchaient la réalisation d'un projet suivi pour l'amélioration politique et civile de la France.

« Il n'y avait, dit le continuateur de Nangis, aucune
» province qui ne fût infestée de brigands; les uns occupaient des forteresses, d'autres se logeaient dans les
» villages et les maisons de campagne, et personne ne
» pouvait parcourir les chemins sans un extrême danger.
» Les soldats du roi, eux-mêmes, qui auraient dû protéger nos paysans et nos voyageurs, ne songeaient au
» contraire qu'à les dépouiller honteusement. Des chevaliers mêmes, dont je n'ose écrire ici le nom, se disaient
» amis du roi et de la majesté royale tout en tenant ces
» brigands à leurs ordres. Bien plus, quand ils venaient
» dans les villes, à Paris même, chacun les reconnaissait,
» mais personne n'osait mettre les mains sur eux; nous
» les premiers. J'ai su, entre autres, qu'une nuit que ces
» brigands se trouvaient à Paris avec leurs maîtres, ils
» essayèrent de piller quelques maisons du faubourg
» Saint-Germain. Ils furent, il est vrai, arrêtés et enfermés au Châtelet, mais bientôt on les remit en liberté
» et on les renvoya comme innocents. Quand le roi donna
» à Bertrand Du Guesclin le comté de Longueville, celui-ci lui promit en retour de chasser du royaume les brigands qui le dévastaient; mais, loin de le faire, il permit à ses Bretons d'enlever dans les villages et sur les

» grands chemins l'argent, les habits, les chevaux, le
» bétail, enfin tout ce qu'ils y trouvaient (1). »

Les compagnons, repoussés des terres bretonnes et anglaises, refluèrent vers le centre de la France, qu'ils nommaient insolemment leur chambre. Les belles provinces du Languedoc et de la Provence, moins fatiguées que les autres par les guerres qui avaient désolé notre patrie, étaient aussi le lieu où les Compagnies se retiraient de préférence, sûres d'y trouver un plus riche butin que dans d'autres contrées. Les Papes, effrayés de ce mauvais voisinage et visités plus d'une fois par ces hôtes redoutables, avaient recouru, pour les combattre, à l'arme alors si redoutée de l'excommunication, et, forcés d'en reconnaître l'insuffisance, ils avaient défendu, sous peine d'anathème, de fournir des vivres à ces ennemis publics, ni d'avoir aucune relation avec eux, espérant les dompter par cette espèce d'isolement et par la famine. Mais comme la terreur que les compagnons répandaient n'avait pas permis d'exécuter ces ordres, et que d'ailleurs ils savaient se pourvoir de vivres par eux-mêmes, les Papes appelèrent tous les chrétiens à s'armer pour délivrer leurs États de ces brigands, et promirent à tous ceux qui prenaient les armes pour la défense des droits sacrés de l'humanité et de la tranquillité publique, les mêmes indulgences que celles qui étaient accordées aux fidèles armés pour la défense des Lieux saints.

Afin de jeter sur les bandes tout l'odieux qu'elles méritaient, Charles V les représenta comme des Anglais, ennemis irréconciliables du nom français; mais, malgré

(1) Contin. Nang., p. 134, col. 2.

la haine dont on poursuivait ces bandes, malgré l'odieux versé sur elles, ce n'était pas assez pour se délivrer de ces hôtes importuns; il fallait indispensablement employer des mesures plus énergiques.

Le premier moyen qui se présenta fut la croisade, et il parut d'autant plus assuré pour débarrasser le sol de la France, qu'une armée de compagnons, forte de 10,000 fantassins et de 1,400 chevaux, ayant suivi le roi de Chypre en Egypte, avait pillé Alexandrie, ravagé les contrées voisines et était rentrée en Europe chargée d'un très riche butin; c'était là un magnifique appât de nature à exciter la cupidité des bandes, qui n'avaient d'autre but que de s'enrichir par le pillage. Quoique Charles V n'eût pas de confiance dans ce moyen, cependant comme il était préconisé par certains politiques, que d'ailleurs les Compagnies, séduites par l'appât des richesses de l'Orient, semblaient l'adopter avec ardeur, et que l'Allemagne offrait le passage sur ses terres, il laissa faire une tentative. Lorsque le Pape eut accordé toutes les bulles nécessaires pour ces sortes d'expéditions, la Grande Compagnie, commandée par Arnould de Cervolles, surnommé l'Archiprêtre, se dirigea vers la Lorraine, afin de traverser ensuite l'Allemagne. Quand cette bande se mit en mouvement, toutes les autres accoururent à sa suite et se rangèrent sous son étendard. Il est impossible de décrire les dégâts causés par ces prétendus enfants de la croix dans tous les lieux qu'ils traversaient. La Champagne et le duché de Bar furent entièrement dévastés; il ne resta debout que les villes dont les murailles furent assez fortes pour résister aux coups de ces forcenés.

Les bruits les plus sinistres précédaient la Compagnie ; à son approche , les populations des campagnes se retiraient dans les villes fortes pour échapper à un fer homicide , et abandonnaient aux compagnons , plus cruels que les Barbares , leurs terres couvertes de moissons. Les désordres causés par ces brigands annonçant trop bien ce que l'on devait attendre de ces terribles visiteurs , les Allemands défendirent la barrière du Rhin et ordonnèrent de massacrer tous les corps détachés. La Compagnie , au désespoir de se voir ainsi décimée , retourna sur ses pas , rentra en France et mit à mort son chef , à l'impéritie duquel elle attribuait ses malheurs.

Il se présenta un moyen plus sûr de se délivrer des Compagnies : Charles V se hâta d'en profiter. Il y avait alors en Espagne une extrême agitation , à laquelle la France fut appelée à prendre part. Pierre IV , roi de Castille , qui mérita le surnom de Cruel , monté sur le trône à l'âge de quinze ans , commença son règne en ordonnant , à l'instigation de sa mère , le meurtre de la maîtresse de son père , Léonore de Gusman , et marqua chaque année par les plus cruelles exécutions , que lui dictaient son avarice , le soupçon ou le caprice. Il avait épousé Blanche de Bourbon , princesse française , digne de toute son affection ; mais , ayant donné tout son cœur à une dame espagnole , Marie de Padilla , il fit enfermer pendant sept ans son épouse infortunée , sous la garde de Hinestrosa , oncle de sa maîtresse. Après avoir supporté sa tyrannie avec patience , ses sujets , indignés et accablés d'oppression , prirent les armes ; ils furent malheureusement vaincus et obligés de se retirer sur les terres du roi d'Aragon. Parmi ces nobles exilés se trou-

vaient deux enfants de son père et de Léonore de Gushman, Henri ou Enrique, comte de Transtamare, et Tello, comte de Biscaye. Pierre-le-Cruel déclara la guerre au roi d'Aragon, et, comme préliminaire, fit assassiner ses trois frères qui étaient restés, Fabrique, Pèdre et Juan; il y ajouta plusieurs autres nobles victimes, la reine douairière d'Aragon, la femme de Tello, don Juan d'Aragon et son épouse. On pense que la mort de Blanche de Bourbon ne fut pas naturelle, mais qu'elle fut causée par le poison. Le roi d'Aragon, incapable de lutter contre un tel adversaire, acheta la paix et contraignit les exilés à quitter ses Etats. Ils se retirèrent en France, où ils trouvèrent une noble hospitalité.

Henri de Transtamare, animé par le désir de venger ses frères et le plus illustre sang de l'Espagne, versé pour assouvir la cruauté d'un homme, demanda des troupes à Charles V, qui avait, de son côté, à châtier Pierre-le-Cruel de la mort de sa sœur. Cette demande répondait d'ailleurs à une de ses grandes vues politiques; elle lui fournissait le moyen de se délivrer des Grandes Compagnies. Il fallait un homme d'énergie et de prudence pour conduire cette expédition; il jeta les yeux sur Bertrand Du Guesclin, qu'il venait de racheter à Chandos, dont il était le prisonnier depuis la bataille d'Auray.

Bertrand fit demander un sauf-conduit aux chefs des brigands, et alla les trouver près de Châlon-sur-Saône. Rien de plus pittoresque et de plus saisissant que la peinture que nous a tracée un poète de l'entrevue du vaillant guerrier avec les chefs des compagnons. Il reconnut là tout à la fois ses anciens ennemis et ses fidèles compagnons d'armes, Caverlay, le chevalier Vert, Gournay,

Huet, etc. Ces nobles bandits venaient de prendre un *moult riche hostel où ils célébroient en festoyant leur victoire.*

C'est au milieu de cette fête splendide, lorsque les têtes étaient déjà échauffées par le vin, que parut Du Guesclin. « Dieu garde les compagnons que voilà! » dit Bertrand. A ce salut amical, les chefs se lèvent, se précipitent à la rencontre du héros, se jettent à son cou, l'invitent à prendre part à leur festin, et tous s'engagent à le servir dans ses projets. « Apportez, apportez du vin, » et du meilleur! » s'écrie Caverlay. En goûtant d'un fin jus de la treille, Du Guesclin dit : « Beaux seigneurs, ne » vous mentirai-je, voici un riche vin, ne sai qu'il vous » coûta. »

Et puis, arrivant au projet qu'il devait proposer aux Grandes Compagnies, il promit 200,000 florins de la part de Charles V et l'absolution de leurs péchés, si elles veulent le suivre en Espagne, « où pourrons largement » profiter, car le pays est bon pour vitaille mener, et si » a de bons vins qui sont friants et clercs. »

Les auditeurs étaient électrisés par ces paroles; mais Bertrand n'était pas satisfait de ces motifs; il en avait un bien plus curieux, capable de faire une profonde impression sur des hommes habitués à associer Dieu et le diable, la cruauté et l'humanité, la justice à la plus criante et perpétuelle injustice. Il leur proposa de faire une croisade pour effacer tous les crimes de leur vie passée; leur rappela tous les excès dans lesquels ils s'étaient laissés entraîner, les *dames efforcées*, les *maisons arses*, les hommes et enfants *occis*, les vaches, bœufs et moutons *mangiés*, les bons vins *beus*, les églises et les religions violées.

Seigneurs , continua Bertrand , savez que nous ferons ,
 Faisons à Dieu honneur et le diable laissons !
 Pour Dieu , avisons-nous ! sur les païens allons !
 Je vous ferai tous riches , si mon conseil créons ,
 Et orons paradi ausi , quand nous morrons .

A ce dernier trait , l'enthousiasme est à son comble .
 Caverlay ne lui permet pas de continuer , il se lève et lui
 répond :

Je vous ai en covent que mais ne vous faudrons ,
 Et compaignons de foi nous nous appellerons ;
 Et jamès l'un de l'autre ne nous départirons .

Chacun fit le même serment sur son épée et sur son
 verre , et le lendemain les Grandes Compagnies n'étaient
 plus que l'armée de Du Guesclin .

Tout le monde sait que les compaignons se présentè-
 rent devant Avignon pour obtenir l'absolution de l'ex-
 communication lancée contre eux . Du Guesclin envoya
 par écrit sa confession et celle de ses compaignons . Le
 Pape se hâta de lever les censures , espérant ainsi se dé-
 livrer de ces terribles hôtes . Bertrand demanda aussitôt
 200,000 pièces d'or , que le Pape fut obligé de payer . Mais
 Du Guesclin ayant appris que l'argent avait été donné
 par les habitants d'Avignon , il exigea qu'il leur fût res-
 titué , et voulut que la somme fût tirée du trésor ponti-
 fical . Quand les 200,000 florins eurent été versés et que
 l'absolution eut été écrite sur un bon parchemin et revê-
 tue du sceau de l'*apostole* , la Compagnie prit le chemin
 de l'Espagne .

Ces hôtes incommodés étaient attendus en Espagne
 avec autant d'impatience qu'on désirait leur sortie de

France. Du Guesclin dissimulait toujours ses desseins ; c'était, assurait-il, une croisade contre les Maures qu'il entreprenait, et, pour persuader que tel était réellement son projet, il avait fait prendre une croix blanche aux Compagnies qui le suivaient. Au moment d'entrer en Espagne, il fut rejoint par les exilés espagnols qui, depuis deux ans, vivaient dans le Languedoc, attendant avec impatience l'heure où ils pourraient rentrer dans leur patrie. Les Grandes Compagnies pénétrèrent alors en Castille et y trouvèrent, sans armée, l'imprudent Pierre-le-Cruel, qui appela vainement aux armes une nation désireuse d'être délivrée de son joug. Calahorra ayant d'elle-même ouvert ses portes, Du Guesclin y fit aussitôt couronner roi de Castille Henri de Traastamare, peu de jours auparavant exilé encore sur la terre de France. Du Guesclin poussa devant lui son adversaire, qui recula sans cesse sans oser accepter la bataille, finit enfin par être expulsé de ses Etats, et se retira à Séville. Tandis que Henri de Transtamare se faisait de nouveau sacrer à Burgos, Pierre-le-Cruel s'embarquait pour aller demander de l'appui au roi de Portugal, dom Pedro-le-Justicier ; mais ce prince, détesté à cause de la sévérité de sa justice, avait besoin de toutes ses forces pour maintenir l'ordre dans ses Etats, et il ne put en accorder au malheureux exilé. Le roi déchu de Castille longea la côte, vint débarquer en Galice, province qui avait conservé ses couleurs ; il s'établit dans cette partie de ses Etats, y maintint un instant son autorité, jusqu'à ce que des actes d'une farouche cruauté excitèrent contre lui un soulèvement général. Obligé de fuir et de chercher un refuge, il se sauva en Aquitaine auprès d'Edouard,

prince de Galles, si fameux dans les mémorables et funestes journées de Crécy et de Poitiers.

Feignant d'être touché des malheurs de Pierre-le-Cruel, le prince Edouard, plutôt pour satisfaire sa jalousie d'avoir vu une armée française passer en Espagne et y opérer en un moment une révolution complète, agréa la demande du roi de Castille et s'engagea à franchir les Pyrénées pour combattre les Grandes Compagnies et rétablir sur le trône le roi légitime. Pour l'exécution de cette promesse, le concours des Aquitains étant nécessaire, il les convoqua à cet effet.

Cette assemblée voyait avec peine un prince tel qu'Edouard recevoir avec les plus grands honneurs un roi couvert du sang d'un si grand nombre de victimes; elle ne voulut s'engager dans aucune entreprise avant d'avoir pris l'avis du roi d'Angleterre, qui, ne consultant que sa vanité personnelle et l'espoir d'obtenir du roi de Castille une partie des libéralités promises à son fils, donna son consentement. Néanmoins la noblesse d'Aquitaine témoigna encore de la répugnance et ne céda qu'à la promesse de 150,000 florins de Florence qui devaient être livrés lors de l'entrée des troupes en campagne, et 56,000 à la Saint-Jean suivante.

Après la fuite si prompte de son adversaire, Henri de Transtamare, se voyant paisible possesseur de ses Etats, avait renvoyé la plus grande partie des Grandes Compagnies. La connaissance du projet d'Edouard fut secrètement transmise à sire John Caverlay et à sire Robert Knolles, Anglais de naissance, qui, ayant une grande autorité sur les compagnons de leur pays, en entraînent 12,000 et les mirent à la disposition du prince de Galles.

Après qu'on eut acheté du roi de Navarre, par la cession du Guipuscoa et la promesse d'un présent considérable, la permission de traverser les Pyrénées par ses Etats, l'armée anglo-gasconne, composée de trois corps de cavalerie forts chacun de 10,000 hommes, entra dans la vallée de Ronceveaux au cœur de l'hiver, et, malgré la rigueur de la saison, arriva sans perte sur les frontières de la Castille. Lorsqu'il se vit en présence de son ennemi, Edouard lui écrivit une lettre pour lui exprimer sa surprise de ce qu'un prince rempli de si nobles qualités, et fils d'un roi, eût pu se montrer déloyal envers son souverain ; il offrait sa médiation pour épargner l'effusion du sang. Sur la réponse de Henri de Trans-tamare, qu'il tenait sa couronne de Dieu et du peuple, et que dom Pedro avait mérité par ses crimes d'en être privé, la bataille fut résolue et se livra entre Navarrette et Najora. Henri amenait sur le champ de bataille 60,000 hommes d'infanterie, 30,000 de cavalerie, 10,000 archers et 4,000 chevaliers et écuyers français commandés par le vaillant Du Guesclin, qui venait de rentrer en Espagne à la tête de ses braves. Quoique le nombre des soldats d'Edouard fût bien moins considérable (il n'avait guère que 30,000 hommes), le maréchal d'Audeneham, Du Guesclin et quelques autres seigneurs français avaient été d'avis d'éviter la bataille et de ruiner en détail les Anglo-Gascons par des escarmouches continues. Comptant plus sur le nombre que sur la valeur, Henri voulut livrer bataille. Dès le premier choc, la division commandée par Tello prit la fuite ; le combat se soutint, malgré cela, par les efforts de Henri et de Du Guesclin. Celui-ci ayant été fait prisonnier, l'armée

espagnole fut prise en flanc et mise en déroute. Henri monta un genêt d'Espagne, s'enfuit d'abord à Calahorra, et de là se rendit à Valence, chez son ami le roi d'Aragon. 6,000 hommes restèrent sur le champ de bataille, 2,000 furent faits prisonniers, et le sanguinaire dom Pedro se prépara à les sacrifier à sa vengeance. Le prince de Galles intervint heureusement et fit prévaloir les droits de l'humanité; tous conservèrent la vie, à l'exception de Gomez Carillo. Après avoir reçu l'hommage des seigneurs présents, Pierre-le-Cruel se dirigea sur Burgos, qui lui ouvrit ses portes immédiatement. Dans le cours de quelques semaines, les seigneurs ses anciens sujets accoururent en foule, prêtèrent foi et hommage à leur ancien maître, et lui jurèrent une fidélité qu'ils étaient peu disposés à lui garder. Pierre-le-Cruel, en possession de son trône, ne voyant plus aucun ennemi à combattre, partit pour Séville et laissa ses alliés se consumer, sans s'inquiéter d'aucune des promesses qu'il leur avait faites; en sorte que le prince de Galles, pour sauver ses troupes que tuaient le climat et les maladies, rentra à Bordeaux avec un trésor épuisé et un tempérament ruiné.

Cette retraite fut encore précipitée, parce que Henri de Transtamare, retiré en Languedoc, attaqua quelques places de l'Aquitaine, du domaine de l'Angleterre. Lorsqu'il sut le prince de Galles rentré en France, il réunit des troupes dans le Languedoc, vendit au duc d'Anjou un petit comté qu'il possédait dans cette province et pénétra de nouveau en Espagne. Quoique dom Pedro fût détesté, quoique plusieurs villes eussent ouvert leurs portes, telle était cependant la terreur inspirée par la barbarie d'un roi justement surnommé *le Cruel*, que la

masse de la nation n'osa secouer le joug; il lui fallait le bras vigoureux de Du Guesclin, qui était prisonnier du prince de Galles. La délivrance de ce brave des braves est mêlée de circonstances curieuses, que le lecteur aimera à avoir sous les yeux.

Un seigneur breton, inspiré sans doute par Bertrand, dit un jour très adroitement au prince de Galles, en dévisant de chevalerie à sa table, qu'on l'accusait de n'oser mettre Du Guesclin à rançon, de peur que celui-ci ne lui donnât trop d'affaires. Piqué au vif, le prince changea de couleur et fit venir à l'instant son captif. Bertrand parut dans le simple appareil d'un prisonnier qu'on arrache à ses rêveries. Sa vue seule excita les railleries du prince de Galles : « Par la Vierge Marie ! il n'est mie » *taillez qui eust belle amie.* »

Le héros n'avait pas l'air de faire attention à ces plaisanteries; le prince de Galles s'adressa alors directement à Du Guesclin : « Approchez ; comment cela va ? — Cela » ira mieux quand il vous plaira, répliqua le brave. J'ai » entendu trop longtemps le bruit des souris et des rats ; » mais le chant des oiseaux, je ne l'entends pas ; *je les » irai oir quand il vous souffrira.*

» Vous êtes libre, dit le prince, si vous me jurez de » ne plus vous armer pour Henri de Castille ni contre les » Anglais. — Plutôt que de faire un pareil serment, dit » Bertrand, je mourrai votre prisonnier, monseigneur. » — Eh bien ! qu'à cela ne tienne, reprit le prince, vous » ferez la guerre comme vous l'entendrez ; mais il me » faut une rançon proportionnée à votre mérite.

» Sire, reprit Bertrand, je suis pauvre et de petit nom, » mais dites votre intention : quand j'aurai ouï votre

» demande, si je ne puis la satisfaire, je retournerai en
» prison.

» Le prince voulut se montrer généreux et pria le ca-
» pitaine de fixer lui-même sa rançon, à *si petit prix*
» *qu'il voudroit*. — Je ne puis me taxer à moins de cent
» mille doubles d'or, dit froidement notre héros. — Cent
» mille doubles d'or! s'écria le prince, confondu, mais
» c'est la rançon d'un roi! — C'est celle que j'ai déjà
» payée à Chandos, ne vous déplaie (1). »

Du Guesclin ne s'était pas trompé sur la générosité de ses amis, ils lui fournirent l'argent nécessaire pour sa rançon; mais tel était le caractère prodigue du chevalier que, donnant tout ce qu'il avait à ceux qui le rencontrèrent, en arrivant à Bordeaux, il ne lui restait pas une obole. Heureusement que le roi, prévoyant ce qui allait arriver, avait dirigé sur Bordeaux un envoyé qui acquitta la rançon de notre héros et le rendit ainsi à la liberté.

A peine libéré, Du Guesclin rassembla quelques soudoyers et vola en Espagne pour rétablir Henri de Trans-tamare sur le trône de Castille. Afin de donner plus d'autorité à ce monarque détrôné, des ambassadeurs français se rendirent auprès du prince pour former une alliance dont nous aurons lieu d'apprécier toute l'importance dans le cours de l'histoire.

Une fois secondé par Du Guesclin, Henri vit les villes secouer le joug du tyran et les peuples se précipiter entre ses bras. Pierre-le-Cruel fit alors alliance avec les Maures et le roi de Portugal, en obtint des forces considérables et marcha à la rencontre de son adversaire, qui,

(1) Pître-Chevalier, *Histoire de Bretagne*.

profitant habilement de l'intervalle qui existait entre les différents corps des troupes ennemies, détruisit l'avant-garde ; puis, secondé par le brave Du Guesclin, il attaqua avec tant de vigueur le corps d'armée, que, malgré une opiniâtre résistance, il le força à reculer, après en avoir fait un horrible carnage. Dom Pedro se sauva, lui douzième, dans la forteresse de Montiel, où il fut investi aussitôt. Comme la place n'avait pas pour quatre jours de vivres, le roi se fit descendre le long des murs ; au moment où il voulait s'échapper, Le Bègue de Vilaines, chevalier français, lui cria d'une voix de stentor : « Arrête, ou tu es mort ! » A la nouvelle de cette capture, Du Guesclin vole pour voir ce roi déchu ; Henri de Transtamare accourt furieux. « Où est ce fils de juif, qui se dit roi de Castille ? » dit-il en entrant. Dom Pedro répond par des insultes, et les deux frères se saisissent, se renversent et luttent en présence des chevaliers français. Comme dom Pedro avait l'avantage et qu'il avait mis Henri de Transtamare sous lui, Du Guesclin, témoin de cette lutte de rois comme de celle de simples citoyens, prit la jambe de celui-ci et le remit sur son adversaire ; Transtamare tira alors un poignard et le plongea dans le sein de son frère. La tête de Pierre-le-Cruel, détachée du tronc, fut exposée pendant quelques jours, au bout d'une pique, sur les murs de Montiel, et ensuite jetée dans le Guadalquivir. Le royaume de Castille se soumit alors entièrement. Pour récompenser les Français des services éminents qu'ils lui avaient rendus, Henri de Transtamare leur fit de magnifiques donations ; Du Guesclin fut fait connétable de Castille et reçut du roi le titre de duc.

La politique habile de Charles V avait déjà obtenu deux

grands résultats. Le roi de Navarre avait disparu de la scène ; il ne faisait plus sentir son action malfaisante sur la France, avantage très considérable qu'il faut mesurer sur les maux qu'il avait faits à notre patrie ; les Grandes Compagnies avaient été éloignées de notre pays, et leur éloignement l'avait délivré d'une terrible calamité. La France, non-seulement réparait ses pertes, cicatrisait ses plaies, donnait à l'agriculture de grands développements, rendait la vie au commerce ; elle obtenait encore une haute influence au-delà des Pyrénées. Le roi de France fit avec le nouveau roi de Castille un traité d'après lequel Henri de Transtamare s'engageait à inquiéter l'Aquitaine, dans le cas de guerre entre la France et l'Angleterre, et même la Navarre, si ce petit royaume s'alliait aux Anglais.

§ III. *Renouvellement de la lutte contre l'Angleterre ; fin de la guerre de Bretagne (1369-1376).*

Le résultat le plus important de la guerre d'Espagne fut, pour la France, le mécontentement que les Aquitains conçurent alors contre les Anglais. Les provinces soumises à l'Angleterre avaient, pendant plusieurs siècles, reconnu à peine nominalement les rois de France ; ce n'était guère que depuis Philippe-Auguste et saint Louis qu'elles avaient senti leur autorité ; encore cette autorité s'était presque toujours imposée avec tant de douceur et de laisser-aller, qu'elles avaient conservé leurs habitudes, leurs coutumes, et s'étaient administrées en souveraines. La domination anglaise, qui avait été pendant si longtemps reconnue dans ces provinces, fut d'abord accep-

tée sans répugnance. Les Aquitains avaient d'ailleurs une administration séparée ; ils aimaient le prince de Galles, leur vice-roi, qui les aimait tant à son tour que, s'il eût vécu et fût monté sur le trône d'Angleterre, il eût probablement passé plus de temps à Bordeaux qu'à Londres ; et si jamais il eût fait la conquête de la France, comme il en avait le dessein, l'Angleterre ne fût devenue qu'une simple province de notre royaume.

Le prince Noir tenait à Bordeaux une cour magnifique, où se rendaient les plus brillants chevaliers de l'Europe, assurés d'être bien traités par un vrai chevalier, qui, pour subvenir aux dépenses énormes que lui imposait sa splendide cour, était obligé de créer de nouveaux impôts, de nouvelles charges, de violer les privilèges et de vendre les dignités purement honorifiques aussi bien que les charges lucratives et vénales. L'expédition d'Espagne, montrée aux nobles gascons et aquitains comme un moyen de s'enrichir, fut une grande cause de ruine pour tous ces illustres seigneurs qui, après avoir fait d'énormes dépenses, ne reçurent pas les récompenses promises. Les compagnons, rentrés à la suite du prince Noir, avaient été une nouvelle plaie pour la Guyenne, où Charles V les repoussait lorsqu'ils voulaient faire quelques tentatives sur notre pays. Le prince de Galles, accablé de dettes et ne pouvant satisfaire aux exigences de ses créanciers, proposa aux États une imposition par feu pour les cinq années suivantes. Plusieurs provinces acceptèrent cette charge nouvelle sans difficulté ; mais le comte d'Armagnac et la plupart des seigneurs dont les propriétés se trouvaient au pied des Pyrénées, soutinrent que ce serait une violation de

la constitution, et la refusèrent. La nécessité fit persister énergiquement le prince dans son dessein; les barons mécontents se rendirent à Paris pour en appeler, de l'oppression de leur seigneur immédiat, à la protection du roi de France, le premier suzerain.

Charles, toujours fidèle à sa politique sage et prudente, ne reçut ni ne rejeta l'appel, se réservant d'agir selon les circonstances; il se montra d'ailleurs plein de bienveillance à l'égard des seigneurs aquitains, leur fit de magnifiques promesses, les assura que, quelle que fût l'issue de leur démarche, il les tiendrait toujours sous sa protection, les retint ainsi un an en France, et leur fit concevoir pour lui une vive affection, qu'ils reportèrent dans les provinces méridionales. Cependant il fomentait des mécontentements dans toutes les parties de notre territoire soumises au roi d'Angleterre; il semait, par d'habiles émissaires, la désaffection dans l'Aquitaine contre les Anglais, jetait la défiance dans l'esprit des Poitevins et avait dans le Ponthieu des envoyés qui travaillaient à y réveiller l'amour de la France. C'était, en un mot, une vaste conspiration contre l'Angleterre, dirigée avec tant de dextérité, qu'on ne s'en apercevait pas.

Il est certain que si le traité de Brétigny eût été ratifié dans toutes ses parties, le roi de France n'aurait pas eu le droit de recevoir l'appel des seigneurs aquitains. Mais ni la renonciation au trône de France par Edouard, ni l'abandon du droit de suzeraineté des provinces cédées à l'Angleterre, n'avaient été ratifiés jusqu'à cette époque. Il est extrêmement difficile de dire maintenant sur qui l'on doit rejeter le blâme de la non-ratification. Les Anglais prétendent que le roi de France mit peu de

sincérité dans toute sa conduite relativement à la ratification, et que, par une lenteur calculée, il voulait se réserver le moyen de regarder un jour le traité comme illusoire et sans force. Les Français, au contraire, rejettent avec plus de raison le blâme sur le roi Edouard, qui ne se fit pas représenter à Bruges, lieu désigné pour la ratification, et où les plénipotentiaires français se rendirent. Puisque Edouard avait voulu conserver par la non-ratification, comme une éventualité, son prétendu droit à la couronne de France, le roi de France, par le même motif, rentra dans la jouissance de ses droits. La ratification étant demeurée en suspens, il semble que les deux souverains conservaient leurs droits et pouvaient les soutenir, ce que Charles V espérait bien faire lorsqu'il trouverait une occasion favorable.

Lorsque le roi de France vit l'Aquitaine suffisamment agitée, que le duc d'Anjou, son frère, sous le spécieux prétexte de maintenir les compagnons, eut bordé de troupes fidèles les provinces soumises à la domination anglaise ; lorsqu'il sut le prince Noir consumé par une maladie mortelle et le roi d'Angleterre livré à une apathie pire que la mort, il reçut l'appel plusieurs fois réitéré du comte d'Armagnac, et signa enfin, le 25 janvier 1367, l'acte de signification, qui fut présenté quelques jours après au prince de Galles par un juge criminel du parlement de Toulouse et un chevalier de Beauce.

A la vue d'un acte auquel il était loin de s'attendre, Edouard demeura quelque temps *pensif, croulant la tête et regardant les Français* ; puis il rompit enfin le silence : « Nous irons volontiers à notre ajournement à Paris, » puisque mandé nous est du roi de France ; mais ce sera

» le bassinet en la tête et 60,000 hommes en notre compagnie (1). »

Edouard avait été tellement étourdi par ce coup, qu'il laissa les envoyés français libres de se retirer, sans même s'informer s'ils étaient munis d'un sauf-conduit pour un acte de cette nature. Instruit enfin qu'ils n'en avaient point, il ordonna de les faire poursuivre. Ils furent, en effet, arrêtés près d'Agen ; mais l'arrestation était si évidemment contraire au droit des gens, que les émissaires d'Edouard la colorèrent d'un prétexte, et prétendirent que les envoyés français avaient échangé leurs montures dans une hôtellerie où ils avaient logé la veille.

Malgré cet appel, le roi de France fit parade d'un profond respect pour le traité de Brétigny, et déclara qu'il voulait l'observer scrupuleusement ; il envoya deux ambassadeurs en Angleterre pour témoigner son bon vouloir au roi Edouard ; il lui fit même expédier, selon son habitude, cinquante pipes de nos meilleurs vins de France. Quoique le roi d'Angleterre les eût refusées et qu'il eût un secret pressentiment de ce qui allait arriver, il ne prit aucune des précautions commandées par la gravité des circonstances et vécut dans la plus profonde sécurité.

Cependant Charles hâta ses préparatifs en secret, enrôlait sous main les capitaines des Compagnies et mettait ses places en état de défense. Lorsque les préparatifs furent assez avancés, Charles V, pour ne pas exposer un personnage important à la colère du roi d'Angleterre, chargea un valet de cuisine d'une lettre pour Edouard. Cet envoyé se fit présenter au roi devant son conseil, se jeta à

(1) Froissard.

ses genoux, « le suppliait de recevoir de la part du roi son » seigneur une lettre dont il ignorait le contenu, n'apartenant pas à lui d'en rien savoir. » Edouard, ne pouvant en croire ses yeux, examina avec ses ministres les sceaux attachés à la lettre, les retourna dans tous les sens, et fut enfin obligé de reconnaître la source d'où ils sortaient. L'astre du vainqueur de Crécy semblait avoir pâli. Il est vrai que le monarque anglais avait marché dans la carrière de la vie, que de grands changements s'opéraient autour de sa personne, et qu'une génération nouvelle, qu'un roi de France, différent du bon roi Jean, occupait la place. Le lecteur lui-même, aussi bien que l'acteur dans le grand drame de l'histoire, peut faire pour lui cette réflexion : la main du temps le pousse, et il se trouve malgré lui au milieu d'une génération nouvelle par les idées et les mœurs.

Tout avait été habilement préparé pour faire suivre la menace de l'effet; le valet-ambassadeur avait à peine mis le pied sur le sol de France, que Châtillon, Guy de Luxembourg et le comte de Saint-Pol entrèrent dans le Ponthieu. Grâce aux soins mis par le roi pour exciter la rébellion dans ce pays et le déterminer à une nouvelle incorporation à la France, la conquête de cette province dura à peine une semaine; le premier jour Abbeville ouvrit ses portes sans combat; le même jour, Saint-Valery se laissa surprendre.

Les provinces du Midi étaient peut-être mieux préparées encore au soulèvement. Les ducs de Berry et d'Anjou réunirent des troupes comme par enchantement et se portèrent en un instant sur les frontières du Poitou et du Limousin, où l'on était prêt à les recevoir.

Le prince de Galles se préparait, de son côté, à réaliser sa menace, rappelait à lui les compagnies d'aventuriers anglais et gascons qui s'étaient avancées jusqu'en Normandie pour piller le pays, recevait d'Angleterre les comtes de Cambridge et de Pembroke, avec des renforts : Hugues de Caverlay enfin lui ramena 2,000 hommes des frontières d'Aragon. Le roi d'Aragon avait, le 12 janvier, signé une alliance avec le roi d'Angleterre; et le duc de Bretagne, sans oser encore embrasser ouvertement sa cause, ne faisait des vœux que pour lui et livrait passage à ses troupes.

Les capitaines anglais, avec ce courage réfléchi qui les caractérisait, se précipitent sur nos terres, se portent les uns vers l'orient, les autres du côté du nord. Chandos couvre de ruines la campagne de Toulouse; Caverlay parcourt les terres du comte d'Armagnac pour le punir sévèrement d'avoir le premier interjeté appel au roi de France; Burley se lance sur le Poitou et la Saintonge pour les dévaster. Ces courses de brigands, loin d'arrêter les succès des Français, leur en préparent de plus grands en exaltant le courage des populations dont les terres étaient ravagées. L'archevêque de Toulouse et l'évêque de Cahors, dont les peuples avaient eu le plus à souffrir, se font les missionnaires du patriotisme français. Cahors expulse les ennemis de ses murs; le Quercy tout entier les repousse de son territoire, et plus de cinquante villes ou châteaux secouent le joug étranger.

Le roi Edouard, accablé par les nouvelles désastreuses qui se succédaient sans interruption, voulut faire appel au sentiment national et puiser dans son parlement la force qui lui échappait. Il le réunit le 3 juin, et dans un

discours où il développait avec amertume et violence tous ses griefs contre Charles V, il déclara que, dès ce jour, il reprenait le titre de roi de France, et demanda, pour le faire valoir, des subsides considérables, qui lui furent accordés par une assemblée envieuse et irritée de voir notre nation se relever de ses défaites. Avant de tenter la conquête du royaume, il chercha à se faire des alliés dans les Pays-Bas et à mettre en sûreté les frontières d'Angleterre du côté de l'Ecosse; il conclut une trêve avec David II, roi d'Ecosse, et forma des alliances avec les ducs de Gueldre et de Juliers. Le roi de France, beaucoup plus habile, s'était créé des alliances beaucoup plus nombreuses et plus importantes. Les ducs de Brabant, de Hainaut, de Bavière; le comte de Flandre, le roi de Castille étaient entièrement dévoués à sa cause et prêts à s'unir à lui contre l'ennemi commun.

Le roi d'Angleterre, déterminé à frapper un grand coup, avait ordonné un armement prodigieux; tout ce qui était capable de porter les armes reçut l'ordre de les prendre; le clergé dut endosser la cuirasse pour voler au secours des frontières insultées par les escadres françaises.

Pour faire face à un armement si considérable, Charles, renfermé au fond de son palais d'où il voyait tout et dirigeait tout, prit les mesures de prudence propres à obvier à toutes les éventualités. Sachant que le premier agent militaire est l'argent, il s'appliqua à remplir ses trésors, non pas en falsifiant les monnaies, ces moyens factices et d'un moment étaient odieux et usés, mais en tolérant les Juifs, dont il tira des sommes considérables, en obtenant du Pape des décimes sur le clergé et en in-

vitant toutes les classes de citoyens à faire des dons volontaires à l'Etat. Afin d'entraîner les grands par son exemple, il fit porter à la Monnaie presque toute sa vaisselle d'argent.

Son plan de défense fut savamment combiné et fondé sur l'expérience du passé. Instruit, par les fatales journées de Crécy et de Poitiers, que les grandes batailles étaient extrêmement dangereuses et convenaient peu au caractère français de cette époque, il fit construire une bonne flotte, chargée de faire des excursions sur toutes les côtes d'Angleterre, afin de forcer Edouard à laisser une partie de son armée à la garde de ses Etats; il réunit des troupes nombreuses, non pas en une grande armée, mais il en forma de petits corps qu'il mit dans les places fortes et dans les lieux les plus exposés aux coups des ennemis, avec ordre de n'accepter jamais un engagement général, mais de harceler sans cesse les Anglais et de détruire peu à peu leurs nombreuses légions; il leur interdit l'attaque des villes qui étaient encore au pouvoir des ennemis, et les longues excursions sur leur territoire, à moins que tout ne fût si bien préparé, que le succès fût certain. Citons un fait qui caractérise tout son plan de guerre. Le duc de Lancastre étant débarqué à Calais avec une petite armée, Charles mit sous les ordres du duc de Bourgogne une armée trois fois plus nombreuse que celle des ennemis, mais avec l'ordre formel de n'accepter aucun engagement général, de ne livrer aucune bataille quelle que fût la différence du nombre, mais de se contenter de harceler sans cesse les Anglais et de les consumer par de petits combats, où nous avons presque toujours l'avantage. Comme la noblesse française s'im-

patientait d'être pendant si longtemps en présence de l'ennemi sans en venir à une affaire décisive, et qu'elle demandait à haute voix la permission de combattre, craignant qu'elle ne se laissât entraîner par une ardeur inconsidérée, le roi ordonna au duc de Bourgogne de rentrer dans l'intérieur du pays, de peur qu'un désastre ne vînt à produire sur les Français ces découragements funestes auxquels le moindre échec les livre. La saison étant alors fort avancée, le duc de Lancastre rentra dans Calais sans avoir rien fait. Au désespoir de l'inutilité de ses efforts, mécontent d'avoir vainement épuisé une grande partie des subsides accordés à son roi, il reprit la mer, tenta de brûler la flotte française réunie dans le port de Harfleur, et rentra en Angleterre sans avoir réussi dans ce dessein.

Quoique le genre de guerre adopté par Charles V fût entièrement contraire au caractère de la nation, si vive et si impétueuse, le roi sut cependant plier ses généraux et ses soldats à une tactique qu'ils repoussaient du fond de leurs cœurs. Nous allons voir cette habile tactique mise en action dans la lutte qui fut si variée en Guyenne, dans l'expulsion du duc de Bretagne de ses Etats et dans la grande expédition d'Edouard, de Calais à Bordeaux, à travers toute la France.

Les hostilités avaient commencé en Guyenne dès 1369. Froissard nous donne la description d'une multitude de petits combats trop peu importants pour que nous nous arrêtions à les décrire. Les Français soumettent le Quercy, massacrent tous les Anglais qu'ils trouvent dans Réalville. De leur côté, les Anglais reprennent, en Poitou, la ville révoltée de Brioude et en passent tous les habitants au fil de l'épée. Moissac, Gramat et Roquemadour, *tournées*

françaises, sont reprises par les Anglais ; toutes les petites villes de la province se soulèvent, sont prises et reprises. Nous nous contentons de constater ici les faits sans donner plus de détails ; le lecteur ne pourrait puiser aucune instruction utile dans l'énumération de petits combats qui n'ont rien de caractéristique.

Telle était la situation générale des esprits lorsque le roi réunit la cour des pairs (novembre 1369) pour statuer sur l'appel des barons du Midi. La sentence rendue par le magnanime tribunal reconnaissait la légitimité du droit d'appel, ce qui fut confirmé, le 14 mai suivant, par des lettres patentes.

Cette déclaration solennelle avait pour elle non-seulement le jugement de la cour des pairs et l'assentiment de toute la France, mais encore la sanction des armes, autorité d'une importance majeure entre souverains. Les vaillantes troupes anglaises, dont le froid courage se montrait avec une valeur si bien calculée sur le champ de bataille, voyaient tomber leurs soldats les plus courageux, pour ainsi dire sans combat. Le brave Chandos, la perle des soldats anglais, le plus habile capitaine de nos ennemis, périt dans une escarmouche sur le pont de Lussac. Le prince de Galles pleura la perte d'un si vaillant guerrier ; toute l'armée anglaise prit le deuil ; les Français eux-mêmes furent sensibles à cette mort. La grandeur d'âme, si rare en ce monde, force même les ennemis à lui rendre justice ; Chandos, par l'élévation de son caractère, mérita plus d'une larme des Français.

Les combats dont nous venons de tracer une esquisse n'étaient que le prélude d'affaires plus importantes. Le roi fit venir à Paris ses trois frères, afin de concerter avec eux

son plan de campagne. Il fut résolu dans ce conseil que trois armées seraient dirigées sur le Midi : l'une, sous le commandement du duc d'Anjou, devait entrer en Guyenne par La Réole et Bergerac ; la seconde, sous les ordres du duc de Berry, fut chargée de pénétrer dans l'Angoumois ; la troisième, confiée à la direction du duc de Bourgogne, devait servir de lien entre les deux premiers corps et se porter au secours de celui qui pourrait avoir besoin de son appui. Le brave Du Guesclin avait été rappelé d'Espagne ; le roi lui avait donné l'épée de connétable et l'avait dirigé sur l'armée du duc d'Anjou, qui se composait de 2,000 lances, 6,000 fantassins et 1,000 routiers ou compagnons d'aventure. L'Agénois fut soumis en quelques jours ; Moissac, Agen, Tonneins, Sainte-Marie et Aiguillon ouvrirent leurs portes sans combat. Le duc d'Anjou avait poussé jusqu'à Linde, sur la Dordogne, quand il fut rencontré par le captal de Buch, ayant sous ses ordres les forces anglaises de la contrée. Comme il lui était formellement défendu de livrer bataille, il se replia sur Cahors et envoya le connétable Du Guesclin rejoindre le duc de Berry, qui s'était avancé jusque sous les murs de Limoges, où il avait gagné des agents actifs. L'évêque de cette ville, français d'affection et plein d'une tendresse paternelle pour son troupeau, redoutant les malheurs d'un siège et les calamités, suites ordinaires des villes prises d'assaut, se fit l'intermédiaire de la paix et proposa des conditions qui paraissaient trop rigoureuses au duc de Berry. Du Guesclin trancha le nœud de la difficulté : « Ne marchandez pas, » lui dit ce brave. La ville ouvrit presque aussitôt ses portes et reçut garnison française.

Edouard, outré de dépit, jura par l'âme de son père qu'il punirait la noire ingratitude d'une ville qui avait toujours été l'objet de sa bienveillance particulière. Une armée nombreuse et aguerrie se dirigea aussitôt contre cette place. Après avoir, pendant un mois entier, employé la sape pour miner les murailles, un matin, de bonne heure, le feu fut mis aux supports temporaires, et à six heures, une large brèche ouvrit un chemin vers le centre de la ville. Tout espoir de défense étant perdu, les habitants, hommes, femmes, enfants et vieillards, allèrent implorer le pardon d'un prince jusqu'alors généreux, mais qui parut, dans cette circonstance, avoir hérité de l'âme cruelle et vindicative de dom Pedro ; en effet, ni prières, ni supplications, ni larmes, ne purent toucher le héros anglais : au milieu de la consternation générale et des gémissements de tout un peuple, il donna froidement l'ordre d'un massacre total de la population.

« Il n'y eut pas ce jour-là, dit Froissard, un homme à » Limoges dont le cœur fût assez endurci ou eût assez » peu de sentiments de religion, pour ne pas déplorer la » scène épouvantable qui se passait sous ses yeux. Plus » de 3,000 hommes, femmes et enfants, furent massa- » crés. Que Dieu ait merci de leur âme, car ce sont de » véritables martyrs. »

Les chevaliers français qui formaient la garnison s'adossèrent à une muraille pour vendre chèrement leur vie ; ils quittèrent leurs chevaux, se mirent à pied comme leurs adversaires, les attaquèrent avec une grande valeur ; la supériorité du nombre fut compensée par le courage désespéré. Edouard, qui se faisait porter sur sa litière, touché de tant d'héroïsme, et ne voulant pas laisser prolonger

plus longtemps un combat qui enlevait une partie de ses plus braves guerriers, offrit, par une proclamation, la vie et le pouvoir de se racheter à ceux qui voudraient se rendre. Les survivants acceptèrent cette grâce; la ville fut pillée et réduite en cendres.

Cette triste journée fait un douloureux contraste avec toute la vie du prince de Galles, regardé alors comme le premier et le plus grand des héros, le miroir de la chevalerie et le caractère le plus élevé de cette époque. Le massacre de Limoges marquera à jamais sa mémoire d'une tache honteuse et sanglante. Cet exemple, auquel nous pourrions en ajouter mille autres, prouve que les plus belles institutions sont insuffisantes pour dominer les âmes les plus élevées.

C'est ainsi que se termina la carrière militaire du prince Noir. Ce dernier effort avait épuisé sa constitution affaiblie, et, d'après l'avis des médecins, il retourna en Angleterre, où il vécut encore six ans, loin des discussions politiques et des opérations militaires, se consolant de l'obscurité où il vivait, dans l'espoir que son second fils Richard succéderait à la couronne et soutiendrait le renom de sa famille.

La retraite du prince de Galles et l'abandon dans lequel il laissait l'Aquitaine, étaient un événement extrêmement important pour les Français, qui battirent vivement les places et les firent succomber les unes après les autres. Epouvanté des nouvelles fâcheuses qui se succédaient presque sans interruption, le roi d'Angleterre, au lieu de porter des renforts considérables en Guyenne, préféra opérer une puissante diversion en faisant débarquer à Calais une armée nombreuse, sous les ordres de Robert

Knolles, habile capitaine, qui de simple soldat s'était élevé au rang d'officier général. Charles V donna aussitôt un ordre rigoureux à toutes ses troupes de se renfermer dans les places fortes et de laisser passer l'orage sans vouloir l'arrêter. Knolles traversa l'Artois, le Vermandois, le Soissonnais, sans rencontrer d'opposition sérieuse. Seulement il était sans cesse harcelé par de petits corps qui sortaient des forteresses et tuaient tous les soldats anglais qui avaient l'imprudence de se séparer du corps d'armée. Les Anglais, marchant à petites journées, ravageant tout ce qu'ils rencontraient devant eux, arrivèrent enfin sous les murs de Paris, insultant les Français, leur donnant les épithètes les plus flétrissantes pour les amener au combat. Toujours ardents, impatients de toute raillerie, nos soldats demandaient avec instance la permission de sortir des murailles pour tomber sur les pillards. Mais le roi était affermi encore dans son dessein par Olivier de Clisson, qui lui disait : « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens contre ces forcenés ; laissez-les aller et eux fouler, ils ne vous peuvent tolr votre héritage, ni bouter hors par fumières (1) ; »

Le roi permit cependant une sortie contre un corps détaché qui s'était approché des murailles ; sept cents Anglais y perdirent la vie. Cet échec et la disette de vivres déterminèrent les Anglais à se diriger vers la Normandie.

Quoique ennemi des grandes batailles, Charles, sentant la nécessité d'avoir une armée pour suivre les Anglais et profiter de leurs fautes ou de leurs malheurs, rappela Du Guesclin du Midi. Son arrivée à Paris fut célébrée comme

(1) Froissard, c. 634, p. 210.

les plus beaux jours de fête; chacun aimait à voir en lui le vainqueur des Anglais. Le roi lui remit solennellement l'épée de connétable, charge dont il avait été revêtu sans en avoir les insignes. On est touché de la noble modestie de ce vaillant chevalier. Loin d'ambitionner cette haute charge si avidement recherchée par des hommes d'un petit mérite, Bertrand pria le roi de la donner à un autre qui en serait plus digne.

Du Guesclin, avant d'obéir, pria le roi de ne pas ajouter foi aux rapports mensongers qui pourraient être faits contre lui, sans l'avoir entendu; lorsque le roi l'eut promis et qu'il fut assuré qu'il n'avait rien à craindre des courtisans, il obéit et prêta le serment de servir toujours fidèlement son souverain.

Le roi mit le connétable à la tête d'une petite armée, avec l'ordre de suivre Knolles, d'attaquer ses corps détachés, mais aussi avec une recommandation rigoureuse, absolue, de ne livrer aucune grande bataille. Du Guesclin avait son plan à lui; il vendit tout ce qu'il pouvait avoir d'argenterie, les meubles, les bijoux de sa dame et en employa le produit pour solder les guerriers vagabonds qui voulaient le reconnaître pour chef. Il se vit bientôt à la tête de 4,000 hommes d'armes parmi lesquels se faisaient remarquer des personnages d'un nom illustre, qui regardaient comme un honneur de servir sous un chef si valeureux.

Dans l'une de ses courses, Du Guesclin rencontra Olivier de Clisson, et ces deux héros bretons signèrent à Pontorson un acte de fraternité d'armes, cérémonie déjà oubliée depuis longtemps. Ils s'engagèrent à défendre réciproquement leur vie, leurs biens, leur honneur et à

se prêter mutuellement assistance contre tous, excepté contre le roi de France ou contre le seigneur de Rohan. Il n'est pas parlé du duc de Bretagne, parce que Clisson commençait alors à se brouiller avec lui. Tous les profits que les deux frères d'armes pouvaient faire, devaient être partagés également entre eux.

Du Guesclin se mit aussitôt à la tête de sa petite armée qui comptait ce que la Bretagne avait de plus valeureux; car le nom du héros avait produit dans toute cette province un tel enthousiasme, que chacun voulait marcher sous ses ordres. Il atteignit, sur les frontières de l'Anjou, les Anglais qui lui envoyèrent offrir la bataille; il se contenta de répondre au messenger de *le recommander* à ses maîtres et de les assurer que, dans quelques jours, ils auraient de ses nouvelles. Il tomba, en effet, sur un détachement considérable et l'écrasa entièrement à Pont-Vilain. Grandson, Spencer et Courtenay y furent faits prisonniers. Après avoir dirigé ses prisonniers sur le Mans, il tomba sur un nouveau corps de troupes anglaises, lui fit éprouver de grandes pertes, attaqua ainsi successivement chaque corps et contraignit Knolles à aller cacher sa honte au château de Derval, en Bretagne. « Bertrand Du Guesclin, dit Voltaire, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Crécy et de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable à celle qui, dans les derniers temps, a fait passer le vicomte de Turenne pour le plus grand général de l'Europe (1). »

Le plan de guerre adopté par Charles V avait un succès complet; les armées anglaises se consumaient dans une multitude de petits combats et apprenaient aux Fran-

(1) *Essai sur les mœurs*, t. III.

çais qu'elles n'étaient pas invincibles ; gagnées par le roi de France et encouragées par les privilèges nombreux accordés à celles qui revenaient d'elles-mêmes, les villes voulaient redevenir françaises. Partout le soulèvement s'organisait pour secouer le joug de l'étranger ; vainement Edouard recourait aux plus horribles châtimens pour comprimer la rébellion ; par ces châtimens, il lui donnait une nouvelle vigueur.

Telle était la situation des possessions anglaises en France en 1371, que leur réunion à la couronne paraissait déjà assurée, si l'Angleterre n'envoyait en Guyenne des troupes suffisantes pour reprendre de toute part l'offensive et repousser les petites armées françaises qui avaient envahi de tous côtés les terres cédées à l'Angleterre. Une flotte considérable, chargée de troupes, mit à la voile sous les ordres du comte de Pembroke, et tenta de jeter une garnison imposante dans La Rochelle, afin de dominer les provinces voisines. La Rochelle répondit qu'elle voulait certainement demeurer fidèle à l'Angleterre, mais qu'elle se croyait assez forte pour se défendre elle-même, et l'entrée de son port fut interdite à la flotte anglaise, refus qui occasionna un grand désastre à l'Angleterre.

Henri de Transtamare, roi de Castille, l'allié de la France, n'ayant pas été reconnu par Edouard III, qui avait fait épouser à ses propres fils, Jean de Gand et Edmond, les deux filles de Pierre-le-Cruel, Constance et Isabelle, et qui avait même déjà fait prendre le titre de roi de Castille à son fils Jean, comprit l'absolue nécessité de faire tous ses efforts pour empêcher l'expédition d'Edouard en Aquitaine ; car une fois les desseins de ce

roi sur ces contrées réalisés, ceux qu'il formait sur la Castille le seraient bientôt. Une flotte de quarante voiles fut envoyée, sous les ordres de l'amiral génois Boccanegra, à la recherche de la flotte anglaise, avec ordre de la combattre s'il était possible, ou du moins de l'empêcher d'aborder. Les deux armées navales se rencontrèrent à une faible distance de La Rochelle, et s'attaquèrent avec un courage héroïque. Les vaisseaux castillans étaient de plus grand modèle, mieux préparés pour l'action, et portaient du canon; le courage des Anglais ne servit qu'à ajouter à l'étendue de leurs pertes. Pas un bâtiment n'échappa; leur commandant fut pris, et la plupart des navires, avec la caisse militaire, coulèrent à fond.

A la nouvelle de cette brillante victoire de son allié, de la captivité du comte de Pembroke, de la totale destruction de la flotte et de l'armée navale, de la perte de 20,000 marcs d'argent engloutis au fond des flots, Charles V, tout triomphant, voulut profiter des désastres de ses ennemis et pousser la guerre d'Aquitaine avec une grande activité, afin de se trouver maître du pays avant que le roi d'Angleterre eût réparé ses pertes. L'attaque des places se fit alors avec une extrême vigueur : Du Guesclin emporta, en quelques jours, Montmorillon, Chauvigny et Lussac; Montcontour succomba après six jours d'attaque; Saint-Sévère fut investi et emporté avant l'arrivée du captal de Buch, commandant général des forces anglaises dans le Midi.

Poitiers s'agitait vivement. Le peuple, attaché de cœur à la France, voulait secouer le joug de l'Angleterre; la noblesse, soit qu'elle fût déjà plus anglaise, soit qu'elle redoutât les armes de l'Angleterre, s'opposait à ce des-

sein. Il était évident que celui qui arriverait le premier, des Anglais ou des Français, donnerait la prépondérance au parti qui les soutenait. Du Guesclin, l'ayant emporté de vitesse, entra dans la ville, arbora le drapeau français et se hâta de fermer les portes; car le captal de Buch arrivait alors pour empêcher la révolution qui déjà venait de s'opérer. Le captal, irrité, se replia aussitôt sur Niort, qu'il livra au pillage pour punir cette ville de son affection pour les Français.

Cependant la flotte espagnole, fière de son triomphe devant La Rochelle, après avoir parcouru l'Océan, reparaisait devant cette ville, qui, craignant de se compromettre, voulut demeurer dans un état de neutralité entre les deux puissances belligérantes et refusa l'entrée de son port; mais des partisans zélés de la France, que la ville renfermait, indignèrent au commandant des troupes de mer la marche des Anglais qui, sous les ordres immédiats du captal de Buch, allaient au secours de Soubise, assiégé par les Français. Yvain de Galles débarqua des hommes d'armes, les mit en embuscade, surprit les Anglo-Gascons, les anéantit et fit prisonnier le captal de Buch, qui fut conduit à Paris. Charles V conserva dans ses prisons cet habile capitaine, l'officier le plus capable du roi d'Angleterre, et ne voulut pas le remettre en liberté, quelque grande que fût la rançon offerte pour sa libération.

Cette défaite, surtout la captivité du captal de Buch, fut un coup extrêmement fâcheux pour les Anglais, coup qui agit immédiatement sur toutes les populations des provinces voisines. Soubise, Saint-Jean-d'Angely, Angoulême, Taillebourg et Saintes ouvrirent successi-

vement leurs portes. La Rochelle penchait beaucoup du côté de la France; mais, dominée par une garnison anglaise, elle n'osait se déclarer franchement; elle recourut à une ruse de guerre que la simplicité du commandant des forces anglaises fit réussir. Le maire de la ville donna un grand dîner, admit au nombre des invités Mansel, commandant de la place, vaillant guerrier, mais si peu lettré, qu'il ne savait pas même lire, ignorance qu'on pouvait reprocher à plusieurs braves de cette époque. Au milieu du festin, lorsque les têtes furent échauffées, le maire se fit remettre un ordre prétendu du roi d'Angleterre, qui prescrivait au commandant de sortir de la place avec la plupart de ses hommes d'armes et d'aller faire une reconnaissance dans le voisinage. Mansel prit l'ordre supposé, l'examina dans tous les sens, observa surtout le sceau, qu'il reconnut être celui de l'Angleterre, et demeura bien persuadé qu'un ordre positif lui était venu de la part de son souverain. Le lendemain, dès le matin, les soldats anglais furent appelés aux armes, abandonnèrent le fort et sortirent de la ville. A l'instant même, le maire entra dans le fort avec des hommes armés, fit prisonniers Mansel et les quelques hommes d'armes demeurés dans la place, et arbora le drapeau français.

Toutes les places du Poitou étaient soumises, à l'exception de quelques châteaux et de Thouars, ville très forte alors, ayant une bonne garnison et surtout beaucoup de notables attachés au parti anglais. Cette place, vivement pressée et réduite bientôt aux abois, demanda comme une grande faveur une suspension d'armes, et promit de se rendre si, à la Saint-Michel (29 septembre),

elle n'était secourue soit par le roi d'Angleterre en personne, soit par l'un de ses fils; confiance qui n'était pas sans fondement, car on annonçait dans toute la province la prochaine arrivée du roi d'Angleterre et du prince de Galles.

Edouard, attristé de la chute de tant de villes de ses possessions du sud de la France, résolut de se rendre en personne dans l'Aquitaine, réunit tous les vaisseaux de l'Angleterre et rassembla une armée formidable dont il prit lui-même le commandement général, ayant pour second son fils le prince de Galles, qui avait repris un peu de vigueur. Cet armement, qui semblait destiné à détruire la puissance de Charles V, vint échouer contre l'intempérie des saisons. Après neuf semaines d'attente d'un vent favorable, Edouard, jugeant la saison trop avancée pour une expédition lointaine et difficile, rentra dans ses ports et licencia ses troupes en disant : « Jamais » on n'a vu un roi de France qui ait pris moins les armes » que le roi Charles, et cependant jamais souverain ne » m'a donné tant à faire. »

Lorsque la Saint-Michel fut passée, les troupes assiégeantes sommèrent la garnison de Thouars d'ouvrir ses portes et de se rendre. Les partisans des Anglais essayaient de différer encore, assurant que l'armée de Gascogne arrivait à son secours. Mais qu'aurait pu faire une armée peu nombreuse et abattue par les défaites, contre dix mille lances bien des fois victorieuses et commandées par des hommes tels que Du Guesclin, Clisson, Louis de Sancerre, Sully, etc.? Thouars ouvrit ses portes. Tout le Poitou était soumis, à l'exception de Niort, Mortagne et sept autres petits châteaux.

L'année suivante (1373), le roi donna à Du Guesclin

l'ordre de repousser tous les Anglais au-delà de la Gironde. Le connétable commença les opérations de la campagne par le siège de Chizé ; cette ville succomba malgré une tentative des Anglais qui se firent battre complètement. En quelques semaines, Chizé, Niort, Lusignan, Mortemart, Castel, etc., capitulèrent, et les Anglais furent refoulés au-delà de la Gironde. Après ces brillants succès, Du Guesclin revint à Paris se mettre au service du roi pour d'autres expéditions ; le roi en avait, en effet, besoin pour aller combattre sur la terre qui avait vu naître ce héros.

Le penchant profond de Jean IV de Montfort pour l'Angleterre, penchant déjà bien prononcé depuis longtemps, parut dans toute sa vigueur lorsque les premières hostilités éclatèrent entre le roi de France et le roi Edouard. Son duché, l'asile des Anglais, devint dès-lors un refuge assuré pour les bandes anglaises lorsqu'elles étaient battues, et un chemin libre livré aux ennemis de notre pays pour venir l'attaquer. Clisson, qui avait jusqu'alors servi Jean de Montfort avec tant de fidélité, voyant son seigneur afficher une telle partialité en faveur de l'étranger, contre celui à qui il s'était attaché par un serment solennel de fidélité, commença à se séparer de lui et forma dès-lors cette célèbre confraternité d'armes dont nous avons parlé. Ce guerrier fameux conçut dès ce moment non pas une haine, mais une véritable rage contre tout ce qui tenait aux Anglais, et il les poursuivit avec une telle fureur, qu'il reçut le surnom de *Boucher des Anglais*.

Le premier châtement que le roi de France infligea à Montfort, ce fut de demander au Pape la canonisation

de Charles de Blois, cet illustre compétiteur du duché de Bretagne, qui avait uni pendant sa vie tant de vertus à une si grande valeur.

Jean de Montfort n'était pas sans inquiétude sur les projets de canonisation de Charles de Blois ; il comprenait en effet que si Charles eût été déclaré saint par l'Église, le peuple si religieux de la Bretagne aurait pu voir, dans cet acte pontifical, une déclaration indirecte de la légitimité des droits qu'il avait défendus avec tant de chaleur et pour lesquels il était mort ; ses descendants auraient pu revendiquer plus tard leurs droits sur la Bretagne, s'appuyant principalement sur cet acte pontifical. L'affaire de la canonisation traîna en longueur, et la cour pontificale ne mit pas Charles de Blois sur le catalogue des Saints ; mais il ne fut pas moins un saint aux yeux d'une multitude de Bretons.

Cependant la guerre avait fini par éclater entre la France et la Bretagne. Jean IV était si obstinément attaché au parti anglais, que presque tous ses barons l'abandonnèrent comme Clisson. Après l'avoir inutilement menacé de le chasser du duché, ils se révoltèrent ouvertement et allèrent se ranger sous les étendards de Du Guesclin. Le connétable, qui venait de battre les Anglais en Normandie et de reprendre sur eux le Poitou, résolut alors de les poursuivre en Bretagne. Du Guesclin leur enleva toutes les places bretonnes, excepté Auray, Derval et Brest.

Repoussé enfin par ses sujets comme par ses ennemis, Jean IV se vit réduit à s'enfuir en Angleterre avec ses alliés, laissant à l'anglais Robert Knolles la garde de ce duché, dont la conquête avait coûté vingt ans de combats. Revenu bientôt après avec le duc de Lancastre et une

armée de 3,000 hommes, il envoya un défi solennel au roi Charles V. Jean fut banni de ses Etats pour la seconde fois, et il ne lui resta plus que son courage.

Pendant ce temps, la Bretagne, sans duc et sans gouvernement, sans justice et sans administration, était de nouveau et plus cruellement que jamais livrée aux fureurs de la guerre; les Français et les Anglais se disputaient les lambeaux de cette province au milieu du meurtre et de l'incendie. Qu'on juge de l'animosité des deux partis par les horribles scènes de Derval. Cette ville, ayant promis de se rendre à un jour donné et ayant fourni des otages, refusa d'exécuter la convention, parce qu'elle allait recevoir des secours. Clisson ordonna de massacrer les otages sous les yeux des assiégés qui, à leur tour, dressèrent un échafaud sur les remparts, immolèrent trois prisonniers français et lancèrent leurs têtes dans les lignes des assiégeants qui levaient alors le siège.

L'inébranlable fidélité du connétable à Charles V rendit Du Guesclin, dans cette terrible guerre, le fléau de son propre pays; ce héros oublia qu'il était Breton : et pour être dirigés contre les Anglais, ses coups ne portaient pas moins sur ses compatriotes. Non content d'enlever et d'occuper, au nom de Charles V, les meilleures places de la Bretagne, il appliquait les idées françaises jusqu'à la vieille constitution de l'Armorique, défendant par ordonnance l'affranchissement des paysans comme une innovation dangereuse, imposant aux communes des contributions exceptionnelles, et rétablissant dans la Basse-Bretagne cette servitude de main-morte que Jean IV lui-même avait redouté d'y maintenir (1).

(1) Pître-Chevalier, *Histoire de Bretagne*.

Dans les derniers démêlés avec l'Angleterre, nous retrouvons un personnage qui joua un certain rôle et dont nous n'avons pas signalé l'intervention, c'est le célèbre Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Le lecteur se rappelle le dernier traité fait entre lui et Charles V, traité qui lui rendait presque toutes ses villes de Normandie et le comté de Montpellier en échange des autres places. Malgré ses promesses d'amitié pour la France et de zèle pour son roi, nous le voyons encore souvent lié à nos ennemis. Dans la lutte de la France contre Pierre-le-Cruel, il se déclare pour nous contre lui, et lorsque l'Angleterre intervient, il lui ouvre la porte de ses Etats, lui livre le passage et seconde ses soldats. Lorsque la guerre se renouvelle entre la France et l'Angleterre, on voit la même versatilité; Charles-le-Mauvais se fût incontestablement déclaré pour l'Angleterre, si elle avait eu des succès et s'il n'eût été maintenu d'un côté par le roi de Castille, et de l'autre par des troupes françaises qui, postées aux pieds des Pyrénées, menaçaient de l'écraser s'il avait osé faire la moindre tentative. Le roi, pour le punir de ses trahisons, saisit le comté de Montpellier, leçon sévère qui l'amena enfin à une soumission réelle; car, après cette saisie, il demanda à venir pour traiter définitivement, et comme sa conscience l'accusait trop fort, il exigea des gages de sécurité personnelle qui lui furent accordés. Il vint alors se jeter aux pieds du roi, lui demanda de nouveau pardon de ses forfaitures, passa près d'une année à la cour de France, et laissa, à son départ, ses deux fils Charles et Pierre, comme des gages sacrés de fidélité à ses engagements. Malgré toutes ces protestations d'amitié, Charles-le-Mauvais conserva toujours contre sa pa-

trie un levain d'hostilité qu'il manifesta dans toutes les occasions. C'est ainsi que, sous le spécieux prétexte de réconcilier deux nations irréconciliablement ennemies, il avait ménagé entre la France et l'Angleterre des conférences qui se tinrent à Montreuil-sur-Mer, et où l'on reconnut que ses affections étaient plus en faveur de l'étranger que pour le pays qui l'avait vu naître.

Les tentatives de paix dont nous venons de parler ayant échoué, Edouard, pour venger son orgueil blessé, prépara, pour 1373, un armement formidable, à la tête duquel il se proposait de traverser toute la France, de dévaster complètement ce royaume et de le couvrir de ruines. Il confia le commandement de cette grande armée au duc de Lancastre, qui débarqua à Calais.

Fidèle en cette circonstance à sa tactique militaire, Charles V mit ses troupes dans les forteresses, avec ordre de tomber sur les trainards et les corps détachés, mais en même temps avec défense expresse d'engager aucune affaire sérieuse. Craignant même de ne pas être fidèlement obéi sur ce point, qu'un commandant général entraîné, soit par les provocations des ennemis, soit par un léger avantage, ne cédât au désir de combattre, il ne nomma aucun commandant supérieur, en sorte que nous n'avions pas d'armée proprement dite, mais seulement de simples corps détachés relevant de leurs chefs immédiats, qui ne reconnaissaient d'autre supérieur que le roi. Avec une telle organisation, Charles était sûr que ses ordres ne seraient point violés. L'armée anglaise, divisée en trois corps de bataille, traversa l'Artois, le Vermandois, l'Île de France sans rencontrer de résistance; seulement tous ceux de ses soldats qui s'écartaient étaient mis à mort.

Elle atteignit cependant l'Auvergne sans avoir éprouvé de pertes considérables. Mais lorsque les Anglais parvinrent aux stériles montagnes de l'Auvergne et du Limousin, qu'ils traversèrent en se dirigeant sur Bergerac, accablés de fatigue, exténués de besoin, obligés de mendier leur pain, ils tombaient d'épuisement.

Arrivé peu avant Noël à Bordeaux, le duc de Lancastre avait à peine quarante chevaux et un petit nombre d'hommes démoralisés, épuisés et abattus; aigri par tout ce qu'il avait eu à souffrir, il déchargea sa colère sur ceux qu'il devait protéger, sur les infortunés Aquitains, comme s'ils avaient contribué à ce désastre. Charles V était fier de ce succès, il voyait se réaliser ses paroles prophétiques : « Laissez, avait-il dit, laissez-les » aller par fumières; ne peuvent-ils virir à notre héritage? Il leur ennuiera et iront tous à néant. Quand » un orage et une tempête se appert à la fois en un pays, » si se depart après et se degâte de soi-même; ainsi ad- » viendra-t-il de ces gens anglais. »

Ces nombreux bataillons anglais, qui devaient écraser toute la France, étaient dissipés en fumée et finissaient de se consumer pendant l'hiver, incapables de rendre des services réels à l'Aquitaine; hommes, argent, tout était anéanti, pour l'Angleterre, par une campagne qui n'avait eu aucun autre résultat que de mettre à découvert la faiblesse irrémédiable d'une nation orgueilleuse. Le duc d'Anjou, ne craignant plus de se mesurer avec une armée démoralisée, fit demander au général anglais *une journée*, qu'il accepta et qu'il fixa au lendemain de Quasimodo dans les environs de Moissac. L'annonce de cette journée fit une profonde sensation. Beaucoup de

seigneurs gascons, dont la fidélité était chancelante et qui n'osaient se déclarer de peur d'être punis de l'abandon de leur drapeau, en attendaient le résultat pour demeurer attachés à l'Angleterre ou pour embrasser la cause de la France.

Le duc d'Anjou et le connétable, en chevaliers fidèles à l'honneur, se trouvèrent au lieu indiqué, à l'heure convenue, à la tête d'une brillante armée. Ils attendirent vainement le duc de Lancastre; il s'excusa de n'avoir pu demeurer fidèle à son engagement, et crut sauver son honneur en demandant un délai jusqu'au 15 août; engagement qu'il ne tint pas plus que le premier, car le duc d'Anjou l'attendit vainement pendant sept jours. Lancastre, honteux de l'aveu tacite de son infériorité, crut échapper au déshonneur en disant que le lieu désigné pour le combat avait été la plaine située entre Calais et Saint-Omer; faux-fuyant que le duc d'Anjou ne se donna pas la peine de discuter et qui ne le méritait pas, puisque Lancastre ne s'était pas plus trouvé près de Calais que près de Moissac.

Le prince français somma aussitôt le comte de Foix, le vicomte de Castelbon, les seigneurs de Marsen, de Castelnau et de Lescure, et l'abbé de Saint-Sever, de venir rendre hommage à la France et « tenir leur promesse, ou il feroit mourir leurs otages et entreeroit en leurs terres si furieusement, qu'il les feroit venir à mercy. » Ces seigneurs mirent leurs terres en l'obéissance du roi de France. Le duc d'Anjou entra en Aquitaine, soumit La Réole, Langon, Saint-Macaire, Condom et quarante autres petites villes ou châteaux, en sorte que les possessions anglaises en Guyenne se trouvèrent presque réduites à Bayonne et à Bordeaux.

Accablé de tant de désastres, le roi d'Angleterre, après avoir si souvent repoussé les propositions sérieuses de paix, après avoir refusé de ratifier le traité de Brétigny, parce qu'il espérait obtenir plus, accepta avec reconnaissance la médiation de deux cardinaux qui venaient, au nom du Père commun des fidèles, essayer de mettre un terme à une guerre désastreuse. Une trêve fut aussitôt conclue et prorogée successivement jusqu'après la mort d'Edouard.

§ IV. *Administration de Charles V. — Grand schisme d'Occident.*

Jusqu'ici nous avons considéré Charles V principalement comme homme politique et comme tacticien militaire; sous ce rapport son caractère nous paraît très grand, très original, ayant une place à part non-seulement dans nos annales, mais même dans celles du monde; c'est pour cela que nous avons cru devoir exposer sans interruption les trois grands points qu'il s'était proposé de réaliser. Mais la guerre, les relations internationales qu'il dirigeait avec tant d'habileté du fond de son cabinet, n'étaient pas les seules grandes occupations d'un roi qui a été surnommé *le Sage*; il s'appliquait aussi à améliorer la législation et le gouvernement intérieur de ses Etats; sous ce point de vue son règne mérite encore d'être connu. Il n'y avait presque pas de classes de la société qui n'eussent vu, soit créer de nouveaux règlements, soit rappeler ceux qui existaient.

L'exercice du souverain pouvoir doit être permanent dans un Etat bien ordonné, et un souverain éclairé doit

porter une attention particulière pour qu'il ne soit jamais interrompu. Charles, sentant trop bien la faiblesse de sa santé et n'ayant que des enfants en bas âge, voulut régler l'administration de l'Etat après lui, s'il venait à mourir avant que son fils aîné fût capable de gouverner par lui-même, et jugea prudent de fixer à quel âge un souverain pourrait, en France, prendre en personne les rênes de l'empire. Il rendit à cet effet trois lois extrêmement importantes : la première concerne la majorité des rois; la seconde, la régence du royaume; la troisième, la tutelle du souverain encore mineur.

Jusqu'alors la majorité des rois n'avait été soumise à aucune règle fixe; elle dépendait pour ainsi dire du caprice des hommes. Sous la première race, les rois étaient majeurs quand ils pouvaient manier les armes, règle extrêmement vague tirée des forêts de la Germanie, où la force brutale était le principal mérite. Sous la première branche de la troisième race, l'âge de la majorité paraît avoir varié de dix-huit à vingt ans, toutefois sans rien de précis. Un tel vague est extrêmement préjudiciable, surtout quand le gouvernement est régulier, que le roi est réellement souverain et qu'il donne l'impulsion à tout. Cela pouvait être sans trop d'inconvénient sous le régime de la féodalité; mais lorsque ce régime commença à déchoir, que la royauté, toujours plus ouvertement prédominante, avait cependant encore à lutter, ce vague eût été infiniment dangereux. Charles V, pour faire disparaître cette incertitude par une loi fixe, régla l'âge de la majorité de nos rois à quatorze ans.

Afin que cet acte de haute législation reçût la solennité qu'il devait avoir, et pour lui imprimer un caractère

spécial aux yeux des peuples, le roi ne voulut pas le promulguer dans la forme ordinaire des autres lois ; il convoqua le Parlement, y tint un lit de justice, assisté du duc d'Anjou, de plusieurs autres princes et seigneurs, des prélats, du recteur et des principaux membres de l'Université, du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris. L'original de cette ordonnance fut remis avec une solennité spéciale aux religieux de Saint-Denis, pour être conservé dans leur trésor.

Après avoir fixé, par l'ordonnance du mois d'août 1374, à quel âge le souverain pourrait prendre en main les rênes du gouvernement, il fallait encore déterminer à qui appartiendrait la gestion des affaires de l'Etat et à qui serait confiée la personne du roi mineur quand le roi mourrait avant que son successeur eût atteint l'âge marqué pour la majorité. Ce fut là l'objet de deux ordonnances du mois d'octobre. « Au cas que, par le plaisir de » Dieu, dit le roi, nous irions de vie à trespassement, avant » que Charles, ou autre, notre aîné fils, pour le temps, » fust entré au quatorzième an de son âge, que notre » frère d'Anjou ait le gouvernement de notre royaume » pour le temps précédant icelui an tant seulement (1). » A cet effet, il lui abandonne toute l'étendue des pouvoirs royaux dans toutes les provinces, à la réserve seulement des vicomtés de Paris, de Senlis et de Melun, et du duché de Normandie, qu'il met à part en faveur de ceux à qui il réserve la tutelle de ses enfants. Par la seconde ordonnance, il laisse « à sa très chère et très aimée compagne, » la reine Jeanne de Bourbon, principalement la tutelle,

(1) *Ordonn. de France*, t. VI, p. 26.

» garde et gouvernement de Charles, notre aimé fils, et
» de nos autres enfants, fils et filles, nés et à naître; et
» que, avec elle et en sa compagnie, nos très chers et
» aimés frères, Philippe, duc de Bourgogne, et Louis,
» duc de Bourbon (frère de sa femme), soient tuteurs et
» gouverneurs de nosdits enfants (1). »

Jeanne de Bourbon était une femme du plus haut mérite; le roi avait une si grande confiance en sa discrétion et son sage jugement, que, lorsqu'il tombait en quelque maladie, à quoi sa complexion faible le rendait sujet, il voulait qu'elle traitât les affaires les plus secrètes, qu'elle fit les dépêches et qu'on ajoutât foi au cachet de la reine comme au sien propre. Malheureusement cette princesse mourut avant le roi.

On est étonné de ne pas voir le duc de Berry nommé dans l'acte de régence; quoique les historiens du temps ne nous aient pas fait connaître le motif de cette omission, il est probable que c'est parce que le roi lui connaissait moins de capacité qu'à ses frères. Afin de lier le duc d'Anjou par un engagement sacré et solennel, le roi lui fit prêter, dans la Sainte-Chapelle, devant le corps de Jésus-Christ, vengeur de la parole jurée, un serment extrêmement étendu, où étaient renfermés les devoirs qu'il aurait à remplir si jamais la régence lui incombait.

L'état des princes du sang, qui tiennent de si près à la personne du roi, devint aussi l'objet de l'attention de Charles-le-Sage, qui voulut fixer à l'avance l'apanage des enfants de France. Par une ordonnance de 1374,

(1) *Ordonn. de France*, t. vi, p. 45.

l'apanage de Louis de France, deuxième fils du roi, fut fixé à 12,000 livres tournois de rente, en fonds de terres qui devaient être érigées en comté; mais, outre cette rente permanente, il fut de plus ordonné que le prince, parvenu à l'âge de la majorité, recevrait une somme de 40,000 livres *pour se mettre en état*, c'est-à-dire pour former sa maison; et, en cas que le roi eût d'autres enfants, le même apanage leur était destiné. Le roi, par ces mêmes lettres, régla la dot des dames de France: il ordonna que la princesse Marie, l'aînée de ses filles, aurait en mariage 100,000 livres, une fois payées, et de plus les meubles et habits et bijoux convenables à *filles de roi de France*. La dot des princesses cadettes était de 60,000 livres et le même mobilier.

On ne peut méconnaître une haute sagesse dans ces réglemens particuliers de dotation; le roi n'en montra pas moins lorsqu'à la mort de Louis, duc d'Orléans, décédé sans postérité, il réunit son apanage à la couronne et le déclara inséparable. Cette sage politique fut malheureusement abandonnée sous le règne suivant, de funeste mémoire.

La royauté ne peut remplir sa haute mission sans une force capable de faire maintenir ses ordres et d'imposer aux nations étrangères le respect qu'elles lui doivent: si la royauté est la tête qui conçoit, l'armée est le bras qui fait exécuter; aussi Charles V fit-il des réglemens de la plus haute sagesse sur le service militaire. Il y avait d'immenses désordres parmi les gens de guerre, abandonnés pour ainsi dire sans loi, causant autant de mal que les étrangers sur le sol de leur patrie. Il fallait, de la part du roi, un grand amour du droit et une confiance

bien grande dans la justice pour soumettre, par des ordonnances rigoureuses, à une sévère discipline des hommes que la loi pouvait mécontenter dans un moment où l'on avait le plus besoin de leurs services. Suivant toujours la règle qu'il s'était tracée, de ne faire aucun règlement sur une matière sans avoir consulté les hommes les plus intéressés et les plus compétents ; après avoir pris conseil auprès des princes, des généraux et des principaux chefs de ses troupes, il rendit une ordonnance pour la police militaire, qui, en assurant aux défenseurs de l'Etat les avantages et les honneurs qui leur sont dus, protégeait la tranquillité publique. Par ce règlement, le connétable, les maréchaux et le grand-maître des arbalétriers reçurent l'ordre de choisir des lieutenants chargés de la revue des troupes et de ne point souffrir l'usage abusif des rôles de montre, dans lesquels étaient portés ceux qui ne servaient pas réellement ; c'était, sous un autre nom, les inspecteurs militaires établis pour faire connaître l'état réel de l'armée sous tous les rapports. Il fut défendu, sous les peines les plus sévères, aux hommes d'armes de quitter les drapeaux sans une permission expresse de leurs chefs, comme on imposa des punitions à ceux qui prenaient quelque chose chez les bourgeois et les paysans sans le payer. Le soldat, en quittant le drapeau, était surveillé jusqu'à la demeure paternelle ou le domicile choisi ; aussi ne vit-on plus ces excès que les soudarts commettaient sur leur route. Il existait encore quelques vestiges d'un abus excessif : des chefs, des comtes, conservant la réminiscence du droit de lever des compagnies, prétendaient encore l'exercer ; il leur fut expressément défendu de le faire sans une autorisation donnée par le roi ou son re-

présentant. Il fallait, pour obtenir l'exécution d'une ordonnance si sage, une grande vigueur dans les officiers; afin de stimuler leur zèle, on les rendit responsables des excès des gens de guerre et des contraventions aux différentes ordonnances sur la matière.

Le nombre des hommes d'armes de chaque compagnie fut porté à cent, nombre qu'on a conservé dans la suite comme le plus convenable. Le commandant d'une compagnie recevait 100 francs par mois.

Les gouverneurs et les commandants des places de guerre exigeant des habitants des sommes considérables pour les exempter du guet, de la garde ou de services analogues, le roi y remédia et défendit de recevoir aucune rétribution pour de pareilles exemptions. Charles V, en ôtant aux chefs ce qu'ils nommaient leurs droits, leur ôta tout motif de plainte, car il pourvut à la subsistance de l'armée et des officiers, et régla l'ordre des revenus destinés au paiement des troupes.

Les finances sont, en effet, le nerf des empires; un souverain prudent doit apporter un soin tout particulier à la gestion des affaires publiques en ce point. Charles V s'en occupa avec une attention toute spéciale; il nomma des commissaires pour veiller à la rentrée des sommes dues par les receveurs particuliers au trésor royal. Afin que la comptabilité fût exacte, chacun des receveurs était tenu de remettre, tous les mois, au trésorier général, l'argent qu'il avait dans sa caisse, et ce receveur ou trésorier général devait représenter également, tous les mois, l'état de sa recette aux généraux des aides. Telle était, dans son origine, la juridiction de la Cour des aides.

Les agents chargés de recouvrer les fonds s'étaient multipliés d'une manière exorbitante, surtout les *sergents*, qui pullulaient dans les villes et les campagnes; le conseil en diminua le nombre et porta une attention spéciale sur les choix qui devaient être faits (1372).

L'impôt établi sur le sel étant encore laissé dans le vague et devenu surtout l'objet de bien des fraudes, le roi établit sur cette matière une grande régularité et un contrôle assuré (24 mai 1373). Quelques historiens ont blâmé Charles V d'avoir donné une part de l'amende aux agents qui constataient les délits; si ce reproche est sérieux, il est aussi mérité de notre temps, car il y a aujourd'hui, sous le régime de notre haute civilisation, beaucoup d'impôts indirects dont les agents ont leur part, soit dans les prises, soit dans les amendes : c'est un moyen jugé nécessaire pour exciter leur vigilance. Une autre ordonnance du 28 mai (1373) ne nous paraît pas aussi irréprochable : le roi prescrit que les amendes imposées par le Parlement seraient appliquées aux gages des conseillers et à ceux des maîtres des requêtes; les condamnations multipliées et une extrême rigueur trouvaient dans cette loi leur récompense.

Les biens de main-morte et les francs fiefs, qui s'étaient soustraits à l'impôt, devinrent plus tard l'objet de son attention (1378). Charles-le-Bel, en 1324, avait rendu une ordonnance pour contraindre les personnes non nobles qui, depuis trente années, possédaient des fiefs sans la permission du roi, à payer deux années du revenu de ces biens, et les ecclésiastiques, qui se trouvaient dans le même cas, à porter au Trésor le produit de quatre, de six et même de dix années, suivant les différentes pro-

vinces, pour le droit d'amortissement des biens par eux acquis depuis quarante ans. Le roi Charles V renouvela ces dispositions et en fit une application générale.

Un des grands devoirs d'un roi, c'est de veiller à ce que la justice soit rendue à tous promptement et sans ces frais énormes qui surpassent très souvent l'objet en litige. On crut attaquer le mal dans son principe en retranchant du nombre excessif des procureurs ceux que leur *insuffisance* rendait incapables de cet emploi. Le soin de veiller à cette réforme fut confié au Parlement, au prévôt de Paris et aux conseillers du Châtelet. Ils choisirent parmi la multitude quarante *des plus loyaux et rejetèrent les autres, par lesquels le peuple étoit moult grevé et, en plusieurs manières, opprimé induement*. Tels sont les termes employés dans cette salutaire ordonnance.

L'année précédente, le roi avait déjà réformé l'abus des ventes des offices de conseillers auditeurs au Châtelet et avait déclaré qu'ils seraient, à l'avenir, donnés en garde à des personnages éclairés et capables de les gérer. Ce même règlement fixa le prix des différentes écritures expédiées par les greffiers, et détermina l'ordre des fonctions des conseillers, ordre qui a duré jusqu'au dernier siècle.

Relativement aux dénonciations judiciaires, il s'était introduit, dans certaines classes de la société, des abus considérables que le roi dut réprimer. Les Juifs, heureux d'habiter la France, non-seulement payaient la taxe qui leur était imposée pour leur séjour, mais prévenaient même le gouvernement, et, dans les grandes nécessités, donnaient des offrandes volontaires. Dans leur contact habituel avec les chrétiens, et touchés des discours, des

instructions, des efforts que les fidèles, les religieux, les pasteurs faisaient pour leur conversion, plusieurs Israélites cédèrent à l'impulsion de la grâce et embrassèrent le christianisme. Ces nouveaux convertis, transportés d'un zèle excessif, qui n'était pas toujours selon la prudence, poursuivaient les Juifs rebelles à la grâce et les traduisaient sans cesse devant les tribunaux par des accusations qui presque toujours n'avaient qu'un fondement illusoire. Ces vexations habituelles rendant la vie difficile et insupportable aux Juifs, ils résolurent de porter leurs plaintes au pied du trône et d'obtenir une protection nécessaire. Persuadé que la justice est un bien dû à tous, sans acception de leurs sentiments en matière de foi, Charles V défendit expressément que les Juifs convertis se rendissent délateurs contre leurs anciens coreligionnaires, à moins qu'ils ne donnassent caution et qu'ils ne fussent en état de fournir des preuves évidentes de leurs accusations. Les juges eurent même ordre de n'admettre aucun des rapports qui pourraient leur être faits, qu'ils n'eussent été constatés par des informations juridiques.

L'Europe, désolée par les plus funestes divisions des princes temporels, vit éclater une calamité inattendue, qui ajouta, aux maux dont on était accablé, de nouvelles horreurs, des guerres sanglantes, des haines implacables, des trahisons, le scandale et le ridicule. La source de tous ces maux fut le grand schisme d'Occident, qui devait affliger la chrétienté pendant cinquante ans, préparer aux ennemis du Christ des armes redoutables, et donner naissance aux grandes hérésies de Luther et de Calvin. La cause du grand schisme d'Occident fut l'établissement de la chaire pontificale à Avignon. Tous les hommes

impartiaux reconnaissent aujourd'hui que le séjour d'Avignon fut, pour la Papauté, une grande cause d'affaiblissement, et que l'expression de *captivité de Babylone*, par laquelle certains écrivains ont voulu la désigner, n'a rien d'exagéré. Au lieu de cette noble indépendance qui avait fait parler si haut les Grégoire VII et les Innocent III, les Papes, à Avignon, étaient les vassaux des rois de France, et cependant aucun des deux pouvoirs n'en retirait un avantage effectif. « Car, comme le dit Pasquier, » depuis que le Saint-Siège eut été transféré en Provence, ce ne fut plus qu'un mélange et débauche de » toutes choses; le Pape, à la vérité, accordait au roi des » levées de décimes sur le clergé, beaucoup plus à l'abandon que l'on n'avait fait auparavant, sous prétexte » de voyages imaginaires d'outre-mer. »

L'Italie et Rome surtout avaient beaucoup souffert de l'éloignement des Pontifes; le domaine de Saint-Pierre, régi souvent par des Français avides, tombait en lambeaux; les peuples voisins ne cessaient d'en ravir quelques parties; Rome dépérissait par l'absence de son souverain; les plus belles institutions religieuses languissaient dans la capitale du monde catholique. Les deux derniers Pontifes, quoique Français, avaient senti la nécessité de remédier au mal et de reporter à Rome une chaire où sa présence était nécessaire non-seulement pour le bonheur des sujets du Saint-Siège, mais encore pour la chrétienté en général. Urbain V était retourné à Rome (1368), malgré les instantes prières de Charles V, qui envoya Nicolas Oresme, grand-maître du collège de Navarre, pour lui faire des représentations dans le style du temps. Voici un passage de son discours : « La

» France, disait-il, était un lieu plus saint que Rome
» avant même qu'elle eût reçu la foi; César témoigne
» que toute la nation gauloise était fort adonnée à la re-
» ligion; elle est ornée de précieuses reliques : la croix,
» la couronne d'épines, les clous, le fer de la lance qui
» perça le côté de Notre-Seigneur. »

L'éloquence d'Oresme n'empêcha pas Urbain V de séjourner à Rome; mais les difficultés qu'il y rencontra le ramenèrent en France. Grégoire XI, son successeur, alla aussi se fixer à Rome, avec l'espérance de rétablir la puissance temporelle des Papes, qu'avait affaiblie leur longue absence de la capitale du monde chrétien. Les contradictions qu'il y éprouva et le peu d'autorité dont le Pontife jouissait dans une ville où le peuple voulait vivre indépendant, lui avaient donné un profond dégoût de son séjour en Italie, et il méditait son retour en France lorsqu'il fut enlevé par la mort (27 mars 1377).

Il y avait alors seize cardinaux à Rome, onze Français, un Aragonais et quatre Italiens; six autres résidaient en France, et Jean de La Grange, dit cardinal d'Amiens, remplissait en Toscane les fonctions de légat du Saint-Siège. Les seize cardinaux entrés en conclave formaient deux partis, les Français et les Italiens. Les premiers, les plus nombreux, puisqu'ils étaient onze, vers lesquels penchait Pierre de Lune, cardinal espagnol, auraient fait triompher leur nation s'ils avaient été unis; mais ils étaient divisés en deux partis, les Limousins et les Français proprement dits. Les trois derniers Papes, Limousins de naissance, ayant rempli le Sacré-Collège de membres de leur nation, les autres cardinaux français, fatigués de voir une petite fraction de notre

pays vouloir dominer le reste, se joignirent aux Italiens pour empêcher l'élection d'un Pape limousin.

Le peuple romain, rassemblé en masse autour du conclave, au moment de l'élection, devenait menaçant et criait : « Nous voulons un Pape romain. » Il ne paraît pas que les cardinaux se soient laissé trop intimider par ces menaces, car ils repoussèrent un moyen proposé par un d'entre eux qui, effrayé du tumulte et des menaces du peuple, avait dit : « Prenons un frère Mineur, mettons-lui la » chape et la mitre papale, et feignons de l'avoir élu, et » puis nous nous retirerons d'ici, et nous élirons un » autre Pape. » Comme s'il eût été plus facile d'annuler l'élection d'un Cordelier que celle d'un évêque ou d'un archevêque ! Ce subterfuge fut rejeté par tous les autres cardinaux, et le cardinal de Limoges, qui donna le premier sa voix, déclara qu'il élisait purement et simplement Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, dans le royaume de Naples. Tous les autres cardinaux, à l'exception d'un seul, lui accordèrent leur suffrage.

A la nouvelle de cette élection, le peuple irrité se porta sur le conclave, menaça d'enfoncer les portes, ramena au conclave les cardinaux qui avaient essayé de fuir, insulta les Français et saccagea leurs demeures. Enfin le tumulte s'apaisa, et l'élection de l'archevêque de Bari fut de nouveau confirmée. Les douze cardinaux qui étaient restés à Rome se rendirent auprès du Chef de l'Eglise, ceux du château Saint-Ange vinrent aussi lui rendre leurs hommages, et, pour la troisième fois, l'élection fut confirmée. Les prélats qui étaient sortis de Rome y accoururent, se prosternèrent aux pieds d'Urbain VI, qu'ils reconnurent pour Pape légitime. Et comme si ce n'était

pas assez de ces actes d'adhésion et qu'il fallût encore des preuves incontestables que tout, dans l'élection, s'était passé canoniquement, les cardinaux écrivirent à leurs collègues d'Avignon, les instruisirent de la promotion d'Urbain, et ceux-ci ratifièrent l'élection en y accédant. Le cardinal de La Grange, légat en Toscane, de retour à Rome, joignit sa voix à celle de ses collègues. Il est donc indubitable que, pendant quelque temps, Urbain fut reconnu comme le véritable Chef de l'Eglise par les vingt-trois cardinaux qui composaient alors le Sacré-Collège.

Voilà des faits qui sont avoués par tous les historiens. On est extrêmement surpris après cela que les cardinaux aient osé ensuite contester la validité de cette élection.

Urbain, avant de parvenir au pontificat, jouissait de la plus grande réputation, soit pour la doctrine, soit pour les mœurs; humble, pieux, désintéressé, sévère pour lui seul, indulgent pour les autres, le triple diadème fit sur lui un changement qu'on aurait peine à croire, s'il n'était attesté par les historiens de ce siècle. Peu de jours après son exaltation, il donna les premiers indices de l'humeur austère qui le dominait. Le receveur des deniers de la Chambre apostolique vint, suivant l'usage, lui présenter le produit de sa recette; il refusa l'argent en le chargeant d'imprécations : *Que ton argent périsse avec toi!* s'écria-t-il. Le lundi de Pâques, il accusa les évêques réunis autour de lui d'être des parjures, puisqu'ils avaient abandonné leurs Eglises pour résider à la cour; il traita encore plus durement les cardinaux dans un consistoire qu'il tint huit jours après; il les taxa

publiquement de simonie, d'injustice, de luxe et de perfidie, et, sans désigner personne dans ces sanglantes injectives, il les menaça tous en général de les punir sévèrement, s'ils ne se corrigeaient.

Pour se délivrer de ce zèle amer, intempérant, les cardinaux mirent tous leurs soins à chercher un prétexte afin de se soustraire à la rigueur réformatrice du Pontife. Des chaleurs excessives s'étant déclarées en été, les cardinaux obtinrent la permission de se retirer à Anagni, où ils déclarèrent la nullité de l'élection, parce qu'elle n'avait été que simulée, que d'ailleurs elle avait été faite sous l'impression d'une crainte grave, et qu'elle n'avait pas été accompagnée de la liberté nécessaire pour une telle action. Le camérier du Pape enleva même les ornements pontificaux et les porta aux cardinaux opposants, qui les conservèrent comme un bien appartenant à la véritable Eglise, dont ils se regardaient comme les seuls vrais représentants. Au lieu de travailler à se maintenir dans les termes de l'amitié avec la reine de Naples dont il avait été le sujet, le Pape se brouilla irrévocablement avec elle, ce qui détermina les cardinaux à se retirer à Fondi, ville située dans la Campanie, à dix-neuf lieues de Naples, où ils exécutèrent enfin la résolution prise depuis longtemps de procéder à une nouvelle élection, sans vouloir accepter le moyen proposé par le Pape et auquel il fallut recourir après un schisme épouvantable, celui d'un concile œcuménique, qui eût donné une solution au grave différend dont l'Eglise était affligée. Quinze cardinaux (il n'en resta qu'un seul auprès d'Urban) se réunirent en concile à Fondi et élurent, au grand étonnement des trois cardinaux italiens qui se

flattaient d'obtenir la tiare, le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

De cette complication naquit le grand schisme d'Occident, avec les maux innombrables qu'il traîna à sa suite. Toutes les misères des Papes, qu'on faisait rejaillir sur la Papauté, furent mises à nu et grossies chaque jour par les querelles des antipapes. Le principe de l'unité chrétienne devint la source des plus déplorables divisions dans l'Église. Les chrétiens, jusqu'alors fermes dans la foi, chancelèrent; le doute s'empara des plus belles intelligences; les âmes fortes et généreuses pleurèrent le malheur de Sion.

C'est sur la France surtout qu'on fait retomber la faute énorme de ce schisme; c'est Charles-le-Sage qui est accusé d'en être le principal auteur. Avant d'indiquer quelles en seront les conséquences politiques pour notre patrie, disons la conduite que le roi tint dans cette grande circonstance et les torts réels qu'il eut. Presque aussitôt après l'élection d'Urbain, « le roi, dit un chroniqueur de » ce siècle, eut nouvelles des cardinaux qui étoient à » Rome; ils lui marquoient qu'il n'ajoutât foi à chose » qui eût été faite à cette nomination, et qu'ils lui certifieroient plus à plein la vérité; qu'en attendant il ne » donnât aucune réponse aux messagers qui, de par ledit » Barthélemi, viendroient. »

Aussi, lorsqu'Urbain VI lui notifia son exaltation, il se contenta de répondre « qu'il n'avoit point oui nouvelles de cette élection; qu'il tenoit fermement que si » aucune élection eût été faite, les cardinaux la lui eussent » signifiée, et, pour ce, étoit son intention d'attendre avant » que plus avant il procédât en ce fait. »

Afin d'avoir un appui dans le roi de France, les cardinaux l'informèrent de leur dessein de procéder à une nouvelle élection, et lui proposèrent même de l'élire pape, dignité qu'il refusa comme ne convenant pas à sa condition, quoiqu'il fût veuf. Sur son refus, on procéda à l'élection de Clément VII. Sollicité aussitôt de se déclarer en faveur du nouveau Pape, le roi de France prit quelques renseignements, afin de s'éclairer dans une affaire si difficile, et réunit son conseil où parurent six archevêques, trente évêques et plusieurs abbés et docteurs. Quoique la plupart penchassent pour le nouveau Pape, et que fort peu fussent pour Urbain, Charles, avant de se décider en une aussi grave affaire, envoya à Avignon des personnes de confiance, qui en rapportèrent des lettres favorables à l'élection de Clément VII. Ces lettres étant loin de lever tous les doutes, le roi assembla de nouveau son conseil et y appela les principaux membres de la noblesse et du clergé et les docteurs les plus renommés pour leur science. Tous alors lui conseillèrent de rejeter la nomination d'Urbain comme un effet de la violence, et de s'attacher au Pape que les cardinaux avaient élu librement, conseil que le monarque adopta; il se soumit, ainsi que ses Etats, à l'obédience de Clément VII.

L'Université résista d'abord à cette déclaration et demanda, comme la plus insigne faveur, d'avoir le temps de mûrir la question et de l'étudier sous toutes ses faces avant de se décider sur ce grand différend; mais, pour arriver à son but, la cour exigea impérieusement une décision. Quoiqu'il paraisse étrange de mettre la légitimité d'un pape aux voix et de la décider par la majorité

des suffrages, il ne fallut pas moins recourir à ce moyen; car l'Université, formée de nations diverses, n'était pas unanime comme la cour. Les nations d'Angleterre et de Picardie, au sein desquelles se groupaient plus volontiers les hommes du Nord, furent d'avis de rester neutres entre les papes contendants, jusqu'à ce qu'un concile général eût décidé. Les nations de France et de Normandie se déclarèrent pour Clément VII, avec cette différence, que les facultés de médecine et de droit canon furent unanimes sur ce point, tandis que la faculté de théologie fut divisée et ne se prononça qu'à la majorité des suffrages. On remarqua, au milieu de ce conflit général, le célèbre théologien allemand Henri de Hesse, d'une naissance obscure, mais d'un esprit hardi. Dans le *conseil de paix tenu pour l'union et la réforme de l'Eglise*, il posa la distinction, depuis si fameuse, de la personne du pape et de son siège : il croyait que le Saint-Siège était le véritable centre de l'unité, et, dans le cas de doute entre deux papes, il voulait qu'on recourût au concile général, couronnement absolu de tout l'édifice catholique.

La cour de Charles V triompha de tous ces efforts, apporta à Clément VII le poids de l'Université de Paris, et sanctionna l'anarchie, source de tant de malheurs pour l'Eglise.

Le côté politique du grand schisme d'Occident est excessivement grave. Le premier grand résultat politique fut la division des divers Etats de l'Europe. En effet, aussitôt que le schisme fut proclamé, les peuples se groupèrent autour de tel ou tel pontife, suivant leurs sympathies ou leur conscience. La Navarre, la Castille, l'E-

cosse, adoptant alors le protectorat de la France, reconnurent, comme cette nation, le Pape d'Avignon. Mais l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne, l'Aragon, le Portugal, firent acte d'adhésion à l'obédience d'Urbain VI. Ce pontife devint naturellement un centre d'opposition à Charles V, qui fut, dès-lors, isolé dans l'Europe et représenté comme un fauteur du schisme, comme un despote qui se séparait du véritable Chef de l'Eglise pour fortifier et accroître sa puissance temporelle. C'était complètement dévier de la manière de nos grands rois du moyen âge qui, confondant leurs intérêts avec ceux de l'Eglise, se montraient à la tête de toutes les entreprises destinées à rendre le Saint-Siège puissant; en s'isolant, en se faisant un pape à lui-même, le roi de France qui, par son union à la masse des princes chrétiens, aurait pu étouffer le schisme à son origine, sacrifiait autant l'honneur et la force de son empire que la grandeur de la religion. Il dut bientôt s'apercevoir du faux pas qu'il avait fait, par la conduite des provinces des Pays-Bas et de la Bretagne. La Flandre et la Bretagne, qui avaient toujours montré tant de zèle pour notre domination, se tournèrent du côté de l'Angleterre, qu'on regardait comme l'un des soutiens du véritable Chef de l'Eglise.

Voilà les conséquences politiques du grand schisme d'Occident par rapport à la France : un isolement des autres nations, une défiance fondée sur la pensée d'un pouvoir schismatique et la privation de l'appui du Chef de l'Eglise, dont l'action avait été si féconde dans le moyen âge.

Cette politique déplorable eut des conséquences désastreuses sur les événements que nous aurons à retra-

ter sous le règne suivant; elles commencèrent même à se faire sentir pendant la dernière année de celui-ci. Mais, avant de raconter la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, nous devons donner place à quelques faits détachés qui y sont étrangers; nous les raconterons sans les lier les uns aux autres.

L'inviolabilité du territoire a toujours été regardée comme tellement protectrice des véritables intérêts des nations et de leur indépendance, qu'il n'a pas même été permis de pénétrer sur les terres des peuples étrangers pour y saisir les plus grands coupables. Le roi, en sa qualité de dauphin du Viennois, viola ce principe par rapport à la Savoie, et il n'a pas été blâmé pour cela, sans doute parce que l'état d'anarchie où étaient certaines provinces ne permettait pas de suivre les règles ordinaires. Pour prévenir de semblables faits, il intervint entre la Savoie et la France un traité par lequel les deux Etats s'engageaient à se remettre les bandits qui, se voyant sur le point d'être saisis sur un territoire, se retiraient sur l'autre. Ce droit de poursuite et d'extradition produisit bientôt des effets extrêmement salutaires : la Savoie et le Dauphiné, peu auparavant couverts de brigands et des restes des Compagnies, jouirent d'une sécurité complète, et les peuples bénirent des souverains qui savaient ainsi leur donner de meilleurs jours.

Charles-le-Sage sortit de ses habitudes de modestie et d'économie domestique pour faire une réception splendide à son oncle Charles IV, de qui l'on a dit « qu'il » avait ruiné sa famille pour acquérir l'empire, et qu'il » avait ruiné l'empire pour établir sa famille. » Ce prince,

plus capable de concevoir de vastes desseins que de les exécuter, se contentait du faste et de la vaine pompe des cérémonies, parce qu'il ne pouvait acquérir des choses réelles et solides. Ayant passé ses premières années à Paris, où il avait conçu une grande dévotion pour saint Maur-des-Fossés, il demanda au roi de France la permission de venir vénérer les glorieuses reliques de ce saint. Sous cette demande il y avait aussi le désir de revoir une ville qu'il avait habitée et d'y étaler la pompe impériale qu'il regardait comme le type de la véritable grandeur. Il dut être satisfait, car le roi Charles V ordonna à toutes les villes placées sur le passage de l'empereur, de lui rendre des honneurs dignes du haut rang auquel il était élevé. Les populations tout entières sortaient de leurs murs pour aller à sa rencontre; les chaires des cathédrales, les gouverneurs des provinces, l'attendaient à l'entrée des villes pour le complimenter. Nous ne le suivrons pas de ville en ville, de province en province; voyons-le seulement à Cambrai et à Paris. Cambrai, ville encore de la mouvance de l'empire, reçut magnifiquement le monarque, qui trouva dans cette cité les envoyés français chargés de l'accompagner dans sa marche. Charles IV déclara que, « combien qu'il eût la » dévotion à saint Maur, il venoit principalement pour » voir le roy, la royne et leurs enfants, et pour présenter » son fils, le roi des Romains, à son neveu, pour être tout » sien, et qu'après avoir accompli ce désir, quand Dieu » le voudroit prendre, il l'accompagneroit en gré. »

Le roi de France, tout en rendant honneur à son oncle, ne voulait lui laisser prendre aucune marque de supériorité, ni même lui permettre d'exercer aucun acte

propre au pouvoir impérial, de peur que, dans la suite, les empereurs ne s'en prévalussent pour réclamer des droits sur notre pays et n'affectassent quelque espèce de prétentions. Ainsi, parce que l'empereur avait l'habitude de chanter, chaque année, revêtu de tous les ornements impériaux, la septième leçon des matines du jour de Noël, Charles V sut l'amuser à Cambrai jusqu'après cette solennité.

A Saint-Denis, lieu du départ pour Paris, l'empereur fut complimenté par les archevêques de Rouen, de Reims et de Sens, les évêques de Laon, de Beauvais, de Paris, de Lizieux, de Noyon, de Bayeux, de Meaux, d'Evreux, de Téroüane et de Condom, et par l'abbé de Saint-Wast, d'Arras, tous du conseil du roi. Le prévôt de Paris, le chevalier du guet, le prévôt des marchands, les échevins et les plus notables bourgeois, vêtus de robes mi-parties de blanc et de violet, vinrent à sa rencontre entre Saint-Denis et La Chapelle, avec une suite de 4,000 chevaux.

Le prévost de Paris, faisant la révérence, dist : « Nous, » les officiers du roy à Paris, le prévost des marchands et » les bourgeois de sa bonne ville, vous venons faire la » révérence et vous offrir à faire voz bons plaisirs, car » ainsi le veult le roy, nostre seigneur, et le nous a com- » mandé. » Et l'empereur en remercia le roi et eux moult gracieusement.

Telle était alors la susceptibilité que les rois gardaient pour tout ce qui concernait leur autorité souveraine, que Charles V ne voulut pas permettre à l'empereur de monter un cheval blanc, honneur réservé au roi dans ses entrées solennelles ; il lui envoya, pour lui et pour son fils,

deux chevaux bai-brun foncé. Après avoir choisi cette monture pour ses illustres hôtes, *afin qu'il n'y peust estre noté aucun signe de dominacion*, le roi de France alla à leur rencontre, « monté sur un grant palefroy blanc aux » armes de France, richement habillié; estoit vestu, le » roy, d'un grant mantel d'écarlate fourré d'ermine; » sus sa teste avoit un chapel royal à bec très richement » couvert de perles. » Les ducs de Bourgogne, de Berry, de Bourbon et de Bar, les princes, seigneurs et prélats lui formaient le plus brillant cortége. Chacun avait son grand costume de cérémonie : les prélats étaient revêtus de chapes à la romaine; elles ressembloient assez à celles que nous avons aujourd'hui.

« Quand le roy vint à l'approchier, l'empereur-osta sa » barrette, et aussi le roy, et touchèrent l'un à l'autre, et » luy dit le roy « que très bien fust-il venu, » et aussi à » son fils, et chevaucha le roy au mislieu des deux tout le » chemin, auquel la sage ordonnance du roy avait pourvu » à l'encombres de celle presse. » La foule était prodigieuse, mais toutes les mesures avaient été prises afin que le chemin fût toujours libre. « Aussi maintes gens » moult prisèrent la prudence du roy.

» A l'entrée de Paris, descendirent à pié trente sergents » d'armes, à tous leurs maces d'argent et leurs espées en » escharpes, bien garnies et ouvrées; et comme l'empereur eût fait dire au roy « que très (dès) qu'il serait » à Paris, il ne voulait être servi ne mes des gens du roy, » auquel garde il se mettait, » le roy lui octroya. Les autorités de la ville de Paris se présentèrent alors et offrirent à l'empereur un présent de vaisselle d'argent et de vermeil; il y avait parmi ces objets une chose qui étonna beaucoup,

c'était un vaisseau d'argent qui représentait les armes de la capitale.

Le monarque n'oublia rien de ce qui pouvait être agréable à ses augustes visiteurs, les logea dans ses propres appartements, se retira dans les chambres du haut, qu'on nommait galetas, et voulut que tous les grands corps de l'Etat vinsent féliciter l'empereur. L'Université, par la bouche de son recteur, le harangua en latin, et ce prince se servit de la même langue pour lui répondre. « Maître Jehan, de la chaleur recommanda » moult la personne de l'empereur, ses nobles faits, ses » vertus et dignité, et aussi recommanda moult et ra- » mena notablement le sens, estat et honneur du roy et » du royaume de France, en venant et approuvant la » venue de l'empereur devers le roy, et enfin recom- » manda bien et sagement l'Université, comme il ap- » partenoit. »

L'empereur, après s'être acquitté de son vœu à Saint-Maur-des-Fossés, reprit le chemin de l'Allemagne avec une pompe presque égale à celle de son entrée. Il fut reconduit jusqu'aux frontières par les princes et les plus grands seigneurs. S'il avait été comblé d'honneurs en France, défrayé pendant son séjour, il voulut faire acte de courtoisie à l'égard du Dauphin, qu'il créa « vicaire » général et perpétuel de l'empire en Dauphiné. »

Cet acte rappelait les droits des empereurs d'Allemagne sur le royaume d'Arles et en particulier leur suzeraineté sur le Dauphiné; l'empereur y joignit la cession du château de Pompet et de quelques terres qu'il possédait dans cette province. Il fallait que le droit de suzeraineté de l'Allemagne fût bien incontestable sur ces

provinces, pour que Charles permit à son fils de recevoir de l'empereur une espèce d'investiture; car, comme nous en avons eu des preuves palpables, Charles était excessivement chatouilleux sur ses droits.

§ V. *Première expulsion des Anglais du sol français.*
— *Mort de Charles V (1377-1380).*

Charles V, persuadé qu'un roi ne doit point exister pour lui-même, mais pour son peuple; que toutes ses pensées, toutes ses actions, ne doivent avoir d'autre but que de le rendre heureux et puissant, rapportait tout à la nation; les fêtes elles-mêmes tendaient, sous son règne, à la relever et à la placer haut dans l'opinion du monde.

Une idée préoccupait toujours le roi au milieu des fêtes, c'était sa lutte contre l'Angleterre. La trêve conclue entre les deux rivales touchait à sa fin; elle avait procuré un grand avantage à la France, qui avait cicatrisé ses plaies, ranimé l'agriculture et l'industrie, et s'était délivrée des derniers vestiges des Grandes Compagnies. Les aventuriers, laissés sans occupation lorsque la guerre cessa, commençaient à se réunir et à devenir inquiétants pour la France, et semblaient vouloir renouveler les périls qui avaient mis notre patrie sur le bord de l'abîme. Charles V trouva le moyen d'en débarrasser à tout jamais le royaume, en engageant Enguerrand de Coucy à soutenir, les armes à la main, à l'aide de ces aventuriers, les droits qu'il prétendait avoir sur la maison d'Autriche, relativement à l'Alsace, au Brisgau et à l'Argovie. Après avoir reçu l'argent qui lui était nécessaire pour enrôler tous les compagnons, Coucy les con-

duisit en Alsace et les mena guerroyer dans la Suisse, qui fut le tombeau des Compagnies. Les Suisses, qui savaient manier les armes et avaient l'âpreté de courage de rudes montagnards, attaquèrent les compagnons dispersés pour se livrer au pillage et les massacrèrent presque tous.

Charles-le-Sage, qui savait si bien profiter du repos de la trêve pour la prospérité de ses Etats, ne sut peut-être pas assez l'employer au but principal pour lequel elle avait été conclue, je veux dire la paix. Dès le début même des conférences de Bruges, il fut facile de comprendre que les deux partis ne voulaient pas de réconciliation, mais désiraient seulement un intermède, l'un pour pousser ses succès avec plus de force, l'autre pour se relever de ses désastres passés; car les deux nations affichèrent des prétentions exagérées. L'Angleterre voulait recouvrer la Guyenne tout entière; le roi de France ne voulait rien céder de ce qu'il possédait; il croyait même faire beaucoup de laisser à son adversaire les places dont celui-ci était en possession sur le territoire français. Si le roi de France consentait enfin à faire quelques concessions du côté du Midi et à remettre certaines places de Guyenne au roi d'Angleterre, c'était à condition que toutes les fortifications de Calais seraient détruites, pour empêcher à l'avenir, ou du moins rendre plus difficiles ces invasions effrayantes qui avaient couvert la France de ruines. La paix eût été probablement conclue sur ces bases, si une nouvelle alarmante pour les Anglais, la mort de leur roi, n'eût relevé les espérances du roi de France et changé les dispositions de ses plénipotentiaires. Les conférences furent rompues, et la trêve ayan

expiré trois jours après le décès du monarque anglais, les hostilités recommencèrent aussitôt.

La flotte castillane se réunit aux vaisseaux français, forma un armement maritime extrêmement considérable, se porta sur les côtes d'Angleterre, brûla quelques villes, en massacra les habitants, fit un butin immense, exerça les mêmes actes à l'île de Wigth, et se replia sur les côtes de France lorsqu'elle vit les ennemis en armes et en état de l'attaquer.

Pendant le duc de Bourgogne emportait sur les Anglais la ville d'Ardres en Picardie ; le duc d'Anjou, ayant le connétable sous ses ordres, allait mettre le siège devant Bergerac, battait le sénéchal de Bordeaux qui était accouru pour secourir la place, et se rendait maître de la forteresse. La chute de Bergerac fut le signal de celle de plusieurs châteaux, dont quelques-uns furent rasés par les Français.

Ces revers et les difficultés d'une régence qui annonçait des orages, firent comprendre aux Anglais l'indispensable nécessité de traiter sérieusement de la paix. Malheureusement le duc de Bourgogne, nommé plénipotentiaire pour le roi de France, uniquement occupé alors du voyage de son oncle Charles IV, ne put se rendre au sein des conférences où il aurait pu tirer de grands avantages des embarras de nos adversaires ; d'ailleurs, Charles-le-Sage ne se souciait guère de la paix, dans l'espoir de profiter des chances que la fortune allait lui offrir pour expulser définitivement les ennemis du territoire français.

Au milieu de ces projets, des bruits de conspiration et d'empoisonnement se répandirent par toute la nation.

On dit que le roi de Navarre, l'allié des Anglais, avait payé, pour faire périr le roi, un juif nommé Angel, homme profondément instruit, qui devait s'introduire auprès de Charles V, s'insinuer dans son esprit et parvenir ainsi à gagner sa confiance et à se faire accepter pour son médecin, afin de le tuer en prétendant le guérir de sa maladie de langueur. L'agent de l'horrible conjuration était un intrigant nommé Du Rue, qui se trahit lui-même, fut arrêté et avoua que le roi de Navarre « n'aimoit point le roi de France, quelque belles paroles qu'il lui eût dites, quelque beau semblant qu'il lui eût fait; qu'il avoit toujours entendu par toutes les manières qu'il avoit pu à lui faire grief et dommage; que, s'il pouvoit, il mettroit volontiers peine à sa destruction. »

Une fois sur la voie de la trahison, Charles V, pour en découvrir tous les plans et toutes les machinations, fit enlever le château de Bernay où se trouvait Pierre Du Tertre, confident intime et agent dévoué de Charles-le-Mauvais. On lui communiqua les aveux de Du Rue; il les confirma et avoua les négociations avec l'Angleterre; mais il nia constamment que le roi de Navarre eût voulu recourir au poison contre le roi de France et sa famille.

Lorsque les charges contre le roi de Navarre furent suffisamment établies, Charles V livra les agents de Charles-le-Mauvais au Parlement, qui prononça contre Du Rue et Du Tertre une sentence de mort, dont l'exécution frappa de terreur les partisans du prince; car le roi, à qui l'arrêt fut porté, ordonna que *raison et justice leur fût faite*. Tout ce que le roi de Navarre possédait en France fut aussitôt confisqué et réuni à la couronne, et

les frères du roi reçurent l'ordre de s'en emparer. Le duc d'Anjou se rendit maître de Montpellier sans éprouver de résistance.

Du Guesclin et le duc de Bourgogne poussèrent si vivement l'attaque en Normandie, qu'ils soumièrent successivement Avranches, Carentan, Conches, Pacy, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Gournay, Evreux, Mortain et Pont-Audemer. Dès la fin de juin, il ne restait plus au roi de Navarre, dans toute la Normandie, d'autre place que Cherbourg.

Pour ne pas même laisser la Navarre en repos, Charles V avait, sur la demande du roi de Castille, entrepris les sièges de Pampelune, de Tudela et de Miranda; il causa ainsi une telle terreur au roi de Navarre, que celui-ci s'était sauvé en Angleterre où il avait aussitôt passé un traité. Il livrait pour trois ans, à Richard II, la garde de la forteresse et du port de Cherbourg, et celui-ci s'obligeait, en retour, à entretenir à ses frais, pendant quatre mois, en Navarre, cinq cents hommes d'armes et cinq cents archers, pour guerroyer contre le bâtard Henri, « qui se dit roi de Castille. »

Ces concessions étaient du plus haut intérêt pour l'Angleterre, puisqu'elles lui donnaient un port important par lequel elle pouvait pénétrer au cœur de la France. Pour prendre possession de cette place, une armée anglaise s'embarqua pour le continent, vint débarquer près de Saint-Malo et tenta aussitôt le siège de cette ville. Cette diversion fut un coup fort heureux pour Bordeaux, qui allait être assiégé, mais dont l'attaque dut être abandonnée, parce que Du Guesclin fut rappelé avec une partie des troupes du Midi, pour tenir tête aux Anglais, qui

ne firent aucun progrès. Ils eurent plus de succès en Navarre, où ils pressèrent vivement le roi de Castille, qui parvint, malgré cela, à conclure un traité avantageux par le moyen duquel il put, pour 20,000 doubloons, occuper vingt forteresses du royaume de Navarre.

Si cette campagne ne fut signalée par aucune action d'éclat, on ne peut nier qu'elle eut beaucoup d'importance pour la France. Les comtés de Montpellier et d'Evreux, avec la plupart des places qui en dépendaient, n'étaient certainement pas des prises de peu de valeur. La défaite de Guillaume de Bordes, qui avait eu l'ordre d'entrer dans le Cotentin et de resserrer Cherbourg, n'était pas assez importante pour balancer nos succès, quoique la petite troupe française eût été anéantie. Si elle avait péri, du moins elle avait péri avec honneur; après avoir tenu pendant longtemps l'armée anglaise en échec, après l'avoir fait reculer, lorsque la terre était jonchée de morts, que les deux commandants, une hache à la main, *un pied avant l'autre*, se battaient comme des soldats, les Français, succombant enfin, ne voulurent pas chercher leur salut dans la fuite; ils périrent tous ou furent faits prisonniers.

Charles V espérait qu'il pourrait, dans le cours de l'année 1379, porter le dernier coup aux Anglais; mais l'agitation de trois grandes provinces occupa presque constamment le roi et le contraignit à remettre à un autre temps l'exécution de ses projets. Ces trois provinces étaient le Languedoc, la Flandre et la Bretagne.

Le duc d'Anjou, frère du roi, prince qui formait pour lui-même de grands projets, ayant été mis par Charles V à la tête du gouvernement du Languedoc, rendit son ad-

ministration insupportable, soit en levant sans cesse des subsides nouveaux, soit en se montrant dur envers les peuples. Il se manifesta enfin un mouvement d'insurrection qui avait pris sa source en Italie. Nîmes, cité riche et industrielle, mise en rapport par son commerce avec les républiques italiennes, y avait puisé des idées d'indépendance et refusé, en 1378, les nouveaux impôts dont le duc d'Anjou l'avait chargée. Mais cette ville, abandonnée à elle-même, après avoir lutté quelque temps, fut obligée de se soumettre, et vit confisquer son Hôtel-de-Ville, supprimer le consulat et arrêter ses consuls. Le duc d'Anjou, voyant la ville repentante, modifia ses ordres, se contenta d'imposer une amende aux consuls et de limiter leur pouvoir, en laissant subsister l'institution elle-même.

L'esprit de révolte se communique facilement. Montpellier, Clermont, Lodève, refusèrent de payer la contribution extraordinaire qui leur était imposée. La première de ces villes eut même l'audace de massacrer les commissaires royaux. Ne pouvant laisser un tel acte de rébellion sans une prompte et sévère répression, le duc d'Anjou se rendit à Montpellier pour détruire de fond en comble cette ville qui, heureusement, fut sauvée par le cardinal Albano. Ce prélat s'avança, menant à sa suite tous les ordres religieux, même les religieuses recluses, tous les enfants de la bourgeoisie, les quatre facultés de l'Université, les consuls, qui portaient les clefs de la ville et le battant de la cloche d'alarme, enfin tout le reste des habitants. Toute cette multitude se jeta à genoux au passage du duc en implorant miséricorde. Le duc, sans répondre, fit mettre des gardes dans tous les lieux par où

il pouvait commander la ville; il se fit apporter toutes les armes des habitants, et, quand il ne leur eut plus laissé aucun moyen de résistance, il monta, le 24 janvier, sur un échafaud qu'il avait fait dresser à l'avant-portail de la sonnerie et fit lire devant lui la sentence qu'il avait rendue contre ce peuple malheureux. Il condamnait deux cents des citoyens, qu'il déclarait les plus coupables, à être brûlés vifs, deux cents à être pendus, deux cents à être décapités, dix-huit cents à la confiscation de leurs biens et à des notes d'infamie, et le reste de la ville à des amendes ruineuses. Il laissa trois jours les habitants de Montpellier sous la terreur de cette effroyable sentence; enfin, le 27 janvier, il la modifia à la sollicitation du pape Clément VII. Il se réserva la punition arbitraire des plus mutins, et il réduisit à moitié, environ, les amendes, les confiscations et les marques d'infamie (1).

La sévérité du duc d'Anjou ayant exaspéré une grande partie du Languedoc, il arriva à la cour de France un grand nombre de plaintes que Charles V examina avec soin; les jugeant fondées, il rappela son frère et confia le gouvernement du Languedoc à deux commissaires, en attendant le choix qu'il se proposait de faire. Les instructions qu'il donna à ces commissaires sont extrêmement curieuses; elles nous font connaître l'état de cette province. Voici quelques passages de ces instructions : « Comme nous avons entendu, dit-il, que notre do-
» maine de Languedoc, pour la petite provision et or-
» donnance que l'on y a mise au temps passé, est en

(1) *Histoire de Languedoc*, liv. xxxii, p. 369.

» grande petitesse et en voie de venir du tout à néant, si
 » brièvement n'y est pourvu ; que nous avons audit pays
 » plusieurs terres labourables, vignes, forêts, moulins et
 » autres héritages, que nous souloient être de grand re-
 » venu et profit, lesquelles terres sont les pièces demeurées
 » ou sont en voie de demeurer comme tout déserts, ou la
 » plus grande partie, pour ce que les gens et le peuple
 » dudit pays sont si demeurés, tant pour les mortalités
 » et guerres qui y ont été, comme autrement ; qu'il n'est
 » nul qui les puisse ne veuille labourer, ni tenir aux
 » charges et redevances anciennes. Nous voulons que
 » nosdits conseillers puissent hailler nosdits héritages
 » à nouvelle charge, croître ou diminuer l'ancienne, si
 » comme bon leur semblera à faire pour notre profit (1). »

Le roi leur enjoignait ensuite de faire une enquête sur la conduite des sénéchaux, capitaines, viguiers, châtelains, juges, maîtres, sergents et autres officiers à qui avait été confiée l'administration du pays. C'était témoigner une haute et ferme volonté de réformer tous les abus et de faire rendre justice aux opprimés.

Gaston Phœbus, comte de Foix, ayant été créé gouverneur de cette province, Du Guesclin fut tiré de la Bretagne pour y prendre, sous lui, la direction des armées et chasser tous les Anglais ; mais sa mort ne lui permit pas d'exécuter ce beau projet. Une compagnie d'aventuriers anglais s'étant emparé de Châteauneuf de Randon, entre Mende et Le Puy en Velay, il vint y mettre le siège. Attaqué d'une fièvre pernicieuse qui le mit en quelques jours aux portes du tombeau, il montra dans

(1) *Ordonn. de France*, VI, 465.

ses derniers moments toute la simplicité et la grandeur des héros chrétiens.

Les Anglais, qui avaient promis de se rendre à un moment marqué, voulurent, par honneur pour le héros, être fidèles à leur parole. Au moment où il expirait, ils vinrent déposer les clefs de la ville sur son lit de mort. Noble hommage que méritait bien un héros dont ils voulaient honorer la valeur. L'éloge militaire de Du Guesclin se trouve dans ces deux mots : il fut tout à la fois Bayard et Turenne, réunissant dans sa personne la bravoure du premier et la science militaire du second.

La Flandre, que nous avons vue si longtemps troublée par les guerres intestines, après avoir beaucoup souffert, sous Philippe de Valois, des luttes entre la France et l'Angleterre, avait joui ensuite de la paix et acquis une immense prospérité qui contrastait douloureusement avec notre fâcheuse situation et celle de l'Angleterre. Tandis que ces deux grands peuples se ruinaient par la guerre transportée alors au centre, au midi et à l'ouest de la France, que l'agriculture était en souffrance, que l'industrie était anéantie chez nous, la Flandre déployait une activité commerciale étonnante; elle faisait produire à ses riches terres des grains qu'elle fournissait au poids de l'or aux nations belligérantes; les ateliers fabriquaient des draps et des étoffes qui s'écoulaient avec une extrême rapidité.

Tandis que la Flandre ne s'inquiétait guère de la tactique du roi de France, qu'elle désirait même la prolongation de la guerre, parce qu'elle y voyait pour elle une source de profits, Louis de Mâle, son comte, élevé dans

les idées françaises, se glorifiant du titre de premier pair du royaume, titre que l'un de ses aïeux possédait déjà du temps de Hugues Capet, secondait de ses vœux les efforts du roi, prenait même part à ses expéditions, comme comte de Rethel et de Nevers, terres importantes qui eussent été vite saisies et déclarées réunies à la couronne, s'il n'eût secondé son suzerain.

Le comte Louis, habitué à la splendeur des brillantes cours de Philippe de Valois et du roi Jean, son fils, voulait en rappeler la magnificence. Avec de semblables goûts, les dépenses étant prodigieuses, il fallait recourir à des moyens financiers qui n'étaient pas toujours heureux. Les riches cités de Bruges, Ypres et Gand fournissaient de temps en temps des subsides extraordinaires qui disparaissaient bien vite et auxquels auraient dû succéder de nouveaux subsides que le comte n'osait pas toujours demander, parce qu'il avait éprouvé de fréquents refus, quoiqu'il eût dans les conseils de ces grandes cités des âmes vendues à son service. Parmi ces âmes vénales, Louis de Mâle s'appuyait surtout sur un certain Lyons, bourgeois de Gand, riche, élégant, jouissant d'une grande influence sur les masses. Entre les services les plus signalés qu'il rendit au comte (si l'on peut donner ce nom à un crime), fut un assassinat commis sur un ennemi particulier de Louis de Mâle (c'était là sa justice expéditive lorsqu'il ne pouvait recourir à une justice régulière). Pour récompense de cet assassinat, le comte de Flandre donna à Lyons la charge de chef des *Navieurs* de Gand, place qui donnait sur la riche cité autant de pouvoir que celle de prévôt des marchands sur la capitale de la France. La puissance de Lyons et l'impor-

tance qu'il se donnait à lui-même excitèrent la jalousie des Gisbert, famille rivale de celle du chef des Navieurs. Les Gisbert, possédant aussi une grande popularité et beaucoup d'autorité sur les masses, résolurent d'en profiter pour détruire les Lyons, et présentèrent à ce dessein au comte Louis un projet financier qui devait lui fournir beaucoup d'argent, ce qui était bien de nature à mériter toute la sympathie d'un seigneur ami des dépenses excessives. La ville de Bruges, n'ayant pas assez d'eau pour son industrie, se montra disposée à payer cher celle qu'on pourrait lui fournir; les Gisbert proposèrent au comte de creuser un canal et de prendre une partie des eaux de la Lys pour les conduire à Bruges, qui consentirait à payer non-seulement les canaux, mais encore un droit de navigation sur le courant. Louis de Mâle adopta ce projet, fit cession d'une partie des eaux de la Lys à la ville de Bruges, qui mit aussitôt une multitude de travailleurs pour ouvrir le canal. Jean Lyons, affligé de la faveur de ses adversaires, se mit aussitôt à agiter Gand, persuadant aux uns qu'on voulait leur enlever toutes les eaux de la Lys pour en doter Bruges, excitant la jalousie des autres contre cette ville; c'est ainsi qu'il ameuta toute la population de Gand contre les terrassiers, qu'il les dispersa et fit combler les fossés déjà creusés.

Persuadé que ce mouvement ne demeurerait pas sans répression, Lyons, tout en organisant la défense, envoya une députation au comte et en obtint la promesse que le canal et le nouvel impôt sur la navigation seraient abandonnés. Convaincu que ce projet, délaissé un moment devant l'émeute, serait bientôt repris, Lyons, afin

d'organiser une force permanente capable d'imposer de la crainte au prince, proposa de faire revivre une ancienne association connue sous le nom de *Wit capperons* ou de *Chaperons blancs*, signe distinctif donné aux associés, qui furent bientôt très nombreux. Les Gishert persuadèrent au comte de dissoudre l'association et de s'emparer de son chef. Deux cents lances, réunies à cet effet, se présentèrent à Gand, mais elles n'osèrent faire aucune tentative à la vue du grand déploiement de forces des rebelles. Après ce premier succès, Lyons, afin de montrer aux chaperonniers quelles étaient leurs forces, les réunit pour une revue hors de la ville, et compta 10,000 hommes décidés. Pendant cette revue, la troupe se mit à parler d'un château récemment construit par le comte dans le voisinage; on se demanda dans tous les rangs si ce château ne contenait pas des armées cachées. Chacun voulut le visiter pour s'assurer s'il n'en renfermait pas. Les chaperonniers, après l'avoir parcouru, en effet, dans tous les sens sans avoir rien trouvé, se retirèrent satisfaits, lorsqu'une colonne de fumée s'éleva dans les airs et instruisit la multitude que l'édifice était la proie des flammes. Lyons dit avec sang-froid : « Le » hasard nous délivre d'un grand danger. » Il connaissait ce hasard, dont il respecta complètement l'action, car ni lui, ni aucun de ses hommes ne retourna pour éteindre l'incendie.

La députation des Gantois suppliants était encore dans le palais du roi lorsque la nouvelle de l'incendie lui parvint : « Sachez, leur dit-il, que si ce n'étoit pour mon » honneur et que je vous ai donné un sauf-conduit, je » vous ferois à tous trancher la tête; partez de ma pré-

» sence, et dites bien à vos males gens et orgueilleux de
» Gand que jamais paix ils n'auront, ni nul traité que
» j'entendrai tant que j'en aurai, desquels que je vou-
» drai, et tous les ferai décoller, car nul ne sera pris à
» mercy. »

Sans se laisser effrayer par ces menaces, Lyons se mit à la tête de ses chaperonniers, parut sous les murs de Bruges et parvint à persuader aux habitants de cette ville qu'il ne s'était armé que pour la défense des privilèges de la Flandre, audacieusement violés. Bruges, la grande cause de la guerre, Bruges, qui avait demandé un canal et dont les travailleurs avaient soulevé Gand, oublia ses premiers engagements, perdit de vue ses véritables intérêts et fit cause commune avec les insurgés. Dam, dont le port était si renommé, invité à prendre part à l'association, se rangea aussi du côté des chaperonniers. Lyons triomphait : encore quelques jours, disait-il, et la France entière sera à nous. Mais, quelques jours après, ayant fait un bon souper, il fut saisi de coliques violentes et périt dans des douleurs atroces, produites sans doute par le poison, arme que les Gantois employaient volontiers contre leurs adversaires.

Quoique l'association eût perdu son chef, loin d'être abattue par ce coup, elle sembla puiser dans cette perte une nouvelle énergie et parvint à établir un lien entre de nombreux centres de population. Le comte, contraint de se retirer à Lille, faisait des menaces épouvantables, disant qu'il abattrait tant de têtes, que les autres *s'en ébahiroient*. Pour montrer qu'ils n'étaient nullement disposés à se laisser couper la tête, les Flamands réunirent une armée et allèrent mettre le siège devant Ou-

denarde, pour punir cette ville de sa fidélité au comte. Si les bourgeois ne purent emporter aucune place, Louis de Mâle ne put, de son côté, faire reculer les insurgés. La lutte semblait interminable, lorsque le duc de Bourgogne, époux de l'héritière du comté, intervint pour mettre la paix entre le suzerain et ses sujets, et déterminâ son beau-père à faire des concessions aux Flamands, qui, de leur côté, obligèrent les Gantois à reconstruire à leurs frais le château incendié. Cette rébellion, comme la plupart de celles qui se font, se termina au détriment de ceux qui l'avaient excitée.

L'année suivante (1580), le comte, afin de donner de nouvelles garanties à la paix, visita les villes rebelles, pour accorder un généreux pardon, qu'il donna avec un ton de sévérité bien peu ami de la miséricorde. Arrivé à Gand, il réunit le peuple devant son hôtel, le harangua de l'une de ses fenêtres, et comme le peuple était encore revêtu du chaperon blanc, symbole de la révolte, il l'invita à l'abandonner. Mais le peuple se souvint de ces paroles de Lyons : « Bonnes gens, dit-il, voyez si ces blancs » chaperons ne vous gardent pas mieux et vos franchises » que ceux vermeils, noirs ou d'autres couleurs ; dès que » vous les quitterez, je ne donnerai pas trois deniers de » vos franchises. »

Le peuple conserva le chaperon et son esprit de rébellion, que nous verrons éclater de nouveau, sous le règne suivant, d'une manière plus criminelle et plus audacieuse que dans ce que nous venons de raconter.

La politique de Charles V marchait sans cesse vers un seul but, celui de réunir à la couronne tous les grands fiefs dès qu'il en rencontrerait une occasion favorable. La

Bretagne, si longtemps étrangère au reste de la France, l'un des fiefs les plus importants et par sa situation, puisqu'elle ouvrait une grande route pour attaquer la France au midi, au centre et au nord, et par le caractère vigoureux de ses habitants, avait depuis longtemps attiré l'attention du monarque français. Si Charles-le-Sage avait consenti à reconnaître, malgré son peu de sympathie, Jean de Montfort pour duc de Bretagne, il avait espéré que le duc se montrerait fidèle à son serment et qu'il n'aurait pas à lui reprocher ces *fois menties*, punies si sévèrement au moyen âge. Au lieu de cette fidélité, Jean de Montfort n'avait cessé de tramer contre son royal suzerain, s'était vendu à l'Angleterre, lui avait livré la ville de Brest et avait promené son esprit inquiet de l'Angleterre en Flandre et de Flandre en Angleterre.

Avant de recourir aux armes, le roi, pour constater son droit juridiquement, cita le duc à comparaître par-devant la Cour des pairs, fit afficher l'ajournement dans les deux villes capitales de la Bretagne, savoir à Rennes et à Nantes, sans s'inquiéter du lieu où se trouvait le comte, ce qui a été l'objet d'un reproche immérité; car, devant les tribunaux, les ajournements se font au domicile de la personne, qu'elle s'y trouve ou ne s'y trouve pas. Le comte fut d'ailleurs instruit à temps de l'ajournement, puisque la citation date du 20 juin et que la comparution ne devait avoir lieu qu'au mois de septembre suivant.

La Cour, composée de neuf pairs seulement, trois laïques et six ecclésiastiques, se vit adjoindre le Parlement et un grand nombre de comtes et d'évêques, afin de donner à la sentence la plus grande solennité et la plus

grande garantie d'impartialité. Le roi, *ne se fiant pas à son procureur général d'assez en dire*, prit lui-même la parole, développa longuement les motifs de plainte qu'il avait contre le duc de Bretagne, fit mettre sous les yeux de l'assemblée toutes les pièces justificatives, et ordonna à son procureur général de donner les conclusions, qui étaient la confiscation du duché de Bretagne et sa réunion à la couronne.

La duchesse de Penthièvre fit opposition au jugement, fondée sur une des clauses du traité de paix fait entre elle et Jean de Montfort, par l'intervention et sous la garantie du roi Charles V, clause par laquelle le duché devait revenir à ses enfants, dans le cas où les Montfort le perdraient. La Cour, se fondant sur ce que la duchesse de Penthièvre n'était pas dans les conditions de retour prévues par le traité de Guérande, rejeta l'opposition, et, statuant sur le fond, déclara Jean de Montfort traître à la couronne, allié des ennemis de la France, et prononça la réunion de son duché au domaine royal.

Charles V avait espéré prendre possession du duché de Bretagne sans opposition, parce qu'il voyait les plus illustres Bretons à sa cour, et que ses généraux les plus distingués, Du Guesclin, Clisson, Beaumanoir, étaient des enfants de la Bretagne. La pensée que l'annexion du duché à la France allait totalement changer la situation de la Bretagne, qu'elle n'aurait plus son indépendance, que la noblesse, habituée à se gouverner à son gré, serait obligée de s'incliner devant une autorité supérieure, avait déjà indisposé fortement les esprits contre une mesure qu'ils eussent peut-être laissé passer, si le roi n'eût tenté de soumettre les Bretons au régime

de la France et d'établir la gabelle parmi eux. Si les Bretons consentaient à être Français, ils prétendaient aussi demeurer Bretons, et ils se soulevèrent lorsqu'ils virent ces agents inconnus venir lever sur eux de lourdes impositions.

L'affaire était trop importante pour le royaume de France, et Charles trop habile pour abandonner la réunion. Après les premiers actes d'opposition, le roi ayant déclaré qu'il voulait soutenir la sentence des pairs, la Bretagne s'agita, la noblesse bretonne se réunit chez le sire de Laval, qui, après avoir retracé aux assistants la surprise dans laquelle les propositions du roi les avaient jetés, ajouta « que, connaissant la sagesse de ce monarque, il ne se serait jamais attendu à si peu de circonspection. »

Une ligue se forma aussitôt pour *la conservation du droit ducal*; le cri de l'indépendance se fit entendre; Jean de Montfort fut rappelé d'Angleterre, où il négociait un traité avec Richard II, qui s'engageait à le soutenir de tous ses efforts dans la tentative qu'il voulait faire pour reconquérir son duché; Montfort s'engageait à son tour à être l'ennemi implacable de la France; tous deux se promettaient de ne déposer les armes qu'après avoir dépouillé Charles V de sa couronne. Mais celui-ci était assez habile pour les soumettre tous deux, s'il eût vécu assez longtemps pour réaliser ses projets. Jean de Montfort accourut et reçut une de ces ovations triomphales que le pinceau le plus habile ne pourrait retracer sur la toile. Les plus grands seigneurs, avec leurs habits de soie et leurs armures dorées, se jetaient dans les flots, s'y agenouillaient en pleurant et s'y *plongeoient jus-*

qu'au menton; hommes, femmes, enfants, vieillards, se prosternaient devant lui comme ils feraient devant Dieu. En rentrant dans son palais, il trouva ses meubles, sa vaisselle, ses trésors aussi entiers que s'il les eût conservés lui-même. Il convoqua son *host*; tous les gentils-hommes accoururent à l'appel. « Les plus pauvres vendent le bœuf et la vache, pour acquérir corsiers et chevaux. » Quand cette armée nationale, rassemblée à la hâte, se trouva en face des troupes françaises, le combat fut merveilleux.

Le duc de Bourbon, commandant l'armée destinée à vaincre la Bretagne, comptait parmi ses plus valeureux soldats un grand nombre de Bretons qui, ne pouvant supporter l'idée de combattre contre leur patrie, quittaient les enseignes de France pour se ranger sous celles de Montfort. Du Guesclin lui-même, le champion de l'idée de l'unité de la monarchie, l'ami d'une discipline exacte et sévère, ne se montrait guère disposé à se battre contre ses compatriotes; il leur donnait des avis secrets, ce qui causa à Charles V un mécontentement tellement vif, qu'on prétend que, piqué au cœur par les reproches de son souverain, ce brave officier renvoya l'épée de connétable. Le roi ne voulut pas la recevoir, et tira ce héros de la fausse position dans laquelle il se trouvait en l'envoyant dans le Midi, contre les Anglais, ses ennemis naturels. La patrie espérait encore de longs services de ce héros, lorsque la mort vint l'arracher à la France et à son roi, qui lui fit rendre des honneurs proportionnés à son mérite : nous avons dit plus haut quelle fut sa fin.

La trêve avait été conclue dans l'espérance de la paix.

Les Etats de Bretagne l'avaient eux-mêmes sollicitée, sentant qu'ils seraient forcés, à la fin, de plier sous les armes des Français; et, pour déterminer Charles-le-Sage à mettre un terme honorable à une guerre qui ne pouvait que nuire aux deux adversaires, ils s'engageaient, sur l'honneur, à le *servir autant qu'ils le pourroient*. Charles V agréa ces ouvertures, et, pour montrer qu'il ne voulait pas être trop exigeant, il établit pour arbitre le comte de Flandre, qui avait une affection spéciale pour le duc de Bretagne. Quoiqu'il n'y eût dans les paroles du roi aucune expression qui dénotât l'abandon de ses prétentions, cet arbitrage était une garantie d'impartialité. Ce n'était pas ce qui convenait à Jean de Montfort; il n'avait consenti à la trêve que pour donner aux Anglais le temps de préparer leurs armements; lorsqu'il les sut prêts à rentrer en campagne, il se déclara ouvertement et rejeta les offres du monarque français.

Si les Bretons voulaient combattre pour leur indépendance et résister à la France, à laquelle ils se faisaient honneur d'appartenir, ils repoussaient avec toute la chaleur de l'indignation l'intervention de l'Angleterre et se disposaient même à combattre ces alliés de leur duc, s'ils osaient fouler le sol breton. La flotte anglaise quitta les ports de l'Angleterre pour se diriger vers les côtes de la Bretagne, et rencontra cette redoutable flotte castillane qui avait fait essuyer une si effroyable défaite aux Anglais près de La Rochelle. Don Juan, fils et successeur de Henri de Transtamare, avec lequel Charles V avait renouvelé l'alliance jadis conclue si utilement entre lui et son père, ordonna à ses amiraux de barrer le passage à ces Anglais, aussi ennemis de sa dynastie que de

la France. Epouvantée de la présence de la brave marine franco-espagnole, la flotte anglaise rebroussa chemin et rentra dans les ports d'Angleterre. Irrité de cette tentative inutile et honteuse, le Parlement anglais épousa la haine de son roi et vota tous les subsides nécessaires pour un formidable armement. Thomas de Buckingham, mis à la tête d'une nombreuse armée, n'osa affronter le danger d'une bataille navale, et résolut de débarquer à Calais et de traverser la France pour atteindre la Bretagne. Toujours fidèle à sa tactique militaire contre les armées anglaises, Charles, pour ne pas s'exposer aux chances d'une bataille, fit retirer ses troupes dans les forteresses, prescrivit aux gens de la campagne de se rendre avec tout ce qu'ils possédaient dans les villes fortes, en sorte que l'ennemi ne trouvât plus de vivres sur son passage ; il ordonna en même temps aux garnisons de tomber sur tous les petits corps détachés et de les écraser : c'était le moyen assuré de ruiner l'armée anglaise sans danger de notre part.

Le duc de Buckingham, s'avancant à petites journées à travers la France, parcourait un pays où il ne trouvait pas de quoi subsister ; sans cesse il était harcelé par des troupes qui ne voulaient pas accepter de combat, et obligé de lutter pour obtenir le passage des fleuves et des rivières défendu par des soldats qu'on faisait disparaître aussitôt que leurs ennemis étaient en nombre suffisant pour les combattre. Arrivé sur la Seine, le général anglais tenta vainement de traverser ce fleuve dans le voisinage de son embouchure ; il se vit dans la nécessité de longer la rive droite pour le passer dans sa partie supérieure. Il se dirigea ensuite vers la Bretagne. La Sarthe, rivière

profonde et encaissée, désignée pour arrêter l'armée anglaise, avait été mise en état de défense par des travaux particuliers. On avait enfoncé des pieux dans les endroits où le passage était le plus facile. Tout faisait espérer que ce lieu serait le tombeau de l'armée anglaise; mais un grand malheur pour la France fut le salut des Anglais.

Charles V avait toujours eu une santé extrêmement débile; on ne soutenait sa vie qu'artificiellement. Un médecin allemand lui avait pratiqué un cautère qui, après avoir prolongé ses jours pendant quelques années, se sécha sans qu'aucun médecin de la cour fût assez habile pour le rétablir. L'état de santé empira rapidement, et la mort fut bientôt regardée comme prochaine. A cette nouvelle, les généraux qui voulaient se trouver à Paris au moment de la mort du roi, afin de prendre part aux intrigues d'une régence, abandonnèrent l'armée et ne laissèrent pas un seul soldat pour disputer le passage aux Anglais. L'armée ennemie franchit la Sarthe sans obstacle, et se trouva en face des Bretons qui ne voulurent point de leur appui et les combattirent, comme nous le verrons en exposant les événements du règne suivant.

Charles V mourut le jour même où le duc de Buckingham passait la Sarthe, le 16 septembre 1380, à midi. « Ce prince disait des rois : *Je ne les trouve heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien*, mot qui peint toute sa vie. Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le bon connétable, Bayard dans sa jeunesse, Turenne dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais; il se

souvenait de Crécy et Poitiers; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Edouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses; mais les Anglais perdaient toujours quelques places; les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger; les anciens grands vassaux de la couronne portaient leurs plaintes aux pieds de Charles V, qui, la main appuyée sur le cœur de la France, et sentant la vie revenir, parlait en maître (1). »

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

IV^e ÉPOQUE, 1^{re} PÉRIODE, LIVRE II (suite).

	Pages
CHAP. XVII. — Louis X, dit le Hutin (1314-1316).....	1
CHAP. XVIII. — Régence de Philippe-le-Long. — Jean I ^{er} (1316).	8
CHAP. XIX. — Philippe-le-Long (1316-1322).....	10
CHAP. XX. — Charles IV, dit le Bel (1322-1328).....	20
LIVRE III. — <i>De l'influence du moyen âge sur les grandes institutions militaires, politiques, judiciaires, sur les mœurs, les arts et les sciences</i>	34
CHAP. I ^{er} . — Des institutions militaires en France au moyen âge.	35
§ I. — Chevalerie.....	35
1. Origine de la chevalerie.....	36
2. Cérémonies de la collation de la chevalerie....	38
3. Privilèges des chevaliers.....	44
4. Dégradation de l'ordre de la chevalerie.....	46
§ II. — Ordres religieux militaires.....	48
1. Ordre de Saint-Lazare.....	49
2. Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte.....	51

	Page
§ III. — Joutes, tournois, armes à outrance et pas d'armes...	53
§ IV. — Armées de terre.....	61
§ V. — Marine.....	71
CHAP. II. — Administration, justice, parlements.....	74
CHAP. III. — Education, lettres, sciences et arts.....	91
§ I. — Ecoles établies au moyen âge.....	93
§ II. — Méthode.....	99
§ III. — Résultats scientifiques, artistiques et littéraires obtenus par la méthode scolastique.....	101
1. Philosophie et théologie.....	101
2. Beaux-arts.....	109
3. Droit.....	120
4. Médecine.....	122
5. Littérature du moyen âge.....	125
CHAP. IV. — Agriculture et commerce.....	143
CHAP. V. — Mœurs et coutumes du moyen âge.....	163
§ I. — Mœurs et coutumes du clergé.....	163
§ II. — Mœurs des grands.....	168
§ III. — Mœurs du peuple.....	175

II^e PÉRIODE.

BRANCHE DES VALOIS (1328-1589.)

Tableau généalogique de la dynastie des Valois.....	179
LIVRE I ^{er} . — <i>Depuis l'avènement de Philippe de Valois au trône jusqu'à la mort de Charles VII (1328-1461)</i>	182
CHAP. I ^{er} . — Philippe de Valois (1328-1350).....	182
§ I. — Avènement de Philippe de Valois au trône. — Ses premiers actes (1328-1337).....	182
§ II. — Commencement de la guerre de cent ans (1337-1341).....	203
§ III. — Guerre de Bretagne (1341-1346).....	230
§ IV. — Continuation de la guerre avec l'Angleterre. — Bataille de Crécy (1345-1346).....	250
§ V. — Prise de Calais. — Fin du règne de Philippe de Valois (1347-1350).....	295

	Pages
CHAP. II. — Jean II (1350-1364).....	314
§ I. — Premiers actes du règne de Jean II. — Réunion célèbre des Etats généraux (1350-1356).....	314
§ II. — Bataille de Poitiers (1356).....	340
§ III. — Etats généraux. — Tentatives pour une révolution po- litique (1356-1358).....	359
§ IV. — Paix de Brétigny. — Mort du roi Jean (1359-1364)..	403
CHAP. III. — Charles V, dit le Sage (1364-1380).....	421
§ I. — Mesures de Charles V pour rétablir l'ordre à l'intérieur. — Fin de la guerre de Bretagne. — Paix avec le roi de Na- varre (1364-1366).....	421
§ II. — Guerre de Castille. — Destruction des Grandes Compa- gnies (1366-1369).....	434
§ III. — Renouveaulement de la lutte contre l'Angleterre (1369- 1376).....	449
§ IV. — Administration de Charles V. — Grand schisme d'Occident	478
§ V. — Première expulsion des Anglais du sol français. — Mort de Charles V (1377-1380).....	502

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.



BIBLIOTECA DE MONTSERRAT



13020100028244

BIBLIOTECA
DE
MONTSERRAT

Armario VIII D
Estante 8°
Número 3

